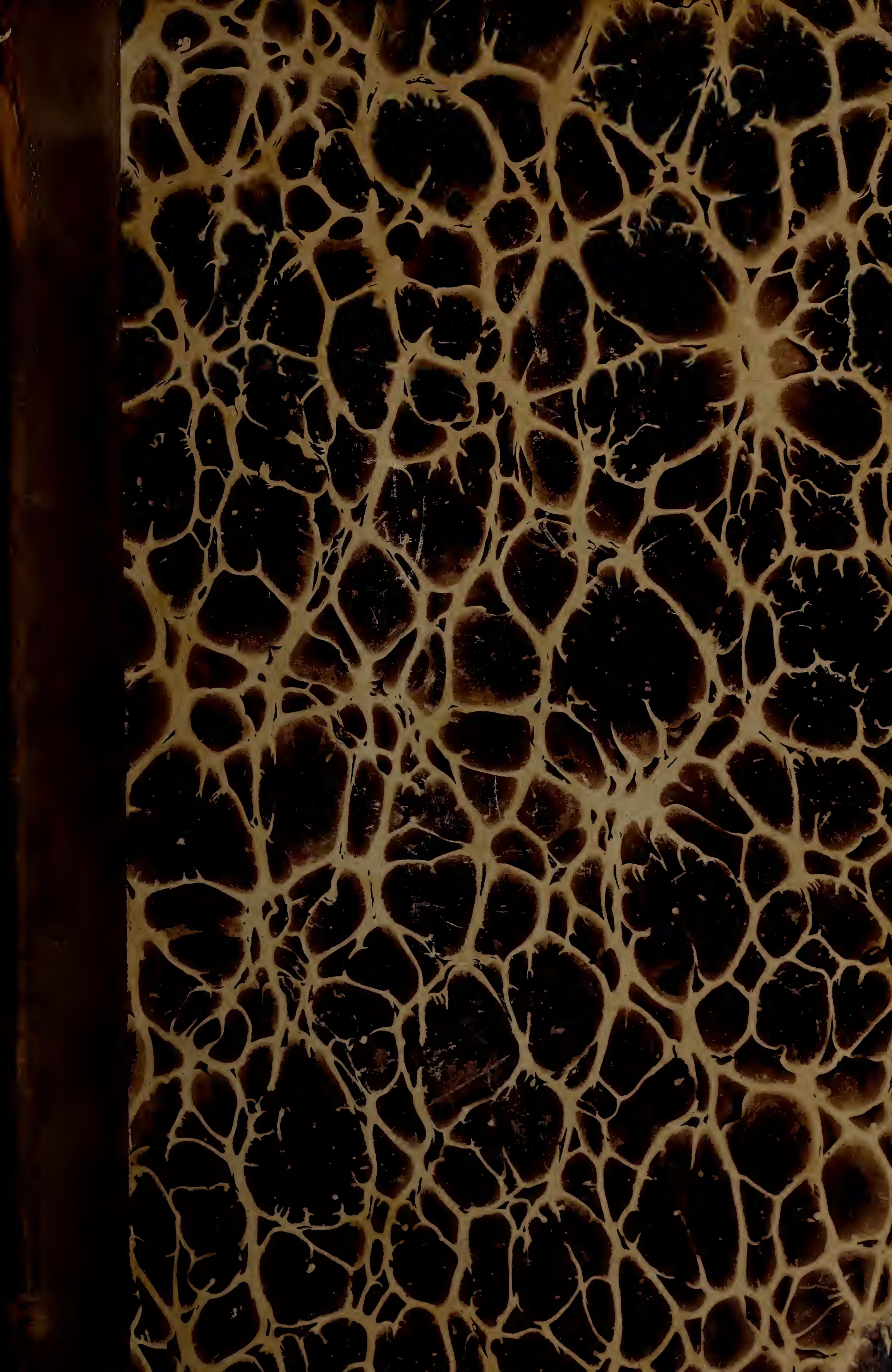



the
university of
connecticut
libraries

SOCIALISME ET CATHOLICISME.

Approuvé par l'autorité ecclésiastique.

SOCIALISME

ET

CATHOLICISME

PAR

le Comte Édouard SODERINI

traduit de l'italien par le chanoine LE MONNIER.



Société de Saint-Augustin,

DESCLÉE, DE BROUWER ET C[ie]

1896.

JE DÉDIE

A MES AMIS ET COLLÈGUES

DE L'UNION CATHOLIQUE

POUR LES ÉTUDES SOCIALES

EN ITALIE

CE MODESTE OUVRAGE

FRUIT D'UN PATIENT TRAVAIL

ET PREUVE DE PROFOND ATTACHEMENT

A L'ŒUVRE

A LAQUELLE NOUS AVONS TOUS CONSACRÉ

NOTRE INTELLIGENCE ET NOTRE CŒUR.

Rome, 1er janvier 1896.

SOCIALISME

ET

CATHOLICISME.

Léon XIII. — Guillaume II. — Les Socialistes.

Ils disent cependant que cet astre se voile ;
Que les clartés du siècle ont vaincu cette étoile ;
Que le monde vieilli n'a plus besoin de toi !
Que la raison est seule immortelle et divine ;
Que la rouille des temps a rongé ta doctrine,
Et que, de jour en jour, de ton temple en ruine,
Quelque pierre, en tombant, déracine la foi !
Mais pareil à l'éclair qui, tombant sur la terre,
Remonte au firmament sans que rien ne l'altère,
L'homme n'a pu souiller ta loi de vérité !

LAMARTINE, *Hymne au Christ.*

LORSQUE Léon XIII, peu après son élévation au Souverain Pontificat, s'inspirant de douloureux et très significatifs événements, entre autres de l'assassinat barbare d'un pacifique souverain, Alexandre II, empereur de Russie, signalait d'une voix haute et sûre au monde entier le grave péril que lui faisait courir la marée montante du socialisme, et la forme toujours plus aiguë qu'il allait revêtant partout, un grand nombre taxèrent d'exagération ce tableau, y virent même le rêve d'un esprit malade, qui, hostile à tout progrès moderne de la société, essaie de la reconduire en arrière en évoquant devant elle le spectre de maux imaginaires.

Ne valait-il pas mieux répéter avec Gambetta que la question sociale n'existait pas ? Cependant — chose inouïe — un jeune empereur, Guillaume II, à peine monté sur le trône, publiait, comme pour répondre aux sages conseils du Pontife, deux rescrits fameux par lesquels, après avoir dénoncé l'existence de la question sociale, il affichait l'intention bien arrêtée de se

consacrer, de son mieux, à la solution de ce grave problème, en demandant le concours de tous les hommes de bonne volonté et, en premier lieu, celui de l'Église (1).

Grand fut l'étonnement de quelques-uns; ils trouvaient étrange que le chef d'un des plus puissants États modernes vînt, tout à coup, joindre sa voix à celle d'un vieux prêtre qui, non seulement professait une religion différente de la sienne, mais qui en outre ne représentait plus, du moins à leur sentiment aucune force ou influence dans la société actuelle. En effet — et cela explique leur surprise — à leurs yeux la Papauté, agonisant depuis la fin de la première moitié de ce siècle, avait reçu un coup mortel et décisif, le 20 septembre 1870, quand les Piémontais s'étaient emparés de Rome, la capitale du monde catholique. On assistait donc aux derniers moments d'un pouvoir qui s'évanouissait ; et alors que faire d'un cadavre ?

Hommes à courte vue, ils ne s'étaient point aperçus du travail silencieux que la Providence était en train d'accomplir ! Elle avait permis que l'on s'attaquât à la Papauté, même avec plus de violence et d'astuce que par le passé ; qu'on lui arrachât jusqu'au dernier lambeau de terre dont elle avait obtenu possession, non par une vaine ambition de régner, mais seulement par la nécessité de déployer librement et indépendamment son action en tous lieux ; elle avait permis tout cela, disons-nous, afin de faire mieux connaître au monde, à l'aurore des temps nouveaux, la mission toute divine d'un pouvoir auquel Dieu a promis son assistance jusqu'à la consommation des siècles. Et de cette assistance constante et pleine d'amour, aucun siècle peut-être n'a eu d'aussi nombreuses et si évidentes preuves que le nôtre.

L'incrédulité, funeste héritage du siècle dernier, se répand de plus en plus ; la philosophie matérialiste et naturaliste se donne libre carrière, étouffant les sentiments les plus nobles du cœur humain ; le sentiment religieux paraît s'affaiblir tous les jours davantage ; et voilà que Dieu suscite un grand Pape, Pie IX, plein d'une foi enthousiaste, d'un zèle dévorant, qui, par sa parole, par l'exemple constant d'une vie pure et sainte, par l'effusion d'une charité qu'on ne rencontre que chez les plus grands saints, ébranle les masses et leur donne la première impulsion

1. Ces deux rescrits, adressés l'un au prince de Bismarck et l'autre au ministre du commerce Berlepsch, portent la date du 4 février 1890.

pour revenir lentement, mais sûrement dans le sentier de la vérité, de la vertu et de la pratique religieuse. Mais dans l'intervalle, l'œuvre de corruption sociale a porté ses fruits, et une grande partie de la société, effrayée par les difficiles et nouveaux problèmes qui se dressent devant elle, a peine désormais à distinguer le vrai du faux.

Il faut donc un esprit éclairé, calme, bien équilibré, qui, possédant une vaste science et un très vif désir de sauver le monde civilisé du plus grand péril qu'il ait peut-être jamais couru — convaincu de pouvoir seul y réussir par la force de son autorité suprême — adresse la parole, avec une égale affection, aux peuples et à leurs gouvernants, et les persuade que dans ses enseignements seuls ils trouveront un moyen efficace de salut, puisqu'ils s'inspirent des plus purs préceptes de l'Évangile.

Voilà la mission toute spéciale du nouveau Pontife ; voilà pourquoi à Pie IX succède Léon XIII. S'appliquant, quand il n'était encore que simple évêque, à l'étude du problème social, suivant pas à pas tout le mouvement démocratique actuel, il n'a rien eu plus à cœur, arrivé au Souverain-Pontificat, que de diriger toutes les forces vives de la société vers la solution de ce problème, et c'est à ce but qu'il veut sagement que, par des études sérieuses et profondes, tende dès ses plus tendres années, la jeunesse, surtout celle qui se destine au sacerdoce (1).

Nous sommes à l'époque des investigations scientifiques qui, pour n'être pas toujours bien dirigées, n'en décèlent pas moins la noble passion du vrai. L'Église doit se tenir au premier rang, et comme par le passé, s'assimiler les nouveaux temps en s'y assimilant elle-même. Tel est le but de Léon XIII, et il ne

---

1. Le problème social n'a cessé d'attirer l'attention du Souverain-Pontife actuel depuis sa première jeunesse. On peut affirmer en toute vérité que sur ce point il a devancé les temps. Aussi, dans un grand nombre d'écrits, le cardinal-archevêque de Pérouse a-t-il traité à fond et avec une science profonde cette importante question. Élevé au Pontificat, il n'a pas perdu un instant de vue le grave problème, et s'est remis à en examiner avec sollicitude, en tout ou en partie, les divers points, lui consacrant plusieurs de ses actes dont les principaux sont les suivants :

Encyclique : *Inscrutabili*, 21 avril 1878.

Enc. : *Quod Apostolici muneris*, 28 décembre 1878.

Enc. : *Diuturnum*, 29 juin 1881.

Enc. : *Etsi nos*, 15 février 1882.

Enc. : *Immortale Dei* (De civitatum constitutione christiana), 1 novembre 1885.

Enc. : *Sapientiae christianae* (De praecipuis civium christianorum officiis), 10 janvier 1890.

Enc. : *Rerum novarum* (De conditione opificum), 15 mai 1891.

Lettre apostolique aux peuples et aux princes de l'univers, 20 juin 1894.

s'écarte pas un seul instant de cette voie. Ce qu'il faut avant tout, c'est sauver la société qui marche à sa ruine. Ainsi le prétendu cadavre atteste sa vitalité.

Faut-il s'étonner que des chefs d'État intelligents, justement effrayés du péril que courent leurs peuples, désireux de le conjurer et de leur rendre la paix et la prospérité, cherchent l'aide, le concours de celui qu'ils voient le plus apte à leur faire atteindre sûrement un aussi noble but ?

Mais pourquoi tant s'alarmer, disent les timides ; le mal est passager, et en tout cas il n'est pas encore arrivé au moment psychologique.

L'histoire du passé et du présent prouve, malheureusement, le contraire.

La question sociale ne date nullement d'hier ; elle est, au contraire, aussi vieille que le monde (1). Née au milieu des inégalités tyranniques du paganisme, elle se propagea rapidement au sein d'une société agitée, avide de nouveautés. Elle n'envahit, d'abord, que les classes inférieures et misérables, mais elle n'en réclamait pas moins l'attention des meilleurs esprits de cette époque. Leurs faibles remèdes ne furent point de force à conjurer une de ses premières et plus terribles explosions : la guerre sociale. C'est un peu plus tard que le christianisme naissant se montra et fit ses premières preuves, en paralysant, avec une force surhumaine, les funestes effets de la lutte et en sauvant d'une ruine certaine le monde entier. Depuis lors jusqu'à nos jours, tantôt plus et tantôt moins, selon que la société rejette une partie plus ou moins grande des enseignements du christianisme, la question ne cesse de réapparaître sur la scène du monde. La seule et la plus grave différence avec le passé, c'est que la question se présente aujourd'hui sur une plus vaste échelle et plus puissante que jamais.

Et cela se conçoit : le socialisme forme aujourd'hui un tout parfaitement organisé et complet. Aux vagues aspirations, aux

1. Nous employons ici l'expression « *question sociale* » dans un sens impropre, c'est-à-dire dans celui de socialisme. En réalité, la question sociale diffère du socialisme, comme la cause de l'effet. La première a sa source dans les divers maux qui tourmentent toutes les classes de la société, et plus particulièrement la classe ouvrière ; le second est tout un système, tout un ensemble de doctrines plus ou moins antisociales, par lesquelles on prétend résoudre la question. Mais comme, avec les remèdes qu'il propose, le socialisme, au lieu de résoudre la crise, ne fait que la rendre de plus en plus aiguë, il finit par ne faire plus qu'une et même chose avec elle, de sorte que l'on peut à bon droit employer les deux termes l'un pour l'autre.

incertaines théories, a succédé un système qui, tout en revêtant des formes diverses dans ses manifestations, conserve dans sa base une parfaite uniformité. Aucun pays n'échappe à son action délétère, quoique dans des proportions diverses, et le monde tout entier est pris, pour ainsi dire, comme dans un immense filet aux mailles d'acier, dont il lui est impossible de sortir. Au cri des socialistes de France répond celui des socialistes d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, de Russie, d'Italie, de Suisse, de Belgique, des deux Amériques, et partout s'élèvent des plaintes identiques contre l'organisation sociale actuelle: partout s'affirment les mêmes revendications.

Ainsi au congrès socialiste de Gotha, tenu en 1875, le parti des ouvriers allemands (1) ayant pour chef Bebel, proclame que le produit total du travail appartient à la société, et que les instruments du travail doivent devenir la propriété collective de la société; puis il veut que la loi de fer du salaire soit détruite par la suppression du salariat; que toute inégalité politique et sociale soit abolie; que l'on crée partout des associations de production pour l'industrie et pour l'agriculture; que l'on adopte le suffrage universel obligatoire et direct; que la législation soit l'œuvre du peuple; que la décision de la paix et de la guerre lui soit réservée; que le service militaire soit universel; que les milices nationales remplacent les armées permanentes; que les lois restreignant la liberté complète de la pensée et le droit d'association et de réunion soient supprimées; que l'administration de la justice soit gratuite et appartienne au peuple; que l'instruction devienne obligatoire et soit donnée gratuitement; que l'État seul ait le monopole de l'éducation, laquelle doit être générale et égale pour tous; que la religion, enfin, soit déclarée objet d'intérêt privé.

Le même langage fut tenu au Congrès de Marseille (2), où un

1. *Socialistische Arbeiter-Partei Deutschlands:* Ce parti est né de la fusion de celui de Lassalle, dit *Allgemeine Deutsche Arbeiter Verein*, avec celui de Bebel, le *Democratisch Arbeiter Verein.* La différence entre la doctrine de Lassalle avec celle de Bebel consiste en ce que la première semble vouloir opérer la réforme sociale sans détruire l'État tel qu'il existe, mais seulement en réclamant son intervention, tandis que la seconde fait appel à la révolution pour arriver au triomphe de ses idées.

2. Congrès tenu à Marseille, le 2 octobre 1879. Voir *Les doctrines des Congrès ouvriers de France*, par Olivier de Ceinmar. Paris, Plon, 1880. — Pièces justificatives. *Document* C, pages 210-220.

Les mêmes théories se trouvent énoncées dans la réunion tenue à Londres, le 13 octobre 1869, par la ligue des travailleurs agricoles. Ainsi parmi les résolutions adoptées il est dit : 1° que le monopole de la propriété foncière est la cause de tous les

citoyen montant à la tribune déclare, au nom de ses collègues, que la propriété individuelle ne peut offrir la satisfaction nécessaire aux intérêts légitimes des ouvriers ; que l'impôt progressif ou fixe retombe toujours sur eux ; qu'aucun accord n'est possible avec ceux qui détiennent injustement la fortune publique ; que par conséquent il est nécessaire de demander que l'appropriation collective des instruments du travail se réalise par tous les moyens possibles.

Dans les Congrès suivants, il n'y a aucun changement essentiel ; on accentue, on détermine mieux les revendications, les aspirations ; mais la base reste toujours la même. Il est donc suffisamment manifeste que la maladie dont toute la société souffre est identique, puisque les caractères essentiels que l'on y constate sont identiques.

Quoi de plus naturel, par conséquent, qu'en présence d'une telle situation, il se soit levé dans tous les pays des hommes qui, s'intéressant, par dévouement ou par devoir, à la conservation de l'ordre et du bien public, aient cherché et cherchent encore le moyen de les protéger efficacement ? Mais tous n'ont pas procédé de la même façon. Plusieurs d'entre eux, et au premier rang un français, M. Le Play [1], n'ont ni accepté,

maux moraux, politiques et sociaux ; 2° que pour remédier à ces maux, le sol doit être rendu à son légitime propriétaire, qui est le peuple ; 3° que l'État gardera le sol au nom du peuple... Et dans la résolution finale émise au Congrès socialiste de Gand en septembre 1877, le Congrès déclare : « indispensable que l'État, qui représente tout le peuple entier et organise dans son sein la commune libre, devienne le propriétaire unique du sol et des autres instruments du travail. » (V. *Le Socialisme contemporain*, par M. l'abbé Winterer, député au Parlement allemand, Paris, Palmé, libraire-éditeur ; Rixheim Sutter, libraire 1878, p. 85, 87, 90.) La lecture de cet intéressant travail est extrêmement utile à quiconque veut suivre le développement du socialisme dans le monde entier.

1. Frédéric Le Play est le fondateur d'une école économique, dont le système repose uniquement sur l'examen des faits, qu'il groupe, analyse et compare, en remontant directement à leur cause. Il s'agit donc d'un vaste champ d'observation, où tout est pesé avec le soin le plus scrupuleux, et où chaque déduction a pour base l'homme et ses actes, non pas tels qu'on les suppose, mais tels qu'ils sont en réalité. Cette école compte un grand nombre de disciples qui ont suivi et suivent encore avec amour et fidélité les traces de leur illustre maître ; elle a rendu et semble destinée à rendre de grands services non seulement en France, mais encore dans toutes les autres contrées. Le point fondamental des doctrines expérimentales de Le Play — lequel, soit dit en passant, est l'un des premiers qui aient eu le courage de dire à son pays la vérité tout entière sur les fameux principes de 1789, et leurs déplorables conséquences — est la constatation des avantages qui dérivent pour la société de la liberté individuelle telle qu'on la rencontre dans la famille. Aussi s'oppose-t-il à ce que l'État en vienne à l'opprimer injustement. Il admet la liberté de tester ; il est contraire au morcellement indéfini de la propriété ; il soutient les franchises locales ; il rejette l'enseignement obligatoire, laïque, gratuit, et voit dans la propagation des vérités religieuses le meilleur et le plus sûr moyen

ni repoussé tout en bloc ; s'élevant, au contraire, du simple au composé, du particulier au général, ils ont procédé à un examen attentif de la condition sociale de tous les peuples de l'univers, et de là ont tâché de déduire les meilleurs moyens de réorganiser la société sur des bases solides, en nous montrant, par la plus sûre des méthodes expérimentales, que le salut et le bien-être d'un pays ne peuvent venir que de la constante application de certains principes religieux, moraux et économiques. D'autres, au contraire, ont condamné *à priori* toute revendication — ce qui était mal, — ou encore, tombant dans l'excès opposé, ils ont cherché — ce qui était pire — à remorquer le mouvement, en appliquant, à leur manière, les nouvelles doctrines, sans séparer le mal du bien, comme si de cette distinction ne dépendait pas précisément la conservation de l'organisme social qui semblait cependant leur tenir tant à cœur.

Aussi avons-nous vu dans plusieurs pays par le fait même des pouvoirs publics, s'introduire tout d'un coup, et sans limites, le suffrage universel sous sa forme la plus étendue, le peuple appelé tout entier à prendre une part très large à l'administra-

---

pour le développement de l'ordre et du bonheur social. L'ouvrage le plus important de Le Play est, à notre avis, celui qui a pour titre : *La Réforme sociale en France, déduite de l'observation comparée des peuples européens.* (Tours, Mame, édit. Paris, Dentu, édit. 1re édition, 1864, 6e édition corrigée et refondue, 1878.)

Quoique nous ne partagions pas absolument sur certains points les idées de l'illustre auteur, nous n'en faisons pas moins remarquer que cet ouvrage devrait être lu et médité attentivement par tous ceux qui s'intéressent au progrès social. En effet il y est parlé amplement de la religion, de la propriété, de la famille, du travail, des associations, des rapports privés entre les hommes et du gouvernement; en un mot, de tout ce qu'il y a de plus discuté et controversé à notre époque. Il n'y a pas de pays, on peut le dire, où le travail de Le Play soit ignoré, où il n'ait suscité des éloges, exprimés en termes flatteurs; nous citerons surtout, du moins en partie, le jugement de Sainte-Beuve. Après avoir montré dans Le Play un esprit exact, rigoureux, pénétrant, exigeant pour lui-même, en quête de tout ce qui pouvait corroborer son enseignement et faire avancer la science d'application à laquelle il s'était voué, le critique ajoute : « Au lieu de s'en tenir aux livres et procédés en usage dans son pays, il voyagea, et le fit avec ordre et méthode, tenant note et registre de chaque observation, sans rien laisser d'inexploré ou d'étudié à demi... Dans ce but il visita une fois le Danemark, une la Suède et la Norwège, trois la Russie, six l'Angleterre, deux l'Espagne, trois l'Italie, une la Moravie, la Hongrie, la Turquie d'Europe, la Carinthie, etc... ; et quand il séjourna dans les ateliers de l'Oural, il eut jusqu'à 4500 individus sous ses ordres... » Après cela Sainte-Beuve, malgré son esprit souverainement antireligieux, ne peut faire autrement que de se dire profondément impressionné par une constatation de l'éminent voyageur, à savoir que : « L'élément conservateur, le principe calmant et consolant dans tous les cas par lui observés, n'était ni distinct ni séparé de l'élément religieux. Dans tout état de société, partout l'élément religieux lui a paru essentiel à la durée et à la stabilité de la société. » (V. *Les nouveaux Lundis*, tomes XIX et XX.)

tion de la justice ; le droit d'association et de réunion cesser d'être soumis à un juste contrôle ; les mesures préventives de police abolies ; une licence effrénée de langage et de presse prendre la place d'une liberté honnête et bien entendue ; l'instruction devenir obligatoire, gratuite et égale pour tous ; et le droit même de propriété plus ou moins attaqué, affaibli sous des prétextes spécieux, mais qui ne laissent pas de constituer la plus flagrante des violations.

Quant à la religion, on est allé si loin sur le terrain de la négation, que non seulement on en a fait un objet d'intérêt privé, mais qu'on a recouru à mille expédients, et souvent odieux, pour empêcher les particuliers eux-mêmes de s'y intéresser.

C'est là un ensemble de faits ou, pour mieux dire, un système qui nous paraît trop dangereux pour ne pas appeler immédiatement l'attention. A ce propos toutefois nous avons hâte de faire de suite une déclaration ; à savoir que nous ne sommes hostiles en principe à aucun progrès, à aucune modification sociale. Non; notre pensée est tout autre et sera vite exposée : nous croyons que tout changement, quel qu'il soit, même le meilleur, ne peut être adopté à la légère et sans que l'on ait bien constaté qu'il a sa raison d'être dans de réels besoins et exigences sociales ; besoins et exigences qui doivent être toujours d'accord avec les préceptes de la morale, de la justice, du bon sens et de l'honnêteté. Nous croyons, en un mot, que la société comme la famille, ne peut être bouleversée impunément, et qu'il ne faut pas développer dans ses membres des appétits supérieurs aux moyens qu'ils possèdent pour les satisfaire.

Du reste l'expérience est déjà faite : quel avantage les masses ont-elles retiré jusqu'ici de toutes ces réformes ? Sont-elles peut-être devenues plus heureuses, plus tranquilles, plus contentes de leur sort ? Le malaise social a-t-il perdu de son intensité au moins dans une partie du monde civilisé ? Hélas ! non, il s'est accru au contraire, parce que les bas-fonds de la société, attirés imprudemment à la surface, et n'ayant pas de frein qui les retienne, ont pu agir au gré de leurs caprices. Aussi ont-ils fini par dominer les autres, et particulièrement ceux que les modifications projetées concernaient, et qui, les ayant trouvées inefficaces, ont mieux aimé y renoncer. Il est vrai, par exemple, que nous avons obtenu le suffrage universel, mais il

n'est pas moins vrai que grand est le nombre de ceux qui refusent de s'en servir. Nous avons également le jury, mais combien n'y en a-t-il pas qui ne s'acquittent de leurs fonctions de jurés que par la crainte des peines édictées par la loi !

L'explication de ce phénomène est facile : toutes les réclamations des ouvriers ne sont pas injustes. Mais comment avoir la prétention qu'elles cessent quand, pour toute satisfaction, on donne à l'ouvrier le droit d'aller aux urnes avec la quasi certitude que souvent, son candidat, ou ne sera pas élu, ou que, s'il l'est, il ne sera jamais fait droit aux demandes mises en avant dans l'intérêt de ceux qu'il est appelé à représenter ?

Puis, franchement, qu'arrive-t-il le plus souvent ? Que l'on flatte l'ouvrier jusqu'au jour des élections ; le lendemain, on ne le connaît plus. Aussi, ces réformes ont-elles l'air d'être très utiles à tous, excepté à lui; et alors quoi d'étonnant si, découragé, mécontent, soupçonnant un leurre, il refuse de revenir en arrière et demande aux moyens extra-légaux ce qu'il n'a pu obtenir en restant dans la voie de la légalité ? Voilà comment et pourquoi on arrive aux cercles socialistes pour aboutir ensuite — et nous en montrerons mieux le lien plus tard — aux exécrables forfaits d'un Caserio à Lyon, d'un Salvador à Barcelone, des incendiaires de forêts en Europe et dans les deux Amériques, et à tous ces infâmes projets d'extermination qui vont troublant la paix du monde entier.

Toutefois il est bon de le remarquer, le socialisme n'a pas suivi partout la même voie, ni employé partout la même tactique pour arriver à ces dernières conséquences.

Ainsi le socialisme français, tout en créant des systèmes théoriques, a cherché à les concrétiser et à les appliquer immédiatement, afin de les faire accepter des masses. Le socialisme allemand, au contraire, a revêtu une forme plus exclusivement scientifique ; et tandis qu'en France les socialistes ont cherché, longtemps, à se montrer plus humanitaires que spéculatifs, en Allemagne les choses se sont passées tout différemment. Des hommes savants, voués à la politique ou à l'étude de l'économie sociale, ont levé l'étendard du mécontentement ; mais, au lieu de répéter avec Proudhon et avec Rousseau, que tous les maux économiques provenaient d'une mauvaise organisation sociale, ils ont mieux aimé soutenir que les systèmes économiques actuellement en vigueur étaient la véritable cause de la

corruption sociale. Aussi, tandis que les premiers se sont hâtés de demander la destruction de l'État, les seconds, au contraire, tout en le conservant, ont voulu s'en rendre maîtres pour le réformer à leur manière, moyennant surtout l'application d'un tout autre système d'économie politique. De là cette différence, qu'en France le socialisme est bientôt descendu sur la place publique et, par des émeutes sanglantes, a cherché à atteindre de suite le but qu'il s'était proposé, une radicale transformation sociale ; en Allemagne au contraire il a envahi les diverses écoles économiques auxquelles il s'est présenté comme un problème scientifique à résoudre. C'en était assez pour qu'une lutte implacable et qui dure encore, éclatât entre les partisans de ces écoles dont chacune naturellement a la prétention de posséder, à elle seule, le remède efficace capable de guérir tous les maux de la société.

Les protectionnistes ont affirmé que le salut de la société se trouve dans un ensemble de droits protecteurs et dans une intervention, plus ou moins grande, de l'État. Les soi-disant socialistes de la chaire, pour lesquels le grand remède consiste à prier l'État d'intervenir afin de refondre toute la situation économique, se rapprochent d'eux. Ensuite sont venus les libres échangistes, affirmant qu'il n'y avait qu'un seul moyen de résoudre heureusement tout le problème, accepter la plus ample et illimitée liberté de concurrence et réduire l'action de l'État à la sphère la plus étroite possible. D'autres, enfin, ont poussé les choses jusqu'à demander la complète abolition de l'État.

Mais pendant que les uns et les autres discutaient, et que leurs querelles, franchissant les frontières de l'Allemagne, finissaient par attirer l'attention des économistes de toute l'Europe, le socialisme allemand arrivait tout d'un coup à complète maturité avec un ensemble de doctrines, disons mieux, avec un *credo*, qui, présenté sous diverses formes et élaboré graduellement, se trouve parfaitement condensé dans le manifeste publié naguère par les centres directifs du socialisme révolutionnaire, lesquels reçoivent leur mot d'ordre de Bebel et de ses acolytes. Ce manifeste, après avoir tracé, sans la moindre réserve, le programme d'action de tout le parti, esquisse à grands traits ce que sera l'organisation de la nouvelle société. Dans celle-ci, pour tout dire en quelques mots, la terre, les maisons, les ateliers,

les machines, tout deviendra la propriété de l'État, c'est-à-dire de la société humaine, et sera administré par lui soit directement, soit au moyen des communes. Toutes les industries, y compris l'agriculture, seront transformées en services publics. Cette nouvelle organisation pourra, toujours d'après le manifeste, s'effectuer de deux manières.

Suivant la première, l'État socialiste commencerait par s'emparer des grandes industries, en expropriant, pour cause d'utilité publique, les propriétaires actuels, qui seraient indemnisés à des conditions à déterminer, soit au moyen de titres de rente produisant un faible intérêt, soit par une rente annuelle payable jusqu'à la mort du propriétaire. Cela dans le cas d'une solution pacifique de la question. Si, au contraire, les ouvriers socialistes avaient le dessus au lendemain d'une révolution violente, les mesures changeraient, et pourraient être beaucoup plus radicales relativement aux propriétaires. Le manifeste ne nous dit pas explicitement en quoi ce radicalisme devrait consister ; mais de l'ensemble du contexte, corroboré par d'autres documents antérieurs, nous pouvons conclure qu'il n'aurait aucune répugnance pour les énormités révolutionnaires du dernier siècle, réservant le sort qui atteignit alors nobles, riches et clergé, aux propriétaires, aux bourgeois, qui se refuseraient à abandonner volontairement leurs biens aux nouveaux maîtres (1).

Maintenant que nous avons vu ce que prétend le socialisme allemand contemporain et le but qu'il poursuit, il est bon d'ajouter que, dans le domaine scientifique, il a employé les mêmes procédés qu'il avait adoptés au XVIe siècle, quand il donna pour prétexte de son action la querelle religieuse, c'est-à-dire à l'époque des funestes guerres des anabaptistes. La tactique de ces derniers, véritables précurseurs de nos anarchistes, fut de

---

1. Manifeste d'octobre 1894. (V. *Osservatore Romano*, n. 241, 24 oct. 1894.) Dans son récent et important travail, « *Le Socialisme contemporain* », un savant écrivain anglais, John Rae, résume ainsi les derniers *desiderata* des socialistes : « Ce qu'ils demandent, c'est une démocratie du travail, c'est-à-dire un État où le pouvoir et la propriété seront basés sur le travail; où le titre de citoyen devra dépendre non de la naissance et du cens, mais de l'exercice d'un métier ; où il n'y aura pas de citoyens qui jouissent sans travailler et de citoyens qui travaillent sans jouir; où tout homme capable de travailler, obtiendra un emploi ; où quiconque travaillera aura pour lui le produit de son travail; où, pour répondre à la peréquation de tout le système, la terre et tous les autres instruments de production seront donnés en propriété à la société, pendant que la direction de toutes les opérations industrielles reviendra directement à l'administration de l'État. »

flatter d'abord les luthériens, en affirmant qu'ils ne différaient d'eux que sur quelques points assez insignifiants (1).

Toutefois quand l'anabaptisme eut fait un certain nombre de prosélytes, les choses commencèrent à changer de face ; les différences insignifiantes devinrent de graves censures des principales conceptions du luthéranisme. Alors s'engagea une lutte qui garda le caractère d'une simple dispute académique tant que l'anabaptisme ne se crut pas suffisamment fort. Mais quand une partie de la population eut été, grâce à ces discussions, bien imbue des nouveaux principes ; quand, entre deux erreurs qui flattaient également les passions humaines, on eut préféré — chose facile à prévoir — l'erreur qui répondait le mieux au caractère de ceux qui ne supportaient plus aucun frein, alors la situation se trouva, comme par enchantement, entièrement changée. A la discussion succéda la lutte ; on jeta la Bible et l'on courut aux armes, la chaire servit à faire des barricades, et la nouvelle Sion, la cité du Seigneur, se transforma en un camp retranché. Ce qui s'en suivit, l'histoire nous l'apprend : développement effréné du sensualisme ; destruction de la famille ; abolition de la propriété ; communauté des biens ; suppression et proscription des sciences, des lettres et des arts ; despotisme monstrueux, affreux carnages ; en un mot, un ensemble de faits criminels qui ne trouvent leur pendant, et encore imparfaitement, que dans les horribles exploits de la Commune de Paris (2).

1. L'anabaptisme date de 1521 et remonte à un disciple de Luther, nommé Nicolas Stork. Il commença par déclarer que le baptême administré aux enfants n'était pas valide, et qu'il était nécessaire d'en donner un autre. Après lui, Thomas Münzer prétendit conclure de l'égalité des fidèles devant Dieu et de la fraternité chrétienne, à l'abolition de toute autorité temporelle, à la spoliation générale, à la communauté des biens. Ces prédications produisirent naturellement une grande effervescence dans les esprits, effervescence qui se traduisit en actes très funestes. En 1524, cette fermentation fit de grands progrès dans l'ouest de l'Allemagne ; peu de temps après, l'insurrection éclatait en Franconie. Alors commença cette terrible lutte connue généralement sous le nom de *guerre des paysans*, vraie manifestation socialistico-anarchiste, comprise dans la première période de la guerre de trente ans.

Consulter à ce sujet le protestant Soudre qui en parle fort en détail, dans son *Histoire du Communisme*, Bruxelles, 1850, 4[me] édition, et Meshovius *Historiae Anabaptisticae*, sept livres, Cologne, 1617.

2. Soudre conclut ainsi le long chapitre qu'il consacre à l'histoire des anabaptistes : « Tels sont les événements auxquels donna lieu le développement de la secte anabaptiste. Durant les quatorze années qui s'écoulèrent de 1521 à 1535, cette secte a formulé tous les principes professés par le communisme et le socialisme modernes. Réhabilitation de la chair et des passions ; destruction de la famille ; abolition de la propriété ; communauté des biens ; liberté illimitée ; égalité absolue ; suppression, proscription des lettres, des sciences et des arts... Il fut donné aux anabaptistes d'appliquer ces doctri-

Or le même phénomène s'est reproduit, de nos jours, du moins en partie, dans le domaine scientifique, où le socialisme a fait semblant d'accepter la discussion tant qu'il n'avait pas achevé son œuvre de propagande, mais lorsqu'il a cru le terrain suffisamment préparé, il a repoussé tout concours et a prétendu régner seul et sans contrôle.

Si l'espace ne nous manquait, ce serait le moment d'établir une comparaison entre la révolution des anabaptistes et la révolution actuelle ; et il ne serait pas difficile de montrer que, dans l'une comme dans l'autre, on est parti, en définitive, du même point ; c'est-à-dire de l'attaque de toute autorité et de toute idée religieuse ; surtout du principe catholique. Même alors, il fut question d'*Internationale noire;* alors aussi on s'éleva brutalement contre les catholiques et on les déclara responsables de cette effroyable révolution, comme s'ils n'en avaient pas été les premières victimes (1).

Mais l'histoire a désormais fait ample justice de ces excès, et il n'y a plus aujourd'hui un homme sérieux qui ne reconnaisse la vérité de ce que Tocqueville constate avec tant de justesse : « Quand la passion du bien-être matériel se répand des classes dont il entretient la vanité, dans celles dont il excite l'envie, la révolution sociale est aux portes, à moins que la religion ne s'y oppose. C'est pourquoi, ajoute-t-il, la passion du bien-être matériel ne rencontre aucun obstacle dans la communauté démocratique, si l'on en écarte la religion et si le sentiment religieux venait à disparaître, si le besoin de bien-être arrivait à prévaloir, alors la liberté périrait (2). »

---

nes à Mulhouse, en Moravie et à Münster, et partout où leurs tentatives n'échouèrent pas, elles aboutirent à des abominations sans exemple et à un despotisme monstrueux. Il semble que, au moment où l'Europe entrait dans la voie de la civilisation moderne, la Providence ait voulu lui faire expérimenter les doctrines anarchiques qui sont la négation des conditions essentielles de cette civilisation. L'expérience a été décisive ; après cela, on ne peut plus professer ces déplorables erreurs sans méconnaître les enseignements de l'histoire. *Loc. cit.*, chap 10, *Les Anabaptistes.* Que dirait aujourd'hui Soudre s'il voyait que, en plein dix-neuvième siècle, on revient aux erreurs et aux méfaits d'alors?

1. Après avoir raconté que les catholiques furent réduits à ne pas même oser mettre les pieds dans la dernière église que l'on avait fait semblant de leur laisser, Soudre ajoute que « les cloches furent fondues pour faire des canons, et avec le plomb des toitures, on fit de la mitraille. Les églises furent transformées en magasins et en écuries, et les plus belles choses furent sacrifiées à la fureur de ces nouveaux vandales... L'autorité de Mathias était si despotique, si terrible, que la moindre opposition était punie de mort ». V. aussi Weill, *La guerre des paysans.*

2. Alexis de Tocqueville, *La démocratie en Amérique.* Paris, 1835. — *Œuvres complètes*, Paris, 1852.

La majorité des économistes allemands, suivis en cela par beaucoup d'autres, ont eu le grand tort de négliger ce point fort important, pour consacrer tout leur temps, tous leurs soins à des questions très souvent insolubles, puisqu'ils faisaient abstraction de tout vrai principe religieux. C'est ainsi que lorsque, en Allemagne, protectionnistes et libre-échangistes se sont mis à rechercher la solution du problème social, ils ont commencé, en oubliant presque tout le reste, à s'entreregarder d'un œil soupçonneux et hostile, s'accusant mutuellement de vouloir ruiner le pays par l'application de leur système. Aussi se sont-ils perdus dans des discussions byzantines laissant champ libre à leurs adversaires, et l'on sait si ceux-ci en ont terriblement profité et en profitent encore.

Tout ce mal est-il réparable ? Dans quelles conditions peut-il l'être, et par qui ? Est-il circonscrit au seul domaine économique, ou bien en embrasse-t-il d'autres ? Les socialistes ont-ils tort absolument en tout, ou seulement en partie ? Tels sont les points sur lesquels porte toute la question: mais pour y répondre d'une manière adéquate, une chose importe au plus haut point : examiner sans passion la thèse des socialistes, en choisissant la plus complète ; voir où les socialistes se trompent, et dire pourquoi ; établir quelles sont, parmi leurs demandes, celles que l'on peut accepter, quels remèdes peuvent être proposés, et de quels *critériums* ils doivent relever, c'est-à-dire s'ils doivent rester dans le domaine purement économique, ou remonter plus haut ; en d'autres termes, s'il est vrai que la science économique ne se coordonne avec aucune autre science, et ne reconnaît aucun lien de dépendance, ou bien si elle est subordonnée, elle aussi, à un principe supérieur ; si elle tire, elle aussi, son origine du principe chrétien, comme les autres sciences, et si, en s'inspirant ou en ne s'inspirant pas de ce principe, elle répond ou ne répond pas à la fin qui lui est assignée.

Voilà, dans un court résumé, l'objet de notre modeste écrit, au sujet duquel nous devons donner un dernier avertissement : si nous avons circonscrit notre étude au socialisme allemand, ce n'est pas que l'Allemagne nous paraisse le pays le plus atteint de cette maladie, mais c'est, et nous l'avons indiqué plus haut, parce que nulle part le socialisme ne s'est élevé à la hauteur d'un système plus scientifique et n'a revêtu des formes plus

précises et plus concrètes, que là où il a trouvé, dans Marx et dans Lassalle, ses apôtres les plus habiles et ses théoriciens les plus savants.

Ce sont donc les écrits de ces derniers qu'il faut surtout consulter, puisque là et non ailleurs, se trouve la véritable quintessence de tout le socialisme moderne.

Marx et Lassalle pourront avoir des imitateurs, peut-être même des égaux ; mais ils ne seront jamais surpassés !



CHAPITRE I.

Théories utopiques de Fichte et de Weitling. — Évolution scientifique du socialisme allemand par l'entremise de Winkelblech, Engels et Rodbertus Jagetzow. — Complément de cette évolution par les doctrines de Marx et de Lassalle.

A la première apparition des théories socialistes allemandes professées par Münzer, Karlstadt et autres — théories qui, nous l'avons remarqué déjà, furent cause en grande partie des massacres commis par les anabaptistes pendant la fameuse guerre des paysans (1521) (1) — succéda en Allemagne une longue période de tranquillité, qui se prolongea presque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Pendant tout ce temps le socialisme semble complètement assoupi. Ce n'est qu'en 1793 qu'il reparaît, lorsque Fichte publie son ouvrage intitulé : *Éclaircissements pour rectifier l'opinion sur la révolution française* (2). Dans ce livre l'auteur soutient que le travail est l'unique fondement juridique et naturel de la propriété, que seul il donne à l'homme le droit de demander à la société les moyens nécessaires à sa subsistance, d'où la conséquence que celui qui ne travaille pas, ne saurait se prévaloir de ce droit. Dans un second ouvrage il ajoute : telle est la force du droit à la subsistance que l'individu auquel manquent

---

1. Thomas Münzer, disciple de Nicolas Stork, fut l'un des premiers et plus habiles chefs des paysans pendant les guerres des anabaptistes. Doué d'une éloquence populaire, il parcourut les villages de la Saxe, où il propagea ses doctrines communistes : « Nous sommes tous frères, disait-il à ses auditeurs, nous avons un père commun, Adam, pourquoi donc la différence de biens et de conditions que la tyrannie a introduite parmi nous ? Pourquoi gémirions-nous dans la pauvreté, pourquoi serions-nous accablés par le travail, tandis qu'eux, les grands du monde, nagent dans les richesses ? N'avons-nous pas droit à l'égalité des biens qui de leur nature sont faits pour être partagés sans distinction entre les hommes ? La terre est un héritage commun où nous avons une part qu'ils nous ont ravie. Qu'ils nous montrent le contrat de cession. Rendez-nous, riches du siècle, avares usurpateurs, les biens que vous retenez injustement... ». (Soudre, Ouv. cité, *Les Anabaptistes : 1re période*, ch. VIII, p. 68-69.)

2. *Beiträge zur Berüchtigung des Urtheils über die Französische Revolution.*

les moyens pour vivre, ne doit ni reconnaître ni respecter la propriété d'autrui, puisque les autres n'ont pas respecté en lui les grands principes qui assurent à chacun sa propriété ; c'est-à-dire cette portion de biens que tout individu a le droit de posséder et que personne ne peut lui enlever, parce qu'elle correspond pleinement à son droit de vivre.

Aussi Fichte veut-il que l'État fournisse à la nation une quantité suffisante de moyens de subsistance et qu'il en assure à chacun de ses membres la portion nécessaire.

Pour expliquer ensuite comment l'État peut atteindre ce but, il nous dépeint, dans une autre étude utopique, l'*État de la Raison*, État où travail, industrie, consommation sont soumis à des règlements et à un contrôle, où par suite, une part de jouissance est assurée à tout homme qui travaille.

Dans la distribution des biens, telle qu'elle était en vigueur avant l'établissement de l'*État de la Raison*, tous les individus, assure Fichte, n'obtinrent pas la part qui leur était due, et plusieurs s'approprièrent injustement le bien des autres. Le problème que le nouvel État doit résoudre est donc que chacun ait ce à quoi il a droit. Après cela il interdira tout commerce des particuliers avec les étrangers, et c'est à lui seul qu'il appartiendra d'acquérir les produits étrangers quand l'exigeront les besoins des citoyens.

Tel est en quelques mots le résumé des doctrines de Fichte. Après lui, dans l'ordre des rêveurs d'États socialistes chimériques, vient Weitling, tailleur de Magdebourg, qui se croyait supérieur à sa condition, s'imaginait être littérateur, poète même, et se prétendait condamné par la mauvaise fortune et l'iniquité des conditions sociales à une existence pénible et cruelle. A son retour de Paris, où il s'était trouvé en relation avec les apôtres du socialisme, dont il n'avait pas tardé à embrasser les idées, il se rendit en Suisse, et là, en 1835, il publia son premier opuscule : *L'humanité telle qu'elle est et telle qu'elle devrait être* [1]. A vrai dire il n'y a là qu'une application des théories communistes à un État où dominerait l'intelligence et où le travail et la jouissance alterneraient et se compenseraient à tour de rôle.

En 1841, il fonda à Vevey un journal socialiste allemand :

1. *Die Menschheit wie sie ist und sein soll.*

Hilferuf der deutschen Kunst, *Appel au secours de l'art allemand*, dans lequel il excite les ouvriers à établir la république démocratique.— Il alla si loin dans cette voie, qu'il finit par conseiller sérieusement aux chefs d'une association secrète qu'il avait fondée, *l'Alliance du juste*, de recourir à une insurrection du prolétariat : il s'agissait d'enrôler parmi la plèbe des grandes villes, 20,000 brigands qui auraient parcouru, la torche et l'épée à la main, toutes les contrées d'Europe, pour amener par la terreur la bourgeoisie à admettre la communauté universelle des biens. — Son œuvre la plus intéressante est sans contredit celle qui parut à Zurich en 1842 et qui a pour titre : *Garanties et harmonies de la liberté* (1). L'égalité absolue, écrit-il, ne peut être établie que par la destruction complète de l'organisation actuelle de l'État ; cette égalité admet une administration et non pas un gouvernement. La propriété était admissible à l'époque de sa fondation, parce qu'alors, l'argent n'existant pas, et les terres étant en abondance, personne ne se voyait ôter le droit et le moyen de devenir propriétaire ; mais dès que l'homme libre ne put plus occuper une partie du sol, la propriété, cessant d'être un droit, devint une injustice déplorable, la source de la spoliation et de la misère des masses.

Weitling nous offre à son tour son État imaginaire : l'*Harmonie*, basé sur la communauté du travail, sur l'égalité de jouissance correspondant à l'égalité du travail, avec exclusion de tout ce qui représente, de près ou de loin, l'État, l'Église, la propriété privée, la distinction des classes, la patrie, la nationalité ; bref un État d'un genre spécial et qui, comme ceux que rêvait Bakunin, porte le nom d'État sans en avoir la réalité. On l'aura remarqué, les théories de Weitling sont presque identiques à celles des socialistes français. On y retrouve exprimées sous une autre forme, les idées sur l'État, de Fourier, de Cabet, d'Owen, les griefs contre la propriété de Proudhon, Brissot, Rousseau, qui s'accordent tous à répéter que le mal social dérive de la mauvaise organisation de l'État et du manque de véritable égalité.

Ce fut quelque temps après la publication des derniers écrits de Weitling que le socialisme allemand commença son évolution, la plus importante assurément qu'on ait vue de nos jours.

1. *Garantien und Harmonien der Freiheit.*

Plus de vaines déclamations, de phrases à effet et de projets pour l'établissement de sociétés idéales. On se livre au contraire à une sévère et rigoureuse analyse du système économique, afin d'en transformer les points où l'on prétend voir un obstacle aux progrès ultérieurs de la civilisation. C'est donc le principe scientifique qui remplace les vieilles chimères, et c'est sur le terrain exclusivement économique que s'appuie de préférence le socialisme pour travailler à la solution du grave problème qui préoccupe tant notre société. Aussi est-il du plus haut intérêt d'étudier cette transformation du socialisme, quoiqu'il faille une attention des plus soutenues pour suivre dans tous ses détails cette critique économique, dont il fait son point de départ et à laquelle il s'applique avec une habileté qui dissimule les graves et multiples erreurs dans lesquelles il tombe. Le premier à ouvrir la marche fut le professeur Winkelblech, plus généralement connu sous le pseudonyme de Carlo Marlo. On ne peut à vrai dire l'appeler socialiste dans le sens strict du mot, mais on le donne souvent comme tel, parce qu'il fut l'un des premiers à réclamer — et dans une large proportion — l'ingérence de l'État pour obtenir certaines transformations économico-sociales. Dans la préface de son livre : *Recherches sur l'organisation du travail, ou système d'économie universelle* (1), Marlo expose comment il a été amené à s'occuper de la question sociale. La situation malheureuse de l'ouvrier qu'il avait constatée en 1843, en visitant le nord de l'Europe, le décida à étudier les conditions des différentes classes sociales dans les pays civilisés où, écrit-il, « je trouvai partout misère, désordre, inquiétude, souffrances, non seulement chez l'ouvrier des grandes villes, sièges de l'opulence et du luxe, mais encore dans la chaumière de l'habitant des campagnes ; dans les plaines fertiles de la Belgique et de la Lombardie comme dans les hautes régions de la Suisse ou de la Bohême.

« Il fallait donc rechercher les causes premières d'une aussi

1. *Untersuchungen über die Organisation der Arbeit oder System der Welt-Oekonomie.* — Ouvrage dont la publication fut commencée à Cassel en 1847 et continuée à différents intervalles. Dans la première partie, Marlo retrace l'histoire de l'Allemagne politique, des systèmes industriels et de la condition sociale de l'industrie. Dans la seconde, il nous donne un traité d'économie politique très bien conduit mais fourmillant d'erreurs. Dans la troisième, où il esquisse tout son système et que l'on pourrait appeler la *partie des remèdes*, il expose la manière de réorganiser le travail en le réglementant et en rétablissant sous certaines formes déterminées les corporations d'arts et métiers.

lamentable situation, causes qui, comme me l'ont démontré mes recherches, ne résident pas dans la nature et dans ses lois immuables, mais dans les institutions et les lois humaines. Par conséquent ce sont ces dernières qu'il convient de réformer afin de porter remède aux maux qui tourmentent la société, et comme les progrès industriels, si grands qu'ils soient, ne peuvent avoir pour effet de rétablir le bien-être universel, il convient de s'adresser aux progrès de l'économie politique, d'où dépendent ceux de la civilisation. » Il reconnaît donc avec les socialistes la nécessité de trouver un nouveau système économique mais il juge défectueux le diagnostic qu'ils font de la maladie et insuffisant le remède qu'ils proposent.

Pour lui les maux existants ne proviennent pas, comme le veulent les socialistes, de l'inégale distribution de la richesse, mais du manque de production. Ce que l'on peut, affirme-t-il, reprocher au système actuel de la distribution de la richesse,c'est de ne pas conduire au maximum de production ou à l'emploi le plus fructueux des ressources naturelles qui sont à la disposition de la société.

A son avis, la question ne doit pas être envisagée seulement au point de vue du prolétariat, mais de la société tout entière, et il soutient qu'une nouvelle organisation du travail répond plus à l'intérêt du capitaliste qu'à celui du travailleur, car si le système actuel se prolongeait, on arriverait infailliblement à la ruine des capitalistes et au règne du communisme. L'organisation du travail est, d'après lui, une chose absolument indépendante de la forme de l'État, dont la fin dernière devrait consister à produire la quantité de richesse nécessaire pour répandre universellement le bien-être dans toute la population, sans détriment des classes moyennes. « La raison d'être du problème social, observe-t-il, dérive du fait que notre organisation industrielle actuelle ne répond pas à l'idée du droit, qui s'appuie entièrement sur l'idée chrétienne. » Et ici il établit un parallèle entre le principe païen, qui sacrifie les masses pour assurer plaisir et splendeur à une aristocratie peu nombreuse, et le principe chrétien, qui veut que tous soient égaux et que chacun soit rémunéré pour son travail en proportion de l'utilité créée par ce travail. Ce principe une fois posé, Marlo aboutit à une conclusion aussi exagérée qu'inattendue.

Il affirme que tout homme a un égal droit à la propriété,

mais non dans le sens où on l'entend communément, à savoir que les hommes ont droit à la propriété autant qu'ils ont l'opportunité de l'acquérir, mais dans un sens beaucoup plus radical, c'est-à-dire qu'ils ont droit à cette opportunité.

Ils sont donc nés propriétaires au moins *de droit*, et cela pour deux raisons. La première est que Dieu, ayant fait les hommes personnes et non choses, a donné à tous également un droit naturel au plus ample développement personnel. La seconde est que la propriété, constituant le moyen indispensable au développement personnel, dérive en une certaine manière de Dieu lui-même, qui impose la fin et fournit les moyens. Aucune appropriation des biens de la nature ne peut donc être juste quand elle prive un autre homme de cette possibilité et par conséquent de son droit naturel.

Il en vient ensuite à examiner la propriété dans ses différentes formes et condamne autant celle qui se base sur la servitude que l'ancienne propriété germanique, collective, indivisible, inaliénable. La première, dit-il, est nuisible, parce que, privant le travailleur du ressort de l'intérêt personnel et ne lui garantissant pas la jouissance de son travail, elle le porte à ne pas tirer de la nature tout ce qu'elle peut donner. Relativement à la seconde, il observe que, tout en assurant à chacun la possession d'un instrument de travail, elle n'excite cependant pas assez le sentiment de l'intérêt individuel, et ne se prête pas aux variations de situation qui naissent de l'industrie. Pour les mêmes motifs, il condamne la grande propriété féodale, quoiqu'il admette avec les Anglais que, sous certains rapports, elle favorise le développement de l'agriculture. La forme de propriété la plus convenable est, d'après lui, celle par laquelle les instruments de la production deviennent propriété collective des associations et les instruments de jouissance (sauf les puits, les ponts et autres) demeurent propriété des individus. La maison de tout homme devrait être sa forteresse, et cette maison, avec toutes ses dépendances, devrait lui appartenir, mais en dehors de cela, il ne devrait avoir aucune autre possession privée. La terre et tous les moyens de travail il les aurait en co-propriété avec les autres. De même la propriété industrielle devrait être possédée en commun par les associations adonnées à l'industrie, associations qui seraient organisées par les autorités avec statuts, fonctions et pouvoirs distincts et

spéciaux. Ainsi on obtiendrait la plus importante et la plus nécessaire des innovations : la conversion de la terre et des instruments de production en propriété collective. Mais le point fondamental du système de Marlo est la question relative à l'augmentation de la population.

« Les réformes les mieux conçues pour l'accroissement et la répartition équitable de la richesse au profit des classes inférieures seront toutes inutiles, observe-t-il, si la population augmente plus rapidement que la production des moyens de subsistance. »

Il veut donc que l'on mette un frein non pas à la reproduction normale, à laquelle l'homme a certainement droit, mais à la reproduction anormale, c'est-à-dire à cette augmentation de population qui restreint sans cesse la fécondité du travail. Et puisque ce frein est, selon lui, le moyen le plus propre à apporter un soulagement efficace aux maux de la société, il demande et trouve juste l'intervention du gouvernement pour régler la reproduction du genre humain. C'est pourquoi il soutient qu'encourager les célibataires et ceux qui se trouvent dans l'état de veuvage, augmenter les devoirs envers la famille, limiter indirectement la fécondité, adopter des mesures préventives contre les naissances illégitimes, etc..., sont autant de règlements que l'État doit proposer dans l'intérêt du bien social !

En même temps que Marlo paraissait Frédéric Engels, un vrai socialiste, qui, après avoir étudié soigneusement la condition dans laquelle se trouvaient réellement les classes ouvrières anglaises, et ce qui se passait dans les différents ateliers et fabriques d'Angleterre, attaquait ces établissements avec la dernière sévérité, leur reprochant d'assujettir les enfants d'un âge encore tendre à un travail supérieur à leurs forces, d'en faire autant pour les femmes, d'imposer généralement à tous un travail de trop longue durée et par là même pernicieux, de ne pas accorder le repos nécessaire, d'être des foyers d'immoralité, de dégradation et d'avilissement effrayants: de créer en somme un état de choses qui explique parfaitement, d'un côté, l'augmentation continuelle de la misère et du prolétariat, de l'autre, la concentration du capital dans les mains d'un petit nombre.

Pour Engels, la science de l'économie est une science immo-

rale, mensongère, impuissante à détruire les maux sociaux ; elle n'est qu'un système de vol, de sophistiqueries et de contradictions, parmi lesquelles il cite en premier lieu la séparation introduite entre la valeur réelle et la valeur d'échange, séparation qui, dérivant de la propriété privée, doit être détruite par l'abolition de la propriété même. C'est donc au communisme qu'Engels conseille de recourir pour conjurer, ou au moins paralyser dans ses effets, l'immanquable insurrection sociale des classes pauvres contre les riches.

Après Engels vient Rodbertus-Jagetzow, ancien ministre de l'agriculture en Prusse (1). Ce dernier ne mérite pas le nom de socialiste militant, quoiqu'il ait puissamment aidé Lassalle, comme l'attestent ses lettres à l'économiste von Kirchmann (2), lettres dans lesquelles il condense tout son système. Il envisage la question sociale au point de vue purement scientifique, et par suite se renferme constamment dans la théorie. Sa première affirmation est que, quoique le communisme soit une conséquence inévitable des tendances actuelles, il est cependant inutile d'essayer d'en hâter l'avènement par l'agitation, attendu qu'il s'agit d'une transformation qui, pour s'accomplir, exige des siècles. Aussi estime-t-il que le suffrage universel ne peut lui être d'aucun secours et le repousse-t-il par là même. Après quoi il en vient à dire que les richesses ne doivent être considérées par l'économie que comme de simples produits du travail, qui seul leur donne leur valeur. Il examine alors les rapports actuellement existants entre la valeur, le travail et le revenu, et en déduit que, par suite des défauts du système industriel actuel, le revenu du travailleur ne peut s'élever, du moins d'une manière permanente, au-dessus d'un niveau qui suffise à lui procurer une maigre subsistance. La conséquence est que, tandis que son travail devient de plus en plus productif grâce aux inventions mécaniques et à une foule d'autres moyens de perfectionnement, la quote-part qu'il reçoit en raison du produit de son travail tend à diminuer de plus en plus.

Rodbertus veut donc que l'on neutralise cette tendance, et

---

1. Ministre en 1848, il rentra peu après dans la vie privée et entreprit des travaux historiques et économiques.

2. Le recueil des lettres écrites en 1850 et réimprimées en 1875 a pour titre : *Zur Beleuchtung der socialen Frage. — Pour l'éclaircissement de la question sociale.*

que l'on étudie des mesures par lesquelles la part du produit, que l'on prélève pour le travailleur, croîsse proportionnellement à la valeur du produit, car, autrement, toute la population ouvrière demeurerait étrangère au progrès général de la société. Le véritable remède, à son avis, consiste dans une nouvelle délimitation de la sphère de la propriété privée; sphère déjà limitée à plusieurs reprises dans l'intérêt du développement personnel, et qu'il faut limiter encore une fois.

Partant de ces principes, il conclut en demandant que l'on change radicalement l'organisation économique actuelle, c'est-à-dire que l'on substitue des lois raisonnables aux lois naturelles qui règlent maintenant le partage des produits. En conséquence, il voudrait que l'on fondât une institution de crédit à laquelle l'ouvrier puisse confier son produit, produit dont la valeur devrait être déterminée par les heures de travail normal qu'il a fallu pour le produire et par la moyenne du temps que l'on regarde, généralement, comme nécessaire pour cette production. L'ouvrier recevrait en paiement une cédule représentant les heures de travail, et il s'en servirait pour retirer du magasin social un objet quelconque dont le prix serait fixé de la même façon. Bref, il veut que le travail seul devienne la mesure des valeurs : que les heures de travail soient échangées contre d'autres heures de travail. De cette manière le bien-être de chaque individu sera proportionné à la part qu'il aura prise à la production nationale, sans qu'il y ait des réductions ou prélèvements ni en faveur ni au détriment de qui que ce soit.

La transformation qu'Engels et Rodbertus avaient commencée à faire subir au socialisme allemand, atteignit son apogée avec Marx et Lassalle. Ce sont en effet ces derniers qui relient, condensent, discutent une dernière fois les théories de leurs devanciers, et qui, complétant l'étude scientifique et critique des faits sociaux et économiques, s'en servent pour donner au socialisme une véritable et définitive organisation politique. On va donc créer, parallèlement à la spéculation philosophique, une action universelle et générale ; il ne s'agit plus d'insurrection à provoquer dans telle ou telle province d'Allemagne : c'est tout un puissant empire que l'on cherche à soulever pour le conduire à un changement qui soit le signal de la rénovation sociale pour le monde entier. Ce n'est plus

dans les conciliabules, dans les livres, dans les brochures que se renferme le socialisme, non, il veut désormais tout envahir. Il pénètre jusque dans le Parlement, et là, comme en champ libre, il réclame hardiment le droit de prendre une part active à la création de lois destinées à régir des hommes, dont un bon nombre professent le même *credo* que lui. Grave évolution, grosse de conséquences non moins graves!



CHAPITRE II.

Marx et sa théorie sur la valeur.

L'ŒUVRE principale de Marx a pour titre : *Le capital* (1). Le principe fondamental de cet écrit aussi ingénieux et érudit qu'obscur, dont la renommée a couru d'un bout du monde à l'autre, est la critique du système industriel tel qu'il a été conçu de nos jours par les économistes anglais et pratiqué dans leur pays (2). L'auteur commence par demander que le capital privé soit transformé en collectif, c'est-à-dire que la propriété individuelle soit remplacée par la propriété collective, laquelle doit être confiée à l'État.

Marx le réclame parce que, d'après lui, le malaise social dérive du fait que le capital, étant propriété privée et individuelle, opère suivant les lois et les exigences de la libre concurrence. D'où il suit que les bénéfices de la production sont tous absorbés par le capitaliste au détriment de ceux qui les

1. Karl Marx, né à Trèves le 2 mai 1818, de parents israélites convertis, suivit, avec honneur, le cours des sciences juridiques à Bonn (1839-40). En 1843, il s'adonna à l'étude de l'économie politique et de la question sociale, sur laquelle il a publié plusieurs ouvrages et des articles de revues. Le plus important de ces travaux est : *Das Kapital*, dont le premier volume parut en 1867. En 1875, M. Roy en fit une traduction française revue et augmentée par l'auteur. Marx a publié en outre, en 1847, *La misère de la philosophie*, où il critique l'ouvrage de Proudhon, *La philosophie de la misère*, et, en 1859, une *critique de l'Économie politique*. Marx était athée ; il mourut à Paris en mai 1883.

2. Un fait très curieux et digne de remarque, c'est que ce livre, où ne sont cités que des auteurs anglais, et dont les principaux exemples sont tous empruntés à la vie industrielle anglaise, n'a jamais été traduit entièrement en anglais ; aussi, malgré le vif désir qu'en avait Marx, son livre n'a obtenu aucun succès dans les classes ouvrières d'Angleterre. En Russie, au contraire, sa vogue fut telle que, l'année même où il fut traduit, on en vendit 3000 exemplaires. Il n'y a rien là toutefois qui étonne, si l'on songe que l'élément le plus énergique dans le socialisme contemporain est plus politique qu'économique. D'où il suit que le mouvement est avant tout, et spécialement, révolutionnaire et trouve des conditions plus favorables à son développement là où l'opposition révolutionnaire est déjà forte. Or, le mouvement révolutionnaire semble jusqu'ici plus fort en Russie qu'en Angleterre ; chez la première de ces deux puissances, en effet, il existe plus d'un parti, dont les idées sont par elles-mêmes une prédisposition à bien accueillir les doctrines socialistes.

produisent réellement, c'est-à-dire des ouvriers. Or, c'est pour éviter cet inconvénient, que la propriété doit passer dans les mains de l'État, lequel, arrivant ainsi à posséder et à administrer le capital privé, l'emploiera suivant la justice.

Il faut remarquer dès maintenant que, dans tout ce raisonnement, Marx part d'une prémisse fausse. En effet il pose comme prémisse que le capital aujourd'hui ne représente plus la portion de richesse qui, au lieu d'être immédiatement consommée, est mise de côté par l'épargne et destinée à d'autres usages productifs. Cela arrivait, selon lui, dans le passé, lorsque les hommes travaillaient tous pour satisfaire à leurs besoins individuels. Dans ce temps-là, les semences et les récoltes qu'ils retiraient des champs étaient en partie consommées et en partie épargnées par eux-mêmes ; ils en restaient les uniques possesseurs, et s'en servaient pour leurs besoins futurs ; le capital était donc un instrument dans les mains du travail. Dans les temps modernes la chose est bien différente : le capital n'est plus une catégorie logique mais simplement historique. L'industrie est actuellement monopolisée tout entière par les spéculateurs qui avancent le capital nécessaire et payent le salaire des ouvriers pour gagner la différence en plus que contient le produit.

Le travail est devenu ainsi un instrument dans les mains du capital ; et le capitaliste est celui qui, tout en n'étant pas personnellement producteur, prête aux producteurs pour leur procurer des matériaux et des instruments dans l'espérance, ou plutôt la quasi-certitude, qu'on lui rendra une plus forte somme d'argent. *L'argent anticipé de cette manière est le capital.*

Et ici apparaît une des premières erreurs de Marx : après avoir confondu le capital avec la monnaie, il déclare qu'ils ne sont ni plus ni moins que la même chose, qui circule d'une manière différente, et il ajoute que le capital ne représente plus aujourd'hui qu'une richesse indépendante, c'est-à-dire une énorme provision de denrées faite pour suppléer aux besoins d'autrui, pour être vendue sur le marché et pour servir à son propre accroissement. Mais comment est-il arrivé, se demande-t-il, que cette richesse indépendante soit allée s'accumuler dans les mains qui ne la produisent pas, et comment arrive-t-il que le simple usage serve à l'augmenter ? Ici, remarque Marx, il y a

évidemment un accroissement de valeur. Or, il importe grandement de connaître à qui est dû cet accroissement : « Voyons, dit-il, si, par hasard, cet accroissement de valeur ne dépend pas de quelque autre facteur ; si, par exemple, ce n'est pas l'échange qui produit l'accroissement en question. » Il répond que l'échange est une simple transmission, le passage d'un individu à l'autre de choses de même valeur ; l'échange ne peut donc augmenter la *valeur* du produit, mais en accroît l'*utilité*, en ce sens que chacun des deux individus qui échangent les produits gagne, puisque chacun change un produit dont il n'a pas besoin ; ce qui naturellement ne modifie en rien la valeur intrinsèque des deux produits, valeur qui reste toujours la même.

Comment arrive-t-il alors, se demande de nouveau Marx, que l'augmentation de valeur, la *plus value (die Mehrwerth)*, s'obtienne précisément sur le marché, c'est-à-dire quand on met en circulation des produits, quand on procède, en d'autres termes, à cette série d'échanges de choses équivalentes dont nous parlions ? Évidemment nous nous trouvons ici en face d'une énigme dont il ne tarde pas toutefois à découvrir la solution.

Il est vrai, observe-t-il, que la valeur n'est pas créée sur le marché, puisque ce ne sont pas les échanges qui la créent, mais il n'en est pas moins vrai que, sur le marché, on peut acquérir un objet, un bien qui a la merveilleuse propriété de créer la valeur ; ce bien, cet objet est la capacité, le pouvoir qu'un individu a de travailler pour un autre. C'est donc l'usage de ce pouvoir qui crée la valeur. Or, comme le propriétaire de ce pouvoir, pendant le temps qu'il l'emploie, autrement dit, qu'il travaille, a besoin de vivre, il arrive qu'il vend l'usage de ce pouvoir pour autant de temps qu'il lui procure les moyens de vivre. Ainsi, s'il vend l'usage de son travail pour un jour, il obtiendra de quoi vivre pendant un jour. Mais il arrive généralement, lorsqu'il use de son pouvoir, qu'il crée, en un jour, une valeur supérieure à celle qu'il reçoit en échange ; en d'autres termes, le produit de son travail d'un jour est supérieur au salaire qu'il en retire. Il y a donc excès d'un côté; l'ouvrier donne plus qu'il ne reçoit ; et c'est cet excès qui constitue la *plus value*. C'est pourquoi celle-ci consiste dans la différence en plus qui existe entre la valeur de la subsistance nécessaire

à l'ouvrier et la valeur de la chose qu'il a produite; différence, affirme Marx, dont s'empare seul et exclusivement celui qui avance à l'ouvrier son salaire. Voilà donc où est le secret et la cause première de toute accumulation de capital.

Par conséquent, le vice du système économique actuel, continue-t-il, est celui-ci : tandis que le travail crée toute la valeur, l'ouvrier reçoit à peine ce qui lui suffit pour vivre sans qu'on tienne jamais compte de la quantité excédente de valeur qu'il a créée. De ce vice fondamental, naît précisément le phénomène odieux de la vie industrielle moderne, où toute organisation a pour objet de tirer de l'ouvrier une valeur toujours croissante, en le faisant travailler le plus longtemps et le plus rapidement possible, sans l'admettre jamais à participer d'aucune sorte au continuel accroissement de valeur issu de son travail. Marx examine ensuite quels sont les vrais critériums pour apprécier la valeur, et il avance à ce sujet les plus étranges théories, théories qui sont cependant la clef de voûte de tout son système.

Il remarque, avant tout, que les méprises, auxquelles a donné lieu la détermination de la valeur, viennent en grande partie, d'un côté, de ce qu'on a confondu la valeur d'un objet avec son utilité, et, de l'autre, de ce qu'on n'a pas distingué la valeur d'un produit du prix qu'on en obtient en l'échangeant contre un autre. C'est pourquoi il s'empresse de distinguer entre la valeur d'usage et la valeur d'échange, et il conclut que la valeur d'usage n'est pas une valeur dans le sens strict du mot, comme, à vrai dire, ne le serait pas davantage la valeur d'échange, qu'on appelle cependant ainsi parce qu'elle est la seule forme sous laquelle dans notre état social, se manifeste la valeur.

Dans la société primitive, affirme-t-il, il n'y avait pas d'échanges ; chacun produisait les choses nécessaires à ses besoins ; aussi ne pouvait-il y avoir de valeur d'échange [1]. Sans doute

---

1. La valeur d'échange et la propriété individuelle existaient dans la société primitive. Nous lisons dans la *Genèse*, chap. XXXIII, v. 19, que Jacob acheta des fils d'Hémor, pour cent agneaux, une partie du champ où il avait fixé ses tentes. Et ailleurs : « Tout l'argent de ces contrées (l'Égypte et le pays de Chanaan) fut ramassé par Joseph pour le blé qu'il vendait. Et il le déposa dans les trésors du roi.

« Et comme l'argent manquait aux acheteurs... Joseph leur répondit : amenez vos « troupeaux, et je vous donnerai en échange des aliments, si vous n'avez pas d'argent.

« Lorsqu'ils les eurent amenés, il leur donna des aliments pour prix des chevaux, et

chaque chose devait représenter une certaine valeur et il en serait de même sous le régime du communisme. Mais dans une société telle que la nôtre, où toute chose produite est destinée à être échangée, ce n'est qu'au moyen de l'échange que se connaît la nature de la valeur.

En quoi consiste donc cette valeur d'échange? Dans la proportion, répond-il, où des biens d'une certaine espèce s'échangent contre d'autres. Mais cette proportion ne dépend point de l'utilité de ces différents biens ou de leur aptitude à satisfaire un besoin quelconque; non, elle dérive d'un autre attribut que tous les biens possèdent, et d'où par conséquent dépend la détermination de leur valeur. Cet attribut commun est que tous, également, sont produits par le travail; leur variété disparaît donc, ils ne sont plus qu'autant de quantités différentes, autant de produits issus du même matériel vivant: le travail. En d'autres termes, les biens, les produits sont des quantités de travail condensé, et ils s'échangent en proportion de la quantité de travail qu'ils représentent. Mais comment parvenir à mesurer cette quantité de travail? Rien de plus simple, selon Marx. La quantité du travail est ramenée à sa durée et on la mesure par heures, journées et semaines. La valeur est donc établie par le rapport intrinsèque qui existe entre les biens et la durée du travail qui a servi à les produire; aussi l'échange se ramène-t-il à cette dernière formule: « une journée de travail d'une longueur donnée donne toujours un produit de la même valeur. »

D'où il résulte, en définitive, que la valeur est quelque chose d'inhérent aux produits avant même qu'ils ne soient mis sur le marché, qu'elle est donc tout à fait indépendante des circonstances du marché. Il s'ensuit encore que tout capital est absolument incapable de produire une valeur, et que par conséquent il n'a point droit à la rémunération qu'on appelle intérêt du capital. Car la valeur originale de tout capital est déjà contenue dans la valeur que possède le produit conservé par nous comme

---

« des brebis, et des bœufs, et des ânes; et il les nourrit cette année en échange des « troupeaux. » *Genèse*, chap. XLVII, v. 15, 16, 17.

A ces citations nous pouvons ajouter qu'aussitôt après avoir été chassé du Paradis terrestre, l'homme a eu recours aux échanges. Nous voyons en effet les uns s'appliquer aux travaux de la terre, les autres élever des troupeaux, ceux-ci s'adonner à la chasse, ceux-là se faire artisans. Il y avait donc un échange de services entre eux, et il convenait que ces services, d'une manière ou d'une autre, fussent évalués.

capital, valeur qui reste invariablement en lui. Or on sait que cette valeur ne peut s'obtenir que par le travail, qui seul la conserve et l'augmente : le capital n'y joue donc aucun rôle et partant n'a droit à aucune rémunération, à aucun intérêt.

Inutile d'objecter que le travail sans capital est aussi improductif que le serait le capital s'il n'y aurait pas moyen de l'employer. Marx répond que si le capital et le travail sont également indispensables pour produire de nouveaux biens, de nouveaux produits, il n'y a cependant que le travail qui crée une nouvelle valeur.

Mais, fait-il observer, quand je dis que la valeur est en raison directe de la quantité de travail requise pour la créer, je n'entends pas qu'on prenne comme mesure la quantité de travail employée individuellement par tel ou tel ouvrier. Non, j'entends la quantité de temps *socialement nécessaire* au travail, c'est-à-dire la quantité qui, *normalement*, est nécessaire pour produire une chose, étant donné les conditions sociales actuelles. Tout cela, ajoute Marx, serait parfait en théorie ; malheureusement, quand nous en venons à la pratique, c'est absolument le contraire qui a lieu, puisque, nous l'avons vu plus haut, l'ouvrier est obligé de vendre son travail comme une marchandise au capitaliste qui la paie le moins possible. Et pour ne pas être taxé d'exagération, Marx se met à examiner jusque dans les plus petits détails la question du salaire. Nous avons vu, dit-il, que la valeur d'un produit est représentée par le temps du travail qui, dans des conditions de *bonté normale*, est nécessaire pour le produire [1]. Or, pour maintenir dans de bonnes conditions physiques les forces du travailleur, il faut un certain bien-être et par conséquent les moyens de se le procurer suivant les temps, les contrées et les mœurs.

La portion de la journée de travail, indispensable pour se procurer ces moyens de bien-être, peut s'appeler le *temps nécessaire du travail;* temps que représentent exactement les heures pendant lesquelles l'ouvrier, en travaillant, ne produit que ce qui est nécessaire à la conservation de son existence. La valeur qu'il crée par son travail, pendant ce temps, peut s'appeler *valeur nécessaire.* Mais, comme les forces physiques de l'ouvrier

1. *Par conditions de bonté normale,* Marx entend, et du reste il l'indique bientôt après, que l'ouvrier soit dans de bonnes conditions physiques pour pouvoir apporter au travail l'énergie d'un homme réellement sain et robuste.

peuvent lui permettre de travailler au delà du temps nécessaire à son entretien, il arrive que, dans ce surplus de temps, il crée, en travaillant, un surcroît de valeur : une *plus-value.* Ce surcroît peut augmenter de plusieurs manières, car, s'il est vrai que la durée du travail ne doit pas aller jusqu'à épuiser les forces physiques du travailleur, et s'il est encore vrai que la quantité des moyens de subsistance ne peut descendre au-dessous du minimum indispensable pour entretenir la vie de l'ouvrier, il reste néanmoins de la marge entre ces limites. Le secret de la *plus-value* est tout entier dans l'art de faire travailler l'ouvrier le plus possible, et de lui donner, comme rétribution, un salaire dérisoire, à peine de quoi vivre. Un ouvrier travaille 12 heures et est payé trois schellings ([1]). Voyez ce qui se passe : par le travail des six premières heures, il produit, il crée une valeur équivalente à trois schellings ; dans les six dernières heures, il crée une valeur égale mais ne reçoit rien en compensation : le patron perçoit donc, en pur profit, une *plus-value* équivalente aux trois autres schellings. Cette iniquité n'aurait jamais été possible, si l'on n'avait adopté le désastreux système de payer le salaire en argent, ce qui est une manière de dissimuler et de masquer le vol ainsi commis. A l'époque de la servitude féodale, de tels artifices étaient inconnus : l'ouvrier travaillait une journée pour le patron ; les cinq autres pour lui-même, et personne ne lui faisait croire qu'il travaillait tous les six jours pour lui. Le système de la récompense en argent — salaire — donne à cette plus-value du travail qui n'est pas payée la fausse apparence de l'être ; aussi ce système est-il le véritable levier moyennant lequel on arrive à épuiser l'ouvrier. Le salaire n'est donc plus ce qu'il devrait être, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas, comme il le devrait, non seulement à l'entretien de l'ouvrier mais encore à celui de sa famille, ainsi qu'à couvrir les frais d'éducation et d'apprentissage de ceux qui devront un jour le remplacer.

La *plus-value* peut être, ajoute Marx, absolue ou relative. Elle est absolue lorsque moi, patron ou entrepreneur, pour obtenir un bénéfice toujours plus grand, je prolonge les heures de travail nécessaire, lorsque, par exemple, payant toujours trois schellings, j'oblige l'ouvrier à travailler en retour non plus

1. Le schelling vaut 1,25 fr.

douze mais quinze heures. Il est évident que, dans ce cas, l'ouvrier, si ses forces physiques ne sont pas épuisées, produira davantage ; mais comme je n'ajoute pas un centime à son salaire, tout le surcroît de valeur créé par son travail est exclusivement à mon profit.

La *plus value* relative consiste en ceci : obtenir un gain plus considérable moyennant une invention, une machine, qui produise en trois heures, ce qui demandait autrefois six heures de travail, sans que le capitaliste toutefois soit amené de ce chef ou à diminuer la journée de travail de l'ouvrier ou à augmenter son salaire. Prenons un ouvrier cordonnier qui auparavant, dans les conditions ordinaires, aurait produit, en six heures, une paire de chaussures de la valeur de trois schellings, et qui continuerait à travailler les six autres heures, recevant pour prix de toute la journée de travail trois schellings. Le patron aura gagné la seconde paire de chaussures faites par l'ouvrier pendant les six dernières heures de sa journée : ce qui revient à dire que, par le fait de n'avoir pas rémunéré ce surcroît de travail, le patron aura augmenté son capital de trois schellings. Mais si, maintenant, avec la machine, l'ouvrier produit la même paire de chaussures en trois heures et si le patron le paie néanmoins le même prix et le fait tratravailler également douze heures, qui ne voit dans quelles proportions considérables augmente le gain, la plus-value qu'encaisse le patron, qui garde à son profit non plus une, mais trois paires de chaussures ?

De ceci Marx déduit deux choses : la première, la nécessité de fixer par une loi la journée normale de travail, qu'il voudrait limiter à huit heures, car de cette manière on conserve les forces physiques de l'ouvrier et on lui donne la facilité de satisfaire aux besoins intellectuels et sociaux qui chaque jour s'imposent davantage. Marx demande aussi que l'on surveille les patrons qui, autrement, trouveraient moyen de prolonger la journée de travail, malgré les prescriptions contraires de la loi. La seconde déduction de Marx est que les machines ne peuvent créer aucune valeur : elles ne transmettent en effet au produit que la valeur qu'elles perdent par l'usure et la détérioration subies durant le cours de la production. La valeur qu'elles créent est donc en raison directe de leur consommation ou consommation du capital, puisque la machine est un capital,

fruit de ressources naturelles, c'est-à-dire de la science, qui ne coûte rien au capitaliste. Assertion vraiment étrange, puisqu'elle suppose que l'acquisition de la science ne coûte pas ce qu'elle coûte en réalité, et que l'homme naît avec la science infuse comme il naît avec une figure, deux bras et deux jambes !

Il remarque ensuite que, si les perfectionnements industriels : division, subdivision et organisation du travail, coopération, inventions, machines, etc., sont, d'une part, des éléments de progrès historique et de développement civil et économique pour la société, de l'autre ils contribuent à exploiter l'ouvrier d'une façon plus adroite et avec des formes en apparence plus civilisées. L'effet général de l'amélioration industrielle est celui-ci : dépression intellectuelle et physique de l'ouvrier, car les ouvriers, par suite de la division du travail, deviennent trop des spécialistes et par conséquent ne peuvent plus produire autre chose. Le travail intellectuel se sépare de plus en plus du travail manuel, et la séparation des rôles dans le travail aboutit à une hiérarchie de salaire qui offre une grande facilité pour dépouiller l'ouvrier. La force musculaire est moins nécessaire, partant le travail de la femme et de l'enfant remplace de plus en plus celui de l'ouvrier adulte et constitue ainsi une nouvelle cause de la diminution du salaire.

On prolonge en même temps la journée de travail en la portant au delà des dernières limites de la résistance humaine ; ce en quoi le capitaliste se trompe gravement, car — les rapports des inspecteurs des manufactures le prouvent — le fait de raccourcir la journée de travail, en la réduisant, par exemple, à dix heures, accroît, au lieu de diminuer, le produit. Les améliorations industrielles tendent en outre, selon lui, à pousser à une plus grande intensité de travail, car les machines, pouvant travailler toutes les heures du jour et de la nuit, contraignent l'ouvrier à recourir à mille expédients pour travailler de pair avec elles. Au nombre de ces expédients figure le *travail à forfait*, que Marx condamne, parce qu'il entraîne à un excès d'effort et de temps dans le travail et permet d'évaluer le travail par la valeur de l'ouvrage exécuté, offrant ainsi au capitaliste le moyen de ne pas maintenir le prix stipulé, à moins que le travail n'arrive à la moyenne de la perfection requise.

De son côté l'entrepreneur parvient avec ce système, à obtenir une mesure, un critérium précis de l'intensité de travail

dont est capable l'ouvrier, puisque par le résultat du travail à forfait il juge combien de temps il faut généralement pour obtenir un produit donné. Aussi les ouvriers qui ne possèdent pas la productivité moyenne sont-ils renvoyés sous prétexte qu'ils ne peuvent pas même fournir le minimum de travail journalier. Substituer donc au salaire journalier l'entreprise à forfait aura pour unique résultat que le travail deviendra plus intensif, tandis que le salaire restera le même qu'auparavant.

Le dernier reproche — et non le moindre — que Marx fait au développement industriel moderne, est d'être cause d'un excès relatif de population ouvrière, comme le prouve le grand nombre d'ouvriers qui restent constamment sans emploi. Ceci ne dépend ni d'une surabondance absolue de population qu'il n'admet pas, contrairement à Malthus, ni du manque réel de travail. Le travail se trouve et est plus qu'abondant pour tous. Si l'on n'exigeait pas un travail excessif, mais qu'on le maintînt dans de justes limites pour chacun, en tenant compte de l'âge et du sexe, toute la population ouvrière actuelle ne suffirait pas à conserver le grand développement que la production a pris aujourd'hui. Si donc il y a des désœuvrés, c'est l'introduction de nouvelles machines, ce sont les fabriques industrielles, les crises commerciales, les changements de procédés et les transactions de tout genre qui arrivent à créer à côté de l'armée industrielle en activité de service, une nombreuse réserve, entièrement désœuvrée ou insuffisamment occupée. L'excès relatif de population est une conséquence inévitable du système capitaliste industriel, qui commence par pousser une moitié de la communauté ouvrière à exécuter le travail de toute la communauté, et se sert ensuite de la surabondance de travail ainsi obtenue pour contraindre cette même moitié ouvrière à recevoir un salaire insuffisant.

Les salaires insuffisants proviennent donc de la concurrence excessive que se font mutuellement les travailleurs à cause de cet excès relatif de population. Les fluctuations dans le cours des salaires suivent ainsi l'expansion et la contraction du capital, et non les variations de l'état de la population.

La dernière conséquence de ce que nous avons exposé jusqu'ici, dit Marx, c'est que le capital augmente dans une proportion régulière et fixe et finit par tout absorber, tandis que l'ouvrier est obligé de se contenter d'un salaire insuffisant et

précaire qui tend à baisser de plus en plus. Les opérations du capital constituent par cela même une série ininterrompue d'usurpations injustes, auxquelles il convient de mettre un terme, en recourant à un système plus équitable où il n'existe ni capitaliste ni travailleur, mais où tous les hommes produisent aux mêmes conditions. Ce système est précisément celui de la propriété collective entre les mains de l'État, qui devra partager le produit suivant la quantité de travail fourni par chaque individu.

Marx termine son volumineux écrit par une attaque contre la propriété, qu'il fait dériver de la conquête ou de la confiscation, en particulier de la confiscation et du partage des biens de l'Église, d'iniques usurpations des colonies, de la concession d'injustes privilèges et de divers droits protecteurs [1].

---

1. Frédéric Engels a publié à Hambourg, en 1885, le second volume du travail de Marx, sur le capital. Il est intitulé : *Der Cirkulationprozess des Kapitals*. Au dire des savants les plus consciencieux, il a rendu un mauvais service à son ami. Ce second volume, beaucoup plus lourd, plus obscur et moins logique que le premier, a causé une déception générale. Il en a été de même, et à plus forte raison, de la publication du troisième volume, comme on peut le voir dans la *Réforme sociale* de MM. Nitti et Roux.



CHAPITRE III.

Lassalle et la loi de fer du salaire.

AUX doctrines de Marx répondent parfaitement celles de Lassalle, considéré à juste titre comme le créateur du socialisme pratique allemand, non qu'il ait inventé lui-même les théories qu'il expose, mais parce qu'avec une intelligence éminemment critique, il les a humanisées et concrétisées et aussi parce que, personnifiant le socialisme dans le prolétariat, il en a fait une force vivante de l'organisation politique actuelle. Il lui a par là infusé une force, une activité qui a survécu à son fondateur, tué en duel en 1864 (1).

Lassalle — et il importe de ne point l'oublier — était un hégélien convaincu et passionné qui s'attacha à cette école dès l'époque, où, âgé de 17 ans à peine, il fréquentait l'université. La jeune Allemagne était alors tout entière hégélienne et révolutionnaire ; il en ressentit vivement l'influence. Hardiment ambiteux, plein d'une arrogante confiance en lui-même, sensuel et révolutionnaire, la note dominante de son caractère était de penser toujours à sa guise et de combattre quiconque s'opposait le moins du monde à ses idées (2). La révolution n'est pour lui qu'une simple évolution, qui peut s'accomplir soit pacifiquement, soit avec effusion de sang, les moyens importent peu. Ainsi il sera monarchique tant qu'il

---

1. Lassalle naquit à Breslau en 1825 de parents israélites. Ses principaux ouvrages sont : *System der erworbenen Rechte – Système des droits acquis*, 1861. — *Ueber Verfassungwesen – Sur l'essence de la Constitution. — Macht und Recht – Force et droit. — Das Arbeiterprogramm — Programme des ouvriers*, 1863. — *Die Agitation des Allgemeinen deutschen Arbeitervereins — L'agitation de l'association universelle allemande des ouvriers*, 1864. — *Herr Bastiat-Schulze von Delitzsch, der Oekonomische Julian ; oder Capital und Arbeit*, Berlin, 1864. — *M. Bastiat-Schultze von Delitzsch, Julien l'éconôme ou Capital et travail.*

2. Heine, qui le connut à Paris et l'aimait beaucoup, fut effrayé de l'audace de son esprit et de l'excès de son orgueil et ne tarda pas à le définir « un vrai fils des temps modernes ».

croira que la monarchie est le chemin le plus court pour arriver à la république démocratique ; quand il ne le pensera plus il abandonnera la monarchie ([1]). On l'appellerait aujourd'hui un *opportuniste*, mais un opportuniste qui ne perd pas de vue un seul instant le vrai but qu'il vise et vers lequel tout doit être dirigé. Ainsi, dans l'un de ses premiers opuscules, *La guerre en Italie et la mission de la Prusse* ([2]), il soutient que l'ère de la liberté et de la démocratie doit être précédée de l'achèvement de l'unité nationale tant en Allemagne qu'en Italie. L'unité est donc le moyen et non la fin, comme l'est encore le suffrage universel qu'il conseille aux ouvriers de Leipsic d'obtenir à tout prix, parce qu'ils arriveront ainsi à élever la condition normale de leur classe. « Organisez-vous et agitez-vous, leur dit-il ; le suffrage universel est une question d'estomac ([3]). »

Dans ce but il fonda, le 23 mai 1863, l'*Association générale des classes ouvrières*, qui ne donna alors que de maigres résultats. Vers la fin de la même année, il publiait le *Programme des travailleurs*, où il traitait de l'émancipation de la classe ouvrière et où il exposait presque toutes ses doctrines ([4]). Dans l'histoire moderne, écrit Lassalle, en s'inspirant des théories de la philosophie de l'histoire de Hégel, dans l'histoire moderne, nous avons trois périodes successives d'évolution. La période féodale, qui précède 1789, période de privilèges durant laquelle le pouvoir public était détenu et exercé par les propriétaires fonciers ; la période bourgeoise, qui va de 1789 à 1848, dans laquelle les droits personnels furent reconnus et respectés, mais où le pouvoir public restait subordonné à la propriété, et où la législation tendait à favoriser les intérêts de

1. Lorsque, en 1848, la dissolution de la première Assemblée prussienne et la concession de la Constitution, faite directement par décret royal, souleva les esprits au point de créer une agitation par laquelle on voulait réduire l'État à toute extrémité, en refusant de lui payer les impôts, Lassalle rêva une insurrection armée, mais il fut emprisonné. A sa première comparution devant les juges, il se déclara partisan de la république démocratique socialiste et revendiqua le droit et le devoir pour chaque citoyen de résister à l'État, même par les armes, quand la chose était nécessaire.

2. *Der italienische Krieg und die Aufgabe Preussen.* Berlin, 1859.

3. *Lettre à l'Association ouvrière de Leipsik*, 1862, dans laquelle il résumait les idées développées dans un précédent opuscule lu à Berlin et ayant pour titre : *Rapport de la période historique actuelle avec l'idée de la condition de l'ouvrier — Zusammenhang der gegenwärtigen Geschichtsperiode mit der Idee des Arbeiterstandes.* Berlin, 1862.

4. V. *L'âge présent et l'idée des classes ouvrières. Programme des ouvriers.* Berlin et Leipsic.

la bourgeoisie ; enfin, la période de la classe ouvrière, qui a commencé en 1848 et dure encore, période dans laquelle on accordera au travail ses droits et qui sera dominée par les idées, les aspirations et les intérêts de la grande classe laborieuse, qui, en réalité, n'est pas une classe, mais la nation tout entière.

L'amélioration du sort de la classe laborieuse doit donc être le but de l'État. Mais qu'est-ce que l'État ? demande Lassalle, et il répond : « l'État, c'est vous qui représentez les 96 centièmes de la population : tout pouvoir politique doit être vôtre, doit venir de vous et exister par vous ; votre bien, l'amélioration de votre sort doivent être la fin de l'État, parce que votre bien n'est pas l'intérêt d'une classe, mais l'intérêt national... Ce qui vous regarde, vous, regarde le genre humain ; vos intérêts personnels se meuvent et battent avec les pulsations de l'histoire, avec le principe vital du développement moral (1). Le quatrième État, ajoute-t-il, diffère des précédents — de l'état féodal et de l'état bourgeois — surtout en ce qu'il ne pourra jamais devenir une classe fermée et privilégiée : ses intérêts de classe et le bien général étant choses identiques (2). » La classe ouvrière est par conséquent destinée à devenir le principe régulateur de la société moderne, et sa suprématie produira les meilleures conséquences morales et politiques ; morales, parce qu'elle est moins égoïste que les autres classes sociales, n'ayant pas d'intérêts exclusifs à protéger ; politique, parce qu'elle conçoit sous une forme beaucoup plus noble et élevée la mission de l'État, dont la fin et les fonctions ne consistent pas seulement à maintenir la liberté, mais à la développer et à mettre tous les citoyens dans des conditions telles qu'ils puissent atteindre et conserver le niveau d'existence et le degré de culture, de pouvoir, de liberté, qu'ils ne pourraient jamais atteindre par leurs efforts isolés et individuels. L'État doit, moyennant l'union de tous, porter chaque individu à son complet développement ; il doit avoir, comme règle directrice de toutes ses lois civiles, cette très haute conception : que tout homme a droit à une existence digne de sa destinée. — *Das Menschwürdiges Dasein.* — Arrivé là, Lassalle se demande si l'homme qui, par la condamnation et l'abolition de l'esclavage et de l'ignorance, a été affranchi d'un état de dépendance légale et intellectuelle, ne doit pas être affranchi

1. V. *Das Arbeitersprogramm.*
2. *Ibid.*

maintenant de la dépendance économique, en d'autres termes, s'il doit et s'il peut encore exister une forme de propriété, par laquelle on exploite plus ou moins directement l'homme, c'est-à-dire, si le libre exercice et le libre développement des facultés et du travail d'un individu doivent devenir la propriété privée et exclusive du capitaliste qui possède et fournit les instruments et les avances nécessaires au travail, et si, par conséquent, il est permis au patron, en qualité de capitaliste et abstraction faite de toute rémunération pour un travail intellectuel de direction, d'avoir une part dans la valeur du travail d'autrui. Les socialistes, dit-il, réprouvent justement ce système, et partant veulent purifier la société en recourant à une organisation sociale, dans laquelle tout homme aurait une part plus conforme à son mérite et à sa contribution personnelle. Des millions d'ouvriers convertissent journellement leur cerveau, leurs muscles, en profits, en valeurs, en une série de richesses, et quel avantage en retirent-ils ? Aucun, parce que le capital absorbe tout.

Anciennement, avant 1789, la société industrielle, observe-t-il, était régie par un principe de solidarité sans liberté ; depuis 1789, elle est régie, au préjudice de tous, par un principe de liberté sans solidarité ; il faut avoir maintenant la solidarité dans la liberté. Le capital est une catégorie historique non logique, et le capitaliste est un produit récent. Il n'est fils ni de l'ancien Crésus, ni du seigneur du moyen âge, mais de l'usurier qui a pris leur place sans devenir pour cela plus respectable. L'idée de l'argent produisant l'argent et du capital producteur de lui-même, est une absurdité qui n'existait pas anciennement ; voilà le vrai socialisme, voilà la vraie anarchie et c'est l'ouvrier qui en est victime.

Ce dernier au contraire aurait droit à gagner tout, dit Lassalle, en faisant siennes les théories de Ricardo et de Marx, et cela parce que la valeur d'un produit quel qu'il soit dépend de la quantité relative de travail qui a été nécessaire à sa production et non de la somme plus ou moins forte payée pour ce travail. La valeur donc n'est que travail, ou, si l'on aime mieux, la valeur n'est que le temps dépensé en travail mental ou manuel pour produire un objet déterminé [1]. Toutefois

1. D'après Ricardo, la valeur du travail, comme celle de toute autre chose, est déterminée uniquement par le coût de sa production ; or le coût de production du

tandis que Ricardo avait limité strictement sa loi aux biens qui admettent une multiplication ou reproduction indéfinie — la valeur normale des autres biens restant réglée suivant lui par leur rareté,—Lassalle a voulu étendre cette loi à tous les cas, en introduisant une distinction entre le temps du travail individuel et le temps du travail socialement nécessaire, distinction, du reste, que nous avons déjà vue chez Marx.

Lassalle, la précisant davantage, répète avec lui que ce qui constitue la valeur d'un produit, n'est pas le temps du travail effectivement dépensé et nécessaire à l'individu A ou B pour le produire, mais le temps requis par le travail d'un ouvrier de moyenne habileté, employant les procédés en usage au moment actuel. C'est pourquoi, si l'objet peut être produit, normalement parlant, en une heure, sa valeur équivaudra à cette heure de travail, même quand un individu quelconque y aura consacré quatre ou cinq heures, car il ne devait pas recourir aux méthodes plus lentes que la société a abandonnées.

Lassalle va jusqu'à affirmer que, si un individu emploie son temps à produire des biens qui, n'étant plus requis par la société, sont inutiles, ces biens n'ont aucune valeur ; les heures de travail ainsi dépensées ne valent rien, parce qu'elles ne représentent pas une valeur socialement nécessaire. Sans le vouloir, il arrive ainsi à reconnaître que le travail n'est pas le seul élément déterminant la valeur d'un produit, mais qu'il y entre bien d'autres éléments, le besoin qu'on en a par exemple, son abondance ou sa rareté, etc.

Mais Lassalle ne s'arrête pas à cette objection, il continue à affirmer que le travail est la source unique de toute valeur, de toute richesse, et que c'est seulement d'après lui que peut se fixer la valeur d'un produit.

Ce principe ainsi établi, Lassalle revient sur la nécessité indispensable de changer les lois qui règlent actuellement le

travail signifie le coût de la subsistance de l'ouvrier suivant les mœurs et les habitudes de sa classe au temps où il vit. Les salaires pourront augmenter pendant un temps au-dessus de ce niveau ou descendre au-dessous, mais tendront toujours à y revenir, et partant ne pourront s'établir d'une manière permanente en aucune autre façon. Quand ils augmentent, la classe ouvrière est portée par son aisance à conclure des mariages et vient à se multiplier, si bien que les salaires finissent par baisser. Quand ils baissent, alors les mariages diminuent et la mortalité s'accroît, de sorte que le nombre des ouvriers subit une diminution qui ramène les salaires au premier niveau. Telle est, d'après Ricardo, la loi économique des salaires naturels ou nécessaires, dans laquelle, comme en un cercle de fer, se trouve enfermé le malheureux ouvrier.

salaire, parce que celui-ci, au lieu d'être proportionné aux bénéfices produits,est tellement exigu, qu'il suffit à peine à assurer à l'ouvrier le strict nécessaire, à savoir la nourriture et le vêtement. Il voit à cette exiguité et à la diminution progressive des salaires, deux graves motifs. Le premier vient de ce que le capital, devant, pour ne pas être écrasé par la concurrence, produire à bon marché, et ne pouvant pas réduire le prix de la matière, réduit autant que possible le salaire.

Mais celui-ci — et c'est le second motif de sa modicité — quoique réduit déjà à des bornes aussi restreintes, subit une réduction ultérieure par suite de la loi de l'*offre* et de la *demande*, par laquelle le travail finit par être assimilé à une simple marchandise, dont on débat le prix comme celui d'une denrée quelconque. Ainsi, si le travail disponible abonde et est urgent et si les offres sont rares, le salaire sera plus élevé ; si au contraire il y a peu de travail à donner et si beaucoup d'ouvriers se présentent pour l'exécuter, le salaire baissera, se réduira même à des proportions dérisoires.

Et cependant c'est de ce salaire que doivent vivre le prolétaire et sa famille ! Voilà, s'écrie Lassalle, le dernier résultat de la loi économique des salaires naturels ou nécessaires, de la terrible loi de fer de l'offre et de la demande, loi par laquelle les 96 centièmes de la population sont impitoyablement privés de la possibilité d'améliorer leur sort, ou de tirer même le plus petit profit de la croissante productivité de leur travail. Par cette funeste loi la liberté industrielle a été transformée en cruel esclavage ; l'ouvrier s'est trouvé séparé brutalement du reste d'une société qui, malgré ses torts, était encore humaine et personnelle ; il est devenu simplement un objet, une marchandise qu'on achète le meilleur marché possible, et, en vertu de la concurrence, il a été et il est encore privé de la jouissance de ces produits qui sont exclusivement l'œuvre de ses mains. Lassalle cependant ne soutient pas absolument la propriété collective et ne veut pas qu'elle passe dans les mains de l'État, il se borne à demander à celui-ci des subventions en faveur des ouvriers organisés en associations productives, afin que leur condition devienne semblable à celle des capitalistes (1). Voilà ce qu'il désire pour le moment; mais son but final, nous

1. Ceci correspond à l'ancien projet de Louis Blanc, lequel toutefois voulait que les associations se formassent peu à peu et volontairement.

l'avons déjà vu, est bien différent. Ce qu'il veut, c'est que la valeur, autrement dit la richesse, reste dans les mains de ceux qui l'ont produite dans de bien plus grandes proportions que ce qui a lieu aujourd'hui. Aussi réclame-t-il une reconstitution complète du système industriel actuel et l'emploi de nouvelles méthodes pour déterminer la rémunération qui revient à la classe ouvrière, laquelle doit avoir une participation réelle au produit. Le capital doit devenir le serviteur du travail au lieu d'en être le maître ; les profits doivent disparaître ; l'industrie doit être régie plus par le principe d'association que par celui de propriété ; les instruments de la production doivent être, peu à peu, retirés des mains des particuliers et devenir une propriété collective ou même une propriété nationale. « Je veux, s'écrie Lassalle, substituer un socialisme régulier et rationnel au socialisme anarchique et naturel qui régit actuellement tous les rapports sociaux. »

Mais ceci exige l'œuvre de plusieurs générations, et voilà pourquoi il fait appel à l'État, lui demandant de faciliter par des mesures directes et indirectes la transition de l'ancien ordre de choses au nouveau.

Il est maintenant facile de s'en rendre compte, les différences entre le système de Marx et celui de Lassalle ne sont ni nombreuses ni essentielles ; la principale est que le premier veut un seul propriétaire, l'État, tandis que le second se contente, au moins pour le moment, d'un État subvenant aux besoins de tous ; le premier traite la question d'une manière confuse et moins compréhensible, le second d'une façon plus claire et plus à la portée de tous ; mais tous les deux sont parfaitement d'accord pour poser les prémisses d'où découle tout le système socialiste actuel [1].

---

1. Quoique, à l'origine, une scission se soit produite entre les disciples de Marx et ceux de Lassalle, actuellement ils ne forment qu'un seul parti en Allemagne.



CHAPITRE IV.

Un regard en arrière. — Rousseau, Babœuf et la démocratie de nos jours. — L'athéisme, les abus du capital, les Juifs, l'antisémitisme. — La corruption des masses, les socialistes amateurs, l'apologie du régicide.

APRÈS avoir exposé succinctement, et aussi bien que nous le pouvions, le côté doctrinal et la marche du socialisme moderne, qu'on nous permette de nous reporter un instant en arrière, pour mieux faire comprendre toute l'importance de son évolution. Rousseau avait dit que tout homme a naturellement droit à ce dont il a besoin. La société, d'après lui, repose sur un contrat social qui en substance se réduit à ceci : « l'absorption complète de chaque individu, avec tous ses droits, par la communauté [1]. » En vertu de cette théorie, la statolâtrie la plus extrême était proclamée : l'individu n'est plus rien ; l'État est tout.

Quant à la propriété, elle doit consister dans la portion des biens nationaux qui est conditionnellement accordée à l'individu, lequel n'a le droit d'en user que parce que l'État le lui permet, et quand et comme l'État le lui permet. Ces idées, qui avaient fait beaucoup de chemin avant 1793, furent, pour ainsi dire, codifiées et poussées à leurs dernières conséquences par Joseph Babœuf [2].

---

1. J. J. Rousseau, *Le Contrat social.* Paris, 1758.

2. Babœuf est connu encore sous le nom de *Caius Gracchus.* Il rédigea d'abord le journal démocratique révolutionnaire : *Le correspondant Picard*, 1789. Très lié avec Marat et ennemi de Robespierre, il publia, après le 9 thermidor, un opuscule intitulé : *Système de dépopulation ou la vie et les crimes de Carrier.* En 1794, il établit un comité secret dit des *Égaux* ou *Niveleurs*, et en devint le chef. Il entreprit alors la publication d'un journal appelé : *Le Tribun du Peuple*, et c'est là précisément qu'il a exposé, en termes énergiques et violents, tous les principes démocratico-socialistes. En 1796, le *Comité des égaux* publia un manifeste, sorte de résumé des théories de Babœuf, et l'intitula : *Analyse de la doctrine de Babœuf.* Babœuf fut condamné à mort, pour avoir conspiré contre l'État, le 26 mai 1798 et fut exécuté le lendemain avec Darthé, impliqué dans la même conspiration.

Il est le premier dans le mouvement socialiste contemporain, qui synthétisa les revendications et les érigea en système, demandant la formation d'une république démocratique où toutes les inégalités, tant de droit que de fait, soient abolies ; où chaque citoyen ait le suffisant, aucun rien de trop. Ainsi l'État, unique propriétaire et entrepreneur, devrait distribuer à tous les individus le travail en proportion de leur capacité et la subsistance en proportion de leurs besoins. L'idée que ce système aboutirait à la ruine de la civilisation et des arts n'effraya ni Babœuf, ni ses disciples, qui nous répètent encore aujourd'hui avec les nihilistes et les anarchistes : « Laissez tout retourner au chaos ; de ce dernier sortira un monde nouveau et régénéré (1). »

Les socialistes modernes, surtout en Allemagne, se sont beaucoup inspirés des doctrines de Babœuf, quoiqu'ils n'aient pas manqué d'y introduire des variantes. Ainsi, tandis qu'il basait le droit de propriété sur les besoins, ils le font dériver du travail, et demandent, par conséquent, à l'État de donner à chacun selon son travail, et seulement lorsque l'individu est incapable de travailler, de lui donner suivant ses besoins.

Le jour où la liberté de l'individu, c'est-à-dire la faculté d'exercer son droit au travail, fut reconnue, on obtint, disent-ils, un élargissement de la justice sociale ; il faut aujourd'hui un nouvel élargissement ; il faut déclarer que tout homme doit posséder en entier le fruit de son travail. Or actuellement le régime industriel s'y oppose, en frustrant les classes ouvrières d'une grande partie de leur travail. Il est donc nécessaire de supprimer ce vol systématique. L'essentiel est de rétablir la justice dans la société ; mais cela ne pourra se faire, tant que l'organisation actuelle sera en vigueur ; il faut donc la changer.

Mais ce changement ne peut être effectué que par l'État. Et voici le point, le moment psychologique où le mouvement socialiste devient nettement révolutionnaire et politique.

Les socialistes, en effet, conséquents avec leur affirmation que la régénération sociale ne peut être que l'œuvre de l'autorité politique, c'est-à-dire de l'État, tendent de tous leurs efforts

1. Ce mot d'ordre, suffisamment clair, a été répété par d'autres que par Babœuf et est devenu, comme on le verra dans la suite, le programme d'action des nihilistes et des anarchistes.

à s'emparer du pouvoir et, naturellement, ne se montrent pas difficiles quant au choix des moyens pour y arriver. Une fois parvenus au gouvernement, ils feront le reste, car, au fond, ils visent à autre chose ; ils veulent un changement radical des principes qui règlent actuellement le système industriel, changement qui doit commencer par la suppression de la propriété privée et de la concurrence illimitée. En d'autres termes — et ici ils se rapprochent entièrement de Babœuf — ils veulent l'égalité absolue des conditions sociales, l'absorption par l'État de la propriété, et une égalité parfaite entre tous les individus, de façon que nul ne puisse jamais s'élever au-dessus de la médiocrité, ce qui est évidemment nuisible au progrès et à l'amélioration de l'homme. Ils veulent en outre que l'État exerce un syndicat constant et tout-puissant, qu'il y ait en un mot une république démocratique constituée de manière à arriver fatalement à une tyrannie pire que celle de l'autocratie.

Et ici, puisque nous parlons de cette forme de république démocratique, forme que le socialisme tend partout à adopter, on se demande tout naturellement si la tendance démocratique actuelle n'a pas de points de contact avec le socialisme, si même celui-ci ne serait pas l'effet nécessaire et la conséquence directe de cette tendance ? Pour répondre d'une manière satisfaisante, il faut, avant tout, distinguer entre démocratie et démocratie.

Toutes les fois, en effet, qu'il s'agira d'une démocratie vraie, où l'égalité, basée sur un égal respect des divers droits de chacun, s'est établie naturellement, sans luttes ni violences ; où le gouvernement est le premier à respecter ces droits ; où l'on n'autorise pas la licence, mais où l'on reconnaît une liberté bien comprise, toujours et réellement profitable à tous ; où, enfin, l'État n'est considéré en réalité que comme une association pour la protection de tous, on peut véritablement admettre avec A. de Tocqueville qu'il existe un abîme entre la démocratie et le socialisme. « La démocratie, dit-il, étend la sphère de l'indépendance individuelle, le socialisme la restreint. La démocratie donne à chaque individu la plus grande valeur possible, le socialisme fait de chaque homme un agent, un instrument, un chiffre. Démocratie et socialisme coïncident dans le seul mot égalité ; mais la démocratie aspire à l'égalité

dans la liberté, le socialisme veut l'égalité dans la violence et dans la servitude [1].

Cela est exact pour la démocratie dont nous parlions tout à l'heure, démocratie que nous appellerons quasi-idéale et dont on trouve des exemples plus ou moins parfaits dans les constitutions démocratiques de l'antiquité et, jusqu'à un certain point et pendant un certain temps, dans la république des États-Unis.

Mais, malheureusement, il y a une autre démocratie — celle précisément qui domine aujourd'hui — dans laquelle l'état des choses est bien différent. C'est la démocratie autoritaire, où l'égalité, étant le fruit d'une révolution, finit par paralyser une partie des forces publiques. Alors on désire plus le pouvoir que la liberté, laquelle, du reste, est impitoyablement refusée aux adversaires ; tout donc se réduit en réalité à une lutte pour le pouvoir, et, afin de le conserver plus sûrement, au lieu de favoriser la décentralisation, on a recours, au contraire, à la centralisation la plus exorbitante. Si, dans une telle démocratie, la propriété vient à être concentrée entre les mains du petit nombre, la majorité — on peut en être sûr — fera tous ses efforts pour arriver au gouvernement de la chose publique, afin précisément de monopoliser la liberté, de façon à pouvoir, en son nom, procéder à une arbitraire et abusive distribution de la propriété, soit en la nationalisant, soit en la reconstituant, sous quelque autre forme, à son profit. « Les communautés démocratiques », remarque Tocqueville — faisant allusion, ce semble, au cas qui nous occupe — « les communautés démocratiques peuvent en venir jusqu'à demander l'égalité de la servitude ; elles supporteront tout, même la misère, pourvu qu'il n'y ait pas d'aristocratie [2]. » Or, ajouterons-nous, si cela est vrai — et nous n'en doutons pas — il en résulte fatalement que, la propriété individuelle étant regardée par les communautés démocratiques comme un moyen capable de faire renaître, soit directement, soit indirectement, l'aristocratie, tous leurs efforts seront dirigés contre elle. Qu'on y ajoute la passion effrénée pour le bien-être matériel et pour tous les moyens capables de le procurer, et l'on comprendra facilement que ces communautés démocra-

1. Alexis de Tocqueville, *La Démocratie en Amérique*. Paris, 1835. — Œuvres complètes. Paris, 1852.
2. *Loc. cit.*

tiques doivent aboutir à mépriser tout intérêt supérieur à leurs instincts, et accepter avec empressement tout principe, tout système qui n'encourage pas seulement mais sanctionne dans une certaine mesure leurs appétits. On comprendra encore que des hommes, arrivés à cet ordre d'idées, puissent parfaitement, avec plus ou moins de bonne foi, se donner pour les apôtres d'un nouvel Évangile dont ils seront tout à la fois les créateurs, les hérauts et les défenseurs. Qu'on ajoute à tout cela un état de choses où la petite propriété n'existe presque plus où les petits industriels ne trouvent plus moyen, du moins immédiatement, de résister à la concurrence des grands producteurs, où le capitalisme soit parvenu, chez un grand nombre de ses représentants, à l'apogée de l'égoïsme,où le vice, le luxe, l'usure absorbent de plus en plus une partie notable des ressources privées, où la propriété et tout ce qui procure le bien-être se trouve mal réparti, où des révolutions aient déjà eu lieu, et aient laissé derrière elles, en troublant la notion de l'ordre et de la morale, je ne sais quel esprit d'inquiétude, quelle soif de nouveautés, où enfin le sentiment religieux soit presque éteint, et on ne trouvera pas étrange, étant donné cette situation, que le socialisme soit arrivé à son complet développement.

Naturellement il ne faut pas croire que tout cela se produise en même temps et coup sur coup ; on n'y arrive, au contraire, que par degrés et insensiblement ; parfois même, pendant longtemps, cette œuvre de destruction échappe à notre attention ; nous ne nous en apercevons que lorsqu'elle a presque achevé son cycle ; et même alors, nous persistons à ne pas nous en rendre exactement compte et nous attribuons volontiers tout le mal à l'influence de tel ou tel individu, de tel ou tel livre Sur ce point du reste on peut facilement se faire illusion, au moins dans une certaine mesure. Il est certain, en effet, que tout principe novateur, tout écrit subversif, qui flatte adroitement certaines passions, peut et doit, s'il a le champ libre, corrompre un peuple avec plus ou moins de rapidité. Mais lorsque la corruption survient d'une manière soudaine et universelle, lorsque des doctrinés, si contraires au bien social, peuvent se propager rapidement et rencontrer une faveur extraordinaire, alors l'illusion cesse ; l'habileté et la popularité des écrivains et des orateurs ne suffit pas à expliquer un pareil

phénomène ; il faut que quelqu'autre fait beaucoup plus grave soit venu ébranler et prédisposer l'esprit des masses. Or ce fait, cet élément se compose précisément de l'ensemble des désordres sociaux que nous signalions tout à l'heure, désordres qui ont fini par envahir l'Allemagne, comme ils avaient déjà envahi les autres pays. Celle-ci avait été ébranlée par l'irréligion et par la propagation de la philosophie positiviste et matérialiste dans ses écoles et dans ses universités qui étaient devenues absolument athées — nous aurons l'occasion d'y revenir ; — elle fut ensuite travaillée par les éléments révolutionnaires qui s'étaient formés dans la longue lutte de l'émancipation politique et qui ont fourni des recrues considérables à l'armée du socialisme. Les principaux socialistes se trouvent, en effet, parmi les hommes politiques qui, en 1848, inaugurèrent le mouvement révolutionnaire et l'ont continué, quoique avec des succès divers, jusqu'à nos jours. A cet important facteur il faut ajouter les tristes conséquences issues d'un système économique utilitaire et partant complètement faux. Le plus grave de ses effets immédiats a été, sans contredit, que le capital, en Allemagne comme ailleurs, méprisant les lois d'une saine morale, ait souvent exercé une action barbare, et soit devenu une force d'absorption, et non de productivité, de sorte que la richesse a semblé se concentrer dans les mains de quelques-uns sans que le travail humain en tirât profit, comme l'eût voulu la justice. En outre le capitalisme, n'ayant plus la notion exacte de son rôle vrai et salutaire, a fini par devenir souvent d'une inhumanité toute païenne tant en Allemagne que dans les autres pays. Aussi l'a-t-on vu maintes fois créer une situation si tyrannique et si déplorable aux ouvriers — surtout à la femme et aux enfants — que nous sommes aujourd'hui obligés de demander à l'État des lois de protection pour ces infortunés.

A ces maux causés par le fonctionnement irrégulier du capital, venaient en même temps s'ajouter, comme conséquence nécessaire, l'usure qui ne pouvait tarder à prendre en Allemagne, comme ailleurs, des proportions effrayantes (1). Et

1. Quand la Prusse eut aboli, la première, les mesures répressives de l'usure par la loi du 12 mai 1866, loi étendue depuis à tout le reste de l'Empire, il s'éleva de telles plaintes que, au commencement de l'année 1879, le ministère de Bavière prescrivit une enquête qui constata l'existence de *Sociétés organisées pour pratiquer l'usure*, ayant un siège social et un cercle d'action. Le ministre déclara que le mal était arrivé à un tel point qu'il rendait nécessaire un prompt et énergique remède. La question ayant été

c'est là sans doute le premier et le plus puissant motif de la haine—rien moins que chrétienne, du reste,—qui se manifeste, depuis un certain temps, contre les juifs. C'est parmi ces derniers, en effet, que s'est toujours recruté le plus grand nombre des usuriers. Nous n'entendons pas par là unir notre voix à la clameur qui s'élève de maintes parts contre les juifs et nous n'avons aucune sympathie pour l'antisémitisme actuel ; au contraire, nous croyons indigne de tout vrai chrétien de faire une chasse sauvage à l'homme et d'éditer des lois de persécution qui, entre autres graves défauts, ont celui d'être des armes à double tranchant (1).

---

portée au Reichstag, la Commission nommée pour examiner deux propositions relatives à ce sujet, déposa un rapport des plus remarquables ; on y apprend que les petits capitalistes prêtent à des *usuriers* qui font valoir leur argent en en retirant un intérêt énorme. L'usure n'a pas disparu, l'argent n'a pas baissé de prix, et au contraire l'intérêt s'est élevé. Le moyen pratique employé par les usuriers en Allemagne est le suivant : ils commencent par prêter soit aux ouvriers, soit aux bourgeois, à un taux qui paraît équitable. Mais aussitôt que l'emprunteur, empêché de payer à l'échéance, demande un sursis, le prêteur lui fait payer sa complaisance en exigeant 20 et 25°/₀ d'intérêt. On lit dans le rapport : « On a constaté de différents côtés en Allemagne que les abus de l'usure se sont développés dans des conditions inconnues jusqu'ici. L'expérience montre que l'équilibre économique entre les besoins de l'emprunteur et les exigences du prêteur ne pourrait s'établir de soi-même... il faut donc une loi répressive de l'usure. On objecte que les lois portées contre les usuriers n'empêchent pas l'usure ; quand bien même le fait serait vrai, que prouverait-il ? Les lois contre le vol empêchent-ils qu'il y ait des voleurs ? » Les membres de la Commission ont ainsi défini le délit d'usure : « Le fait de celui qui abuse de la faiblesse ou de l'inexpérience d'autrui pour prêter à un intérêt dépassant l'intérêt usuel. » Ce délit sera puni de peines sévères par les tribunaux, au jugement desquels sera laissée l'application de la loi (V. *Union économique*, etc., d'Angers, 1er juillet 1880).

Caton le Censeur traite l'usure plus sévèrement encore ; il l'assimile non pas à un vol, mais à un homicide ; car, dit-il, « le voleur est généralement un pauvre qui cherche à améliorer son sort aux dépens du riche, mais l'usurier est un riche qui spécule sur la gêne du pauvre pour s'enrichir davantage. »

1. Lorsque, en Allemagne, à propos précisément de l'augmentation toujours croissante des extorsions usuraires, à la réouverture du Parlement, le 10 novembre 1880, une pétition fut présentée au Prince de Bismarck, lui demandant de restreindre les libertés accordées aux juifs et plusieurs de leurs droits civils, les députés du Centre catholique, tout en n'ignorant pas qu'un grand nombre de juifs avaient applaudi et pris une part active aux mesures du Kulturkampf, ne se laissèrent pas ébranler et repoussèrent les motions proposées. Les raisons qu'ils invoquèrent en cette circonstance méritent d'être rapportées. En effet, après avoir flétri, comme ils le devaient, les procédés iniques des usuriers, ils refusèrent de restreindre la liberté des professions pour les juifs, déclarant que ce serait contraire au principe établi de l'égalité de droits civils, et remarquant que rien n'empêcherait, du moment où l'on admettait des restrictions pour les juifs, de les appliquer ensuite aux catholiques, surtout dans un pays protestant. En outre, ils trouvaient inopportun d'exaspérer par des mesures déraisonnables les juifs auxquels leurs richesses donnent une force considérable et qui peuvent causer de graves préjudices aux industries non israélites. Ils croyaient, du reste, qu'en relevant le sentiment chrétien dans les masses, il serait plus facile de résister à ce nouveau genre d'envahisseurs qu'en recourant à des mesures de persécution.. Pour être exacts, nous devons ajouter que les juifs ont fini par

De plus nous n'hésitons pas à reconnaître que, parmi ces persécutés, il peut se trouver et il se trouve en réalité des cœurs humains et charitables, tandis que malheureusement on rencontre parfois même parmi les chrétiens des gens avares et inhumains. Nous irons plus loin : si la société chrétienne ne s'était pas écartée du droit chemin ; si au contraire elle était restée forte et morale, elle aurait trouvé en elle-même le plus puissant rempart contre les atteintes de ce mal social. Mais corrompue en grande partie, non seulement elle n'a pas résisté, mais elle s'est mise d'elle-même à suivre l'exemple qu'on lui donnait. Ce qui toutefois n'empêche nullement que les juifs, pris dans leur ensemble, aient de très grands torts envers notre société, torts que, dans leur propre intérêt, ils devraient s'empresser de réparer. Il n'est pas moins vrai aussi que sur beaucoup d'entre eux retombe, du moins en partie, la responsabilité des maux de la société moderne.

Qui donc a contribué davantage à propager l'adoration du veau d'or, qui est aujourd'hui devenue la religion la plus répandue, religion en vertu de laquelle on tue moralement une si grande quantité d'hommes ? Ce sont eux également qui, s'étant rendus, presque partout, maîtres de la presse, de la finance, de la bureaucratie,du commerce,des industries,se sont servis de ces forces dans un sens absolument contraire au bien social. En effet, non contents d'encourager ouvertement tous ceux d'entre eux qui, profitant des malheurs, de l'ignorance et même des vices de l'ouvrier, mettaient le grapin sur lui et ne le lâchaient

comprendre et apprécier l'action des catholiques et qu'ils ont été presque les seuls, au Landtag, à voter en faveur de la proposition Windthorst, tendant à arrêter la lutte contre l'Église catholique. Nous devons aussi remarquer que les Papes, s'inspirant précisément des maximes de l'Évangile, ont été les seuls à défendre les juifs et à leur offrir un asile quand ils étaient persécutés dans toutes les parties du monde ; protection que les juifs ont trop souvent oubliée, ce qui n'empêche pas que les Papes aient toujours conseillé aux chrétiens de se défendre contre les injustes attaques des juifs, mais par des moyens de défense qui ne s'écartaient jamais des règles de la charité chrétienne.

Il n'est pas inutile de noter ici que Berlin compte plus de 60,000 juifs. La Russie, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, la Turquie d'Europe et la Grèce, qui comptent environ 115,580,000 habitants, renferment 5 millions de juifs. Les pays de race latine semblent, au contraire, peu favorables à l'expansion juive. Ainsi l'Italie, la France, l'Espagne, qui ont une superficie de 25,674 lieues carrées, avec une population de 84 millions environ d'habitants, ne comptent en tout que 90,000 juifs. Les pays anglo-saxons, l'Angleterre, l'Allemagne, la Scandinavie, l'Autriche allemande, la Suisse, le Danemark et la Hollande,qui comptent 85,458 lieues carrées de superficie et 110,169,000 habitants environ, ont 850,000 juifs. Bref, les pays latins comptent 3 juifs par lieue carrée, les anglo-saxons 24, les grecs-slaves 35. (V. *Le Bien Public* de Gand, 29 janvier 1881, et le *Physikalisch-Statisticher Atlas* d'Andrée et Peschel.)

qu'après l'avoir dépouillé de tout son avoir, ils ont poussé de mille manières les chrétiens à faire de même. Les désordres du capitalisme mal compris ont de cette façon trouvé en eux le plus solide appui, et c'est d'eux que la petite propriété a reçu les plus grands coups (1).

Faut-il s'étonner après cela que l'ouvrier et le petit propriétaire, voyant leurs biens et leur existence même abandonnés sans sauvegarde aucune à la rapacité insatiable du capitaliste inhumain ou de l'usurier, soient tombés dans la démoralisation la plus complète et, confondant les innocents avec les coupables, aient embrassé, avec un frénétique enthousiasme, les doctrines qui préconisaient et promettaient la destruction de tout capital et de toute propriété individuelle? « La démence de l'usure de la part du capital, fait justement observer un savant prélat autrichien, Mgr Greuter, porte à envisager comme un moyen de salut la démence de la démocratie sociale. Ajoutez-y les conséquences désastreuses de l'imperfection des lois contre l'usure. Les actes d'usure les plus iniques, ceux que le sens moral du peuple regarde avec la plus profonde horreur et le plus grand mépris, non seulement sont considérés comme légaux par les tribunaux qui ordonnent de les respecter, mais les juges rendent leurs arrêts au nom de l'empereur et les basent sur de prétendus motifs de droit (2) ! » On comprend alors que la loi finisse par apparaître aux masses comme une succession continue d'injustices, et que le souverain devienne à leurs yeux le plus impitoyable des tyrans ! On comprend que,

---

1. Voici ce que racontait à ce sujet le Prince de Bismarck au Landtag prussien dès l'année 1847 :

« ... Je connais, disait-il, une contrée qui a une nombreuse population juive dans les campagnes; les paysans ne peuvent rien y revendiquer en propre sur la terre qu'ils occupent : du lit jusqu'à l'attisoir, tout le mobilier appartient au juif, le bétail qui est dans les étables lui appartient et il faut lui en payer le louage, la moisson qui n'est pas encore mûre, et enfermée dans les greniers est au juif qui vend au boisseau au villageois ce dont il a besoin pour sa nourriture ou pour les semences. De ma vie je n'ai entendu parler d'une semblable usure exercée par des chrétiens......» (V. *Le Courrier de Bruxelles*, 31 janvier 1881, n. 31). A différentes reprises Bismarck a répété les mêmes accusations.

2. Extrait d'un remarquable discours de Mgr Greuter député au parlement autrichien. (V. le journal *Le Monde* des 9, 14, 15 février et 2 mars 1881, article: *La Question sociale au Reichstag de Vienne.*)

Il est bon d'ajouter qu'en 1882 et plus tard en 1888, les lois sur l'usure ont été sensiblement modifiées et que les peines les plus sévères ont été portées contre quiconque, abusant de l'ignorance ou d'un besoin extrême, extorque, pour le prêt du capital, des compensations supérieures aux compensations ordinaires du marché.

incapables de pénétrer les dernières conséquences de certains systèmes, elles ne regardent pas seulement comme juste mais comme sacré tout ce qu'ont imaginé et écrit Engels, Rodbertus, Marx et Lassalle sur les abus du capital au préjudice des ouvriers, sur les usurpations et les rapines auxquelles ces derniers sont continuellement exposés, sur le mépris de leurs droits les plus sacrés, et sur la rémunération insuffisante de leur travail.

Le malheur est que l'on prétend détruire une tyrannie par une autre d'autant plus fâcheuse qu'elle serait plus générale, plus intolérable et moins réparable, parce qu'elle est de sa nature antichrétienne (1).

---

1. Un fait à remarquer et dont l'on ne saurait jamais tenir assez compte, c'est qu'il n'existe pour ainsi dire pas de discours et de manifeste socialiste qui ne renferme un acte d'hostilité contre la divinité et le christianisme. Les socialistes n'ont pas seulement affecté de ne paraître imbus d'aucune idée religieuse ; ils se sont encore appliqués de toutes leurs forces à afficher plus que de l'aversion, de la haine pour toute forme religieuse. Socialisme et impiété religieuse marchent de pair à leurs yeux. Ainsi, par exemple, au congrès socialiste de Gand, en septembre 1877, on fit la déclaration suivante : « Nous aurons le plaisir d'assister à l'agonie des prêtres .... Couchés dans les fossés des routes, ils mourront de faim lentement, terriblement sous nos yeux. Ce sera notre vengeance, et pour le plaisir de cette vengeance joint à une bouteille de Bordeaux, nous vendrions volontiers notre place au ciel ! Que disons-nous ? Le ciel ? Nous n'en voulons pas. Ce que nous désirons c'est l'enfer, l'enfer avec tous les plaisirs qui le précèdent, et nous abandonnons le ciel au Dieu des papistes. » *(Applaudissements.)* Et dans le *Mirabeau*, l'organe du socialisme belge, nous lisons : « L'idée de Dieu est immorale et absolument contraire à tout progrès » ; ce à quoi *L'Ami du peuple* ajoute : « Nous serons esclaves tant que vivra un seul prêtre, nous déclarons une guerre à mort à la réaction triomphante, au droit divin, à la république bourgeoise, au capital, à l'Église, à l'État, en un mot, à toutes les manifestations de la vie sociale actuelle. » De son côté le *Vorwaerts*, moniteur du socialisme allemand, constatant, dans le numéro du 25 mars 1877, que les progrès du socialisme laissent à désirer en Hollande, en accuse spécialement la vivacité des sentiments religieux de la population, et ajoute : « Pour que le socialisme se développe, il faut certaines dispositions morales, une certaine atmosphère spirituelle, il faut extirper de la tête du peuple les vieux préjugés et principalement les mystères et les dogmes qui s'appellent religion. » Le même journal, se plaignant du peu de sympathie des ouvriers de Münster en Westphalie pour les idées socialistes, l'attribue à ce que « les prolétaires de ce pays ne savent que prier et travailler ». Puis la section centrale de l'Internationale de Madrid, dans son programme de 1869, adressé aux ouvriers de tous les pays, écrit : « Notre patrie et notre religion sont l'humanité ; le monde appartient à l'humanité. »

Conformément à ces maximes, la Commune de Paris, par décret du 2 avril 1871, statuait : « ART. 1er. L'Église est séparée de l'État. ART. 2. Le budget des cultes est supprimé. ART. 3. Les biens de main-morte, meubles ou immeubles, appartenant aux congrégations religieuses, sont déclarés propriété nationale. ART. 4. Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens. » Quelques années après, au congrès de Lyon, janvier 1878, le citoyen délégué Sanlaville fait entendre publiquement ces paroles : « Arrachons l'ouvrier à ce monstre dégoûtant qui a sa tête à Rome et dont les innombrables bras étreignent le monde entier, monstre appelé avec beaucoup de raison la pieuvre noire. Il n'est pas besoin de le dissimuler, on doit détruire avec acharnement

Il suffira pour s'en convaincre de considérer tout ce que nous avons exposé jusqu'ici et de constater que la quintessence du socialisme se trouve en réalité condensée dans cette terrible formule : constituer la société de façon que, même dans ses rouages les plus infimes, elle dépende entièrement et toujours d'une unique autorité athée, appelée État, à laquelle serait dévolu un pouvoir illimité d'abuser de toute loi et de tout droit afin de restreindre, poursuivre, détruire la propriété individuelle en l'attaquant dans chacun de ses éléments, dans chacune des phases de son développement ; en réduisant les hommes à la condition de machine ; en réduisant toute chose en instruments aux mains toutes-puissantes de l'État (1). Quant aux résultats finals d'un tel système, il est, ce nous semble, assez facile de les prévoir : ou le despotisme le plus effréné, une sorte de servitude universelle, ou la barbarie du paganisme avec toutes les misères qui en sont les compagnes inséparables. Et chacun sait jusqu'où peut se porter cette barbarie, quand on lui donne l'occasion d'en venir à l'application pratique des

---

l'Église et le confessionnal, qui sont les abattoirs de l'intelligence. » Et le citoyen délégué Marion ajoute : « Il convient de débarrasser l'esprit de l'enfant de l'étude funeste du catéchisme, de la religion, etc. » L'un des statuts de la société internationale d'Italie porte : « Chacun prendra pour base de ses principes religieux la libre pensée ou l'adhésion à une secte quelconque ennemie de l'Église catholique... On devra prêter main forte à tout ce qui peut nuire au catholicisme et favoriser le protestantisme... En cas de guerre avec l'étranger, il faut de suite passer à l'action ; incendier le plus grand nombre d'églises et en particulier le Vatican, forcer les prêtres à émigrer et réveiller dans les masses le souvenir historique des Vêpres Siciliennes. » Ces enseignements semblent avoir inspiré l'assemblée socialiste tenue à Berlin le 20 septembre 1890. Là un conseiller municipal, Voigtherr, après avoir déclaré que Dieu n'existe pas et que les saintes Écritures et le catéchisme sont des fables pour les enfants, ajoutait : « Il faut sortir en masse des églises reconnues par l'État, en finir avec toutes les religions positives et montrer ainsi aux non socialistes que les socialistes ne craignent pas la divine Providence quoique leurs adversaires s'égosillent à l'invoquer et se fassent de la religion une arme pour la lutte des partis. » — En face de professions de foi aussi claires, il nous semble tout naturel de demander ce qu'il faut penser des gouvernements qui, en proie à un étrange et funeste égarement, s'appliquent à combattre l'Église et à en paralyser l'action bienfaisante. N'est-ce pas là creuser sa propre tombe ? (V. *Le Bien Public* de Gand, 13 sept. 1877. — Winterer, *Soc. Contemp.*, p. 85, 92, 123, 143. — *La Nazione* de Florence, 23 sept. 1890. — *Le Journal de Bruxelles*, 22 sept. 1890, et les journaux et délibérations des congrès socialistes indiqués ci-dessus.)

1. Tel est le résumé des principes énoncés dans les divers congrès socialistes, notamment dans celui de Gotha, 1875 ; dans un autre tenu par les socialistes allemands à Gand, septembre 1877 ; dans celui de Suisse 1880 ; dans les conférences de Bruxelles, octobre 1880 ; dans celui du Hâvre, novembre 1880 ; dans le congrès international de Zurich, 1881 ; dans celui de Berlin, 1890, et dans tous les suivants. (V. Winterer, *Soc. Contemp.*, p. 35 et 36, et les journaux : *Le Courrier de Bruxelles*, 13 sept. 1880, n. 257. — *Le Nord*, 27 oct. 1880, n. 301. — *République Française*, 19 nov. 1880, n. 320. — *Liberté de Fribourg*, 8 oct. 1880, n. 236, etc.).

principes socialistes. Qui ne se rappelle, — pour ne citer que des faits récents, — les horreurs de la Commune de Paris et les attentats répétés contre plusieurs souverains et chefs d'État, entre autres l'épouvantable catastrophe où périt l'empereur de Russie Alexandre II (1), et le drame plus récent et non moins horrible où le président de la République Française, M. Carnot, tomba assassiné au milieu des fêtes de la dernière exposition de Lyon? Et certes il ne s'agit pas ici d'une succession fortuite de faits, indépendants les uns des autres ; non, tous, malheureusement, ont entre eux un lien identique et sont la conséquence des mêmes théories, quoique sous les noms divers de communisme, de socialisme, de nihilisme, d'anarchie (2). En réalité il n'y a que la forme qui varie, — la

---

1. L'empereur fut assassiné le 13 mars 1880, en revenant de chez la grande-duchesse Catherine auprès de laquelle il s'était rendu après avoir présidé une revue au manège Saint-Michel. Sa voiture, précédée et suivie de la garde d'honneur, se dirigeait vers le Palais d'hiver, lorsque, à la hauteur du théâtre Michel, une bombe éclata entre les roues. L'empereur, voyant la foule se précipiter vers la voiture et apercevant plusieurs cosaques blessés, ouvrit la portière et mit pied à terre. A ce moment une autre bombe, lancée du même côté, vint éclater aux pieds de l'empereur, qui tomba en jetant un cri. Il avait les deux jambes fracassées et une partie de l'abdomen emportée. On le plaça immédiatement sur une civière et on le transporta au Palais d'hiver, où il expira une heure après au milieu de souffrances atroces. L'empereur ne fut pas la seule victime de cet attentat ; sept ou huit cosaques furent tués par les éclats de la seconde bombe, et quinze environ blessés grièvement. Les bombes étaient chargées de nitro-glicérine avec éclats de verre. Elles avaient deux enveloppes cylindriques, l'une d'acier mince, et l'autre de fer, et l'intervalle entre les deux enveloppes était rempli d'eau pour rendre l'explosion plus violente. (Tiré d'un *Rapport* diplomatique.) L'empereur Alexandre II avait 63 ans, et avait déjà couru cinq fois le danger d'être assassiné. Ses meurtriers, au nombre de deux, s'appelaient Ryssakoff et Elnikoff.

2. On croit souvent que les nihilistes veulent, au pied de la lettre, le *rien*, le néant, c'est-à-dire la destruction du monde ; d'autres s'imaginent que ce sont simplement des ennemis du despotisme, ou encore des anarchistes par goût, des destructeurs pour le plaisir de détruire, des incendiaires pour le plaisir d'incendier, des meurtriers pour le plaisir de tuer. Le nihilisme est autre chose, mais pour s'en rendre un compte exact, il faut remonter un instant dans le passé de la Russie.

Jusqu'en 1848, on aurait eu peine à croire à la possibilité d'une infiltration de l'esprit révolutionnaire en Russie. Et cependant, même à cette époque, certains signes précurseurs se faisaient déjà remarquer. Ainsi il existait à Moscou un cercle de jeunes gens très cultivés, dont les principales aspirations étaient de voir revenir la patrie à ce qu'ils appelaient sa grandeur d'autrefois. Pour bien comprendre ce mouvement, il faut se rappeler que, surtout sous le règne de Catherine — comme sous celui de Pierre le Grand, — la préoccupation principale était de gouverner la Russie de manière à éblouir l'Europe. La cour et les classes élevées embrassèrent la civilisation occidentale, et en devinrent bientôt les trop serviles imitatrices. Elles allèrent si loin, qu'elles oublièrent d'être russes d'intérêts et de cœur ; de manière qu'il y eut dans le même pays deux peuples pour ainsi dire, étrangers l'un à l'autre de langage, de mœurs et de sentiments.

Cela devait produire et produisit en effet une réaction, dont le premier résultat

manière de procéder plus ou moins violemment, plus ou moins illégalement dans l'œuvre de destruction. Au fond, les quatre dénominations se valent et ne présentent aucune différence essentielle. Toutes les quatre partent du même principe : la condamnation absolue de l'organisation sociale actuelle ; et elles

---

fut de faire naître une littérature nationale. On se mit alors à étudier avec intérêt l'histoire et les institutions du pays, et la jeunesse entreprit de réagir contre la tendance à tout européaniser. Il est impossible cependant de frayer avec les peuples civilisés, d'en imiter les mœurs, d'en apprendre la langue, sans recevoir une empreinte plus ou moins profonde de leur pensée, et sans subir l'influence de leur développement intellectuel. Aussi arriva-t-il que le cercle des jeunes gens de Moscou, dont nous avons parlé, ressentit puissamment les nouvelles influences. Hégel devint leur évangile, et bientôt ils se prirent à discuter de tout : religion, liberté de pensée, formes anciennes et modernes de gouvernement, socialisme, etc. Trois partis se formèrent, surtout au sein de la jeunesse : le parti libéral, le parti révolutionnaire et le parti slavophile, idolâtre ce dernier des institutions russes, national en tout et pour tout, qui veut ramener toute chose à l'ancien type, russifiant quiconque parle un dialecte slave et professe la religion grecque, ou qui du moins fait l'un des deux. Pour le slavophile, l'Europe et sa civilisation sont frappées à mort, elles périront certainement si les anciens éléments de la civilisation russe ne se hâtent de les sauver. Il soutient ensuite — point essentiel — que le peuple est supérieur à l'État et qu'il a une unité, une vie et une valeur propres. Le peuple devient ainsi un objet d'intérêt et une source d'influence politique. Cette thèse de la supériorité du peuple sur l'État constituait un principe nouveau, disons mieux, profondément révolutionnaire pour la Russie. D'où l'on arriva à ce résultat contradictoire, que l'esprit conservateur des slavophiles s'accordât pleinement avec l'esprit radical des révolutionnaires. Quel était le programme slavophile ? La nécessité de faire appel au peuple, de constituer une grande assemblée représentative de toute la nation, de propager partout l'institution de la commune rurale. Ainsi les slavophiles, sans être en réalité ni démocrates, ni socialistes, suivirent les tendances des uns et des autres et finirent par devenir, quoique involontairement et à leur insu, un des grands facteurs du nihilisme. Un autre grand facteur se trouve dans l'impressionnabilité du caractère russe, impressionnabilité qui le porte facilement à aller jusqu'aux extrêmes. Et comme les femmes sont, en général, encore plus impressionnables que les hommes, beaucoup d'entre elles, sans même s'en rendre compte, sont devenues nihilistes et ont poussé leurs fils dans cette voie. Des facteurs plus puissants encore ont été l'affaiblissement graduel et continu, surtout dans la bourgeoisie et la petite noblesse, de tout sentiment religieux, et les procédés trop arbitraires et souvent durs, avec lesquels, par la faute de la bureaucratie, sont interprétés et appliqués les ordres de l'autorité. C'est ainsi qu'on en est venu peu à peu à détruire chez la plupart le respect des lois. A tous ces motifs il faut ajouter les réformes politiques d'Alexandre II, lesquelles, quoique dictées par un esprit de généreuse équité, produisirent un effet contraire à celui qu'on en attendait. Au dire de quelques-uns, avec lesquels se trouve complètement d'accord Anatole Leroy-Beaulieu, le nihilisme est né autant parce que les réformes d'Alexandre II s'accomplirent trop rapidement et furent poussées trop loin, que parce qu'elles ne furent poussées ni assez loin, ni assez rapidement. Aussi, d'un côté, ceux, parmi le peuple, qui n'étaient pas suffisamment satisfaits, mais qui étaient déjà capables de faire entendre leur voix ; et, de l'autre, ceux dont les intérêts avaient été momentanément et en partie troublés ou dont les espérances se trouvaient déçues, vinrent grossir l'armée des mécontents et, suivant deux routes opposées, arrivèrent à la même conclusion : manifester leur mécontentement, en cherchant à renverser et à détruire l'État. Or c'est à proprement parler dans cette destruction, poussée à ses dernières conséquences, que réside le but, disons mieux, la raison d'être par excellence, du nihilisme.

arrivent à une conclusion identique,la destruction totale ou partielle du passé pour y substituer une nouvelle organisation qui pour les uns est déjà bien déterminée, et pour d'autres au contraire reste encore à déterminer. Telle est la seule divergence,

Il avait eu pour précurseur Herzen, admirateur enthousiaste d'Hégel, du système philosophique duquel il tira, comme ses collègues allemands, d'effrayantes déductions socialistes. Herzen naquit à Moscou en 1812 : à 22 ans, c'est-à-dire en 1834, il était déjà complètement socialiste. Il ne demandait ni une transformation politique, ni une constitution ; ennemi juré de la bourgeoisie, il rêvait une révolution sociale ; il voulait l'anéantissement des idées reçues sur l'Église, l'État, la famille, la morale, le bien, le mal, et rejetait l'immortalité de l'âme et la Providence. Pour lui le socialisme « est la société sans gouvernement... la religion terrestre, la religion de l'homme... Le christianisme a fait de l'esclave un fils de l'homme ; la révolution l'a émancipé en le faisant citoyen ; le socialisme le rendra *homme.* »

Dans son livre *La Russie et le vieux Monde*, il propose l'abolition de l'Église byzantine et de toutes les autres églises, du Czarisme et de toutes les autres autorités centrales, il veut réduire le monde en une masse cellulaire de petites communes agricoles et industrielles, parfaitement libres de s'unir ou non entre elles. Aucune autorité ne doit exister au-dessus de la commune rurale, et aucune classe au-dessus du groupe rural. Tous travailleront également et alors le monde vivra en paix.

La quintessence de ses pires théories, l'anneau par lequel il se rattache au nihilisme, se trouve surtout dans l'opuscule : *Après la tempête.* Herzen dit entre autres choses : « Nous sommes prédestinés à être les bourreaux du passé, à le persécuter, à le supplicier, à le poursuivre sous tous ses masques, et à l'immoler pour l'avenir. S'il triomphe en fait, démolissons-le dans l'idée, dans la conviction, au nom de la pensée humaine. » Il posa donc en principe de renier le passé. Or, le nihilisme n'est qu'un esprit de négation, poussé à l'extrême, tendant à abattre les principes existants, à étouffer les saines traditions et à démolir toute chose, y compris les sentiments les plus chers au cœur humain, sans se préoccuper de la manière de reconstruire. C'est là un caractère très particulier du nihilisme, il n'a qu'une préoccupation immédiate, faire table rase de la société actuelle. Cela ne signifie pas, toutefois, que les nihilistes négligent complètement l'avenir, ils y pensent, au contraire, mais voici comment : « Après nous, disent-ils, viendront des hommes nouveaux, avec des idées plus justes. Devant travailler à une œuvre déjà commencée, leurs mains seront plus habiles que les nôtres. Nous détruirons, ils bâtiront. » La caractéristique principale du nihilisme est la satisfaction, la confiance illimitée en soi-même, portée jusqu'à l'admiration. Le nihiliste se croit infaillible et supérieur à tous les penseurs passés et présents. Rebelle à tout frein moral et religieux, à tout sentiment d'obéissance ou de dépendance, il est tout à la fois son Dieu, son roi et son père. Pour lui il n'y a d'amour que celui des sens ; le mariage est un contrat révocable à tout instant ; la science doit avoir pour base le scepticisme absolu ; quant au beau et à ses rapports avec les arts et avec la poésie, ce ne sont que sottises d'enfants. Ce nom de nihilistes, les renégats du passé ne le portent que depuis peu de temps, ils le doivent, en effet, au célèbre romancier Ivan Tourguéneff, chef de l'école vériste russe. C'est, en effet, dans son roman *Pères et fils* que, pour la première fois, les expressions *nihiliste* et *nihilisme* sont employées dans le sens qu'elles ont actuellement. Dans ce roman, où les pères sont les hommes *vieux* et les fils les hommes *nouveaux*, un certain Arcadius Petrovitch, *homme nouveau*, déclare à son oncle Paul, *homme vieux*, que nihiliste désigne « un homme qui regarde toute chose au point de vue de la critique, un homme qui ne s'incline devant aucune autorité, qui n'admet aucun principe sans examen, quel que soit le crédit dont jouisse ce principe. » Le nihilisme est donc la négation érigée en système, et c'est dans ce sens précisément que l'entendaient les hommes nouveaux, quand ils prirent le nom de nihilistes.

Herzen eut pour disciple Tchernycheffsky, fondateur du parti de la Jeune Russie. Celui-ci, du simple doctrinarisme scientifique, passa, toutes voiles dehors, dans la

plus apparente que réelle, qui existe entre elles, ce qui ne modifie en rien l'identité des résultats, notamment celui de faire pénétrer dans les masses un égal mépris pour tout juste principe d'autorité, une égale démoralisation et un désir égal de vengeance (1).

---

réforme sociale, c'est-à-dire dans le socialisme. Exilé en Sibérie, il eut pour successeur Bakunin, le boute-feu du parti, l'un des soutiens de l'Internationale, et le plus radical de tous les nihilistes. Son action ne se borna pas à la Russie, mais, comme nous aurons l'occasion de le voir en parlant de l'anarchie, s'étendit au monde entier. Il s'inspira du nihilisme pour former le système anarchique, qui est un perfectionnement de celui-là. Du reste les deux partis ont une si grande analogie, qu'à vrai dire, anarchistes et nihilistes sont la même chose sous un nom différent.

Aussi, pour ne pas nous répéter, renvoyons-nous au chapitre sur l'anarchie l'exposition détaillée des doctrines de Bakunin. De cette manière, on pourra mieux toucher du doigt ce que ce dernier et ses adeptes veulent, soit en Russie, soit dans tous les autres pays. Nous nous bornerons ici à dire un mot de l'organisation nihiliste proprement dite, dont on ne connaît toutefois que fort peu de chose. On suppose seulement qu'elle est modelée sur les principes de l'*Alliance internationale* de Bakunin ; c'est-à-dire qu'il y a des groupes de dix personnes, unis ensemble, deux à deux, par un intermédiaire, membre de l'un et de l'autre. Un groupe ignore ce que fait l'autre, et on évite ainsi le danger de trahison. On sait d'ailleurs que tout membre qui donne prise au soupçon est impitoyablement mis à mort. Il faut ajouter que tous les chefs nihilistes se sont servis des romans pour propager leurs doctrines. Quant à leurs maîtres de philosophie, ce sont, avec Hégel, Schopenhauer, Moleschott, Büchner, les champions en un mot du plus pur matérialisme. Ses principales recrues, le nihilisme les trouve parmi les fils de la petite noblesse, d'une partie de la bourgeoisie et des popes, aussi bien que parmi les employés congédiés et parfois parmi les soldats et les juifs, qui croient se venger ainsi des mauvais traitements dont ils prétendent avoir été victimes. Les universités et les écoles supérieures sont le lieu le plus favorable au recrutement de nouveaux prosélytes. A ce propos il convient de faire observer que, depuis vingt ans, il s'est opéré un changement important dans la composition des étudiants russes. Autrefois, 60 pour 100 d'entre eux étaient des fils de nobles et 40 pour 100 seulement des fils de fonctionnaires, de la bourgeoisie, de popes et de paysans ; aujourd'hui au contraire, 22 pour 100 seulement appartiennent à la noblesse et 78 pour 100 aux autres classes désignées ci-dessus. Quant aux paysans, quoiqu'ils aient été jusqu'à présent peu favorables au nihilisme, à cause des difficultés que rencontre parmi eux la propagande, il est cependant à craindre qu'il n'en soit autrement à l'avenir, leur condition n'ayant pas été suffisamment améliorée malgré la loi d'émancipation, dont les heureuses conséquences sont en partie neutralisées par le défaut d'exécution.

Le système dont se servent les nihilistes pour imposer leurs idées ne diffère pas de celui des anarchistes : terroriser la société par le fer et le sang (V. pour plus amples détails le savant ouvrage de G. B. Arnando, *Il nihilismo, come è nato — come è sviluppato — che cosa è — che cosa vuole*, 2e édition. Casanova, Turin, 1879. — Jean Rae, *loc. cit.*, p. 267 sq. — *Journal des Économistes*, 1878, articles signés : G. DE MOLINARI. — *Le Bien Public* de Gand, 17 sept. 1880, n. 261. — *Revue des Deux Mondes*, 1875-1884, articles signés : Anatole LEROY-BEAULIEU.

1. Le socialisme pourrait se diviser en *universel*, et sous ce nom on entend l'application du système socialiste à toute la société, et dans chacun de ses rouages ; en *collectif*, et par là on entend surtout la propriété du sol par l'État ; en *virtuel*, par lequel on désigne la direction et la distribution des biens aux mains de l'État, mais l'exercice aux mains de tous les individus. Le *communisme*, le *nihilisme* et l'*anarchie* ne sont que les formes révolutionnaires de la même doctrine socialiste.

Nous savons bien qu'il y a des socialistes — des dilettanti — qui prétendent ne vouloir aucune de ces conséquences et qui repoussent avec la même horreur les attentats des communards, ceux des nihilistes et ceux des anarchistes.

Nous ne voulons pas mettre un instant en doute leur sincérité ; mais alors ils se montrent et ils sont les esprits les plus illogiques qui aient jamais existé.

En effet si l'on pose certaines prémisses, il faut nécessairement qu'elles produisent leurs conclusions logiques ; surtout lorsque ce sont les masses populaires qui doivent tirer ces déductions, car les masses, quoique ignorantes, ne manquent assurément pas — et ce serait une grave erreur de croire le contraire — de la pénétration nécessaire pour donner à ces conséquences tout le développement dont elles sont capables. La voie une fois indiquée, elles s'y jettent résolûment et ne savent ou ne veulent s'arrêter à mi-chemin. Là est toute la différence.

Il suffit, du reste, de consulter les faits pour se convaincre que nous n'incriminons personne gratuitement. Qu'on lise le manifeste publié par les socialistes de Paris au lendemain de l'assassinat d'Alexandre II : « Les socialistes révolutionnaires de Paris, est-il dit dans ce manifeste, adressent leurs félicitations et leurs encouragements aux nihilistes de Russie, qui, par un acte d'énergie, montrent aux déshérités des deux mondes comment on purge la terre d'un tyran. Ils espèrent que la leçon ne sera pas perdue, et s'engagent, de leur côté, à faire tous leurs efforts pour qu'elle profite à la cause de la justice et de l'égalité [1]. » Et Rochefort, dans son journal *L'Intransigeant*, ajoutait ce commentaire bienveillant : « La bombe Orsini a fait pour la Russie ce que la flèche de Guillaume Tell a fait pour la Suisse, ce que le couperet de Charles Ier a fait pour l'Angleterre, ce que la guillotine de Louis XVI a fait pour nous. La liberté chez tous les peuples a germé dans le sang des oppresseurs. Le dimanche

1. V. *Le Figaro* du 16 mars 1881. On conserve à la rédaction de ce journal une copie du manifeste imprimé sur papier vert et arraché rue Vavin.

13 mars sera une date immortelle et féconde pour la nation moscovite (1). »

---

1. V. *Le Courrier de la Meuse*, 16 mars 1881. Dans une réunion de 2,000 socialistes, tenue à Chicago, le président ne s'exprima pas autrement que Rochefort. De son côté le général Garibaldi écrivit à Félix Pyat la lettre suivante : « Mon cher Pyat. L'assassinat politique, voilà le secret pour mener la révolution à son but final. Les souverains appellent assassins les amis du peuple. Les vrais républicains, tels que Agésilas Milano, Pietri, Orsini, Pianori, Monti et Tognetti ont été autrefois qualifiés d'assassins. Ce sont aujourd'hui des martyrs vénérés du peuple ! Hoedel, Nobiling, Moncasi, Passanante, Solovieff, Otero, Hartmann et ses compagnons sont les vrais précurseurs du règne de la future république sociale (!).

« C'est le maudit clergé qui est le véritable assassin (!), c'est lui qui a conduit le progrès sur le bûcher et qui assassine encore la conscience par le mensonge. Qu'on déporte le clergé en Sibérie, mais non les valeureux compagnons de Hartmann (!!!). Tout vôtre : Garibaldi. » (V. le *Vaterland* de Vienne, reproduit par *Le Figaro* du 19 mars 1881.)



CHAPITRE V.

Moyens d'action et de propagande. — L'Internationale. — Les Congrès. — Journaux. — Livres. — Opuscules. — Orateurs.

APRÈS avoir étudié l'évolution scientifique et l'organisation politique du socialisme allemand actuel, nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt de dire un mot des principaux moyens d'action, dont se sont servis les socialistes pour faire pénétrer dans les masses un système qui ne laissait pas assurément d'être aride et obscur. Et d'abord sans parler ni des nombreuses réunions socialistes, où l'on distribuait jour par jour le pain de la prétendue vérité à des gens mécontents et avides de nouveauté, ni de l'action constante et délétère d'une certaine presse, le grand, le plus actif et le plus puissant collaborateur du socialisme a été l'*Internationale*, laquelle, créée et organisée par Marx, s'est identifiée tellement avec ses doctrines et a contribué si habilement à les propager, qu'elle a fait de celles-ci l'essence du socialisme moderne. Le principe qui a donné naissance à l'*Internationale* a été celui-ci : les ouvriers ne pouvant absolument pas compter sur l'aide des autres classes, doivent s'aider eux-mêmes, en se coalisant, et préparer ainsi le triomphe assuré du quatrième état.

Déjà, pendant la période qui va de 1830 à 1848, les prolétaires avaient commencé à s'organiser, afin de répandre leurs idées et d'opposer ceux qui n'ont rien à ceux qui possèdent; c'est même dans ce but que fut fondée, en 1836, à Paris, la *Ligue communiste*, destinée à devenir la mère de l'*Internationale* (1).

---

1. La Ligue avait principalement pour but de répandre les idées communistes parmi les ouvriers allemands. Elle se divisait en communautés ; celles-ci, groupées ensemble quand elles appartenaient à la même ville, formaient un cercle local ; les cercles se groupaient en cercles de direction, et un comité central, nommé dans une réunion générale des députés de chaque cercle, était à la tête de tous. Le comité central avait son siège à Londres. La Ligue cherchait à établir partout des associations pour l'amélioration du sort des ouvriers allemands, et dans lesquelles se faisait graduellement et en secret une propagande communo-socialiste. Marx attaqua ce système en faisant

Partout les associations ouvrières aspiraient à exercer une influence politique. Au congrès des socialistes allemands, tenu à Londres en 1847, Karl Marx et Frédéric Engels publièrent, au nom du parti communiste, un manifeste destiné à unir tous les ouvriers du monde en une Ligue générale, dont le but serait la réalisation du programme que s'est donné le communisme, programme dont l'application n'est possible que par le renversement violent de l'édifice social actuel ([1]).

---

observer que les insurrections ou révolutions partielles ne servaient à rien, quand il s'agissait non de faire tomber un gouvernement, mais d'introduire la propriété collective et d'abolir le salaire. Pour atteindre ce double but, il fallait que les principes révolutionnaires eussent fermenté dans toute la population et que la révolution eût un caractère international, obtenu par l'accord général des classes ouvrières du monde entier en vue d'une action révolutionnaire simultanée. Marx était donc contraire aux sociétés secrètes et aux petites révoltes ; il voulait une vaste organisation, qui agît ouvertement et incessamment par la parole et la plume, afin de pousser les masses à une commune révolution internationale. La question, disait-il, n'est ni politique ni nationale, mais sociale. En cela il différait complètement de Lassalle, qui était patriote, — en ce sens du moins qu'il voulait une Prusse forte, — prétendait que chaque pays devait résoudre pour son propre compte la question sociale et que partant le mouvement ouvrier ne devait pas devenir cosmopolite. Hâtons-nous de le remarquer : cette manière de restreindre la sphère d'action mécontenta dès le début plusieurs adeptes de Lassalle, et lorsque l'influence de l'Internationale s'étendit à l'Allemagne, l'hostilité contre lui ne fit que s'accroître. En 1868, les deux chefs du parti social démocratique au Reichstag, Bebel et Liebknecht, proposèrent au congrès de la Ligue d'entrer directement en rapport avec l'Internationale. Schweitzer, président de la Ligue, s'y opposa, néanmoins la proposition Bebel-Liebknecht fut acceptée. Cependant Schweitzer prit sa revanche au congrès général de Liége, en 1869, et parvint à faire chasser de la Ligue les deux chefs démocrates comme traîtres à la cause ouvrière ! Ceux-ci ne se tinrent pas pour battus ; ils réunirent immédiatement à Eisenach un congrès ouvrier, auquel participèrent les délégués de l'Autriche et de l'Allemagne et où fut adoptée une organisation semblable à l'Internationale. Les deux associations vécurent séparées jusqu'en 1874. A cette date, elles se fondirent en une seule sous le nom de *Parti socialiste du travail.* Ce fut la fin du socialisme national de Lassalle ; socialisme qui avait suscité une opposition formidable après la fondation de l'empire allemand et l'établissement de la république française. Les socialistes ne sont et ne seront jamais patriotes et nationaux ; ces deux termes sont trop en opposition avec leurs théories. Ils veulent voir triompher partout les mêmes idées, les mêmes principes, et, pour atteindre ce but, ils renoncent volontiers même à l'idée de patrie.

1. Ce fameux manifeste, après avoir dépeint l'état révolutionnaire dans lequel est plongée notre société par suite de l'organisation actuelle de l'industrie, poursuit ainsi : Les différentes classes sociales doivent disparaître, la société tend à se diviser en deux camps divers et hostiles ; le capitaliste ou la *bourgeoisie* qui possède tout, et l'ouvrier ou le *prolétariat,* qui n'a rien. La bourgeoisie, après avoir détruit la féodalité, a créé le prolétariat, lequel est appelé à la détruire, car c'est elle qui est responsable de l'état de privation, d'inquiétude et de mécontentement où vit l'ouvrier, qui s'est vu dépouillé de tout et traité par la bourgeoisie comme une marchandise. Il faut donc détruire les classes dirigeantes et le salaire, parce qu'ils sont également injustes et contraires au libre développement de chacun, qui est la condition du libre développement de tous. Le manifeste affirme en outre que le communisme désire non la *subversion,* mais l'*universalisation* des principes existants ; par conséquent non l'abolition de l'État, mais de l'État *bourgeois,* de la propriété *bourgeoise,* de la famille et du mariage *bourgeois.* Pour y arriver, le prolétariat doit chercher à obtenir le pouvoir politique, en réduisant la bourgeoisie à l'im-

On voit par là que Marx ne voulait pas circonscrire l'action au domaine purement scientifique, mais qu'il l'étendait au contraire ouvertement et très volontiers à celui de l'agitation révolutionnaire. Toutefois la défaite essuyée par la révolution en 1848 refroidit l'ardeur des partis, et amena une paix apparente qui dura jusqu'en 1862. Cette année-là, l'organisation de la Ligue fit un grand pas en Angleterre, lorsque, à l'occasion de l'exposition universelle, de nombreux ouvriers du continent se rencontrèrent avec ceux qui faisaient partie des *Trade's Unions* (1).

puissance. Le prolétariat, constitué en corps de gouvernement, veut : 1° l'expropriation de la propriété territoriale et la cession de la rente à l'État ; 2° l'abolition de l'hérédité ; 3° la confiscation de la propriété des émigrants et des rebelles ; 4° la concentration du crédit dans les mains de l'État au moyen d'une banque nationale unique, formée avec les capitaux de l'État ; 5° la concentration dans ses mains de tous les moyens de transport ; 6° la création d'ateliers nationaux ; 7° l'obligation du travail et le règlement des professions industrielles et agricoles : 8° l'abolition graduelle des distinctions entre villes et campagnes ; le développement égal et simultané des arts mécaniques et agricoles ; 10° l'instruction publique et gratuite pour tous les enfants ; 11° l'abolition du travail des enfants dans les fabriques. Le manifeste se termine par cet appel : « Que les classes dirigeantes tremblent devant une révolution communiste ! Le prolétariat n'a rien à y perdre que ses chaînes, il a tout un monde à gagner. Prolétaires de tous pays, unissez-vous ! »

1. On a souvent répété que les *Trade's Unions* n'étaient ni affiliées à l'Internationale ni favorables aux doctrines socialistes. Il peut se faire qu'il en soit ainsi aujourd'hui, mais dans le passé, et les meilleurs sociologues anglais en conviennent, les membres des *Unions* étaient considérés comme membres de l'Internationale. Cela n'empêche pas qu'il puisse être vrai, comme certains le prétendent, que les *Unions* se refusèrent à voir dans l'Internationale une autorité supérieure, et qu'elles ne s'associèrent à elle que pour avoir en elle un utile auxiliaire en cas de lutte. Il faut du reste ajouter que ces Unions de travail ont constitué des patrimoines coopératifs divisés en fonds professionnel et en fonds d'assistance auxquels correspondent des quote-parts diverses. Le premier fonds assure le progrès de l'association et son développement, le second garantit des secours aux membres. Le résultat obtenu par les *Trade's Unions* est : 1° d'avoir contribué à la permanence relative d'un niveau fixe dans les salaires ; 2° d'avoir exercé une influence sur les usages des ateliers par le moyen des conseils d'arbitres et de conciliation ; 3° d'avoir amélioré la situation matérielle des ouvriers en les garantissant contre les accidents inséparables de la vie, en particulier contre le repos forcé *(chômage)* ; 4° d'avoir obtenu d'importantes réformes législatives relativement au travail des femmes et des enfants, à l'inspection des fabriques, au paiement des salaires, etc. Les *Unions* ont réussi en outre à envoyer des représentants à la chambre des communes, entre autres Broadhurst, Macdonal et Burt. On a relevé encore à la louange des *Unions*, qu'elles n'ont jamais, dans leurs réunions ou discours, attaqué la religion. Ainsi Le Play rapporte la déclaration suivante faite par un orateur des *Unions* : « Je puis dire tout ce qui me passe par la tête, attaquer n'importe qui et n'importe quoi, excepté la reine et le christianisme. Si je parlais contre eux, le public me lancerait des pierres. » (*La Constitution d'Angleterre*, t. Ier, p. 256.) Toutefois ce serait une erreur de croire que les *Unions* ne présentent pas de sérieux inconvénients. Et d'abord si elles n'attaquent pas la religion, elles ne la professent ou ne la propagent pas. Elles se ressentent ensuite de leur première origine comme sociétés secrètes. C'est avec astuce et même avec violence qu'elles luttent contre le capital et terrorisent les ouvriers. Qui ne se rappelle les affreuses exécutions commises en 1865 à Sheffield par les soins de ce même Broadhurst et les tristes révélations dont elles furent suivies ? Assurément

Dans une réunion de ces dernières, Odger insista sur la nécessité de convoquer fréquemment des congrès généraux d'ouvriers. Ses conseils furent si bien accueillis que, le 28 septembre 1864, une grande assemblée d'ouvriers de toutes les nations se réunit à St Martins' Hall à Londres, pour délibérer sur les intérêts communs. On y soutint le libre échange et la solidarité des ouvriers contre les privilèges du capital. Marx profita de l'occasion pour mettre en regard de l'accroissement de la fortune publique, l'augmentation progressive de la misère des travailleurs; il énuméra en outre les libertés déjà conquises par les ouvriers, grâce à l'uniformité de leurs efforts et à l'exclusion absolue des capitalistes de ces réunions. Il déclara enfin que le but à atteindre était l'abolition du salaire et l'émancipation du travail, autrement dit de la classe ouvrière. En vertu de ce principe, l'assemblée nomma un comité permanent, résidant à Londres, et lui confia le mandat d'élaborer les statuts d'une *Association internationale ouvrière.*

Les membres du comité étaient au nombre de 50, dont Labez et Bosquet pour la France, et pour l'Allemagne Eccarius et Karl Marx, qui devint, sur le désir même du comité, le grand législateur de la nouvelle association (1). En très peu de temps la *Ligue internationale* fut un fait accompli et, au congrès tenu à Lausanne en 1867, on pouvait déjà constater que ses progrès avaient été considérables, notamment en France, en Suisse, en Allemagne et en Italie, où la Ligue trouva un

---

aujourd'hui les temps sont changés, et la direction donnée est différente : mais il y a cependant dans ces *Unions* des ouvriers moitié républicains et moitié socialistes, qui depuis longtemps déjà réclament la suppression de la chambre des Pairs et de l'Église établie. On veut donc une révolution parlementaire, mais rien ne prouve qu'on s'en tiendra là et que, en cas d'insuccès, on ne recourra pas aux mesures violentes, surtout quand l'irréligion s'y sera propagée et que les doctrines anarchistes auront envahi les centres, plus facilement accessibles à leur influence. Un autre reproche qu'on fait aux *Unions*, c'est de n'avoir dans leur sein que la minorité des ouvriers et d'en exclure les ouvriers malades, âgés, peu intelligents. Il y a donc une tendance au monopole, la même qu'on reproche aux vieilles corporations, avec cette différence toutefois que là le principe chrétien pouvait atténuer certaines imperfections; ce qu'il ne peut pas ici, puisqu'il en est exclu. Du reste, dans ces derniers temps, plusieurs *Trade's Unions* ont agi de manière à faire craindre que le socialisme révolutionnaire n'ait fait parmi elles de grands progrès.

1. Quoiqu'il ait été en réalité le véritable chef de l'Internationale, Marx ne remplit officiellement que le poste de secrétaire correspondant pour l'Allemagne. Au commencement, on avait nommé un président et un secrétaire général; en exigeant de plus qu'ils fussent anglais, mais la charge de président fut bientôt supprimée comme ayant un caractère trop monarchique. Quant au secrétaire général il devint un simple comparse.

organe dans le journal : *Liberté et Travail* de Naples. L'association ne tarda pas à s'étendre à la Belgique, à la Hollande, à l'Autriche, aux États-Unis, et partout révéla sa présence par les grèves nombreuses qu'elle provoqua. Après avoir subi diverses péripéties et s'être imposé pendant quelque temps une réserve relative, l'Internationale se mit à discuter à fond les théories communistes (1). La majorité des délégués allemands, anglais et américains s'était déjà prononcée, au congrès de Lausanne, pour la suppression de tout droit de succession et pour le principe de la propriété collective aux mains de l'État. Rejetés alors, ces projets furent repris avec plus d'insistance au congrès de Bruxelles, 1868, où l'on reconnut la nécessité des grèves, tout en déclarant qu'elles n'étaient pas le vrai moyen d'émanciper le travail. On proposa aux ouvriers de s'abstenir de travailler en cas de guerre, on affirma que le travail a droit à son produit intégral et l'on accepta toutes les propositions communistes du congrès de Lausanne, à savoir : éducation et justice gratuites; suffrage universel; abolition des impôts indirects et des armées permanentes ; réduction à huit heures de la journée normale du travail ; prohibition du travail des enfants ; crédit accordé par l'État aux associations productives, etc...; toutes modifications qui ne furent considérées — et on eut soin de le déclarer — que comme des expédients transitoires, c'est-à-dire comme de simples auxiliaires et des acheminements à la transformation future du système social actuel. Le congrès qui suivit à Bâle, 1869, compléta le travail socialiste en proclamant que la société a le droit d'abolir la propriété privée et de la transformer en propriété collective, transformation qui était, on ne se lassait pas de le répéter, une nécessité

---

1. Les statuts de l'Internationale, adoptés en 1866 par le congrès de Genève, posaient en principe que « la sujétion économique de l'ouvrier au capitaliste est la première cause de sa servitude politique, morale et matérielle ; que l'émancipation économique du travail est par là-même le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique. » Cette déclaration ne manquait pas d'habileté, parce que chacun pouvait entendre comme il le voulait ces mots *émancipation économique du travail*. Ainsi tandis que les membres des *Trade's Unions* anglaises entendaient par là l'amélioration des salaires, les nihilistes y virent le renversement du Czar et de toute autorité centrale et directive ; les Français la nationalisation du crédit et de la terre ; les socialistes allemands l'abolition du salaire, la nationalisation de la terre et des instruments de production, la direction de toute industrie, commerce, finance, agriculture, dans les mains de l'État et la distribution par son intermédiaire des terres, instruments, matériaux, etc., à des corporations et associations productrices. Cette élasticité de termes rendit possible la coexistence au sein de l'Internationale de tant d'éléments disparates.

sociale. Lorsqu'en 1870 la guerre éclata entre la France et la Prusse, les ouvriers du monde entier furent invités par l'Internationale à s'interposer pour qu'elle ne devînt pas une guerre de conquête. Mais tandis qu'on affichait des dispositions aussi humanitaires, on ne dissimulait pas le sentiment de sympathie avec lequel on suivait les scènes sauvages et honteuses, dont les communards souillèrent Paris, au moment même où — étrange patriotisme de certains socialistes — l'ennemi était à ses portes ! On prétend même que Marx avait l'intention de profiter de cette circonstance pour provoquer un mouvement socialiste dans toute l'Europe. En tout cas, il est certain que les membres échappés de la Commune furent admis dans le sein du conseil général de l'Internationale.

Après le congrès de Bâle vint celui de La Haye (septembre 1872) que signalèrent deux faits principaux: le choix de New-York comme siège du conseil général de l'Internationale, et une scission qui se produisit entre la majorité de la Ligue et sa minorité ; celle-ci, ayant à sa tête Bakunin, refusa d'approuver en tout l'œuvre de Marx. Un peu plus tard (septembre 1873) les membres de la minorité se réunirent en congrès à Genève ; là, ayant obtenu l'adhésion du parti allemand de Lassalle, ils fondèrent une nouvelle association dite des Anarchistes, mais qui n'eut ni direction centrale, ni conseil général. Immédiatement après fut inauguré, également à Genève, le congrès *unioniste* auquel intervinrent des délégués d'Amérique et beaucoup d'autres. A ce congrès on décida que, dans les divers pays de la fédération internationale, les ouvriers d'une même profession s'associeraient, et que, dans chaque pays, chaque état ou métier nommerait un comité exécutif, qui se tiendrait en communication directe avec les comités des autres pays. Les ouvriers de même profession se prêteraient mutuellement secours et appui, et ceux d'entre eux qui seraient obligés, pour une raison ou pour une autre, de quitter leur propre pays, trouveraient un accueil fraternel auprès de ceux d'une autre contrée. Quant aux comités exécutifs, ils devaient absolument empêcher les ouvriers de leurs pays respectifs de consentir à travailler pour les capitalistes d'un autre pays quand ils auraient été abandonnés par leurs ouvriers ; cela, évidemment, afin de faire aboutir les prétentions justes ou injustes du prolétariat, soutenues au moyen des grèves.

Telles furent les décisions prises à ce fameux congrès. Au moment de la clôture, un des membres osait affirmer que s'il n'y avait pas à compter avec la police, les membres de l'Internationale se compteraient par millions en France, en Allemagne et en Autriche.

En attendant, la scission entre Marxistes et anarchistes continuant, l'Internationale était de plus en plus divisée, ou pour mieux dire, elle n'existait plus guère que de nom.

Pour faire cesser cet état de choses, les deux partis consentirent à se rencontrer au congrès socialiste de Gand (septembre 1877), où l'on put mieux constater encore en quoi consistait le désaccord. Les Bakuniens s'opposaient à la collectivité de la propriété et de l'industrie dans les mains de l'État ; ils voulaient la confier au contraire à des groupes distincts, formés librement et volontairement. Les Marxistes, de leur côté, s'obstinaient à répondre que la propriété collective des instruments de travail, pour pouvoir durer, devait rester aux mains d'une autorité politique toute-puissante et centralisée, qu'elle s'appellât État, universalité, collectivité ou autrement, peu importait; mais autorité à qui appartiendrait absolument et exclusivement la disposition finale de toute chose.

C'était là une divergence assez importante et qui, venant s'ajouter à plusieurs autres survenues à diverses reprises, montre que si les socialistes peuvent rester plus ou moins unis entre eux et marcher d'accord tant qu'ils se trouvent en face d'un programme négatif, comme celui de la destruction, le jour où ils seraient appelés à bâtir, marquerait le commencement de leur fin, car, outre les jalousies et les ambitions privées, il ne manquerait pas de s'élever, soit sur le meilleur type de gouvernement, soit sur d'autres questions, des querelles qui amèneraient certainement des scissions et une extermination réciproque.

Mais pour en revenir à la réunion de Gand, après une discussion des plus orageuses entre Bakuniens et Marxistes, on déclara indispensable que l'État, lequel représente tout le peuple et organise dans son sein la *Commune libre*, devienne le propriétaire unique du sol et des autres instruments de travail. Puis, comme les anarchistes divergeaient des socialistes sur un point très important, en ce que, pour atteindre leur but, ils soutenaient énergiquement l'emploi de moyens violents et

extra-légaux, tandis que les seconds préféraient s'en tenir aux mesures politiques légales, on chercha un terrain sur lequel on pût s'entendre, et on finit par accepter un pacte de solidarité, qui fut signé par les délégués de Belgique, d'Angleterre, de France et d'Italie. Ainsi Marx parut triompher à Gand comme il avait triomphé à La Haye, et le vieux programme de l'Internationale, propriété collective aux mains de l'État, action politique du prolétariat, fédération internationale des professions, devint le *Credo* de tous les socialistes des deux mondes (1).

Les anarchistes cependant, nous le verrons bientôt, demeurèrent inébranlables dans leurs idées, et se mirent à les propager avec une persévérance telle que la direction du parti ouvrier passa en grande partie dans leurs mains. Cela explique comment et pourquoi on a dit de tout côté que, après le congrès de La Haye, l'Internationale n'existait plus. Assurément elle cessa d'exister comme instrument dans les mains de Marx, mais nullement comme association ouvrière révolutionnaire. Nous en avons la preuve dans les fameuses grèves générales du 1er mai,qui ont éclaté partout dans ces dernières années (2). Comment admettre qu'il n'y ait pas là un pouvoir suprême et universel qui a tout préparé, pouvoir si connu, si indiscuté qu'on n'essaie même pas de lui désobéir ? Or ce pouvoir donnant en tout lieu un mot d'ordre identique, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que ce soit toujours l'Internationale ?

Ajoutons que le parti socialiste allemand possède actuellement dans son sein un autre élément de succès de la plus

1. V. *Revue des Deux Mondes*, sept. 1876. Article signé : DE LAVELEY. — WINTERER, *Le social. contemp.* — CUSUMANO, *Les écoles économiques d'Allemagne.* Ce dernier travail est très utile à consulter surtout pour connaître les *desiderata* des écoles libre-échangistes allemandes.

2. Au congrès socialiste international, tenu à Zurich du 6 au 12 août 1893, Liebknecht et Engels ont fait des déclarations qui ne laissent aucun doute sur la vitalité de l'Internationale. « Un général, a dit Liebknecht, doit changer de tactique suivant les mouve- « ments de l'ennemi. Nous devons faire de même. Si nous vivions en Russie, nous « devrions adopter la tactique des nihilistes, mais nous sommes arrivés à la conviction « que nous devons profiter de *tous les moyens* que nous offre l'État moderne pour les « retourner contre lui. » — Engels ajoutait : « Je suis le premier socialiste d'Europe. « En 1843... nous avons prêché les doctrines collectivistes, et alors nous passions pour « de dangereux utopistes. Un demi-siècle s'est écoulé et nos doctrines sont devenues « celles d'un *parti dont les ramifications s'étendent à toute la terre* et auquel appartient « l'avenir. Qui a donc dit que l'*Internationale était morte ? Elle est plus vivante que* « *jamais*, et vous en avez donné la preuve. » (V. *Revendications ouvrières en France*, par A. Béchaux. Paris, Rousseau, édit. 1894, p. 12-13.)

haute importance : une organisation et une discipline parfaites. Nous n'en voulons d'autre preuve que les résultats obtenus dans les diverses élections au *Reichstag*, lesquels ont accusé des sympathies de plus en plus vives en faveur des députés socialistes. Le parti socialiste avait en outre, surtout avant l'application des mesures répressives, un nombre considérable de journaux à ses ordres ; on en comptait jusqu'à 45, dont les principaux, aujourd'hui supprimés, étaient le *Vorwaerts (En avant)*, rédigé par Liebknecht et Hasenclever, et la revue scientifique : *Die Zukunft (L'Avenir)*, qui comptait 40,000 abonnés. Nous ne parlons pas des innombrables opuscules socialistes qui ont eu presque tous un succès prodigieux. Ainsi, par exemple, pendant la période électorale de 1877, on parvint à écouler 100,000 exemplaires de l'opuscule *A bas les socialistes*, et cela nonobstant l'immense quantité d'écrits analogues et malgré les entraves de toute sorte que le gouvernement opposa à leur propagande. Enfin, en 1878, quoiqu'il n'y eût aucune lutte électorale en perspective, un simple almanach socialiste, *Der arme Conrad (Le pauvre Conrad)*, eut un débit de 50,000 exemplaires.

Pour achever le tableau, nous ferons remarquer que le parti possède des agitateurs de profession, généralement rétribués, parmi lesquels se trouvent des orateurs chargés de porter la parole dans les réunions publiques. A l'époque du Congrès de Gotha, ces agitateurs officiels étaient au nombre de 145. Après Marx, les hommes vraiment intelligents du parti sont : Liebknecht, Bebel, Hasselmann, Hasenclever, Fritsche, Brache, Valtheic, Auer, Vollmar, etc. (1).

Une dernière observation : si l'on examine la marche toujours ascendante du socialisme allemand dans ces derniers temps, on ne peut, ce semble, raisonnablement en conclure que les mesures répressives adoptées contre lui aient donné les résultats qu'on en avait espérés. La situation, loin de s'améliorer, est devenue pire ; ce qui prouve que les mesures pénales peu-

1. Au dire de personnes bien informées, une nouvelle scission se serait produite dans le camp socialiste. D'un côté seraient les *extrêmes*, qui avaient à leur tête Most, lequel, en apparence du moins, n'en fait plus partie, étant allé faire de la propagande révolutionnaire en Amérique ; ces *extrêmes* sont des demi-anarchistes. De l'autre côté, les *modérés*, ayant pour chefs Bebel, Liebknecht et Kayser, et enfin les disciples de Finne et de Finke partisans d'un certain socialisme d'État.

vent, dans certaines circonstances, tourner indirectement à l'avantage de ceux qu'elles veulent combattre.

Dans de pareils cas — s'il nous est permis d'émettre un avis — les mesures de répression ne sont de mise que lorsqu'on a épuisé tous les moyens possibles de conciliation, et surtout lorsqu'on a fait droit à tout ce qui peut se trouver de vrai et de juste dans les réclamations. Car enfin, et c'est là un point très essentiel, toutes les revendications des ouvriers ne sont pas déraisonnables, et c'est assumer une grave responsabilité, lorsqu'on peut prendre chrétiennement en main leur cause, que de les pousser à se jeter dans les bras des perturbateurs de l'ordre social.

Pour régler, arrêter à temps et combattre, au besoin, les grandes et dangereuses agitations sociales, il ne suffit pas de les regarder d'un œil indifférent, il faut, au contraire, s'en être occupé et préoccupé dès la première heure, en distinguant loyalement le bien du mal. Et quand on aura fait au bien la part qui lui revient, alors, mais alors seulement, on pourra, en toute justice, résister et punir sévèrement ceux qui, envers et contre tous, essaient dans un but inavouable de faire dévier les masses du droit chemin (1).

1. Les premières lois de répression furent édictées en Allemagne en 1878, à l'instigation du prince de Bismarck, qui voulait ainsi étouffer un mouvement qui lui paraissait et qui était en réalité antipatriotique et hostile à l'empire. Les socialistes, en effet, s'étaient déclarés contraires aussi bien au titre d'empereur d'Allemagne qu'à la constitution de l'empire. Au congrès suisse qui eut lieu à Wyden, l'année même où avaient été adoptées contre eux les mesures de répression, les socialistes ne se contentèrent pas seulement de protester, mais, rejetant l'obligation qu'ils s'étaient imposée de ne jamais recourir aux moyens extra-légaux, ils déclarèrent ouvertement qu'à partir de ce jour, ils combattraient la force par la force.



CHAPITRE VI.

L'anarchie. — Ses doctrines et ses manifestations.

En parlant tout à l'heure de l'Internationale, nous avons signalé la formation dans son sein du parti anarchiste, né du désaccord survenu entre Marx et Bakunin, et dont ce dernier fut le créateur et le chef.

Nous croyons utile d'y revenir un peu plus en détail, ne fût-ce que pour montrer les divers points de contact qui existent entre le socialisme et l'anarchie.

Il est bon de remarquer tout d'abord, pour être juste, que les anarchistes modernes ont eu dans le passé plus d'un précurseur. Citons en première ligne Rabelais ; esquissant la société idéale qui habitait son abbaye de Thélème, il nous la montre composée de telle sorte que chacun agissait, non en vertu de lois ou statuts, mais suivant son propre caprice et à son gré. De là la maxime : *Fais ce que tu voudras*, que nous verrons embrassée et préconisée de nos jours. A Rabelais succède l'anabaptiste Münzer, qui fonde à Alsted une association dont les membres jurent de travailler à la destruction de l'ordre de choses existant ; et qui proclame le principe : « A chacun selon ses besoins et selon le possible. » Après lui La Boëtie jette le cri fameux : « L'ennemi, c'est notre maître ; » et Diderot le complète en ajoutant : « La nature n'a créé ni esclaves ni maîtres ; je ne veux ni donner ni recevoir de lois. » C'est Proudhon qui le premier commence à formuler le système. Dans l'État, tel qu'il le conçoit, il ne doit y avoir qu'une administration chargée de garantir à chacun sa liberté et de veiller à ce que tous obtiennent la même part de jouissance et de justice, sans qu'il y ait des maîtres ou autorités, ni en haut ni en bas. Ainsi, conclut-il, « le gouvernement n'existe plus ; de l'*anarchie* est sorti l'ordre. » Mais Proudhon n'est pas allé plus loin ; il n'a pas spécifié les moyens, ni porté la doctrine à sa perfection ; cette tâche était réservée à Bakunin.

Le prince Michel Bakunin n'avait pas plus de vingt-et-un ans (1841), quand, brisant sa carrière, il quitta l'armée russe pour aller à Berlin étudier à fond les systèmes de Hégel et de Schopenauer, dont il devint bientôt un fervent admirateur. Il entra en relation avec Rüge, qui était directeur de la revue socialiste : *Die Deutsche Jahrbücher (Les Annales allemandes)*, s'enrôla parmi les socialistes, puis au bout de quelques années, s'affilia à l'Internationale (1854), où il commença immédiatement à travailler pour son compte.

Plutôt fait pour s'assimiler les idées d'autrui que pour en concevoir de personnelles, porté par sa nature à conspirer, ennemi de toute conception politique et de toute forme de gouvernement existante, il fit siennes les théories énoncées par Max-Stirner dans son livre demeuré célèbre : *L'Individu et son avenir.*

Ces théories sont le commentaire d'un mot de Méphistophélès dans le *Faust* de Gœthe, qui, assurément, ne se serait jamais attendu à trouver un pareil interprète. *Ich habe*, dit Méphistophélès, *mein Sach' auf Nichts gestellt. — J'ai basé mes choses sur rien.* — Stirner en tire cette application : détruire l'État avec toutes les institutions sociales, et leur substituer des groupes libres, où nul individu ne se trouve lié par aucun principe vis-à-vis des autres, où nul n'est subordonné à qui que ce soit, où chacun, au contraire, peut agir suivant ses aspirations, sans tenir aucun compte de ce que la société appelle le devoir.

Bakunin imbu de ces principes ne recule pas devant leurs conséquences, et dès 1868, au congrès de la Ligue de la paix tenu à Berne, il réclame l'abolition de l'État, sous toutes ses formes, de toute religion, des droits de succession, etc. Il veut établir l'égalité parfaite par une nouvelle organisation de la société industrielle, dans laquelle tout homme devra se livrer au double travail de l'intelligence et des bras.

Il fait observer toutefois que cette organisation ne peut être appelée communiste, puisque le communisme est la négation de la liberté. « Le communisme, s'écrie-t-il, concentre toute la force de la société dans l'État et met la propriété dans ses mains ; moi au contraire je veux l'abolition de l'État, je veux que l'organisation de la société et la distribution de la propriété procèdent de bas en haut, par le moyen de l'action libre de la

société elle-même, et non de haut en bas par voie d'autorité... Dans ce sens je suis *collectiviste* non *communiste*... [1]. »

Pour le moment toutefois il cherche quelque autre chose, il veut que l'on procède à une destruction si complète du passé qu'il n'en reste pas la moindre trace, afin qu'on ne puisse y prendre pied pour nous reporter de nouveau en arrière.

Il demande donc la destruction ; mais il semble ne la demander d'abord que contre le gouvernement et l'état russe. Nous sommes à l'époque où, étant *nihiliste*, il cherche à répandre et à faire pénétrer ses idées spécialement en Russie [2].

De 1869 à 1871 la question change d'aspect : Bakunin veut appliquer partout les mêmes procédés, et entre en lutte contre Marx auquel il essaie d'enlever la direction du parti socialiste. Le reproche qu'il lui adresse est de vouloir la *centralisation autoritaire*, tandis que lui-même préconise un autre système, qu'il appelle *fédéralisme antiautoritaire*, et qui se développera moyennant la fédération libre des libres associations industrielles et agricoles.

Et alors il revient à sa thèse : la destruction de tous les États nationaux et territoriaux, afin que, sur leurs ruines, s'élève l'État *international* des travailleurs, qui sera un composé de communes fédérées solidairement.

Pour mieux atteindre le but qu'il se propose, il fonde, contre Marx, l'*Alliance internationale de la démocratie socialiste* et lui donne un programme auquel on ne pourrait certes pas reprocher d'être obscur et équivoque.

L'Alliance commence par se déclarer athée. Elle veut « la suppression de toute organisation politique, judiciaire et civile ; la substitution de la science à la foi, et de la justice humaine à la justice divine ; l'abolition des cultes et du mariage, en tant

---

1. Citons une fois pour toutes les auteurs où nous avons puisé nos indications sur les anarchistes et sur leurs doctrines : *Dieu et l'État*, par MICHEL BAKUNIN. — *Les paroles d'un révolté et la conquête du pain*, par P. KROPOTKINE. — *A mon frère le paysan*, par ÉLISÉE RECLUS. — *L'Individu et son avenir*, par MAX-STIRNER. — *La société mourante et l'anarchie*, par J. GRAVE. — *Le péril anarchiste*, par FÉLIX DUBOIS. Paris, Flammarion, 1894. — *La France socialiste. Notes d'histoire contemporaine*, par MERMEIX. Paris, Fetscherin, 1886. — Arnaudo, *loc. cit.*

2. Avant de se vouer aux idées anarchistes, Bakunin passait pour un ardent slavophile. Il avait commencé par proposer la formation d'une Russie purement slave, moyennant l'expulsion de tous les étrangers : les Tartares à l'Est et les Allemands en Germanie ; et il ajoutait « que la guerre contre les Allemands était une œuvre sainte ». Tout cela cependant ne dura guère, et quelques années après il était devenu antipatriote au suprême degré.

qu'institution religieuse ; l'égalité politique et économique des classes et des individus des deux sexes, l'abolition de la propriété, de l'hérédité, etc., en sorte que la jouissance de chacun soit égale à sa production. » Il veut en outre, « que la terre, les instruments de travail et tout autre capital deviennent la propriété collective de la société tout entière et que comme tels ils ne puissent être employés que par les travailleurs, c'est-à-dire par les associations agricoles et industrielles dans lesquelles doivent se fondre et disparaître tous les États politiques et autoritaires actuellement existants... »

Quant à la manière d'y arriver, nous sommes toujours au même point : « Il faut détruire toute chose, dit le programme de l'Alliance: état, église, barreau, banque, université, systèmes philosophiques, politiques, économiques, administration, armées et police ; institutions qui sont autant de citadelles élevées par les privilégiés contre le prolétariat ; mais il ne suffit pas de les renverser dans un seul pays, il faut les abattre partout, parce que, depuis la formation des États modernes jusqu'au dix-huitième et au dix-neuvième siècle, il y a eu et il y a entre toutes ces institutions et à travers les frontières de tous les pays une solidarité toujours croissante et une étroite alliance internationale. »

C'est là une entreprise gigantesque, et Bakunin ne se le dissimule pas ; il se demande même si des individus, affiliés à une société secrète, suffiraient à la tâche. Il répond que ce qu'il faut c'est un grand mouvement dans les actions et dans les idées. Il croit cependant qu'une société secrète peut toujours faire « quelque bien » en répandant parmi les multitudes les idées qui les poussent à la révolution.

Pour l'organisation internationale de la révolution une centaine d'hommes sûrs, étroitement unis entre eux, suffiraient. Ce fut là une des raisons pour lesquelles il fonda l'Alliance, qui était une société secrète, en partie du moins. Elle se composait en effet de « cent frères internationaux » *initiés ;* il y avait en outre « cent nationaux » nommés par les premiers et tenus dans une ignorance complète de l'organisation internationale ; en dernier lieu venaient les simples *adhérents* obligés d'obéir aux ordres quand le moment serait arrivé.

Mais l'*Alliance internationale* ne vécut pas longtemps ; née en 1869, elle se transforme, en 1871, en *Fédération du Jura.*

Ce fut le moment épique de la lutte entre Marx et Bakunin, moment d'où dépendit l'existence future du parti anarchique, disons mieux, sa véritable constitution, puisque, jusqu'alors, il ne s'était pas encore affiché comme parti.

Un instant la fortune sembla sourire à Marx ; au nom du conseil général, il convoqua, en 1872, l'*Internationale* en congrès à La Haye. Bakunin, qui s'était réfugié en Suisse et qui avait plus que tout autre travaillé à cette rencontre, ne put s'y rendre ; car il ne lui était pas plus permis de traverser la France que l'Allemagne, deux pays où il avait subi plusieurs condamnations. Marx s'était donc joué de son rival en faisant désigner pour siège du congrès la capitale de la Hollande, et c'est lui, en effet, qui sortit triomphant de cette assemblée.

Mais Bakunin ne se tint pas pour battu, et, l'année suivante (1873), il fit de nouveau convoquer l'*Internationale* en congrès par la *Fédération du Jura;* cette fois Genève fut choisie pour lieu de réunion.

La majorité du congrès vote la dissolution du conseil général, le camp retranché de Marx, mettant fin à son système de centralisation autoritaire; c'est l'aile gauche du parti socialiste qui prend le pouvoir, l'*Internationale* se scinde et change d'aspect, elle paraît même devoir mourir, mais peu de temps après, changeant de nom et de forme, elle devient l'association par excellence du parti anarchiste. Bakunin écrit alors son livre *Dieu et État*, où il répète et résume tout ce que nous avons exposé.

Le 1er juillet 1876, il meurt, et aussitôt après (octobre), ses disciples et successeurs, parmi lesquels on distingue Elisée Reclus, Paul Brousse, Jankowsky, J. Guillaume, et Salvioni se réunissent en congrès à Berne. Pour commencer, ils condamnent la Commune de Paris ; parce que, disent-ils, elle a voulu être un type de gouvernement autoritaire, et a reconstitué, ce qui était un tort des plus graves, les services publics. Puis ils formulent définitivement la doctrine anarchique proprement dite, et la divisent en deux parties.

Dans la première, la *négative*, il est dit : « Il n'y a plus rien ; ni propriété, ni état, ni autorité quelconque, ni parlementarisme, ni lutte entre les peuples ! »

Dans la seconde, la *positive*, on reconnaît « la nécessité de former une société dans laquelle l'individu ne dépendant plus

que de lui-même,sa volonté ne pourra avoir aucune limite et ne sera plus désormais contrariée par la volonté du voisin », de là les deux grands principes : « Fais ce que tu veux. — Tout est pour tous ! »

Quant au mode d'action et de propagande, il est condensé dans la déclaration lue à ce même congrès par Charles Cañero et Henri Malatesta : « Le fait *insurrectionnel* destiné à raffermir par l'action le principe socialiste est le seul moyen, disent-ils, de propagande efficace.» En cela ils s'inspirent, comme toujours, des maximes de leur fondateur, lequel, après avoir assuré que:« la révolution sanctifie tout sans distinction », ajoute que, pour réaliser le règne de la *Pandestruction*, la première condition requise est « une série d'assassinats, d'audacieuses et même de folles entreprises qui inspirent de l'effroi aux puissants et éblouissent le peuple de manière à ce que celui-ci et ceux-là finissent par croire au triomphe de la révolution. »

Cet enseignement n'est pas perdu, et l'année même du congrès de Berne, les autorités allemandes séquestrent à Kœnigsberg le programme *anarchico-nihiliste* suivant: «Notre mission est celle de la *plus épouvantable, impitoyable et universelle destruction*... quant à la mesure d'utilité de la mise à mort des individus en particulier, on doit considérer comme plus utile la suppression de ceux qui sont les plus dangereux pour l'organisation révolutionnaire, et dont la mort, instantanée et violente, peut surtout effrayer le gouvernement et ébranler son pouvoir. »

Le programme est désormais clair et complet, et nous verrons dorénavant marcher de front les paroles et les actes.

Nous sommes en 1878. A Fribourg se réunit le second congrès anarchique, où se fonde le premier organe socialiste: *L'Avant-Garde* (1) et où Élisée Reclus propose la nomination d'une Commission chargée de répondre à ces trois questions : —Pourquoi sommes-nous révolutionnaires,anarchistes,collectivistes ? — Il répond lui-même par la profession de foi suivante:«Nous sommes révolutionnaires parce que nous voulons la justice;... un progrès ne s'est jamais accompli au moyen d'une simple évolution pacifique, mais il s'est toujours fait moyennant une révolution imprévue. Si le travail de prépara-

1. Ce journal avait pour directeurs : Brousse et le prince Kropotkine.

tion se fait avec lenteur dans les esprits, la réalisation des idées a lieu brusquement... Nous sommes des anarchistes qui n'avons personne pour maître et ne sommes maîtres de personne... Il n'y a de morale que dans la liberté... Mais nous sommes encore collectivistes internationaux, car nous comprenons que la vie est impossible sans groupement social [1]...»

S'inspirant de ces idées le congrès de Fribourg se déclare, quant aux principes : 1° favorable à l'appropriation collective de la richesse sociale ; 2° favorable à l'abolition de l'État sous toutes ses formes, y compris la prétendue agence centrale des services publics — celle de la Commune de Paris. — Quant aux moyens, le congrès se déclare favorable, 1° à la propagande théorique ; 2° à l'action *insurrectionnelle* et *révolutionnaire ;* mais il est hostile au suffrage universel, car « le droit de vote ne peut être considéré comme un principe de droit capable de réaliser la souveraineté du peuple ; de plus c'est un instrument toujours dangereux à manier. »

La semence jetée dans cette réunion porta ses fruits ; la même année, en effet, nous avons en Allemagne les attentats contre Guillaume Ier de Nobiling et de Hoedel, qui se déclare anarchiste ; en Espagne, celui de Moncasi contre Alphonse XII ; en Italie, celui de Passanante contre le roi Humbert.

En 1879, congrès anarchique à Chaux-de-Fonds ; Kropotkine [2], qui fait sa première apparition publique, y prêche la propagande des idées par les voies de fait. D'accord avec Dumartheray et avec Herzig, il décide de publier à Genève le journal *Le Révolté* qui prendra la place de l'*Avant-Garde* déjà supprimée.

Ce n'est pas tout, au congrès Suisse, tenu en 1880, le même Kropotkine propose de substituer au mot *Collectivisme* un autre terme plus significatif : *Communisme anarchique*, et insiste sur la nécessité de *catéchiser* les campagnes, car la révolution, et c'est là un point important à noter, échouerait si l'ouvrier des villes n'obtenait l'appui des paysans !

Cette même année, Ottero Gonzales attente une seconde fois à la vie d'Alphonse XII.

L'année suivante, le congrès de Londres (juillet 1881) proclame de nouveau la nécessité de recourir aux voies de fait,

---

1. V. *Le Péril anarchiste*, p. 27.
2. Kropotkine a été le plus fidèle interprète des doctrines de Bakunin.

et, peu de temps après (1882), on remarque un grand développement du mouvement anarchique à Lyon et dans le Sud-Est de la France. Jean Grave fonde le journal *Le Droit social* et publie son premier livre incendiaire — *La société au lendemain de la révolution* — dans lequel il résume tout le credo anarchique. Sur ces entrefaites éclate l'insurrection de Montceau-les-Mines ; on affiche des manifestes révolutionnaires à Marseille, et pendant qu'on découvre partout des dépôts de dynamite, surviennent coup sur coup les explosions au théâtre Bellecour et au bureau de recrutement à Lyon. Les femmes, elles aussi, prennent part au mouvement ; pendant que les filles d'Élisée Reclus, pour mieux accentuer leurs convictions anarchiques, contractent des *mariages libres*, Louise Michel entre en scène ; elle court d'un bout à l'autre de la France, répandant partout, et malheureusement non sans succès, la parole anarchique. On a dit souvent que cette femme était le jouet d'une illusion et qu'elle avait embrassé les théories anarchiques, croyant réellement l'anarchie une société « où tous les hommes seraient bons, où chacun ferait son devoir, sans contrainte, par amour du devoir. » Il est possible qu'il en ait été ainsi à l'origine, mais qu'aujourd'hui, après tout ce qui s'est passé, on puisse encore supposer en elle de la bonne foi, cela paraît difficile à admettre. Pour en revenir aux exploits anarchiques, nous remarquerons qu'en 1883, pendant que Paris voyait mettre au pillage presque toutes les boulangeries et devenait le théâtre de différentes manifestations révolutionnaires, en Allemagne on arrêtait Reinsdorff et Mildenberge, les auteurs de la terrible explosion au Niederwald (1).

L'année 1884 s'ouvre par la réunion, à Paris, dans la salle Levis, de tous les sans-travail, qui exhortent les ouvriers à fouler aux pieds la propriété privée et à prendre courageusement dans les magasins ce qui leur est nécessaire pour vivre. En 1885, on affirme mieux ce principe, en soutenant que le vol peut être juste, comme l'est toute autre voie de fait. Et l'année suivante (1886), on recourt de nouveau à ces voies de fait.

2. L'*Almanach du P. Peinard* rapportait ainsi le fait : « *28 septembre 1883.* Inauguration au Niederwald de la statue de la *Germanie* glorifiant la guerre de 1870. Reinsdorff et ses compagnons avaient miné le sol : le tyran de l'Allemagne et sa suite devaient sauter en l'air : un salaud coupa la mèche, et ces braves garçons furent arrêtés ! »

Ainsi, tandis que l'ingénieur Watrin est tué à Decazeville et que l'anarchiste Gallo décharge son révolver au milieu de la foule réunie à la Bourse de Paris, à Charleroi on met à sac et à feu ateliers et couvents, et à Chicago, où le premier mai est fêté par les ouvriers armés, une formidable bombe éclate qui blesse plus ou moins grièvement quatre-vingts agents de police.

En 1888, Malato publie une brochure incendiaire: *Les travailleurs des villes aux travailleurs des campagnes*, opuscule destiné à démoraliser les populations rurales et dont on distribue 20,000 exemplaires.

En 1889, tandis que les ouvriers sans travail parcourent les rues principales de Rome, brisant les vitrines des magasins et les envahissant, on publie le pamphlet de Most : *La peste religieuse*, et cet autre de Malato : *La Philosophie de l'anarchie*, deux titres qui disent assez ce dont il s'agit.

En 1890, les manifestations internationales du premier mai occasionnent de graves désordres dans plusieurs villes; surtout à Vienne en France, où les troubles prennent des proportions inquiétantes. Les brochures anarchiques répandues un peu partout pendant cette période sont innombrables. Rien qu'en France, en quelques années, vingt-quatre ouvrages de cette espèce voient le jour et leur tirage s'élève à 150,000 exemplaires (1). C'est pendant cette même année (1890) que Kropotkine publie sa *Morale anarchiste* et l'*Indicateur*, destiné à initier les *compagnons* à la manière de fabriquer les explosifs (2). Nous avons dit *compagnons*, tel est en effet le nom par lequel

1. Citons entre autres : *Les hommes et les théories de l'anarchie.* — *Les prisons.* — *Les mouchards.* — *L'ordre par l'anarchie.* — *Évolution et révolution.* — *Le salariat.* — *Ravachol anarchiste.* — *L'amour libre.* — *La morale anarchiste* — les noms des auteurs et des imprimeries font défaut, les anarchistes ne veulent pas se compromettre.

2. Cet indicateur renferme 40 pages de texte. On y donne la manière de fabriquer la dynamite, le fulminate de mercure, les cigarettes incendiaires, la nitro-benzine, les bombes asphyxiantes, celles au *sodium*, à la potasse ; les tubes incendiaires, etc. Un des articles est ainsi conçu : « Il est absolument inutile que tu t'effraies de la composition des produits explosifs. En suivant scrupuleusement nos prescriptions, tu peux manœuvrer en toute sécurité : un enfant de douze ans réussirait aussi bien que toi... Toutes les prescriptions que nous te donnons ont été recueillies par nous dans des traités spéciaux et mises en œuvre par nous. Nous te donnons donc des résultats obtenus par des spécialistes et contrôlés par notre propre expérience... Ne te presse pas d'agir ; attends que tu sois instruit. Cela viendra plus tôt que tu ne le crois... Un voyage de mille lieues commence par un pas... Et tu le sais, compagnon... il n'y a que le premier pas qui coûte ! »

les anarchistes ont remplacé l'appellation de citoyen, qui ne leur plaît pas parce qu'elle désigne un homme libre dans l'État et participant de la souveraineté. Cependant les discours des compagnons deviennent de plus en plus grossiers et déclamatoires ; ce sont des accès de colère, des propos de vengeance qui attisent le feu de l'incendie. Et l'incendie se propage de plus en plus : en 1891, Levallois devient le théâtre d'une grande manifestation anarchiste ; à Charleville, à Nantes, les explosions de dynamite sont à l'ordre du jour, et il en est de même à Clichy, où Ravachol tente de faire sauter le commissariat de police et plusieurs maisons de magistrats, entre autres celle du substitut du procureur-général Bulot. On fonde cette même année la *Ligue des anti-propriétaires* et des *anti-patriotes* et l'on commence une grande propagande anarchiste dans l'armée. Plusieurs conscrits, notamment à Saint-Denis, donnent dans le piège et protestent bruyamment contre le service militaire ([1]). Des vols de dynamite ont lieu à Soisy-sous-Étioles, à Tarbes et en Savoie.

Nous arrivons, en 1892, au moment des grandes explosions. Explosions dans les rues, places, maisons et palais de Rome, explosions à Paris, chez la princesse de Sagan ; au boulevard Saint-Germain où demeure M. Benoît, conseiller à la cour d'appel ; explosion à la caserne Lobau et au restaurant Véry, bris de carreaux au café Riche, et finalement explosion au commissariat de police rue des Bons-Enfants.

En 1893, la situation s'aggrave : à Saint-Denis, Roubaix, Lyon, complots, vols de dynamite et découverte de dépôts de matières explosives. En même temps, chez un fabricant de bicyclettes, grève d'ouvriers qui prétendent avoir le droit de voler leur patron ; troubles en Autriche et troubles à Paris au quartier latin. En Espagne Pallas lance des bombes contre le général Martinez Campos ; une terrible explosion a lieu au théâtre Le Lycée. Léauthier au Bouillon Duval frappe le ministre Georgevitch qui lui est parfaitement inconnu; l'anarchiste

1. Dans un manifeste : *Déclaration des soldats anarchistes*, imprimé à Londres à l'*Imprimerie de la Liberté, rue de la Révolution*, il est dit : « Si nous restons dans cet enfer, c'est la rage au cœur, aigris par nos souffrances, par les injures des galonnés... par la menace de la fusillade... Nous y restons avec notre haine mortelle de l'autorité, épiant avec impatience l'heure de nous servir de nos armes contre nos bourreaux... Nous nous rappelons nos ancêtres qui, le 18 mars 1871, collèrent contre le mur deux généraux. Quand l'ordre de faire feu nous sera donné, nous dirigerons les canons de nos fusils sur les charognes galonnées qui nous commandent. » (!!)

Villisse tire un coup de révolver pour protester contre les fêtes franco-russes ; Vaillant jette une bombe dans la Chambre des Députés ; à Marseille ont lieu plusieurs explosions, et à Berlin l'on constate de nombreux vols de dynamite.

La situation devient plus critique encore en 1894 : à Barcelone on attente à la vie du préfet; à Rome, sur la place Montecitorio, éclate une boîte de dynamite contre la façade du palais du Parlement ; à Paris, l'anarchiste Henry lance une bombe dans le café Terminus, d'autres explosions ont lieu à l'hôtel Saint-Jacques et au faubourg Saint-Martin ; on dépose une bombe devant les magasins du Printemps ; à Lyon, Caserio assassine le président de la République Française, Carnot ; à Rome, Lega tente par deux coups de révolver de tuer Crispi, président du Conseil ; à Livourne, on assassine d'un coup de poignard un malheureux journaliste Bandi, et des bombes éclatent à Turin, à Florence, à Rimini, à Pise, à Livourne, à Milan. De même à Vienne, à Londres, de grands troubles se produisent ; à Chicago on met le feu à différentes reprises au palais de l'Exposition, et d'immenses incendies, qui n'ont rien de fortuit assurément, détruisent de vastes forêts sur différents points de l'Europe et des deux Amériques.

Ce noir tableau trouve une digne conclusion dans la lettre qu'un anarchiste nihiliste russe, le prince Pierre Alissoff, envoie de Suisse au journal *Il Secolo* de Milan, pour l'informer que la mort d'Alexandre III de Russie est due à un poison lent à base de phosphore préparé par les compagnons nihilistes (1).

Pour l'honneur du monde civilisé, nous nous refusons à croire, jusqu'à preuve du contraire, à ce crime abominable, mais ce n'en est pas moins un grave symptôme quand des hommes se font un titre de gloire de scélératesses qu'ils n'ont probablement pas commises.

Bakunin, s'il revenait au monde, pourrait être fier de son œuvre !

1. V. le journal *L'Italie*, 2 novembre 1894.

Il est question du prince Alissoff dans le journal *L'Internationale*, à propos de la défense d'un anarchiste suspect. Voici ce que dit ce journal : « Un de nos confrères ayant lancé l'accusation d'espion russe contre Frédéric Stackelberg, nous recevons contre cette accusation des protestations qui émanent d'un groupe de Nice, et même du *citoyen Pierre Alissoff*, que nous connaissons personnellement comme un émigré russe. »

CHAPITRE VII.

L'organisation du parti anarchiste. — Les moyens de propagande. — Les socialistes et les anarchistes. — La société nouvelle. — Son existence précaire.

POUR atteindre son double but — destruction de la société actuelle par tous les moyens, recherche d'un régime nouveau pour la remplacer, — l'anarchie a imaginé une organisation des plus simples, qui résiste à toute possibilité d'envahissement autoritaire : le *groupe*, appelé à devenir la base de la future société, et qui est en attendant le fondement du parti.

Le *groupe* est une réunion d'individus ayant mêmes inclinations, mêmes tendances, mêmes idées ; il naît, comme par hasard, des relations personnelles par quartier, par rue, etc. Il n'a ni durée, ni siège fixe. Il surgit, disparaît, renaît suivant les occasions ; tout est subordonné aux besoins du moment.

Les compagnons d'un groupe se rencontrent avec ceux d'un autre ; on discute, on examine ce qu'il conviendrait de faire, mais, précaution très prudente, personne ne s'engage à rien ; on écoute, et puis chacun tire profit de la discussion et en déduit les conséquences qu'il veut, restant libre de faire ou de ne pas faire telle ou telle chose [1]. L'individu demeure maître de lui-même et n'obéit à personne. Le *groupe* sert à se connaître, puis ceux qui ont fait connaissance se lient d'amitié, échangent leurs idées et ensuite, s'ils le trouvent bon, travaillent ensemble. Ainsi on évite le danger de trahison, et l'on peut toujours affirmer qu'il n'y a pas de complices.

En réalité, cependant, les groupes renferment de deux à dix membres — ainsi le secret est mieux gardé — et ils sont unis

---

1. Cette tactique est ainsi expliquée par l'organe officiel anarchiste *Le Révolté:* « L'*action* ne se conseille, ne se dit, ni ne s'écrit : elle se fait !... Quelquefois un acte accompli fait plus que tout un discours écrit. *Le Révolté* sera toujours le premier à applaudir ceux qui agissent... Nous ne devons pas dire aux individus : faites ceci, faites cela ! S'ils sont conscients et convaincus, ils doivent savoir ce qu'ils ont à faire... »

entre eux par un lien fédéral. Les membres de la fédération qui ne sont autres que les chefs des divers groupes, forment ce qu'on pourrait appeler le conseil suprême de l'anarchie. Cela n'empêche pas toutefois les anarchistes de soutenir qu'il n'existe parmi eux ni conseil général, ni comité directif. Évidemment nous avons là, comme dans la Maçonnerie et comme dans l'Alliance Internationale, les frères initiés et les non-initiés, les compagnons internationaux, les nationaux et les adhérents. Ainsi il y a les anarchistes cachés, connus seulement d'un très petit nombre ; les peureux, qui occupent des emplois publics et qui ne veulent pas paraître, mais qui aident pécuniairement les autres; puis il y a les vieux, les fatigués — les frères dormants des maçons — et finalement les individualistes à outrance.

Comme toujours, les meilleurs et les premiers adeptes de l'anarchie ont été les jeunes gens et les étudiants, — la chair à canon du parti, — natures fourvoyées mais généreuses, qui croient aux apparences trompeuses de certaines théories, de certains systèmes et qui n'en savent pas distinguer le côté désastreux. Les ouvriers, eux aussi, y sont facilement attirés, séduits par le mirage de la fameuse devise : « Ni chefs, ni Dieu, ni maîtres. » Ils y sont encore attirés par les grèves. Les privations qu'ils souffrent avec leurs malheureuses familles pendant une grève et le rôle passif que les agitateurs leur imposent, les exaspèrent tellement, a affirmé un anarchiste, que, perdant tout espoir de se dégager par les voies légales, ils n'ont plus confiance qu'en eux-mêmes et dans leurs propres forces ; à ce moment ils se révoltent pour de bon et deviennent de vrais anarchistes (1).

Les seules manifestations officielles et visibles de la vie du parti anarchiste sont les congrès internationaux et nationaux. On y discute les questions d'intérêt général et on y rencontre des délégués envoyés par les différents groupes. Le groupe qui n'est pas assez riche pour supporter les dépenses nécessaires au voyage du délégué, se borne à envoyer un rapport écrit.

Au congrès tenu à Capolago, les compagnons Malatesta Cipriani et Merlino tentèrent de former une fédération géné-

---

1. Il est bon de ne pas oublier que c'est là un des plus grands inconvénients des grèves, inconvénients que nous nous réservons d'énumérer un peu plus loin.

rale proprement dite, afin d'établir une ligne de conduite qui servît de règle pour tous ; mais les anarchistes ne crurent pas sage de se départir de leur système et la proposition ne fut pas acceptée.

Peu après, en 1893, le Congrès international de Chicago décida la formation d'un bureau de correspondance nationale et internationale qui permît de se mettre en rapport avec les divers groupes, et l'on vota également la fondation d'un journal international et d'une petite feuille secrète. On décida en outre d'en venir à une grève générale en cas de guerre, et l'on affirma que les affamés peuvent prendre le pain où ils le trouvent. On exalta enfin l'héroïsme de Pallas qui avait attenté à la vie du général Martinez Campos.

L'un des grands moyens de propagande est le journal. Celui-ci répand les idées et sert de lien entre les groupes, il ouvre des souscriptions à son propre profit et à celui des compagnons pauvres, réhabilite les compagnons suspects et, quand il le croit nécessaire, joue le rôle de délateur. Il est encore employé comme moyen de communication entre les compagnons, il indique la formation des nouveaux groupes et annonce quand et où se tiendront les réunions (1). Les titres que prennent les journaux anarchistes varient, mais répondent toujours à leur caractère. Ainsi il y a *L'Insurgé; L'Affamé; La Révolution sociale; L'Émeute ; L'Internationale* (2) *; Le Droit anarchique ; Der Socialist ; Die Zukunft ; Der Anarchist ; The Commonweal ; Liberty ; Freedom ; El Corsario ; Volné Listy ; Demoliamo ; L'Égalité*

1. En voici un échantillon : « Les anarchistes du quartier du Père Lachaise avertissent les compagnons de Paris qu'ils se constituent en groupe sous le nom de *Groupe anarchiste du Père Lachaise.* Les réunions ont lieu tous les lundis, chez X... rue Z... Le groupe invite tous les ouvriers, sans distinction d'école, à venir prendre part à ces discussions. »

2. L'un des principaux organes du parti ; on y trouve des articles tels que le suivant, écrit par des gens qui semblent avoir perdu même la notion la plus élémentaire du sens moral : « A côté de la propagande théorique, qui se poursuit sans trêve et que nous sommes heureux de saluer... il devient indispensable de faire parler sur un ton élevé tout ce que la science a mis à notre disposition. Inutile de dire que nous concevons logiquement la nécessité d'exproprier *par tous les moyens possibles* la bourgeoisie, comme l'objet de *notre haine implacable.* Ainsi avec le vol, le meurtre et l'incendie, qui deviennent *naturellement nos moyens légaux...* nous n'hésiterons pas à admettre la *chimie,* dont *la voix puissante devient absolument nécessaire* pour dominer la mêlée sociale et faire tomber brutalement *en nos mains* la fortune *ennemie* sans gaspiller le sang des nôtres... Puisqu'il est nécessaire de démolir toute autorité politique, militaire et religieuse... *il faut absolument brûler les églises, les palais, les couvents, les casernes, les préfectures, les mairies...* les places fortes, les prisons, enfin prendre en masse tout ce qui a pu vivre jusqu'aujourd'hui du travail humain sans y prendre part... ».

sociale, et cent autres. Citons encore *Le Conscrit* qui dépeint les prétendues infamies de la vie militaire et dont on distribue généralement 50.000 exemplaires à la fois. La vente se fait d'ordinaire aux portes mêmes des immeubles où sont les bureaux de révision militaire. Aux faits divers de ces journaux, on raconte et l'on justifie les exploits des anarchistes, y compris les vols. Outre les journaux il y a encore les brochures et les manifestes imprimés clandestinement. Ces derniers, pour plus de précaution, sont insérés dans les plis d'un journal non suspect, de préférence catholique, et expédiés aux affiliés (1). Puis viennent les romanciers, les orateurs et les poètes du parti (2). Leurs élucubrations paraissent généralement dans des revues anarchistes telles que l'*En dehors*, la *Revue Libertaire*, la *Société Nouvelle*, etc., où l'on attaque tout et tous, où l'on donne les meilleures formules pour fabriquer dynamite, bombes et autres explosifs ; où enfin l'on exalte les grands anarchistes Ravachol, Henry, Vaillant, etc., dont on a soin de faire des martyrs et des saints (3).

On fait en outre un grand débit d'almanachs et de gravures qui représentent des scènes propres à exciter ou la colère du peuple contre les bourgeois ou la pitié et l'admiration pour tel ou tel anarchiste. Ainsi, lors de l'exécution de Ravachol, on vendit un grand nombre de ses portraits avec ces deux inscrip-

1. Voici un passage d'un manifeste intitulé : — *Nous n'en tuerons jamais assez.* — « Nous nous rappelons ce qu'a coûté de sang le capital et à notre tour nous disons : *nous n'en tuerons jamais assez.* N'écoutons pas ces fumistes qui viennent nous prêcher le calme quand on nous tue... *A la force répondons par la force.* Ces scélérats osent encore nous parler de fêtes ? Croient-ils donc que nous ayons le cœur de danser sur le cadavre des nôtres ? Ils voudraient voir le peuple s'étourdir pour oublier sa misère et sa servitude... Nous ne ferons fête qu'au jour de la Révolution sociale, quand, heureux et libres enfin, nous danserons sur les ruines fumantes de la société capitaliste et gouvernante. Alors en *Anarchie* sera la fête de la Félicité ! »

2. Donnons ici un petit essai de poésie anarchiste :

Travailleur immolé, victime des bourgeois,
Dans l'ombre, dans la nuit, frappe-les, tu le dois.
Sois comme eux sans pitié, partout jette l'effroi.
Et par tous les moyens, travailleur, venge-toi !

3. « Autour de lui Ravachol a vu la douleur et il a exalté celle des autres en offrant la sienne en holocauste. Sa charité, son désintéressement incontestable, la vigueur de ses actes, son courage devant la mort inévitable l'élèvent jusqu'à la splendeur de la légende. En ce temps de cynisme et d'ironie *il nous est né un saint* (!!)... La grande idée de l'Altruisme universel fleurira dans le flocon rouge aux pieds de la guillotine... Le meurtre légal de Ravachol ouvrira une ère ! » (*Entretiens*, par P. ADAM.) Il n'est pas hors de propos de rappeler que Ravachol, outre les explosions commises ou tentées, était coupable d'avoir assassiné un pauvre ermite, à Chambles, pour le dépouiller, et d'avoir violé la sépulture de la marquise de La Rochetaillée pour s'emparer de ses bijoux. Voilà les saints des anarchistes !

tions lithographiées : « *L'Anarchie est l'avenir de l'Humanité, la Propriété est le vol. — Si tu veux être heureux, pends ton propriétaire.* »

Il y a enfin les bibliothèques anarchistes circulantes où ne figurent que des écrits anarchistes, ou du moins des livres que l'on croit de nature à bouleverser l'esprit et le cœur des lecteurs. Citons parmi ces publications : *Les paroles d'un insurgé* et *La conquête du pain*, de Kropotkine (1) ; *La société mourante et l'Anarchie*, de Jean Grave, *La société au lendemain de la révolution ; Révolution chrétienne et révolution sociale ;* les œuvres de Darwin, de Tolstoï et celles de Dostoiewski, Tchernichewsky, Ibsen, Letominoff, etc. Sur chaque volume sont écrits ces mots : *Lire et faire circuler.*

Quant à la propagande par le fait, nous en avons déjà parlé suffisamment. Nous indiquerons encore d'autres moyens bizarres de propagande : les tournées circulaires des compagnons voyageurs, qui, chemin faisant (2), cherchent à faire partout des prosélytes ; les *conférences-soupes* où l'on offre gratuitement une soupe à de pauvres malheureux pour leur prêcher, pendant qu'ils mangent, les doctrines anarchistes, et pour les pousser de toutes les pires manières à devenir révolutionnaires.

Les *collations-végétariennes*, où les anarchistes ne mangent que des légumes, mais où l'on discute sur l'amour libre et sur l'iniquité de l'organisation sociale actuelle. Leur thème favori dans ces réunions, c'est qu'ils seraient ennemis des moyens violents, mais que, persécutés par la société qui veut les détruire et dégoûtés de ses cruelles injustices, ils sont, malgré eux, obligés de recourir à des mesures énergiques.

---

1. Le principe du livre de Kropotkine est celui-ci : « Le droit à l'aisance pour tous, voilà ce qui manque ; pour y arriver il faut un travail minime, si minime que si la moitié des adultes valides du département de la Seine et de l'Oise travaillait à l'agriculture, cinq heures par jour pendant 58 jours de l'année seulement, cela suffirait à pourvoir largement à tous les besoins d'une vie aisée même luxueuse pour tous les habitants de ces deux départements ! » Et dire que tout cela s'écrit sur un ton sérieux et qu'il y a des gens qui le croient !

2. « Les lecteurs du *Père Peinard* et du *Révolté* qui habitent Évreux, Cherbourg, Dreux, Rouen, Le Havre, Caen, etc., sont prévenus qu'un *Compagnon de Paris* partira le 22 février au plus tard pour organiser une série de discours contre le patriotisme et les religions, sur l'anarchie et la propagande au moyen des faits, partout où les amis voudront bien nous indiquer le nombre des salles disponibles, leur capacité (qu'elles contiennent au moins 200 personnes), le prix de location, etc. Nous prions également les compagnons et les groupes qui le pourront, de nous envoyer, le plus tôt possible, les subsides, brochures, tous les éléments enfin capables de grossir les ressources de la caisse.

Ces circulaires sont publiées par les divers journaux anarchistes.

CHAPITRE VIII.

Les bases de la nouvelle société. — Les points de contact de l'anarchie et du socialisme.—Impossibilité pratique du système anarchiste.

NOUS avons vu jusqu'ici la partie négative, l'œuvre de destruction que poursuit l'anarchie; voyons maintenant, en la résumant en quelques lignes, la manière dont elle se propose de faire vivre et prospérer la nouvelle société sur les ruines de l'ancienne. Nous voulons l'aisance pour tous, nous disent Kropotkine et Grave. C'est parfait, mais comment y arriver? Rien de plus facile, répondent-ils: que l'homme et la femme apportent leur quote-part de travail, ils auront droit à la quote-part de tout ce qui a été ou sera produit par tous, et cette quote-part suffira pour leur donner l'aisance. S'il arrivait, par un cas imprévu, qu'il n'y eût pas abondance de tout le nécessaire, on mettra chacun à la ration; en ne faisant d'exception que pour les vieillards, les faibles, les malades et les enfants. Tous les autres agiront, produiront, consommeront en commun, sans toutefois que cela donne à la société ainsi composée un droit ou pouvoir quelconque sur l'individu, lequel ne pourra jamais lui être sacrifié, l'intérêt social ne devant pas entrer en antagonisme avec l'intérêt individuel. Mais les oisifs, les vagabonds, tous ceux en un mot qui veulent vivre gratuitement aux dépens des autres, comment les forcer à travailler?

Des oisifs, disent Kropotkine et Grave, il n'y en aura pas, parce qu'il faudrait être fou pour s'interdire les joies du travail, entendu suivant les principes anarchistes. Quant aux travaux pénibles ou rebutants, chacun en accomplira sa part par sentiment de devoir. Finalement les délits n'existeront pas, puisque on aura supprimé toutes les causes qui poussent à les commettre : à savoir, la richesse des uns, la pauvreté des autres,

l'inégalité de condition sociale, etc. Du reste les hommes deviendront tous bons parce qu'ils auront été reconquis à la vertu par l'*Harmonie naturelle* et par la *Bonté première.*

Enfin la science fera de telles découvertes que peu de travail sera suffisant pour produire tout ce qui est nécessaire. Ainsi, pour obtenir le pain, il suffira de connaître la manière de solidifier l'azote. L'agriculteur n'aura besoin, en *Anarchie*, que d'une fraction d'hectare pour produire la nourriture végétale nécessaire à une famille ; pour nourrir vingt-cinq bœufs il faudra le même espace de terre qui auparavant suffisait à peine à en nourrir un ; bref on retirera d'un hectare ce qu'on retirait auparavant de cinquante et cela parce que la science aura indiqué le secret de conjurer le climat et les saisons, de réchauffer l'air et la terre autour d'une jeune plante et ainsi de suite. Pour ces mêmes raisons la journée de travail sera réduite à cinq heures, et l'on ne travaillera que cinq jours par mois. Aucune lassitude donc et travail facile : le travail pénible, épuisant, tel qu'il a lieu dans les mines, n'existera plus ; les mines seront fermées ; on trouvera en effet la manière de diriger les rayons solaires, qu'on utilisera pour le travail comme on utilise maintenant le charbon. Le besoin qu'ont les individus de bien faire ce qu'ils font, les poussera à choisir chacun le genre de travail pour lequel il se sentira le plus de goût, ne pouvant être entraîné par aucun intérêt contraire à en préférer un autre. La répartition du travail terminée, chacun se mettra à l'œuvre et si par hasard, pendant le travail, quelqu'un veut varier son occupation, il n'aura qu'à en chercher un autre qui veuille changer avec lui. Ainsi le travail s'accomplira partout, à la satisfaction générale, sans discussions, sans disputes ou acrimonie. L'*Harmonie* régnera en un mot, et cela suffira pour exécuter tous les travaux dans l'intérêt social.

La famille sera abolie ; l'amour sera libre ; les enfants seront laissés à la mère, et si celle-ci ne peut les nourrir elle-même, elle les confiera à une nourrice qui assumera cet emploi par choix ou par vocation, ou bien elle se servira de lait de vache.

Le luxe, le goût des arts, des lettres, des sciences, trouveront leur satisfaction ; car pour cela il ne faudra que quelques heures de travail supplémentaire. La littérature, la science, les arts seront cultivés par des amateurs et s'en trouveront, assure Kropotkine, beaucoup mieux.

Tel sera l'état de la nouvelle société au lendemain de la grande révolution, laquelle néanmoins passera par des étapes préparatoires. Tout d'abord une insurrection éclatera ; aussitôt les gouvernants prendront la fuite ; les soldats fraterniseront avec les insurgés ; les agents de police et les riches bourgeois disparaîtront : le peuple alors proclamera la Commune ; et, finalement, l'anarchie affirmera le droit de vivre pour tous, et fera main basse sur les dépôts de grain et autres denrées, sur les magasins d'habillements, les maisons, etc. L'expropriation sera générale, complète et sincère, et la révolution triomphera parce qu'elle pourra procurer du pain à tous.

Si jusqu'ici la révolution n'a pas abouti, remarque Kropotkine, c'est parce qu'elle était une cause de misère ; maintenant elle sera une cause d'aisance. En effet, aussitôt après la prise de possession de la richesse publique et l'inventaire à peine fait, on établira et appliquera la répartition des choses en masse ou à la ration suivant la plus ou moins grande quantité qu'on en aura. Expropriateurs et expropriés seront traités de la même façon. Quand il s'agira de se réapprovisionner, on échangera les produits de l'industrie des villes contre ceux du travail champêtre. Pour les logements, on dressera des listes statistiques d'après lesquelles on distribuera s'il le faut les pièces d'un appartement entre plusieurs familles. Quant aux objets de vestiaire, on mettra en commun ceux qui sont dans les magasins, et ainsi chacun pourra trouver un habit à sa convenance. Après quoi la société anarchiste sera complètement organisée.

Nous oubliions un détail : Kropotkine et Grave observent que certainement, pendant toute la période de préparation, beaucoup de sang devra couler ; mais cela ne sera qu'un pur accident dans la lutte ([1]).

Il nous reste encore à montrer la relation qui existe entre les prémisses socialistes et les conséquences anarchistes.

Quoique le processus historique de l'anarchie que nous venons d'esquisser parle assez clairement à lui seul, il ne sera cependant peut-être pas inutile d'y ajouter encore quelques réflexions.

Nous connaissons déjà le programme socialiste d'où le parti

1. A ceux qui seraient tentés de nous accuser d'exagération, nous recommandons de parcourir *La conquête du pain*, de Kropotkine, et *La Société au lendemain de la révolution*, de Jean Grave, deux ouvrages où se trouve exposé en détail le plan d'organisation sociale dont nous n'avons pu donner qu'un simple aperçu.

tire sa raison d'être et dont il s'inspire: changement de la constitution fondamentale de la société, en substituant à la propriété individuelle la propriété en commun — d'où le communisme — ou la propriété collective ou sociale, — d'où le collectivisme ou le socialisme proprement dit [1]. — Les vrais socialistes sont donc des révolutionnaires intransigeants qui ne s'arrêteront jamais à mi-chemin. Ils veulent tout, et par ce tout on entend spécialement et par dessus toute chose l'abolition de la propriété individuelle. On n'est vraiment socialiste qu'à ce prix. Les conséquences extrêmes de ce principe sont faciles à voir : destruction de tous ceux qui cherchent à défendre le régime de la propriété individuelle et partant guerre aux lois actuelles civiles, politiques et économiques, qui tendent à conserver ce système; guerre à mort aux détenteurs et défenseurs du pouvoir social actuel. Finalement, comme conséquence dernière, destruction à outrance par la dynamite et le poignard, insurrection permanente des bas-fonds de la société, en un mot, l'anarchie la plus complète, laquelle devient ainsi l'instrument d'action par excellence du socialisme, sa sentinelle avancée, qui, par la terreur, accomplit dans la société, toute l'œuvre de destruction voulue par le socialisme.

Les socialistes ne disent et ne répètent-ils pas à tout moment que la propriété, telle qu'elle existe aujourd'hui, est un vol, que quiconque la détient est immoral ? Comment veut-on, après cela, que l'on n'appelle pas voleur le propriétaire et qu'on ne finisse pas par reporter sur lui la haine amassée par les malédictions contre les riches, ces prétendus vampires de la terre ?

Les anarchistes descendent donc en droite ligne des socialistes : mais plus logiques que leurs maîtres, ils sont allés plus loin, et ils ont poussé leur esprit de révolte et de destruction jusqu'à vouloir renverser aussi la nouvelle théorie, et la remplacer par une doctrine beaucoup plus radicale dans ses conséquences.

Pour eux l'idée que quelqu'un, fût-ce même l'État ou la Commune, pourrait diriger les destinées de la société et fournir à chacun le travail et les moyens de vivre, est un attentat contre la dignité humaine ; aussi, tout en acceptant les prémisses de leurs précurseurs, s'en sont-ils servis pour donner une autre direction au chemin parcouru, en le refaisant à leur

1. V. Note, p. 58.

manière. Et c'est précisément en cela qu'ils sont plus logiques et se rapprochent des idées hégéliennes plus que les socialistes. Si en effet les hommes, pris individuellement, sont une partie du grand tout humanité, et si, comme tels, ils sont égaux entre eux, on ne saurait comprendre pourquoi, dans un régime de collectivité de la propriété et des autres instruments de travail, quelques-uns devraient être soumis à d'autres exerçant une force supérieure, même si on dissimulait cette force sous le nom d'État ou tout autre.

Nous voulons, disent les anarchistes aux socialistes, la collectivité comme vous ; mais nous voulons en même temps le triomphe de toutes les forces individuelles, au moyen d'associations d'hommes, indépendantes les unes des autres mais conspirant toutes au même but. Vous voulez donner une forme de gouvernement très centralisée à votre démocratie, nous voulons accorder aux communautés locales une certaine indépendance et souveraineté, les laissant libres de se fédérer entre elles. Voilà où est toute la différence. Les socialistes ont beau leur répondre que ces forces individuelles, pour tendre au même but, doivent être dirigées et réglées par quelqu'un, parce que, autrement, on retournerait purement et simplement au système de la libre concurrence sous une forme qui conduirait à une confusion pire que la première, parce qu'elle partirait de la fausse supposition que le monde puisse marcher de lui-même en respectant la justice et la liberté ; que pour éviter une pareille confusion il faut donc un État qui concentre tout dans ses mains. Les anarchistes répondent : mais de qui sera composé cet État centralisateur, sinon précisément d'hommes ? Or, de quel droit ces hommes se superposeront-ils à d'autres, et en vertu de quels principes donnera-t-on la préférence à Pierre plutôt qu'à Paul dans la direction de la société ? Mais ne voyez-vous pas que vous revenez ainsi au despotisme, à l'esclavage, et que toutes les anciennes inégalités reparaîtront sous une forme plus grossière et plus dangereuse, parce qu'elle sera déguisée sous le masque hypocrite de la liberté ? Nous avons donc raison de dire : l'anarchie est et doit être la réalisation du fameux décret de Rochefort : « Il n'y a plus rien ! »

L'anarchie — cela est hors de doute — peut être considérée comme la dernière étape du socialisme ; elle naît avec lui, elle le suit pas à pas dans son œuvre de destruction et ne s'en

sépare qu'au moment où il s'agit de tirer les dernières conséquences, c'est alors qu'elle recourt à ces méthodes plus violentes et à ce plus complet besoin de destruction qui semble répugner au socialisme.

Mais la pensée des anarchistes est-elle réalisable, pourra-t-on jamais accomplir la révolution qu'ils rêvent? La société en sortira-t-elle telle qu'ils nous la promettent? Remarquons-le tout d'abord : il ne s'agit pas ici d'un changement semblable aux changements révolutionnaires et réformateurs du passé, où tout se bornait à des luttes de dynasties, d'aristocraties, de démocraties et de partis qui se disputaient le pouvoir ; ici on veut au contraire escalader le ciel et refaire la terre en procédant à une transformation sociale la plus absolue qui se puisse concevoir, à une révolution universelle. Universelle dans son principe, parce qu'elle doit changer les idées et les choses ; dans son extension, parce qu'elle doit embrasser le monde entier ; dans son importance, parce qu'il en doit sortir une formule qui équivaille et se substitue à toutes les formes actuelles de société religieuse, civile, privée, nationale. On veut changer Dieu lui-même, renverser toutes les notions de justice, publique ou privée, et, de même qu'on enlève au chef de l'État, au magistrat, au prêtre, leur autorité et leur crédit, ainsi on veut ôter au mari sa femme, au père les droits qu'il tient de la paternité, aux enfants leurs parents. Les hommes, dans quelque ordre que ce soit, civil, politique, religieux, doivent cesser de croire à ce qu'ils ont cru, mépriser l'autorité et la forme sociale qui les régissaient, se soumettre et obéir à des principes tout à fait différents. Mais c'est précisément sur l'efficacité des nouveaux principes que roule toute la question. Jusqu'ici la religion, la famille, la propriété individuelle, l'amour de la patrie,formaient autant de liens de sympathie et d'intérêt parmi les hommes ; créaient des sentiments exquis d'activité, de charité, d'abnégation ; poussaient au progrès des industries et à la résignation dans les épreuves de la vie. Tout cela une fois détruit, aboli, que reste-t-il pour retenir les hommes unis entre eux, pour les exciter aux nobles entreprises pour faire que leur productivité se développe dans toute son étendue?

Les hommes, répondent les anarchistes, deviendront tous bons et feront alors, d'eux-mêmes et avec plaisir, ce qu'ils ont fait jusqu'ici à contre-cœur et par force. Voici donc le nouveau

et grand principe régulateur de la future société : la bonté primitive de l'homme, abâtardie, paralysée non plus par la faute des individus, mais par la mauvaise organisation du corps social. Vieille utopie, à laquelle il faut toujours répondre par la même formule, non moins vieille : Si l'homme est bon par nature, comment peut être mauvais le corps social composé précisément d'hommes ? Une cause bonne n'amènera jamais un effet mauvais.

D'autre part, pourquoi le fait de vivre en société avec ses semblables devrait-il rendre l'homme mauvais ?

Cela fait supposer qu'il y a dans le monde des hommes qui ne sont pas bons et qui gâtent les autres ; mais alors que devient la théorie basée sur la bonté générale de tous les hommes ?

Et si les hommes sont imparfaits, comment pourra-t-on jamais croire que, la richesse des uns et la pauvreté des autres une fois abolies, il n'existera plus d'autres causes qui porteront les hommes à mal faire ? Quand Caïn tua Abel, était-ce parce que l'un était riche et l'autre pauvre ? Non ; ce fut simplement parce que le premier était jaloux, envieux de la bonté, de la droiture du second. La richesse et la pauvreté n'y étaient donc pour rien. Or il est évident que, chez les autres hommes comme chez Caïn, peuvent naître à tout moment des sentiments de jalousie qui excitent violemment leurs passions et les poussent à des actes repréhensibles ! Qui nous dit, par exemple, que, la forme anarchiste une fois adoptée, nous ne nous croirons pas offensés quand nous verrons rétribuer d'une façon identique au nôtre, le travail d'un individu, qui nous paraît moins actif et moins habile ? Et en admettant même qu'il y ait erreur dans notre appréciation, qui aura assez d'autorité pour nous imposer son propre jugement et nous persuader que nous avons tort ?

Si toutes les individualités sont vraiment égales entre elles, on ne comprend pas pourquoi l'une devrait se tromper et l'autre non. Dès lors on ne reconnaîtra à personne le droit de juger et de décider si un tel a produit autant qu'il pouvait réellement produire. Et la formule anarchiste, en vertu de laquelle chacun doit avoir pour quote-part de son travail la quote-part de tout ce qui a été produit par les autres, aboutira à une flagrante injustice ; à savoir que les uns recevront plus, les autres moins que ce qui leur est dû. En outre s'il est vrai

que les hommes sont très différents les uns des autres au point de vue physique et moral, intellectuel et sensible, une autre grosse difficulté surgit ; c'est qu'on ne pourra jamais, comme le voudraient cependant les anarchistes, égaliser et rendre identiques des besoins qui sont extrêmement variés et différents selon les individus.

Qui pourrait d'ailleurs y parvenir dans une société où l'on n'admet pas d'autorité dirigeante quelle qu'elle soit? Qui donnerait des règles pour une semblable unification, et à qui reconnaîtrait-on ce pouvoir ?

De même, si le bien social exige une chose, et le bien individuel une autre absolument opposée, comment et par qui l'individu sera-t-il forcé de se sacrifier aux autres alors que, suivant le principe anarchiste, l'intérêt social ne doit jamais entrer en antagonisme avec l'intérêt individuel ? Comment et par qui les différentes communautés seront-elles obligées à se confédérer entre elles, si elles préféraient au contraire marcher chacune librement dans sa route sans s'attarder à considérer si cela est, ou non, convenable et utile aux autres ? Et si quelqu'un se refusait à travailler soit en tout, soit en partie, comment le forcerions-nous ? N'est-il pas vrai qu'en anarchie, la volonté, disons plus exactement, le caprice de chacun est la règle unique et souveraine de l'activité humaine? Comment donc pourra-t-on soutenir que l'indépendance individuelle, que l'on commence par diviniser, doive être restreinte, limitée par le droit d'autrui ?

Les anarchistes sentent si bien eux-mêmes la difficulté de leur thèse que, pour expliquer comment les hommes seront facilement amenés à travailler, ils doivent étayer leur système d'affirmations fantaisistes, comme celle-ci par exemple : grâce à la solidification de l'azote, au réchauffement de l'air, à la conversion des rayons solaires en force motrice etc., l'homme ne devra travailler que sur un espace restreint de terre, et cinq heures seulement, pendant cinq jours par mois. Et bien, en admettant même que l'on puisse un jour arriver à ces résultats, pour tirer des forces naturelles de si merveilleux effets, que d'études, que de veilles, que de travaux préparatoires ne faudra-t-il pas ! Mais, supposé que l'anarchie soit déjà un fait accompli, quel serait alors l'aiguillon assez puissant pour pousser des hommes à se soumettre à ce travail acharné ? Ce ne serait ni l'espoir du gain, puisque leur travail, si utile

qu'il soit, sera toujours comparé à la quote-part du travail commun, ni le désir de s'élever au-dessus des autres, puisque ce serait contraire à l'égalité absolue que prêchent les anarchistes ; ni la possibilité de rendre ainsi plus prospère la situation de sa famille, car la famille n'existe plus et lui eût-on laissé l'existence, elle n'en pourrait retirer aucun avantage. Ce serait encore moins une juste ambition ou l'amour de la gloire, puisque l'ambition n'aura plus aucun but à atteindre, et que la gloire ne sera le partage de personne dans une société ou les médiocrités ne permettront jamais, par envie, qu'un ou plusieurs individus s'élèvent au-dessus du niveau commun. Tout donc conseillera d'éviter tout effort superflu d'activité, de rester dans un état de prudente obscurité, de laisser à l'abandon les lettres, les sciences et les arts, dont les avantages si éphémères ne pourraient décider personne à s'y dédier sérieusement et efficacement. Ainsi le travail se réduira au strict nécessaire, rien de plus. Or, dans un tel état de choses, il serait impossible d'atteindre non seulement l'aisance générale que Kropotkine promet avec tant d'assurance, mais encore un état quelconque de paix et de vraie liberté. Si en effet, le système devait être vraiment progressif, c'est-à-dire s'il devait tendre au développement des différentes capacités individuelles, on ne voit pas, d'un côté, comment on trouverait moyen de justifier une augmentation de salaire pour ceux qui travaillent mieux et davantage, et de l'autre, comment on parviendrait à modérer les légitimes prétentions des plus capables et des plus actifs.

Ainsi donc pour rendre possible, dans la société anarchiste, la coexistence pacifique d'hommes aussi différents par nature, il faudrait ou une obéissance instinctive, et partant l'absence de toutes les passions humaines — chose absolument impossible — ou il serait nécessaire de recourir à la contrainte pour forcer à rester dans un rang inférieur ceux qui se sentiraient appelés à exercer une activité plus grande et plus féconde, et par cela même à se procurer une part plus large dans la jouissance des biens de la terre.

Aussi, quand même il lui serait donné de triompher et de déployer librement son action, l'anarchie ne pourrait-elle jamais durer comme forme de gouvernement si ce n'est en recourant à la servitude. Et qu'on le remarque bien, nous serions mal

venus à nous plaindre de cette servitude, de cette prédominance de quelques-uns sur tous, puisqu'elle serait l'unique ressource qui resterait à la société pour ne pas tomber dans une barbarie sauvage.

Tel est l'avenir que les anarchistes préparent de nos jours à la société civile, avenir auquel ils sacrifient la vie de bien des gens, de ceux notamment qu'ils appellent tyrans, uniquement parce qu'ils les croient capables de s'opposer efficacement aux pernicieux desseins de leur propre tyrannie.

Et tout cela, naturellement, s'accomplit en prétextant le bien du peuple. Mais qu'on laisse au groupe anarchiste le temps d'arriver au pouvoir, et le peuple s'apercevra immédiatement du sort qui lui est réservé.

Il n'y a donc pas d'accommodement possible, mais guerre et guerre à mort entre notre civilisation, fille du christianisme, et la barbarie anarchiste, laquelle part de la négation de la Divinité pour arriver à nier et à condamner tout l'ordre de choses actuellement existant.

Qui l'emportera ?

La réponse est entre les mains de Dieu d'abord, et ensuite dans les mains de ceux qui sont appelés à gouverner les peuples !



CHAPITRE IX.

Impossibilité d'appliquer le système de la propriété collective. — Pièges que renferme un tel principe.

APRÈS avoir exposé aussi fidèlement et aussi clairement que nous l'avons pu, les principales théories des socialistes modernes, après en avoir suivi le développement, après avoir indiqué les conséquences qu'on en a tirées et qu'on se propose d'en tirer encore, nous devons aborder la partie la plus ardue de la tâche que nous nous sommes imposée : montrer la faiblesse, disons mieux, la fausseté des arguments sur lesquels reposent ces théories, et examiner en même temps d'un esprit impartial, si, par hasard, au milieu de tant d'erreurs, il ne se cache pas quelque chose de vrai.

Assurément, nous n'avons pas la prétention de réfuter ici chaque point du système socialiste, cela nous entraînerait trop loin sans offrir grand intérêt ; nous voulons nous arrêter seulement aux erreurs les plus importantes et les plus dangereuses, parce qu'elles offrent une plus grande apparence de vérité, sans cependant laisser tout à fait de côté, outre les doctrines de Marx et de Lassalle, quelques-unes au moins des théories que leurs disciples se sont crus autorisés à y ajouter en manière de dernière conséquence.

Et pour commencer par la principale de ces erreurs, celle qui sert de base à tout le système, la transformation de la propriété individuelle en propriété collective, voyons s'il est possible, même en restant dans le domaine de la théorie pure, d'adopter cette nouvelle forme sans compromettre d'une manière irréparable, non seulement la société actuelle, mais toute société qui pourrait s'élever sur ses ruines.

Nous n'esquisserons ici que les grandes lignes de la question, voulant éviter, dans la mesure du possible, des répétitions qui pourraient se produire d'autant plus facilement que nous nous

proposons de traiter bientôt et en détail de la légitimité de la propriété privée. Pour entrer de suite en matière, nous ferons remarquer avant tout que ce nouveau système de répartition des biens et des produits aurait pour premier effet de leur enlever une grande partie non seulement de leur valeur commerciale, mais encore de leur utilité et de cette valeur particulière qu'ils reçoivent de la préférence dont ils sont l'objet et de l'appréciation que chacun en fait par rapport à ses besoins personnels, préférence et appréciation qui naissent, en grande partie, de la rareté de l'objet et des difficultés qu'il faut surmonter pour l'acquérir.

En effet, dans le régime collectif, chacun recevant autant et pas plus que ce que l'État juge être nécessaire aux besoins de l'individu et proportionné à sa quote-part de travail, il ne saurait plus être question ni de préférence, ni d'appréciation personnelle, et partant de la rareté de l'objet ou de la difficulté de se le procurer. Aussi quand bien même, sous ce régime, il posséderait toutes choses en abondance, l'homme n'en éprouverait-il aucun plaisir, car elles manqueraient toujours de ce sel réconfortant que leur communique le fait d'être le fruit, le résultat d'efforts et de victoires individuels. Qui de nous en effet ne connaît d'expérience la satisfaction véritable et intense que l'on éprouve, quand on arrive à posséder un objet dont la recherche a demandé de longues luttes et des fatigues incessantes ? Où est au contraire cette satisfaction quand la réalisation de nos rêves ne nous a rien coûté, au point de vue au moins de notre activité individuelle ? Et n'est-il pas vrai que la chose obtenue au prix de peines et de fatigues, nous est agréable surtout parce qu'elle nous rappelle les différentes phases d'activité, de tension, par lesquelles nous avons passé et que nous serions prêts à parcourir de nouveau pour en sortir vainqueur une seconde fois?

Le système de collectivité nous priverait fatalement de tout stimulant et, partant, de toute satisfaction. La preuve en est dans le fait que certaines formes collectives, telles que nous les voyons pratiquées dans un but commercial par des associations industrielles, ou réalisées par héroïsme de vertu chrétienne dans les communautés religieuses, impliquent toujours l'idée d'abnégation non de jouissance, et même, dans ces cas, pour qu'elles puissent durer, il faut qu'il s'y ajoute dans l'individu la considé-

ration que, par leur moyen, il arrivera plus tard à jouir d'une manière personnelle de biens plus considérables et meilleurs.

Remarquons encore que l'État, fût-il capable — ce qui est impossible — de satisfaire les besoins individuels de tous, n'y parviendrait jamais complètement, n'ayant pas le moyen de connaître et d'apprécier les nécessités particulières et spéciales de chacun avec la même exactitude que celui qui est le plus directement intéressé. Il en résulterait que la privation totale ou partielle des choses qui, sans être indispensables n'en sont pas moins opportunes, deviendrait pour les individus, non seulement un tourment, mais encore une source de haine contre l'État, qu'on rendrait responsable — à tort ou à raison, peu importe — de la privation dont on souffrirait.

Mais là ne s'arrêtent pas les inconvénients ; dans une société basée tout entière sur le collectivisme, les occasions de pratiquer les vertus les plus généreuses et les plus douces, la bienfaisance, l'abnégation, la gratitude et toutes les autres qui poussent les hommes jusqu'à l'héroïsme et qui les unissent entre eux par des liens d'une nature particulière, seront retranchées.

Aussi une telle société serait-elle la plus pauvre en vertus et en biens qu'on puisse imaginer ; tout en elle concourrait à réduire à une stérilité complète les meilleures facultés humaines (1).

Il y a plus encore ; la société collectiviste ne pourrait jamais trouver dans le principe d'association le germe de sa vie, parce que de deux choses l'une : ou elle resterait libre de ses destinées et se dissoudrait bientôt au milieu des désillusions générales ; ou il faudrait lui faire violence pour qu'elle reste telle qu'on l'aurait organisée, ce qui serait réduire une partie de ses membres à être la proie des autres. Ainsi donc, ou elle périrait, ou

1. Le Souverain-Pontife Léon XIII, parlant du collectivisme, en fait ainsi ressortir les inconvénients : « En plus de l'injustice de ce système, on ne voit que trop combien il en résulterait de confusion et de perturbation dans tous les rangs de la société, et quelle servitude dure et odieuse pour tous les citoyens ; on ouvrirait la porte à toutes les jalousies, à tous les mécontentements, à toutes les discordes ; les talents particuliers et les diverses industries une fois privés de tout ce qui leur sert de stimulant, les sources de la richesse se trouveraient taries, et cette égalité tant rêvée ne serait, en réalité, qu'une égale bassesse et la misère pour tous.

Toutes ces raisons donnent le droit de conclure que la théorie *socialiste* de la propriété collective doit être absolument rejetée, parce qu'elle est préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir, parce qu'elle s'oppose aux droits naturels de l'homme, parce qu'elle dénature les fonctions de l'État, et trouble la tranquillité publique ». *Epist. Encycl. Rerum novarum.* (*De conditione opificum.*)

elle redeviendrait une société composée de toutes ces mêmes inégalités, de tous ces individualismes, de toutes ces distinctions de classe dont on veut, par la collectivité des biens, obtenir la suppression.

Pour maintenir la soumission à une loi qui interdirait à l'homme d'appliquer son activité à son propre profit, pour conserver l'égalité soit dans la distribution des richesses ou de leurs fruits, soit dans la satisfaction des besoins de chacun, il faudrait de toute nécessité un pouvoir central sans limite, une main de fer capable d'exclure et de paralyser toute tentative individuelle qui tendrait à se faire donner la préférence dans l'usage de n'importe quelle chose ; une hiérarchie terriblement organisée pour appliquer de telles lois envers et contre tous ; une autorité infaillible et irresponsable en droit et en fait, à qui incomberait la charge de disposer des choses et des personnes uniquement dans le but et au profit de l'association tout entière, en ne prenant pour règle et pour mesure que les besoins de celle-ci et en foulant aux pieds, s'il était nécessaire, les droits individuels les plus sacrés (1).

Quelle serait, dans une pareille société, la classe appelée à s'opposer aux désirs effrénés et jamais assouvis des multitudes ? Pourquoi, et d'ailleurs comment, préférerait-on une classe à une autre ? Et en admettant même qu'on évitât cet écueil et qu'il y eût quelqu'un qui fût capable de remplir ce rôle, à quelle violence, à quelle tyrannie ne devrait-il pas recourir pour l'accomplir (2) ?

1. « Quant aux faits et gestes du socialisme, je renonce à en parler, la tâche serait au-dessus de ma patience et m'obligerait à révéler trop de misères, trop de turpitudes. Homme d'action et de progrès, je répudie de toutes mes forces le socialisme comme étant un système vide d'idées, impuissant, immoral, propre seulement à former des naïfs et des écornifleurs. N'est-ce pas ainsi qu'il se montre à nous depuis vingt ans, annonçant la science et ne résolvant aucune difficulté, promettant au monde la félicité et la richesse et ne subsistant qu'au moyen d'aumônes, dévorant d'immenses capitaux sans rien produire ? Pour moi, je le déclare en présence de cette propagande souterraine,... de ce sensualisme éhonté, de cette littérature fangeuse, de cette mendicité sans frein, de cette habitude de cœur et d'esprit qui commence à gagner une partie des travailleurs, je suis pur des infamies socialistes. » Proudhon, *Système des contradictions économiques*, t. II.

2. « Il est évident que la réalisation d'un semblable système conduirait les peuples à une servitude telle que le monde n'en a jamais vu de pareille, réduirait l'homme à n'être qu'une machine, un simple outil, l'abaisserait au-dessous du nègre dont le planteur dispose à son gré, au-dessous de l'animal. Je ne crois pas que des idées plus désastreusement fausses, plus extravagantes et plus dégradantes soient jamais entrées dans l'esprit humain ; et qu'elles ne méritent ces qualifications qui, à mes yeux du moins, ne sont que justes... ». Lamennais, *Œuvres complètes.*

La collectivité des biens ne serait possible que si elle était naturelle, si elle visait à une fin condigne et revêtait ce caractère de spontanéité qui se trouve à un degré éminent dans les collectivités particulières dont nous avons parlé plus haut.

Or la collectivité dont il s'agit ici manque absolument de tous ces caractères; elle n'est pas spontanée, puisqu'on l'impose ; elle n'est pas juste, puisqu'elle ne respecte pas les droits individuels ; elle n'est pas naturelle, puisqu'elle est contraire à toutes les traditions de la nature qui se sont manifestées pendant le cycle historique parcouru par la famille humaine ; et elle n'a pas une fin condigne, puisqu'elle n'est utile ni à l'individu, ni même à la communauté, qu'elle empêche au contraire d'atteindre la fin prochaine que Dieu a fixée à toute société. Et qu'elle l'en empêche réellement, c'est ce que l'on voit sans peine dans le fait que le collectivisme ôte à chaque membre du corps social la possibilité de progresser et de se perfectionner, l'enchaîne, détruit ses droits les plus essentiels, à commencer par celui de déployer dans de justes limites sa liberté et son activité ; et aboutit par conséquent à le paralyser dans tout le développement de sa vie sociale.

La plus attrayante donc des théories socialistes et la plus capable de séduire les multitudes inexpérimentées, parce qu'elle leur fait espérer la participation égale à tous les biens et à toutes les jouissances qu'on prétend usurpées par les classes supérieures, est une pure utopie. De plus, elle est inique, en tant qu'elle contient, objectivement du moins, un piège dangereux. En effet sous le nom de propriété, on arrive nécessairement à comprendre non seulement la propriété matérielle, mais tout droit, toute autorité et même toute volonté individuelle, et en les condamnant, on condamne implicitement et l'on tend à détruire toutes les lois divines et humaines qui déterminent et justifient les droits et les devoirs, l'exercice de la liberté et l'indépendance.



CHAPITRE X.

Fausseté de la théorie sur la valeur. — Quels sont ses véritables éléments constitutifs.

ABORDONS maintenant une autre erreur non moins importante, celle que Marx fonde sur sa théorie de la valeur, théorie qui est, à n'en pas douter, la clef de voûte de tout le reste de son système.

Ainsi qu'on l'a déjà vu, il affirme que les choses n'ont et ne peuvent avoir qu'une seule valeur, celle que leur confère le travail, et qu'en dehors de celui-ci il n'existe aucun autre élément qui puisse donner ou augmenter la valeur de n'importe quel objet.

Or si cela était vrai, tous les produits devraient toujours avoir une valeur correspondant exactement au travail qu'ils ont exigé ; il serait par conséquent impossible qu'un produit, coûtant moins de travail, fût évalué plus qu'un autre qui en requiert davantage, ou bien, lorsqu'il y a parité de travail dépensé, qu'un produit valût plus et un autre moins.

Et, cependant, c'est ce qui arrive fréquemment et les exemples n'eu sont pas rares.

Ainsi, quoiqu'un fusil à baguette coûte, à peu près, autant de travail qu'un fusil à culasse, il est certain que le premier ne sera pas payé, dans la plupart des cas, le tiers de ce qu'on paie l'autre. Il n'est pas moins certain qu'il y a, entre la valeur d'un morceau de corail et celle d'une perle, une énorme différence, quoique très souvent ils aient coûté la même peine au pêcheur.

On le voit donc clairement : si le travail est l'un des coefficients, un des éléments de la valeur, il ne peut cependant pas en être l'unique, autrement les cas indiqués ci-dessus ne se produiraient pas.

Il s'en suit que dans la détermination de la valeur d'un produit, il doit entrer encore d'autres éléments dont il convient de tenir compte ; éléments que Marx et ses adeptes, y compris

Lassalle, ont le grand tort de laisser complètement de côté.

Ils ont préféré s'attacher à l'un des côtés de la question, le plus spécieux, celui qui entrait mieux dans leurs vues, et ils ont ignoré ou feint d'ignorer tout le reste.

En cela ils ne diffèrent pas de la généralité des socialistes, qui aiment à se couvrir de thèses séduisantes revêtues d'une certaine apparence de vérité, capable de frapper et de convaincre même ceux qui sembleraient devoir être le plus à l'abri de toute surprise. Voilà précisément ce qui a eu lieu dans la question de la valeur, où il aurait été cependant si aisé de séparer le vrai d'avec le faux.

Et d'abord il convient de distinguer entre valeur et valeur. Quelques économistes, même contemporains, ont donné naissance à une grande équivoque, en confondant la valeur que les choses possèdent par elles-mêmes avec celle qui leur vient de leur aptitude à être échangées contre d'autres. Il est vrai que, pour remédier à ce défaut, ils ont imaginé une distinction *entre la valeur d'usage et la valeur d'échange ;* mais la distinction a été de peu d'utilité, l'équivoque est restée et les socialistes en ont largement profité.

Si les économistes avaient remplacé le terme de *valeur d'usage* par celui plus exact d'*utilité*, ou si, du moins, ils avaient eu soin de bien définir ce qu'ils entendaient par *valeur d'usage* et par *valeur d'échange*, et de dire clairement la différence qui existe entre l'un et l'autre de ces termes, il n'eût pas été nécessaire d'écrire des volumes pour réfuter les théories socialistes sur la valeur.

Mais, sans entrer dans plus de détails, essayons d'éclaircir complètement ce premier point. Toute chose qui possède une *utilité*, constitue une certaine *richesse ;* en d'autres termes, toute chose *utile* a sa *valeur* propre et réelle, valeur qui naît précisément de l'utilité intrinsèque qu'a la chose en elle-même. Cette utilité de la chose peut venir de deux sources, ou de la nature, ou de l'industrie de l'homme. La richesse consiste dans l'abondance de ces choses utiles, de ces valeurs.

Mais quand une chose est-elle *utile ?* Quand elle est apte à nous faire atteindre une fin (1). Or, dans notre cas, la fin est la satisfaction des besoins et des légitimes appétits de l'homme ;

1. « *Ea*, dit saint Thomas, *quæ sunt ad finem accommoda utilia dicuntur.* » *Summa th.*, 1ª 2æ, quest. XVI, a. 3.

on appellera donc *utiles* toutes les choses indistinctement qui servent à satisfaire ces besoins, et même à rendre la vie facile et agréable. Nous avons dit « dans notre cas », et la restriction s'imposait. En effet, lorsque nous parlons d'*utilités* en tant que constitutives de richesse, nous ne pouvons avoir en vue que les choses dont l'utilité revêt un caractère extérieur et matériel, et non les autres qui, tout en étant utiles parce qu'elles sont propres à nous faire atteindre une fin, n'ont toutefois rien à voir, au moins directement, avec ce dont nous nous occupons ici, la fin qu'elles nous aident à obtenir étant au-dessus et différente de celle qui se borne à satisfaire les besoins terrestres. Nous ne parlons donc que des besoins matériels, c'est-à-dire de ceux qui, pour être satisfaits, requièrent des choses extérieures, matérielles, ce qui toutefois ne signifie pas que la science qui s'en occupe puisse faire abstraction des principes les plus élevés de la morale, ou qu'elle n'ait à tenir aucun compte des biens d'un autre ordre; mais nous en reparlerons et plus amplement ailleurs. En attendant, et pour en revenir à notre point de départ, nous devons remarquer que les choses utiles ne sont pas toutes de même espèce.

Ainsi les unes nous sont offertes telles quelles par la nature, et en si grande abondance, que chacun peut en user à son gré, sans faire le moindre effort et sans craindre qu'elles ne viennent à manquer, par exemple, l'air, la lumière, etc. D'autres, au contraire, quoique offertes par la nature, exigent un plus ou moins grand effort de celui qui se les approprie, et peuvent s'épuiser.

Les premières, étant d'un usage universel et par là même inappropriables, ne peuvent être matière à discussion pour l'économiste ; toute la question roule par conséquent sur les secondes, qui sont seules constitutives de richesse, c'est-à-dire constitutives de propriété.

On ne pourra jamais dire d'un homme qu'il est *riche* uniquement parce qu'il jouit de l'air et de la lumière en abondance. Qui donc se proclamerait *propriétaire* de la lumière et de l'air ? Mais, par contre, quoi de plus naturel que d'appeler *riche* un pays ou un individu qui possède, par exemple, une source d'eau minérale? et qui pourra affirmer que cela ne leur appartient pas, ou, ce qui revient au même, qu'ils n'en sont pas les légitimes *propriétaires ?*

Ainsi donc, après avoir établi la distinction entre les biens non appropriables parce qu'ils sont illimités, et les biens appropriables parce qu'ils sont limités, il s'ensuivra que ces derniers seulement peuvent constituer la richesse. Qu'on fasse attention toutefois à un point très essentiel : les choses *utiles*, dont nous parlons, proviennent sans doute originairement de la nature, mais celle-ci ne nous les donne pas gratuitement. Pour nous en rendre maîtres, nous devons toujours accomplir un acte, faire un effort ; celui-ci demandera plus ou moins de temps, sera plus ou moins pénible ; mais l'effort sera toujours nécessaire. Il est vrai qu'il y a eu et qu'il y a encore un grand nombre de socialistes qui soutiennent que la nature donne presque tout gratuitement ; mais il suffit de jeter un regard autour de soi pour se convaincre du contraire ([1]).

Les économistes ont, avec beaucoup de raison, partagé les richesses en *naturelles* et *artificielles ;* ils ont appelé *naturelles* celles qui sont simplement offertes par la nature, comme, par exemple, la terre cultivable, les animaux, les mines, etc. ; *artificielles*, celles qui proviennent spécialement du travail de l'homme, comme les habits, les machines, etc. Or, que l'on prenne n'importe quelle richesse *naturelle*, et que l'on voie s'il est possible de se l'approprier et de la rendre productive sans un acte, un effort, un travail ! Quelle peine n'a-t-on pas à se rendre maître d'un animal et à le dompter ! Et la terre, quoiqu'il soit facile de l'occuper, quels soins assidus et que de travail n'exige-t-elle pas pour produire des fruits ? D'autre part, à quoi aboutirait le travail de l'homme s'il n'y avait d'abord la matière du travail ? A quoi bon la charrue et les semailles s'il n'y avait une terre à labourer et à ensemencer ? Et le sculpteur pourrait-il exercer son talent s'il n'y avait ni marbre, ni plâtre, ni bois, etc.? On le voit donc, la production des choses propres à satisfaire nos besoins, exige toujours nécessairement le concours de deux éléments, ou coefficients absolument distincts : la nature

1. Brissot de Warville, entre autres, affirme que « l'homme est le superbe dominateur qui exerce un empire absolu sur les éléments qui se prosternent humblement devant lui, lui donnant gratuitement le nécessaire pour vivre. » V. *Recherches philosophiques sur le droit de propriété et le vol.* A cette assertion spécieuse, nous pouvons opposer deux réponses : la première est tirée de la Genèse où nous lisons : « *Maledicta terra in opere tuo, in laboribus comedes herbam terræ.* » (c. III, v. 17-18). La seconde nous est fournie par Pline, dans son *Hist. nat.*, lib. VII : « *Natura... hominem nudum et in nuda terra natali die abjicit ad vagitus statim et ploratum.* »

d'un côté, le travail de l'homme de l'autre ; ils se donnent la main, se complètent mutuellement, et de leur union naît la richesse, l'abondance des choses utiles. Toutefois ces choses sont diversement produites par les deux agents : la nature produit les substances, l'industrie de l'homme se borne à les modifier, combiner, configurer et unir diversement. La nature en outre ne fournit pas seulement la matière, mais encore la force imprimée par Dieu aux diverses substances, force dont se sert l'industrie pour obtenir ses divers produits. Il est donc faux que le travail seul soit le producteur de la richesse ; mais le travail et la nature, les agents physiques et l'activité humaine, le don de Dieu et la coopération de l'homme y concourent.

Les socialistes oublient tantôt l'un tantôt l'autre de ces éléments ; ainsi un jour ils attaquent la propriété, affirmant que la nature a tout donné à l'homme gratuitement, que par conséquent celui-là est mal venu qui invoque son travail à l'appui de la propriété. Un autre jour, oubliant cette première assertion, ils soutiennent que seul le travail est la mesure de la valeur d'une chose, et ainsi de contradiction en contradiction ils nous mènent au chaos final. S'ils voulaient se donner tant soit peu la peine d'étudier les phénomènes de la nature, ils ne manqueraient pas de reconnaître que les choses marchent autrement dans la réalité que dans leur imagination.

Ainsi, pour ce qui regarde les choses *utiles*, ils pourraient facilement constater que leur *utilité*, c'est-à-dire la propriété qu'elles ont de satisfaire les besoins de l'homme, devient pour elles la source d'une seconde valeur : celle précisément que beaucoup d'économistes appellent *valeur d'échange.*

Du moment, en effet, qu'une chose est *utile* pour moi, elle peut l'être aussi pour un autre qui, étant homme comme moi, doit avoir, à peu près, les mêmes besoins. Or, s'il ne possède pas cette chose utile, rien de plus naturel qu'il me la demande à moi qui la possède, en m'offrant en échange une autre chose que je n'ai pas, et dont j'éprouve le besoin. C'est précisément cette aptitude d'une chose utile à être échangée contre une autre, qui constitue et s'appelle *valeur d'échange.*

Nous avions donc raison de vouloir distinguer entre valeur et valeur : l'une en effet, répétons-le encore une fois, consiste dans l'*utilité* intrinsèque d'une chose, c'est-à-dire, dans son

aptitude à satisfaire nos besoins ; l'autre consiste dans l'aptitude de la chose utile à être échangée contre une autre. L'*utilité* est donc la relation de la chose avec nos besoins ; la *valeur* est la relation de la chose avec celles contre lesquelles elle peut être échangée. La seconde valeur ou, si l'on aime mieux, la *valeur d'échange*, suppose donc toujours l'existence de la première valeur, c'est-à-dire de l'utilité ; on comprend en effet qu'une chose entièrement inutile ne pourrait avoir aucune aptitude à être échangée contre une autre. Et qui voudrait jamais acquérir ce qu'il ne croirait pas propre à satisfaire l'un de ses besoins, l'un de ses désirs ? Toutefois ce serait se tromper gravement que de supposer qu'il y ait proportion constante entre l'*utilité* et la *valeur d'échange*, et que par conséquent l'*utilité* puisse servir de mesure à la *valeur d'échange*. Dans la pratique, les choses se passent d'ordinaire d'une manière bien différente.

Ainsi qu'y a-t-il de plus *utile* que le pain qui apaise précisément l'un des besoins les plus pressants de notre corps ? Et cependant si l'on veut l'échanger contre un autre objet beaucoup moins utile à la généralité du genre humain, contre un saphir, par exemple, on constatera que la *valeur d'échange* du pain est inférieure à la *valeur d'échange* du saphir. Pour bien comprendre le pourquoi de cette apparente anomalie, il est nécessaire de descendre au fond de la question, en déterminant clairement de quelle manière se mesure la *valeur d'échange*.

Cette valeur, comme nous l'avons déjà remarqué, consiste dans un rapport, le rapport de permutabilité qu'ont deux choses entre elles. D'où il suit que la valeur est variable, puisque les deux termes entre lesquels elle établit un rapport sont tous deux variables. Ainsi, si avec un boisseau de blé vous pouvez acheter dix kilogrammes de pommes de terre, le boisseau de blé déterminera la valeur des dix kilogrammes de pommes de terre. Mais admettez qu'il y ait, par hasard, sur le marché une grande pénurie de pommes de terre et une grande abondance de blé et vous verrez que, pour en acheter dix kilogrammes, il faudra deux, trois et peut-être jusqu'à quatre boisseaux de blé. Voilà donc que les conditions du marché et par là même les termes entre lesquels la valeur établissait un rapport, venant à changer, il s'en suivra un changement de la mesure même de la valeur.

Cet exemple montre suffisamment que les valeurs des choses ne peuvent jamais avoir une mesure certaine et déterminée. Et comment l'auraient-elles du moment qu'il ne peut exister d'homogénéité fixe entre valeur et valeur? La mesure, comme l'a justement observé saint Thomas, doit être homogène avec ce qu'elle mesure, c'est-à-dire, doit être du même genre. Ainsi la ligne est mesurée par la ligne et le temps par le temps. La mesure des valeurs devrait donc être une valeur, mais nous avons constaté que toute valeur est essentiellement variable, d'où la conséquence que la mesure d'une valeur au moyen d'une autre valeur ne pourrait jamais devenir stable et certaine.

Mais, alors, comment arriver à déterminer, dans un contrat d'*achat-vente*, l'équivalence entre les deux *utilités* que l'on échange? Et, en supposant que l'on veuille évaluer l'une des *deux utilités* en argent, en *prix*, d'après quelles règles pourra-t-on établir que le prix d'une denrée doit être tel et non tel autre?

Certains économistes ont posé cette loi : que l'*élévation des prix est en raison directe de la demande et en raison inverse de l'offre.* En d'autres termes : plus le nombre des acheteurs augmente et celui des vendeurs diminue, plus augmente la valeur d'une chose, c'est-à-dire, le prix qu'en offrent ceux qui en ont besoin ; au contraire plus le nombre des acheteurs diminue et celui des vendeurs augmente, plus diminue le prix ou la valeur, si on le préfère, de cette chose. La raison en est claire : dans le premier cas le grand nombre de ceux qui désirent la chose la rend plus difficile à acquérir, et par cela même celui qui en a besoin y mettra un plus haut prix ; dans le second cas, le peu de demandes dont elle est l'objet fait qu'il devient plus facile de se la procurer, et ainsi l'obtiendra à moindre prix celui qui en a besoin. D'autres économistes cependant, sans méconnaître la vérité du fait que nous venons d'exposer, ont voulu en trouver une explication supplémentaire dans le coût de production; aussi pour déterminer la valeur d'une chose *utile*, il faut disent-ils prendre en considération la dépense qu'on a eu à supporter pour la produire. Ricardo est celui qui nous a donné de cette théorie la meilleure formule en disant que la valeur d'un produit est égale à son coût de production, lequel se compose des parties suivantes : rentrée de la matière utilisée, salaire du

travail exécuté, intérêt du capital employé, rémunération de l'entrepreneur [1].

Or, qui a raison : les premiers ou les seconds? Tous les deux, croyons-nous, et en voici le motif. Celui qui cède une chose *utile*, un produit à un autre, doit, pour le moins — et c'est là un principe de droit naturel — rentrer dans les frais supportés pour le produire ; c'est-à-dire qu'il doit en recevoir un prix tel qu'on y trouve inclus le revenu, la récupération de la matière première, le profit pour les capitaux, le salaire pour le travail. Dans le cas où la rémunération de l'un de ces trois éléments ferait défaut, il vendrait au-dessous du coût de production : ce qui revient à dire que, dans l'échange, il n'y aurait plus équivalence, et qu'il céderait, à perte et au profit exclusif d'autrui, en tout ou en partie, l'*utilité* par lui produite.

Il est donc clair que le coût de production est le terme *rationnel* du prix dans la vente des produits, puisque c'est lui qui peut le mieux nous donner la mesure de leur valeur. Toutefois si, au point de vue de la raison, les choses sont ainsi, dans la pratique habituelle, la détermination du prix résulte toujours du rapport entre la demande et l'offre; elle augmente ou diminue en proportion directe de l'une et inverse de l'autre. Chacun le sait par expérience, quand une marchandise abonde sur le marché et que les acheteurs sont rares, personne ne veut la payer cher. Pour que le contraire ait lieu, il faut que la quantité de marchandise diminue, et que d'un autre côté le nombre des acheteurs augmente. Il y a donc une fluctuation continue et pour la faire cesser, il faudrait que vendeurs et acheteurs augmentassent ou diminuassent dans la même proportion. Ce qui n'est pas possible ; mais le bon sens finit généralement par triompher et par rétablir l'équilibre nécessaire entre la demande et l'offre. Aussi arrive-t-il à la fin que les prix communs, à travers la hausse et la baisse, tendent toujours à se rapprocher de ce prix rationnel dont nous parlions plus haut, mieux encore à l'égaler.

Quand on est dans une situation normale, — c'est-à-dire, qu'on a une bonne législation, que le travail est bien dirigé et que les impôts ne sont pas disproportionnés, — il est impossible que le prix des marchandises se maintienne au-dessus ou au-dessous des frais de production. Celui qui produit, qui vend, qui

1. Ricardo, *loc. cit.*

exerce une industrie, le fait certainement en vue d'un gain, d'un avantage. Du moment qu'il n'y trouve plus de gain, qu'il y trouve même constamment de la perte, on peut être certain qu'il cessera de produire, de vendre. Si au contraire il y trouve son compte, ce ne sera pas lui seulement qui continuera de produire, mais d'autres encore seront poussés à faire de même, et alors si, par hasard, le prix arrivait à monter trop haut, il ne tarderait pas à descendre pour retrouver bientôt le juste équilibre.

Par ce que nous venons de dire on voit suffisamment, ce nous semble, la fausseté de la théorie de Marx sur la valeur.

En effet, ou la valeur dont il parle se rapporte à l'*utilité* que la chose a en elle-même, et dans ce cas nous avons vu qu'en considérant la valeur intrinsèque, — *la valeur d'usage* des économistes modernes — on doit absolument tenir compte non seulement du travail, mais encore de la nature et de ses différentes forces, dont le produit ou l'*utilité* a tiré sa première existence ; que par conséquent le travail, tout en contribuant à donner aux choses la propriété de satisfaire nos besoins, ne peut servir de mesure unique et exclusive de cette valeur, de cette *utilité*. Si, au contraire, Marx entend par valeur, et la chose n'est pas douteuse, ce que les économistes appellent *la valeur d'échange*, dans ce cas encore, comme nous l'avons montré, les causes déterminantes de cette valeur sont nombreuses et variables. Il faut, en effet, que la chose ait avant tout l'*utilité* intrinsèque, sans laquelle elle ne serait désirable pour personne ; que le produit réponde par cela même à un besoin ; que ce besoin soit commun à plusieurs et qu'on trouve une certaine difficulté à le satisfaire. Bref les conditions du marché doivent être telles que, d'un côté, la valeur soit le résultat de l'offre et de la demande qu'on fait d'un produit, et que, de l'autre, elle représente et comprenne toutes les dépenses occasionnées pour la produire ; c'est-à-dire, qu'elle comprenne non seulement le salaire du travail, mais encore une juste rémunération pour les autres éléments qui ont contribué à la former. Le travail donc est encore ici l'un des éléments déterminants de la valeur, mais non pas le seul à l'exclusion de tout autre.

En résumé, Marx a commis une double erreur dont l'une est la conséquence de l'autre. Premièrement il a cru que la

valeur pouvait être déterminée *à priori*, tandis qu'on ne la détermine qu'*à posteriori :* en second lieu, il ne veut pas tenir compte d'un fait très simple et qui se reproduit à tout instant: à savoir que dans le commerce l'objet s'offre et se demande en raison de son *utilité* et suivant le prix courant, sans aucun égard à la quantité de travail employé à le produire.

Un vendeur aura beau justifier le prix extraordinaire qu'il demande pour un produit, en alléguant qu'il lui a coûté plus de peine qu'aux autres producteurs du même objet. A moins que son produit ne présente réellement des avantages spéciaux, l'acheteur lui répondra toujours : Vous pouvez vous être donné beaucoup de peine pour le produire; mais cela n'empêche que je n'entends le payer que *ce qu'il vaut.* Et par ces mots *ce qu'il vaut*, l'acheteur entend l'*estimation commune* que l'on fait de cet objet, estimation qui n'est pas uniquement relative à la quantité de travail qu'on aurait pu accidentellement y consacrer, mais qui, tout en ne faisant pas abstraction du travail, est en rapport surtout avec l'utilité et avec la rareté de l'objet. Et n'est-ce pas précisément pour cette raison que nous payons une bouteille de vin de Bordeaux trois ou quatre fois plus cher qu'une bouteille de vin ordinaire ? Cependant, si l'on considérait seulement le travail employé à produire l'un ou l'autre de ces vins, la différence serait insignifiante et dans tous les cas sans proportion aucune avec cette notable différence de prix.

Lassalle, comme nous l'avons remarqué, a si bien compris la difficulté de cette question que,pour l'esquiver de quelque façon, il a eu recours à la théorie du travail socialement nécessaire ; mais tout en la discutant plus au long que Marx, il s'est arrêté toutefois à mi-chemin et n'a pas voulu en tirer les dernières conséquences, celles précisément que nous avons développées sur l'utilité des produits en eux-mêmes et sur leur aptitude à être échangés, en tenant compte des divers agents qui ont contribué à les produire et de la demande qui en est faite sur le marché.

Et maintenant, qu'on nous permette de revenir un instant en arrière, et de nous arrêter sur un point que nous n'avons fait qu'indiquer en passant. L'économie politique, tout en s'occupant des richesses matérielles, ne peut négliger entièrement, comme le voudraient certains économistes et beaucoup de socialistes, les relations que ces richesses peuvent avoir avec l'ordre et la

conservation sociale. A les entendre, les produits matériels sont es seuls qui engendrent la richesse, parce que seuls ils s'accumulent ; le travail matériel doit donc être mis au-dessus du travail intellectuel, quoique celui-ci ait été regardé de tout temps comme le travail par excellence, cause lui aussi de production et de richesse, en tant précisément qu'il donne naissance aux autres travaux même manuels.

Assurément ce serait une erreur de vouloir assimiler l'homme et ses plus nobles facultés à de la pure matière et faire de ces facultés de simples marchandises, mais il serait aussi injuste de vouloir méconnaître, même au point de vue matériel, le grand bien que peut apporter à la société tout entière l'exercice régulier de certaines qualités intellectuelles.

Or que l'homme qui produit ce bien, qui y emploie toute son intelligence et tout son temps, qu'un tel homme, disons-nous, soit condamné à voir ce réel et important travail complètement méconnu au point qu'il ne puisse en retirer aucun avantage, ce serait une injustice sociale. Il doit recevoir au contraire une rétribution convenable, qui n'est pas un simple prix, comme tout contrat n'est pas un achat, mais qui représente une compensation, non pas fondée sur l'équivalence — puisqu'on ne peut mesurer le fruit de l'intelligence avec un bien matériel — mais capable de donner à la société le moyen de s'acquitter envers ceux qui lui ont été utiles par leur travail intellectuel. Ainsi comment oser prétendre que le médecin qui, après de longues et laborieuses études, a découvert, par exemple, un spécifique pour guérir une maladie infectieuse, n'ait pas le droit d'en tirer une rémunération soit directement, soit indirectement ?

Nous admettons donc parfaitement que l'économie politique doive distinguer l'ordre matériel de l'ordre immatériel, comme nous admettons encore que le premier forme son objet spécial. Il serait cependant absurde de ne tenir aucun compte du second et de vouloir ignorer les liens qui relient la matière à l'esprit, l'influence de la pensée sur la main.

Il en découle directement un corollaire qui corrobore parfaitement ce que nous avons dit de la valeur du travail, à savoir que tout travail moins commun, plus noble, plus élevé, qui offre en un mot une plus grande utilité sociale, doit, selon la justice, être mieux rétribué. Ainsi le porte-faix qui travaille autant d'heures

qu'un juge, par exemple, ne peut prétendre à la même rétribution, puisque dans l'échelle des avantages sociaux, le juge occupe un poste plus élevé. Beaucoup de travaux sont donc plus lucratifs que d'autres, abstraction faite du temps qu'on y emploie, parce qu'ils sont jugés plus utiles au bien social : donc tous ne peuvent pas être rétribués de la même manière. Du reste, le simple bon sens l'admet et trouve injuste de donner au chef qui conçoit, organise, dirige une industrie, le simple salaire de l'ouvrier qui exécute le travail sous sa direction, et la raison en est que même à parité de temps employé, le service de l'un, étant plus utile, a plus de valeur que celui de l'autre.

Ce qui démontre encore une fois que la mesure de la valeur ne dépend pas de la simple durée du travail nécessaire à la produire, mais surtout de sa plus ou moins grande utilité.



CHAPITRE XI.

La légitimité de la propriété individuelle. — Les terres incultes et le droit d'expropriation.

Si clair que soit tout ce que nous avons exposé jusqu'ici, Marx et ses adeptes ne s'en contentent pas. Les raisons invoquées tiendraient, répondent-ils, si les agents naturels étaient matière à propriété et par là même susceptibles d'échange. Mais ils ne le sont pas ; personne ne peut avoir le droit de dire : cette terre, ces mines sont à moi ; personne, par conséquent, ne peut exclure les autres du droit de s'en servir ; et si quelqu'un veut les en exclure, ou bien exige une rémunération pour la cession temporaire ou perpétuelle qu'il entend leur en faire, il commet un vol. Or, comment voulez-vous que le vol contribue à servir de mesure à la valeur ?

Avant de répondre à ce sophisme quelques réflexions s'imposent. Nous l'avons déjà vu : posséder une chose de manière à pouvoir en disposer à son gré, en excluant tout autre de son usage, c'est ce qui constitue et s'appelle le droit de propriété. Pour que ce droit existe, il faut qu'il s'agisse d'une chose dont l'usage est si limité, que, servant à l'un, elle ne puisse en même temps servir à d'autres. Car s'il s'agissait de choses dont l'usage n'est point limité, par exemple de plusieurs des agents naturels dont nous parlions précisément tout à l'heure, il est évident que leur abondance, leur caractère inépuisable et la facilité de se les procurer sont autant de preuves que Dieu a voulu qu'ils soient et restent dans leur généralité des biens communs et partant d'usage universel.

Mais les socialistes parlent uniquement des biens susceptibles d'appropriation et d'usage particulier, et tout spécialement de la terre. En effet quoique dans le sens usuel on applique le mot de propriété non seulement aux immeubles mais encore aux meubles, car ceux-ci peuvent parfaitement être objet de pro-

priété privée, toutefois, on peut aussi restreindre le sens de ce mot et ne l'appliquer qu'aux immeubles, maisons, mines, constructions et en particulier à la terre cultivable. Cette acception du mot répond mieux à l'idée que s'en forment les socialistes qui concentrent toute leur attention sur le sol, agent naturel par excellence, et soutiennent que la nature ne l'a jamais destiné avec ses trésors et sa richesse à tel ou tel homme en particulier, mais qu'elle l'a mis à la disposition générale, afin que chacun puisse s'en servir et en tirer sa subsistance. Aussi concluent-ils que la propriété privée est un vol.

Nous trouvons au contraire, même en prenant le mot de propriété dans le même sens qu'eux, c'est-à-dire en ne l'appliquant qu'aux immeubles, à la terre cultivable, nous trouvons leur théorie fausse et absurde et nous nous rangeons pleinement à l'avis d'Aristote lorsque, attaquant les théories communistes de Platon, il déclare que « la possession des choses extérieures (la propriété) est naturelle à l'homme » (1). Il ajoute que la propriété est « de droit *individuelle* et *exclusive*, et que par conséquent la loi morale donne un caractère d'inviolabilité à la possession prise par qui que ce soit d'une chose extérieure qui lui est utile et qui n'a pas été précédemment occupée par d'autres (2) ». Toutefois, on le comprend, pour qu'une telle prise de possession puisse équivaloir à un titre légitime de propriété, il faut que le possesseur, l'occupant, ait émis *de propos délibéré* un acte quelconque de force, moyennant lequel se soit établi un lien physique, une union réelle entre la chose occupée et l'occupant. A ce lien physique doit s'ajouter, toujours d'après Aristote, un lien moral qui rende juridique l'occupation.

Or le lien moral consiste dans la conviction, intime et loyalement fondée, que cette union, ce lien réel n'a lésé le droit de personne. Or on peut de deux manières léser le droit d'autrui. La première, la seule dont nous ayons à nous occuper pour le moment, se produit lorsqu'on prétend s'approprier un objet qui, appartenant déjà à d'autres, ne peut être considéré comme libre et disponible pour un second occupant. Et ici Aristote appuie sa doctrine sur un raisonnement des plus clairs. « C'est une loi morale, universellement comprise et acceptée, dit-il, que celle qui nous interdit de faire du tort ou de causer un dom-

1. *Politicorum*, liv. I, lect. V-VI.
2. *Ibid.*

mage quelconque à nos semblables. Or les choses extérieures, dont nous nous rendons maîtres à notre profit et pour notre subsistance, adhèrent tellement à notre personne, qu'elles font pour ainsi dire partie de nous-mêmes. Par conséquent celui qui nous enlève violemment les objets que nous possédons, produit sur nous un effet moralement semblable à celui que nous éprouverions si l'on nous arrachait une partie de nous-mêmes, c'est-à-dire une véritable douleur, un véritable tort, une véritable privation, ce qui équivaut à une lésion manifeste du droit intangible qu'a tout homme de n'être blessé en rien par ses semblables [1]. »

Mais pourquoi l'homme peut-il, en stricte justice, exclure les autres de la possession de ce qui lui appartient ? Cela vient de ce droit d'indépendance qui est propre à chaque individu et en vertu duquel l'homme considéré en lui-même, c'est-à-dire, abstraction faite du monde social dans lequel il vit, ne doit pas dépendre des autres. Ce qui revient à dire que tous les hommes, indistinctement, ont également le droit de faire ce qui leur semble plus apte à atteindre honnêtement leur bien sans que personne puisse contester ce droit, puisque, en le contestant, on léserait l'ordre de justice d'où il émane. Toutefois, remarquons-le, ce droit peut être limité, ou parce que la matière sur laquelle il s'exerce est elle-même limitée ou parce qu'il entre en collision avec des droits déjà existants et précédemment acquis par autrui.

D'où il suit que chacun peut employer tout ce qu'il a de force pour se procurer son vrai bien, en tant toutefois qu'il ne se heurte pas aux droits que d'autres se seraient précédemment acquis, car en ce cas le droit plus faible doit céder au plus fort. Ceci néanmoins n'implique aucunement que le droit plus faible soit détruit pour toujours, et ne puisse plus s'exercer dans d'autres occasions et à l'égard d'autres objets,sur lesquels personne n'ait encore acquis des droits. Cela signifie simplement qu'il doit s'arrêter et suspendre son action, en face d'un droit antérieurement existant et par conséquent légitime.

Les animaux eux-mêmes nous montrent qu'il doit en être ainsi : ils s'opposent à l'usurpation de ce dont ils ont pris possession, accomplissant ainsi par instinct ce que l'homme

1. *Politicorum*, liv. I, etc.

fait par raison. D'où l'on voit combien les socialistes se trompent lorsqu'ils soutiennent, pour attaquer la propriété, qu'elle est une institution toute positive, uniquement parce que le droit de propriété ne peut s'effectuer, s'affirmer qu'au moyen d'un fait positif. Nous admettons volontiers que la propriété effective de tel ou tel bien, propriété qui est limitée par les conditions particulières de temps, de lieu, de transmission, provient de l'acte de prise de possession. Mais cet acte lui-même puise sa raison d'être et sa légitimité dans le droit générique de possession qu'a tout homme indistinctement, et voilà pourquoi la propriété privée a bien réellement le caractère d'une institution fondée sur le droit naturel.

L'erreur des socialistes sur ce point vient de ce qu'ils font une confusion entre l'humanité prise dans son acception abstraite et tel ou tel individu en particulier ; entre le droit qu'ont tous les hommes de se procurer les moyens de conservation et la possession actuelle et individuelle de chaque chose.

Cette confusion, toutefois, disparaîtrait facilement si l'on réfléchissait que si tous les hommes possédaient toute chose, il en résulterait qu'ils pourraient exclure qui ils voudraient de l'usage de telle ou telle chose. Mais si tous auraient le droit d'exclure, qui seraient les exclus ? En d'autres termes, toute chose appartenant à tous, rien n'appartiendrait en réalité à personne. Dieu peut-il avoir voulu une pareille contradiction ? Il est inconcevable qu'on puisse rester dans le doute à ce sujet. Nous voyons en effet que, dès l'origine du monde, la Genèse le dit clairement, les hommes connaissaient la propriété individuelle si bien que chacun s'appropria telle ou telle portion de terre, telle ou telle quantité de troupeaux [1]. Mais Dieu

1. Voici comment Léon XIII résume en termes précis l'ensemble de cette doctrine : « Ce qui est pire, c'est que le remède proposé par eux se trouve en opposition flagrante avec la justice, car la propriété privée est un droit naturel. Il y a, en effet, sous ce rapport, une très grande différence entre l'homme et les animaux dénués de raison. Ceux-ci ne se gouvernent pas eux-mêmes ; ils sont dirigés et gouvernés par un double instinct qui, d'une part, tient leur activité en éveil et développe leurs forces ; de l'autre, détermine et circonscrit chacun de leurs mouvements. Un premier instinct les porte à leur propre conservation, un second à celle de l'espèce ; pour arriver à ce double résultat, il leur suffit de faire usage des choses mises à leur portée. Ils seraient d'ailleurs incapables de tendre au delà, puisqu'ils ne sont mus que par les sens et par les objets particuliers qui parlent aux sens. Bien différente est la nature de l'homme. Il possède dans toute sa plénitude la nature sensitive, et dès lors il lui est donné au moins autant qu'aux autres animaux de jouir des biens matériels. Mais la vie sensitive, même possédée dans toute sa plénitude, non seulement n'embrasse pas toute la nature humaine,

a manifesté plus explicitement sa volonté à ce sujet, lorsque, au milieu des éclairs du Mont Sinaï, remettant à Moïse les Tables de la Loi, il y grava ce commandement: Que l'homme ne prenne ni même ne désire les choses du prochain, qu'il s'agisse de biens meubles ou immeubles, productifs par la main de l'homme ou par les forces naturelles (1).

Mais pourquoi Dieu voulut-il qu'il en fût ainsi ? La terre n'était-elle donc plus un patrimoine commun ? Oui, elle l'était, mais comme elle le fut toujours, dans un sens *négatif*, c'est-à-dire qu'aucune partie du sol n'avait été assignée par Dieu *ab initio* à tel ou tel individu en particulier, et non pas certes dans un sens *positif*, comme si Dieu avait commandé qu'elle restât en commun (2).

Il suffit du reste d'étudier la marche naturelle que suit la terre pour devenir productive pour se convaincre que Dieu l'a destinée à être propriété privée. La terre en effet pour donner des fruits a besoin d'être cultivée, mais pour pouvoir l'être efficacement, pacifiquement et avec ordre, il faut qu'elle soit partagée en propriétés stables et individuelles. Ainsi qui se mettrait à la cultiver, à chercher le moyen d'en améliorer les conditions, d'en développer toutes les forces intérieures, s'il savait que son travail, que le fruit de ses labeurs, pourrait en tout ou en partie devenir la proie du premier venu ; que l'un viendrait, par exemple, moissonner le blé qu'un autre aurait semé

---

mais lui est bien inférieure et est destinée à lui être assujettie. Le grand privilège de l'homme, ce qui le fait homme et ce qui le distingue essentiellement de la bête, c'est l'intelligence, c'est-à-dire la raison ; parce qu'il est raisonnable il faut lui reconnaître sur les biens de la terre un empire plus grand que la simple faculté d'en user qu'il a en commun avec les animaux, et cet empire ne peut être autre chose que le droit de possession stable ; possession qui s'étend non seulement aux objets qui se consument par l'usage, mais encore à ceux qui demeurent après qu'on s'en est servi. » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

1. « *Non concupisces uxorem proximi tui, non domum, non agrum, non servum, non bovem, non asinum et universa quæ illius sunt.* » Deut., V, 21.

2. « *Communitas rerum attribuitur juri naturali, non quia jus naturale dictat omnia esse possidenda communiter, et nihil esse quasi proprium possidendum, sed quia secundum jus naturæ non est distinctio possessionum...* ». S. THOM., *Somme théologique*, 2a 2æ, quæst. LXVI, a. II, ad. I.

Et Léon XIII, de son côté, ajoute :

« Qu'on n'oppose pas non plus à la légitimité de la propriété privée le fait que Dieu a donné la terre en jouissance au genre humain tout entier. Si Dieu en a fait don à tous les hommes, ce n'est pas que tous doivent la posséder indistinctement et en commun ; il n'a assigné de part à aucun homme en particulier, afin que cela se fasse par l'entremise de l'industrie humaine et les institutions des peuples. »

Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

avec tant de peine et tant de fatigue (1)? Assurément tout homme est porté naturellement à se procurer les ressources nécessaires à son existence, et à se les procurer de façon qu'elles ne viennent pas à lui manquer tout à coup, puisque, comme l'affirme Léon XIII, les besoins de l'homme ont de perpétuels retours : satisfaits aujourd'hui, ils renaissent demain. Il faut donc que la nature ait donné à l'homme le droit d'exercer son empire sur des biens stables et durables, d'une durée proportionnée à celle des secours dont il a besoin (2). Et, en effet, la nature a donné à l'homme les plantes et les animaux d'ordre inférieur afin qu'il en fasse usage (3). Si donc l'homme se les

1. « C'est là une preuve de plus que la propriété privée est conforme à la nature. La terre, sans doute, fournit à l'homme avec abondance les choses nécessaires à la conservation de sa vie et à son perfectionnement, mais elle ne le fait qu'à la condition que l'homme de son côté la cultive et lui prodigue les soins les plus persévérants. Or, du moment que celui-ci consacre les ressources de son esprit et les forces de son corps à se procurer ces biens de la nature, il s'associe pour ainsi dire la portion de la nature matérielle qu'il cultive, et y laisse une certaine empreinte de sa personnalité, de sorte qu'il peut en toute justice considérer ce bien comme lui appartenant et imposer aux autres le devoir de le respecter.

Ces raisons sont si évidentes, qu'on ne peut comprendre comment il se trouve des gens qui les contredisent et qui, ressuscitant d'anciennes utopies, accordent à l'homme l'usage du sol et les fruits de la terre, mais lui refusent la propriété du terrain sur lequel il a bâti, du champ qu'il a cultivé. Ils ne s'aperçoivent pas que de cette façon, ils privent l'homme des fruits de son travail ; car le champ que la main et l'art de l'agriculteur a mis en culture n'est plus ce qu'il était auparavant ; il n'est plus sauvage et stérile, mais productif et fertile. Ces améliorations s'incorporent tellement au sol que pour la plupart elles en deviennent tout à fait inséparables. Or, quelle justice y aurait-il à ce que quelqu'un qui n'y aurait pas travaillé vienne en recueillir les fruits ? Comme l'effet appartient à la cause, ainsi le fruit du travail doit appartenir à celui qui a travaillé. C'est donc à bon droit que le genre humain, sans s'inquiéter des opinions contraires d'un petit groupe, fixe les yeux sur les lois de la nature où il trouve le fondement de la division des biens, et c'est avec raison qu'il reconnaît que la propriété privée est parfaitement adaptée à la nature de l'homme et aux rapports sociaux, et qu'il la sanctionne solennellement par la coutume de tous les siècles. Les lois civiles, de leur côté, qui, quand elles sont justes, puisent dans cette même loi naturelle leur autorité et leur efficacité, confirment, elles aussi, ce droit et le font respecter au moyen de la force publique. »

Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

2. Voici le raisonnement dont le Pape fait précéder la conclusion que nous avons rapportée dans le texte :

« L'homme par l'étendue indéterminée de son savoir, qui embrasse non seulement le présent mais encore l'avenir, et par la liberté dont il est doué, est en quelque sorte à lui-même sa propre providence, sous la loi éternelle et la providence universelle de Dieu.

Il doit donc être à même de choisir les moyens qu'il trouvera les plus propres à sa conservation, non seulement immédiate mais à venir. C'est dire qu'en outre de l'usage des fruits de la terre, il a la propriété de la terre elle-même dont le sein fécond lui fournira de quoi répondre à ses besoins dans l'avenir. » — Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

3. « *Manifestum est quod homo indiget ad suam vitam aliis animalibus et plantis, sed natura neque dimittit aliquid imperfectum neque facit aliquid frustra. Ergo manifestum est quod natura fecit animalia et plantas propter hominem.* » S. THOM., *Comment.* in lib. I° *Politicorum*, lect. VI.

approprie, cette appropriation est naturelle [1]. Mais l'homme ne peut pas le faire sans y mettre beaucoup du sien ; sans y mettre la volonté de procéder à cette appropriation et le travail qu'elle r equiert, soit que ce travail consiste dans les actes divers et multiples par lesquels on arrive à prendre possession de la terre, soit qu'il consiste dans cette succession d'opérations par lesquelles le sol devient entièrement apte à l'usage auquel il est destiné et en vue duquel il a été occupé [2].

Or, au nom de quelle justice exigera-t-on qu'après ces divers actes, efforts et travaux, au moyen desquels une terre devient le bien propre d'un individu, les fruits de cette terre aillent, en partie du moins, au profit de ceux qui n'y ont contribué d'aucune façon ? Ne voit-on pas que ce serait ruiner tous ces multiples et immenses avantages qui viennent précisément de ce que la propriété est individuelle [3] ?

Mais de quel droit voulez-vous en exclure les autres ? nous crient les socialistes. Du même droit en vertu duquel moi, qui ai pris un cheval au milieu de landes désertes, en exposant ma vie, et qui l'ai ensuite péniblement dompté, je ne permets pas qu'un autre vienne et me l'enlève. Du même droit en vertu duquel moi, qui ai sculpté une statue, si un autre vient et

---

1. « *Sed quando aliquis acquirit id quod natura propter ipsum fecit, est naturalis acquisitio. Ergo possessiva (id est proprietas) qua hujusmodi acquiruntur quæ pertinent ad necessitatem vitæ, est naturalis.* » S. THOM., *ibid.*

2. Rappelons ici ce que nous avons dit ailleurs : la terre ne donne pas ses fruits gratuitement, mais à force de travail et de travail pénible. Ainsi, par exemple, Greig, faisant sa déposition devant la *Commission des Crofters*, sur les travaux de bonification exécutés par le duc de Sutherland dans la vallée de Kildonan, démontra que les dépenses pour bonifier 1300 acres (520 hectares) et pour y élever les constructions nécessaires à l'installation de nouvelles fermes de différente extension s'élevaient à 46,000 livres sterling. Le seul travail de bonification variait entre 20 et 30 livres sterling l'acre. Par suite de cette énorme dépense de travail et de capitaux, une terre qui aurait donné à peine un revenu d'un schelling l'acre, en donne aujourd'hui un de vingt ou trente schellings. C'est donc le travail qui a fait de la terre ce qu'elle est maintenant, et c'est l'industrie humaine qui l'a contrainte à donner ce qu'on lui demande. Qu'on ôte du rapport de ces acres bonifiés la valeur apportée par le travail de l'homme, que restera-t-il pour représenter les fruits que la terre donne gratuitement? — V. Rae, *Il Socialismo contemporaneo*, p. 474.

3. « L'homme est ainsi fait, que la pensée de travailler sur un fonds qui est à lui redouble son ardeur et son application. Il en vient même jusqu'à mettre tout son cœur dans une terre qu'il a cultivée lui-même et qui lui promet, à lui et aux siens, non seulement le strict nécessaire, mais encore une certaine aisance. On voit sans peine les heureux effets de ce redoublement d'activité sur la fécondité de la terre et sur la richesse des nations. Un troisième avantage qui en résultera, sera de l'attacher au sol natal : nul, en effet, ne consentirait à émigrer dans des régions étrangères, s'il trouvait dans sa patrie les moyens d'assurer à ses enfants une vie plus tolérable. »

Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

prétend se l'approprier, je m'y oppose et l'appelle voleur. Il s'agit ici en effet d'une matière que j'ai faite mienne et que j'ai modifiée ensuite par mes efforts, par mon travail. Et à qui donc veut-on que tout ce travail profite selon les lois de la justice, sinon à moi ? L'homme n'a-t-il pas un droit absolu sur ses œuvres ? Pour soutenir le contraire, il faudrait prouver que l'homme est obligé de servir gratuitement les autres, ce qui est faux. En effet les droits propres de l'humanité, prise abstractivement, sont tels que nul ne peut être forcé de servir gratuitement les autres ; tout résultat extérieur de notre activité nous appartient comme une partie de nous-mêmes, et le produit de notre travail. Ce qui prouve encore une fois que la propriété doit s'étendre même aux biens fonciers : puisque ceux-ci requièrent une culture continuelle pour être en état de satisfaire à nos besoins, lesquels se renouvellent sans cesse et s'étendent jusqu'à nos enfants, aux besoins desquels nous devons aussi pourvoir dans la mesure du possible [1]. Il s'en suit que ce que nous tirons des champs grâce à notre travail, doive nous appartenir exclusivement en vertu du droit naturel [2].

1. « Ces droits individuels apparaissent plus rigoureux encore quand on les considère dans leurs relations et leur connexité avec les devoirs de la vie domestique. Nul doute que dans le choix d'un genre de vie il ne soit loisible à chacun ou de suivre le conseil de JÉSUS-CHRIST sur la virginité, ou de contracter le lien conjugal. Aucune loi humaine ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine : *Croissez et multipliez-vous.* Voilà donc la famille, c'est-à-dire la société domestique, société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile, à laquelle dès lors il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs absolument indépendants de l'État. Ainsi ce droit de propriété que nous avons revendiqué pour l'individu, au nom même de la nature, il faut maintenant le transférer à l'homme constitué chef de la famille ; ce n'est pas assez : en passant dans la société domestique, ce droit y acquiert d'autant plus de force que la personne humaine y reçoit plus d'extension. La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants ; elle va plus loin. Comme les enfants reflètent la physionomie de leur père et sont une sorte de prolongement de sa personne, la nature lui inspire de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine, qui les aide à se défendre, dans la périlleuse traversée de la vie, contre toutes les surprises de la mauvaise fortune. Mais ce patrimoine, pourra-t-il le leur créer sans l'acquisition et la possession de biens permanents et productifs qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage ? » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

2. Remarquons en passant combien est peu fondée cette autre objection des socialistes : « le fait de cultiver étant un acte libre de l'homme, on ne peut regarder comme naturel le droit qui en émane. » Il est vrai que la culture est un acte libre pour chaque individu, mais elle ne l'est pas en réalité pour le genre humain, car, si celui-ci veut vivre, il doit nécessairement cultiver la terre. Aussi la propriété foncière, tout en n'étant pas requise pour chaque individu, entraîne cependant cette conséquence ; quand quel-

Du reste, tout en reconnaissant que la fin prochaine que se propose le travail est la propriété, nous n'entendons pas affirmer que celle-ci tire seulement et uniquement son origine du travail, car, comme nous l'avons remarqué plus haut, la cause efficiente, celle qui crée la propriété, est la nature elle même, qui nous donne le sol non pour qu'il reste abandonné en commun à la merci de tous, mais pour qu'il devienne la propriété de ceux qui au moyen de l'occupation se l'approprient et au moyen du travail en tirent des fruits de toute espèce (1).

Si la terre devait réellement rester à perpétuité à la disposition de tous, il est facile de prévoir quelles en seraient les conséquences. Tous pouvant disposer de tout, on verrait surgir à tout moment des confusions, des querelles et des différends, qui nous ramèneraient tout droit à la barbarie (2), sans compter que l'homme ayant une inclination naturelle à éviter la fatigue, chacun se bornerait à produire juste le strict nécessaire et rien de plus. Les efforts individuels deviendraient de plus en plus faibles, l'activité se porterait de préférence sur les points du sol qui seraient les plus fertiles et réclameraient le moins de travail ; la production générale diminuerait par cela

qu'un, cultivant librement la terre, a contribué par son travail à accomplir cette œuvre nécessaire au genre humain, cette nécessité même ainsi que son travail lui confèrent par droit naturel le droit de propriété, de la même manière qu'une nécessité identique confère au père le privilège et l'exercice des droits paternels sur ses enfants.

1. « De fait, comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail entrepris par quiconque exerce un art lucratif, le but immédiat visé par le travailleur, est la propriété privée ; car, s'il met à la disposition d'autrui ses forces et son activité, ce n'est évidemment pas pour un autre motif que celui de se pourvoir de ce qui lui est nécessaire. Son travail lui donne le droit non seulement d'exiger son salaire, mais encore d'en faire l'usage qui lui plaira. Si donc en réduisant ses dépenses il arrive à faire quelques épargnes, et si, pour s'en assurer la conservation, il les emploie, par exemple, à acquérir un champ, il est de toute évidence que ce champ n'est pas autre chose que le salaire transformé : le fonds ainsi acquis sera la propriété de l'artisan au même titre que la rémunération même de son travail. Mais qui ne voit que c'est précisément en cela que consiste le droit de propriété mobilière et immobilière ? Ainsi, cette conversion de la propriété privée en propriété collective, tant préconisée par le socialisme, n'aurait d'autre effet que de rendre la situation des ouvriers plus précaire, en leur retirant la libre disposition de leur salaire et en leur enlevant par le fait même tout espoir et toute possibilité d'agrandir leur patrimoine et d'améliorer leur situation. » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

2. « L'histoire nous enseigne que l'appropriation de la terre n'est inconnue que des populations sauvages et des tribus nomades. Demeures fixes, appropriation du sol et société régulière sont trois idées qui n'ont jamais été séparées dans l'esprit de l'homme et constituent trois faits que l'histoire nous présente toujours réunis... Sans l'appropriation du sol, il n'y a ni société régulière ni civilisation. Propriété incertaine et barbarie sont des faits qui toujours et partout se déduisent l'un de l'autre. » Pellegrino Rossi, *Cours d'Économie politique*, second semestre, leç. I.

même et on aurait pour résultat final que, personne ne pouvant attendre un plus grand profit pour un produit plus grand, la société resterait dans un état constant de médiocrité.

Pour que l'homme agisse autrement, pour qu'il évite l'oisiveté et s'occupe des choses avec sollicitude, il lui faut, suivant la remarque de saint Thomas d'Aquin, un stimulant et un attrait.

Le stimulant réside dans la nécessité de pourvoir à sa propre subsistance et à celle de sa famille ; l'attrait dans la propension naturelle à posséder et à améliorer sa condition (1). Supprimez ces deux puissants mobiles, et il faudra recourir à la violence pour obliger les hommes à exécuter une quantité déterminée de travail. On voit donc de plus en plus combien se trompent les collectivistes quand ils veulent que la propriété individuelle passe entre les mains de l'État. Celui-ci, en effet, devrait nécessairement recourir aux divers individus pour la culture de la terre et les besoins de l'industrie. Or il aura beau déclarer à ces derniers qu'ils seront rétribués en raison de leur travail, on en arrivera toujours au même résultat : ou certains individus, plus laborieux, plus intelligents et plus actifs devront être plus largement rétribués, et alors on verra renaître toutes les inégalités sociales que l'on aura voulu faire disparaître ; ou tous les individus seront rétribués dans la même mesure, quelle que puisse être leur production, et alors on aboutira précisément à cet état de décadence progressive et de médiocrité sociale dont nous parlions plus haut (2). La conséquence dernière de toute la transformation de la propriété sera donc un appauvrissement général.

Mais nous ne voudrions pas qu'on se méprît sur notre intention et qu'on crût que, n'étaient les graves inconvénients signalés ci-dessus, nous serions portés à reconnaître soit à la société civile, soit à l'état, le pouvoir de supprimer et de modifier la propriété privée, comme si elle leur devait son origine.

C'est encore là une erreur de l'école socialiste. Pour ce qui regarde la société civile la preuve en est des plus claires. Com-

---

1. *Somme théol.*, 2ª 2æ, quest. LXVI, a. 2.

2. « Moyennant cette transformation de la propriété et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs avantages, ils se flattent de porter un remède efficace aux maux présents. Mais pareille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste, en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'État et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social. » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

ment prétendre en effet que le droit de propriété vient de la société, quand on sait que, dans la famille humaine, un tel droit n'existe qu'en tant qu'il se trouve exister dans chacun de ses membres ; que ceux-ci, par conséquent, le possèdent antérieurement à elle, indépendamment d'elle et en qualité de personnes individuelles ?

De quelle manière la société civile pourrait-elle donc donner naissance à un tel droit et le céder à d'autres ? Où sont ses titres de propriété et partant ses droits à la libre disposition de telle ou telle portion de terre ?

« Tout argument — dit Liberatore — qu'on pourrait invoquer pour reconnaître à la société le droit de posséder s'appliquera à plus forte raison aux individus privés (1). »

Inutile d'objecter que la société civile consacre et protège chez les citoyens la propriété, que par conséquent il s'agit d'une chose qui la regarde. La société civile consacre et protège beaucoup d'autres droits ; cela ne signifie pas qu'elle les crée, mais seulement qu'elle les fait respecter parce que, les ayant trouvés établis, elle en a reconnu sans hésiter toute la légitimité.

Les socialistes soutiennent la thèse contraire et voudraient la voir triompher, car si c'était la société civile qui avait créé le droit de propriété, il en résulterait logiquement qu'elle aurait aussi le pouvoir de l'annuler. Pour prouver leur dire, les socialistes devraient avant tout démontrer que la société civile est antérieure à la société domestique, ce qui est absurde.

Les mêmes arguments peuvent s'appliquer à l'État. L'État, en effet, réunit et représente les pouvoirs publics de la société ; or, la personne humaine et la famille sont, nous le disions tout à l'heure, antérieures à la société, et par conséquent à l'État. Celui-ci peut supprimer ou modifier les droits qu'il a lui-même introduits ou conférés, non ceux qui, découlant de la nature, échappent entièrement à toute ingérence étrangère (2).

Ce que l'État peut faire relativement à ces droits, c'est de les mettre d'accord entre eux, de les tempérer, de les préciser, de les garantir moyennant l'intervention et l'autorité des lois ; mais à cela doit se borner son action ; il ne pourra jamais les

1. *Principi di economia politica.* Rome, imp. Befani, 1889, p. 149.

2. « Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'État, car l'État est postérieur à l'homme, et avant qu'il pût se former, l'homme avait déjà reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence. » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

abolir sous aucun prétexte, même en invoquant celui de l'utilité publique (1). Car le droit de propriété, s'il est profitable à la société civile, est avant tout donné à l'homme pour son *avantage personnel*, avantage qui lui est, comme nous l'avons déjà remarqué, beaucoup plus nécessaire et plus intime que ceux qui concernent la *vie civile ;* son but en effet est de profiter aux citoyens non seulement parce qu'ils sont *citoyens*, mais surtout parce qu'ils sont *hommes* et hommes unis entre eux moins par telle ou telle forme d'association politique, que par le lien de société universelle qui embrasse le genre humain tout entier sous le gouvernement de Dieu. Il s'agit donc ici d'une utilité qui dépasse la compétence de n'importe quel État; elle la dépasse tellement, que si tous les États se mettaient d'accord pour abolir la propriété privée, cette abolition n'en serait pas moins injuste, puisqu'elle constituerait une violation tyrannique des droits naturels de l'homme. Pour l'abolir, il faudrait ou que *tous* les hommes, pris *un à un* et agissant librement, renonçassent à l'exercice du droit de propriété, ou encore que Dieu lui-même nous enjoignît de le faire. Or, jusqu'à présent, nous l'avons montré, il nous a enjoint précisément et positivement le contraire ; il ne nous reste donc qu'à nous incliner devant ses volontés, lesquelles ont toujours pour objet le plus grand bien de l'humanité.

Erreur que tout cela, répliquent les socialistes ; l'abolition de la propriété privée de la terre est si loin de constituer une violation des droits naturels, que c'est, au contraire, précisément en la maintenant, que l'on viole le principal de ces droits. En effet, elle ôte à celui qui ne possède rien le moyen de subsistance le plus naturel. — Assertion spécieuse, mais qui manque tout à fait de fondement. Car si l'homme pour vivre a besoin de pain, il ne s'ensuit nullement que, pour se le procurer, il doive posséder le sol qui le produit.

1. « Aussi bien que la société civile, la famille humaine, comme nous l'avons dit plus haut, est une société proprement dite, avec son autorité et son gouvernement propre, l'autorité et le gouvernement paternel. C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, c'est-à-dire dans le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, elle jouit de droits au moins égaux à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Si les individus, si les familles entrant dans la société y trouvaient au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protection une diminution de leurs droits, la société devrait être plutôt fuie que recherchée. » Epist. Encycl. *Rerum novarum*.

Il y a mille manières différentes de se procurer du pain : le propriétaire, le cultivateur le tirent immédiatement du sol, le travailleur du concours qu'il prête à autrui, même quand son activité ne porte pas directement sur la terre cultivable. De même le savant, le chimiste, l'ingénieur se le procurent par des travaux utiles au grand nombre, mais qui peuvent parfaitement n'avoir aucun rapport, du moins immédiat, avec la culture des champs.

C'est donc de la terre que provient la nourriture de tous, mais elle ne leur vient pas toujours par voie directe; souvent, au contraire, c'est par voie indirecte et en tant seulement que le salaire, qui paye les divers travaux des hommes, dérive, en dernière analyse, de quelques-uns des multiples fruits du sol et s'échange contre des produits de même provenance. *In sudore vultus tui vesceris pane* (1), dit Dieu à l'homme; le travail, voilà donc le grand moyen commun à tous pour vivre ; le travail qui coûte de la peine, et qui nous procure non seulement la subsistance, mais encore la propriété et la richesse (2). Si nos ancêtres n'avaient pas travaillé de mille manières, la société ne posséderait pas aujourd'hui ce qu'elle possède. Le travail suffit donc, et ce n'est que quand on n'est plus en état de travailler, que naissent d'autres obligations et d'autres droits ; obligations qui concernent le riche, droits qui concernent le pauvre.

Le travail est donc, comme nous le disions tout à l'heure, le vrai moyen, commun à tous, de se procurer de quoi vivre; et, qu'on nous permette de le répéter encore une fois, nous n'entendons pas seulement par là le travail manuel, mais encore le travail intellectuel sous toutes ses différentes formes. Si nous insistons tant sur ce point, c'est que les socialistes, négligeant toujours cette forme très noble du travail, laissent par conséquent de côté un nombre considérable de travailleurs ; aussi soutiennent-ils que, dans certaines classes en particulier, il n'y a que des oisifs, ignorants et présomptueux. Certes il y a eu et

---

1. *Genèse*, III, 19.
2. « Qui en manque (biens propres) y supplée par le travail, de telle sorte que l'on peut affirmer, en toute vérité, que le travail est le moyen universel de pourvoir aux besoins de la vie, soit qu'on l'exerce sur un fonds propre, ou dans quelque art lucratif dont la rémunération se tire en dernière analyse de l'un des produits multiples de la terre et se convertit de nouveau en produits de même espèce. Epist. Encycl. *Rerum novarum*.

il y aura toujours des gens oisifs et même vicieux, mais qu'on n'en trouve pas parmi les ouvriers, voilà qui est absolument faux. Il n'est pas rare, au contraire, de voir des ouvriers ruinés et plongés dans la misère uniquement parce qu'ils sont adonnés au vice et à la paresse.

Mais si vous admettez, répliquent les socialistes, que le travail, sous quelque forme que ce soit, est le vrai moyen d'entretenir la vie, pourquoi ne voulez-vous pas convenir que celui qui ne travaille pas n'a droit à rien et que le travail seul est l'origine de la propriété ?

Le travail est le moyen d'arriver à la propriété ; il en est aussi le but, puisque si nous nous rendons possesseurs d'un champ, nous le faisons précisément avec l'idée de le féconder par notre travail pour profiter des fruits qu'il portera; c'est là ce que nous avons reconnu, mais nous reconnaissons aussi que le travail ne peut être l'unique source de la propriété.

Le travail en effet, nous l'avons observé à propos de la valeur, ne peut rien faire sans la matière sur laquelle il s'exerce. Il modifie les substances, mais ne les crée pas, et voilà pourquoi la production est le résultat de deux coefficients : la nature et le travail. Il faut donc se rendre maître avant tout de ce que fournit la nature et en tirer ensuite profit par le travail, en imprimant à la matière les modifications qui répondent le mieux à nos besoins. Or il est certain que chacun a le droit de s'emparer de tout ce qu'offre la nature, mais lorsqu'un homme a exercé cette potentialité et l'a traduite en acte par la prise de possession d'une chose, personne ne peut plus annuler cet acte accompli, en invoquant la puissance générique commune à tous. Autrement il n'y aurait pas de droit qui tienne, pas même le droit suprême en vertu duquel l'homme ne doit jamais être lésé en rien par ses semblables.

Aristote a magistralement mis en relief cette vérité et s'en est servi pour montrer combien est légitime l'inégalité de la propriété. « Tout homme, dit-il, a l'aptitude et le droit de s'emparer des choses extérieures, comme moyen nécessaire à sa subsistance, et par là même à la réalisation de sa fin terrestre. Mais une multiplicité infinie de moyens et un emploi de forces des plus divers peut conduire à ce but unique. Assurément il est dans l'ordre rationnel de la création que chaque nature créée ait la capacité ou *puissance* suffisante pour atteindre

sa fin et accomplir le plan divin. Mais on aurait tort de prendre occasion de ce droit *générique*, de cette aptitude universelle à la possession des choses extérieures, pour conclure que personne ne puisse posséder plus qu'un autre et que les propriétés individuelles doivent rester toutes au même niveau [1]. » Et ici le philosophe appuie son dire sur le fait même de la nature, fait si évident et si constant qu'on s'étonne qu'il échappe à des hommes sensés.

« Les diverses capacités et les diverses aptitudes au développement et au progrès qu'ont les forces créées est un fait, dit-il, évidemment conforme aux lois naturelles. Or tout fait qui s'appuie sur ces lois est légitime en soi. Si, parce que je suis doué d'une plus grande agilité et pénétration qu'un autre, ou parce que je suis favorisé par les circonstances, je fais mien un objet qui n'appartient encore à personne, quoique tous puissent y prétendre comme j'y prétends moi-même, qui pourra m'accuser d'empiéter sur le droit d'autrui? Tous avaient l'aptitude, la capacité, la *puissance* de s'en emparer; mais du moment que moi, je m'en suis emparé et que j'ai ainsi réduit ma puissance *en acte*, il est clair que cet acte ne doit profiter qu'à moi seul qui l'ai émis et non à d'autres. Pour qu'on pût me traiter d'envahisseur, il faudrait qu'il y eût une chose susceptible d'être envahie, et, en fait de droits, l'invasion ne pourrait être constituée que par l'entrée violente d'un individu dans la sphère où un autre exerce légitimement sa propre activité. Mais, tant que cette activité est *potentielle*, la sphère d'action existera en idée, en projet, *abstractivement*, mais non en fait, ni *concrètement ;* aussi le champ, sur lequel on pourrait exercer cette force potentielle reste encore libre et inoccupé, et alors si une force concrète entre en jeu, elle ne commet aucune invasion en s'en emparant et ne lèse aucun droit en se l'appropriant [2]. »

Ce sont là autant de preuves à l'appui de ce que nous disions dès le commencement, c'est-à-dire que la terre ne peut être considérée comme patrimoine commun que négativement, non positivement. Si quelqu'un soutenait le contraire, il serait forcé logiquement d'en conclure que non seulement les individus, mais encore les peuples eux-mêmes n'auraient pu s'approprier aucune partie du sol. Ce qui conduirait, comme

1. *Politicorum*, lib. I, chap. V.
2. *Ibid.*

Liberatore le fait remarquer avec beaucoup de pénétration, à cette dernière conséquence, que : « les invasions étrangères, à l'égard de chaque nation, seraient de droit divin ! Les barbares auraient pu nous dire, quand ils fondirent sur l'Italie : nous ne vous faisons aucun tort, car la terre est l'héritage de tous. De quel droit en avez-vous usurpé la plus belle et la plus fertile contrée (1) ? »

Bref, la source première de la propriété est la volonté de Dieu, manifestée à l'homme de deux manières, c'est-à-dire par voie directe au moyen de la promulgation divine sur le Sinaï, et en outre au moyen de la nature qui, en donnant à l'homme l'empire des choses inférieures, les a disposées de telle sorte que, pour être vraiment utiles et profitables non à un seul mais au plus grand nombre, elles doivent devenir objet de propriété ! C'est l'occupation qui fixe la propriété pour les choses qui n'appartiennent encore à personne et que l'on peut par conséquent prendre sans léser qui que ce soit.

Le travail accompagne souvent l'acte d'occupation et reste toujours le moyen par excellence d'arriver à la propriété, et en effet, on ne travaille qu'autant qu'on veut devenir propriétaire du fruit de son travail. Mais, tout en conservant des liens si étroits avec la constitution de la propriété, le travail ne peut jamais aspirer à prendre la place de l'occupation. Aussi celle-ci reste-t-elle un fait acquis, fait qui sert à déterminer un droit indéterminemment donné à l'homme par la nature.

Celui qui voudrait refuser à l'occupation un semblable caractère, devrait admettre non seulement qu'il n'existe pas de propriété immobilière, mais pas même de propriété mobilière, en un mot, il devrait, pour être conséquent avec ses prémisses, arriver à cette étrange conclusion, que l'homme qui tue un sanglier à la chasse, ne peut pas légitimement soutenir qu'il lui appartienne.

A tous ces arguments qui prouvent la légitimité et la nécessité de la propriété individuelle, on peut encore en ajouter un dernier, tiré de la liberté humaine. L'homme a droit à ne pas être entravé dans l'exercice honnête de sa liberté. Or l'un des principaux usages de la liberté est de choisir librement son travail et de s'y adonner spontanément sans empêchement ou violence de la part de qui que ce soit. Mais si l'homme devait

1. Liberatore, *loc. cit.*, p. 161.

céder gratuitement une partie du produit de son travail, sa liberté d'action serait gravement compromise, car, en se voyant enlever le fruit de son travail, il sera contraint de restreindre le plus possible son activité, afin d'éluder la tyrannie d'une loi despotique.

Il nous reste encore à parler d'une seconde manière de porter atteinte au droit de propriété. Aristote y fait allusion et la définit, ainsi que plusieurs autres auteurs, par le refus de céder et de laisser occuper par d'autres une terre, un fonds dont le possesseur actuel ne tire, et ne semble jamais vouloir tirer aucun avantage, tandis qu'elle pourrait devenir productive et fertile entre les mains de celui qui voudrait l'occuper à sa place. Il s'agit, comme on le voit, d'une question des plus délicates dont les socialistes et ceux qui ne le sont pas se sont préoccupés et se préoccupent encore beaucoup, à des points de vue divers, pour en déduire un droit d'expropriation qui incomberait à l'État. L'argument qu'ils invoquent le plus volontiers peut se résumer ainsi. La base naturelle de la propriété est dans le fait qu'elle sert à satisfaire nos besoins et ceux des autres. Or, celui qui ne cultive pas la terre ne peut en tirer aucun profit ni pour lui ni pour les autres. Il retire donc de la circulation une certaine quantité de richesse et rend inertes des forces destinées à être productives. Libre à lui de mourir de faim, si cela lui plaît, mais pas d'obliger les autres à faire de même. Il semble donc légitime de conclure que, puisqu'il renonce implicitement à l'exercice de son droit, la justice veut que ce droit soit exercé par un autre à sa place, et qu'ainsi la société ne soit pas privée d'une certaine quantité de richesse.

Comme il est facile de le voir, on veut ici justifier, sous prétexte de nécessité sociale, la restriction d'un droit, et d'un droit des plus importants. Ceux qui soutiennent cette thèse reconnaissent facilement que là où la terre est très fertile et la population peu dense, il n'y a pas raison d'intervenir et que le propriétaire peut laisser sa terre inculte sans inconvénients pour personne. Mais là où la population est si nombreuse, qu'il faille recourir à des terres de qualité inférieure, c'est un devoir, disent-ils, pour la société de veiller à ce que toute la terre soit non seulement cultivée, mais qu'elle le soit de manière à produire le plus possible ; de recourir par conséquent à tous les systèmes que l'on croit les plus aptes à atteindre cette fin.

Cette objection mérite d'être prise sérieusement en considération. Aussi quoique le droit de propriété individuelle ait sa raison d'être dans des motifs d'ordre plus élevé, ne refusons-nous pas de l'examiner à ce point de vue spécial. Mais avant tout, il faut bien remarquer que les avantages de la propriété individuelle surpassent de beaucoup les inconvénients auxquels elle peut donner lieu, et que par conséquent on ne saurait admettre certaines restrictions qui, par le fait même qu'elles viennent aboutir à l'expropriation, renferment en elles le germe d'immenses et inévitables ruines. Personne ne sait en effet où s'arrêteraient les suites de la théorie que nous mentionnions tout à l'heure : assurément elle porterait à restreindre et à diminuer de mille manières le droit de propriété individuelle, au plus grand préjudice de tous. Nous disons de tous, parce que la propriété privée, surtout la propriété territoriale, étant un agent qui porte la société à se développer de plus en plus, de génération en génération, représente une immense valeur sociale. C'est à elle seule qu'est dû l'accroissement de population et de bien-être, l'exercice constant des plus nobles facultés de l'homme, le développement de forces, de richesses et d'intelligence du genre humain. Si la propriété individuelle n'était pas dans la nature des choses, dit Bargemont, il faudrait en regarder l'invention comme la source de bienfaits la plus féconde pour l'homme ([1]). Et il ajoute que, chaque fois qu'un homme a quelque chose à lui dont il veut rester propriétaire, l'intérêt général exige qu'il conserve en paix ce qui lui vient de son travail ou de la libéralité d'autrui, afin qu'il puisse en jouir et l'augmenter pour son plus grand bien à lui et pour celui des autres ([2]).

On voit donc combien est faux le point de vue qui fait considérer la propriété privée comme un monopole de quelques-uns au préjudice du grand nombre, tandis qu'au contraire, ce que chacun cultive va enrichir le patrimoine matériel et moral de l'humanité tout entière. Et ainsi la propriété privée fait obtenir précisément ce que le collectivisme a en vue sans le réaliser. En face de ces considérations on ne pourrait envisager qu'avec la plus grande défiance les mesures d'expropriation, parce qu'en

1. *Économie politique chrétienne ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme.* Paris, 1834, t. I.
2. *Ibid.*

fin de compte elles tendent à diminuer, à ébranler le droit de propriété individuelle. Qu'on ne croie pas cependant que nous voulions par là sanctionner une injustice sociale et que nous nous refusions à ce qu'on s'y oppose. Non, nous aussi, nous trouvons que celui qui, pouvant faire autrement, garde sa terre inculte, ou ne la rend pas aussi productive qu'elle devrait l'être, commet une faute et doit une compensation à la société. Mais le mode de compensation ne nous semble pas difficile à trouver; on en parle et on s'en occupe déjà beaucoup. On pourrait par exemple établir un impôt, qui aurait le caractère d'une amende et qui équivaudrait au rapport que donnerait la terre en friche si elle était mise en bonne culture. Le montant de ces amendes servirait de prime d'encouragement aux petits cultivateurs qui auraient déjà bien mérité de la société, afin qu'ils augmentent toujours davantage la production de leur sol, et de cette façon on aura atteint le but de sauvegarder les intérêts de la société sans léser le droit de propriété privée.

Un autre résultat heureux de cette mesure, c'est que le propriétaire frappé de l'amende deviendra à son tour, par intérêt ou par amour-propre, un bon producteur. C'est là, bien entendu, un de ces cas où il convient de prendre en considération bien des choses. Avant tout, il faut que l'État n'ait pas par des impôts exorbitants, comme on ne le fait que trop dans certains pays, mis le propriétaire dans des conditions telles, que malgré les meilleures intentions, il manque des moyens nécessaires pour rendre ces terres productives ; s'il en était ainsi, la faute et la responsabilité ne retomberaient plus sur lui mais sur l'État.

Il faut que les terres en question soient vraiment cultivables et susceptibles d'amélioration ; il faut qu'on reconnaisse toujours au propriétaire le droit d'en garder une partie improductive pour sa propre jouissance, afin de la destiner à un usage de simple agrément.

Enfin, il ne faut pas oublier, que si, moralement parlant, celui qui peut cultiver le sol que Dieu lui a donné dans ce but et qui ne le fait pas, se rend coupable ; néanmoins, juridiquement parlant, l'État ne peut intervenir que dans le cas où il aurait été démontré que le défaut de culture cause un préjudice sérieux à la société. Ainsi le fait qu'une petite quantité de terres ne se trouvent pas mises en culture ne suffirait pas pour justifier des mesures rigoureuses dans ce sens.

L'État peut donc exercer un excellent et noble rôle de sauvegarde, mais pour bien le remplir, il doit tenir compte scrupuleusement de toutes ces diverses conditions.



CHAPITRE XII.

La justification du revenu. — Les services que rend le capital. — Le droit aux profits. — L'intérêt de l'argent et l'usure.

SUIVONS maintenant Marx dans sa théorie sur le revenu. Toucher un revenu, dit-il, d'un fonds mis en location, est une absurdité, la base de la valeur faisant défaut en ce cas, puisque le travail est fourni tout entier par le locataire et non par le propriétaire.

Sans entreprendre ici un traité d'économie, commençons par la définition rationnelle du revenu pour mieux voir en quoi consiste l'erreur de Marx.

Dans le sens strict des termes, on ne peut confondre le *revenu* avec le *loyer*, car le revenu se compose de l'ensemble des fruits du fonds, tandis que le loyer représente le prix que paie le locataire pour la cession temporaire du sol.

Le revenu est donc la partie de richesse qui provient de l'action des forces naturelles de la terre, et qui à ce titre est dévolue au propriétaire. Nous l'avons déjà vu, la richesse consiste dans l'abondance des choses utiles, et l'utilité de celles-ci leur vient non seulement du travail mais encore et surtout de la nature et de ses forces. Nous avons vu aussi que les forces naturelles, par le fait qu'elles se trouvent incorporées dans une matière donnée, sont appropriables. Or, du moment que je cède à un autre une chose dont je suis légitimement propriétaire, et que cette chose représente une utilité et, par conséquent, une partie de richesse, il est clair que j'ai droit à avoir une compensation pour l'avantage dont je me prive au profit d'autrui. En d'autres termes, si les forces naturelles d'une terre concourent vraiment — et ceci a déjà été prouvé — à la production, il en résulte qu'une partie du produit est due au possesseur légitime de cette terre.

Mais il y a plus. Les terres cultivables, généralement parlant,

ne sont pas absolument improductives de leur nature. Elles offrent au contraire de grandes utilités, même dans leurs fruits spontanés. Or, si je me dépouille en faveur d'autrui de ces utilités, de quel droit peut-on exiger que je le fasse gratuitement ?

Il est certain que si à ce premier facteur de production l'on ajoute les deux autres, c'est-à-dire le capital et le travail, la terre produira des utilités plus grandes et beaucoup plus abondantes encore, telles, par exemple, que le blé, la vigne, l'olivier, etc. Mais, quand on aura prélevé sur les produits obtenus moyennant la coopération de ces divers facteurs, la part qui revient légitimement à l'ouvrier en récompense de sa peine, et au locataire pour le capital qu'il y a consacré et pour son travail de surintendance, il restera toujours une part provenant des forces naturelles inhérentes au sol [1].

Et à qui reviendra cette partie si étroitement unie aux conditions du sol si ce n'est précisément au propriétaire ? Aussi Libératore a-t-il eu grandement raison de dire que « l'origine juridique du revenu ne peut se trouver ailleurs que dans le droit de propriété dont le revenu est la conséquence [2] ». Admettre la propriété et ne pas admettre le revenu est un contresens, comme serait celui d'admettre la cause et d'en rejeter l'effet [3].

---

1. Suivant la fameuse théorie de Ricardo, on paie d'abord les salaires, puis les intérêts, et le revenu est précisément ce qui reste. Quand on donne une terre en location, le locataire ne fait que prendre en louage une machine productive, et, poussé par la concurrence, donne pour une année, comme équivalent de l'usage de cette machine, tout le montant du produit qui lui reste, après avoir payé le salaire de ses ouvriers, et après avoir prélevé l'intérêt de son capital, et ce qu'il regarde comme un juste dédommagement de son travail de surintendance. On présuppose naturellement un certain prix courant de salaire et un taux courant des profits, et ces points réglés, si la terre a produit quelque chose de plus, ce surplus est ce que l'on paie comme revenu. De tout ceci on peut conclure que le rapport de la terre montera en raison directe de l'élévation du prix des denrées produites. Henry George, dans son travail *Progress and Poverty*, a donc tort d'attaquer le revenu, en disant qu'il est la cause du renchérissement des vivres, comme si c'était eux qui dépendaient du revenu, tandis que c'est le contraire qui a lieu. En réalité, moins on paie cher les denrées, moins grande est la marge qui reste pour le revenu, qui peut presque disparaître ; ce qui est une perte pour tous et particulièrement pour les ouvriers, dont le travail diminue progressivement et sensiblement. De là Rae tire cette grande vérité, que la plus grande partie de la richesse de la société moderne n'est nullement centralisée dans les mains des propriétaires terriens : elle ne s'est point accrue en vertu du revenu et ne diminuerait point d'un centime si la propriété privée de la terre était abolie demain. V. *Le social. contemp.*, p. 447.

2. *Ouv. cité*, p. 220.

3. *Res fructificat domino*, v. *Ouv. cité*, p. 221.

Si la démonstration est facile pour le revenu, elle l'est plus encore pour le capital, l'*infâme capital*, contre lequel les marxistes lancent tant d'imprécations. Ici l'important est de s'en tenir à l'étude des faits, et c'est ce que les socialistes aiment souvent mieux ne pas faire.

Chacun le sait : le capital est une partie de richesse *enlevée* à la consommation pour servir à la production. Le capital est donc le fruit de l'épargne et comprend les choses qui représentent une certaine valeur et peuvent être employées à produire une nouvelle richesse. Le capital porte donc gravé en lui, comme un trait spécifique, le caractère de privation d'une jouissance immédiate en vue d'un bien à venir plus grand, qui tournera non seulement à l'avantage du capitaliste, mais encore à celui des autres, en rendant possible ultérieurement une production de plus en plus grande. On aura beau en effet posséder des terres cultivables, si l'on manque du *nécessaire* pour payer les semences, les machines, les moyens de transport, la main d'œuvre, en un mot, tous les instruments de travail, les terres resteront incultes, et partant, improductives. Or ce *nécessaire* qu'on doit anticiper sur la production future, d'où le tirerons-nous si non des économies antérieures, c'est-à-dire du capital ? D'où l'on voit non seulement la nécessité du capital, mais encore la raison pour laquelle il doit nécessairement consister en choses utiles et douées de valeur, car si elles ne l'étaient pas personne n'en aurait besoin, il serait impossible de les vendre ou de les échanger, et nous serions en réalité privés de tout, quoique environnés d'une richesse factice.

Le capital est donc un moyen indispensable à l'augmentation de la richesse, non de celle de tel ou tel homme en particulier, mais de tous. Pour qu'un producteur, un ouvrier quelconque puisse améliorer sa condition économique, il faut que, par l'épargne, il se forme graduellement un capital, qu'il emploiera ensuite dans une production, dans une industrie donnée ; s'il n'a rien épargné, il ne progressera jamais.

On voit donc que le capital peut vraiment être regardé comme source de production, non toutefois comme source première mais secondaire.

Il n'est en effet que le résultat d'une production antérieure, une partie de la production que l'on a épargnée ; il est donc lui-même un résultat, non une cause première : et voilà pour-

quoi il doit être considéré non comme producteur de la richesse, mais comme l'un de ses éléments constitutifs. Il ne peut en devenir producteur qu'indirectement, c'est-à-dire en tant que la somme de richesse épargnée aide à produire une richesse nouvelle. La nature et le travail humain restent, par conséquent, les sources principales de la production de toute chose utile, autrement dit, de la richesse ; le capital peut l'accroître, — et en effet, il l'accroît, — mais jamais la créer. Ceci une fois bien déterminé, reste à savoir si le capital a droit, oui ou non, à une rémunération ; en d'autres termes, si le capitaliste, qui fournit les moyens nécessaires au travail, tels que semences, machines, salaires, etc., peut légitimement et en toute justice, en échange de ce prêt, prétendre à cette partie de produit, de bénéfice, que l'on désigne ordinairement sous le nom de *profit ?*

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer dès maintenant, que ce n'est pas toujours directement le capitaliste qui place ses fonds dans les diverses entreprises, mais au contraire, que le plus souvent, il les confie à une tierce personne, douée généralement d'aptitudes et de connaissances spéciales pour bien conduire et diriger un travail auquel elle consacre son temps, ses talents et une expérience chèrement acquise. Cette personne, cet agent qui accomplit tout le travail à ses risques et périls, sous sa propre responsabilité et en se servant des ouvriers qu'il choisit lui-même, s'appelle entrepreneur. Souvent il travaille avec les capitaux d'autrui ; mais rien n'empêche qu'il ne se serve des siens, s'il en a, et, dans ce cas, il est à la fois capitaliste et entrepreneur.

On voit donc que si l'entrepreneur a une fonction à part et toute spéciale, il n'en exerce pas moins une influence considérable sur le développement des capitaux. En effet, soit qu'il les tire de sa propre bourse, soit qu'il se les procure, c'est toujours lui qui, par son habileté et son activité, les fait prospérer.

Or, il n'est pas douteux que cela lui donne droit à une rémunération, comme nous le dirons plus loin. Ajoutons seulement que plusieurs économistes ont appelé *profit* cette rémunération de l'entrepreneur, tandis qu'ils ont donné le nom d'*intérêt* à la part qui revient au capitaliste pour le capital prêté [1]. A vrai

1. Les mêmes économistes distinguent le profit *simple* et le profit *composé :* il est *simple*, quand l'entrepreneur n'est que le directeur de l'entreprise sans être propriétaire du capital ; il est *composé*, quand, outre le travail de direction, il a fourni lui-même le capital, et dans ce dernier cas, évidemment, il a droit à une double compensation.

dire les deux termes pourraient presque se confondre ; toutefois nous préférons appeler *profit* la rémunération donnée au capitaliste et à l'entrepreneur, au premier pour avoir fourni le capital, au second pour l'avoir mis en état de fructifier. Nous réserverons le nom d'*intérêt* uniquement à la compensation, au fruit que l'on veut retirer d'une somme d'argent prêtée. Le *profit* nous permettra ainsi d'envisager la question à un point de vue plus général, l'*intérêt* à un point de vue tout particulier.

Disons tout d'abord que s'il est juste que le propriétaire de la terre reçoive une compensation, un *revenu*, pour la cession qu'il fait à autrui des forces naturelles inhérentes au sol, il ne l'est pas moins que le capitaliste reçoive, lui aussi, une compensation, un *profit*, pour les moyens qu'il fournit aux autres de pouvoir travailler et produire.

En effet, le capital qu'il met à leur disposition n'est qu'une partie de production, de richesse, qui lui appartenait exclusivement. De quel droit pourra-t-on prétendre qu'il s'en prive sans une compensation ? S'il devait en être ainsi, le capitaliste préférerait garder exclusivement pour lui le capital ; et on ne pourrait l'en empêcher, parce qu'il s'agit d'une propriété et par conséquent d'un droit que chacun doit respecter. Aussi de deux choses l'une : ou nous rémunérerons le capitaliste pour la part de propriété, de richesse qu'il cède, ou nous devrons renoncer à nous servir du capital d'autrui, et dans ce dernier cas, il est certain que la production cesserait, ou du moins, diminuerait de beaucoup. Mais, d'autre part, comment admettre que celui qui rend à autrui un service, et un service important, doive y trouver un préjudice au lieu d'un avantage ?

Si le capitaliste avait employé directement son capital, il en aurait, indubitablement, retiré un profit ; or, pourquoi devrait-il y renoncer quand il le cède à un autre ? Ne lui rend-il pas ainsi un service digne de récompense ?

Mais le « capital social » des collectivistes, répond Marx, pourrait jouer le même rôle et d'une manière beaucoup plus économique, puisqu'on ne devrait plus lui réserver aucune part dans le profit. Pour admettre cette raison, il faudrait prouver que le capital réduit à une forme collective n'aurait pas un fonctionnement beaucoup plus coûteux que celui du régime capitaliste actuel. Or, il est certain au contraire que le régime

actuel est moins dispendieux, et il est facile d'en comprendre la raison : l'exercice de ses fonctions se fait d'une manière plus économique et ressent d'une façon plus directe les influences de l'esprit d'entreprise.

Les socialistes attaquent, et souvent non sans raison, les trop nombreux intermédiaires du capital, qu'ils déclarent inutiles et qui restent en grande partie à la charge des industries. On ne saurait nier cependant que le capitaliste privé ne tende, par sa nature, à économiser, et par conséquent à diminuer autant que possible ces intermédiaires.

Avec le régime socialiste, c'est le contraire qui devrait nécessairement se produire. Il lui faudrait une armée d'intermédiaires, secrétaires, inspecteurs, etc. ; armée d'autant plus nombreuse que l'intérêt de ceux qui se trouveraient à la tête de l'administration des biens publics serait de multiplier autant que possible leurs subordonnés, auxiliaires, etc., dont le traitement absorberait, et au delà, le fruit que l'on devrait retirer des économies rêvées. Le défaut donc que nous reprochons au système social actuel, à savoir l'excès de bureaucratie, loin de disparaître, ne ferait qu'augmenter avec le nouveau régime prôné par le socialisme. Ajoutons encore que le capitaliste privé est certainement un directeur plus avisé, plus entreprenant, plus économe que l'employé d'un bureau public. Ce dernier sent bien moins l'aiguillon d'un intérêt qui, pour lui, n'est que des plus indirects, et en outre, le nombre des personnes auxquelles il doit rendre compte de ses opérations et qu'il doit consulter est tel, qu'il ne peut avoir le temps de bien approfondir sa propre gestion ni de profiter de certaines occasions favorables qui réclament une prompte décision. L'individu capitaliste au contraire ne sera pas retenu par la crainte des risques autant qu'un être collectif, et ainsi, tandis que le premier mettra rapidement la main à une entreprise, le second en sera encore à attendre l'avis de son chef pour savoir s'il doit s'y engager et quand il devra faire le premier pas. Le capitaliste privé est donc toujours en activité, cherche toujours de nouveaux débouchés, de nouvelles combinaisons, de nouvelles affaires, et ainsi se rend vraiment utile dans une société qui a besoin de progresser toujours.

Il faut encore remarquer que le profit ne fait partie ni du revenu qui, nous le disions tout à l'heure, a son origine dans

les forces naturelles inhérentes au sol, ni du salaire, qui est la rémunération de la coopération du travailleur. Toutefois son point de départ est dans le revenu. Le profit en effet découle du capital lequel, à son tour, découle de l'épargne. Mais l'épargne, d'où la tirer sinon du revenu, c'est-à-dire de la partie de choses utiles, de richesse que les agents naturels ont produite à l'origine et qui a été ensuite augmentée par le travail ? La marche historique n'en est pas difficile à retrouver. Les premiers occupants de terres cultivables purent épargner une portion de ce qu'ils tiraient, en partie des forces naturelles inhérentes au sol, en partie de leur travail, au lieu de le consommer en entier. Avec cette épargne ils fabriquèrent ou se procurèrent des instruments de travail et fournirent en même temps des moyens de subsistance ou toute autre compensation à ceux qui les aidaient dans leur travail. Voilà les débuts du revenu et du capital, et voilà aussi le titre légitime au profit que l'on a le droit de retirer du capital comme fruit d'une chose qui nous appartient, soit que nous l'ayons conquise nous-mêmes, soit qu'elle nous soit venue par héritage de nos aînés [1]. Comme toujours c'est le droit de propriété qui se présente devant nous, et c'est sur lui que se fondent tous les autres droits.

La légitimité tant du revenu que du profit ne peut donc, ce semble, fournir matière à contestation ; il y a au contraire un autre point bien différent et non moins important à établir dans la question présente, point sur lequel Marx aurait pu à bon droit insister : à savoir qu'il ne faut pas que le propriétaire du sol, par rapport au revenu, ni le capitaliste par rapport au profit, prétendent à plus qu'à ce qui leur revient proportionnellement à l'utilité qu'ils ont cédée, au service qu'ils ont rendu. Car s'ils faisaient autrement, ils n'agiraient pas selon la justice, mais ils usurperaient au contraire une part qui devrait revenir à autrui et notamment au travailleur.

1. Minghetti fait allusion, ce semble, à cette origine du capital, quand il écrit : « Avec quel titre se présente le capitaliste ? Pour bien le comprendre, il faut distinguer clairement la nature et l'origine du capital. La plupart des économistes en le définissant : « *un travail accumulé* », retombent involontairement dans l'erreur que la seule cause des produits est le travail. Mais nous qui admettons comme coefficient perpétuel la nature, avec ses forces et ses capitaux, nous devons en faire remonter aussi l'origine jusqu'à elle ; et, par conséquent, à notre avis, le capital pourrait se définir, une substance ou force naturelle transformée par la main de l'homme, et employée à la production. Aussi le droit du capitaliste se déduit-il en partie du droit de l'ouvrier, en partie encore du droit de propriété. » *Dell' Economia pubblica*, liv. V.

Pour le revenu de la terre le danger d'abus est moins grand, car en exigeant un rapport trop élevé, il arrivera un moment où, les conditions étant trop onéreuses, tous se refuseront à la prendre en location. Le propriétaire se verra ainsi obligé par la force des choses à faire ce à quoi il n'a pas voulu se décider par sentiment de justice.

Ce cas n'est pas une pure hypothèse, il se réalise déjà, souvent même dans des conditions telles que l'on court sérieusement le risque de tomber dans l'excès opposé, et de refuser au propriétaire du sol de lui payer un revenu mesquin. Il est vrai que la raison de cette baisse ultérieure dans le revenu se trouve, du moins jusqu'à un certain point, expliquée par la grande dépréciation des produits, par la stagnation forcée des affaires et par l'énormité des taxes, qui non seulement absorbent une grande partie de la production de la terre, mais encore l'épuisent dans un certain sens, puisqu'en tant qu'elles amoindrissent la part destinée à l'épargne, elles diminuent le capital et par conséquent empêchent le producteur de retirer des forces inhérentes au sol qu'il cultive tout le fruit qu'il pourrait obtenir s'il avait de plus grands moyens.

Aussi le revenu que le fermier peut payer devient-il de moins en moins grand et le capital se fait-il de plus en plus rare, du moins quand il s'agit d'en faire ce genre d'emploi qui ne semble plus rémunérateur.

Malheureusement le capital voit dans cette pénurie un motif pour afficher chaque jour de plus grandes prétentions. Là le danger d'abus est très grand, car tout producteur en a besoin, au moins dans une certaine mesure. Il importe donc de retenir le capital dans ses justes limites, et, pour y réussir pleinement, il faut avant tout chercher à ce qu'il ne soit pas graduellement épuisé par des charges continuelles ; il convient en outre de veiller à ce que ses emplois rémunérateurs n'offrent pas de trop fortes différences entre eux ; que le profit qu'il réclame soit toujours honnête, juste, et qu'il ne représente jamais une augmentation qu'on se serait procurée en augmentant d'une manière inhumaine le poids qu'ont à soutenir les travailleurs. Le capital, en un mot, en s'en tenant au droit strict, devrait toujours retirer un profit égal au gain qu'il obtiendrait s'il recourait de lui-même directement à d'autres emplois pareillement faciles et sûrs. Il faut ajouter du reste que si cela est vrai

au point de vue du droit, en fait le capital suit, lui aussi, la loi de proportion entre la demande et l'offre qui en est faite : plus il y a de capital mis à la disposition de la production, moins grand est le profit qu'on en exige, et, au contraire, plus il est rare, plus sa rémunération devient élevée. Ce qui n'empêche pas, comme nous le disions tout à l'heure, qu'on ne doive jamais outrepasser les limites imposées par le sens droit de la justice.

Sans doute il peut y avoir, exceptionnellement et pour un temps donné, des emplois plus rémunérateurs que d'autres pour le capital, comme, par exemple, quand il s'agit de la culture de terres vierges ou de l'application de nouvelles inventions ou de systèmes mécaniques de grande force et puissance, néanmoins, même dans ces cas, l'équilibre ne tardera guère à se rétablir, car on verra augmenter le concours des capitaux pour des emplois aussi productifs. On aura donc des exceptions plus ou moins durables, mais les règles générales de ce que le capital peut raisonnablement exiger comme son profit resteront toujours les mêmes.

La mission d'un État bien ordonné se trouve ici tout indiquée : il doit rechercher si ces règles sont observées ou ne le sont pas et, si elles ne le sont pas, en examiner les motifs, les éliminer et prendre les mesures opportunes. Ainsi l'État remplira un véritable rôle de tutelle et ôtera des mains des socialistes une arme qu'ils manient habilement pour établir une doctrine fausse et nuisible à tous.

Tout ceci s'applique naturellement au capital proprement dit, car du moment où il s'agit de l'entrepreneur qui, nous l'avons remarqué, mène à bout une entreprise à ses risques et périls, celui-ci, dit très justement Liberatore, « après avoir payé tous ceux qui y ont pris part (ouvriers, capitalistes, employés) peut parfaitement s'adjuger tout le reste du bénéfice obtenu. Si l'entreprise avait échoué, la perte eût été tout entière pour lui ; il est donc juste qu'ayant obtenu un heureux résultat, il profite du gain tout entier (1) ». Nous ajouterons seulement que même ici il est nécessaire que l'entrepreneur opère en toute justice, c'est-à-dire qu'il ne prive personne de ce qui lui revient et qu'il tire son profit spécialement de la vente abondante de

1. Liberatore, *loc. cit.*, p. 227.

ses produits et non de l'exploitation de la force productive, des besoins immédiats ou des passions de l'ouvrier (1).

Si, par malheur, cette exploitation se produisait, l'État devrait remplir le même rôle qui lui incombe dans les cas d'abus de la part du capital.

Pour en venir à la question si grave et si débattue, de l'*intérêt de l'argent*, examinons d'abord un instant la nature des contrats onéreux, par lesquels nous cédons une chose qui nous appartient contre une autre qu'on nous donne en échange. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une permutation, où nous voulons obtenir l'équivalent de ce que nous donnons. Comment mesurer cette équivalence? Qu'on se rappelle ce que nous avons dit ailleurs : la valeur d'une chose se calcule d'après l'estimation que l'on fait de son utilité et de son coût de production. L'estimation en effet est un jugement qui détermine la qualité et la quantité d'un avantage, d'un bien, que représente la chose estimée. Or, dans les choses matérielles, le bien se compose précisément de leur utilité, dont la valeur est encore rehaussée tant par la rareté de l'objet que par la peine ou le travail nécessaire à sa production.

L'opinion commune se forme sur ces éléments, et c'est leur ensemble qui détermine la valeur totale de la chose, n'attribuant aucune valeur aux objets absolument inutiles.

Les contractants ne sont donc pas libres dans le cas en question de changer arbitrairement la nature des choses, et par conséquent, si l'un des contractants, abusant du besoin d'autrui, veut tirer de ce qu'il cède un prix supérieur à la valeur déterminée par les éléments susdits, il pèche contre la justice. Ainsi l'équivalence s'appuie sur des bases réelles quoique variables, et tout contrat où il n'y a pas équivalence entre les objets échangés, est injuste.

En appliquant maintenant ces principes au *prêt*, et sous ce nom nous entendons ici le *prêt* d'argent uniquement, nous trouverons la solution de la question.

Le *prêt*, pris génériquement, est un contrat par lequel on transfère temporairement au profit d'un autre le droit que l'on

2. « Si, contraint par la nécessité, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il (l'ouvrier) accepte des conditions dures qu'il est forcé d'accepter qu'il le veuille ou non, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, il subit là une violence contre laquelle la justice proteste. »

Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

a sur une chose donnée. Ce transfert toutefois peut se faire de plusieurs manières. Ainsi on peut transférer le droit sur une chose pour un temps ou pour un usage déterminé, avec obligation de restituer la chose elle-même. Évidemment en ce cas on ne cède pas le domaine de la chose, mais le droit à son usage. Aussi l'emprunteur devient-il maître non de la chose, mais de l'usage.

Cette forme de prêt, que les légistes appellent *commodat* et qui est essentiellement gratuite (1), n'est pas la seule ; il y en a une autre par laquelle on ne cède pas seulement l'usage de la chose, mais la chose elle-même. Ainsi, si je vous prête un pain, il est clair que vous me le rendrez, mais non pas le même ; ici donc vous devenez maître non seulement de mon droit à l'usage, mais à la chose tout entière ; en un mot, vous en avez l'entière propriété. Or, c'est précisément ce qui arrive dans le *prêt* de l'argent. Et en effet, en vous le cédant, je vous cède non seulement l'usage, mais l'argent même, si bien que, quand il s'agira de me le rendre, vous ne devrez pas me rendre les mêmes pièces de monnaie, mais la même somme, car, autrement, si vous deviez me rendre identiquement les mêmes pièces, vous ne pourriez pas en user (2).

Or, comme chacun le sait, l'importance de l'argent est précisément dans son usage, car il sert de véhicule pour faire passer les valeurs d'une main à l'autre (3).

Ici donc la possession est transférée entièrement par néces-

---

1. En voici la définition d'après la législation italienne.

« Art. 1805. — Le commodat ou prêt à usage est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à une autre pour s'en servir pour un temps ou usage déterminé avec l'obligation de rendre la même chose qu'on a reçue. » V. *Cod. Civ. It.*, année 1886, XVIe éd.

Les Romains avaient encore ajouté au *commodat* le *précaire*, forme peu différente de la première, et c'est sans doute pour ce motif que la jurisprudence actuelle n'a pas cru devoir en parler.

2. Le prêt en général est ainsi défini dans le code italien :

« Art. 1819. — Le prêt de consommation est un contrat par lequel une des parties livre à une autre une quantité donnée de choses, à charge à cette dernière de lui en rendre autant de même espèce et qualité ».

« Art. 1820. — En vertu du prêt l'emprunteur devient maître de la chose empruntée et si cette chose vient à être détruite, la perte est tout entière à son désavantage. »

« Art. 1821. — L'obligation résultant d'un prêt en argent affecte toujours la même somme stipulée dans le contrat. »

3. « L'argent n'est que le véhicule de la valeur des produits... La monnaie est une marchandise qui est constamment dans la *circulation*, car personne ne l'acquiert pour la consommer, mais pour l'échanger de nouveau. » Say, *Écon. polit.*, t. II, p. 178 ; t. III, Epitome, p. 303.

sité naturelle, car il s'agit de choses qui se consomment par l'usage, et partant une seule condition est requise : de rendre en son temps une chose de la même espèce. Mais nous voici au point essentiel : suffira-t-il de rendre la même espèce et la même quantité, ou bien cette quantité devra-t-elle contenir, au moment de la restitution, quelque chose de plus que ce qu'on a reçu ? En d'autres termes, l'équivalence entre l'argent prêté et l'engagement de le rendre est-elle, oui ou non, telle que le prêteur ne puisse jamais accepter un intérêt de l'emprunteur ? Pour répondre à cette question d'une manière exacte, il faut examiner de quels éléments se compose la valeur qui est représentée par l'engagement.

Or il est certain que cette valeur dépend de la loyauté, de la probité de l'emprunteur qui prend cet engagement et en même temps de son intérêt : ce qui a lieu quand on a affaire à un homme non seulement incapable de tromper, mais qui n'y trouverait pas son compte, puisqu'il perdrait ainsi tout crédit auprès d'autrui, et qui finalement est en état de fournir des garanties matérielles, arrhes, hypothèques ou autres assurant le remboursement.

Aussi la valeur de l'engagement sera-t-elle plus ou moins grande suivant qu'il sera plus ou moins appuyé sur de tels éléments et de telles garanties.

Voyons maintenant, à côté de la valeur de l'engagement, quelle est celle de l'argent comptant. Celui-ci, généralement parlant, est destiné à se multiplier au moyen du trafic ; donc le prêt équivaut dans ce cas au capital, plus aux fruits qu'on aurait pu en retirer si le capital-argent était resté dans le trafic au lieu d'être confié à titre de prêt.

Si donc il s'agit du remboursement d'un capital soustrait au trafic pour le donner en prêt, il n'est pas douteux qu'au moment de la restitution, il ne faille ajouter les fruits à la somme prêtée.

Toutefois il peut se faire qu'on n'ait ni la volonté ni le moyen d'employer l'argent, et alors, en considérant la chose au point de vue strict de la justice, il serait illicite de vouloir retirer un fruit, un intérêt, de cet argent destiné à rester certainement improductif (1).

1. « L'or et l'argent ne sont plus productifs du moment que l'industrie cesse de les employer. » Say, *Écon. pol.*, t. 1, p. 32.

Mais, nous répondra-t-on, que l'argent soit productif ou non, le danger de le perdre n'en subsiste pas moins, puisqu'il est prêté ; or pourquoi ne pas tenir compte de ce risque et ne pas en demander une compensation ? Le raisonnement serait juste si l'argent, tant qu'il est dans les mains du prêteur, ne pouvait être ni exposé à aucun danger, ni volé, ni perdu.

Cependant tel n'est pas le cas ; par conséquent si la promesse de remboursement est ferme et sûre, elle équivaut au comptant, et en tout cas, le danger de perte qu'on court pour l'argent prêté, n'est pas beaucoup plus grand, si toutefois il n'est moindre, que celui auquel on est exposé en le gardant chez soi. On pourrait donc tout au plus admettre une légère compensation, et c'est probablement à elle que certains moralistes de poids ont voulu faire allusion quand ils ont accordé un juste intérêt pour le danger de non remboursement (1).

Mais pour en revenir à la question de l'intérêt de l'argent, remarquons qu'il peut très bien se faire qu'une somme reste improductive pendant quelque temps, non parce qu'on ne veut pas l'employer, mais uniquement parce qu'on attend l'occasion d'en trouver un emploi avantageux. En ce cas, il est clair qu'en prêtant de l'argent, on a le droit d'en retirer un fruit, surtout si le prêt doit être de longue durée ; cette durée peut en effet rendre le prêt préjudiciable au prêteur en en changeant inopinément les circonstances, en faisant, par exemple, qu'il ne puisse plus profiter à temps de l'occasion d'emploi stable qu'il cherchait (2).

Évidemment ici on éprouve un préjudice et par là même on a droit à une réparation, c'est-à-dire à un intérêt ; ce qu'il faut toujours en pareils cas, c'est que l'intérêt exigé soit en proportion du préjudice que souffre réellement le prêteur, et non du bénéfice que l'emprunteur peut retirer du prêt par son habileté et son activité.

Bref ; en vertu de la loi sacrée de bienveillance par laquelle nous devons souhaiter aux autres le même bien qu'à nous-

1. Plusieurs économistes et de nombreux légistes soutiennent que les causes autorisant à retirer un intérêt de l'argent sont les quatre suivantes : 1° *Lucrum cessans* — perte de l'émolument ; 2° *Damnum emergens* — le dommage causé ; 3° *Periculum sortis* — danger de non remboursement ; 4° *Titulus legis* — consentement de la loi civile. Mais sur cette dernière cause il subsiste encore quelques divergences.

2. C'est l'opinion d'un grand nombre de moralistes, entre autres, celle de Gregorio, *De usura*.

même, ce point reste acquis: qu'on doit prêter à des conditions telles, que tout en évitant de souffrir un préjudice nous-même, nous n'en fassions pas non plus souffrir un aux autres. Aussi l'homme qui veut retirer plus que le fruit légitime de l'argent qu'il prête à autrui, commet un acte injuste et même hypocrite, parce qu'en ayant l'air de venir en aide aux autres, en réalité il les dépouille de ce qui leur appartient. Nous nous trouvons ici en face de la terrible plaie de l'usure qui a fait et fait encore verser tant de larmes et qui fournit de nouveaux et puissants moyens aux socialistes pour attaquer l'ordre de choses actuel (1).

Mais comment triompher de l'usure, c'est-à-dire de la rapacité de ceux qui profitent de l'inexpérience, de l'ignorance ou du besoin des autres, pour les tromper et pour les ruiner complètement ?

En portant des lois contre elle et en établissant d'autres lois sur l'intérêt légal. Les premières sont des lois de protection, les secondes naissent de considérations de perfectionnement général et appartiennent à l'ordre de coopération sociale. Le commerce, on le sait, est véritablement un bien, puisqu'il perfectionne matériellement l'état de chaque société particulière, en devenant un moyen très efficace d'association universelle et en donnant lieu à un échange de bons services entre les divers peuples, où l'on peut voir en réalité un accomplissement de l'universel précepte de charité, un acheminement à l'union entre tous les peuples qui se réalisera à la fin des temps, quand l'espèce humaine sera parvenue à un plus haut degré de perfectionnement de ses facultés intellectuelles et de ses forces (2).

1. Voici comment Léon XIII flétrit l'usure : « Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité... » Et plus loin il ajoute : « Enfin les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, et cela d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre et que son avoir, pour être de mince importance, revêt un caractère plus sacré. » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

2. Novicow, dans son livre *Les luttes entre les sociétés humaines et leurs phases successives*, Paris, 1893, reconnaît la tendance à cette union, mais il la fait venir du fait d'une évolution fatale de l'univers par le moyen de mouvements sociaux et de luttes qui, d'après lui, dureront éternellement parmi les hommes. La victoire appartiendra aux plus intelligents qui, se groupant entre eux comme des molécules, nous conduiront à la fédération de l'humanité. Nous croyons plus juste de faire venir cette union du christianisme, lequel pénétrant par une marche constante dans les parties les plus cachées de la société humaine, perfectionne de plus en plus l'esprit des hommes et leur

Ainsi donc le commerce, et il a certainement reçu cette destination de Dieu, sert en quelque sorte de lien matériel entre les différents peuples. Mais s'il est véritablement un bien, la société doit chercher à le développer et à le faire prospérer en recourant aux moyens les plus appropriés à cette fin. Or y a-t-il meilleur moyen que le mouvement des capitaux? Il importe donc de disposer les choses de manière que les capitaux passent facilement des mains de ceux qui les garderaient inactifs, dans les mains de ceux qui veulent et savent bien les employer. Il convient par conséquent de faciliter les prêts sans lesquels le commerce serait sinon impossible, du moins très difficile. Mais comment les faciliter? En promettant à quiconque sera disposé à prêter ce qui lui appartient une récompense, un avantage, pour le service qu'il rend au public. Cette promesse sera même d'autant plus louable que le besoin de capitaux sera plus grand et la difficulté des prêts gratuits plus forte. Voilà précisément pourquoi les peuples, à mesure que le commerce se développe, ont compris de plus en plus la nécessité d'établir l'intérêt légal, en le sanctionnant par des lois. Avec le commerce en effet, le besoin de capitaux s'est accru, et l'on a vu diminuer, pour ne pas dire disparaître, les occasions pour les capitaux de rester inactifs, tandis qu'au contraire, par une conséquence naturelle, se multipliaient les motifs de ne pas prêter gratuitement.

---

fait mieux comprendre combien il est agréable et salutaire de vivre unis par les liens de l'amour fraternel. A propos de ce perfectionnement de l'esprit et comme juste réponse aux théories rationalistes de Novicow, il n'est pas peut-être inutile de rapporter le passage que voici de Châteaubriand : « L'espèce humaine, dit-il, suit une ligne progressive dans la civilisation, alors même qu'elle semble rétrograder. L'homme tend à une perfection indéfinie ; il est encore loin d'être remonté aux sublimes hauteurs dont les traditions religieuses et primitives nous apprennent qu'il est descendu ; mais il ne cesse de gravir la pente escarpée de ce Sinaï inconnu, au sommet duquel il reverra Dieu. La société en avançant accomplit certaines transformations générales, et nous sommes arrivés à l'un de ces grands changements de l'espèce humaine. Les fils d'Adam ne sont qu'une même famille qui marche vers le même but. Les faits placés si loin de nous sur le globe et dans les siècles, ces faits qui jadis ne réveillaient en nous qu'un instinct de curiosité, nous intéressent aujourd'hui comme des choses qui nous sont propres, qui se sont passées chez nos vieux parents. C'était pour nous conserver telle liberté, telle vérité, telle idée, telle découverte, qu'un peuple s'est fait exterminer ; c'était pour ajouter un talent d'or ou une obole à la masse commune du trésor humain, qu'un individu a souffert tous les maux. Nous laisserons à notre tour les connaissances que nous pourrons avoir recueillies, à ceux qui nous suivront ici-bas. Sur des sociétés qui meurent sans cesse, une société vit sans cesse ; les hommes tombent, l'homme reste debout, enrichi de tout ce que ses devanciers lui ont transmis, couronné de toutes les lumières, orné de tous les présents des âges ; géant qui croît toujours, toujours, toujours, et dont le front, montant dans les cieux, ne s'arrêtera qu'à la hauteur du trône de l'Éternel. » *Études historiques*, 1er vol., p. 120.

Mais d'où les peuples tireront-ils les fonds nécessaires pour payer le prix, la compensation due à ceux qui prêtent? Évidemment de ceux au profit desquels tourne plus directement le prêt: à savoir des emprunteurs, auxquels on imposera l'obligation de payer quelque petite partie en plus de l'argent reçu, ce qui constituera proprement la récompense due au prêteur pour le service rendu au public.

Telle est l'origine de l'intérêt légal; il n'est pas injuste, comme le prétendent les socialistes, puisque, servant de stimulant efficace à l'augmentation de la fortune publique, il profite en définitive à chacun et constitue en même temps un obstacle, une défense contre l'usure, en permettant aux hommes de trouver des capitaux à des conditions honnêtes sans être obligés de subir les prétentions draconiennes de certains voleurs en gants blancs.

On le voit donc, celui qui prête peut en toute justice accepter la récompense qui lui est offerte. Il s'agit en effet d'un service rendu à la société; celui qui le rend devient par là même un facteur du bien public, et à ce titre a droit à une récompense. C'est à la société et à ses représentants de déterminer sa nature et sa quantité.

Une autre conclusion importante ressort de ce que nous avons dit, à savoir que celui qui par son action, soit directe, soit indirecte, vient à restreindre ou à arrêter la circulation des capitaux mérite une punition sévère. Aussi doit-on punir non seulement l'usurier qui absorbe indûment une part de richesse, mais encore tous ceux qui cherchent, pour un gain privé malhonnête, à jeter d'injustes défiances sur le crédit public, soit en répandant des nouvelles fausses ou exagérées, soit en semant des craintes injustifiées sur la marche de telle ou telle entreprise commerciale, industrielle, etc., comme cela est arrivé ces derniers temps dans plusieurs contrées d'Europe et notamment en Italie [1].

En général ces funestes opérations se font dans les Bourses publiques, où l'on voit trop souvent exercer le métier de voleur; triste métier sur lequel devrait s'appesantir le code

1. Nous pourrions citer ici plus d'un exemple de discrédit jeté sur différentes entreprises commerciales par actions, dans le but d'effrayer les actionnaires pour s'emparer de leurs titres à des conditions ruineuses, qui ne sont profitables que pour ceux qui les achètent dans de telles circonstances.

pénal, car il est considérablement préjudiciable au bien public (1).

Pour résumer ce qui a été dit jusqu'ici, sur la question de l'intérêt de l'argent et de l'usure, l'État ne saurait mieux faire que de suivre l'exemple de l'Église qui tout en condamnant l'intérêt malhonnête, tolère l'intérêt honnête, c'est-à-dire celui dont les bornes ont été réglées par de sages lois civiles (2).

Le noble et salutaire principe de la justice chrétienne ne pouvait conseiller autre chose. En effet pendant qu'il visait d'une part les affreuses conséquences de l'usure, il n'oubliait pas de l'autre l'avantage du prêt. Il séparait donc les deux choses, modérant l'abus de pouvoir chez les uns et s'opposant à l'oppression des autres. Or il ne semble pas difficile que l'État, redevenu chrétien, s'inspirant du même principe, puisse par des lois modérées mais efficaces et par des peines proportionnées, empêcher le fort d'abuser de la triste condition du faible, que celui-ci soit un fils de famille, qui dénué de jugement et de prudence perd au jeu le fruit des sueurs paternelles (3), ou un malheureux paysan qui, victime d'une mauvaise saison et manquant du nécessaire pour lui et pour les siens, est obligé d'escompter les futures récoltes à des conditions si onéreuses,

---

1. L'une de ces opérations les plus honteuses et, malheureusement, les plus fréquentes est l'*agiotage*. Là la fiction remplace la réalité et consiste non seulement dans l'achat ou la vente à terme de titres qu'on ne possède pas et qu'on n'a pas l'intention ou les moyens de posséder, mais encore et surtout dans la manœuvre ignominieuse par laquelle les forts joueurs provoquent des événements, répandent faussement ou travestissent des nouvelles politiques, créent des paniques, etc., qui ont fatalement pour conséquence de produire des hausses ou des baisses, hausses ou baisses fictives, dont les gens de bonne foi sont les victimes.

2. « On sait avec quelle prudence, disons mieux, avec quelle lumière supérieure a procédé la Sacrée-Congrégation de la Pénitencerie romaine lorsque, maintenant d'une part ce qui a toujours été admis par les catholiques concernant la condamnation de l'usure, elle n'a pas voulu d'autre part que les confesseurs inquiétassent les consciences en matière d'*intérêt légal*. La question ici est tout à fait différente : dans l'usure la cupidité privée s'empare du bien d'autrui ; dans le taux de l'intérêt légal la société use *en toute rigueur de justice* de son pouvoir éminent pour le bien commun, proportionnant la compensation au besoin de la société dans les circonstances courantes, afin d'assurer par le cours des capitaux la prospérité de la société tout entière et par là même de chaque individu. » Taparelli, *Saggio teoretico*, etc., p. 369.

3. Le fils du prince de Bismarck, le vicomte Guillaume, proposa dès 1880, au Reichstag, qui l'adopta par la suite, une loi interdisant aux officiers, aux étudiants, aux employés et fonctionnaires publics ainsi qu'aux jeunes gens au-dessous d'un certain âge, de signer ou de mettre en circulation des billets à ordre. Il voulait étendre cette mesure aux ouvriers et aux artisans. Ceci paraîtra dur et gros de difficultés, mais, d'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue le but à atteindre : paralyser de toutes manières les coupables manœuvres des usuriers.

que lorsque l'abondance sera revenue, sa misère à lui n'aura point cessé.

Il serait excellent aussi afin de favoriser le plus possible l'activité des capitaux, de chercher à ce qu'un plus grand nombre de personnes s'associent directement aux entreprises d'autrui, pourvu, bien entendu, que celles-ci soient sérieuses et bien dirigées. Ainsi le capital ne courra pas risque de rester inactif ou d'être employé à des fins inutiles et passives. A ce propos il ne sera pas superflu de rappeler qu'autrefois la difficulté d'obtenir l'argent en prêt, à moins que l'on ne présentât de fort solides garanties, donnait la quasi-certitude que ces prêts ne se feraient que pour de justes motifs. Aujourd'hui la facilité relative du prêt fait que l'on désire l'argent pour se lancer dans des spéculations souvent ruineuses et pour employer à mille usages indignes ce qui ne nous appartient même pas. De là un désordre immense entretenu par les usuriers contre lesquels on finit ensuite par réagir d'une manière terrible.



CHAPITRE XIII.

Nécessité du droit d'héritage. — Sa base est dans la nature. — Ses relations avec le droit de propriété. — Le droit de propriété et d'héritage n'est pas contraire au vrai principe d'égalité.

EXAMINONS maintenant si les Marxistes et les Lassalliens peuvent avoir raison, et à quel point, quand ils s'attaquent au droit d'héritage. Ni le capital ni la terre ne peuvent, disent-ils, devenir, en fait et directement, propriété individuelle; or comment admettre que ces mêmes choses puissent le devenir uniquement parce qu'on en hérite de qui n'avait en réalité aucun droit de les posséder et par là même de les transmettre? Ici les socialistes se montrent bons logiciens: ils attaquent le droit d'héritage pour détruire la propriété: ils savent en effet parfaitement que ces deux droits, étant inséparables, s'affirment ou se nient réciproquement. Cette connexion paraît encore plus évidente si l'on considère la forme la plus naturelle d'hérédité; c'est-à-dire la transmission de père à fils. Qu'advient-il en ce cas? Après la mort du père, le fils continue à avoir ce qu'il possédait déjà virtuellement de son vivant. Aussi peut-on affirmer jusqu'à un certain point que le fils en devenant héritier n'acquiert rien de nouveau, mais garde la propriété qui lui était commune avec son père. Par conséquent, il faut dire, ou que le père n'était pas propriétaire légitime de son patrimoine, ou que les fils ont le droit de conserver ce qu'ils avaient en commun avec lui. Ici, en effet, nous nous trouvons en présence d'une association, la plus naturelle de toutes et la source de toutes les autres: la famille. Or, qu'est-ce que la famille? C'est, pour ainsi dire, une continuation du père, et par conséquent, rien de plus naturel qu'elle conserve une partie des droits qu'avait le père, et au moins autant qu'il est nécessaire à son maintien intégral. Voilà pourquoi le juriscon-

sulte Paul a pu affirmer que dans l'idée même de famille, se trouve compris le droit d'hérédité chez les enfants (1). Il a bien compris en effet que la famille est véritablement et proprement un corps moral dont le père est la tête et dont les fils sont les membres. Ainsi, le père venant à manquer, la propriété paternelle ne perd pas pour cela son maître, car il reste les fils qui y participaient déjà en qualité de co-propriétaires. La famille représente donc une unité dans le sens propre et vrai du mot. Par conséquent, suivant l'opinion de Paul, « il ne semble pas que les fils, après la mort du père, reçoivent un héritage, mais une plus ample administration des biens et pour cette raison même, s'ils n'ont pas été institués héritiers, ils n'en sont pas moins possesseurs (2). »

Et Taparelli écrit dans le même sens : « ... Si un individu *isolé*, indépendant de toute société particulière, vient à mourir, la mort coupe tous les liens de cette existence solitaire. Mais si l'individu appartenait à une famille, qu'était-il dans cette famille ? Il était membre d'une société dans laquelle existait un principe d'unité, établi par la nature. Il formait avec ces individus un seul être dont les ressources devaient être employées au bien commun et ses proches avaient un droit positif à jouir de ses biens — d'après certaines lois que nous n'exposons pas ici, car ce n'est pas de cela qu'il s'agit pour le moment — comme il l'avait, lui, à jouir des leurs. Donc ils possédaient déjà, d'une certaine manière, ces biens avec le consentement du *co-propriétaire*, et l'autorité sociale domestique avait déjà une sorte de propriété *éminente* sur les biens des membres de cette société; par conséquent, la mort de l'un des possesseurs n'a pas laissé ses biens à l'abandon : la famille est toujours la même ; le changement de maître, tout en étant un

---

1. « In his hæredibus evidentius apparet continuationem dominii eo rem perducere, ut nulla videatur hæreditas fuisse : quasi olim ii domini essent, qui etiam vivo patre quodammodo domini existimabantur. Unde etiam filius familias appellatur, sicut pater familias, sola nota hac adjecta per quam distinguitur genitor ab eo qui genitus sit. » *Digestorum*, lib. XXVIII, tit. II, p. 11. Guizot, s'inspirant évidemment de la même idée, écrit à son tour : « L'esprit d'hérédité et de perpétuité est inhérent à l'esprit de famille. De là une sorte d'identité entre le possesseur actuel et toute la série des possesseurs futurs. » V. *Civilisation europ.*, IVe leçon.

2. « Itaque post mortem patris non hæreditatem percipere videntur, sed magis liberam bonorum administrationem consequuntur; hac ex causa, licet non sunt hæredes instituti, domini sunt. » *Digest.*, lib. XXVIII, tit. II, p. 11.

saut dans l'ordre individuel, est une *continuation* dans l'ordre domestique [1]. »

Nous voici revenus avec Taparelli à l'idée d'association, idée qui met en relief le droit héréditaire non seulement quant aux descendants directs, mais encore par rapport à tous les membres collatéraux de la famille, et même relativement aux étrangers, qui ne peuvent être qu'indirectement considérés comme les continuateurs d'une famille, et seulement parce qu'ils ont été choisis à cet effet par qui de droit. Or ce droit et le pouvoir d'en user viennent de ce qu'il est loisible à tout individu, pendant sa vie, de s'associer qui bon lui semble dans la possession et l'administration de ses biens. Il peut le faire de deux manières : ou en désignant de suite les personnes de son choix et en se les associant de son vivant, ou en les désignant par un acte qui ne sera notifié qu'après sa mort. Dans les deux cas il a agi étant encore en vie, et il a agi ainsi parce qu'ayant la pleine propriété de ses biens, il était maître d'en disposer à son gré.

Cela montre encore une fois que le droit d'héritage reste toujours corollaire du droit de propriété, et que, comme ce dernier, il trouve son fondement dans la nature même de l'homme. Si, en effet, le droit de propriété découle de la nature et non des lois civiles, tout ce qui dérive nécessairement de ce droit doit venir également de la nature. L'État, se conformant à ces principes, a déployé son action dans cette question de la seule manière qui lui fût possible ; il a simplifié la forme de la transmission de nos biens à nos associés ou à ceux que nous considérons comme tels, en déclarant qu'il suffit d'un acte de

1. *Saggio teoretico di diritto naturale appoggiato dal fatto.* Ier vol., p. 780-781. Minghetti aussi, s'inspirant de Taparelli, écrit : « Si nous considérons l'homme, tel qu'il est, non pas solitaire, mais au milieu de sa famille ; si nous avons égard aux sentiments de respect et d'amour qui en relient les membres, nous verrons de suite surgir la raison des donations de famille et de la transmission des biens par héritage même *ab intestat.* C'est qu'en effet la famille n'est pas une simple aggrégation d'individus, mais un tout organique, qui, tout en laissant distincte la personnalité de chacun, a sa propre unité, qui donne lieu à une sorte de co-participation des biens ainsi qu'à une protection et à un secours réciproques. Les jurisconsultes ont donc profondément raison de dire que les héritiers continuent la personne du défunt, et d'appeler ses fils *hæredes sui*, c'est-à-dire héritiers non de leurs choses seulement, mais d'eux-mêmes. Bien plus, l'hérédité tempère ce que la liberté personnelle a d'étroit et d'égoïste, et transforme tout progrès privé en progrès civil. Souvent on identifie avec son propre bien celui de ses proches ; et l'activité est moins stimulée par l'appât du gain, que par le désir d'élever ses enfants à un rang convenable et d'assurer leur avenir. » *Dell' economia pubblica*, lib. V, p. 489.

volonté manifesté par testament sans nécessité d'immixtion dans la propriété durant la vie du testateur ([1]).

Tout ceci se rapporte aux successions indirectes, car il a trouvé si naturel de supposer l'association entre père et fils, entre frère et frère, entre oncle et neveu, et ainsi de suite, qu'il n'a pas cru un acte explicite de volonté nécessaire en ce cas, la présomption lui a suffi, et c'est même seulement dans le cas de volonté contraire qu'il a voulu qu'on manifestât ses intentions par testament.

En cela l'État s'est conformé à ce que lui indiquait la nature et s'est montré uniquement soucieux de voir respecter et de défendre un droit, d'autant plus avantageux à la société tout entière, qu'il fortifie davantage son unité et la tendance qu'elle a à se perpétuer. Et que ce droit soit antérieur à la formation de l'État, c'est ce que nous voyons confirmé par le fait que, au temps des patriarches, le droit héréditaire de propriété était déjà amplement exercé et reconnu ([2]).

Or, à cette époque il n'y avait pas de lois civiles proprement dites, et les patriarches n'étaient pas membres de corps politiques. Ils vivaient donc dans l'état d'indépendance patriarcale, et se réglaient d'après les lois de la nature, lois qui ne peuvent être autres que ce que nous avons dit. Et si nous voulons toucher la question du doigt, nous n'avons qu'à nous rapporter un instant au cas de succession de père à fils. Y aura-t-il jamais un père raisonnable qui se refuse à voir dans son fils un être qui le continue et dans lequel sa propre personnalité ait passé en quelque sorte ?

Et s'il en est ainsi, si le fils reçoit le nom, la réputation, les enseignements, voire même souvent les dispositions physiques de son père, comment et pourquoi devra-t-on l'empêcher d'hériter de ses biens ? C'est un sentiment trop naturel pour qu'il puisse être déraciné du cœur humain ; par conséquent, il ne saurait y avoir de père qui ne sente et qui ne dise que les

1. Nous n'ignorons pas que la *factio testamenti* en général soulève aujourd'hui encore de vifs débats pour savoir si elle est de droit naturel et non pas plutôt de droit civil. Ce n'est pas ici le lieu d'approfondir une question si controversée ; nous préférons nous en tenir à l'opinion de Taparelli ; à notre humble avis, c'est la plus conforme aux sentiments du cœur humain.

2. Il suffit de remonter simplement au fait de l'héritage laissé par Abraham à Isaac et transmis ensuite par celui-ci à Jacob : *Deditque Abraham cuncta, quæ possederat, Isaac. Genèse*, XXV, 5.

acquisitions qu'il a faites, les biens qu'il possède, doivent profiter non seulement à lui personnellement, mais encore à son fils. Le père a donné l'être à son fils, comment donc ne sentirait-il pas l'obligation de le pourvoir le mieux possible des moyens nécessaires à sa subsistance, non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir? Le père ne sait-il pas, comme l'a bien remarqué saint Thomas, qu'il y a entre lui et son fils une relation de cause à effet [1]? D'où il suit que, *en soi*, il incombe au père de subvenir aux besoins de ses enfants en épargnant, en amassant des biens. Mais s'il les amasse dans le but d'assurer leur existence pendant toute leur vie, laquelle dans l'ordre ordinaire de la nature se prolongera au delà de celle des parents, comment pourra-t-on soutenir que ces biens en vertu précisément de la fin pour laquelle ils ont été acquis ne reviennent pas tout naturellement à la descendance directe?

L'État eut donc grandement raison de se conformer aux indications de la nature et il a ainsi rendu un nouveau service à la société civile, car, si le droit de succession n'avait pas été pleinement garanti, l'un des plus puissants stimulants de l'activité humaine eût été supprimé. Qui voudrait en effet produire plus qu'il ne faut pour sa consommation s'il savait que la possession de ses biens est limitée à lui seul; qu'il ne peut en user ni en disposer librement et pour toujours, et que, lui mort, le fruit de son travail, passera à des étrangers? Et qu'on veuille bien le remarquer: le moment de la mort étant chose incertaine pour tous, personne par conséquent n'étant assuré du lendemain, il serait arrivé que nul homme, à aucun âge, n'aurait entrepris de travailler au delà du strict nécessaire, parce qu'il aurait toujours craint que le fruit qui resterait de ses sueurs ne devînt pas le partage de celui à qui il aurait voulu le laisser. Aussi voit-on clairement les funestes conséquences qui en seraient résultées pour l'humanité tout entière.

Mais on ne peut, répliquent les socialistes, sacrifier un bien majeur à un moindre. Or, en admettant même que le droit héréditaire soit de quelque avantage à la famille humaine, cela n'empêche pas que non seulement ce droit, mais encore la propriété privée, qui en est la base, ne causent, d'autre part, un grave préjudice à la société et ne l'exposent à des conséquen-

---

1. *Somme théol.*, 2^a $2^{æ}$, q. CI, a. 2, ad 2.

ces autrement désastreuses que celles qui ont été signalées tout à l'heure. Ainsi la nature veut tous les hommes égaux entre eux ; or on ne saurait nier que les deux institutions en question n'amènent nécessairement l'inégalité des conditions. Elles sont donc contraires à la nature et comme telles doivent être absolument repoussées.

Pour répondre d'une manière adéquate aux socialistes, il faut voir si l'idée qu'ils se forment de l'égalité est conforme à la véritable nature des choses. Or, nous affirmons catégoriquement que non, et il est facile de le prouver. L'égalité, entendue précisément comme le veut la nature, consiste dans le droit reconnu chez tous d'exercer leurs facultés respectives pour des fins justes et en usant l'un vis-à-vis de l'autre des procédés d'amour, de justice, de charité, qui conviennent à des fils issus d'un même Père, auquel tous indistinctement sont appelés à retourner, pourvu qu'ils observent sa loi, qui est une et égale pour chacun ([1]).

D'où il ne suit pas cependant que l'un soit égal à l'autre en toute chose en sorte que, par exemple, il ait mathématiquement les mêmes droits et les mêmes devoirs. Les hommes en effet sont égaux entre eux en tant qu'ils participent tous et individuellement de la même nature, et possèdent tous également les droits qui en découlent immédiatement. Mais si nous les prenons, non dans un sens abstrait, mais en particulier, c'est-à-dire, en considérant tel ou tel homme, nous voyons toujours que chacun est pourvu de forces spéciales et déterminées. Or, c'est sous cet aspect qu'il faut voir s'il y a et s'il peut y avoir égalité entre eux. Que l'on compare l'âge, l'esprit, les aptitudes de l'un avec celles de l'autre, et que l'on nous dise si tout ici ne contribue pas à établir une grande disparité entre

---

1. « Mais c'est encore trop peu de la simple amitié : si l'on obéit aux préceptes du christianisme, c'est dans l'amour fraternel que s'opérera l'union des classes. De part et d'autre, on saura et l'on comprendra que les hommes doivent tous leur origine à Dieu, leur père commun ; que Dieu est leur unique et commune fin, et que lui seul est capable de communiquer aux anges et aux hommes une félicité parfaite et absolue ; que tous ils ont été rachetés par JÉSUS-CHRIST et rétablis par lui dans leur dignité d'enfants de Dieu, et qu'ainsi un véritable lien les unit soit entre eux, soit au Christ leur Seigneur, qui est le *premier né de beaucoup de frères*. Ils sauront enfin que tous les biens de la nature, tous les trésors de la grâce appartiennent en commun et indistinctement à tout le genre humain, et qu'il n'y a que les indignes qui soient déshérités des biens célestes. *Si vous êtes fils, vous êtes aussi héritiers : héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ.* »

Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

les uns et les autres, disparité voulue par la nature, puisque c'est elle qui forme les individus, comme elle forme l'espèce. Par conséquent tous les hommes diffèrent naturellement entre eux en ce qui concerne l'être individuel de chacun ; ils sont au contraire égaux sous le rapport de l'espèce. La justice exige donc que l'homme mette ses actes d'accord avec les droits individuels de chacun.

Ainsi si aux propriétés spécifiques de l'homme, en tant qu'homme, on ajoute, par exemple, la propriété individuelle de fils, celui-ci sera dans un état de dépendance, et partant d'inégalité vis-à-vis du père, car le fait d'être *fils* signifie qu'il a reçu l'être d'un autre, du *père*, et que celui-ci le lui a donné. Or il est clair qu'entre celui qui donne et celui qui reçoit il y a diversité de rapports, et par conséquent, inégalité de droits.

Ce n'est pas le seul cas d'inégalité voulu par la nature ; il y en a cent autres créés également par elle ; on peut même dire qu'en inclinant l'homme à la vie sociale, elle a entendu faire mieux ressortir la nécessité des inégalités entre les hommes. Il n'est pas difficile de prouver que sans inégalités, et sans de grandes inégalités, la société ne pourrait pas exister. Si tous étaient égaux, c'est-à-dire avaient des besoins et des aptitudes identiques, il n'y aurait plus aucun échange de services, aucune nécessité de relations ; les uns resteraient complètement étrangers aux autres, et la société humaine deviendrait la chose la plus misérable que l'on puisse imaginer. Or c'est précisément le contraire qui arrive ; aussi voyons-nous dans la société un grand et harmonieux organisme résultant de parties naturellement différentes, mais savamment reliées entre elles [1].

C'est donc par nature que nous sommes inégaux ; et l'on se demande pourquoi les socialistes s'en prennent tant à la propriété individuelle et au droit héréditaire et les accusent

1. Voici quel est sur ce point l'enseignement de Léon XIII : « Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit prendre en patience sa condition ; il est impossible que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les socialistes ; mais contre la nature tous les efforts sont vains. C'est elle, en effet, qui a établi parmi les hommes des différences aussi multiples que profondes : différence d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé, de force ; différences nécessaires, d'où naît spontanément l'inégalité des conditions. Cette inégalité d'ailleurs tourne au profit de tous, de la société comme des individus ; car la vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions fort diverses ; et ce qui porte précisément les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout la différence de leurs conditions respectives. »

Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

de produire toutes les inégalités. Leur erreur s'expliquerait peut-être si les droits de propriété et d'hérédité étaient seuls à faire naître ces différences, mais l'industrie, le commerce et tout autre déploiement judicieux et énergique de l'activité humaine produisent et produiront toujours le même effet. Celui qui se donne plus de peine, qui travaille davantage, qui est plus intelligent et plus habile gagnera davantage. Et, gagnant davantage, s'il est sobre, s'il est honnête, s'il est avisé, il fera de plus grosses épargnes et amassera une fortune qui deviendra à son tour une source de nouvelles richesses. Aussi de quelque manière qu'on veuille considérer la chose, il restera toujours vrai que les inégalités naturelles sont l'origine première, la cause de toutes les inégalités ultérieures. A moins donc de vouloir faire une opposition insensée aux desseins de la Providence, il faut accepter les choses telles qu'elle les a faites. Vouloir établir de force et artificiellement l'égalité nous conduirait au beau résultat de voir abolies par les lois les différences d'âge et de forces, et avec elles, le talent, l'activité, l'esprit d'économie, la générosité, l'abnégation, la reconnaissance. Quant aux conséquences qu'une telle réforme entraînerait pour la société humaine, on les devine assez ; assurément, pour tenter une folie semblable, il faudrait commencer par détruire le plus grand don que Dieu ait fait à l'homme : la liberté humaine. Deux êtres libres ne pourront un seul jour se maintenir égaux. Leurs actes, par cela même qu'ils sont libres, seront toujours différents et amèneront de multiples et continuelles divergences dans les effets qui en résultent, que ce soit dans l'ordre moral, juridique ou économique.

La plus grande liberté possible n'est donc obtenue que quand l'homme a le plus large champ possible pour développer sa personnalité, bien entendu dans les limites de ce qui est juste et honnête ; et la plus grande égalité véritable consiste précisément dans le droit qu'ont également tous les hommes de diriger et de régler ce développement de leur personnalité, chacun suivant ses propres facultés et aptitudes, sans porter atteinte au droit des autres. Car tout droit renferme toujours en lui-même un élément social et un élément individuel, et par conséquent, ne peut passer dans le domaine des faits, qu'en maintenant l'accord nécessaire entre les deux éléments. Si l'on voulait ne pas observer cet accord, l'un des deux

éléments serait sacrifié à l'autre, et alors, pour nous en tenir à notre cas, ou l'égalité mal comprise des uns détruirait la vraie liberté de tous, ou celle-ci mal interprétée anéantirait celle-là. C'est pourquoi si, en vertu de l'égalité, on veut, par exemple, que ceux qui travaillent moins soient traités comme ceux qui travaillent plus, on sacrifiera le droit des uns et on aura inventé un nouveau monopole : celui de la nonchalance et de l'incapacité. Alors l'homme actif sera dépouillé par le paresseux, et le mobile du travail étant par là même affaibli, le progrès de l'activité humaine s'arrêtera au préjudice irréparable de la prospérité privée et publique.



CHAPITRE XIV.

Nature du salaire. — Éléments qui en fixent la détermination. — Le minimum du salaire. — Le salaire familial. — Le maximum du salaire. — Les taux usuels.

UN objet de graves discussions pour tous, socialistes et non socialistes, c'est le salaire. Qu'est-ce que le salaire ? Que représente-t-il ? Il n'est ni plus ni moins que la quote-part revenant à l'ouvrier pour le concours direct qu'il apporte par son travail à telle ou telle production. En d'autres termes, le salaire est la compensation convenue entre l'ouvrier et celui à la requête et au profit duquel il prête son action.

Il s'agit donc à proprement parler d'un véritable contrat bilatéral par lequel l'ouvrier donne son travail, et le propriétaire, le capitaliste, l'entrepreneur, tous ceux, en un mot, qui ordinairement sont connus sous le nom de patrons, lui donnent en échange le salaire. L'ouvrier acquiert ainsi plein droit au salaire convenu et le propriétaire plein droit au travail de l'ouvrier. On a par conséquent une permutation, un échange de services avantageux aux deux parties : à l'ouvrier, puisqu'il lui fournit le moyen de vivre convenablement tant que dure son travail ; au propriétaire, puisqu'il lui assure une coopération étrangère dans une entreprise qu'il ne pourrait pas accomplir tout seul.

Ce sont donc deux agents libres qui, quoique sous une forme et dans une mesure différente, se prêtent une aide réciproque, aide telle, qu'elle ne permet pas que l'un soit placé dans une condition d'infériorité vis-à-vis de l'autre. Le salaire, par conséquent, pour être juste, doit effectivement représenter la quote-part qui revient à l'ouvrier pour la production qu'il fournit ; bref il doit équivaloir à la part d'utilité qu'il a produite. Alors il y aura réellement égalité dans l'échange de services, c'est-à-dire qu'on y observera la justice, élément essentiel de tous les

contrats onéreux [1]. Ceci posé, on voit l'erreur des socialistes quand ils soutiennent que, quel que soit le salaire, l'ouvrier conserve toujours un *droit naturel* sur le profit qu'on retirera du produit au moment de la vente. Cela serait vrai si le salaire ne représentait pas la quote-part dont nous parlions tout à l'heure; mais là où il la représente, là où il équivaut à ce que l'ouvrier aurait reçu en vendant lui-même directement sur le marché l'objet qu'il aurait produit, on ne peut légitimement conclure qu'il faille y ajouter quelque autre chose, puisque l'ouvrier recevrait alors plus qu'il ne lui est dû. L'erreur des socialistes vient de ce que, dans l'évaluation du travail, ils négligent complètement un côté de la question, c'est-à-dire la contribution que l'autre contractant apporte à la production.

Si l'ouvrier accomplissait le travail à lui tout seul, avec capital et instruments propres, sans le concours d'autrui, les socialistes seraient dans le vrai. Mais en général les choses se passent autrement ; un autre agent intervient, patron ou capitaliste, et coopère d'une manière positive et efficace au travail en question, y ajoutant pour sa part les divers instruments, le capital, la direction, l'organisation, la disposition des forces agissantes, etc... ; et que l'on n'oublie pas surtout de faire entrer en ligne de compte le risque qu'il court et qu'il affronte résolûment, de perdre, le cas échéant, en tout ou en partie, ce qu'il avance pour rendre plus utile et fécond le travail d autrui. Or quelle injustice y a-t-il à ce qu'il tire un avantage des risques encourus et qu'il perçoive sa part de bénéfice pour ce qu'il a mis du sien, afin que le travail soit profitable et rémunérateur pour chacune des parties ? Si on lui refusait cette part d'utilité qui provient de sa coopération, où serait l'égalité, et par conséquent la justice commutative ? Et n'arriverait-il pas alors à se trouver dans un état d'injuste infériorité vis-à-vis d'autrui ?

La difficulté, selon nous, consiste plutôt à fixer exactement la quantité d'utilité produite par chacun des deux contractants, car quand on veut déduire le salaire du calcul de l'utilité produite, ce calcul ne peut se faire *à priori* avec une précision mathématique. Et la raison en est simple : la mesure du salaire dépend, elle aussi, d'un ensemble de circonstances, non seulement intrinsèques, mais encore extérieures, et celles-ci peuvent

1. *Justitia æqualitatem importat. Somme théol.*, 2ª 2æ, q. LVII, a. 4, ad. 3.

la faire varier, et en effet la font souvent monter ou descendre. De sorte que, en réalité, on ne peut pas trouver le moyen de la déterminer à l'avance d'une manière fixe et définitive.

Toutefois pour ne pas commettre d'injustice, il y a une règle générale à suivre, règle qui se fonde sur la considération des conditions naturelles de celui qui travaille. Nous n'avons pas affaire à une machine qui n'a pas de besoins et envers laquelle nous ne pouvons contracter aucune obligation. Il s'agit au contraire d'un être raisonnable, d'une personne humaine, dont l'action ne doit jamais être considérée indépendamment de celui qui l'accomplit. Or, pourquoi l'homme travaille-t-il? Pour avoir, suivant l'intention et le commandement formel de Dieu, le moyen de conserver sa vie et de pourvoir à ses besoins ([1]). Voilà donc le but unique et véritable du travail. Nous voyons par là — et Burri l'a remarquablement démontré dans un excellent opuscule ([2]), — quelle est l'erreur de ceux qui, travestissant l'idée de travail et de salaire, ont réduit le premier à une simple *marchandise* et le second à un simple *prix ;* au lieu de se souvenir qu'étant donné l'agent dont émane le travail, étant donné sa dignité, il ne peut être question ici que d'un prêt de travail et d'une rétribution, et que cette rétribution doit toujours et partout avoir en vue les besoins de celui qui travaille.

Ainsi donc, pour que la mesure du salaire soit juste, il faut qu'elle corresponde à la qualité et à la quantité du travail fourni et qu'elle soit en même temps en parfaite harmonie avec la qualité et la quantité des besoins du travailleur. Aussi augmentera-t-elle ou diminuera-t-elle suivant la quantité du travail et en proportion de son utilité, mais son coût normal, dans les conditions ordinaires et régulières ([3]), ne pourra-t-il jamais être inférieur aux vrais besoins de l'ouvrier, puisque, suivant l'enseignement de Léon XIII : « Conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes et auquel ils ne peuvent se soustraire sans crime. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance et

1. *In sudore vultus tui vesceris pane. Genèse,* III, 19.
2. *Il Lavoro.*
3. Par conditions ordinaires et régulières, nous entendons que l'ouvrier soit bien portant, sobre, honnête, capable, et que l'industrie exercée par le patron fonctionne régulièrement, et ne se trouve pas dans un état de crise qui puisse mettre en perte ou provoquer une réduction de travail.

que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail (1). » Nous avons donc tracé clairement une ligne de démarcation au-dessus de laquelle le salaire peut fort bien et doit même généralement s'élever, mais au-dessous de laquelle il est impossible qu'il descende. Et remarquons avec quelle force et quelle persistance le Pape insiste sur ce point : « Alors même que le patron et l'ouvrier, dit-il, tombent d'accord sur les conditions à stipuler et sur le chiffre du salaire, il y a toujours, au-dessus de leur libre volonté, une loi de justice naturelle, plus élevée et plus ancienne qu'elle, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête (2). » Il y a donc une règle sur laquelle on peut se fonder, mais qui, du reste, est élastique, puisque la

---

1. « Reapse manere in vita, commune singulis officium est, cui scelus est deesse. Hinc jus reperiendarum rerum quibus vita sustentatur necessario nascitur ; quarum rerum facultatem infimo cuique non nisi quæsita labore merces suppeditat. »

Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

2. « Esto igitur, ut opifex atque herus libere in idem placitum, ac nominatim in salarii modum consentiant : subest tamen semper aliquid ex justitia naturali, idque libera paciscentium voluntate majus et antiquius, scilicet alendo opifici, frugi quidem et bene morato, haud imparem esse mercedem oportere. »

Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

Voici, d'ailleurs, en quels termes Léon XIII résume et expose toute cette importante question : « Nous passons à présent à un autre point de la question d'une importance très grande et qui, pour éviter les deux excès contraires, demande à être défini avec justesse ; nous voulons parler de la fixation du salaire. Le salaire, ainsi raisonne-t-on, une fois librement consenti de part et d'autre, le patron en le payant a rempli tous ses engagements et n'est plus tenu à rien. La justice ne se trouverait lésée que si, lui, il refusait de tout solder, ou l'ouvrier d'achever tout son travail et de satisfaire à ses engagements ; et dans ce cas seul, à l'exclusion de tout autre, le pouvoir public aurait à intervenir pour protéger le droit de chacun. — Pareil raisonnement ne trouvera pas de juge équitable qui consente à y adhérer sans réserve, car il n'embrasse pas tous les côtés de la question et il en omet un fort sérieux. Travailler, c'est exercer son activité dans le but de se procurer ce qui est requis pour les divers besoins de la vie, mais surtout pour l'entretien de la vie elle-même : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.* C'est pourquoi le travail a reçu de la nature comme une double empreinte : il est *personnel,* parce que la force active est inhérente à la personne et qu'elle est la propriété de celui qui l'exerce et qui l'a reçue pour son utilité ; il est *nécessaire,* parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour conserver son existence, et qu'il doit la conserver pour obéir aux ordres irréfragables de la nature. Or, si l'on ne regarde le travail que par le côté où il est personnel, nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire ; la même volonté qui donne le travail peut se contenter d'une faible rémunération, ou même n'en exiger aucune. Mais il n'en est pas du tout de même si au caractère de *personnalité* on joint celui de *nécessité,* dont on peut bien faire abstraction en pensée, mais non en pratique. En effet tous les hommes ont le devoir de conserver leur existence, et ils ne peuvent s'y soustraire sans crime. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail. »

Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

subsistance de l'ouvrier peut coûter plus dans un lieu et moins dans un autre, la limite minimum du salaire s'étendra donc ou se restreindra, elle aussi, suivant les lieux et les temps. C'est pourquoi, même ici, nous n'avons pas une mesure absolument invariable et uniforme pour tous les lieux ; mais nous avons quelque chose qui s'en rapproche beaucoup et qui en tout cas est très facile à déterminer dans les cas spéciaux, car il est aisé de savoir ce qu'il faut pour satisfaire les vrais besoins de l'ouvrier et quels seront ces besoins, étant donné le lieu et le milieu social dans lequel il vit. En cas de contestation sur ce point, on peut toujours se mettre d'accord en recourant à des arbitres indépendants, intelligents et désintéressés.

Ici toutefois se présente une autre difficulté, beaucoup plus sérieuse : faut-il entendre par ces besoins, les nécessités purement personnelles de l'ouvrier ou aussi celles de sa famille ? En d'autres termes, les règles de la justice commutative prescrivent-elles ce que nous appelons le salaire familial ? Plusieurs écrivains d'un esprit certainement distingué et de sentiments délicats disent que oui en s'appuyant sur la raison que l'ouvrier n'est pas fait pour vivre solitaire, et que par conséquent pour lui le besoin de vivre de son travail se confond avec la nécessité d'en faire vivre aussi les siens, d'autant plus que ceux-ci ne sont qu'un prolongement, une continuation de sa propre personnalité. C'est là une thèse cependant que nous avons tout lieu de regarder comme dénuée de solide fondement. Avant tout, parce qu'il n'y aurait plus d'équivalence dans l'échange des services ; ce serait en effet prétendre que le travail accompli par une personne seule soit considéré par rapport à la rétribution qui lui revient, comme s'il avait été accompli par plusieurs, qu'on devrait se représenter comme y ayant virtuellement ajouté de nouvelles parties d'utilité. En outre, ce principe une fois admis, il faudrait arriver à la conclusion que le salaire doit suffire à entretenir la famille quel que soit le nombre des enfants, car il serait illogique de le réclamer pour quelques-uns seulement. Or est-il possible d'admettre cette proposition ? Et ce n'est pas là la dernière conséquence de cette interprétation ; il y en a d'autres. Si le fait d'avoir ou ne pas avoir de famille devait servir de critérium pour mesurer les besoins à satisfaire avec le salaire, il s'en suivrait qu'un ouvrier habile, intelligent, actif, mais privé de famille, devrait être

moins rétribué qu'un autre qui lui serait inférieur sous tous ces rapports et qui aurait droit cependant à une rémunération plus élevée uniquement parce qu'il a une famille ! Où serait ici la justice ? Si enfin ce raisonnement était valable pour l'ouvrier, on se demande pourquoi il ne le serait pas également pour le patron, lequel pourrait ainsi exiger au même titre un bénéfice plus élevé en échange de sa quote-part dans le cas où il aurait des enfants. Et alors où s'arrêterait-on ? Gardons-nous d'en conclure toutefois que le fait d'avoir une famille ne mérite aucune considération, et qu'on ne puisse pas, en vertu de l'équité naturelle, modifier, au moins dans certaines conditions, l'esprit de la loi. Il s'agit d'une question éminemment pratique qui ne peut par conséquent être résolue que sur le terrain des faits, en chaque circonstance particulière, par ceux qui y sont le plus intéressés, c'est-à-dire par les patrons et par les ouvriers. Ceux-ci, en effet, d'un commun accord, peuvent en examiner et en apprécier les côtés plus ou moins pratiques, les difficultés et les exigences absolues ou accidentelles. Ce sont donc eux qui, l'œil fixé sur les préceptes du christianisme, doivent prendre les mesures opportunes, sans prétendre toutefois décider quoi que ce soit d'une manière générale et absolue.

Du reste, qu'on ne l'oublie pas, quand nous parlons ici d'un minimum de salaire, cela ne veut pas dire que la mesure du salaire ne puisse, ne doive pas même, dans des conditions normales, s'élever au-dessus de ce niveau, fournissant ainsi à l'ouvrier le moyen de vivre plus aisément et de n'être pas réduit strictement aux nécessités personnelles. Cela est si vrai, que même aujourd'hui, le taux ordinaire des salaires n'est pas restreint à ce minimum, mais le dépasse généralement. Et la raison en est, que dans ce taux, outre la considération des besoins de l'ouvrier, entre celle de l'utilité qu'il apporte au patron : utilité qui peut présenter une *plus-value*, relativement à ce qui lui est strictement nécessaire pour vivre, *plus-value* qui découle exclusivement et directement du travail de l'ouvrier, et que le patron ne peut, sous aucun prétexte, lui enlever, car il le frauderait ainsi d'une partie de son bien. Pour le même motif cependant, en établissant la quote-part du salaire, on ne peut et on ne doit pas faire abstraction du bénéfice auquel a droit le patron ; si en effet le travail ne devait fournir aucun avantage à celui qui en prend l'initiative et y contribue largement pour

sa part, ni le salaire, ni le travail n'auraient plus de raison d'être. Aucune loi au monde ne peut obliger le patron à faire travailler les autres quand c'est à son propre détriment. Voilà ce dont les ouvriers ne se rendent pas assez compte. Ils pensent, ils sont même convaincus, que le patron, le capitaliste, ne peut jamais être exposé à perdre; aussi à la plus petite diminution de salaire crient-ils contre eux et les accusent-ils de cruauté et pis encore, comme si le salaire et le travail n'étaient pas nécessairement soumis tout à la fois à des lois d'ordre très différent ; d'une part, aux lois immuables de justice et de morale, et de l'autre, à celles très variables de l'économie et du commerce. Ces dernières parfois peuvent subir des alternatives et obliger le salaire à descendre à un *minimum* qui ne suffit même plus au nécessaire, ce qui est assurément un mal grave; mais ce mal, au lieu de dépendre de l'injustice des patrons et des chefs d'industrie, provient souvent d'un ensemble de faits entièrement indépendants du mauvais vouloir des principaux intéressés (1). Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait des gens avares et inhumains qui, par amour du lucre et profitant de circonstances spéciales, refusent aux ouvriers la juste rétribution du salaire. Mais ce sont là le plus souvent des exceptions, et le mal contre lequel on s'insurge provient d'une cause bien différente et bien plus générale, c'est-à-dire de la mauvaise organisation économique

---

1. Pour donner une idée des terribles vicissitudes par lesquelles peuvent passer les industries, et par là même les industriels, nous mettons sous les yeux du lecteur cette simple statistique concernant une seule industrie, et certainement une des plus avantageuses, la filature et le tissage de la laine.

En 1892, l'établissement Stavaux à Sains-du-Nord (France), qui comptait 20 cardes, 15,000 broches, 250 métiers à tisser, et qui, en 1886, avait été acheté 1,100,000 fr. fut vendu 120,000 fr.

De même, en 1893, on a vendu pour 265,000 fr. la filature Poulin, à Fourmies, établissement tout neuf qui avait coûté l'année précédente 800,000 fr. En 1894, l'établissement Staincq-Legrand, aussi à Fourmies, qui avait coûté 350,000 fr., a été vendu 150,000 fr. La filature Haille, de la Capelle, qui avait coûté un million, a été vendue, en 1894, pour 80,000 fr. Les établissements Belin, de Fourmies, ainsi que la manufacture des frères Réal et Ménard, à Wignehies, ont été fermés, et l'établissement Chantreuil, au Cateau, qui avait coûté 1,200,000 fr., est aujourd'hui évalué 180,000 fr. à peine.

Cf. pour plus amples détails : *Conférences d'Études sociales de Notre-Dame du Haut-Mont, n. 1. Congrès des 16 et 17 juillet 1894.* Lille, Impr. V. Ducoulombier, 1894. — Il s'agit ici, qu'on le remarque bien, d'établissements tout neufs, très bien dirigés et dont les produits étaient très recherchés. Le même fait, malheureusement, s'est reproduit sur d'autres points et pour d'autres industries, notamment en Italie, ce qui prouve qu'il faut se tenir en défiance quand on oppose aux salaires plus ou moins insuffisants des ouvriers, les gains prétendûment scandaleux des patrons. Pour un qui gagne, com bien se ruinent après avoir lutté courageusement pour venir en aide à ces ouvriers dont l'imagination est si montée contre eux.

actuelle, dont les ouvriers et les patrons sont également victimes. Et la faute doit en être attribuée à la concurrence effrénée, à la production excessive, au désordre financier de tous les États modernes,et à l'augmentation constante et exagérée des charges publiques.

Il est facile à présent de comprendre à quel point varient les circonstances qui influent sur le capital et sur le travail, sur la production et sur la consommation, et partant sur la valeur commerciale de la marchandise et du travail qui l'a produite. Et voilà précisément la raison pour laquelle il devient presque impossible de supputer exactement *a priori* quel sera le bénéfice que le patron pourra retirer du travail de l'ouvrier. Tous les deux mettent quelque chose en commun, l'un le travail et l'autre le capital, et ces deux forces associées produisent le bénéfice, le gain, qu'on n'obtiendrait jamais si elles restaient isolées et inertes (1). Ce serait néanmoins une erreur de croire qu'elles agissent toujours en proportions égales, tandis qu'il peut se faire que l'une ou l'autre contribue davantage au résultat final, résultat réglé et déterminé non seulement par le concours de ces deux forces, mais encore par les diverses circonstances concomitantes que nous avons indiquées.

En récapitulant ce que nous avons dit, nous avons tout lieu de répéter : que la mesure pratique du salaire découle d'une double estimation ; mais que celle-ci pouvant varier et variant continuellement, en effet, selon les lieux, les temps, les industries, les personnes, — on ne peut fixer d'une manière uniforme, identique et stable un minimum ou un maximum de salaire. Cette double estimation consiste dans une juste appréciation des vrais besoins de l'ouvrier et dans une raisonnable évaluation du profit qui peut généralement revenir aux patrons ; profit qui pourra, sans exposer ces derniers à des pertes, subir,

---

1. « L'erreur capitale dans la question présente, dit Léon XIII, c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné. C'est là une aberration telle qu'il faut placer la vérité dans une doctrine absolument opposée ; car de même que, dans le corps humain, les membres, malgré leur diversité, s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre, de façon à former un tout exactement proportionné et qu'on pourrait appeler symétrique, ainsi, dans la société, les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital. »

Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

s'il le faut, des diminutions graduelles afin de donner au moins la quantité de salaire strictement nécessaire à la subsistance personnelle de l'ouvrier. En établissant ainsi un minimum au-dessous duquel le salaire ne peut pas normalement descendre, nous n'entendons pas, et nous aimons à le répéter encore une fois, que, dans des conditions régulières, le salaire ordinaire des ouvriers, doive se réduire à ce minimum.

Mais cette double estimation qui la fera dans le cas de conflit entre les deux parties contractantes? Autrefois, dans un état de choses normal, quand la société n'était pas devenue utilitaire, personne en particulier n'était destiné à procéder à cette estimation, elle était, en réalité, un peu le fait de tous. C'était une espèce de conclusion généralement acceptée, qui résultait du jugement du plus grand nombre, se formait sur les marchés publics et constituait la soi-disant *estimation commune* ou le *taux usuel.*

Aujourd'hui que cette situation a cessé, il convient de trouver quelque autre méthode. Si les corporations existaient, cette tâche leur reviendrait de droit. A leur défaut il faudrait recourir ou à des syndicats mixtes, ou mieux encore, selon nous, à des arbitres du genre de ceux dont nous parlions tout à l'heure, absolument indépendants et désintéressés ; ils fixeraient *approximativement* le taux usuel pour un temps et pour un lieu donné, en tenant compte du genre du travail, de la nature et du développement de l'industrie, de toutes les circonstances locales, et enfin de l'offre et de la demande du travail — ce qui dans une société bien constituée et chrétiennement gouvernée, peut servir de base excellente à cette détermination.

Nous disons *approximativement*, car malgré toutes ces sages précautions, il peut, dans un endroit et à un moment donné, surgir des événements imprévus, qui modifient, au moins pour un temps, l'état des choses.

Ceci posé, il faut certainement pouvoir recourir à une loi générale et uniforme relative aux salaires, et qui soit propre à servir de défense efficace aux ouvriers contre l'usure du travail. Le travail est un contrat onéreux où chacun cède une certaine quantité de richesse qui lui appartient contre une autre, et il faut par conséquent, comme nous l'avons vu, qu'il y ait équivalence, c'est-à-dire que chacun reçoive autant qu'il donne. Aussi le principal devoir des patrons est-il, comme le dit

Léon XIII, « de donner à chacun le salaire, qui lui revient. Assurément pour fixer la juste mesure du salaire, il y a de nombreux points de vue à considérer ; mais, d'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Quant à refuser à quelqu'un le prix de ses labeurs, c'est un crime si énorme qu'il crie vengeance au ciel (1). »

Si donc l'un des contractants, abusant du besoin de l'autre, entend profiter d'une partie de son travail sans la lui rétribuer, il est naturel que la loi intervienne et le punisse.

Il est nécessaire cependant que la loi, par une sage réserve, ne veuille pas anticiper sur les droits des simples particuliers et se substituer à eux quand ils peuvent parfaitement agir eux-mêmes, surtout sous sa sauvegarde et avec son appui. Mais une fois le rôle des particuliers convenablement rempli ; leur jugement sur l'équivalence des services dans tel lieu, telle industrie et à tel moment une fois connu et ratifié ; tout cela une fois fait, si l'équivalence est violée, non par le fait de circonstances désastreuses, mais par l'inhumanité des hommes et leur désir insatiable du lucre, il est juste et équitable que la loi intervienne et qu'elle frappe de toutes ses forces ces nouveaux usuriers qui assurément n'ont rien à envier aux autres.

1. Epist. Encycl. *Rerum novarum.* — *Ecce merces operariorum quæ fraudata est a vobis, clamat, et clamor eorum in aures Domini sabaoth introivit.* (St Jacq., V, 4.)



CHAPITRE XV.

Les erreurs des protectionnistes et des libéristes. — Leurs contradictions et les fâcheuses conséquences de leur exclusivisme absolu. — Répercussion de certaines théories libéristes sur les salaires.

NOUS avons signalé un peu plus haut certains faits provenant de la direction économique actuelle, et qui influent d'une manière des plus désastreuses sur la mesure effective du salaire. Nous croyons nécessaire d'y revenir, quoique cela nous oblige à nous arrêter, ne fût-ce que brièvement, à l'une des questions les plus épineuses et les plus arides de l'économie politique.

On distingue deux écoles économiques entre lesquelles une guerre implacable règne depuis longtemps et aujourd'hui plus que jamais, l'école protectionniste et l'école libériste. Leur grande polémique se ramène en dernière analyse à ceci : doit-on ou ne doit-on pas admettre une intervention quelconque du gouvernement dans les fonctions de la vie économique du pays ? Qui a raison, qui a tort ? Voilà le point à examiner.

Le protectionnisme, on le sait, trouve son plus solide appui dans la *théorie mercantile*, d'après laquelle la richesse d'un État consiste dans la plus ou moins grande quantité de numéraire — or ou argent — qu'il possède. C'est l'argent, affirme-t-on, qui dispose de toute l'industrie, car, en payant le travail, il le fait naître et augmenter, tandis que, en ne le payant pas, il le tue. Le rôle de tout gouvernement sage est donc d'accroître le plus qu'il peut la richesse monétaire de son pays.

Cet accroissement s'obtient de deux manières : au moyen des mines de métaux précieux s'il y en a, ou, à défaut de celles-ci, au moyen du trafic avec les autres nations. Cependant, comme le trafic consiste spécialement dans les échanges avec les autres pays, il doit se réduire à ceci : vendre (ou, en langage technique, exporter) le plus possible ses propres marchandises ;

acheter (autrement dit, importer) le moins possible de marchandises étrangères. Cela fera affluer, dit-on, beaucoup d'argent étranger dans les caisses de l'État exportateur. Ce qu'il faut obtenir avant tout, c'est que l'excédant des marchandises importées (vendues) soit payé au pays vendeur non par l'excédant des marchandises importées (achetées), mais avec le numéraire, avec la monnaie, car, autrement, il n'y aurait plus d'excédant réel en faveur de l'État vendeur, et le but ne serait pas atteint. En d'autres termes, pour être riche, un pays doit rester créancier de l'étranger et son crédit doit être satisfait en espèces métalliques qui augmenteront la quantité de métaux précieux existants dans le pays. Une contrée, observe-t-on, ne peut, sans se ruiner, avoir des importations supérieures aux exportations, car, en ce cas, il lui faudrait chaque année exporter des métaux précieux, et partant, au bout d'un certain temps, le pays se trouverait dépourvu de richesses métalliques. D'où la nécessité de la *balance du commerce*, ou de la proportion exacte entre l'importation et l'exportation pour vérifier si celle-ci l'emporte vraiment jamais sur celle-là [1]. » Mais pour obtenir cette prépondérance, il n'y a qu'un moyen : favoriser l'exportation, rendre difficile l'importation. Qu'on mette, dit-on, des droits élevés sur les produits étrangers de manière que l'acquisition en devienne très coûteuse. Il en résultera une extrême difficulté de les écouler chez nous, et par conséquent, on n'aura plus à redouter leur concurrence sur nos marchés. En outre comme les matières travaillées ont plus de valeur que celles qui ne le sont pas, on en tire encore comme conséquence, qu'un gouvernement sage doit mettre tous ses soins à favoriser les manufactures de préférence à l'agriculture et à empêcher la sortie des matières premières, en en provoquant

1. On le comprend facilement, la *balance du commerce* est la conséquence nécessaire de la *théorie mercantile*. Si l'on admet en effet comme point fondamental du système économique, qu'un État doit faire sortir le moins possible d'argent, il s'ensuit qu'il n'y a rien de plus important que de tenir un registre exact des exportations ou ventes des produits nationaux, comparées avec les importations ou ventes des marchandises étrangères. Ce registre a été nommé avec raison *balance du commerce ;* il est favorable, quand les exportations surpassent les importations, défavorable dans le cas contraire. Aussi comprend-on pourquoi Vasco affirmait « que la seule *balance du commerce* est la source de l'abondance ou de la rareté de l'argent dans un pays. » V. Leroy-Beaulieu, *Précis d'économie politique.* — Stuart Mill, *Principes d'économie politique.* Notions préliminaires. — Pecchio, *Storia dell' economia politica in Italia.* Lugano, 1829. — *Scrittori classici italiani di economia politica.* Milan, 1816, tome I, p. 93.

au contraire l'entrée afin de les travailler et de les revendre ensuite aux étrangers avec augmentation de prix.

La *théorie mercantile* ne vécut pas longtemps parce qu'elle s'appuyait sur une hypothèse évidemment fausse : à savoir que la richesse consiste dans l'abondance de l'argent. L'argent, considéré comme monnaie, est certainement une partie de richesse en tant que, grâce à son excessive commutabilité avec les autres valeurs, il sert à faciliter les échanges des choses utiles, mais il n'est pas une richesse en soi et encore moins toute la richesse. Celle-ci, en effet, consiste dans l'abondance des choses utiles à la vie, car c'est dans l'utilité des choses, nous l'avons démontré, que réside la valeur, et par conséquent, la richesse. L'argent est le véhicule le plus commode, moyennant lequel les denrées passent facilement de mains en mains; mais l'échange réel a lieu entre denrée et denrée. Cela est si vrai, que bien souvent l'échange se fait directement sans qu'il soit besoin de recourir au numéraire (1). « Ce n'est pas pour posséder l'argent, observe Smith, que les hommes le désirent, mais uniquement pour posséder ce qu'ils peuvent acquérir avec l'argent (2). L'argent, ajoute-t-il, court nécessairement après les marchandises, mais les marchandises ne courent pas toujours nécessairement après lui (3).» Aussi comprend-on combien saint Thomas avait raison lorsque, commentant Aristote, il écrivait : ceux qui ont en abondance les choses nécessaires à la vie sont plus riches que ceux qui ont une grande abondance d'argent (4).

A quoi servirait-il en effet là où manqueraient les choses utiles à la vie ? La fameuse fable du roi Midas pour être ancienne n'a rien perdu de sa profonde vérité !

Toutefois le protectionnisme survécut à la chute du système mercantile ; mais il revêtit une autre forme et s'appuya sur un nouveau principe. Qu'on mette, dit-on, des droits élevés sur les produits étrangers, non plus pour empêcher que trop d'argent ne sorte de nos caisses, mais pour encourager et soutenir la production nationale, évitant que la concurrence des produits étrangers, favorisée par leur plus faible prix de revient, ne vienne paralyser les efforts de nos producteurs, en les met-

1. Liberatore, *loc. cit.*, ch. VI, part. I, p. 127 sq.
2. *Ricerche sulla natura e le cause della richezza delle nazioni*, lib. IV.
3. *Ibid.*
4. In lib. I, *Politicorum*, lect. VII.

tant dans l'impossibilité de continuer une production de même espèce. De cette mesure découlera encore un autre avantage considérable : une plus grande impulsion étant donnée à la production nationale elle augmentera, et par là même on aura besoin d'un plus grand nombre de bras, c'est-à-dire qu'on aura un plus grand besoin de travail, et celui-ci, par le fait même qu'il sera plus recherché, sera mieux rétribué : on aura par conséquent une sensible amélioration dans les conditions de la classe ouvrière. Toute l'action du protectionnisme se réduisit donc à combattre, le mieux possible, toute introduction dans le pays de produits étrangers, afin de développer la production nationale.

Le rigorisme excessif de cette doctrine provoqua, comme il fallait s'y attendre, une réaction en sens absolument contraire. Aussi vit-on paraître un nouveau principe attribué à l'écossais Adam Smith et mis en pratique spécialement par Cobden [1].

Il n'y a que le travail, répondit-on, qui puisse fournir à l'homme les moyens de subsistance. Donc plus il se développera, plus grand sera le produit ; on aura par conséquent une augmentation de capital et, comme c'est le capital qui constitue le fonds où se prend le salaire, celui-ci augmentera en proportion de celui-là ; le travail, cependant, pour bien se développer, a besoin de liberté : qu'on la lui donne pleine et entière. Qu'on laisse, ajoutent les plus radicaux des disciples de Smith, qu'on laisse le travail se porter partout où il veut, personne en effet ne peut mieux que l'individu intéressé juger de ce qui convient à ses propres intérêts. S'il lui plaisait par conséquent d'acquérir des produits de l'étranger au lieu de les tirer du travail du pays, cela signifierait ou bien qu'il n'y a pas les con-

1. Déjà avant Smith en Angleterre, le docteur Quesnay en France (1694-1774) avait démontré que les métaux précieux sont le signe de la richesse, mais non la richesse même. Aussi s'efforça-t-il de rappeler l'attention du pays sur l'agriculture, source, selon lui, de toute richesse. Son école fut la première qui proclama le principe du *laisser-faire*, et peu après Vincent de Gournay, voyant que tout ne se réduisait pas à l'agriculture seule, réclama l'application du même système à l'industrie. Le ministre Turgot, qui vint bientôt après (1727-1781), renforça en les agrandissant les idées de Quesnay, et devint chef des Physiocrates, nom donné à ceux qui faisaient consister la richesse des nations dans les produits naturels. Malesherbes (1741-1794) suivit la même voie. L'écossais Adam Smith, qui avait passé quelque temps en France et étudié les théories économiques appliquées sur place, essaya de concilier les divers systèmes en en rejetant les exagérations. Ses disciples prirent le nom de Smithiens ou Libéristes ; ils soutenaient le principe du *laisser-faire*. — Quelques-uns d'entre eux, plus exagérés que les autres, reçurent l'épithète de radicaux.

ditions requises pour les produire dans le pays, ou bien que les produits qu'il y trouve lui coûteraient plus cher que ceux de l'étranger. Pourquoi, observe-t-on, vouloir obliger un homme à employer son capital à un produit d'un profit insignifiant ou nul, pendant qu'il pourrait l'utiliser en produisant des marchandises à meilleur marché, d'un plus sûr débouché et partant d'un profit supérieur? Qu'on donne donc pleine liberté de choix et d'action à tous les citoyens pour l'industrie, le commerce, les contrats, en un mot, pour tout ce qui concerne la production et la distribution de la richesse sociale. Qu'on enlève tous les obstacles au travail : qu'on laisse libre la concurrence nationale et étrangère, qu'on abolisse les droits d'importation. On aura alors une rivalité entre tous les ouvriers : chacun cherchera à surpasser l'autre en habileté et célérité ; de là un perfectionnement plus grand dans la production, qui sera aussi mieux rétribuée, et alors se produira une augmentation aussi bien des capitaux que des salaires. « La concurrence, s'écrie Bastiat, n'est pas autre chose que l'absence d'oppression. Dans ce qui m'intéresse je veux choisir de moi-même et ne veux pas qu'un autre choisisse pour moi et malgré moi ; voilà tout !... Il est évident que la concurrence est la liberté. Détruire la liberté d'agir, c'est détruire la possibilité, et par conséquent, la faculté de choisir, de juger, de comparer : c'est tuer l'intelligence, c'est tuer la pensée, c'est tuer l'homme (1). »

Comme il est facile de le voir, nous nous trouvons en présence d'une exagération dont les conséquences ne sont pas moins dangereuses que celles que l'on fait découler de l'application du système mercantile. Ainsi, s'il paraît beau en théorie de laisser au travail pleine liberté de se développer de son mieux où bon lui semble, il n'en est pas moins vrai que, dans la pratique, l'individu n'a pas toujours la capacité nécessaire pour sauvegarder tout seul ses intérêts, de même que la direction donnée à une affaire, dans un but d'intérêt personnel, ne tourne pas toujours au profit de la communauté tout entière. Il arrive souvent aussi que par le fait de circonstances extérieures la situation rende nécessaire, pour que telle ou telle entreprise puisse être menée à bonne fin, une intervention qui dépasse la sphère d'action des simples particuliers et appartienne à une

1. *Harmonies économiques*, X, concurrence.

puissance plus efficace et plus générale. L'important est que cette intervention soit accordée en toute raison et justice, non au profit de certaines individualités particulières ou de certaines industries mort-nées, mais seulement dans certains cas bien déterminés et en vue toujours du bien réel de toutes les différentes classes sociales.

Nous ne nous rendons pas non plus à l'objection que l'on oppose à l'intervention de l'État en disant que la concurrence est bonne parce qu'elle s'oppose à l'oppression. Assurément personne n'aime l'oppression, et c'est un très noble sentiment qui porte à la repousser, mais le malheur est que la concurrence sans aucun frein ne la combat pas mais la favorise. La question est donc de savoir si la concurrence, pour produire des bénéfices réels, doit être laissée entièrement à l'arbitraire individuel, ou être équilibrée et contenue dans une juste mesure ; en d'autres termes, si, au lieu de la liberté sans frein, l'économie politique ne se trouve pas mieux d'une liberté modérée par de sages lois, qui en empêcheraient les pernicieux excès et la rendraient vraiment profitable à l'individu et à la société.

La libre concurrence, tout le monde en convient, a puissamment contribué à développer la production et à favoriser le commerce dans toute espèce d'industrie. L'activité, l'intelligence humaine y ont trouvé un stimulant salutaire : l'agriculture et les arts lui doivent de grands progrès. L'abaissement général dans les prix de revient de la production, la multiplication des objets de confort et de luxe, la limitation de certaines prétentions illégitimes des travailleurs et des vendeurs, sont autant d'heureux effets de son action. Toutefois la concurrence a souvent été excessive, et ses excès ont donné lieu à de grands maux ; dont le moindre n'est pas d'avoir donné pleine liberté aux forts contre les faibles. Elle a offert aux grands capitalistes le moyen d'absorber dans une sorte de monopole les intérêts des petits capitalistes, de sorte que la liberté portée à son comble a engendré une espèce de servitude non seulement entre individus et individus, mais entre État et État (1).

1. « Le dogme d'une concurrence libre et universelle — écrit Sismondi — a fait des progrès considérables dans toutes les sociétés civilisées, mais si d'un côté il en est résulté un développement prodigieux de la puissance de l'industrie, d'autre part elle amené d'*effroyables souffrances* pour un grand nombre de classes de la population. *Nouveaux principes d'économie politique*, liv. I, ch. VII.

Ainsi plusieurs économistes font remarquer que, si autrefois le paysan manquait souvent de pain, parce que son petit champ ne lui en fournissait pas assez et qu'il lui était difficile de s'en procurer dans les autres pays, qui parfois ne se contentaient pas de le faire payer très cher mais allaient jusqu'à le refuser pour des raisons purement politiques (1), aujourd'hui, c'est le contraire qui arrive. Le champ produit le grain, mais le paysan ne peut le vendre à un prix rémunérateur, car le grain provenant du dehors est aussi bon sinon meilleur et coûte moins cher (2). A ce sujet il est à propos de rappeler que la Chambre de commerce de Manchester approuva, à une grande majorité, en décembre 1888, une motion en vertu de laquelle les marchandises étrangères, dont l'Angleterre produisait les semblables, seraient frappées de droits compensateurs (3). Cette motion — qu'on le remarque bien — était présentée et soutenue par un célèbre libériste, Hilbert, lequel, en réponse au journal *The Economist* qui l'avait attaqué, disait : « La richesse d'une nation réside dans le travail de son peuple, le trafic le plus important et le plus rémunérateur est celui de l'intérieur. Nous, nous cherchons à conserver cette richesse et ce trafic pendant que vous, vous êtes en train de le détruire. L'expérience nous a appris — ce à quoi l'*Économist* n'est pas encore parvenu, — qu'une nation, qui frappe des droits à l'importation, ne les paye pas toujours, vu que la portion que nous avions à en payer était entièrement réglementée par la concurrence que nous avions à supporter. Il faut en tout cas essayer. Si nous réussissons, ce sera au plus grand bénéfice de la Grande Bretagne et à celui de l'Irlande. S'il n'en est pas ainsi, nous trouverons un refuge dans le remède cher aux libres-échangistes : dans l'émigration (4). »

De son côté voici ce qu'écrit à ce sujet Léon XIII : « Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes ; tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maitres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. » Epist. Encycl. *Rerum novarum*.

1. Autrefois en temps de guerre on empêchait souvent le grain de sortir des ports pour affamer l'ennemi.

2. V. Jules Domergue, *La Révolution économique*. Paris, Calman-Lévy, éditeur, ch. IV. « Libre Echange et Protection. »

3. Domergue, *loc. cit.*, p. 131.

4. *Ibid.*

De son côté Paul Leroy-Beaulieu, une véritable autorité en matière d'économie politique, traçait dans le *Journal des Économistes* ces lignes qui sont le coup le plus terrible porté à la théorie du libre échange absolu :

« L'abaissement du prix des marchandises étrangères, quand nous n'en produisons pas de semblables, nous est très avantageux et ne nous apporte aucun inconvénient... nos consommateurs y gagnent sans que nos producteurs y perdent. Ceci est tout à l'avantage des européens ; la majeure partie de leur revenu reste disponible après avoir satisfait les mêmes besoins ; autrement dit avec la même quantité de revenu ils peuvent acheter une plus grande quantité de denrées exotiques, dont le prix a baissé et qui d'ailleurs n'ont pas de similaires dans le pays. Mais on ne peut dire la même chose pour le rabais du prix des denrées, dont on introduit chez nous une certaine quantité tandis que nous-mêmes en produisons de pareilles.

« Le rabais sur ces denrées n'est pas *un bien sans mélange, parfois même c'est un mal.* Les économistes qui se félicitent de cet abaissement de prix sont de simples perroquets qui répètent une leçon apprise. Il peut fort bien se faire en effet que cet abaissement de prix ait pour conséquence de décourager les producteurs et de ralentir l'esprit d'entreprise (1). »

Pour corroborer de plus en plus cette juste observation de Leroy-Beaulieu, nous citerons les paroles suivantes de Frédéric List, qui fut le premier, on le sait, à imaginer le *Zollverein :*

« Une nation, dit-il, qui, par des droits protecteurs et par des *restrictions maritimes*, a perfectionné son industrie manufacturière et sa marine marchande, au point de *ne redouter la concurrence d'aucun autre pays*, n'a pas de parti *plus sage* à prendre que de *rejeter loin d'elle les moyens* qui ont *facilité son élévation*, de vanter aux autres peuples les *avantages de la liberté du commerce*, de déclarer à haute voix son regret d'avoir marché jusqu'ici *dans les voies de l'erreur* et de n'être arrivée que tard à la connaissance de la vérité. C'est une *règle de prudence vulgaire*, quand on est arrivé au sommet de la grandeur, de *repousser l'échelle avec laquelle on y est parvenu afin d'ôter aux autres les moyens de monter après nous* (2). »

N'est-ce pas là un aveu suffisamment explicite ? Mais son-

1. *Journal des Économistes*, avril 1888.
2. *Système national d'économie politique.* Leipzig, 1841.

gez, nous réplique-t-on, que la libre concurrence est très utile à la juste répartition de la richesse. Or, c'est précisément ce qui nous semble faux, au moins par rapport à la concurrence illimitée. Celle-ci est favorable à la production abondante et rapide, mais pour le reste, si elle tend à augmenter la richesse du riche, elle diminue les moyens de subsistance du pauvre.

La meilleure preuve en est — et ceci nous ramène à la question du salaire — précisément dans l'abaissement des salaires, qui, à notre avis, dépend au moins en partie d'une excessive liberté de concurrence. Selon quelques économistes, cette baisse doit être attribuée à l'augmentation de la population. Étant donné en effet que, par la loi de l'offre et de la demande, les salaires suivent la proportion qui existe entre la population ouvrière et le capital, il s'ensuit que le salaire ne pourra baisser que quand cette proportion sera modifiée. Si le capital, disent-ils, reste immobile et que les ouvriers au contraire augmentent en nombre, on aura une augmentation dans l'offre du travail, sans que lui réponde une augmentation dans la demande. De cette sorte la rétribution, qui était partagée tout d'abord entre cent ouvriers, devra être partagée entre cent cinquante, ce qui veut dire que la quote-part que chaque ouvrier percevait auparavant sera diminuée presque de moitié.

Pour rétablir l'équilibre il faut, d'après eux, ou qu'on arrive à diminuer de nombre la classe ouvrière, ou encore que le capital augmente dans la proportion dans laquelle s'est accrue la population. Du reste, cet équilibre, disent-ils, ne tardera pas à se rétablir : car le nombre des travailleurs augmentant, la production augmentera. On aura donc de plus grands profits, et le capital finira par augmenter lui aussi. Or, le capital une fois augmenté, on verra renaître l'harmonie entre lui et les travailleurs.

Ce raisonnement ne serait bon, selon Liberatore, que « dans l'hypothèse où le capital et la population opéreraient comme deux forces physiques, réglées par des lois dynamiques. Mais le fait est qu'ils opèrent comme des forces morales, en ce sens qu'ils sont mus et gouvernés par la libre volonté, qui déjoue tous les calculs et obéit souvent à des passions et à des intérêts bien peu d'accord entre eux. Pour la même raison l'accroissement des capitaux peut n'être pas employé à la rémunération des travailleurs devenus plus nombreux, et la population

amoindrie peut être réduite à se contenter de salaires insuffisants et antérieurement réduits. La loi de la demande et de l'offre est souvent troublée par la nécessité où se trouve celui qui vit au jour le jour d'accepter parfois les conditions les plus dures pour ne pas mourir de faim. L'avantage même de la diminution de prix dans la vente des marchandises, qui résulte de la libre concurrence, tourne au préjudice de l'ouvrier, parce que la rivalité des marchands pour vendre moins cher, afin de l'emporter sur leurs concurrents, implique la rivalité pour obtenir les produits à meilleur marché, et la rivalité pour obtenir les produits à meilleur marché implique la rivalité pour payer moins cher les producteurs. De là vient l'affreuse maxime : obtenir le plus de travail avec les salaires les plus bas possible (1). »

On répond à ceci que l'ouvrier retrouve dans le rabais des denrées ce qu'il perd dans le salaire. Mais, observe avec raison Liberatore, « cela est absolument faux parce que, premièrement, les deux choses sont rarement en proportion l'une avec l'autre. Et, en second lieu, rarement encore ce rabais affecte les objets qui répondent aux besoins de l'ouvrier. Troisièmement, ce rabais des denrées est lui-même flottant et incertain par suite des artifices et des fraudes auxquels est exposé le marché dans la pleine liberté de concurrence. L'erreur capitale des économistes est de croire qu'en économie tout procède avec une rigueur mathématique. Ils pensent que de même qu'il y a une mécanique céleste, ainsi il doit y avoir une mécanique économique. Mais il en est tout autrement ; car, dans les faits économiques, intervient le libre arbitre de l'homme avec tout le cortège des passions humaines (2). »

A ces justes considérations nous croyons pouvoir en ajouter quelques-unes ; ainsi, malgré le rabais du prix des denrées, les consommateurs — dans l'état actuel des choses — ne pourront guère en tirer grand profit. Nous ne rapporterons pas ici, à l'appui de notre thèse, l'exemple déjà cité de la diminution toujours croissante du nombre de ceux qui n'ont pas les moyens suffisants pour se procurer du pain quoiqu'il coûte aujourd'hui moins cher qu'autrefois. Nous remarquerons seulement que la concurrence, que les produits étrangers font aux nôtres, nuit

1. Liberatore, *loc. cit.*, IIe part., ch. VI, p. 239.
2. *Ibid.*, p. 240.

grandement au producteur qui, venant à gagner de moins en moins, voit s'épuiser peu à peu le capital dont il a besoin pour cultiver sa terre, soit lui-même, soit au moyen du travail d'autrui.

Si l'on y joint l'augmentation des impôts, l'inclémence des saisons et une foule d'autres obstacles, on verra de suite que sa puissance de production doit se réduire aux limites les plus étroites. Ainsi cesse la recherche du travail, et par là même non seulement les salaires baissent, mais le moment arrive où beaucoup de travailleurs se trouvent sur le pavé et cela précisément en vertu du principe de libre concurrence. Or, la grande majorité des consommateurs étant en même temps des travailleurs, ils subissent, eux aussi, le sort commun et, à un moment donné, ils n'ont plus de ressources pour acheter de quoi se nourrir eux et leur famille. C'est parfois comme une reproduction du supplice de Tantale !

Le bon marché n'indique donc pas toujours la richesse, et il peut se présenter des cas de misère dans lesquels, comme nous l'avons déjà remarqué, il n'y a aucune raison de recourir à la théorie des exploités et des exploiteurs. Le malaise qui, dans de telles circonstances, trouble la société ne dépend pas de la cruauté d'une classe envers l'autre, mais plutôt d'une perturbation générale qui vient principalement de ce qu'on oublie trop que l'économie, qu'elle soit une science ou un art, doit toujours être subordonnée à la morale, et que ce sont les principes fondamentaux de la morale et du droit qui doivent lui tracer ses limites rationnelles (1).

Et c'est précisément l'abandon de ces principes qui a amené Guyot à cette déclaration : « La science économique est *essentiellement immorale.* Elle ne doit pas s'inquiéter de la qualité des sentiments, des besoins, des passions des hommes. Elle constate avec la *même impartialité (!)* l'adoration des noirs pour les morceaux de verre et des blancs pour les diamants (2). »

---

1. « L'économie politique, écrit Minghetti, envisage l'activité humaine sous l'empire de la justice ; elle est donc circonscrite par la morale, comme le droit est limité par le devoir, comme le devoir est déterminé par la loi... L'économie, et comme science et comme art, est subordonnée à la morale. Aussi en reçoit-elle et ses principes les plus élevés et les bornes de son domaine : par conséquent tout ce qui peut procurer la richesse en opposition avec la justice est par là même condamné d'avance. » Minghetti, *Dell' economia pubblica.* Livres second et troisième.

2. Yves Guyot, *La Science économique.* Paris, Reinwald, éditeur, 1881, p. 46.

Malheureusement, en général, l'économie moderne ne suit que trop ce système, elle se préoccupe si peu de ses étroites relations avec la morale que Guyot lui-même est obligé de rapporter le fait suivant. En 1865, le ministre des travaux publics ayant ordonné, en France, une enquête sur le minimum et le maximum de la durée du travail auquel étaient soumis les mécaniciens et les chauffeurs des chemins de fer, les compagnies se gardèrent bien de répondre, et la raison en est qu'il y avait des maximum de durée de travail qui représentaient 18, 24 et jusqu'à 38 heures de suite (1).

Le fait est que la concurrence, libre de tout frein, et sans autre contrôle que les passions humaines, fait preuve de la plus impitoyable tyrannie, du plus terrible égoïsme, du plus dangereux monopole. La concurrence effrénée veut appliquer à la richesse la théorie des darwinistes sur la lutte pour la vie. Aux plus forts, aux plus puissants, de rester les maîtres; aux autres, de succomber. Cela avait frappé Bastiat lui-même, qui s'en préoccupa surtout au point de vue de la diminution des salaires. Et c'est pourquoi il tenait le langage que voici : « Dans les pourparlers qui, sous un libre régime, précèdent toute convention, les ouvriers ne peuvent attendre : il faut qu'ils trouvent du travail pour le lendemain, à n'importe quelle condition, sous peine de mort! Si cela n'est pas vrai rigoureusement pour tous, c'est vrai pour beaucoup, et cela suffit pour abaisser la classe entière, parce que les plus misérables sont les plus empressés à capituler et fixent ainsi la mesure générale des salaires. Il en résulte que le salaire tend à se mettre au niveau de ce qui est rigoureusement indispensable pour vivre, et en cet état de choses la moindre augmentation de concurrence entre les travailleurs est une vraie calamité, puisqu'il ne s'agit plus ici d'une diminution de bien-être, mais de la vie rendue impossible (2). »

1. *Loc. cit.*, p. 33.
2. *Harmonies économiques*, ch. X.



CHAPITRE XVI.

Sage application des deux systèmes. — La science économique est une science expérimentale. — Le mirage du mot *liberté*. — L'intervention de l'État dans l'ordre économique. — Les conséquences de la révolution française dans le domaine économique. — Le juste milieu. — Le développement et la consolidation du travail national. — Les heureux résultats obtenus jusqu'ici. — L'amélioration du sort des classes ouvrières. — Obstacles qu'elle rencontre. — Lassalle a tort, les ouvriers ne sont pas condamnés à languir toujours dans la misère.

IL ne faudrait pas conclure de ce qui précède que nous condamnions toute idée de libre concurrence et acceptions toute espèce de protectionnisme. Nous croyons au contraire que les deux systèmes, diversement appliqués, selon la diversité des cas, des temps et des lieux, mais toujours avec discernement, prudence et discrétion, peuvent produire de bons résultats. Ce que l'on ne saurait accorder ni au premier ni au second système, c'est de se donner chacun exclusivement comme la panacée universelle, comme le remède souverain de tous les maux sociaux et, par conséquent, de tendre à exercer seul une prédominance absolue, en refusant *a priori* et pour toujours à l'autre le droit de prêter un concours qui cependant pourra souvent être des plus utiles.

Le grave défaut, nous serions tenté de dire le vice originel de l'économie politique actuelle, c'est de se présenter avec un programme d'idées préétablies, d'hypothèses et d'apophthegmes, décorés du nom pompeux de science, tandis que, comme science, elle aurait encore beaucoup à apprendre. Nous nous trouvons en effet en présence d'une foule innombrable d'intérêts divers dont la défense comporte telle ou telle mesure de circonstance, mais nous ne voyons pas qu'on puisse les régler par des lois fixes et invariables.

Et en cela nous sommes parfaitement d'accord avec Brentano. Celui-ci fait observer que « l'économie politique classique

a suivi l'exemple de la sculpture classique ; elle a formé son homme selon les lois de la nature, mais sans lui conserver les diverses empreintes que lui donnent le métier qu'il exerce, la classe, la nationalité à laquelle il appartient et son degré de civilisation. Elle ne distingue même pas le paysan du commerçant, les instincts du prolétaire sans éducation de ceux de l'homme cultivé, et elle tient encore moins compte des grandes divergences qui existent dans le sein même de la classe ouvrière. Elle ignore jusqu'aux différences de race, de religion, de temps. Dans la vie réelle, il n'existe et ne peut exister de système général d'économie, bon pour tous les cas : chaque programme économique est basé ou sur l'agriculture, ou sur l'industrie, ou sur le commerce, ou sur les transports, ou sur les locations de services et de capitaux. Tous les exemples et observations ne peuvent se tirer que de ces branches particulières de l'économie politique. Or ce n'est qu'en partant de ces observations qu'on pourra arriver à la réédification d'un système théorique. La plus haute tâche scientifique est la recherche des conditions fondamentales concrètes qui comme le *territoire*, *la population*, *la religion*, *les mœurs*, *l'état*, *le droit*, *les classes sociales et les degrés de culture intellectuelle et matérielle*, déterminent l'économie des peuples [1]. »

En cela Brentano voit très juste : la science économique doit être une science expérimentale, d'une expérience, pour ainsi dire, journalière. Or, le système économique actuel, tout en ayant la prétention d'être fondé sur l'observation des faits, ne veut plus tenir aucun compte des conditions nouvelles qui se présentent. Une certaine période d'expérimentation lui suffit, et le passé doit régler l'avenir. Une pareille théorie n'est pas même acceptable dans l'art médical dont le sujet cependant, c'est-à-dire le corps humain, ne se modifie jamais essentiellement. Si la science économique était restée, comme elle l'aurait dû, une vraie science d'observation, elle ne pourrait pas proclamer *a priori*, comme elle l'a fait et le fait encore, que le libre échange est toujours bon et la protection toujours mauvaise. Elle dirait au contraire que c'est une question de cas et de temps ; elle éviterait la forme despotique, que tend à assumer chacun des deux systèmes quand on lui laisse le champ libre,

1. *Revue d'économie politique*. Paris, janvier-février 1889. Articles signés Lujo Brentano, professeur à l'Université de Leipzig.

et elle bornerait son action à rechercher dans quelles circonstances un peuple peut trouver son avantage à user de la libre concurrence et dans quelles autres elle lui deviendrait nuisible. Elle tiendrait par conséquent un compte exact de chaque modification qui se présenterait et serait bientôt par là même en état de juger quelles sont les productions qu'il est le plus avantageux de développer et d'encourager, et à quel moment et dans quelles contrées, et quelles sont celles qui ne le demandent pas ; où il est plus utile de faire appel à l'activité humaine et jusqu'à quel point celle-ci doit se développer dans tel sens plutôt que dans tel autre ; quels sont les produits de plus grande consommation et s'ils sont dans une juste proportion avec les producteurs et les travailleurs. Bref, si la science économique veut arriver à de sérieux résultats, il faut qu'elle soit une science patiente par excellence et de plus une science éclairée et ennemie de tout préjugé et de toute exagération. En cela les libéristes sont plus coupables que leurs adversaires : le mot liberté a exercé sur eux une fascination si irrésistible, qu'ils sont allés jusqu'à en tirer des conséquences des plus désastreuses ; ils n'ont pas vu que si le libre échange est séduisant en théorie, très souvent il ne l'est pas du tout en pratique. Ainsi le libérisme, qui se propose d'arriver au bonheur au moyen de la liberté, n'obtient ni l'un ni l'autre ; et cela parce qu'il croit que la liberté consiste non dans la faculté de faire ce qui est juste et conforme au droit, mais de faire ce qui plaît. Il tend donc à émanciper autant que possible l'individu de tout frein autoritaire, il ne veut s'appuyer sur aucune idée positive du droit, il envisage l'État comme un étranger dont on doit toujours et en toute circonstance se garer comme de son pire ennemi.

Aussi arrive-t-il jusqu'à croire qu'il ne peut pas y avoir d'affaires qui soient si intimement liées au bien-être général qu'elles puissent se trouver dans le cas de devoir lui être subordonnées. Assurément l'intervention de l'État dans l'ordre économique doit être discrète et limitée, mais cependant elle est aussi nécessaire en pratique que légitime en droit. En effet la liberté individuelle ou collective ne suffit pas pour constituer la société et pour la rendre prospère ; l'ordre économique ne s'établit pas de lui-même comme l'équilibre entre les éléments de la nature. Entre l'État d'un côté, et les individus, les familles, les associations de l'autre, il n'y a et il ne doit pas y avoir antagonisme

mais coopération, et les forces des individus comme des êtres collectifs se développeront d'autant mieux que les pouvoirs publics sauront plus efficacement garantir l'ordre et la justice distributive. Tout consiste ici à rester dans la juste mesure en tenant un compte exact des mœurs, des traditions, des habitudes, du caractère, de l'éducation et de l'histoire de chaque peuple. Rêvant la liberté en toute chose, les libéristes se sont laissé prendre au mirage de ce mot magique, oubliant cette juste réflexion de Chamfort : « On peut parier à coup sûr que toute idée reçue qui procède du grand mot de *liberté* est une bêtise, puisqu'elle a plu à la masse [1]. » Nous sommes allés si loin dans cette voie, que nous en sommes venus à confondre la licence avec la liberté.

« Il ne nous appartient pas de rechercher, écrit Domergue, si la révolution dont la France vient de célébrer le centième anniversaire, a donné la formule d'une nouvelle société dont les principes fondamentaux finiront par s'imposer à tous les peuples. Nous avons à examiner seulement ce qu'elle a apporté d'idées bonnes ou mauvaises pour le développement économique de notre pays, car il est impossible de ne pas faire remonter au mouvement philosophique de cette époque le nouvel esprit qui, depuis un siècle, a présidé aux questions qui nous préoccupent. Pour tout observateur de sang-froid il apparaîtra que la France fut entraînée alors par un idéal vague d'indépendance et de liberté, par un besoin si passionné de changement, une soif si ardente de choses nouvelles, qu'elle a dépassé le but au lieu de l'atteindre, et qu'au lieu de résoudre, elle a remis tout en question. Là où s'imposait une évolution nécessaire qui allait peut-être s'accomplir d'elle-même par la force des choses, elle a fait une révolution. Le bouleversement politique entraîna le bouleversement économique. Presque aussitôt le régime de la liberté commerciale sembla découler comme un corollaire de la nouvelle charte, que s'était octroyée l'homme libre. Tout changer — même ce qui était bien — c'était décréter que tout irait mieux. Mais les hommes d'alors prirent trop facilement leurs désirs pour des réalités et, s'ils ressuscitaient aujourd'hui, ils éprouveraient sans doute quelque confusion en constatant que nous sommes obligés de revenir sous d'autres formes — syndicats professionnels, sociétés de secours mutuel,

1. Chamfort, *Précis des révol. de Naples et de Sicile*. Paris, 1824, Anguis, édit.

associations coopératives, banques populaires, — à ce régime corporatif contre lequel Turgot et les économistes de 1789 n'avaient pas assez de foudres. Est-ce à dire que tout ce qui date de ce temps-là soit regrettable ? Bien loin de nous une telle pensée. Ainsi nous ne saurions trop nous féliciter de la suppression de toutes les entraves dont le commerce intérieur avait à souffrir auparavant. L'abolition des douanes de province à province fut évidemment un grand bienfait. Elle favorisa toutes les expansions jusque-là contenues par ces illogiques barrières ; elle facilita l'engrenage de toutes les activités de la nation jusqu'alors isolées.

« Mais de ce grand bienfait immédiatement rendu sensible, on a conclu, par une généralisation trop précipitée, que l'abolition des douanes étrangères devait avoir un résultat non moins excellent. Et comme ces idées de libérisme sont toujours très séduisantes, les théoriciens en demandèrent l'application illimitée, sans examiner si les conditions de peuple à peuple seraient les mêmes que d'individus à individus dans un même État, obéissant aux mêmes lois, appelés aux mêmes profits, soumis aux mêmes charges. L'idéal libre-échangiste naquit alors. Sans doute il ne devait triompher que beaucoup plus tard, mais son premier souffle avait suffi pour étouffer dans l'œuf des projets de réforme qui, pour n'être pas aussi ambitieux, n'en étaient pas moins sages... (1). »

Et Domergue a raison : le libérisme exagéré, qui a produit un capitalisme absorbant dans le domaine économique, a amené politiquement la prédominance d'une nouvelle classe, l'aristocratie de l'argent. Aussi comprend-on Marlo quand il affirme que le changement produit par la législation de la révolution française ne fut nullement le prétendu développement d'un quatrième état, mais la création de l'aristocratie de l'argent, qui se substitua à la vieille noblesse héréditaire, sans prendre aucune de ses qualités. Et voilà pourquoi la lutte sociale est essentiellement une lutte politique, où il s'agit de savoir dans les mains de qui le pouvoir finira par tomber ; il ne faut pas y voir simplement une révolte d'ouvriers contre quelques-uns de leurs patrons, mais l'union de toute la classe des travailleurs et de la petite bourgeoisie contre la haute bourgeoisie afin de la renverser. La forme de gouvernement importe

1. Domergue, *loc. cit.*, p. 287-289.

peu ici : ce qui importe, et beaucoup, c'est la constitution à donner au régime industriel ; ceux qui ne s'aperçoivent pas de cela, dit Marlo, ne comprennent pas l'esprit de leur temps (1).

Pour conclure, nous terminerons cet exposé du libérisme en nous posant la même question que s'adressait Montchrétien : « Est-ce une bonne administration que de mettre la main à la poche pour acheter ce qu'on peut recueillir de son propre fonds, et de laisser sa terre en friche pour faire valoir celle d'autrui (2)?

En d'autres termes, il n'est pas bon de recourir à l'absolutisme ni d'isoler son pays du mouvement commercial qui embrasse l'univers. Mais il faut que la détermination de la part à y prendre procède d'un calcul, qui réclame la plus grande circonspection et une vigilance de tous les instants. Il convient de mettre le producteur indigène en état de lutter à armes égales contre ses rivaux, mais on ne peut lui assurer infailliblement la victoire. Celle-ci dépend en grande partie de conditions particulières, tantôt momentanées, tantôt persistantes. Il faut savoir les juger et s'en servir, s'il est possible, sans s'obstiner inutilement à des productions qui reviendraient trop cher ou qui ne trouveraient pas d'acheteurs. Toute mesure de protection qui ne se contentera pas de maintenir l'équilibre entre les producteurs nationaux et étrangers, ne pourrait se justifier que s'il s'agissait d'une nation jeune qui, n'ayant pas encore d'industries propres et pouvant en avoir, voudrait les faire naître en leur procurant pour un certain temps des profits exceptionnels.

Du reste une protection exagérée conduirait à une production excessive, qui engendrerait fatalement à son tour un abaissement des cours et ferait plus de mal aux producteurs que la concurrence étrangère. Le libre échange et la protection ne sont pas des principes absolus et encore moins infaillibles : ce sont des mesures, des procédés bons ou mauvais suivant les circonstances, les personnes et les milieux parmi lesquels ils se développent. Ce sont comme deux médecines, salutaires toutes deux, mais qui, administrées hors de propos, peuvent donner la mort au lieu de la santé. L'un des principes d'où dépend le bien-être des classes ouvrières est qu'il faut protéger le déve-

1. Rae, *loc. cit.*, p. 93-94, où ce côté de la question est remarquablement exposé.
2. Domergue, *loc. cit.*, p. 377. Montchrétien (1575-1621) est l'auteur du premier traité d'économie politique.

loppement et la consolidation du travail national. C'est donc surtout au travail, qu'un pays doit demander la richesse et la prospérité : par conséquent il est nécessaire de conserver, de développer, de défendre le travail à l'intérieur, mais sans exagérations inconsidérées, ou indifférence affectée. C'est ainsi qu'on obtiendra pour résultat final que la production soit en rapport avec la consommation ; qu'elle ne soit ni inutile, ni excessive. C'est ainsi qu'elle deviendra réellement rémunératrice, ce qui augmentera le capital, par conséquent le fonds de réserve, qui permettra d'offrir aux ouvriers une plus grande quantité de travail mieux équilibré ; et ceux-ci, arrivant graduellement à se trouver en proportion plus égale avec la demande, seront plus à même de discuter librement les conditions auxquelles ils prêteront leur concours. Le salaire tendra donc à s'élever ; la loi de fer de l'offre et de la demande sera tempérée par une foule de faits et de considérations, dont la principale sera : que pour déterminer les salaires, dans une société bien ordonnée et régie par de sages lois économiques, on ne peut et on ne doit jamais, en envisageant le travail, faire abstraction de celui qui l'exécute. Quant à la théorie du *laisser faire*, il ne faut pas perdre de vue que si le socialisme se méprend en supprimant les principes de la liberté individuelle et de la propriété privée, le *laisser faire*, entendu d'une manière exagérée, ne pèche pas moins quand il accorde à ces principes une autorité illimitée (1).

Qu'on nous permette encore d'ajouter quelques réflexions, d'un ordre plus général peut-être, mais qu'on aurait tort de négliger entièrement. Assurément les conditions des ouvriers ne sont généralement pas aujourd'hui aussi bonnes qu'elles devraient ; cependant, en comparaison de ce qu'elles ont été, elles se sont beaucoup améliorées. L'idéal chrétien, malgré toutes les aberrations du système économique, a poursuivi in-

1. « Le *laisser faire*, observe Rae, est une opinion qui ne durera pas. Cette théorie fait manifestement dépendre la justice de la distribution de la richesse obtenue au moyen de la libre concurrence, d'une fausse idée de l'égalité naturelle des concurrents ; elle implique par là même que, tant que les hommes ne seront pas égaux en talents et en besoins, le système de la liberté illimitée pourra toujours produire une distribution des plus injustes. Le *laisser faire*, donc, avait en lui-même un germe de socialisme, et à l'époque de sa plus grande prédominance en Angleterre, il faisait déjà place à une théorie sociale, plus jeune et plus énergique, laquelle n'est pas encore actuellement constituée sous une forme définie et consciente, quoiqu'elle ait eu pendant un demi-siècle une profonde influence sur la législation sociale. » *Ouv. cité*, p. 389-390.

trépidement sa route, et au milieu de l'égoïsme du cœur humain a su trouver le moyen de réveiller en lui des pensées plus nobles et plus élevées. Aujourd'hui le sentiment des souffrances d'autrui est plus répandu et plus sincère, et le désir de les soulager est plus vif ([1]). Grâce au zèle infatigable et aux sages enseignements des souverains pontifes, et en particulier de Léon XIII, merveilleusement secondé par une grande partie du clergé, on sent et l'on comprend toujours mieux qu'outre des devoirs de bienveillance chrétienne que l'on a envers l'ouvrier, et même avant eux, on lui doit la justice, non pas une demi-justice, mais justice entière et parfaite. La charité de même est entendue comme elle l'était aux premiers temps du christianisme. Elle ne consiste plus en aumônes dédaigneuses qui humilient celui qui les reçoit, mais elle demande que le cœur se donne à Dieu d'abord pour se donner ensuite aux hommes. Ainsi les dons que les hommes se font réciproquement constituent-ils le lien moral qui les unit et le principe même de la vie sociale.

On a donc marché dans cette voie vers le bien, non pas cependant autant qu'il eût été possible de le faire si l'on avait laissé au christianisme pleine liberté d'action pour accomplir son œuvre salutaire de reconstitution sociale ([2]). En tout cas, si l'on examine par exemple l'Angleterre, le pays où le paupérisme abonde, dit-on, plus qu'ailleurs, on voit de suite combien les choses y ont changé depuis un siècle ([3]). En effet, d'après

---

1. Voici ce que disait à ce propos, l'année dernière, aux ouvriers belges, l'ex-président du Conseil des ministres, M. Beernaert : « L'humanité, selon moi, est en progrès sous tous les rapports. Les conditions de la vie aujourd'hui sont, dans leur ensemble, meilleures qu'elles n'étaient il y a cinquante ans. Cela est vrai même au point de vue moral. L'esprit de charité, de sacrifice, de solidarité est plus répandu maintenant qu'à toute autre époque. Quand a-t-on jamais vu se répandre davantage cette idée de *mutualité* parmi les ouvriers, qui associent les peines et les jouissances de chacun à celles de tous ? L'évolution économique se fait en faveur de l'ouvrier. Les salaires, depuis cinquante ans, ont, dans l'ensemble, augmenté de 40 pour cent, tandis que le revenu du capital a diminué de 60 pour cent. Les statistiques sont là. Ce sont des faits importants et qui n'ont pas dit leur dernier mot. » V. *Conférences d'études sociales*, etc., p. 93.

2. Cabet lui-même, malgré ses nombreuses erreurs, n'a pu s'empêcher de reconnaître que si le christianisme « avait été bien compris et fidèlement pratiqué par tous les chrétiens... il aurait suffi, et suffirait encore, pour établir une parfaite organisation sociale et politique et délivrer l'humanité de tous ses maux. » Rae, *loc. cit.*, p. 237.

3. Il y a quelques années, l'Angleterre assistait une personne sur vingt, aujourd'hui elle n'en assiste plus qu'une sur trente. Après la révolution d'Angleterre, les salaires ne suffisaient presque à personne, même à ceux qui menaient l'existence la plus misérable, et alors chacun recourait aux secours des paroisses. Aujourd'hui on n'y a plus recours, quoique les besoins aient augmenté, que les heures de travail soient diminuées et que

l'étude consciencieuse que Grégoire King fit en 1688 sur la distribution de la richesse entre les différentes classes sociales en Angleterre, le revenu moyen annuel d'une famille ouvrière — les familles d'artisans et de professionnels étaient aussi comprises sous cette dénomination — représentait alors 12 livres sterlings et 12 schellings (environ 300 fr.) ; tandis qu'il est aujourd'hui de 81 livres sterlings (2025 fr.). Le revenu moyen des familles anglaises en général était alors de 32 livres sterlings (800 fr.) ; actuellement il est de 162 livres sterlings (3850 fr.) (1). Le revenu moyen de l'Angleterre se trouve donc quintuplé, tandis que celui de la classe ouvrière a augmenté de six fois et demie. En 1688 74 °/o de toute la population appartenait à la classe ouvrière et gagnait, en général, 46 °/o du revenu entier du pays ; en 1807, 80 °/o au moins de la population entière faisait partie de la classe ouvrière et gagnait ensemble 40 °/o de tout le revenu de l'Angleterre (2).

De haut en bas le même phénomène s'est reproduit dans les autres pays. Cela n'est pas une preuve — et Rae le remarque très justement — que la distribution de la richesse soit arrivée à la perfection, mais cela veut dire en tous cas qu'il n'est absolument pas vrai que la condition des ouvriers ne fasse qu'empirer en proportion de l'accroissement de la richesse générale, comme le prétendent les socialistes ; cela veut dire encore que le système social actuel, quelque défectueux qu'il puisse être, ne l'est pas au point qu'il ne puisse répondre aux légitimes

la mortalité, qui était à l'époque de la révolution d'un sur 27, soit descendue à un sur 40. Il ne faut donc pas croire que la diminution de la pauvreté dépende de l'accroissement de la mortalité, mais au contraire de la plus grande diffusion de bien-être et de civilisation qui va s'accentuant de toutes parts. Rae, *loc. cit.*, p. 340, 350, 410, 414.

1. Mulhall comparant avec soin le revenu de la population anglaise, divisée par classes et comptée par familles, et le considérant à 3 périodes différentes : 1688, 1800 et 1883, est arrivé à ce résultat :

I. — *Nombre des familles.*

	1688.	1800.	1883.
De toute la nation	1,200,000	1,780,000	6,675,000
De la classe ouvrière	759,000	1,117,000	4,629,000

II. — *Revenus.*

De toute la nation Ls.	45,000,000	230,000,000	1,265,000,000
De la classe ouvrière	11,000,000	78,000,000	447,000,000

III. — *Revenu moyen des familles.*

De toute la nation............	Ls.	37	129	189
De la classe ouvrière.........	»	14	69	96

Le revenu moyen de la classe ouvrière était donc le 37 °/o du revenu moyen de toute l'Angleterre en 1688, le 51 °/o en 1800, et le 53 °/o en 1883. V. Mulhall's *Dictionary of statistics.* London, Routledge et Sons, 1886, p. 246.

2. Rae, *loc. cit.*, p. 346-347.

aspirations des classes ouvrières, si on le corrige de ses imperfections, et qu'il faille le renverser et le détruire.

La cruelle et implacable loi des salaires nécessaires n'est ni aussi implacable, dit Rae, ni aussi cruelle que Lassalle l'a dépeinte. Personne n'a jamais pensé que le strict nécessaire à la subsistance de l'ouvrier soit une limite immuable et inflexible. Dans les conditions normales, elle n'est pas circonscrite aux besoins de la vie prise purement et simplement, mais de la vie qui est devenue habituelle aux ouvriers et qu'ils regardent comme nécessaire. Il est certain qu'aujourd'hui l'ouvrier a plus de besoins qu'autrefois, ce qui est preuve de conditions meilleures, puisque les besoins croissent à mesure que les conditions s'améliorent.

De son côté l'augmentation des besoins augmente la consommation, qui à son tour fait croître la quantité des produits et en élève le prix. On obtient donc ainsi deux heureux résultats : une hausse des salaires causée par une plus grande demande de travail et une augmentation des capitaux due à l'augmentation de la production et au prix meilleur qu'on en retire.

En résumé, la mesure des salaires correspond à la demande du travail ; celle-ci dépend de l'accumulation des capitaux, qui découle de la production accumulée de biens et de la demande qui en est faite ; quant à l'accumulation de la production, elle augmente en proportion de la productivité moyenne du travail. Raisonner ainsi, dit Rae, c'est paraître tourner dans un cercle. Mais cela est vrai dans un certain sens, car la marche de l'industrie suit une voie circulaire ; en outre c'est faire mieux toucher du doigt ce que disaient les anciens économistes, à savoir que la mesure des salaires dépend du concours des capitaux comparé à la population. Ce raisonnement démontre en outre que le capital est un élément plus élastique qu'ils ne le croyaient et qu'il se reforme et se corrige continuellement en s'adaptant aux diverses conditions industrielles et même à celles de la population, et finalement qu'il est déterminé, lui aussi, par le grand et principal facteur de toute industrie : par la productivité générale du travail (1).

1. « En voici assez, ajoute Rae, pour prouver qu'on doit chercher la mesure naturelle des salaires non dans le coût de production de la subsistance, mais dans la mesure de la production des biens. Le bien-être des travailleurs dans certains pays est plutôt une conséquence qu'une condition de la mesure plus élevée des salaires qui découle à son tour de la grande productivité de ces contrées. Les principes qui règlent la mesure des salaires sont beaucoup plus souples que ne le suppose Lassalle. » *Loc. cit.*, p. 356 sq.

Quelque vraies que soient ces considérations, il ne faut pas oublier cependant que l'augmentation trop rapide de la production provoquée en vue d'améliorer les conditions générales, a engendré partout au contraire un manque d'équilibre auquel ont contribué plusieurs facteurs dont les principaux sont l'excessif bon marché des produits de toute sorte, le manque de temps nécessaire pour épargner, ce qui a fait que les capitaux se sont trouvés absorbés par cette grande et rapide production bien avant qu'ils aient eu le temps de se reformer, et finalement le nombre excessif de gens qui, ne voyant rien d'anormal dans cet accroissement de productivité, ont cru que la condition d'ouvrier présentait de telles garanties de prospérité qu'il était bon d'abandonner pour elle toute autre profession. Une grande crise fut le résultat de cet ensemble de faits, et aucun pays n'a su y obvier en limitant graduellement sa productivité, quitte à lui faire reprendre plus tard une marche ascensionnelle.

Tous ont préféré au contraire produire autant que par le passé, et comme en attendant la constitution des États modernes avait rendu inévitables de grosses dépenses, entre autres le coûteux entretien des armées permanentes, il en est résulté une telle augmentation de charges qu'en fin de compte chacun a vu ses ressources épuisées ; la productivité en a ressenti le contre-coup qui s'est répercuté aussi sur les salaires. Ceux-ci, tout en se maintenant à un certain niveau, ont commencé à paraître trop bas, car ils ne répondaient plus aux besoins qui avaient commencé à se développer chez les ouvriers pendant le temps de la grande productivité.

On voit donc qu'il faut revenir sur ses pas et adopter bien des mesures déjà signalées en partie et d'autres que nous indiquerons plus loin.

Il faut noter en outre que Lassalle, quand il parle avec tant de conviction de l'état de misère désespérée dans lequel les ouvriers doivent fatalement rester, est absolument dans le faux, car dans un état social bien ordonné, la tendance des salaires, nous l'avons vu, est plutôt vers la hausse que vers la baisse, avantage inappréciable, car plus l'ouvrier sera content de son sort, plus il apportera d'énergie au travail ; il épuisera moins ses forces, et en moins de temps il donnera un produit plus considérable et par conséquent plus rémunérateur.

Le principal, dans la question qui nous occupe, est de ne

jamais perdre de vue que la prospérité des États dépend moins de la quantité des produits possédés que de leur juste répartition, car les produits sont faits pour les hommes et non les hommes pour eux. On ne doit donc pas chercher purement et simplement la richesse ; ce qu'il faut, c'est procurer le bien-être du grand nombre. Si donc une nation n'est pas plus riche par la simple augmentation des capitaux, elle le devient lorsque ceux-ci par une circulation rationnelle, par mille combinaisons et emplois divers, arrivent à répandre une aisance toujours plus grande sur la population qu'ils doivent faire vivre.



CHAPITRE XVII.

L'augmentation de la population. — La fausseté de la théorie de Malthus. — Les vrais remèdes. — L'Église et le célibat ecclésiastique.

NOUS avons vu que certains socialistes et plusieurs économistes attribuent le malaise économique actuel à une trop rapide augmentation de la population, augmentation qui, à leur avis, a influé puissamment sur l'abaissement des salaires. Nous avons exposé l'ensemble des causes d'où dépend ce douloureux phénomène, et nous ne croyons pas nécessaire d'y ajouter celle-ci ; car s'il y a augmentation dans la classe des ouvriers, en ce sens que beaucoup d'entre eux ont eu assez peu de jugement pour déserter les autres professions, celle de l'agriculture en particulier, afin d'aller s'établir dans les villes, il est certain également que la crainte d'une augmentation excessive de population est loin d'être justifiée par les faits. Elle ne l'est ni ne peut l'être, pour longtemps du moins, comme le prouve cette simple mais cependant très concluante considération, que les nouvelles voies ouvertes dans les continents récemment explorés et la pénurie relative d'habitants dans plusieurs de ceux qui étaient connus depuis longtemps, offrent et offriront pour une longue période d'années un immense débouché à une exubérance de population (1).

Ceci posé, nous ne croyons pas inutile de nous arrêter un peu plus longuement à l'étude d'une question qui embrasse plusieurs autres aspects et que Malthus a eu le mérite de présenter et de résumer mieux que personne (2). Il établit ce

---

1. Il suffit de rappeler à ce sujet les énormes étendues de terre de l'Amérique septentrionale et méridionale, celles de l'Australie, de la Nouvelle-Guinée, de Sumatra, de Borneo, celles de l'Asie, de l'Afrique centrale, etc., lesquelles attendent encore le travail de l'homme.

2. Beccaria, le vénitien Ortes et le modenais Ricci, célèbres économistes tous les trois, avaient déjà, avant Malthus, exprimé des idées presque identiques tant sur la question du principe de population, que sur la direction à donner à la charité.

principe, que la population, si elle n'est entravée par aucun obstacle, doit doubler dans l'espace de vingt-cinq ans et augmenter, de période en période, dans une proportion géométrique de 2, 4, 8, 16, 32, et ainsi de suite [1]. Or comme, d'autre part, à ce qu'il affirme, l'augmentation des moyens de subsistance ne suit pas la même proportion, mais procède seulement d'une façon arithmétique, c'est-à-dire de 1 à 2, de 2 à 3, de 3 à 4, et ainsi de suite, un moment vient où il se produit, entre les deux progressions, un manque d'équilibre terrible, lequel peut aller jusqu'à ce point que personne n'aura de quoi vivre [2]. Mais alors comment paralyser un si dangereux développement? En y mettant des obstacles. Mais lesquels? Les uns, dit Malthus, sont accidentels et les autres sont une suite inévitable de la loi naturelle; cependant il faut encore en ajouter un autre: l'abstinence du mariage. Il s'agit ici, continue-t-il, d'un acte de vertu, mais la religion chrétienne est précisément celle qui fait consister notre bonheur présent et futur dans l'exercice des vertus qui nous préparent à la plus sublime félicité, et c'est pourquoi cette même religion nous demande de soumettre nos passions à l'empire de la raison, ce qui est le premier mot de la prudence.

Comme on le voit, Malthus cherche à ne se montrer ici ni immoral ni irréligieux, ce qui n'empêche pas son système — nous le démontrerons bientôt — d'avoir les conséquences les plus immorales [3].

Du reste, si d'un côté, dans certaines parties du monde, nous constatons une forte augmentation de population, de l'autre, nous sommes loin d'une augmentation trop exagérée, très loin même de l'augmentation géométrique dont parle Malthus, et nous trouvons la confirmation de notre assertion dans l'Amérique du Nord, qui sert également de point de départ à son raisonnement. Là, la population, dans l'espace d'un siècle, — et les statistiques en font foi — a doublé au moins quatre fois [4].

1. *Essai sur le principe de la population.*

2. Au bout de deux siècles et dans des conditions normales, la population, affirme Malthus, serait aux moyens de subsistance dans le même rapport que 256 à 9 et au bout de trois siècles dans celui de 4096 à 13!

3. La pire de toutes et la cause des plus grands maux est la *prévoyance conjugale*, que Thiers a appelée si justement un *délit contre nature. De la propriété*, livre III, ch. 7.

4. Voici quelques chiffres pris dans l'espace de dix et vingt ans qui prouvent la vérité de ce que nous disons:

Or, si à la progression géométrique de l'augmentation de la population avait correspondu la progression arithmétique dans l'accroissement des moyens de subsistance, la moitié de la population américaine aurait péri dans l'intervalle d'un siècle faute de moyens de subsistance. Mais c'est le contraire qui est arrivé ; en effet, le bien-être de la population s'est accru et beaucoup de terres sont là qui réclament encore des bras pour les cultiver. La raison en est claire : les anciennes terres mises autrefois en culture ne sont pas aussi épuisées qu'on le croit, et l'industrie de l'homme, jointe aux nouvelles inventions, a fait que la production de ces terres surpasse de beaucoup les limites marquées par la progression arithmétique présumée. Et ce que nous disons de l'Amérique peut s'appliquer à notre vieille Europe, où il y a encore une foule de terres que n'a jamais déchirées le soc de la charrue, et où il y en a d'autres qui, quoique cultivées, n'ont pas encore donné toute la production dont elles sont capables.

Say, déjà de son temps, se plaignait de ce qu'en France, où pourtant l'activité ne manque pas, il y eût des milliers d'hectares incultes, et qu'on ne retirât pas des terres cultivées tout ce qu'on pouvait [1]. Il faut dire la même chose des autres

---

« Le Texas qui, en 1860, n'avait que 604,000 habitants, en compte dix ans plus tard 818,000, et les calculs du dernier recensement, en 1880, portent le chiffre de la population à 1,100,000. Quant aux principales villes des États-Unis — New-York, Philadelphie, Brooklyn, Chicago, Saint-Louis, Baltimore, Cincinnati, San-Francisco, Pittsburg, Boston — elles ont toutes ensemble gagné 1,186,000 habitants. Pour New-York seule, le gain a été de 234,000 et pour Brooklyn de 159,000. Et cependant Philadelphie, qui en 1860 avait 562,000 habitants et en 1880, 843,000, comme Chicago, qui en 1870 avait 298,000 et en 1880, 475,000, se plaignaient que l'augmentation fut aussi faible. Quant à l'immigration qui, parvenue en 1870 à 356,000 âmes, avait ensuite subi une certaine diminution proportionnelle, on calcula qu'elle finirait par être de 300,000 âmes annuellement. La grande masse des émigrants européens accourut dans les villes de l'Ouest pour s'adonner à l'agriculture... Les villes de l'Ouest attestent par leur développement prodigieux le rapide peuplement des régions dont elles sont le centre. Tandis que la population de New-York a augmenté en dix ans de 25 %, celle de Chicago s'est accrue de 59 %. Le même phénomène s'est reproduit dans les villes de second ordre, mais situées également dans les centres productifs : ainsi Milwaukee a gagné 80 % ; Détroit 32 % ; Cleveland 70 %. Il faudrait dans le même ordre d'idées citer : Mineapolis, Saint-Paul de Minnesota, Denver, Kansas-city, Saint-Joseph, etc. En réalité l'agriculture est la grande ressource et la grande préoccupation de toutes ces populations. Elle a procuré jusqu'ici l'aisance aux fermiers, un travail rémunérateur aux nouveaux venus, et au pays tout entier des éléments considérables de prospérité. » V. *Courrier des États-Unis*, 22 juillet 1880, et *Journal des Débats*, 16 et 17 août 1880.

1. « Si l'on songe que les terres à blé ne rapportent, en France, l'une pour l'autre, que de 5 à 6 semences pour une, tandis que, suivant les bons agriculteurs pratiques, elles pourraient en rendre beaucoup plus ; que la suppression des jachères et la culture

pays, car le fait de l'émigration de la population ne prouve pas que le sol cultivable y fasse défaut ; ce qui y fait défaut c'est, dans les capitaux, la tendance à se consacrer à ce genre d'industrie. Nous disons tendance, parce que nous croyons qu'il y a des capitaux disponibles, mais qu'ils se refusent pour différentes raisons à certains emplois, et alors la population émigre non par surabondance mais pour des motifs d'un autre genre. Ainsi qui oserait dire que l'Italie manque de terres cultivables (1)? Il suffit de citer la campagne romaine, les grandes propriétés territoriales de Sicile, la Sardaigne et une foule d'autres endroits, demeurés incultes ou cultivés encore d'une manière primitive ; et cependant la population, qui n'y a pas par trop augmenté, ne trouve pas de travail et s'en va dans les lointaines Amériques, parce que les capitalistes, mis en défiance par la mauvaise administration de la chose publique et l'énormité des impôts, ne veulent pas consacrer leurs fonds à des entreprises qui dans des conditions normales seraient certainement avantageuses (2). Le mal vient donc, du moins en grande partie, de tout autre chose que de l'augmentation géométrique de la population. Cela n'empêche pas qu'on ne doive suivre d'un œil attentif ce qui regarde la possibilité d'un développement ex-

---

des fourrages sur les terres qui se reposent encore une année sur trois, dans la plus grande partie de la France, multiplieraient d'une manière merveilleuse les troupeaux, les engrais et les viandes de boucherie ; que la pomme de terre enfin... est encore loin d'être répandue partout... vous trouverez que la France, sans même avoir recours à l'importation d'aucune subsistance, est encore très éloignée de compter autant d'habitants qu'elle en pourrait nourrir ». — *Cours d'économie politique*, ch. VI.

1. Suivant les dernières statistiques publiées par le ministère de l'agriculture et du commerce, il y aurait encore en Italie 2,000,000 environ d'hectares incultes susceptibles de culture.

2. Il n'est pas inutile de consulter, à ce sujet, l'état de l'émigration en Italie ; il confirme, à notre avis, la vérité de ce que nous avons affirmé, à savoir que ce n'est pas la surabondance de population qui pousse à l'abandon du sol natal. Ce qui vient encore à l'appui de notre thèse, c'est que ce sont les agriculteurs qui émigrent, toute proportion gardée, plus que les autres.

Donnons d'abord le mouvement général de l'émigration, tant permanente que temporaire, pendant les dix dernières années, d'après la statistique dressée par le ministère de l'agriculture :

Années	Permanente	Temporaire	Totale.
1883	68,416	100,685	169,101
1884	58,049	88,968	147,017
1885	77,029	80,164	157,193
1886	85,355	82,474	167,829
1887	127,748	87,917	215,665
1888	195,993	94,743	290,736
1889	113,093	105,319	218,412

cessif ; néanmoins ce serait une erreur de croire que le système patronné par Malthus puisse efficacement conjurer le péril. Entre autres défauts grossiers, ce système a surtout le tort d'être un expédient impossible et immoral, parce que — comme on le verra bientôt — il est en opposition flagrante avec la loi même de la nature. Le seul remède efficace consiste au contraire à remettre dûment en honneur la famille, en montrant clairement la nature et l'étendue des devoirs qui incombent à tout homme qui songe à en former une au moyen du mariage. Cette conviction une fois entrée dans les esprits, assurément aucun homme honnête ne voudra prétendre au mariage que quand il se sentira en état de former une famille et de la maintenir convenablement, et il apprendra à la considérer non comme une simple accidentalité, mais comme l'unité organique de la société. Certainement là où il n'y aurait pas de famille il

---

Années	Permanente	Temporaire	Totale.
1890	104,733	112,511	217,244
1891	175,520	118,111	293,631
1892	107,369	116,298	223,667
1893	124,312	122,439	246,751

Tandis que l'émigration temporaire a oscillé autour de 90,000 dans une période de vingt-cinq ans, atteignant le maximum en 1895 avec le chiffre de 122, 439, l'émigration proprement dite, c'est-à-dire pour un temps indéfini, a monté de 20,000 qu'elle avait compté jusqu'à l'année 1878, à 127, 748 en 1887 et à 195,993 en 1888.

Le maximum est donné par 1888, reprend en 1891, redescend en 1892, et en 1893 remonte encore et atteint de nouveau presque le chiffre de 1887.

Les provinces qui donnent la plus grande émigration temporaire sont celles de la Vénétie, du Piémont et de la Lombardie. L'émigration permanente tire ses plus forts contingents de la Ligurie et de certains territoires des provinces de Cosenza, Potenza, Salerne, Avellino, Campobasso et Cantanzaro, ainsi que des provinces de la Haute Italie, qui contribuent fortement à l'émigration temporaire.

Les hommes émigrent en plus grand nombre que les femmes, et les adultes plus que les enfants. En effet, de 1891 à 1893, les garçons oscillent de 87 à 90 °/₀ pour l'émigration temporaire et de 66 à 70 °/₀ pour la permanente.

Les enfants au-dessous de 14 ans varient de 19 à 24 °/₀ dans l'émigration permanente et de 6 à 8 dans la temporaire, tandis que la proportion des enfants des deux sexes au-dessous de 14 ans représente, d'après le recensement de 1891, 30 °/₀ de la population du royaume.

En réunissant l'émigration permanente et l'émigration temporaire de l'année 1893, on trouve que les agriculteurs (hommes et femmes) sont au nombre de 95,897, c'est-à-dire représentent 45 °/₀ du total des émigrants au-dessus de 14 ans, les terrassiers, les hommes de peine, les journaliers et les portefaix 54, 200, ou 26 °/₀ ; les maçons et les tailleurs de pierres 25,957, ou 12 °/₀ ; les artisans et les ouvriers, 15,692, presque 7 °/₀. Ensemble ces classes donnent un total de 191,746, soit 90 °/₀ de tous les émigrants au-dessus de 14 ans.

L'émigration de 1893 se divise par pays de destination de la manière suivante : pour l'Europe 104,482, soit 42,34 °/₀ de l'émigration totale ; pour l'Afrique septentrionale 3119, soit 1,27 °/₀ ; pour l'Amérique 138,299, soit 56,05 °/₀.

n'y aurait pas d'association humaine, étant donné qu'elle manquerait de son centre, et la famille ne saurait exister sans le mariage. Aussi la conservation de la société implique-t-elle nécessairement celle de la famille qui, à son tour, ne subsiste qu'en maintenant au mariage son véritable caractère.

Le remède suggéré et préconisé par Malthus n'atteint donc pas le but ; il aboutit même à l'effet contraire. Et il est facile d'en deviner la raison.

Les obstacles apportés au mariage produiraient en première ligne, surtout dans une société redevenue païenne, la diffusion de l'abominable concubinage avec toutes les criminelles et effroyables conséquences qu'il traîne avec lui. L'une des plus graves est celle-ci : l'homme, dont nul frein salutaire ne contiendrait plus les passions désordonnées, laissé au contraire complètement libre de suivre ses caprices, sans crainte d'assumer aucune responsabilité, se livrerait à tous les excès, et son brutal égoïsme tournerait au préjudice du corps social. Et voilà comment les sociétés les plus immorales deviennent les moins prolifiques, s'acheminant de cette manière vers la décadence.

D'où chacun peut comprendre combien saint Ambroise a eu raison de dire que la virginité, au lieu de rendre plus rares les mariages et moins fécondes les sociétés, en favorise puissamment la prospérité et le développement. En effet, affranchissant le genre humain des convoitises de la chair, elle l'élève — autant que le comporte notre faiblesse — à un idéal plus pur et le détache des choses terrestres. Elle amène par conséquent la purification de toutes les passions humaines, surtout dans le mariage, lequel entendu dans ce sens demeure une source de bien-être pour la société et ne porte à aucun désordre.

Pour bien résoudre cependant la question, il est absolument nécessaire de recourir au catholicisme ; lui seul, nous reportant aux principes de la vraie morale, nous rappelle — ce qu'a complètement oublié Malthus — que si le mariage relativement à l'individu est un droit, relativement à la communauté il représente un droit et un devoir. C'est pourquoi, si l'on ne peut obliger un homme quelconque, pris individuellement, à se marier — car ceci constituerait un mal moral en violant la liberté personnelle de chacun — il est permis toutefois de dire à la communauté que, par l'obligation qu'elle a de veiller

à sa propre conservation, elle doit favoriser les mariages entre ses différents membres. Seulement il importe qu'elle leur fasse bien comprendre combien sont grandes et sacrées les obligations inhérentes à cet état. Le catholicisme se trouve ainsi obtenir un triple but : il protège la liberté individuelle ; il inculque dans les âmes un juste et parfait sentiment du devoir ; et, loin de pousser imprudemment au développement excessif de la population, il le modère et le règle, sans contraintes inopportunes, mais avec des mesures aussi douces que sages. Du reste, en étudiant avec impartialité ses institutions, en approfondissant les raisons du célibat du clergé, en considérant les honneurs dont il entoure la virginité et la continence, on y trouvera toujours, en même temps qu'un respect absolu des droits individuels, une haute idée d'ordre social et une rare et sublime prévoyance pour l'avenir.

Au commencement du monde, quand la société dut se former, Dieu dit : « Croissez et multipliez-vous ; remplissez la terre et assujettissez-la (1) » ; mais plus tard, lorsque cette société était déjà formée et se développait toujours de plus en plus, alors la loi nouvelle, prêchée par JÉSUS-CHRIST aux hommes, tout en maintenant dans son intégrité ce premier précepte, le tempère en conseillant la chasteté et la continence. La virginité se révèle alors telle qu'elle est, perfection de l'individu ; le célibat du clergé, au contraire, revêt le caractère d'une loi positive, qui, édictée pour le plus grand bien de l'Église elle-même, finit par devenir un bienfait pour la société tout entière. Mais ici encore remarquons avec quelle sage précaution procède l'Église. Elle ne pousse jamais personne au célibat, et si elle oblige le prêtre à le garder, c'est uniquement parce que celui-ci, maître de lui-même, l'a spontanément choisi et voulu.

Nobles enseignements qui, entendus, auraient été féconds en applications éminemment salutaires et auraient notamment fermé la voie aux périls incriminés de surabondance dans les populations. Chacun en effet aurait compris que si l'accroissement de population est de lui-même un bien social, il n'est pas tel qu'il doive se développer indéfiniment. Car, comme Taparelli l'a observé avec beaucoup de raison, la population fait partie de l'organisme social : or les parties de tout organisme sont bonnes, c'est-à-dire sagement ordonnées, quand elles visent au

1. *Genèse*, I, 22-28,

bien commun et, pour l'atteindre, sont proportionnées entre elles. La population est donc un bien social, quand elle augmente en proportion du reste, c'est-à-dire quand la force morale de la société — l'intelligence et la volonté — est capable de l'investir tout entière et de l'animer, et quand le territoire où elle réside est propre à la soutenir tout entière et à la nourrir pour obtenir l'ordre et le bonheur de tout le corps social (1).

Avant de quitter cette importante question, il n'est pas inutile d'expliquer un peu plus au long ce que nous n'avons fait qu'indiquer en passant, à savoir que le célibat ecclésiastique, institué pour de très légitimes motifs religieux, est la source d'avantages sociaux et politiques qu'on aurait tort de ne pas estimer à leur juste prix. Ainsi Guizot lui-même a pu constater que le célibat a empêché le clergé de se transformer en caste. Ajoutons encore que par ce moyen il a pris un caractère d'indépendance et de progrès ; d'indépendance, parce que, n'ayant pas de famille, il ne s'est pas vu obligé, pour des raisons d'intérêt matériel, de se rendre esclave des pouvoirs politiques, dont il n'avait pas besoin de mendier l'appui en faveur des siens ; de progrès, parce que la cléricature étant ouverte à tous, quelle que soit leur famille, pourvu qu'ils possèdent les qualités morales et intellectuelles requises, on a obtenu que le clergé ne restât pas inférieur à la hauteur de sa mission et qu'il pût apporter dans son ministère une pleine connaissance des besoins spirituels des différentes classes, dont il sortait lui-même (2).

N'étant arrêté du reste dans son action par aucun motif terrestre et personnel, le clergé a pu exercer plus facilement la charité envers le prochain, en venant en aide à ses misères et en maintenant intactes les vérités religieuses.

Le monde a pu voir une foule de prêtres qui, n'ayant pas de famille à eux, adoptèrent généreusement la famille des pauvres. Comment François d'Assise, Vincent de Paul, François de Sales, Benoît, Bernard, Bruno, Las Casas et tant d'autres, auraient-ils volé à la conquête des âmes ; comment auraient-ils répandu sur les malheureux les trésors de leur cœur et de leur charité; comment se seraient-ils entremis pour apaiser les luttes

1. Taparelli, *Saggio teoret.*, etc., V. 2, p. 1117-1118, p. 53.

2. On n'a pas oublié sans doute les critiques dirigées, il y a quelque temps, par la presse anglaise contre les missionnaires protestants des Indes, accusés de s'être adonnés aux spéculations commerciales au détriment de la propagande religieuse.

fratricides; comment se seraient-ils dévoués à instruire les hommes, à les diriger même dans les affaires temporelles, à leur prêcher le respect des faibles, des opprimés, s'ils s'étaient trouvés eux-mêmes un pied dans le sanctuaire et l'autre dans le monde, partagés entre les intérêts de Dieu et ceux de leurs enfants, enchaînés par les liens de la paternité et les besoins matériels sans cesse renaissants et toujours plus nombreux ? Ce n'est pas tout : qui ne voit par exemple que tout homme qui embrasse l'état sacerdotal ou religieux, laisse une place vide dans le monde, place qui passera à une nouvelle famille, laquelle aura été de cette façon aidée, soutenue précisément par un de ceux qui ont embrassé le célibat pour l'amour de Dieu et des hommes ? Et n'est-il pas vrai que les revenus du clergé tant régulier que séculier, ont toujours été dépensés au soulagement et au profit non seulement des simples particuliers, mais encore des cités tout entières (1) ?

Nous concluons qu'il n'est pas raisonnable de craindre une

---

1. Voici en quels termes Léon XIII énumère les bienfaits que l'Église apporte par ses différentes institutions aux prolétaires :

« L'Église, en outre, pourvoit encore directement au bonheur des classes déshéritées en fondant et en soutenant les institutions propres à soulager leur misère ; et même en ce genre de bonnes œuvres elle a tellement excellé, que ses ennemis eux-mêmes ont fait son éloge. Chez les premiers chrétiens, la charité mutuelle était telle qu'il n'était point rare de voir les riches se dépouiller de leur patrimoine en faveur des pauvres ; de sorte que l'indigence n'était point connue parmi eux. (*Act.* IV, 54). *Neque... quisquam egens erat inter illos.* Les apôtres confiaient la distribution quotidienne des aumônes aux diacres, dont l'ordre avait été spécialement institué dans ce but et saint Paul lui-même, quoique absorbé par une sollicitude qui embrassait toutes les Églises, n'hésitait pas à entreprendre de pénibles voyages pour aller en personne porter aux chrétiens pauvres les aumônes qu'il avait recueillies. Des secours du même genre étaient spontanément offerts par les fidèles dans chacune de leurs assemblées ; Tertullien les appelle *des dépôts de la piété*, parce qu'on les employait *à entretenir et à inhumer les personnes indigentes, les orphelins pauvres des deux sexes, les domestiques âgés, les victimes des naufrages.* (Apoll. II, XXXIX. *Egenis alendis humandisque, et pueris ac puellis re ac parentibus destitutis, inque domesticis senibus, item naufragis.*) Voilà comment peu à peu s'est formé ce patrimoine, que l'Église a toujours gardé avec un soin religieux comme le patrimoine des pauvres gens. Elle est allée jusqu'à assurer des secours aux malheureux, en leur épargnant l'humiliation de tendre la main. Car cette mère commune des riches et des pauvres, profitant des merveilleux élans de charité qu'elle avait partout provoqués, fonda des sociétés religieuses et une foule d'autres institutions utiles, qui ne devaient laisser sans soulagement à peu près aucun genre de misère. Il y a, sans doute, beaucoup de gens aujourd'hui, qui, comme les païens d'autrefois, font un grief à l'Église, même d'une charité aussi excellente ; et l'on a vu une bienfaisance établie par les lois civiles se substituer à la charité chrétienne ; mais cette charité, qui se voue tout entière et sans arrière-pensée à l'utilité du prochain, ne peut être suppléée par aucun effort purement humain. L'Église seule possède cette vertu, parce qu'on ne la puise que dans le Cœur sacré de JÉSUS-CHRIST et que ceux qui s'éloignent de l'Église s'éloignent aussi de JÉSUS-CHRIST. — Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

augmentation excessive de population, dans les conditions où se trouve actuellement l'Europe, avec des terres encore cultivables ou qu'on peut rendre plus productives ; il faut donner aux capitaux, lesquels peuvent seuls faire fructifier efficacement le sol, une meilleure direction, et les gouvernements doivent, en s'appuyant sur la religion et avec le concours du clergé, remettre en honneur les principes qui sont les seuls capables de ranimer dans les cœurs, sans toutefois leur faire aucune violence, les sentiments de devoir, d'honnêteté, de prévoyance et de sagesse, grâce auxquels une société ne peut pas ne pas être bien ordonnée et parfaitement réglée dans son développement multiple et dans son progrès.



CHAPITRE XVIII.

Les machines. — Leurs défauts et leurs avantages. — Comment éviter leurs inconvénients — Le travail à forfait. — Avantages qui en peuvent découler. — Manière d'en limiter les dangers. — Les grèves. — Ce sont des armes de guerre dangereuses. — Par quoi les remplacer.

UN autre problème qui réclame ici notre attention est celui des machines. Il demande à être examiné avec impartialité si l'on veut comprendre ce qu'il peut y avoir de fondé sur ce point dans les doléances des socialistes.

Le principal avantage des machines, c'est d'alléger le travail de l'homme en lui substituant en tout ou en partie les forces de la nature, dont l'action devient par le moyen de la machine infiniment plus puissante que toute autre. D'où il résulte en premier lieu que les machines contribuent puissamment à augmenter les produits et à en diminuer le prix. En outre, elles rendent la production plus parfaite tout en n'exigeant qu'un plus petit nombre de bras, lesquels peuvent ainsi s'appliquer avec avantage à d'autres travaux plus nobles et plus importants (1). Mais c'est précisément là ce qui arrête les socialistes, qui font observer que les animaux suppléent les hommes dans les travaux des champs et que les machines sont en train de les remplacer dans presque toutes les manufactures. Une ma-

1. « On croirait difficilement, si l'on ne prenait la peine d'y réfléchir, que la charrue, la herse et d'autres machines semblables, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, ont beaucoup contribué à procurer à l'homme non seulement les choses nécessaires à la vie, mais encore les aises dont il jouit maintenant et dont probablement, sans ces instruments, il n'aurait pas même conçu l'idée. Si les divers labours que réclame le sol ne pouvaient se faire que par la bèche, la pioche et autres instruments de peu de célérité, si l'on ne pouvait faire concourir à ce travail les animaux, qui doivent être considérés au point de vue de l'économie politique comme une espèce de machines, il est probable que, pour obtenir les denrées alimentaires qui sustentent notre population actuelle, on n'aurait pas de trop de tous les bras qui s'appliquent aujourd'hui aux arts industriels. La charrue a donc permis à un certain nombre de personnes de se consacrer aux arts, même à ceux de peu d'importance, et ce qui plus est, à la culture des facultés de l'esprit. » J.-B. Say, *Traité d'Économie politique*, liv. I, ch. VII.

chine, disent-ils, conduite par deux ou trois individus, équivaut parfois au travail de cinquante ou cent individus, qui se trouveront ainsi jetés sur le pavé.

On objectera peut-être qu'ils peuvent changer d'occupation ou qu'en vertu des rabais causés par la facilité de production les ouvriers sont en état de se procurer à meilleur compte les marchandises ; mais trouver une autre occupation n'est pas chose facile ordinairement, et d'un autre côté, peu importe le rabais des prix à qui est à bout de moyens. Là, cependant, ajoutent les socialistes, ne s'arrêtent pas encore les inconvénients des machines ; elles sont surtout favorables aux industries établies en grand et avec travail ininterrompu : ce qui est cause que les pères de famille passent la journée entière dans un atelier, leurs femmes dans un autre, tandis que les enfants en bas âge sont dans un asile, confiés à des mains étrangères et que les plus grands sont, eux aussi, employés dans les ateliers, où, toujours à cause des machines, la maturité d'esprit n'est plus nécessaire, et où filles et garçons se trouvent sans cesse exposés au danger de corruption morale.

Et ce n'est pas tout ; cela a encore l'inconvénient de concentrer le gain dans les mains du petit nombre. Grâce aux merveilleux progrès des arts mécaniques, aujourd'hui une seule machine suffit et au delà pour exécuter un travail qui, à une autre époque, demandait le concours d'un grand nombre d'ouvriers et un temps beaucoup plus considérable.

Les petits industriels, marchands, manufacturiers disparaissent de jour en jour, et très souvent un entrepreneur hardi se substitue à une centaine d'ouvriers et absorbe à lui seul une quantité de richesse considérable.

D'autre part, la trop minutieuse division mécanique du travail expose les ouvriers à subir d'autres préjudices. Le premier est l'affaiblissement de leurs facultés intellectuelles. Condamnés à faire perpétuellement et mécaniquement la même besogne, sans doute ils deviennent très habiles dans ce genre de travail, mais ils finissent par sentir leur intelligence baisser sinon se perdre entièrement et devenir ainsi impropre à tout autre travail, ce qui a aussi l'inconvénient de mettre l'ouvrier à la merci de l'entrepreneur, car étant devenu incapable d'exécuter à lui seul n'importe quel produit qui a cours sur le marché, il demeure absolument à la discrétion de la fabrique qui est

seule à pouvoir utiliser des services de nature aussi spéciale. Ainsi donc, enchaîné par l'inéluctable nécessité, il devra, bon gré mal gré, plier la tête sous le joug des plus dures conditions.

Ce sont là assurément de graves inconvénients, mais ils ne sont nullement la conséquence nécessaire ni de la distribution mécanique des travaux, ni des machines en général. Une certaine répartition des travaux — celle du moins qui confie à des ouvriers spéciaux telle partie déterminée d'un produit à fabriquer — est naturelle à l'homme et lui profite au lieu de lui nuire, en le rendant habile dans un genre donné. De même certaines machines, au lieu d'être préjudiciables à qui que ce soit, sont utiles à tous. Telle a été, par exemple, la charrue, sans laquelle on ne serait jamais arrivé à bien briser et labourer la terre. Tels sont également les différents systèmes de roues et en général tous les mécanismes qui mettent les meules en mouvement. Tels sont les pressoirs de bois ou d'acier pour fouler les marcs de raisin ou d'olive, et ainsi de suite ; en un mot l'ensemble de toutes les inventions mécaniques qui remplacent la main de l'ouvrier dans des travaux pénibles pour lesquels l'action automatique d'une machine convient mieux que l'effort des muscles de l'homme. Ajoutons qu'on obtient par ce moyen des résultats refusés aux forces humaines. Qu'on veuille bien le remarquer du reste, l'application des machines n'a pas causé les dommages auxquels on s'attendait, elle a au contraire amélioré la situation générale. Qui ne voit l'énorme avantage qu'en retire une nombreuse classe d'hommes cultivés et intelligents, qui sans elles auraient été astreints au sort le plus pénible, et se seraient vus privés d'occupations ou obligés de se vouer à des travaux manuels pour lesquels ils n'auraient eu peut-être ni aptitude, ni inclination ? Nous voulons parler des ingénieurs, chauffeurs, mécaniciens et autres, qui doivent leurs moyens de subsistance aux machines auxquelles ils impriment la vie et le mouvement. Et comment ne pas songer aux immenses services rendus au commerce par l'application de la machine à vapeur aux chemins de fer, application qui n'a pas eu les conséquences fâcheuses que l'on craignait, par exemple, pour la classe des camionneurs ? Ceux-ci, dans un circuit plus étroit, ont multiplié le nombre des voyages et la quantité des transports.

Certainement, au moment de l'introduction d'une machine,

il y a toujours une période de transition durant laquelle se produit un désordre (1). Mais tôt ou tard l'équilibre finit par se rétablir, notamment quand les ouvriers eux-mêmes commencent à comprendre et à apprécier les effets des machines sur leur travail. Ainsi, dans le cas de machines vraiment utiles, l'accroissement des productions abaisse le prix des objets et permet aux acheteurs d'employer une plus grande partie de leur revenu à d'autres acquisitions, fournissant ainsi du travail à de nouveaux ouvriers (2). On peut dire plus encore : dans plusieurs des industries développées par les machines, il y a une augmentation et non une diminution dans le nombre des ouvriers employés.

1. Ce désordre, à notre avis, vient encore et surtout de ce que, pendant quelque temps, au moins par le passé, beaucoup de ceux qui pouvaient profiter des machines, n'ont pas eu confiance et n'y ont recouru que tard. Mais quand la défiance a disparu et que les avantages obtenus par les uns ont poussé les autres à employer les machines, il est arrivé qu'on y a eu recours en trop grand nombre et trop rapidement ; de là une concurrence excessive et une baisse immédiate dans le prix de revient des produits ; ce qui a ruiné les uns et a immobilisé et rendu improductif pendant un certain temps le capital des autres. De là encore une stagnation qui a fait que l'on n'a pas ressenti autant qu'on l'aurait dû l'avantage des machines ; de là une inaction temporaire et une baisse correspondante des salaires. Pour éviter tout ceci il eût été nécessaire d'examiner s'il n'y aurait pas eu moyen d'introduire graduellement l'amélioration représentée par les machines, car alors l'extension des trafics aurait été proportionnée à cette amélioration, et partant les capitaux auraient augmenté en raison de la production et par une conséquence toute naturelle les salaires se seraient élevés.

2. La *Gazette maritime de Cronstad* a publié le tableau statistique suivant, où l'on voit précisément l'augmentation de production qui s'est réalisée dans les principaux articles de commerce à partir de 1780 jusqu'en 1880, c'est-à-dire dans la période où les machines sont arrivées graduellement à donner tout ce dont elles sont capables.

	1780	1880
	milliers de tonnes	
Charbon fossile	10.000	300.000
Fer	150	15.000
Acier	40	3.000
Coton	50	1.500
Lin	200	1.300
Café	100	150
Thé	75	150
Tabac	100	600
Papier	10	500
Or en roubles métalliques	20.000	133.000
Argent	40.000	107.000
Bière en bouteilles	750.000	11.000.000
Vin	550.000	925.000
Machines à coudre	50	1.000
Horlogerie	8	2.500
Livres		200
Total	1.470.783	12.490.900

V. *Journal de St-Pétersbourg*, 30 septembre (12 octobre) 1880, n. 260.

Qu'on examine ce qui est arrivé en Angleterre dans les travaux de tissage, qui forment certainement les plus importantes des industries mécaniques. Quelle panique et quels cris au moment de l'application de la machine Arkwright aux filatures de coton! On croyait que les ouvriers et les ouvrières resteraient sans travail. Il en a été tout autrement : et Say a pu affirmer que tandis qu'avant l'invention de cette machine on ne comptait en Angleterre que 8000 ouvriers fileurs environ, dont 2700 tisseurs d'étoffe de coton et 5200 fileuses à petit rouet, dix ans après l'introduction de la machine, c'est-à-dire en 1787, il y avait 105,000 personnes, adultes et enfants, occupés à la filature, et 247,000 au tissage : en tout 352,000 personnes [1]. Il est prouvé encore d'après les dernières statistiques de Mulhall, qu'environ un siècle plus tard, en 1880, dans le tissage seul on avait obtenu l'augmentation suivante dans le nombre des ouvriers : hommes 232,000 ; femmes 543,000 ; enfants 201,000 ; total 976,000 [2]. La différence, on le voit, est énorme et montre que les désavantages ne se réalisent que lorsque la division du travail est poussée jusqu'au point de devenir un émiettement, ou quand les machines, sans être d'absolue et évidente nécessité, arrachent le travail à toute une classe ou agglomèrent et retiennent toute la journée dans les ateliers hommes, femmes et enfants. Ces derniers inconvénients trouveront probablement dans un temps non éloigné un remède efficace dans le développement toujours plus grand de nouvelles inventions, c'est-à-dire dans les différentes applications des forces électriques, grâce auxquelles l'ouvrier pourra, sans sortir de chez lui et aidé de sa famille, exécuter les mêmes travaux qu'il accomplit aujourd'hui à l'atelier et séparé des siens. Ceci aura pour heureuse conséquence de mettre fin aux agglomérations et de cette manière de diminuer le danger de corruption morale tout en resserrant plus étroitement les liens de la famille.

Bornons-nous pour le moment à indiquer brièvement quelques remèdes provisoires à cette situation, — nous y reviendrons en détail un peu plus loin. — Il faudrait premièrement que l'enfant ne fût pas admis à l'atelier avant d'avoir atteint un développement suffisant non seulement au point de vue

1. J.-B. Say, *Cours complet d'Économie*, première partie, ch. XIX.
2. Mulhall's *Dictionary of statistics*. London, 1886, p. 239.

physique, mais encore sous le rapport intellectuel, surtout en ce qui concerne son éducation morale et religieuse ; secondement, que le temps du travail fût limité dans une juste mesure d'après l'âge et le sexe ; troisièmement, que l'ouvrier ne fût pas rendu incapable, par un genre de travail trop exclusif, d'exercer son activité à autre chose qu'à une besogne toujours la même ; quatrièmement, que ressuscitant l'esprit des vieilles traditions, à commencer par la coutume du patronnat, on rétablît entre ouvrier et patron les rapports que les machines ont eu pour effet de rendre de nos jours difficiles et rares (1).

Outre les machines les socialistes critiquent encore le *travail à forfait.* C'est là assurément un danger des plus graves, car les entrepreneurs peuvent régler le forfait de manière à tirer de l'ouvrier une trop grande quantité de travail en le rétribuant trop peu. Toutefois en recourant à un tarif de prix fixes et correspondants à la quantité et à la qualité de chaque travail à forfait, il n'est pas douteux que les ouvriers ne s'affranchissent du risque d'être frustrés de leur dû, surtout s'ils sont soutenus dans leurs justes réclamations ou par des associations bien organisées, ou par des tribunaux composés d'arbitres ou par d'autres commissions de même espèce. Du reste, dans le travail à la journée ils peuvent être également frustrés de ce qui devrait leur revenir et même sous une forme et dans une mesure plus préjudiciable que dans le travail à forfait, qui ne cesse jamais de présenter des avantages très considérables. Ainsi Denny, cité fréquemment à ce sujet par Rae, fait observer avec raison que le travail à forfait fournira la meilleure et la plus naturelle transition du système actuel à un régime de production coopé-

1. « Les fondateurs des ateliers anglais se préoccupent plus que ne l'ont fait leurs devanciers de mettre dans des conditions de bien-être et de moralité les familles employées dans les manufactures. Tout en respectant la liberté des ouvriers, ils reprennent les traditions de solidarité auxquelles l'Angleterre avait cru pouvoir renoncer. Ils comprennent que l'accord spontané entre patrons et ouvriers est le seul moyen capable de prévenir les maux que le gouvernement veut conjurer. Cet effet préventif, secondé par les inspirations de l'esprit chrétien, est précisément le résultat que le Parlement avait en vue... Dans un rapport fait par l'inspecteur d'un atelier métallurgique anglais — la *Conset-Iron-Works* — qui emploie plus de 15.000 personnes, on remarque que, dans les manufactures britanniques, l'esprit des vieilles traditions tend à renaître. Ainsi le susdit atelier a renoncé aux enrôlements, dit momentanés, des ouvriers, reprenant la vieille coutume du Northumberland, qui consiste à enrôler les ouvriers à l'année. L'inspecteur a constaté que, depuis l'époque du retour à ce régime, les parties intéressées règlent facilement les salaires à l'amiable malgré les mauvaises habitudes qui font varier les salaires suivant le prix des fers. » Le Play, *loc. cit.*, livre IV, ch. 37, p. 304-305.

rative [1]. Denny affirme encore qu'un ouvrier qui travaille à forfait, autant parce qu'il s'applique davantage que parce qu'il exerce plus activement son intelligence et son habileté, augmente généralement son produit de 75 °/₀, et accroît la somme totale de ses salaires d'environ 50 °/₀ [2]. De même Roscher attribue la supériorité industrielle de l'Angleterre à la prépondérance de cette forme de travail [3], et la commission nommée par les *Trade's Unions* pour examiner l'état de la question, rapporta à l'unanimité que le système était accepté et pratiqué avec succès par toutes les industries dont elle s'était occupée [4].

Quant au reproche qui lui est fait de diminuer les salaires des ouvriers moins habiles, dont la plupart même risquent d'être congédiés par les entrepreneurs, on peut dire que ce n'est pas le cas habituellement. En effet les statistiques démontrent que le travail des ouvriers plus habiles cause un avantage et non un préjudice aux autres, parce que les produits plus parfaits étant bien payés, loin de tarir les sources du travail, c'est-à-dire les nouveaux capitaux et les salaires qu'on en tire, les augmentent et les font affluer plus librement aux productions de tout genre.

Mais avec ce système, objectera-t-on peut-être, on arrive facilement à un excédant de travail, à quoi Denny répond que ce qu'on obtient en plus de travail dans le système à forfait ne se traduit pas par une plus grande quantité de produits exécutés, mais par plus d'intelligence et d'ordre dans leur exécution [5]. Et le plus grand avantage qui en découle, comme le remarque Rae, est d'abréger la journée de travail. Car, le travail étant plus intense, une journée plus courte suffit à fournir une production égale sinon plus abondante. Si les arguments de Denny sont solides, dit Rae, un ouvrier qui travaille à forfait peut, en huit heures, gagner 40 °/₀ de plus qu'il ne gagnerait en dix heures de travail à la journée. Sans doute il y aura une différence occasionnée par la variété de l'industrie et le genre de travail, mais partout où le forfait trouve moyen

1. Rae, *loc. cit.*, p. 361.
2. *The worth of wages*, p. 19.
3. Rae, *loc. cit.*, p. 362.
4. *Ibid.*, p. 362.
5. *Ibid.*

d'augmenter la mesure de la production dans les bornes indiquées par Denny, la journée peut être abrégée avec avantage, même dans les industries qui semblent le moins s'accommoder de ce système ([1]). Tout travail, en général, n'est pas seulement matériel, mais encore intellectuel ; aussi sa perfection et sa rapidité d'exécution croissent-elles en raison du plus d'intelligence qu'on y apporte. Or le travail à forfait contribue puissamment à développer l'intelligence, parce qu'il laisse un plus grand nombre d'heures libres que l'ouvrier peut utilement employer à acquérir de nouvelles connaissances. L'essentiel pour lui, c'est de suivre un bon système tant pour la partie générale que pour la partie technique. Qu'on n'objecte pas que ces heures de liberté se passeront en dissipation, c'est souvent lorsqu'ils travaillent trop et qu'ils sont mal rétribués que les ouvriers entrent dans une mauvaise voie. Studnitz cite à l'appui le témoignage d'un grand nombre de manufacturiers d'Amérique qui, d'après leurs observations personnelles, lui ont affirmé que les hommes qui travaillent un trop grand nombre d'heures, sont d'ordinaire adonnés à la dissipation, tandis que les autres sont plus intelligents et forment dans l'ensemble une classe meilleure ([2]).

Ce qu'il faut, c'est que dans ce genre de travail il n'y ait pas une prolongation excessive des heures de travail, car cela pourrait facilement amener l'ouvrier à contracter de mauvaises habitudes. Que l'on combine le travail à forfait avec la diminution du temps qu'on doit y employer, qu'on obtienne au moyen d'un bon système d'éducation et d'exemples pratiques que le temps soit bien et utilement employé, même quand il s'agit simplement d'heures consacrées au délassement, et l'on verra combien la classe ouvrière y trouvera son avantage.

A ces questions se rattache celle des *grèves*. Elles sont devenues fréquentes, mais il ne manque pas de gens parmi les socialistes eux-mêmes qui commencent à en reconnaître l'inopportunité. Et la raison en est claire : il s'agit d'une arme à deux tranchants qui peut atteindre du même coup ouvriers et patrons. — Mais en soi la grève est-elle légitime ou non ?

Assurément, étant donné les principes utilitaires et égoïstes,

---

1. Rae, *loc. cit.*, p. 363-364.
2. *Ibid.*, p. 367.

qui ne prévalent que trop aujourd'hui, la grève peut être considérée comme un moyen de défense dans le funeste état de guerre qui règne souvent entre ouvriers et entrepreneurs. A ce point de vue, surtout si l'on admet sans réserve le principe de libre concurrence, il est difficile de trouver un argument philosophique ou juridique qui permette de condamner la grève d'une manière absolue et dans tous les cas. L'ouvrier qui avait autrefois dans les associations professionnelles et dans les corporations d'arts et métiers un tuteur et un défenseur de ses droits, en est privé aujourd'hui, et il n'est pas étonnant de le voir recourir aux moyens qu'il croit, à tort ou à raison, les plus efficaces pour sauvegarder ses intérêts. C'est ainsi qu'il voit dans la grève une sorte de droit destiné à en protéger un autre de la plus haute importance : celui de vivre, et conséquemment celui de travailler et d'obtenir le salaire mérité. Et, en vérité, tant que l'ouvrier se borne à refuser son travail, on ne saurait dire qu'il excède les limites de son droit. Il fait tort à lui-même et à sa famille, mais ne lèse personne, toutes les fois que son action reste isolée et ne sort pas des voies pacifiques. Qu'on ne l'oublie pas cependant, si, en thèse générale et en certains cas, la grève ne blesse pas les règles de la plus stricte justice, ce n'est pas une raison de croire qu'on ait le droit d'y recourir à son gré. L'ouvrier non seulement ne peut pas en abuser, mais il ne peut même pas en user sans un motif qui la justifie. Aussi, de même que le patron serait répréhensible si, par caprice ou pour une raison frivole, il allait fermer son atelier au préjudice indéniable de ceux qu'il emploie, de même il faudrait blâmer l'ouvrier qui abandonnerait son travail par caprice ou pour imposer des prétentions exagérées. Car si son exemple, au lieu de rencontrer seulement un ou deux imitateurs, était suivi, comme cela ne se voit que trop souvent, par le grand nombre, ce serait au préjudice d'abord du patron, des ouvriers ensuite qui se verraient privés de travail et par là même de salaire. Même dans les cas où le contrat ne spécifie pas d'une manière explicite l'engagement de stabilité, il contient toujours implicitement une obligation morale de travailler d'une part et de faire travailler de l'autre, tant que la chose est possible. Voilà pourquoi celui qui ne tient pas compte, comme il le devrait, de cet engagement, qu'il soit patron ou ouvrier, manque aux règles de charité et de justice, et si la loi humaine ne l'at-

teint pas, il n'en est pas moins moralement coupable. Par conséquent, la grève ne peut devenir une sorte d'institution permanente, un nouveau rouage social que la multitude substituerait arbitrairement à l'ordre établi par la nature. Il y aurait là un péril d'autant plus grave que l'exception deviendrait la règle, la défense se changerait en attaque, en une attaque contre tous, non plus pour la protection légitime d'un ouvrier, mais pour faire violence à une ou à plusieurs classes et pour battre en brèche le principe même de la propriété. Ce serait donc une ou plusieurs associations qui, prenant pour prétexte que les droits de l'un de leurs membres auraient été violés, en exagéreraient à dessein la portée, comme si dans quelques-uns tous avaient été lésés, et dans l'individu le groupe tout entier. Sous ces menées se cache souvent le secret dessein de pernicieuses innovations sociales. Tel est la plupart du temps le point de mire de la grève, quand elle est organisée en vue de coalitions qui sont ordinairement l'œuvre des mécontents et des exaltés. Quant au véritable ouvrier, il est généralement un instrument passif dans ces coalitions : au lieu de faire la loi, il la subit et souvent d'une manière d'autant plus violente que ceux qui la lui imposent se disent ses compagnons, et prétendent agir en vue de son bien. En pareils cas il n'est que juste que l'État intervienne en empêchant que l'on fasse violence à qui que ce soit et surtout que les grévistes s'imposent aux autres ouvriers, si ceux-ci croient plus avantageux pour leurs intérêts de continuer le travail et de se contenter du salaire qu'ils reçoivent. Il serait injuste et contraire à leur liberté de souffrir que l'on vienne, de quelque manière que ce soit, par menaces ou mauvais traitements, leur imposer de force une volonté qui n'est pas la leur [1]. Il s'agit ici d'une ingérence coupable, d'une véritable perturbation de l'ordre public qui doit être sévèrement réprimée et punie.

1. « Il n'est pas rare, remarque Léon XIII, qu'un travail trop prolongé ou trop pénible et un salaire réputé trop faible donnent lieu à des grèves d'ouvriers. Il faut que l'État porte remède à cette plaie, si commune et en même temps si dangereuse, car ces chômages tournent au détriment non seulement des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais encore ils entravent le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société, et comme ils dégénèrent facilement en violences et en tumultes, la tranquillité publique s'en trouve souvent compromise. Le remède le plus efficace et le plus salutaire est de prévenir le mal par l'autorité des lois et de l'empêcher de se produire, en écartant avec sagesse les choses qui paraissent de nature à exciter des conflits entre ouvriers et patrons. » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

Quant aux grévistes, ils feront bien de peser sérieusement les désastreuses conséquences des grèves, surtout quand elles sont le résultat de coalitions. Sans parler des désordres, des conflits sanguinaires qui accompagnent la plupart du temps ces manifestations, auxquelles s'empressent ordinairement de s'associer les ennemis de l'ordre public, qui exploitent hypocritement les ouvriers et leurs passions habilement fomentées pour mettre à exécution leurs aveugles projets de destruction ; sans parler même des dispositions à l'oisiveté que les longues grèves entretiennent parmi les ouvriers; sans parler, disons-nous, de ces multiples inconvénients, il est certain que, durant la grève, les ouvriers subissent des pertes toujours notables en restant sans salaire pendant un temps plus ou moins long.

Ainsi le comte de Paris, qui s'est occupé avec tant de zèle de l'amélioration économique des basses classes, a pu démontrer, avec des chiffres pris et contrôlés sur les lieux mêmes qui avaient été le théâtre des grèves, le préjudice immense causé à ceux qui y avaient pris part (1). Il cite entre autres la grève du nord et du centre de l'Angleterre, qui eut pour conséquence la fermeture de plusieurs hauts fourneaux et qui en un mois à peine, du 6 mars au 5 avril, priva les ouvriers de huit millions de salaire sans compter le préjudice qu'elle causa à la caisse de leur association (2).

De même on voit, par la statistique publiée sur les grèves anglaises de 1877, que soixante-neuf espèces de métiers différents prirent part à plusieurs grèves dans le courant de cette année, pendant laquelle 977 semaines, c'est-à-dire 5862 journées de travail, furent perdues. Rien qu'à Manchester, Bolton, Fife, Northumberland, Lancastre et Clakmannay, les grévistes s'élevèrent au nombre de 72,000! Quant aux sommes perdues par les ouvriers, voici quelques chiffres qui en donneront une idée : 2,000,000 de fr. pour la grève des constructeurs de la Clyde ; 6,250,000 fr. pour celle de Lancastre ; 4,750,000 fr. pour celles de Fife et de Clakmannay ; 2,500,000 fr. pour celle de Bolton ; 2,500,000 fr. pour celle des maçons de Londres ; soit, pour six grèves, un total de 18,000,000 de francs. Les pertes totales de salaire, occasionnées par les cent quatre-vingt-onze

1. *Des Associations ouvrières en Angleterre*, par M. le Comte de Paris.
2. *Ibid.*, p. 134.

grèves, furent évaluées en chiffre rond à 29,300,000 francs [1].

Ces chiffres venant s'ajouter aux raisons exposées ci-dessus, montrent jusqu'à l'évidence qu'il serait plus raisonnable et plus utile d'abandonner ce moyen, qui, d'ailleurs, peut souvent être injuste en ce sens que les entrepreneurs et les patrons contre lesquels il est dirigé,s'ils rémunèrent insuffisamment le travail ou s'ils diminuent le nombre des ouvriers,sont souvent obligés de le faire par des accidents imprévus ou par la stagnation plus ou moins générale des affaires. Sans compter encore que, vu la tendance actuelle à accorder des subventions aux ouvriers en prenant pour base la confiance personnelle qu'inspirent leurs qualités morales, les grèves deviennent plus que jamais désastreuses, parce que, en démoralisant l'individu et en rendant son travail précaire et instable, elles détruisent les premiers éléments de cette confiance.

Tels sont les motifs pour lesquels il faut toujours déconseiller la grève, et lui préférer le système juste, raisonnable et utile des arbitrages. Mais nous y reviendrons plus loin.

---

1. V. *Italie*, 31 janvier 1878. — *L'Office du Travail* de Paris a publié un travail de statistique sur les grèves qui éclatèrent en France pendant les années 1892, 93, 94.

En 1892, il y eut 261 grèves dans 500 établissements, 50,000 grévistes y prirent part. 22 °/o réussirent ; 3 ½ °/o transigèrent ; 46 ½ °/o n'aboutirent pas.

En 1893 on compta 634 grèves, dans 4386 établissements, avec 170,123 grévistes. Parmi ces grèves 24 ½ °/o obtinrent satisfaction, 32 ½ °/o aboutirent à des transactions, 3 °/o avortèrent.

En 1894 il y eut 214 grèves. Les journées perdues, dans le Pas-de-Calais seulement, s'élevèrent à 1,488,470 frs.

Il ressort de ce tableau que l'augmentation des salaires est insignifiante en comparaison des efforts, des peines, des souffrances des grévistes et de leurs familles. V. *Osservatore Romano*, 25 octobre 1894.



CHAPITRE XIX.

La répartition des impôts. — Les impôts ne doivent pas être un obstacle au libre développement de la propriété. — Jusqu'à quel point un gouvernement a le droit de mettre des impôts. — Principe régulateur des impôts. — Impôts directs et indirects et leurs limites. — Lequel doit-on préférer de l'impôt proportionnel ou de l'impôt progressif ? — L'impôt progressif dans les successions directes et indirectes. — Le monométallisme et le bimétallisme. — Leur influence sur les prix des denrées.

UN point d'une importance capitale et qui doit ici faire l'objet d'une étude particulière, c'est celui de la répartition et de la détermination des impôts. Tout le monde, socialistes et autres, discute vivement cette question et propose divers systèmes qui peuvent devenir grandement utiles ou préjudiciables à la richesse publique et privée. Et cependant on ne voit que trop souvent les pouvoirs publics surcharger à la légère telle ou telle classe de contribuables pour faire face à des dépenses inutiles ou exagérées.

Les gouvernements, d'ordinaire, ne possèdent rien en propre, et leur richesse vient des charges qu'ils imposent. Toutefois comme celles-ci ne peuvent être tirées que de la richesse privée, — qui devient de cette manière la source de la richesse publique, — il est nécessaire qu'elles ne soient pas excessives, autrement l'État aboutirait à paralyser le développement de la richesse privée, et par là même à tarir les sources de la sienne. Son premier but doit donc être de faciliter l'accroissement des ressources privées, et pour cela il ne saurait mieux faire que de recourir à des lois opportunes et sages sur la propriété territoriale. Aussi faut-il que le législateur ne perde jamais de vue que, suivant les temps, les lieux, les mœurs et le progrès de la civilisation, telle ou telle répartition des biens mérite d'être favorisée. Ainsi, par exemple, aujourd'hui bien des gens estiment que les possessions étendues sont peu utiles en raison du peu qu'on leur voit produire par défaut de culture, tandis que l'homme qui doit tirer sa subsistance d'une petite portion de

sol, ne ménage ni ses sueurs ni ses capitaux, ce qui tourne à son avantage et à celui de l'État (1).

Toutefois pour obtenir cette répartition de terres, il n'est jamais permis d'attenter aux droits d'autrui ou de recourir à des mesures de coërcition. Il vaut mieux laisser libre cours à la nature, en réglant les choses de manière que la division de la propriété n'outrepasse pas les bornes au delà desquelles elle deviendrait nuisible (2).

En tout cas, il importe que les impôts ne viennent jamais l'atteindre dans son développement. Du reste les États, comme les individus, doivent songer à produire beaucoup et à consommer peu s'ils veulent augmenter efficacement leur richesse. La production dépend du concours des capitaux et de l'industrie : l'État est par lui-même industrie, mais sans capitaux. Les capitaux il les obtient en les prélevant sur les biens meubles en circulation dans la société, et le prélèvement s'opère au moyen des impôts publics. Naturellement il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse ici d'un droit réel et incontestable de l'État, car quiconque a un devoir, a droit aux moyens nécessaires pour l'accomplir. Or la richesse est indispensable à l'État pour gouverner et protéger ses sujets comme il le doit, et le prélèvement des impôts est la manière dont il se la procure. Donc le gouvernement a le droit d'imposer des contributions, et les sujets ont l'obligation d'en supporter le poids. Nous nous trouvons ici

1. « Nous avons exposé plus d'une fois... les motifs qui nous font préférer la propriété foncière aux propriétés d'autre nature. Nous ne pouvons que nous confirmer dans cette prédilection, que justifient de nombreuses considérations économiques et philanthropiques. Les avantages que présentent les industries agraires, pour la répartition du bien-être général, l'équilibre de la population, la santé des ouvriers, les bonnes mœurs et la paix publique n'appartiennent que d'une manière imparfaite aux autres genres de propriété ; ces avantages sont tellement puissants, que malgré les inconvénients politiques que pourrait offrir l'excessif morcellement de la terre, nous ne pouvons hésiter à regarder comme un bienfait la participation immédiate ou indirecte du plus grand nombre possible d'individus à la propriété territoriale. Celui qui possède une portion de terre, celui qui la cultive, celui qui y applique son industrie et son intelligence, nous semble plus ou moins rapproché de la condition assignée à l'homme par l'auteur de l'univers. En dehors de ce cercle nous ne voyons qu'une existence qui devient toujours plus artificielle et plus incertaine à mesure qu'elle s'en éloigne davantage. » V. A. De Villeneuve Bargemont, *Économie politique chrétienne*, t. I, liv. I, p. 414.

2. « Si l'on abandonne les choses à leur cours naturel, la division des terres sera telle que la réclament la formation et la distribution des richesses. Il y aura de petites propriétés, de grandes et de moyennes. *Il suffit que les lois ne mettent pas d'obstacles à la libre circulation des terres* pour qu'on soit garanti contre les dangers qui proviendraient de l'excès de leur fractionnement ou de leur agglomération ». Droz, *Économie politique*.

incontestablement en face d'un droit et d'un devoir, mais quelles en sont les limites ? Dans un État bien ordonné, on peut fixer la répartition des impôts en se basant sur le principe que chaque sujet, en échange de la protection de tout genre qu'il reçoit de l'État, doit contribuer à en maintenir l'existence et les forces, chacun en proportion de son avoir. Ce régime établit une vraie égalité dans les sacrifices requis, car chacun payant une contribution en proportion de ses ressources, chacun supporte le même poids. Aussi de même qu'il ne serait pas juste que le pauvre soit grevé autant que le riche, de même il ne le serait pas davantage que le riche supportât seul tout le poids des charges, car s'il jouit de la protection du gouvernement, le pauvre en jouit lui aussi. Il s'ensuit que tous les sujets ont l'obligation de concourir dans une juste proportion au bien social, qui aboutit ensuite au bien individuel. Cette obligation cependant doit s'étendre à la mesure des nécessités publiques véritables. Si l'on voulait étendre les limites des dépenses au delà de ce qui est vraiment nécessaire, le citoyen pourrait y concourir s'il n'avait pas de devoirs plus urgents à remplir, mais on ne pourrait l'y contraindre. Si donc il s'agit d'augmenter les impôts pour des choses ou des travaux inutiles à la généralité des citoyens, le poids doit en être supporté par ceux à qui ils profitent. Qui les veut les paie ! Sous le nom de nécessité publique on comprend bien entendu non seulement ce qui est absolument indispensable à l'existence de la société, mais encore ce qui contribue à la rendre digne, agréable et convenable. Il ne faut pas oublier que l'impôt étant une portion de richesse enlevée aux particuliers, constitue toujours pour eux une privation dont ils trouvent, il est vrai, la compensation dans le fait qu'ils participent au bien public. Mais s'il était possible d'obtenir ce même bien sans imposer cette privation, l'État ferait œuvre inique en l'imposant.

Aussi faut-il que le bien public, la défense sociale, les services, en un mot, que les impôts sont destinés à procurer, soient non seulement réels, c'est-à-dire correspondent à de vrais besoins, mais qu'ils soient encore supérieurs au préjudice qu'apportent les impôts, qui doivent être aussi peu élevés que possible [1].

1. « Il n'est rien que la sagesse et la prudence doivent régler davantage que la portion qu'on enlève aux sujets. Il ne faut pas mesurer les impôts publics sur ce que le peuple *peut*, mais sur ce qu'il *doit* donner. Il ne faut pas prendre au peuple sur ses besoins réels pour des besoins imaginaires de l'État. » Montesquieu, *Esprit des lois*.

Il importe en outre, pour éviter les périls déjà signalés de destruction ou de diminution de la fortune publique et privée, que les impôts n'atteignent que les revenus nets et qu'on ne confonde pas avec eux le produit brut annuel, car ce produit représente non pas seulement le revenu proprement dit, mais encore le capital roulant. Une partie de ce produit doit être mise en réserve pour maintenir ou renouveler tous les capitaux immobilisés, tous les travaux accumulés, et pourvoir à la subsistance des ouvriers, en un mot, pour couvrir les dépenses faites. On doit également éviter de grever les industries naissantes et qui promettent de se développer, car autrement on les étoufferait, ce qui serait faire tort à une quantité d'ouvriers et tarir des sources importantes pour la formation de nouveaux capitaux [1].

Il faut en outre, et c'est là un point capital, que la perception des impôts soit toujours et partout organisée de façon à ce qu'ils parviennent au trésor de la manière la plus simple et la moins coûteuse, afin de ne pas les voir absorbés en route par la cupidité des fonctionnaires ou de la bureaucratie ; autrement ils dévieraient de leur but naturel et légitime au profit de quelques-uns et au préjudice de tous.

En règle générale, il ne faut jamais perdre de vue qu'il n'y a pas de dépense publique qui ne retombe sur l'avoir des sujets. Voilà pourquoi l'État doit être économe et veiller sans cesse à ce que les impôts soient aussi légers que possible. Quand ils sont lourds, ils entraînent nécessairement avec eux le renchérissement des marchandises, des denrées et des logements, de sorte que non seulement les prolétaires mais encore les possesseurs de fortunes médiocres finissent par se trouver dans la gêne. Pour la même raison les impôts *directs*, qui affectent immédiatement la richesse immobilière [2], ne devraient jamais

1. Nous avons le regret de le constater : s'il y a un pays où les choses se passent le plus souvent, pour ne pas dire toujours, ainsi, c'est l'Italie. En effet à peine une industrie commence-t-elle à se développer et à prospérer, que le fisc intervient et la tue. Il suffit de voir ce qui est arrivé pour les distilleries, les raffineries, la culture de la betterave, du tabac, voire même pour les allumettes. Étrange manière de gouverner et de relever efficacement les finances d'un pays !

2. Dans ce genre d'impôts, surtout en ce qui concerne la *richesse mobilière*, rien de plus facile que de commettre de grandes injustices ; en effet il est impossible de fixer les revenus constituant cette richesse, parce qu'ils sont formés d'éléments des plus variables, tels que profits de capitaux, bénéfices de commerce, de professions ou de métiers divers. L'impôt sur la richesse mobilière arrive ainsi à constituer un véritable impôt de *capita-*

atteindre les petites propriétés, qui la plupart du temps suffisent à peine pour satisfaire aux besoins les plus urgents de leur possesseur.

Quant aux contributions *indirectes*, pour les imposer dans une juste mesure, il importe de savoir exactement sur qui elles retomberont en dernière analyse, afin qu'il n'arrive pas qu'elles aillent frapper les plus besogneux. Aussi ne devrait-on rien négliger pour épargner, par exemple, les matières alimentaires de première nécessité, huile, sel, farine, légumes, bois de chauffage, vin ordinaire, en un mot, tout ce qui tombe sous l'impôt de consommation (1).

Si l'on était cependant obligé de les grever de quelque impôt, il ne faudrait le faire qu'en ayant égard à la mesure des salaires, de sorte que l'ouvrier fût toujours en état de se procurer les choses nécessaires.

Après avoir ainsi établi ces points que nous appellerons fondamentaux, il nous reste à examiner un autre côté de la question très controversé, même parmi les socialistes : doit-on préférer l'impôt *proportionnel*, qui garde toujours une égale proportion avec la richesse, que celle-ci augmente ou diminue ;

---

tion, à propos duquel Smith observe que, toutes les fois qu'on essaie de le proportionner à la fortune ou au revenu de chaque contribuable, il devient intrinsèquement arbitraire. « L'état de la fortune d'un homme varie d'une année à l'autre et, sans une inquisition plus intolérable que tout impôt, et renouvelée au moins une fois l'an, il ne peut être évalué autrement que par conjecture. Aussi la répartition d'un pareil impôt doit-elle dans la plupart des cas dépendre de la bonne ou mauvaise humeur de ceux qui la font et être par conséquent arbitraire et incertaine. Si au lieu de cela on veut proportionner les impôts de capitation non à la fortune supposée, mais à la condition de chaque contribuable, ils deviennent tout à fait inégaux, car bien souvent les conditions de fortune sont très différentes parmi les personnes de même position sociale. Voilà pourquoi ces impôts, si l'on cherche à les rendre égaux pour tous, deviennent absolument arbitraires et incertains ; et si l'on cherche à les rendre fixes et à les soustraire à l'arbitraire, ils deviennent absolument inégaux. » *Ricerche sopra la natura*, etc., liv. V, ch. II, part. II, art. IV.

1. « Les communes anglaises, qui possèdent au plus haut point l'esprit de prévoyance, pourvoient à leurs dépenses au moyen de rentes provenant des locations d'immeubles communaux, parfois encore avec des épargnes mobilières amassées par les générations précédentes. A défaut de ces ressources, les communes, renommées pour leur organisation financière, se procurent les revenus nécessaires par un impôt établi sur les propriétés immobilières et proportionné à la valeur locative de chacune d'elles. Quoique prises à une source unique, ces taxes sont aussi variées que les besoins auxquels elles doivent pourvoir. Autrefois on y ajoutait souvent un impôt établi sur certaines denrées, et perçu sous le nom d'octroi au moment où la denrée entrait dans la ville. L'octroi *offre deux graves inconvénients qui l'ont fait abandonner par les villes modernes : il trouble les entreprises du commerce et la circulation et entraîne avec lui d'énormes frais de perception.* » Le Play, *loc. cit.*, tome IV, liv. VIII, ch. 65, pp. 218-219.

ou l'impôt *progressif*, dont la proportion augmente avec l'augmentation des richesses (1). L'impôt *progressif* part d'un principe tout différent de celui que nous venons d'exposer et veut qu'on impose les charges non proportionnellement aux services que l'on reçoit, mais à la quantité de richesse que l'on possède. Sans doute, on peut comprendre, jusqu'à un certain point, que ceux qui possèdent davantage doivent payer davantage, parce qu'ils ont besoin d'un plus grand nombre de services de la part de l'État ; mais il ne faut pas oublier que les plus importants des services qu'il peut rendre profitent à la généralité des citoyens, aux riches comme aux pauvres, et l'on ne voit pas pourquoi le riche devrait payer davantage uniquement parce qu'il est riche. Cette théorie aboutirait à ce système de privilège, que les gens moins riches ne devraient rien payer du tout ou du moins rien qui équivaille aux services que leur rend l'État.

Assurément on peut admettre l'immunité des impôts au profit de ceux qui possèdent à peine le strict nécessaire, ce serait là le cas ou jamais de s'inspirer des règles d'une charité bien entendue, mais on ne doit point pousser les choses jusqu'à vouloir dépouiller les uns au profit des autres. Et qu'on ne s'ingénie pas à soutenir le contraire en arguant de l'origine probable ou possible de telle ou telle fortune. S'il y a des fortunes mal acquises, c'est à la loi d'intervenir, à la justice de châtier, mais prétendre obvier à un désordre en en créant un autre et en lésant des intérêts multiples, voilà qui est évidemment contraire à la saine raison.

Il faut remarquer en outre que le principe d'où part l'impôt *progressif* a une forte teinte de socialisme, car son but véritable est de tendre à niveler les fortunes (2). Or, non seulement ce

1. Le premier système consiste à établir que quel que soit le revenu, on n'en doit payer que la dixième ou la huitième ou la cinquième partie, et ainsi de suite, c'est-à-dire que sur cent francs de rente on payera toujours à l'État dix, huit ou cinq francs ; sur mille, cent, quatre-vingts ou cinquante francs, et ainsi de suite.

D'après le second système, sur un revenu, par exemple, qui va de cent à mille francs, on paie dix pour cent à l'État ; de mille à dix mille on paie douze pour cent ; de dix-mille à cent mille, quatorze pour cent et, ainsi de suite, toujours progressivement, jusqu'à un point très élevé où la taxe redevient fixe.

1. « Tant en Angleterre que sur le continent, dit Stuart Mill, on a préconisé l'impôt graduel et progressif sur la propriété, en disant que l'État devrait se servir du droit d'imposer des contributions pour atténuer l'inégalité de la répartition de la richesse. Je désire autant qu'un autre voir diminuer ces inégalités, mais non de façon à faire cesser le travail et l'accumulation des capitaux. Grever les gros revenus dans une plus grande

principe est injuste, comme il a déjà été prouvé ailleurs, puisqu'il constitue un attentat contre la propriété privée, mais encore cette égalité de biens qu'il a en vue engendrerait l'égalité de la misère, et voilà à quoi se réduirait l'avantage qu'il promet.

Mais en supposant qu'on en voulût tenter l'application comme on l'a fait en Allemagne et en Autriche, il faudrait, pour le moins, qu'on observât toujours deux conditions. La première, que l'impôt soit appliqué de manière qu'à chaque accroissement son augmentation ne porte que sur la partie qui excède la quantité antécédente de richesse déjà taxée, et qu'en tout cas, il ne dépasse jamais une certaine limite, afin de ne pas arriver à l'absurde résultat d'absorber le revenu tout entier, grâce à l'augmentation constante de la progressivité. L'autre condition est que la classe de personnes atteintes par cet impôt jouisse de certains droits particuliers, celui, par exemple, de pouvoir exercer plus amplement la fonction électorale et de voir tirer de ses rangs un plus grand nombre de représentants, comme cela a lieu précisément dans les deux contrées indiquées ci-dessus (1). Il serait injuste d'imposer à certaines classes de citoyens de plus lourdes charges qu'aux autres, sans leur donner de compensation pour les sacrifices spéciaux qu'ils ont à supporter.

Du reste, tout ce qui tend à tarir ou à rendre défiant le capital est dangereux, parce qu'il aboutit à la ruine publique. Aussi convient-il de s'abstenir des mesures qui, même indirectement, peuvent mener à ce résultat, d'autant plus que les premiers à en souffrir sont précisément ceux en faveur desquels on les invoque.

---

proportion que les petits, c'est mettre un impôt sur l'industrie et l'économie ; frapper et punir les uns pour avoir travaillé et épargné davantage que leurs voisins. C'est un impôt partial, une sorte de vol. Relativement aux grandes richesses acquises par dotation ou par héritage, le pouvoir de les transmettre par legs fait partie du droit de propriété comme le pouvoir d'en jouir. Il n'y a plus à proprement parler de propriété si celui qui la possède n'est pas libre d'en disposer ». *Principî di Econ. polit.*, liv. V, ch. 2.

1. Il est bon de remarquer ici que certaines immunités d'impôts dont on jouissait par le passé étaient plus raisonnables qu'on ne le croit. A ces exemptions correspondaient des obligations d'un autre genre qui étaient remplies par les simples particuliers au lieu de l'être par l'État. Ainsi les seigneurs exempts d'impôts, devaient lever des troupes, les équiper, les nourrir et s'en servir pour défendre eux-mêmes et les autres. De même le seigneur devait ouvrir des voies de communication, les entretenir, etc. Il faut donc y regarder à deux fois avant de condamner les mœurs d'autrefois et ces prétendus abus et injustices, que justifiaient souvent au contraire d'excellentes raisons.

Nous ajouterons qu'un impôt progressif serait supportable et même raisonnable dans les choses de luxe proprement dit. Par exemple, personne ne saurait trouver étrange qu'on fasse payer de plus lourdes impositions à qui met son ambition à avoir quatre ou six chevaux dans son écurie, mais, même en ce cas, qu'on se garde de tout excès, car autrement le poids exagéré des impôts obligerait à restreindre ou à supprimer entièrement le luxe, au préjudice manifeste de tous ceux qui en tirent profit.

Quant à l'application de l'impôt progressif sur les successions, dont on s'occupe tant aujourd'hui, nous ferons remarquer, tout en demeurant fidèles à notre point de vue, que la chose semble moins dure à accepter quand il s'agit de succession héréditaire entre collatéraux. Ceux-ci, ordinairement, ne peuvent guère avoir contribué à la formation de la fortune dont ils héritent, aussi pour eux s'agit-il d'un gain pur et simple, et en admettant même qu'ils aient fait quelque chose dans l'intérêt de ceux dont ils héritent, ils en sont toujours suffisamment dédommagés par la fortune qu'ils viennent à recueillir, si diminuée qu'elle soit par les impôts. Pour le même motif on peut encore élever les droits de succession quand ceux qui sont appelés à recueillir l'héritage sont des amis du testateur ou des étrangers, parce que, dans ce cas, généralement parlant, il ne s'agit pas de récompenser des services reçus ou de s'acquitter d'obligations contractées. On peut, d'ailleurs, avec autant de raison et de justice faire opposition, dans les cas de succession directe, sinon à tout impôt progressif, du moins à des droits trop élevés. Si le père de famille n'a épargné ni soucis ni fatigues afin d'accroître son patrimoine, il l'a fait surtout en vue de s'assurer la possession de son bien, c'est-à-dire dans la conviction que celui-ci passerait tout entier à ses enfants. Et ce n'est que cette pensée qui peut l'induire à des dépenses et à des travaux dont il ne recueillera ni ne verra pas le fruit lui-même, et qu'il entreprend uniquement pour que cet avantage soit réservé un jour à ses enfants. L'impôt progressif, surtout au delà d'une certaine limite, revêtirait un caractère de pénalité, puisqu'il aboutirait, pour ainsi dire, à châtier le zèle, les sueurs et les dépenses consacrés par le père de famille à l'amélioration de son patrimoine. Aussi un impôt progressif au delà d'une certaine mesure serait-il répréhensible, d'autant plus que le fils, en sa qualité d'héritier,

ne reçoit en réalité de l'État ni services, ni bienfaits extraordinaires. On peut encore ajouter à toutes ces considérations, que le père, s'il a hérité lui-même du patrimoine qu'il transmet à ses fils, a dû acquitter, lui aussi, les droits de succession ; les enfants devront donc payer tout au plus l'impôt concernant la portion que leur père aura ajoutée à la fortune qui lui aura été transmise.

C'est pourquoi si l'on veut à tout prix mettre un impôt progressif sur les successions directes, qu'il soit toujours modéré et qu'on le fasse précéder d'une diminution des droits actuels de succession.

Bref, que l'État soit prudent et modéré dans ses exigences, qu'il veille à ce que le montant de l'impôt réponde à des besoins réels et non imaginaires, et tourne au moins indirectement à l'avantage de tous, des pauvres et des riches.

Et maintenant que nous avons parlé des avantages que l'État doit procurer à chacun, qu'on nous permette d'effleurer une autre question intimement liée à la crise économique actuelle et à laquelle on est loin d'avoir accordé l'importance qu'elle mérite. On ne s'est pas rendu compte de sa corrélation avec la baisse actuelle du prix des denrées, et en particulier des grains, baisse dont souffre aujourd'hui presque toute l'Europe et qui atteint également producteurs et consommateurs. En effet, ces derniers s'en ressentent aussi, soit indirectement, soit directement, en leur qualité de producteurs de quelque autre espèce de denrées. Ils se trouvent ainsi mis dans des conditions telles qu'ils ne peuvent tirer aucun profit de la baisse des prix. Cette anomalie sert à démontrer que la baisse en question provient d'une cause extrinsèque, indépendante de la production excessive, et même du fait d'une concurrence normale. Et cette cause, à notre avis, réside, au moins en partie, dans la dépréciation toujours croissante de l'argent.

En plusieurs endroits on est allé trop loin dans la voie du monométallisme, sans se demander si par hasard on ne compromettait pas ainsi de multiples et graves intérêts. — C'est un point qui mérite d'être sérieusement étudié. Quelques-uns ont cru bon d'adopter le système du monométallisme or, déclarant que l'argent pouvait continuer à avoir cours dans l'intérieur de chaque pays, mais ne devait pas servir dans les échanges internationaux.

Si donc on fait des achats, des échanges commerciaux, avec des pays où ce système est en vigueur, on ne peut payer qu'avec de l'or. De là une dépréciation de l'argent qui a subi sur le marché international une baisse de trente-trois pour cent. Et voilà pourquoi si l'on a à payer un écu dans un pays où l'on n'accepte que de l'or, on est obligé d'ajouter trente-trois sous à l'écu en argent, et de payer ainsi non pas cinq francs mais six soixante-cinq.

Tous les pays cependant n'ont pas accepté le monométallisme or : il en est qui ont préféré le monométallisme argent : telles sont les Indes, où a cours la *roupie*, monnaie d'argent dont la valeur nominale représente deux francs et demi de notre monnaie. Aujourd'hui en l'achetant au prix de l'or, elle ne coûte effectivement qu'un franc et soixante-sept centimes par suite de la dépréciation de l'argent. Il y a donc une différence de quatre-vingt-trois centimes qui est toute à l'avantage de l'acquéreur. Cependant comme dans les Indes la valeur de la *roupie* d'argent est restée la même en ce qui concerne l'achat des grains, il arrive qu'on s'y procure actuellement avec cent roupies d'argent la même quantité de blé qu'auparavant. Toutefois l'élévation du prix de l'or en comparaison de l'argent a pour résultat que dans les Indes quiconque paie en or peut acheter avec 167 francs autant de blé qu'il en aurait acheté auparavant avec 250 francs en argent. Le blé indien a donc baissé en même temps que l'argent de trente-trois pour cent. Or si cette différence n'est pas avantageuse au producteur, elle tourne certainement au profit des commerçants qui vont aux Indes changer l'or en *roupies* et emploient celles-ci à acheter du blé qu'ils viendront ensuite revendre en Europe. Rien de plus simple : avec 167 francs d'or on peut acheter aux Indes une quantité de roupies qui équivalent à 250 francs d'argent. On reçoit pour celles-ci un excédant de blé égal à la différence qu'il y a entre 167 frs. et 250 frs. ; c'est-à-dire égal à 83 frs. La disproportion est énorme, et il est clair qu'à si bas prix qu'il mette en Europe le blé Indien, le marchand réalisera toujours un bénéfice assuré et assez considérable, en le revendant sur les marchés européens. De là une concurrence implacable au blé d'Europe qui, pour trouver un acheteur, devra descendre au-dessous du prix du blé Indien.

Pour plus de clarté, voici deux exemples. Nous sommes en

1874, et la roupie vaut toujours 2 frs. 50. Un sac de blé aux Indes coûte dix roupies, c'est-à-dire 25 frs. La même année, en Belgique le prix d'achat d'un sac de blé indigène est également de 25 frs. Supposons que l'importateur de blé Indien aussi bien que le producteur belge cherchent à avoir un bénéfice de 10 %, c'est-à-dire de 2 frs. 50 par sac ; tous les deux vendront leur blé à raison de 27 frs. 50.

Transportons-nous à 1894 ; la roupie ne vaut plus que 1 frs. 67, par conséquent un sac de blé coûte 16 frs. 70, tandis qu'en Belgique le prix d'achat du blé indigène est toujours le même c'est-à-dire 25 francs. Si donc l'importateur voulait vendre son blé en Belgique à raison de 27 frs. 50 comme auparavant, il gagnerait 10 frs. 80 par sac, c'est-à-dire plus de 64 %, tandis que le producteur belge, en le vendant au même prix, ne gagnerait que 10 % [1]. S'il y a là un immense bénéfice pour l'importateur, le producteur belge peut du moins continuer à vivre, bien que modestement. Mais voici que la situation se trouve tout à coup modifiée. Soit pour obtenir un écoulement plus considérable, soit pour mieux accentuer la concurrence, l'importateur se contente d'un bénéfice restreint et finit par livrer son blé à 20 frs. le sac. Il ne le paye toujours que 16 frs. 70 ; il y gagne donc 3 frs. 30, soit environ 20 %. Le paysan belge, au contraire, pour qui le prix du blé reste le même, c'est-à-dire de 25 frs. le sac, se voit obligé, pour soutenir la concurrence, de le vendre au bas mot 20 frs., se trouvant ainsi en perte de 5 frs. par sac, soit de 20 %. Il est donc voué à une ruine certaine, et on n'a plus rien à craindre de sa part en fait de concurrence. Alors commence une nouvelle concurrence, celle que se font les importateurs entre eux et qui abaisse peu à peu le prix du blé indien à 19, à 18 et à 17 frs. ; le bénéfice tombe à moins de 4 %, mais cependant il reste encore quelque chose à gagner, tandis que pendant ce temps le cultivateur et l'ouvrier agricole européens tombent de perte en perte, sans aucune espérance de salut.

Cette situation anormale ne fait que mieux ressortir, à notre avis, la nécessité de revenir sur la question du monométallisme, en rendant à l'argent la valeur qui lui a été assignée à juste titre par le passé sur les marchés internationaux. Ce sera la manière de rétablir, du moins en partie, un juste équilibre aussi

1. Nous empruntons ces deux exemples au journal : *L'Union Sociale*, de Bruxelles, 23 décembre 1894.

bien dans les prix du blé que dans ceux des autres denrées, ce qui sera un avantage pour tous, et cela permettra aussi de ne plus recourir aux droits protecteurs, dont un des buts est précisément de paralyser les effets désastreux qu'entraîne la dépréciation de l'argent.



CHAPITRE XX.

Le luxe réel. — Le luxe improprement dit. — Effets divers de l'un et de l'autre sur l'économie sociale. — Facilité de confondre l'un avec l'autre. — Règles pour les distinguer avec certitude. — Quel est le luxe qui devient une source de production.

NOUS l'avons vu : les socialistes n'ont pas assez d'invectives à l'adresse du luxe, qu'ils accusent à juste titre d'être une cause de misère et de désordre social.

Avant de passer à l'étude de cette question, précisons d'abord ce qu'on entend par luxe. — Il y a luxe et luxe: l'un, blâmable et profondément vicieux, est cause d'un grand nombre de maux : l'autre ne mérite aucun reproche ; il sert même à stimuler puissamment l'activité humaine. On a donné du premier plusieurs définitions. Paul Leroy Beaulieu écrivait dernièrement qu'il consiste « en cette partie du superflu qui dépasse ce que la généralité des habitants d'un pays considère comme nécessaire non seulement aux besoins de l'existence mais encore à ce qui la rend facile et agréable (1) ». J.-B. Say affirme que « le luxe est l'usage des choses qui coûtent cher » ; et pour mieux expliquer sa pensée, il ajoute : « Le mot de luxe parmi nous éveille une idée d'ostentation plutôt que de sensualité. Le luxe des habits n'indique pas que les habits sont plus commodes pour ceux qui les portent, mais qu'ils sont faits pour frapper les yeux de ceux qui les regardent (2)... » Enfin, d'après Liberatore, le luxe pourrait se définir : « L'emploi de choses rares et de grand prix pour un usage privé dans un but d'ostentation ou de sensualité (3). »

---

1. Le luxe par PAUL LEROY BEAULIEU, *Revue des Deux-Mondes*, 1er nov. 1894.
2. *Traité d'Économie politique*, par JEAN-BAPTISTE SAY. Paris, liv. III, ch. 5.
3. *Ouv. cité*, part. III, ch. 2. *La consommation. Le luxe.* Liberatore s'empresse de nous faire remarquer que par les mots : *choses rares* et de *grand prix*, il a voulu désigner ce qui sort du cadre des exigences de la nature et des convenances, et il a ajouté *pour un usage privé*, afin que l'on ne fît pas de confusion entre ce luxe blâmable et la magnificence qui dans certains cas peut ne pas être luxe, comme lorsqu'il s'agit, par exemple, d'objets relatifs au culte divin et à la dignité nationale ; enfin en ajoutant les mots : *ostentation* et *sensualité*, il a voulu indiquer le double mobile de la vanité orgueilleuse et de la sensualité immodérée.

En tenant compte de ces trois définitions, il nous semble qu'on doit entendre par luxe proprement dit non seulement les dépenses qui ne sont pas en proportion avec les ressources de celui qui les fait et qui sont consacrées à des objets improductifs, mais encore tout emploi de fortune inutile et qui sert à acquérir des choses frivoles qui resteront toujours telles et ne serviront jamais à accroître le véritable bien-être de personne, c'est-à-dire qui ne sont d'aucune efficacité pour rendre la société plus distinguée, plus cultivée, plus élevée, soit dans son mode de vivre, soit dans son éducation morale.

Il s'agit ici du luxe effréné et insensé qu'un homme de sentiments bas et plein de lui-même peut seul étaler aux yeux du pauvre, croyant l'éblouir, tandis qu'il ne fait que l'insulter. Ce luxe est vicieux et forme le triste apanage des peuples gâtés et corrompus qui arrivent parfois à sacrifier les besoins les plus essentiels à des agréments de convention. Les Romains de la décadence ont donné plus d'un exemple de ce luxe qui énerve et qui tue ; on peut même dire que leur décadence date du jour où Rome fut envahie par la plaie du luxe asiatique. Nous le retrouvons encore aujourd'hui fréquemment en Orient. Quant à l'Occident il suffit de rappeler l'énorme quantité de serviteurs, d'équipages, de chevaux, de chiens, que possédait tout homme de qualité à une époque encore peu éloignée de nous (1).

Aujourd'hui ces exemples se font de plus en plus rares, et la vie luxueuse n'existe plus guère qu'à titre d'exception, en comparaison de ce qui avait lieu autrefois. Mais il n'est pas rare, malheureusement, de voir pratiquer l'espèce de luxe qui consiste à jeter l'argent en des dépenses exagérées et nullement en rapport avec le rang ni avec la fortune de celui qui les fait.

Condamner ce luxe, y mettre un frein, dans la mesure du possible, est un devoir de haute moralité dont l'oubli serait fatal. Car il y a bien des cas où l'homme ne consomme ni pour réparer ses forces, ni pour se rendre capable d'une nouvelle production, mais uniquement pour détruire. On détruit donc ainsi les sources de la productivité ; le capital disparaît et avec le capital le travail ; les salaires disparaissent par là-même

1. Le duc d'Albe avait dans son palais à Madrid 400 chambres pour ses domestiques. V. art. cité, *Le luxe*.

ainsi que tout le superflu qui était destiné, sous telle ou telle forme, à tourner à l'avantage même de ceux qui sont le moins aisés et la misère en sera le résultat inévitable, cette misère qui, suivant l'expression de Say, « chemine toujours sur les traces du luxe ». Un riche fastueux, ajoute-t-il, « emploie... en somptueux banquets... en chiens, en chevaux, etc., des valeurs qui, employées productivement, auraient procuré des habits solides, une nourriture fortifiante, des meubles commodes à une infinité d'hommes laborieux, condamnés à rester oisifs et misérables. Aussi voit-on le riche porter des boucles d'or, tandis que le pauvre manque de souliers; le riche est habillé de velours, tandis que le pauvre n'a pas de chemise [1]. » Et voici précisément le luxe immodéré et scandaleux, créé en vue de délices excessives, qui n'ont d'autre but que de satisfaire la vanité et la mollesse. C'est lui qui est cause que le pauvre s'aigrit et en vient aux desseins les plus pervers, d'autant plus aisément que ce luxe criminel et égoïste, par ses apparences mensongères, exerce une fascination irrésistible sur le grand nombre et allume une telle soif de jouissances que la société prend l'aspect d'un véritable champ de bataille. « Alors, continue Say, les hommes sans conscience mettent en œuvre toutes les ressources de leur méprisable esprit, le chicaneur profite de l'obscurité des lois, l'homme au pouvoir vend à la sottise et à l'iniquité la protection qu'il devrait gratuitement accorder au mérite et au bon droit. J'ai vu dans un souper, dit Pline, Pauline couverte d'un tissu de perles et d'émeraudes qui, comme elle affirmait pouvoir le prouver par ses registres, valait quarante millions de sesterces : elle le devait aux rapines de ses ancêtres [2]. »

Quand le luxe a pris cet aspect et engendre les lamentables effets dont nous avons parlé, que reste-t-il à faire ? Plusieurs voudraient voir l'État édicter des lois somptuaires dont la sévérité réussirait à enrayer le mal. Mais les lois en ce cas, bien qu'elles soient justes, puisqu'elles ont pour but de supprimer des abus particuliers nuisibles à la communauté, n'ont jamais complètement obtenu l'effet voulu. Lorsque, dans l'ancienne Rome, la loi des douze tables restreignit les frais des funérailles, lorsque la loi Oppia interdit aux matrones l'usage des robes bigarrées, la trop grande quantité de parures

1. *Ouv. cité*, liv. III, ch. 5.
2. *Ibid.*

d'or et l'emploi de chars dans les rues de la ville ; lorsqu'enfin la loi Orchia fixa quelles devraient être les dépenses des banquets et le nombre des invités, on ne saurait guère soutenir que l'obéissance des citoyens ait répondu aux sages dispositions de la loi.

Le même fait se reproduisit plus tard lorsque des lois identiques furent appliquées aux États modernes [1]. Minghetti fait justement observer que le sentiment moral à mesure qu'il se développe chez tous, réussit mieux que les lois, à réprimer le luxe [2]. Ajoutons encore avec Taparelli, que si l'on veut faire pénétrer efficacement ce sentiment dans les âmes, il est nécessaire de recourir à la religion, sans laquelle il n'y a et il ne saurait y avoir de vraie moralité [3]. Mais comme le sens religieux et moral se trouve aujourd'hui plus affaibli peut-être qu'à aucune autre époque, et, d'autre part, comme il est urgent néanmoins de prendre des mesures capables d'enrayer le mal, il serait juste et opportun de grever d'impôts les objets de luxe de manière à en rendre l'acquisition de plus en plus dispendieuse et difficile.

Toutefois, qu'on ne l'oublie pas : nous ne parlons ici que d'une espèce de luxe, et il est très difficile dans la pratique d'établir des règles fixes et générales sur des choses essentiellement variables et sur lesquelles on ne peut porter un jugement qu'après avoir considéré leurs divers rapports avec les personnes, avec les circonstances et avec les lieux. Car il y a des cas, et ceci constitue un autre côté de la question, où ce qui était primitivement considéré comme un luxe ne l'est plus pour personne, ou du moins ne l'est que pour fort peu de gens, et cela à cause des changements de circonstances et des transformations sociales. Ainsi, par exemple, le café, jusqu'au commencement de ce siècle, était généralement réservé pour la table des riches : aujourd'hui il estdevenu une boisson commune. De même l'usage des gants, qui semblait, il n'y a pas longtemps, une simple fantaisie de luxe, à présent est à peine un luxe pour le villageois ; c'est qu'en effet ces objets sont utiles, et une fois introduits dans la société, ils ne tardent pas à y pénétrer de toute part, car ils répondent à des besoins nouveaux et

1. Les lois somptuaires se proposaient surtout d'empêcher que personne ne fît d'excès de dépense non proportionné à ses ressources.
2. *Dell' economia pubblica*, liv. III.
3. *Saggio teoretico di diritto naturale*. Dissert. IV, ch. 3.

non imaginaires, à des besoins pleinement en harmonie avec la perfectibilité de la nature humaine. On dirait que celle-ci garde cachées dans son sein certaines forces, certaines aspirations, qui se manifestent au dehors aussitôt qu'elles entrevoient la possibilité d'être satisfaites. Que de choses considérées autrefois comme objets de grand luxe ont passé aujourd'hui dans les habitudes de la vie, grâce aux progrès de l'industrie et au développement de la richesse !

Il ne s'agit donc plus de frivolités inutiles, mais de choses sinon absolument nécessaires à tous, du moins convenables à la plupart. Ce qui d'ailleurs n'empêche pas, même en ce cas, qu'on ne puisse donner dans l'excès et aboutir ainsi à la première forme de luxe indiquée ci-dessus.

Pour donner une idée plus nette de ce qu'on appelle improprement le luxe, de son caractère, et de ce qui le distingue du luxe proprement dit, c'est qu'il est productif et rémunérateur, en ce sens que l'emploi du superflu devient utile en provoquant la production d'objets non frivoles, non inutiles, mais nécessaires et opportuns. Ce luxe, si on veut l'appeler ainsi, est sain et propre aux peuples forts ; il ne rend pas l'homme esclave des superfluités matérielles, mais affine au contraire l'esprit, le rend plus apte à goûter certaines joies délicates, certains plaisirs intellectuels dus surtout aux œuvres d'art. Aussi vise-t-il plutôt à l'élégance qu'à la magnificence, à la jouissance artistique qu'à la somptuosité.

Ce luxe, ou pour mieux dire, cette finesse et cette délicatesse de goût et de sentiment, se développe dans toutes les classes sociales et les pousse à créer des objets qui deviennent avec le temps d'un usage commun à mesure que les connaissances techniques et les diverses inventions en rendent la production plus facile et moins coûteuse. Ce nouvel élément de bien-être contribue beaucoup à varier et à embellir la vie, il engage à l'épargne et stimule l'industrie et l'activité humaine. Les productions de cette nature progressent en qualité et en quantité. En 1734 on consommait en Angleterre annuellement et par personne environ 10 livres de sucre, et de sucre médiocre: en 1880, on en consommait, de 50 à 60 livres par personne et de meilleure qualité, et cette progression continue. Autrefois peu de personnes possédaient des montres, et celles-ci coûtèrent certainement fort cher à ceux qui se permirent les premiers

cette fantaisie, tandis qu'aujourd'hui il n'y a presque personne qui n'en ait une, et de même il n'y a presque personne qui ne porte pas des souliers, qui n'ait une lampe à la maison, un parapluie, une vaisselle de table convenable, une certaine quantité de linge et mille autres choses considérées à présent, et à juste titre, comme de simples et modestes objets d'usage courant (1).

Les vêtements mêmes, à force de bon marché, ont été presque indistinctement mis à la portée de toutes les classes, au point qu'il est difficile de distinguer à la mise une couturière d'une dame riche.

Mais remarquez, répond-on, que si le capital employé en objets de luxe était consacré à des choses plus utiles et d'un usage plus universel, il profiterait et fournirait du travail à un plus grand nombre de personnes. Nous en conviendrions si les objets dont nous parlons, servaient à occuper des industries momentanées et passagères, qui exigeassent des aptitudes destinées à rester bientôt sans emploi. Mais au contraire les objets en question impriment à la production une impulsion nouvelle et de nouvelles formes, et, développant l'intelligence de telle ou telle classe d'ouvriers, leur procurent par là-même de plus grands avantages. Et en effet, à mesure que les objets dits de luxe entrent dans le domaine public, le besoin s'en fait sentir davantage, et il faut un plus grand nombre de bras pour les produire en quantité suffisante. On arrive ainsi à une plus grande demande de travail, et conséquemment, à une hausse de salaires, correspondant aux aptitudes spéciales qu'on exige de l'ouvrier.

Ainsi le luxe dont il est ici question, tout en n'étant pas le seul mobile du travail, n'en est pas moins un des meilleurs, et les honnêtes satisfactions qu'il promet aident souvent à faire supporter des fatigues qu'on ne supporterait pas autrement. Ces fatigues aboutissent à augmenter la puissance productive, même celle qui porte sur les objets de première nécessité, dont

1. « Ce qui était luxe à une époque n'est plus estimé tel à une autre. Quand une nation est dans la prospérité et l'abondance, en raison de son commerce ou pour tout autre motif, les commodités de la vie se répandent de proche en proche, se communiquant des grands aux petits. Chez nous les citoyens les moins aisés vivent aujourd'hui, surtout dans les villes, avec plus d'aisance qu'il y a un siècle : ce qui était alors considéré comme un luxe et une superfluité, est regardé à présent comme faisant partie de l'honnête nécessaire. La plus grande partie des choses que l'habitude nous rend indispensables serait un luxe chez les nations pauvres. » De Villeneuve Bargemont, *loc. cit.*, t. Ier, p. 468.

la production profite aussi des connaissances et de l'habileté de direction qui naît des recherches et des études faites au sujet de la fabrication de choses qui ne sont pas de nécessité première.

Leroy Beaulieu cite à ce sujet un exemple qui vient ici tout à fait à propos. Il y a, aujourd'hui en France, dit-il, une grande différence dans la fabrication des vins ordinaires, dont la qualité s'améliore de jour en jour. D'où cela vient-il ? De ce que les soins apportés à la fabrication des vins de luxe de Bordeaux ont fourni aux ouvriers et aux producteurs les moyens de perfectionner la vinification en général. Les frais en sont assurément plus élevés, mais ils permettent de mobiliser les capitaux et de leur donner un emploi qui tourne au profit d'un grand nombre de gens, de même qu'un grand nombre de gens profitent du goût des amateurs de tableaux, de statues, d'œuvres littéraires ou scientifiques. Ce genre de luxe a pour effet d'offrir aux peintres, aux sculpteurs, aux écrivains, le moyen de mener une vie aisée : en second lieu il donne au superflu du capital l'impulsion voulue pour être employé utilement sans encourir de grandes pertes. En effet la possession d'un tableau ou d'une statue, ou de toute autre œuvre d'un bon artiste, forme toujours une espèce de richesse immobilisée, mais dont on peut, à l'occasion, tirer parti.

Bref, pour pouvoir juger à coup sûr quelle espèce de luxe est répréhensible, et quelle autre ne l'est pas, il suffit de savoir bien les distinguer l'un de l'autre en étudiant la diversité de leurs effets.



CHAPITRE XXI.

REMÈDES.

Erreurs sur les attributions de l'État. — Sa véritable mission et comment on doit considérer l'État. — La liberté et ses limites. — Limites de l'ingérence de l'État. — En quoi notre opinion diffère sur ce point de celle des socialistes. — Reconnaissance juridique des associations ouvrières. — Le repos dominical. — La journée normale du travail. — Le travail de la femme et des enfants. — La femme est faite pour la maison. — Permanence et stabilité dans le travail. — Enseignement professionnel et industriel.

TOUT en nous réservant d'étudier un peu plus loin quelle est la source première du socialisme, non seulement en Allemagne mais dans toutes les autres contrées du monde, et par conséquent de rechercher quel est le remède souverain qu'il faut lui opposer, nous allons dès maintenant indiquer quelques-uns des moyens les plus propres à combattre, sinon à détruire les causes secondaires de ce terrible fléau et leurs désastreux effets.

Et d'abord, il est désormais acquis et dûment constaté que la condition économique actuelle n'est ni heureuse ni exempte de périls, et que le développement des industries sous le régime de la liberté illimitée de concurrence n'a pas permis aux classes ouvrières d'obtenir dans sa plénitude l'amélioration essentielle et progressive qu'on en attendait généralement. L'accroissement rapide de la richesse, qui est un signe caractéristique de notre siècle, n'a pas amélioré suffisamment la condition générale des peuples, et cela explique le découragement des classes pauvres et leur tendance à se révolter contre un ordre de choses qu'on accuse de tous les maux, même de ceux avec lesquels il n'a rien à voir.

Ce qui est un fait, c'est qu'aujourd'hui peu d'hommes estiment que le principe de la liberté absolue de concurrence puisse

donner à la société le moyen de produire et de répartir la richesse d'une manière vraiment satisfaisante. Aussi, par une réaction toute naturelle, demande-t-on que ce soit l'État qui donne ce que les autres n'ont pas su ou n'ont pas pu donner ; et l'on va si loin dans cette voie, qu'on détruit toute autre initiative ou action pour se retrancher sous la bannière de l'*État-providence*.

Que l'État puisse et doive faire quelque chose, que son rôle soit même fort important, c'est ce que nous admettons volontiers, mais nous n'admettons pas que ce soit lui qui doive tout faire. L'État a été constitué tout exprès en vue de la société,et sa raison d'être est d'en sauvegarder et d'en promouvoir de toute manière les intérêts ; il doit prendre soin de la conservation et du bien-être de cette société, autant que possible, dans la personne de chacun de ses membres. Aussi a-t-il une mission sociale qu'il doit remplir en s'opposant énergiquement à tout ce qui peut l'empêcher d'atteindre le but que cette mission comporte. Toutefois, pour qu'il puisse exercer efficacement son action, il convient qu'il reste inaccessible à toute partialité, qu'il tienne la balance égale entre le pauvre et le riche, entre le faible et le puissant ; qu'il se conforme toujours et en toute circonstance à la justice et à l'équité ; qu'il s'inspire, dans toute son action, des vrais principes chrétiens, dont nous parlerons ci-après, et dont l'abandon transforme tôt ou tard l'État en une oligarchie despotique.

L'État donc, tel que nous le concevons, c'est-à-dire chrétien, moral, ordonné suivant la justice, tuteur et vengeur des intérêts de toute la communauté sociale, entendra et appliquera certains principes sociaux de manière à ce que ceux-ci soient toujours en parfait accord avec le bien général qu'ils peuvent produire, et auquel ils doivent nécessairement tendre (1).

---

1. Voici comment Léon XIII trace le rôle de l'État :

« Quelle part d'action sommes-nous en droit d'attendre de l'État? Disons d'abord que par État nous entendons ici, non point tel ou tel gouvernement établi chez tel peuple en particulier, mais l'institution qui répond à la véritable conception de l'État, selon les principes d'une raison droite et qui ne peut qu'être en parfaite harmonie avec la doctrine catholique, comme nous l'avons nous-même exposé dans Notre Lettre Encyclique sur la constitution chrétienne des États. Ainsi les gouvernants doivent concourir en premier lieu au bien public d'une manière générale par l'ensemble des lois et des institutions publiques, dirigeant et administrant l'État de façon à ce que la prospérité publique et privée en résultent tout naturellement. Tel est, en effet, l'office de la prudence civile et le devoir de ceux qui gouvernent. Or, ce qui fait une nation prospère, c'est la probité des mœurs, la bonne constitution de la famille, la pratique de la religion et le respect

Ainsi, pour en venir à une question pratique, la liberté prise dans la plus large acception du mot, ne peut être considérée comme un but final et absolu auquel il faille sacrifier toute autre considération ; elle doit, au contraire, être regardée comme un moyen de faire obtenir à l'homme une somme convenable de progrès moral et matériel, grâce au vaste champ d'action qu'elle ouvre à l'activité de chaque individu. La liberté est un instrument merveilleux, mais pour donner de bons résultats elle demande à être maniée avec adresse, car, d'elle-même, elle ne possède aucune force.

Cependant, comme la liberté, même ainsi comprise, précisément parce qu'elle dépend de l'application et de l'interprétation de l'homme, peut facilement dégénérer et ouvrir la voie à la décadence ou à la licence, l'État a non seulement le droit mais encore le devoir d'intervenir pour la contenir dans de justes limites [1]. Le principe absolu du *laisser faire*, pour nous en tenir toujours au cas pratique, a compté sur l'égalité naturelle des hommes pour faire régner la justice dans la répartition de la richesse obtenue au moyen de la libre concurrence. Mais cette idée est fausse: car cette prétendue égalité naturelle n'existe pas ; au contraire, les hommes pris individuellement

---

de la justice, la modération et l'équité dans la répartition des taxes, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante et autres choses de même nature, qui toutes, plus elles augmentent, plus elles améliorent le sort des peuples. L'État peut donc, rien que par ces moyens, concourir puissamment au bonheur des prolétaires, comme à celui de toutes les autres classes, et cela de son plein droit, sans avoir à redouter aucun reproche d'ingérence ; car, rien n'est autant de la compétence et du devoir de l'État, que de servir l'intérêt commun. Et il est évident que plus se multiplieront les avantages résultant de cette action d'ordre général, moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs.

« Mais il faut en venir à une autre considération, qui entre plus avant dans notre sujet: c'est que l'État est un tout harmonieux qui embrasse également les classes les plus élevées et les plus modestes. Les prolétaires, au même titre que les riches, sont citoyens par droit naturel, c'est-à-dire qu'ils forment une des parties vivantes, dont se compose, par l'intermédiaire des familles, le corps entier de la nation, pour ne pas dire qu'ils en sont la partie dominante au point de vue du nombre.

« Ainsi donc comme il serait déraisonnable de pourvoir à une classe de citoyens et de négliger l'autre, il devient évident que l'autorité publique doit aussi prendre les mesures voulues pour sauvegarder le salut et les intérêts de la classe ouvrière. Si elle y manque, elle viole la stricte justice, qui veut qu'on rende à chacun ce qui lui est dû. » Epist. Encycl. *Rer. Nov.*

1. Socrate observe avec beaucoup de raison que nous avons pleine liberté d'accomplir les lois de la nature et de ne pas être contrariés sur ce point, mais il ajoute que nous ne sommes pas libres de faire le mal. « Etes-vous d'avis — dit-il — qu'on est libre quand on fait le bien et quand on est empêché de le faire, on ne l'est point? — Très certainement. — Donc, à votre avis, les intempérants ne sont pas libres? — Non, certainement, par Jupiter ! » *Entretiens mémorables de Socrate*, L. IV, C. V.

sont inégaux entre eux de mille façons, comme nous l'avons déjà observé ailleurs. Il en résulte donc que l'État ne peut accepter aveuglément ce principe relatif à la liberté, mais doit le régler en tenant compte des circonstances, de manière que chacun puisse coopérer au bien commun dans la mesure voulue (1).

Par conséquent si dans l'exercice du droit de propriété, ou dans les différentes espèces de contrats, ou dans les questions de concurrence, ou dans toutes autres de ce genre, le principe de la liberté absolue venait à tourner au préjudice d'une partie de la société, l'État devrait en limiter l'application, de manière que chacun pût librement se mouvoir dans sa sphère sans que le droit de l'un fût lésé par un droit excessif de l'autre (2).

Toutefois, qu'on ne tire pas de ces principes des conséquences plus larges que celles qui sont dans notre pensée. A notre avis — et ceci expliquera une fois pour toutes le sens que nous donnons à l'intervention de l'État — celui-ci ne doit jamais se substituer à l'intelligente responsabilité des individus, et s'il met des correctifs, des freins à la liberté, il doit le faire dans le seul et unique but de favoriser, non d'affaiblir l'industrie et l'activité privées, l'esprit d'économie et le sentiment de la respon-

---

1. « Quoique tous les citoyens sans exception doivent apporter leur part à la masse des biens communs, lesquels, du reste, par un retour naturel, se répartissent de nouveau entre les individus, néanmoins les apports respectifs ne peuvent être ni les mêmes, ni d'égale mesure. Quelles que soient les vicissitudes par lesquelles les formes de gouvernement sont appelées à passer, il y aura toujours entre les citoyens ces inégalités de conditions sans lesquelles aucune société ne peut exister, sans lesquelles on ne peut même pas la concevoir. A tout prix, il faut des hommes qui administrent, qui fassent des lois, qui rendent la justice, en un mot, qui gouvernent la nation en temps de paix et la défendent en temps de guerre. Il est aisé à comprendre que ces hommes forment la partie principale de la nation, puisqu'ils contribuent au bien public de la manière la plus directe et la plus efficace, tandis que les artisans ne peuvent concourir à ce bien commun ni dans la même mesure, ni par les mêmes voies ; mais, eux aussi, cependant, quoique d'une manière moins directe, servent grandement les intérêts de la société. » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

2. « La liberté étant destinée à constituer l'homme dans la perfection de sa nature, doit avoir pour objet le vrai et le bien ; or, le vrai et le bien ne sont pas variables et soumis au caprice de l'homme, mais restent toujours les mêmes, et ne sont pas moins immuables que l'essence même des choses.. .... la vraie et désirable liberté est celle qui consiste, pour l'individu, dans l'affranchissement du cruel esclavage de l'erreur et des passions, et pour la société dans un gouvernement sage qui fournisse aux citoyens de larges moyens d'améliorer leur sort, et mette l'État à l'abri de toute tyrannie étrangère. — Or, cette liberté honnête et digne de l'homme, l'Église a été des premières à l'approuver, et elle a fait jusqu'ici tout ce qui était en son pouvoir pour que les peuples l'aient pleine et entière. » Epist. Encycl., *Immortale Dei. — De Civitatum Constitutione Christiana.* — 1er nov. 1885.

sabilité personnelle dans les classes en faveur desquelles il intervient. Il doit donc pour le bien des hommes les encourager à avoir confiance dans leur propre sagesse, et non pas les tenir pour toutes choses dans une dépendance aveugle des pouvoirs publics; il doit leur faciliter l'acquisition de la propriété privée, et non en proposer l'abolition ou la centralisation dans ses mains; il doit seconder les mobiles ordinaires, moraux et économiques des individus, et non recourir à la violence et à la coercition matérielle. En un mot, réformateur social et non pas socialiste, il doit aider de son mieux les classes ouvrières à atteindre leur but en ce qu'il a de juste et d'honnête, mais en se servant toujours de leur propre coopération; autrement l'homme serait réduit à n'être plus qu'un automate; sa personnalité et sa dignité descendraient au-dessous de celle du sauvage (1).

1. « Il n'est pas juste, avons-nous dit, que l'individu ou la famille soient absorbés par l'État; mais il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté aussi longtemps que cela ne porte pas atteinte au bien général ni au droit du prochain. Les gouvernants doivent toujours protéger la communauté et ses membres ; la communauté, parce que la nature en a confié la conservation au pouvoir souverain, de telle sorte que le bien commun n'est pas seulement ici la loi suprême, mais la cause même et l'unique raison d'être de l'autorité publique : ses membres, parce que la philosophie et l'Évangile s'accordent à enseigner que la nature ne réclame pas l'organisation des gouvernements dans l'intérêt des gouvernants, mais dans celui des sujets. D'ailleurs, tout pouvoir vient de Dieu et est une participation de son autorité suprême; dès lors ceux qui en sont les dépositaires doivent l'exercer à l'instar de Dieu, dont la paternelle sollicitude ne s'étend pas moins à chacune des créatures en particulier qu'à tout leur ensemble. Si donc, soit les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier, se trouvent, ou lésés, ou simplement menacés, et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement, il faudra de toute nécessité recourir à l'État. — Or, il importe au salut public et privé que l'ordre et la paix règnent partout; que toute l'économie de la vie domestique soit réglée d'après les commandements de Dieu et les principes de la loi naturelle; que la religion soit honorée et observée; que l'on voie fleurir les mœurs privées et publiques ; que la justice soit religieusement gardée et que jamais une classe ne puisse opprimer l'autre impunément; qu'il croisse de robustes générations, capables d'être le soutien et, s'il le faut, le rempart de la patrie. C'est pourquoi, s'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par les grèves, menacent la tranquillité publique; que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs; qu'on foule aux pieds les sentiments religieux des ouvriers, en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu; que la promiscuité des sexes, ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité; que les patrons écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques, ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions indignes et dégradantes; qu'ils attentent à leur santé par un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe; dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois. Les limites seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois; c'est-à-dire que celles-ci ne doivent ni s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers. » Epist. Encycl., *Rerum novarum.*

Pour tout résumer dans une image, l'État, selon nous, doit se comparer à un bon père de famille dont les fils ne sont plus en bas âge, mais savent raisonner tout seuls, quoiqu'ils aient toujours besoin d'un guide qui en certains cas redresse leur jugement. C'est là, ce nous semble, le point essentiel qui nous sépare des socialistes; eux aussi veulent que l'État soit un père de famille, mais un père absolu et exigeant, dont les fils sont déclarés *a priori* incapables d'atteindre jamais l'âge de raison.

Ce point établi, arrivons à l'énumération des remèdes à employer. L'un des principaux, c'est que l'ouvrier soit protégé contre le risque d'être frustré de ce qui est sa propriété, c'est-à-dire de sa capacité de travail et du temps qu'il y emploie. L'État pour le garantir de ce côté doit reconnaître l'existence juridique des associations ouvrières qui ont un véritable caractère de spontanéité, en veillant toutefois à ce qu'elles ne tendent jamais à engendrer des luttes de castes, mais au contraire à rapprocher les citoyens les uns des autres, afin que supprimant les trop nombreux intermédiaires qui sont toujours nuisibles, ils apprennent à se connaître, à s'apprécier, à s'entr'aider, étroitement unis par des liens mutuels de fraternité chrétienne (1). Un autre remède d'importance capitale est l'interdiction du travail du dimanche (2), et nous entendons par

1. V. Epist. Encycl., *Rerum novarum*.

2. A propos de cette importante question du repos du dimanche, nous croyons utile de rapporter une partie du discours prononcé par le sénateur Lampertico à la fin de l'année 1894, dans l'une des dernières séances du Conseil communal de Vicence, dont il est membre.

« Gardons-nous, disait-il, de condamner une proposition quelconque par suite de nos préventions contre les idées, les sentiments, les tendances de son auteur. Car alors, évidemment, nous userions d'un procédé peu respectueux envers nos collègues, au lieu d'examiner la proposition en elle-même et pour elle-même, et ainsi la liberté et l'équité du jugement seraient troublées... Par exemple, pour ce qui constitue l'objet de la proposition des conseillers Bottazzi et Girotto, c'est-à-dire le respect du dimanche, si l'on s'était laissé aller à un sentiment de défiance pour les personnes qui l'appuyaient, au lieu de peser les raisons qu'elles faisaient valoir, la question du repos du dimanche n'aurait pas aujourd'hui la haute importance civile que peuples et Gouvernements lui attribuent.

« En 1887, lorsque Decurtins, du canton des Grisons, reprit l'idée qui, dès 1880, avait été proposée par le colonnel Frey de Bâle, au Conseil national suisse, idée que le Gouvernement fédéral seul a relevée, tandis qu'aucun autre Gouvernement ne l'avait adoptée, et qui consistait à inviter les États à s'entendre pour la protection internationale des ouvriers, si cette idée de Decurtins avait été rejetée uniquement parce qu'elle émanait d'un catholique, soi-disant intransigeant, aurait-elle recueilli en quelques années des sympathies aussi autorisées? Mais Favon, ancien président du Conseil fédéral, et qui n'était rien moins que le directeur du *Génevois*, ne prit pas le moins du monde ombrage de ce

là non seulement qu'on s'abstienne des œuvres serviles, mais encore que l'on sanctifie le jour du repos. Les ouvriers, régénérés, comme tous les hommes, à la vie surnaturelle, ont des devoirs sacrés à remplir par rapport à elle, et l'accomplissement de ces devoirs est le moyen d'arriver non seulement au bonheur éternel, mais encore au perfectionnement de leur per-

---

que l'idée, qu'il approuvait, quoique pour d'autres raisons, émanât de Decurtins (de Bottazzi, comme on dirait dans notre Conseil communal). Il s'y associa ; tous deux de concert la présentèrent à une séance du Conseil national et la firent triompher. Et cette fois-ci l'invitation du Gouvernement fédéral fut acceptée, elle aussi, et la Conférence internationale pour la protection des ouvriers, convoquée pour le 5 mai 1890 à Berne, mettait en première ligne le repos du dimanche. Mais à peine avait-on publié l'invitation pour la Conférence internationale de Berne, que l'empereur d'Allemagne ne perdit pas de temps ; il se hâta de convoquer pour le mois de mars la Conférence internationale de Berlin, et loin de montrer de l'hostilité pour une proposition qui émanait d'un catholique et d'un radical de première force, Guillaume II en prit lui-même l'initiative. Qu'une proposition vienne donc d'un côté ou de l'autre, d'un Decurtins ou d'un Favon (mais notre conseil n'en contient pas), examinons-la pour elle-même et sans préventions.

« C'est sans doute pour cela que le conseiller Girotto s'est empressé de déclarer que le conseiller Bottazzi, son collègue, et lui faisaient là une proposition d'ordre civil, et non d'ordre religieux. De même le syndic, qui repoussa la motion, s'empressa-t-il de déclarer qu'il était bien loin de vouloir offenser par là le moins du monde la religion ou le sentiment religieux. Tout ceci est fort bien, et cependant je n'imiterai pas cette prudente réserve que je me garderai bien toutefois d'attribuer à un artifice de langage non plus qu'à un de ces procédés en usage dans les joutes oratoires, mais qui provient certainement du désir de circonscrire le terrain de la discussion.

« J'ai hâte de vous avertir qu'il peut fort bien se faire que, pour mon compte, je subisse l'influence de croyances que je n'ai jamais dissimulées et que je ne dissimule pas. Assurément, je vous apporterai ici des raisons d'ordre juridique et économique; mais je suis le premier à vous le dire : soyez sur vos gardes et ne vous dissimulez pas que, dans mon for intérieur, je puisse être poussé par d'autres mobiles. Après une déclaration aussi sincère, j'espère que vous pourrez en toute sûreté et en toute liberté d'esprit peser ces raisons d'ordre juridique et économique, et leur attribuer l'importance qu'elles méritent vraiment.

« Notre éminent syndic semble craindre que la proposition soit contraire à la liberté. Il y a des pays qui ne toléreraient pas d'atteintes à la liberté, qui constitue un des droits fondamentaux établis par leurs constitutions. Eh bien, l'autorité judiciaire, appelée à décider si l'on pouvait appeler contraire à la liberté, à la constitution, une loi qui imposait le respect du dimanche, déclara qu'elle garantissait au contraire le respect des sentiments les plus dignes et les plus élevés de la population. Lisez la mémorable sentence du juge Alley devant la Cour suprême de New-York. Elle date du 4 février 1861, mais jusqu'à présent elle est regardée comme faisant partie intégrante du droit public... Si cela ne suffit pas encore à vous satisfaire, je pourrai prouver par des arguments qui ne manquent pas de poids que le fait de trouver illibérales de telles propositions, est fondé sur une équivoque. A la Conférence de Berlin, Jacobs, ministre d'État et délégué de Belgique, au nom de l'article 15 de la constitution de son pays, où il est dit : que « nul ne peut être obligé... d'observer les jours de repos établis par raison de culte », s'opposa à toute résolution qui tendît à établir par loi ou par acte du Gouvernement un jour de repos. Mais en même temps il déclara qu'en Belgique dans tous les bureaux, dans toutes les entreprises qui dépendent de l'État, on fait tout ce qui est possible pour que le jour du repos soit observé. C'est ainsi que dans les *cahiers des charges* de l'administration des chemins de fer, et dans ceux *des ponts et chaussées*, ou, comme nous

sonnalité dans leurs différentes relations sociales. L'observation du repos est un précepte très grave imposé par Dieu dans l'Ancien Testament et confirmé par JÉSUS-CHRIST dans le Nouveau. Nul ne peut le transgresser, et l'État, s'il veut être juste, ne doit cesser de veiller à ce qu'il soit observé.

Comme conséquence et en vertu de la dignité inaliénable et des droits personnels de l'ouvrier, l'État doit en outre encourager et appuyer tous les efforts tentés pour fixer une journée normale de travail, journée qui ne peut être assurément la même partout et pour tous, mais qui doit varier suivant la qualité du travail, les circonstances de temps et de lieu et les conditions physiques et morales des ouvriers (1). Dans le cas

---

dirions, des travaux publics, on trouve précisément la clause restrictive qu'on se propose d'introduire aujourd'hui dans les articles, ou conventions, qui règlent l'exécution des travaux communaux. En Belgique donc on défend aux entrepreneurs de faire travailler le dimanche et les jours de fête, et Jacobs en donnait une explication précise en disant que : ce que la constitution interdit de prescrire sous forme de loi ou par un acte gouvernemental, rien n'empêche de l'établir par voie de libre contrat. Si le gouvernement belge ne peut empêcher le travail des jours de fête par un *jus imperii*, il peut le faire et il le fait par un *jus gestionis*. Il y arrive parfois indirectement, comme lorsqu'en apportant des restrictions au travail des enfants et des femmes, il met les fabriques dans la nécessité d'interrompre les travaux qui leur sont plus spécialement confiés. Mais en raison du *jus gestionis*, en vertu des libres conventions dont dispose l'administration, celle-ci y arrive directement, et cela en imposant par des articles ou pactes l'obligation de ne pas travailler le dimanche et les jours de fête... »

Voici sur le même point l'enseignement de Léon XIII.

« Cette dignité de l'homme, que Dieu lui-même traite *avec un grand respect*, il n'est permis à personne de la violer impunément, ni d'entraver la marche de l'homme vers cette perfection qui tend à lui mériter la vie éternelle et céleste. Bien plus, il n'est même pas loisible à l'homme sous ce rapport, de déroger spontanément à la dignité de sa nature, ou de consentir à l'asservissement de son âme, car il ne s'agit pas là d'un droit dont il ait la libre disposition, mais d'un devoir envers Dieu qu'il doit religieusement remplir. — C'est de là que découle la nécessité du repos dominical. Mais il ne faut pas entendre sous ce nom une plus large part faite à une stérile oisiveté, ou encore moins, comme un grand nombre le souhaitent, ce chômage qui fomente les vices et pousse à la dissipation des salaires, mais bien un repos sanctifié par la religion. Ainsi allié avec la religion, le repos soustrait l'homme aux labeurs et aux soucis de la vie quotidienne, pour l'élever aux grandes pensées du ciel, et le porter à rendre à son Dieu le tribut d'adoration qu'il lui doit. Tel est le caractère essentiel, tel est le but de ce repos du septième jour dont Dieu avait fait dans l'Ancien Testament déjà un des principaux articles de la loi : *Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat*, et dont il avait lui-même donné l'exemple par ce mystérieux repos pris le septième jour après qu'il eut créé l'homme : *Il se reposa le septième jour de tout le travail qu'il avait fait.* » Epist. Encycl., *Rerum novarum*.

1. « ... De peur que dans ces cas et dans d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée du travail et les soins de la santé des ouvriers dans les mines, les pouvoirs publics n'interviennent pas importunément, vu surtout la variété des circonstances de temps et de lieu, il sera préférable qu'en principe la solution en soit réservée aux corporations et aux syndicats dont nous parlerons plus loin, ou que l'on recoure à quelque autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers. L'État devrait se réserver d'y ajouter, le cas échéant, son appui et sa protection. » Epist. Encycl., *Rerum novarum*.

en question l'égalité consiste, et le Souverain-Pontife l'a déclaré formellement, en ce que la somme du repos accordée à l'ouvrier soit proportionnée à la somme des forces dépensées dans son travail, afin que les forces épuisées par l'usage soient réparées par le repos (1). Le travailleur aura ainsi le moyen de pourvoir à son bien-être moral, et en même temps la facilité de se consacrer à quelque autre occupation qui lui procurera un plus riche trésor de connaissances utiles.

Qu'on ne craigne donc pas de le faire travailler moins d'heures; qu'on cherche au contraire à tout prix à lui offrir un travail stable, sûr, rémunérateur, qui lui fournisse en un mot le moyen de vivre convenablement; et l'on verra sans peine l'ouvrier devenir sobre, économe, honnête, laborieux, bon époux et bon père.

De plus il importe que l'État apporte des restrictions légales au travail des femmes et des enfants, veillant à ce qu'on ne leur impose jamais un travail au-dessus de leurs forces ou excessif dans sa durée (2). Il n'est pas moins nécessaire de prendre

1. « Pour ce qui est des intérêts matériels et corporels, l'autorité publique doit tout d'abord les sauvegarder en arrachant les malheureux ouvriers aux mains de ces spéculateurs qui, ne faisant point de différence entre un homme et une machine, abusent sans mesure de leurs personnes pour satisfaire d'insatiables cupidités. Exiger une somme de travail qui, en émoussant toutes les facultés de l'âme, écrase le corps et en consume les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une conduite que ne peuvent tolérer ni la justice ni l'humanité. L'activité de l'homme est bornée, comme sa nature, a des limites qu'elle ne peut franchir. Elle s'accroît sans doute par l'exercice et l'habitude mais à la condition qu'on lui donne des relâches et des intervalles de repos. Aussi le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit-il pas excéder la mesure des forces des travailleurs et les intervalles du repos devront-ils être proportionnés à la nature du travail et à la santé de l'ouvrier, et réglés d'après les circonstances de temps et de lieu. L'ouvrier qui arrache à la terre ce qu'elle a de plus caché, la pierre, le fer et le cuivre, se livre à un labeur dont la brièveté devra compenser la fatigue, ainsi que le dommage physique qui peut en être la conséquence. Il est juste en outre de prendre la différence des saisons en considération, car souvent le même travail sera aisé à telle saison et deviendra intolérable ou très pénible à telle autre. » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

2. « Enfin, ce que peut réaliser un homme valide et dans la force de l'âge, il ne serait pas équitable de le demander à une femme ou un enfant. Il faut même prendre un soin particulier de ne pas faire travailler les enfants dans les usines avant que l'âge ait suffisamment développé en eux les forces physiques, intellectuelles et morales; sinon, comme une herbe encore tendre, ils se flétriront par un travail trop précoce et leur éducation sera compromise. De même, il est des travaux peu adaptés à la femme que la nature destine particulièrement aux ouvrages domestiques, qui sont bien faits pour sauvegarder l'honneur de son sexe, et qui, par leur nature, s'allient parfaitement aux soins que réclament la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille. En général, la durée du repos doit se mesurer d'après la dépense des forces qu'il doit restituer. Le droit au repos de chaque jour ainsi que la cessation du travail le jour du Seigneur doivent être la condition expresse ou tacite de tout contrat passé entre patrons et ouvriers. Là où cette condition n'entrerait pas, le contrat ne serait pas honnête, car nul ne peut exiger ou promettre la violation des devoirs de l'homme envers Dieu et envers lui-même. » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

légalement de sages mesures contre les ateliers malsains ; de contrôler le travail de nuit et de chercher à le supprimer autant que possible (1) ; de nommer des inspecteurs de fabrique pour surveiller spécialement tout ce qui concerne l'hygiène et la sécurité personnelle des travailleurs.

Quant à la femme, sans prétendre absolument qu'elle ne doive jamais être employée dans les ateliers, avec prudence et moyennant certaines précautions, il faudrait que l'État parte de ce principe, qu'il vaut beaucoup mieux lui confier, de préférence, les travaux qui n'exigent pas constamment son absence de la maison, afin de ne pas compromettre sa tranquillité, de ne pas l'exposer au danger de se perdre, et de ne pas lui ôter le moyen d'être pour les siens une aide et un appui véritable.

Aux questions étudiées jusqu'ici se rattache celle de l'instruction de l'ouvrier, qui doit avoir sa base principale, comme l'a déclaré Léon XIII, dans la morale révélée (2).

---

1. En 1890, plusieurs manufacturiers de Roubaix et de Tourcoing firent une pétition dans laquelle ils demandaient que le travail de nuit soit interdit dans les industries textiles, vu que ce travail est contre nature, qu'il ruine la santé, qu'il est une cause active de perversion morale, qu'il brise les liens de la famille et qu'il donne lieu à une surproduction et à une concurrence impitoyables.

2. « ... Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme? *Que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme?* (Matth., XVI, 26.) Voici le caractère auquel Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST veut qu'on distingue le chrétien d'avec le gentil : *Les gentils recherchent toutes ces choses... cherchez d'abord le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront ajoutées par surcroît.* (Matth., VI, 32-33.) Ainsi donc, après avoir pris Dieu comme point de départ, qu'on donne une large place à l'instruction religieuse, afin que tous connaissent leurs devoirs envers lui : ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut faire en vue du salut éternel, tout cela doit leur être soigneusement inculqué ; qu'on les prémunisse avec une sollicitude particulière contre les erreurs courantes et les dangers de corruption. Qu'on porte l'ouvrier au culte de Dieu, qu'on excite en lui l'esprit de piété, qu'on le rende surtout fidèle à l'observation des dimanches et des jours de fête. Qu'il apprenne à respecter et à aimer l'Église, la commune mère de tous les chrétiens, à obéir à ses préceptes, à fréquenter ses sacrements, qui sont des sources divines où l'âme se purifie de ses taches et puise la sainteté. » Epist. Encycl. *Rerum novarum.* — A ces paroles du Pape nous ajouterons un témoignage non suspect, celui d'un grand journal libre-penseur, *Le Temps* de Paris, qui, tout en ne voulant pas encore renoncer à toute illusion, admet toutefois franchement l'insuccès de la tentative d'école sans Dieu. Cette feuille a ouvert une sorte d'enquête sur l'éducation morale dans l'école, et, d'après les notes d'inspection insérées dans la *Revue pédagogique*, il constate avec tristesse que le but n'a pas été atteint. « Certainement, dit-il, il y a progrès dans les différentes parties de l'enseignement, mais cela est plus que superficiel. On apprend plus d'arithmétique, plus de géographie, plus d'histoire ; on met un plus grand nombre de notions dans la tête des enfants, mais cela ne suffit pas. Nul n'imaginera qu'on ait obtenu un grand bien par un accroissement d'étude des mathématiques, du dessin, des sciences, si toutes ces études ne sont pas dirigées de manière à former la raison et la moralité publique. » C'est à peu de chose près la même idée que Challemel-Lacour a exprimée dans une des dernières séances

A propos de l'instruction du peuple on a dit et répété que l'Église la redoute et l'entrave. Fausse et inique accusation ! Loin de combattre l'instruction, l'Église est la première à la protéger, à la favoriser, à la promouvoir de toute façon, bien convaincue que le vrai et solide savoir mène à la religion (1). Seulement elle veut, et doit nécessairement vouloir, que l'enseignement soit sain, opportun, exempt de tout ce qui peut troubler l'ordre social et altérer l'intégrité de la morale et de la foi.

Aujourd'hui que la société européenne, sortie d'une grosse révolution, est en train d'achever une grande évolution, il est de toute nécessité que l'esprit de justice et de charité redouble de vigueur, de force et de lumière, que le travail revête une nouvelle énergie morale, que les privations trouvent chez l'homme une résignation plus courageuse. Qui peut réaliser ce programme, sinon le sentiment religieux ? L'instruction laïque n'a pas pu et ne pourra jamais le faire (2).

---

du sénat français : « Nos écoles manqueraient de base si la conscience des enfants n'y était pas l'objet d'autant de sollicitude que leur intelligence et leur raison. » « Nous ne manquons, sans doute, pas, poursuit *Le Temps*, d'instruction ni d'activité, mais ce qui manque c'est la culture intérieure de l'âme, le goût des choses de l'esprit, le souffle inspirateur et vivifiant ; ce qui manque à notre éducation rationnelle, c'est une âme puissante, c'est-à-dire une foi capable de la soulever de la vulgarité où elle se débat et de lui ouvrir de larges horizons. » V. *Oss. Rom.*, 8 janv. 1895.

1. Voici ce que Léon XIII a dit à ce sujet :

« Il n'y a aucune des vérités naturelles qui soit en contradiction avec les enseignements de la foi révélée ; beaucoup d'entre elles la confirment, et, comme toute découverte de la vérité provoque l'homme à connaître et à louer Dieu, l'Église accueillera toujours volontiers et avec joie tout ce qui peut contribuer à augmenter les conquêtes des sciences, parmi lesquelles, ainsi qu'elle l'a toujours fait, elle favorisera et encouragera plus particulièrement les progrès des sciences naturelles. Dans la sphère de ces études l'Église n'est pas l'adversaire des découvertes de l'esprit humain ; elle voit sans déplaisir toutes les recherches qui ont pour but d'embellir la vie et de la rendre plus commode. Ennemie née de l'inertie et de la paresse, elle souhaite grandement que l'exercice et la culture fassent porter au génie de l'homme des fruits plus abondants ; elle a des encouragements pour tous les arts et pour toutes les industries. En dirigeant par sa vertu vers un but honnête et salutaire les efforts et l'activité des hommes dans cette direction, elle met tout en œuvre pour empêcher l'intelligence et l'industrie de l'homme de se détourner de Dieu et des biens célestes. » Epist. Encycl. *Immortale Dei. — De civitatum constitutione christiana*, 1er nov. 1885.

2. Voici ce que de profonds statisticiens et penseurs ont écrit et enseigné sur cette importante question : « L'école ne sera bonne que si elle reste à l'ombre de la sacristie. » THIERS.—« Tout système d'éducation qui ne repose pas sur la religion, tombera en un clin d'œil. » DE MAISTRE. — « Ne permettez jamais que l'éducation soit séparée de la religion. » WASHINGTON. — « Pour que l'instruction primaire ait une base utile et profonde, il faut qu'elle soit religieuse. Et je n'entends pas seulement que l'enseignement religieux doive y tenir sa place. Il faut que l'éducation populaire soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes religieuses

L'instruction considérée en elle-même est toujours un avantage pour l'ouvrier comme pour tous. Le développement et la culture de l'esprit sont choses auxquelles tout homme est appelé par la nature ; il serait donc injuste d'exclure de ces bienfaits les ouvriers, modestes mais utiles artisans de grands avantages sociaux (1). Mais s'il est désirable que tous parvien-

pénètrent de toute part. ...L'âme ne se forme et ne se règle qu'en présence et sous l'empire de Dieu qui l'a créée et la jugera. » GUIZOT. — *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.* — De son côté R. Garofalo, dans son estimable travail : *La superstizione socialista* (Roux, Frassati et Cie, éditeurs, 1895), fait ces justes remarques qui devraient être mises sous les yeux de tout homme d'État : « Les ridicules jacobins, écrit-il, qui depuis trente ans se donnent des airs de maître dans nos communes, ont commis l'énormité d'abolir dans les écoles l'instruction religieuse, sauf à invoquer dans les moments de péril un Dieu abstrait, une espèce d'Être suprême de Robespierre, qui n'est point le Dieu familier, toujours présent à la conscience de l'homme religieux dans toutes ses actions. Or, il n'est plus possible d'attendre de l'athéisme l'éducation de l'enfance. L'enseignement moral n'a pas de sens, ou du moins, ne sert à rien sans une base religieuse..., p. 225-226. Le sentiment de Garofalo est aussi celui du marquis F. Nobili-Vitelleschi qui, dans un important article : *Socialismo ed anarchia*, publié dans la *Nuova Antologia*, fasc. du 15 janvier 1895, montre toute la gravité du mal qu'il faut attendre de l'athéisme qui prédomine dans l'enseignement que l'on donne aujourd'hui à l'enfance.

1. Trop peu de gens daignent s'arrêter à considérer les services si nombreux que les ouvriers rendent au corps social. Voici ce qu'écrivait M. Le Play en faisant allusion à quelques-uns de ces importants services : « On ne peut méconnaître la part importante que les hommes voués à ces dernières professions (les métiers usuels) prennent au mouvement social, car c'est leur travail qui soutient et fait vivre les arts libéraux. Le savant, le prêtre, l'homme d'État, qui ont pour mission spéciale d'augmenter le trésor des connaissances humaines, de propager la vertu, de faire régner l'ordre et la justice, reçoivent en définitive leurs moyens de subsistance de l'agriculture, du manufacturier et du commençant, qui créent, élaborent et transportent pour eux les produits du sol, de l'air et des eaux. En second lieu, les travaux de l'agriculture, de l'art forestier, des mines et des manufactures, quoiqu'ils aient pour unique but la production des objets matériels, n'en constituent pas moins des méthodes très efficaces pour la culture de l'intelligence et de la raison. Ils ont contribué certainement plus que les philosophes de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance à acheminer l'esprit humain vers la vérité. » *Réf. sociale*, t. 2me, liv. IV, ch. 32, ch. 167-168.

Léon XIII fait sur le même sujet les observations qui suivent : « Sans nul doute, le bien commun, dont l'acquisition doit avoir pour effet de perfectionner les hommes, est principalement un bien moral ; mais, dans une société bien constituée, il doit se trouver encore une certaine abondance de biens extérieurs, *dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu.* Or, tous ces biens, c'est le travail de l'ouvrier, travail des champs ou de l'usine, qui en est surtout la source féconde et nécessaire. En effet ce travail a une telle fécondité et une telle efficacité, que l'on peut affirmer sans crainte de se tromper que c'est de lui que dépend la richesse de la nation. L'équité demande donc que l'État se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte qu'il leur revienne une part convenable de tous les biens qu'ils procurent à la société ; qu'ils aient la nourriture et le vêtement et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. D'où il suit que l'État doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort. Cette sollicitude, bien loin de porter préjudice à qui que ce soit, tournera au contraire au profit de tous, car il importe souverainement à la nation que des hommes qui sont pour elle le principe de biens aussi indispensables ne se trouvent point continuellement aux prises avec les horreurs de la misère. » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

nent à acquérir certaines notions élémentaires, nécessaires dans n'importe quelles conditions, il n'est pas besoin cependant d'en conclure qu'ils doivent tous recevoir le même degré d'instruction.

Ce serait là méconnaître la différence des capacités ; ce serait servir à tous le même repas sans songer que tous ne sont pas aptes à digérer la même nourriture. Aussi le fait de présenter l'instruction comme une panacée infaillible, et de développer des appétits supérieurs à l'état et aux aptitudes de l'individu, non seulement enlève les bras au travail sans fournir aux sciences de nouveaux penseurs, mais encore crée un grand nombre de déclassés qui, ne voulant pas rebrousser chemin et reconnaître leur insuffisance, accusent d'injustice la société et, pour se venger d'elle, vont grossir les rangs des révolutionnaires (1). L'instruction doit donc être proportionnée aux différentes capacités et doit mettre chacun à même de remplir les devoirs que lui imposent son état, sa condition et les circonstances dans lesquelles il vit ; autrement, au lieu d'améliorer le sort commun, elle devient pour la plupart une cause de ruine (2).

1. Voici le sentiment de Le Play, sur ce point : « C'est une chimère, dit-il, de supposer que la prospérité d'une nation puisse avoir pour base un système d'instruction publique. Les nombreux instituteurs que réclame l'enseignement des classes populaires, sont incapables de leur inculquer des principes assez nobles et féconds, pour que les jeunes générations en déduisent, comme corollaires, les lois morales. De plus les instituteurs exercent généralement moins un sacerdoce qu'un métier. En outre l'impuissance de l'enseignement scolaire, comme principe d'organisation sociale, ne résulte pas seulement de l'inaptitude des enfants et de l'insuffisance des maîtres, elle dépend aussi de ce que les sciences ne sauraient régler le mouvement moral et matériel.

« Puis, comme je l'ai fait remarquer au commencement de cet ouvrage, les conquêtes incessantes de l'humanité n'ont depuis 18 siècles rien ajouté, dans l'ordre moral, aux principes du Christianisme. Quant aux arts ils exigent la tradition des experts et la connaissance des rapports spéciaux, qui ne s'acquièrent que par expérience...; ces vérités seront contestées par les niveleurs ignorants, qui, pour démolir l'édifice lentement élevé par la société humaine, affirment que la science fournira tous les moyens de le reconstruire... Mais à la vue des catastrophes produites par les premiers efforts des démolisseurs, le public constatera bien vite la fausseté de leurs promesses et sera au besoin éclairé par les vrais sages ». *Réf. soc.*, vol. 2me, liv. III, ch. 28, p. 96-100.

2. « L'homme instruit, même à demi, vaut toujours mieux que l'homme ignorant : donc la culture intellectuelle des classes pauvres est un bien. Mais elle est aussi un mal, parce que le progrès de l'instruction produit une foule de médiocrités, de fausses vocations et de vanités. Lorsqu'il fallait escalader la science comme un rocher escarpé sur le sommet duquel on ne pouvait arriver qu'avec beaucoup de peine, et souvent après plusieurs chutes, ceux-là seuls qui se sentaient une âme vaillante tentaient l'ascension, traversant hardiment les misères et les difficultés de la vie, sachant bien qu'ils arriveraient à la gloire et illustreraient leur pays. Aujourd'hui ces hauts sommets n'existent plus, et nous n'avons que le niveau de la médiocrité ». Colet, *Biographie de Benjamin Franklin.*

D'un autre côté, voici ce que le ministre de l'Instruction publique en Italie, M. Bac-

Dans un corps organique tel que la communauté civile il y a toujours des inégalités naturelles et nécessaires auxquelles l'instruction doit s'adapter. Ainsi un homme peut être capable, par exemple, de discerner parfaitement la qualité du blé tout en étant absolument incompétent en d'autres matières. Chacun doit être aidé à développer ses aptitudes, voilà l'essentiel. En ne mettant pas à la portée de tous l'instruction supérieure, on n'entend nullement qu'il faille en priver les esprits d'élite. L'Église nous offre sur ce point un merveilleux exemple. Ouvrant à chacun le chemin du savoir et en même temps celui des honneurs, sans perdre en rien la solidité de l'unité la plus compacte, elle unit les avantages de la plus large démocratie et les mérites d'une aristocratie élective. A son imitation, une société doit s'estimer d'autant plus parfaite que l'instruction élémentaire y sera plus commune et l'instruction supérieure mieux accessible aux intelligences remarquables, sans oublier naturellement qu'*élémentaire* et *supérieur* sont des termes relatifs à l'état de chaque société, au progrès des sciences et au siècle où on est, car il y a des choses qui passent aujourd'hui pour élémentaires et qui faisaient partie de l'instruction supérieure à une autre époque.

Quant à préciser à qui incombe la mission importante de prendre soin de l'instruction primaire, cela n'est pas difficile ; certainement le père de famille a le droit et le devoir de se

---

celli, disait dans un discours prononcé en 1894 : « L'État n'est pas obligé de faire des littérateurs, des avocats, des mathématiciens. Qui veut la science doit la payer, comme on paie toutes les denrées, et la science est l'une des plus précieuses, parce qu'elle honore et ouvre la porte aux carrières lucratives. Il faut éviter de produire des fruits secs, parce que c'est parmi eux que se recrute l'anarchie. Les anarchistes sont des hommes trompés qui ne trouvent pas la place à laquelle ils croient avoir droit par leurs études. Ils s'en prennent à la société et entraînent avec eux les naïfs et les simples.

« Il faut ouvrir de nouveaux horizons à la jeunesse, en la dirigeant non seulement vers les études classiques, mais encore vers l'industrie, le commerce, l'agriculture. L'organisme social n'est que l'image de l'organisme humain, et aucun organe ne peut avoir de vie durable s'il n'est conforme au caractère et aux besoins de l'organisme dans lequel il vit. Les Romains étaient passés maîtres en hygiène politique, et leurs grands hommes, tels que Caton et Cicéron, cultivaient les sciences médicales, se servant de leurs recettes pour résoudre une foule de problèmes sociaux. L'Église marcha très sagement sur leurs traces, elle ramassa l'épée romaine dans la poussière, elle la prit par la pointe et en fit une croix. Elle reprit et continua les traditions. Là où il y avait eu un proconsul, elle mit un évêque, et l'art de dominer le monde passa sans coup férir de l'épée à la croix. Je souris quand j'entends dire ou que je lis : Crispi va à Canossa ! Non, il n'a pas endossé la livrée de la pénitence, mais il a appelé autour de lui tous les éléments nouveaux, afin de guérir les maux qui tourmentent la société ». V. le journal *L'Italie*, 19 septembre 1894.

faire le guide de ses enfants, et par là-même de choisir pour eux l'enseignement et l'école qui lui conviendra le mieux (1). C'est là un office éminemment pratique et domestique, qui ne rentre en rien dans les attributions de l'État, et si celui-ci, comme l'enseigne également Léon XIII, ne peut en aucune circonstance empiéter sur le domaine de la puissance paternelle, il le peut encore moins dans une matière de ce genre (2). Ce qui incombe à l'État, c'est d'obliger les parents à donner au moins un minimum d'instruction à leurs enfants, les laissant d'ailleurs absolument libres dans le choix des écoles (3). Et

1. « Enfin, l'instruction pourra dans l'avenir être abandonnée par l'État et les Communes à l'initiative privée... On multipliera les associations libres, volontairement subventionnées par les propriétaires qui se proposeront pour but l'éducation et l'instruction de l'enfance. Et alors c'en sera fait de l'école gouvernementale qui *est la pire de toutes*. Quant à l'instruction supérieure, les avantages individuels qu'elle apporte sont trop évidents, pour qu'il y ait lieu de craindre qu'elle ne puisse subsister si le gouvernement cessait de la subventionner; et l'on finira par comprendre que la culture classique et professionnelle doit être exclusivement payée par quiconque veut en profiter. Et ainsi toutes les écoles secondaires et les universités seront des fondations particulières entretenues uniquement aux frais des élèves». R. Garofals, *loc. cit.*, p. 67-70.

2. « Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste. Assurément, s'il existe quelque part une famille qui se trouve dans une situation désespérée et qui fasse de vains efforts pour en sortir, il est juste que, dans de telles extrémités, le pouvoir public vienne à son secours, car chaque famille est un membre de la société. De même s'il existe quelque part, un foyer domestique qui soit le théâtre de graves violations de droits mutuels, le pouvoir public peut intervenir pour faire respecter le droit de chacun. Ce n'est point là empiéter sur les attributions des citoyens, c'est affermir leurs droits, les protéger, les défendre comme il convient. Là, toutefois, doit s'arrêter l'action de ceux qui président à la chose publique ; la nature leur interdit de dépasser ces limites. L'autorité paternelle ne saurait être abolie, ni absorbée par l'État, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. Les fils sont quelque chose de leur père ; ils sont en quelque sorte une extension de sa personne ; et pour parler avec justesse, ce n'est pas immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'agrègent et s'incorporent à la société civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique, dans laquelle ils sont nés. De ce que les fils sont naturellement quelque chose de leur père... ils doivent rester sous la tutelle des parents jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'usage de la raison. Ainsi, en substituant à la providence paternelle la providence de l'État, les *socialistes* vont *contre la justice naturelle* et brisent les liens de la famille ». Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

3. La question de l'instruction a toujours soulevé de grandes colères contre les soi-disant usurpations de l'Église, comme si ce n'était pas au contraire l'État qui affiche chaque jour de nouvelles prétentions pour s'emparer, s'il le pouvait, même des âmes. Pour montrer au lecteur où se trouve la vraie liberté et où est l'usurpation et la contrainte, nous le prions de lire attentivement la réponse de saint Thomas à ceux qui lui demandaient s'il était permis aux catholiques d'enlever aux Juifs et aux Musulmans leurs enfants pour les instruire dans le Christianisme et les baptiser. « Il n'est point permis, dit-il, de faire tort à qui que ce soit. Or, ce serait faire tort aux Juifs que de baptiser, malgré eux, leurs enfants, parce qu'ils perdraient le droit de la puissance paternelle envers ces enfants baptisés. Donc on ne doit point les baptiser contre le gré des parents... parce que la coutume de l'Église de Dieu, qu'on doit suivre en toute chose, ne l'a jamais plus approuvé qu'elle n'approuve ce qui répugne à la justice naturelle, et par conséquent, la

l'État ne doit, sous aucun prétexte, prétendre au monopole de l'enseignement, et encore moins doit-il s'opposer à la création d'écoles libres, puisqu'il limiterait la liberté des pères de famille, en les obligeant à envoyer leurs enfants dans des établissements où, malheureusement, l'enseignement ne s'inspire que trop souvent de l'athéisme et de l'immoralité [1].

Ces principes fondamentaux établis, il reste à dire un mot des écoles professionnelles ; elles sont utiles certainement, néces-

---

foi pourrait avoir à en souffrir... La coutume de l'Église jouit de la plus haute autorité parce que la doctrine même des docteurs catholiques tire son autorité de l'Église ; aussi, faut-il tenir davantage à l'autorité de celle-ci qu'à celle d'Augustin, de Jérôme ou d'autres docteurs. Or l'Église n'a jamais eu l'habitude de baptiser les enfants des Juifs contre la volonté de leurs parents, quoiqu'il y ait eu dans le passé un grand nombre de princes catholiques très puissants, tels que Constantin, Théodose, avec lesquels de très saints évêques furent en relation, comme Sylvestre avec Constantin et Ambroise avec Théodose, évêques qui n'auraient pas manqué d'obtenir d'eux ce pouvoir s'il avait été conforme à la raison. Voilà pourquoi il semble dangereux d'introduire une innovation d'après laquelle, malgré la coutume observée jusqu'ici dans l'Église, on pourrait baptiser les enfants des Juifs contre la volonté des parents. Il y a à cela une double raison. L'une concerne la foi, car si les enfants qui n'ont pas encore l'usage de la raison étaient baptisés, ils pourraient fort bien, une fois arrivés à la maturité, être induits par leurs parents à abandonner ce qu'ils auraient reçu à leur insu, il en résulterait un préjudice pour la religion. Le second motif, c'est que cela répugne à la justice naturelle. Le fils en effet est quelque chose du père. Avant d'avoir l'usage du libre arbitre, il est sous la tutelle des parents... ; parce que, tant qu'il n'a pas l'usage de la raison, l'enfant ne diffère pas de l'animal sans raison... Aussi serait-il contraire à la justice naturelle que l'enfant, avant d'avoir l'usage de la raison, fût soustrait à la tutelle des parents et qu'on disposât de lui en quelque chose contre leur volonté. Ensuite quand il commence à avoir l'usage de la raison, il commence à s'appartenir et peut se suffire à lui-même en ce qui est de droit divin et naturel. Et alors on doit l'amener à croire, non par la force, mais par la persuasion ». *Somme Théol.*, 2ª 2æ, q. X, art. 12. Il est bon de remarquer que saint Thomas, dans le cas présent, quand il parle de personnes ayant l'usage du libre arbitre, entend parler des adultes ; ce qui du reste ressort clairement du contexte même de son argumentation et est d'accord de tout point avec l'enseignement de l'Eglise.

1. Parlant des États mixtes, voici le rôle que Taparelli veut qu'ils jouent en matière d'enseignement : « Exiger de chacune des communions religieuses qu'elle fournisse à ses adeptes les moyens convenables d'instruction publique, qui fait partie essentiellement de la religion et de l'éducation. Et s'il les trouvait ou indolentes par paresse, ou indifférentes par principe..., alors les obliger à contribuer à une instruction publique quelconque, ne serait ni déraisonnable ni oppressif... ». *Esame critico degli Ordini rappresentativi*, part. 1, p. 390.— De son côté Le Play dit que « le père de famille, secondé par le prêtre, restera dans l'avenir, quels que soient les progrès des sciences physiques, le véritable guide de ceux qui vivent de l'enseignement des écoles, et à plus forte raison de ceux qui n'en ont pas reçu les éléments ». Et peu après il ajoute : « Quand l'État cessera d'intervenir indûment dans le domaine de l'enseignement primaire, le clergé, par la nature même des choses, prendra, peu à peu, aux yeux des populations, la responsabilité de ce service... La science du prêtre a occupé de tout temps la première place dans l'estime des hommes. Elle répond aux aspirations de toutes les conditions et de tous les âges, seule elle a le pouvoir d'arracher les peuples à la barbarie et de les maintenir à l'un de ces points culminants que l'histoire nous offre par intervalles. La connaissance de ces doctrines est le meilleur moyen de perfectionner les aptitudes morales ». *Réf. soc.*, vol. 3e, liv. V, part. 2e, p. 64, 79, 80.

saires même, mais elles présentent généralement un grave inconvénient en ce sens qu'elles n'offrent pas le moyen de faire un véritable et propre apprentissage. L'école indique la manière de faire, mais l'usage seul enseigne si telle application est bonne ou mauvaise dans un cas concret. En somme la théorie ne remplace pas la pratique, et celle-ci ne s'acquiert que par un travail continu. Ajoutons encore que ceux qui sont vraiment habiles dans un art industriel se résignent difficilement à l'enseigner aux autres : tandis que ceux qui se consacrent à un tel enseignement sont le plus souvent fort peu capables; ils enseignent mal et ne sont pas en état de juger de certaines aptitudes, aussi ne font-ils souvent que contribuer à former des déclassés (1). Comme Le Play l'a remarqué fort à propos, il y a une foule de professions dans lesquelles le travail manuel implique une excellente culture intellectuelle (2), et il n'est pas rare de trouver dans les ateliers un développement de talents peu ordinaires (3). Aussi conviendrait-il que l'école professionnelle ne fût pas séparée de l'enseignement pratique, qu'elle fût toujours proportionnée aux aptitudes ordinaires des ouvriers et ne négligeât pas de développer la capacité industrielle de chacun, cherchant à exercer l'ouvrier à plus d'un métier, afin qu'en cas de crise dans telle ou telle industrie, il puisse se livrer fructueusement à quelqu'autre genre de travail.

1. « Les écoles dites professionnelles tendent à établir un régime de castes au profit des incapacités bourgeoises. » LE PLAY, *Réf. soc.*, vol. 3e, liv. VII, ch. 61, p. 503, 504.

2. « ...Le travail manuel implique une excellente culture de l'intelligence et de la raison. » Et plus bas, en note, il est dit : « Conduit dans tous les ateliers métallurgiques de l'Europe par le besoin d'apprendre mon métier de professeur, j'ai vu avec surprise que les vrais éléments de l'art restent souvent inconnus aux chefs préposés à l'administration des ateliers. Dans la majeure partie des cas, je ne pouvais réclamer utilement de ce personnel que la permission de me mettre à l'école des ouvriers. » LE PLAY, *Réf. soc.*, vol. 2e, liv. IV, ch. 32, p. 171.

3. « J'ai... parfois rencontré chez les simples ouvriers une perception très claire des phénomènes physiques et chimiques qui restaient inconnus à l'enseignement professionnel... Il n'est pas rare, par exemple, de trouver chez de simples menuisiers une connaissance de la géométrie descriptive plus étendue et surtout plus exacte que chez les élèves de nos lycées. » *Id.*, vol. 3e, liv. V, ch. 49, p. 111, 112.— Il faut donc reconnaître que les écoles professionnelles ne sont pas la base, mais le complément des arts usuels. En France et en Allemagne plusieurs hommes de bien ont voulu fournir, dans les heures de repos, aux jeunes gens sortant des ateliers une instruction libre, leur donnant une connaissance de la morale, des lettres et des arts qui intéressent la plupart d'entre eux et qui sont le mieux en rapport avec les travaux les plus en vogue dans la localité.

CHAPITRE XXII.

REMÈDES.

Le salaire et le respect mutuel entre ouvriers et patrons. — Commissions arbitrales, Tribunaux et Chambres de travail. — Obstacles aux spéculations déshonnêtes. — Rétablissement des corporations.

NOUS avons suffisamment exposé la question du salaire pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir encore. Toutefois l'ordre naturel des idées nous amène à quelques considérations, surtout au sujet des égards que l'ouvrier doit au patron envers lequel il a contracté une réelle obligation de reconnaissance. Et en effet, sans quelqu'un qui lui fournisse du travail et lui assure le salaire, où l'ouvrier trouverait-il de quoi vivre ? Si donc il ne s'assied pas matériellement à la table du patron comme les membres de sa famille, du moins c'est le patron qui lui fournit les moyens de dresser la sienne. Un second et plus grand motif de reconnaissance vient de ce que le patron risque souvent ce qu'il avance à l'ouvrier sous forme de salaire, car il pourrait se faire que, faute d'acheteurs, le produit demeure infructueux.

C'est pourquoi, si le patron ne peut en aucun cas perdre de vue le respect dû à la dignité personnelle du travailleur, que rehausse encore le caractère de chrétien [1], celui-ci ne peut ni

---

1. « Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave ; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité d'homme, relevée encore par celle de chrétien. Le travail, au témoignage commun de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un moyen de subsistance honnête. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras. — Le christianisme prescrit, en outre, qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Il incombe aux maîtres de veiller à ce qu'il y soit donné pleine satisfaction ; que l'ouvrier ne soit point livré aux tentations corruptrices, et aux dangers de scandale ; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille, ni les habitudes d'économie. Enfin, les maîtres ne doivent pas imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe. » — Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

ne doit jamais se dispenser de tenir compte des services notables qu'il en reçoit. Pour peu que les patrons et les ouvriers s'inspirent de ces principes, on verra renaître facilement entre eux les anciennes traditions de fraternité, qui seront le plus sûr rempart contre les dangers de tous genres, et surtout contre ceux que présentent les grèves. Et pour en revenir, à propos de ces dernières, à l'idée des *Commissions*, dans lesquelles on pourrait appeler aussi des magistrats, elles auraient pour mission, non seulement de fixer la moyenne des salaires, mais encore de juger du plus ou moins de légitimité des motifs qui auraient induit ouvriers ou patrons à suspendre le travail.

A côté de ces Commissions il serait utile d'établir des tribunaux d'arbitres pour trancher les différends éventuels. Il serait également bon de nommer une Chambre de travail, qui observerait les fluctuations de l'offre et de la demande par rapport à telle ou telle industrie, et déterminerait le prix qu'on en peut espérer. Mais pour en retirer des résultats vraiment pratiques et efficaces, à côté de ces Chambres il conviendrait d'établir, à l'exemple de l'Amérique du Nord, des bureaux de statistiques commerciales, où il serait facile de se renseigner exactement sur le mouvement du travail dans le monde entier. Utilement éclairés par ces agences, manufacturiers et ouvriers ne seraient point exposés à entreprendre des travaux peu recherchés, ou peu rémunérateurs, ou déjà exécutés surabondamment ailleurs. Ce système, qui aboutirait merveilleusement à diminuer les conflits entre le capital et le travail, constituerait encore un puissant remède contre les spéculations malhonnêtes et risquées, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, ne trouvent que trop d'appui chez les hommes de bourse.

« La spéculation, dit Jevons, est utile au public tant qu'elle tend à niveler les prix, et voilà pourquoi il est dangereux pour le bien public de permettre aux spéculateurs de provoquer artificiellement des inégalités de prix, dont ils sont les seuls à tirer profit. La prospérité de tant de millions de consommateurs et de producteurs dépend de la connaissance exacte de la quantité de bestiaux et de céréales existants ; ce ne serait donc pas une intervention incompatible avec la liberté que de demander quelques informations sur ces faits (1). »

Nous l'avons indiqué suffisamment, ce dont il s'agit aujour-

1. *Theory of Political Economy*, p. 88.

d'hui, c'est de rétablir, quoique sous une autre forme, plusieurs des mesures adoptées par les anciennes corporations d'arts et métiers, contre lesquelles on n'a probablement tant crié, que parce qu'on ne les connaissait pas assez. Elles n'étaient pas exemptes d'abus, assurément, car aucune institution humaine n'est sans défauts, mais les avantages qu'elles présentaient étaient énormes et pour quelques individus empêchés par ce système de s'élever aussi haut que le comportaient leurs talents naturels, il y en avait des milliers qui y trouvaient le moyen de gagner honnêtement leur vie. En effet, grâce au système corporatif, les travailleurs étant tels par profession et non par occasion, s'appliquaient avec tout le soin possible aux travaux auxquels ils s'étaient exclusivement consacrés et étaient à cause de cela plus appréciés et plus recherchés. Leur nombre en outre était en proportion avec la quantité de travail qui pouvait raisonnablement se présenter, de manière qu'il n'y avait pas, par exemple, plus de fabricants de chaussures ou de chapeaux qu'il n'était nécessaire.

Chacun savait au contraire qu'il ne peut y avoir qu'un travail limité là où est limité le moyen de le rétribuer, où, en un mot, le salaire est en juste proportion avec le capital existant. On obtenait en outre, au moins indirectement, que la population n'augmentât pas en plus grande proportion ni plus rapidement que le développement du capital ; soit en empêchant de se précipiter aveuglément d'un centre vers un autre, et de déplacer ainsi l'équilibre général, comme il arrive, par exemple, lorsque les paysans désertent les campagnes pour se mettre en quête de gains imaginaires dans les villes ; soit parce qu'en cas d'excédant de population, on y obviait par des émigrations bien dirigées et des colonies (1), soit enfin parce que les mœurs

1. L'émigration n'est pas toujours un mal, ni une preuve de misère, ni une nécessité imposée aux populations. En effet, partout où s'est maintenue l'ancienne prospérité européenne et où les conditions générales intérieures des contrées qu'on abandonne sont normales et prospères, l'émigration est regardée par les familles comme un bienfait pour ceux qui émigrent, et ceux qui restent n'ont rien à craindre de ce côté puisque l'activité agricole et industrielle a assez de bras et de capitaux pour se soutenir. Dans ces cas l'Etat a raison de favoriser l'émigration, à condition, toutefois, de la bien régler et de la diriger de manière que les émigrants n'aillent point habiter des lieux malsains, peu sûrs, improductifs, où ils deviennent la proie d'habiles spéculateurs qui les exploitent impitoyablement, les traitant comme des bêtes de somme, et non comme des êtres humains ! La facilité des communications, le rapprochement des distances, la plus stricte et plus parfaite observation du droit des gens, sont autant de sauvegardes pour les émigrants et permettent ainsi plus aisément à l'État de veiller de près sur le sort

étaient devenues telles qu'on exigeait des hommes aspirant à la dignité de père de famille certaines aptitudes morales, l'exercice d'une profession utile et la possession des choses indispensables à la vie domestique (1).

Les corporations ayant été détruites, tous ces sages moyens de sauvegarde et d'autres encore ont fini par disparaître peu à peu, de telle sorte qu'aujourd'hui nous sommes obligés de recourir à mille voies détournées et souvent stériles pour essayer de les reconstituer d'une manière ou de l'autre (2).

---

réservé à tous ceux qui ne doivent jamais être abandonnés de la mère-patrie. Quant aux dangers que courent ceux qui désertent les campagnes pour trouver du travail dans les villes, il ne sera pas inutile de citer à ce propos, ce qu'écrivait le *Journal de Genève* dès l'année 1880 (2 nov., n. 261).

« Un correspondant du *Bund* signale la situation déplorable dans laquelle se trouvent actuellement une foule d'ouvriers qui, au moment où l'industrie était en pleine prospérité, ont laissé leurs occupations agricoles pour venir chercher dans les villes industrielles des salaires plus élevés, mais n'ont en réalité rien appris de solide en fait de métier, de manière que, durant la stagnation des affaires, ils sont devenus inutilisables. Ils ne peuvent maintenant retourner à leurs occupations antérieures, et l'industrie ne leur offre plus le moyen de gagner leur pain, il ne leur reste donc d'autre ressource que celle de l'émigration, et s'ils ne s'y résignent pas ils sont forcément jetés dans le prolétariat de la pire espèce, celui du vagabondage et de la mendicité. Aussi faudrait-il, dans leur intérêt et dans celui de la société, encourager leur émigration en Australie, aux États de la Plata, au Sud du Brésil, où tout émigrant qui a la volonté de travailler est sûr de réussir. Mais pour obtenir un résultat favorable, il faudrait que l'État ou l'autorité fédérale intervînt avec les mesures d'organisation générale qui sont nécessaires en ce cas. »

1. Le Play, *Réforme sociale*, etc. vol. 3, liv. VI, ch. 50, p. 181.

2. « En dehors de l'Italie, on voit aujourd'hui en France, en Belgique et en Allemagne un certain nombre de personnes qui se consacrent à l'étude des sciences sociales, former des comités pour organiser les forces du travail et grouper les ouvriers en associations déterminées, afin de défendre leurs intérêts respectifs. Mais tout cela avait déjà été fait à des époques assez reculées, sous l'impulsion et l'encouragement de l'Église, et les statuts des corporations ouvrières qu'on peut toujours consulter, avaient soin de déterminer la hiérarchie ouvrière et les règles concernant le travail, et de résoudre les divers problèmes regardant les intérêts des ouvriers. La sagesse et la prévoyance catholique a devancé en somme de beaucoup les libéraux socialistes d'aujourd'hui, et elle n'a pas eu besoin d'attendre les lumières de ces derniers pour discerner ce qu'il fallait faire pour les travailleurs et la défense de l'ordre social. Il n'y a même pas, on peut le dire, une seule des questions qui passionnent aujourd'hui les socialistes et sont cause d'agitations tumultueuses, qui n'ait reçu alors une solution convenable. L'un des points qui donne lieu à l'heure actuelle aux plus grandes clameurs, et que, malgré tant de disputes, tant de cris et tant de menaces, on n'est point arrivé à résoudre, c'est celui des heures de travail. Les anciens règlements s'en préoccupaient sans bruit et le résolvaient dans le sens le plus pratique et équitable, en veillant à ce que les ouvriers, de tout sexe et de tout âge, ne fussent pas accablés de besogne au delà de leurs forces. Pour résumer brièvement les dispositions relatives à ce sujet, la durée du travail était déterminée suivant les différentes époques de l'année, suivant les divers métiers et les difficultés plus ou moins grandes que devait offrir chaque espèce de travail. Et tout cela était réglé par la charité en tenant compte et des jours de fête et d'autres circonstances extraordinaires, dans lesquelles sans préjudice pour les ouvriers, mais au contraire pour leur plus grand bien, les travaux étaient ou suspendus ou limités. Après avoir passé

Ceci ne veut pas dire qu'on n'ait rien fait de bon et que les associations créées peu à peu n'aient pas atteint quelques-uns au moins des différents buts qu'atteignaient autrefois si amplement les corporations (1). Nous ajouterons même que le système des associations offre l'avantage de laisser plus de liberté à chacun et de ne pas trop l'absorber, ce qui pourrait arriver dans une corporation si elle était conçue dans un sens trop étroit. Nous reconnaissons donc volontiers leur utilité et nous reconnaissons également qu'elles ont déjà obvié en partie au péril de l'atomisme individuel, en fortifiant le système de la libre *mutualité*, de manière à mettre l'individu à même de résister à la tyrannie que l'État pourrait exercer sur lui (2).

---

en revue toutes ces sages et prévoyantes mesures, les socialistes sérieux et de bonne foi n'auront pas de peine à s'apercevoir que la solution proposée autrefois par la sagesse chrétienne est la même que celle qu'indique et recommande aujourd'hui Léon XIII. Le Saint-Père déclare, lui aussi,que le travail ne doit pas excéder les forces de l'ouvrier, et fait une juste distinction entre la plus ou moins grande peine et difficulté de chaque espèce de travail. Les enseignements de l'Église, en un mot, n'ont jamais changé, et comme aujourd'hui l'expérience est suffisamment faite à ce propos, plusieurs libéraux sont convaincus avec raison de la nécessité de rebrousser chemin. » V. *Osservatore Romano*, 16 août 1894.

1. Dans un ouvrage de haute valeur, mais auquel manque, à notre grand regret, le souffle vivifiant du christianisme, un écrivain belge, Prins, remarque avec raison, que beaucoup d'associations ont fait renaître dans le prolétariat l'esprit de justice et de modération. Ainsi au vingt-deuxième Congrès des *Trade's Unions* — de celles qui n'étaient pas révolutionnaires — tenu à Dundee en 1889, les délégués ouvriers ont réclamé la création de Chambres de conciliation et ont insisté sur l'utilité de la conciliation. A la même époque les délégués de l'industrie cotonnière se sont prononcés contre la journée de huit heures de travail, invoquant la nécessité de la lutte contre la concurrence. Mais voici plus encore : dans une séance de l'Union des mineurs du Northumberland, Burt, leur chef, a déclaré que l'industrie carbonifère dépend de circonstances variables, que les actions des sociétés carbonifères sont moins sûres que les fonds d'État, que par conséquent il est de l'intérêt tant des ouvriers que des industriels que ces actions donnent un dividende supérieur aux rentes anglaises. V. *L'organisation de la liberté et le devoir social*, par Adolphe Prins, inspecteur général au ministère de la justice, professeur à l'Université de Bruxelles. — Bruxelles, Librairie Européenne, C. Muquardt, 1895, p. 144-145.

2. A propos des différentes autres formes d'associations, nous aimons à citer les paroles magistrales par lesquelles Léon XIII en trace les principales fonctions après avoir déterminé le rôle de l'État vis-à-vis d'elles. Ces paroles font ressortir la largeur et la justesse de vue du Pontife et montrent combien il est faux qu'il ait voulu imposer une seule forme d'association à l'exclusion de toutes les autres. Il a dit au contraire quelles étaient celles qu'il jugeait les meilleures et en a exposé les motifs, mais il n'a jamais entendu restreindre une juste liberté d'opinions sur ce sujet, lorsque, bien entendu, ces opinions sont le fruit non de préférences personnelles mais de considérations raisonnables, parmi lesquelles celle qui doit toujours occuper la première place est de faire en sorte que tous les hommes en général et les ouvriers en particulier puissent obtenir commodément et promptement au moyen de ces associations la plus grande quantité possible de bien-être physique, économique et moral. — « Que l'État protège ces sociétés fondées selon le droit ; que toutefois il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressorts intimes qui leur donnent la vie ;

Néanmoins, tout en défendant hautement les autres différentes formes d'associations, ce serait une erreur, à notre avis, que de s'opposer en principe au rétablissement des corporations, dont, comme le dit Léon XIII, « nos aïeux retirèrent les avantages les plus manifestes... et cela non seulement pour les artisans, mais pour les arts eux-mêmes qui y puisaient, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, un nouveau lustre et une nouvelle vie [1]. »

Quant à ceux qui douteraient encore de l'utilité de remettre en honneur certaines institutions disparues, qu'ils réfléchissent un moment aux deux tendances qui dans les dangereuses conditions de la société contemporaine vont chaque jour s'affirmant de plus en plus. L'une, absolument malsaine, conduit au collectivisme, qui n'est qu'une réaction exagérée contre l'espèce de désagrégation à laquelle s'est trouvé exposé tout le corps social par suite de la révolution et des idées faussement appelées libérales. L'autre nous pousse à une véritable réorganisation par l'application d'idées saines et conformes à la nature, c'est-à-dire par la reconstitution de toutes les formes organiques qui à d'autres époques faisaient du corps social non une simple juxtaposition de molécules artificiellement rapprochées par la force centralisatrice de l'État, mais un tout vivant pourvu d'organes variés concourant tous au bien-être général par la variété même de leurs fonctions individuelles.

---

car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe. Ces corporations ont évidemment besoin pour conserver l'unité d'action et l'accord des volontés, d'une organisation et d'une discipline sage et prudente. Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et les règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent. Quels doivent être ces statuts et ces règlements? Nous ne croyons pas qu'on puisse donner des règles certaines et précises pour en déterminer le détail; tout dépend du génie de chaque nation, des essais tentés et de l'expérience acquise, du genre de travail, de l'étendue du commerce, et d'autres circonstances qu'il faut peser avec maturité. Tout ce qu'on peut dire en général, c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et constante d'organiser et de gouverner les corporations de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose, et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune. Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés; autrement, elles dégénéreraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place. Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme? » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

1. Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

Or, il s'agit de choisir entre ces deux tendances, et il ne nous semble pas qu'on puisse se demander laquelle doit avoir la préférence. Ce n'est pas qu'il soit ici question de faire revivre tout le passé, mais celles de ses institutions qui sont reconnues bonnes, opportunes, fécondes, et à la condition de les adapter aux besoins et aux temps nouveaux et de les mettre en harmonie avec eux. Voilà pourquoi le pape, continuant à parler des corporations, a soin de nous avertir qu'aujourd'hui : « Notre époque étant plus cultivée, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux qu'il faille que les corporations s'adaptent aux conditions présentes (1). »

Il convient donc de reconstituer les corporations de manière à ce qu'elles répondent pleinement aux exigences actuelles ; c'est-à-dire de maintenir les dispositions de leurs anciens statuts qui s'adaptent le mieux au temps présent, d'écarter, en les remplaçant par d'autres plus utiles, celles qui ont perdu leur raison d'être, respectant toujours ce légitime développement de la liberté individuelle, fruit du progrès continuel de la vérité chrétienne chez les peuples civilisés (2).

---

1. « *Eruditiore nunc ætate, moribus novis, auctis etiam rebus quas vita quotidiana desiderat, profecto sodalitia opificum flecti ad præsentem usum necesse est.* » Epist. Encycl. *Rerum novarum.* — Depuis un temps déjà très reculé, dans les villes industrielles et commerciales, entre la famille et le municipe, on rencontre des groupes de travailleurs organisés pour la défense et la sauvegarde de leurs intérêts professionnels. Tels étaient les gildes allemandes, les *artel* des slaves et les corporations ouvrières chez les races latines, corporations qui se rattachent à l'affranchissement des communes et au magnifique épanouissement de la vie communale du XIIIe siècle. Lorsque, à partir du XIe siècle, les bourgeois de certaines villes en obtinrent l'indépendance, ils se constituèrent non seulement en communautés politiques, mais étant eux-mêmes chefs et maîtres de la ville, ils voulurent, en qualité soit de marchands, soit de fileurs ou artisans, s'organiser en petites communautés professionnelles pour résister à la concurrence et ils déterminèrent les conditions qui réglaient l'entrée des artisans dans ces communautés. Ainsi naquirent les règlements des corporations.

2. Voici en quels termes Léon XIII continue son aperçu sur les corporations : « C'est avec plaisir que nous voyons se former partout des sociétés de ce genre, qu'elles soient composées seulement d'ouvriers, ou qu'elles soient mixtes et réunissent à la fois des ouvriers et des patrons ; il est à désirer qu'elles accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action. Bien que nous nous en soyons occupé plus d'une fois, nous voulons exposer ici leur opportunité et leur droit à l'existence, et indiquer comment elles doivent s'organiser et quel doit être leur programme d'action. L'expérience quotidienne que fait l'homme de l'exiguité de ses forces l'engage et le pousse à s'adjoindre une coopération étrangère. C'est dans les Saintes Écritures qu'on lit cette maxime : *Il vaut mieux que deux soient ensemble que d'être seul, car ils tirent avantage de la société l'un de l'autre. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à l'homme seul : car lorsqu'il sera tombé il n'aura personne pour le relever (Eccl.*, IV, 9-12. *Melius est duos esse simul, quam unum : habent enim emolumentum societatis suæ. Si unus ceciderit, ab altero*

Ainsi compris nous considérons le rétablissement des corporations comme très utile à certains égards, et principalement pour limiter l'intervention de l'État ; en effet, dans une foule de circonstances elles peuvent même exercer un rôle salutaire de sauvegarde et de protection.

---

fulcietur. Væ soli : quia cum ceciderit, non habet sublevantem se). Et cette autre : *Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte. (Prov.*, XVIII, 19. *Frater, qui adjuvatur a fratre, quasi civitas firma.)* De cette propension naturelle, comme d'un même germe, naissent la société civile d'abord, puis au sein même de celle-ci, d'autres sociétés qui, pour être restreintes et imparfaites, n'en sont pas moins des sociétés véritables. Entre ces petites sociétés et la grande, il y a de profondes différences, qui résultent de leur but immédiat. Le but de la société civile embrasse universellement tous les citoyens, car il réside dans le bien commun, c'est-à-dire dans un bien auquel tous et chacun ont le droit de participer dans une mesure proportionnelle. C'est pourquoi on l'appelle *publique*, parce qu'*elle réunit les hommes pour en former une nation.* (S. THOM., *Contra impugnantes Dei cultum et religionem*, ch. II). Au contraire, les sociétés qui se constituent dans son sein sont appelées *privées* et le sont en effet, car leur raison d'être immédiate est l'utilité particulière et exclusive de leurs membres. La société privée est celle qui se forme dans un, but privé, comme lorsque deux ou trois hommes s'associent pour exercer ensemble quelque négoce. (Ib. *Privata autem societas est, quæ ad aliquod negotium privatum exercendum coniungitur, sicut quod duo vel tres societatem ineunt, ut simul negotientur*). Or, de ce que les sociétés privées n'ont d'existence qu'au sein de la société civile, dont elles sont comme autant de parties, il ne suit pas, à ne parler qu'en général et à ne considérer que leur nature, qu'il soit au pouvoir de l'Etat de leur refuser l'existence. Le droit à l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même, et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir. C'est pourquoi une société civile qui interdirait les sociétés privées s'attaquerait elle-même, puisque toutes les sociétés, publiques et privées, tirent leur origine d'un même principe, la sociabilité naturelle de l'homme. — Assurément il y a des conjonctures qui autorisent les lois à s'opposer à la formation de quelque société de ce genre. Si une société, en vertu même de ses statuts organiques, poursuivait une fin en opposition flagrante avec la probité, avec la justice, avec la sécurité de l'Etat, les pouvoirs publics auraient le droit d'en empêcher la formation et, si elle était formée, de la dissoudre. Mais encore faut-il qu'en tout cela ils n'agissent qu'avec une très grande circonspection, pour éviter d'empiéter sur les droits des citoyens et de statuer, sous couleur d'utilité publique, quelque chose qui serait désavouée par la raison. Car une loi ne mérite obéissance qu'autant qu'elle est conforme à la droite raison et à la loi éternelle de Dieu. (*Lex humana in tantum habet rationem legis, in quantum est secundum rationem rectam, et secundum hoc manifestum est quod a lege æterna derivatur. In quantum vero a ratione recedit, sic dicitur lex iniqua, et sic non habet rationem legis, sed magis violentiæ cuiusdam.* S. THOM., *Somme Théol.*, I-II, q. XIII, a. III). » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*



CHAPITRE XXIII.

REMÈDES.

Le principe coopératif. — Ses avantages. — Les sociétés coopératives ouvrières et leurs différents rapports avec les autres classes sociales. — Nécessité de recourir aux leçons de l'expérience. — Comment les ouvriers peuvent s'émanciper eux-mêmes. — Développement de l'esprit de probité, de sobriété et d'activité. — Cercles ouvriers, sociétés de patronage et de tempérance. — Caisses d'épargne et leur décentralisation. — Banques populaires.—Banques et caisses rurales de Raiffeisen. — Assurances, Caisses de secours mutuel, de prévoyance et d'utilité publique.—Patronages, Caisses pour la vieillesse, pour les maladies, pour les revers et pour le chômage. — Sociétés industrielles s'assurant elles-mêmes.

En même temps que l'on favorisera le système corporatif, on devra aussi favoriser le développement du principe coopératif, né de l'expérience acquise que, dans une foule d'opérations, deux hommes travaillant ensemble produisent beaucoup plus que quatre, qui travailleraient chacun pour son propre compte [1]. Ce principe bien appliqué aidera sans doute

1. Benjamin Rampall a résumé le principe de la coopération dans cette formule : « L'homme isolé perd la moitié de sa valeur ; l'homme associé la double. » V. opuscule : *Institutions qui protègent l'atelier et la famille ouvrière*, p. 85. — Wakefield distingue entre coopération *simple* et coopération *composée*. La *simple* est une union de travailleurs qui s'aident mutuellement dans une même série d'occupations ; pour récolter, par ex., dans le même temps, mode et lieu, une quantité donnée de blé. La *coopération composée* est au contraire une union de nombreux ouvriers qui subviennent à leurs besoins réciproques par une division d'opérations ; ainsi tandis que les uns s'associent pour produire des denrées alimentaires en quantité supérieure aux besoins de chacun d'eux, les autres s'unissent pour fabriquer des étoffes en proportions supérieures à ce qui est nécessaire pour les vêtir, et cela afin d'échanger l'excédant des étoffes contre l'excédant des denrées alimentaires. Ce principe coopératif tend, on le voit, à augmenter la production et à améliorer la condition des travailleurs, en introduisant la division du travail. Celle-ci, quand elle est appliquée dans une sage et juste mesure, donne une plus grande production et augmente l'adresse de l'ouvrier dans la confection soit d'un objet, soit de l'une de ses parties, parce qu'il répète souvent la même opération et acquiert par là une plus grande facilité, promptitude et habileté à le produire. Toutefois, nous le répétons, dans la question de la division du travail, il faut se garder de toute exagération, et ne point pousser les choses à l'extrême, car il est hors de doute qu'en condamnant toujours et exclusivement un homme à la production d'un objet déterminé, on le met dans des conditions défavorables à son intelligence et par là même à sa santé.

l'ouvrier à profiter des avantages du progrès industriel. Les grands capitaux et les grandes industries en développant trop largement leur action ont absorbé dans une notable proportion les petits capitaux, faisant ainsi disparaître les riches paysans et les petits industriels, et, quoiqu'aujourd'hui le mouvement d'accumulation et de concentration des capitaux tende à se modifier sensiblement, l'industrie moderne n'a cependant pas encore mis sur pied une classe nouvelle qui tienne exactement lieu de l'ancienne, aussi bien sous le rapport du nombre que sous celui de la position (1).

Certainement aussi les grands capitaux et les grandes industries ont créé des revenus moyens, mais ces derniers sont encore bien loin d'égaler la quantité de ceux qui ont été détruits (2). Il en est résulté que les travailleurs ont été réduits presque tous à des salaires fixes; bien peu sont en état de faire

1. A propos de l'accumulation des capitaux, Anatole Leroy Beaulieu, après avoir fait remarquer qu'en France la plus grande partie de la richesse mobilière se trouve actuellement répartie entre les classes inférieures devenues actionnaires des grandes Compagnies, ajoute : « Cette fragile aristocratie de l'argent, qui dans la plupart des États, n'a pour rempart ni majorat, ni droit d'aînesse, cette pseudo-féodalité, dépourvue de tout privilège légal, est minée incessamment par des agents de destruction plus nombreux et plus puissants peut-être que ceux qui ont détruit la féodalité guerrière. Le temps, au lieu de la grandir ou de la consolider, l'use et la ronge par la base et par le sommet, par la valeur toujours décroissante de l'argent et par le renchérissement de la vie... En même temps que les revenus des fortunes acquises baissent avec le rendement du capital, il devient plus difficile, même aux riches, d'accroître leur fortune par des emplois rémunérateurs de leurs capitaux. L'argent rapporte moins... D'un bout à l'autre du monde civilisé, jusqu'en Angleterre, jusqu'aux États-Unis, le capital sous toutes ses formes, tend à se répartir entre un nombre de mains toujours plus grand. *Il est mensonger que les riches deviennent plus riches, et les pauvres plus pauvres* ». *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1894 : « *Le règne de l'argent* ».

2. Comme l'a fort justement remarqué le député français Deschanel, dans la séance du 20 nov. 1894, « du fait que les capitaux s'associent, il ne résulte pas qu'ils s'accumulent dans les mêmes mains ». Aussi voyons-nous que les capitaux tendent réellement à se répartir entre un grand nombre de possesseurs. « Que dirons-nous, dit Garofalo, de l'immense quantité de possesseurs d'actions ou livrets de la Caisse d'épargne ? Les socialistes ignorent-ils qu'en Angleterre les *millionnaires de sterlings*, réunis ensemble, ne représentent que la *vingtième partie* de la richesse britannique, et que les *millionnaires de francs*, tous ensemble, n'en représentent que la *douzième partie* ? Ignorent-ils que, en France, les grandes fortunes n'arrivent pas à former la *dixième partie* du capital national ? — qu'en Russie, en mettant ensemble tous ceux qui possèdent plus de 7500 fr. de rente, on n'obtient même pas la *douzième partie* des revenus du pays tout entier ? — et que, enfin, en Amérique, le pays des milliards, les familles qui possèdent plus de deux millions et demi de dollars ne dépassent pas 20,000, parmi lesquelles il y en a 7000 qui ont plus de cinq millions, tandis que la richesse publique est évaluée au chiffre de 300 milliards de dollars ? Nous sommes donc loin de cette concentration de toute la richesse publique *en quelques mains*, auxquelles il serait si facile d'arracher les portefeuilles contenant les centaines de milliards ! » *Ouv. cité*, p. 108-109.

des économies et les plus intelligents même ont toutes les peines du monde à s'élever au-dessus des autres.

Le système coopératif, en réalisant une notable économie de capital et de travail, en permettant sans frais de publicité de vendre les meilleurs produits à meilleur marché, en accordant à ses associés une part dans la division des bénéfices, en leur permettant de se procurer un plus grand nombre de choses, joint plusieurs des avantages du petit capital à ceux du grand, et est devenu un instrument d'une puissance illimitée. Comme l'a très justement remarqué Prins, il ne s'agit plus de brusques augmentations de salaire, dues aux caprices de l'industrie ou de la mode et suivies de soudains ralentissements du marché, ou de désastreux arrêts du travail. Il s'agit, au contraire, d'une augmentation régulière et permanente du revenu, qui résulte de la diminution du prix des marchandises et de la suppression des intermédiaires inutiles et qui aboutit à faire revivre les liens sacrés qui unissaient autrefois si intimement les différentes classes entre elles (1). Toutefois, pour donner d'excellents résultats les sociétés coopératives doivent s'appuyer sur les vertus et qualités morales de leurs membres, et ne jamais tendre pour aucun motif à léser injustement les uns au profit des autres ni à créer aucune espèce d'antagonisme de classes. Elles doivent être constituées par des règles qui forment, pour ainsi dire, une série de prémisses tacites, dont la conclusion dernière soit un sentiment d'amour mutuel, de la part des ouvriers, de confiance dans la Providence divine et dans les hommes qui savent en être les ministres ici-bas (2).

---

1. *Ouv. cité*, p. 148. Suivant le meme auteur, le nombre des coopérateurs anglais, qui en 1862 montait à 90,341, s'est élevé en 1892 à 1,250,000. Le chiffre des affaires, qui en 1862 était de 40 millions, dépasse aujourd'hui un milliard. En France, il existait à la fin de 1894, 1089 sociétés coopératives de consommation. Parmi elles, 306 comptent 180,000 membres et au 1er janvier 1895 elles avaient fait pour 74 millions d'affaires. *Ouv. cité*, p. 149-150. De son côté Schulze-Gavernitz affirme que la coopération a augmenté le revenu des ouvriers anglais de 75 millions par an. V. *Zum socialen Frieden*, 1er vol.

2. A ce propos Le Play observe qu'il faut : « Que les hommes disposant de fortune et doués de qualités éminentes, possèdent dans leurs résidences rurales l'influence nécessaire pour diriger, au profit de tous, les affaires publiques, pour veiller à ce que l'on fasse apprendre aux enfants des professions utiles et, en général, pour satisfaire dans la mesure du possible aux exigences de toutes les ambitions légitimes. Les peuples-souches de notre temps chez lesquels la propriété est solidement établie en sont venus tous à des solutions analogues. C'est aux propriétaires fonciers qu'ils assignent de préférence les magistratures locales ou les hautes fonctions des provinces et de l'État ». *Réforme sociale*, vol. II, liv. IV, ch. 34, p. 258-259.

Mais, étant donné la fièvre d'indépendance et l'esprit orgueilleux qui domine dans la démocratie moderne, il faut s'abstenir de tout ce qui pourrait faire soupçonner aux ouvriers que nous voulons leur imposer notre protection. Qu'ils soient protégés, qu'ils soient défendus, mais pour ainsi dire à leur insu ; qu'on use charitablement à leur endroit de la plus grande discrétion. De la sorte on peut être assuré qu'à un moment donné, quand ils seront convaincus que nous sommes animés d'un véritable esprit d'abnégation, ils reviendront spontanément à nous, et verront des associés, des amis, mieux encore des frères dans ceux dont aujourd'hui ils connaissent à peine le nom ou dont ils ne le connaissent que pour en faire le point de mire de sombres rancunes, ou de menaçantes convoitises.

Qu'on n'aille pas croire cependant que le système coopératif ait la vertu d'une panacée infaillible et universelle : il est utile dans certains et même en beaucoup de cas, mais non dans tous. Il admet d'ailleurs une variété infinie de types et si les premiers membres des sociétés coopératives ne s'y étaient pas si radicalement opposés, on aurait fait probablement beaucoup plus de progrès dans cette voie [1]. A ce propos il est utile de rappeler que le sort des ouvriers ne repose pas toujours sur une base identique, et que dans l'état de choses actuel il vaut mieux ne pas s'opposer aux différents essais qui peuvent faire trouver les moyens les plus propres à résoudre le grave problème. Ainsi, par exemple, ce serait une excellente chose si toutes les économies que les ouvriers peuvent réaliser — et ces économies seraient probablement plus considérables, si on s'appliquait à leur enseigner l'art de mieux organiser l'administration de leur maison — fussent mises de côté et consacrées à des entreprises productives bien réglées, que surveilleraient les plus intelligents et les plus honnêtes d'entre eux de manière à empêcher toute fraude ou erreur. Les ouvriers deviendraient ainsi les meilleurs instruments de leur propre émancipation [2].

1. « La production coopérative, dit Rae, serait peut-être aujourd'hui plus avancée, si les coopérants n'avaient pas été si fidèles à leur idolâtrie de l'idée originelle et avaient aidé, au lieu de les décourager, les variations de type dont la persistance et la multiplication a assez prouvé dans la suite la supériorité. » V. *Social. contemp.*, p. 394-395. Notons en passant que la production coopérative est applicable même aux grandes industries quand elles revêtent le caractère de sociétés en commandite.

2. En novembre 1843 à Rochdale, en Angleterre, comté de Lancastre, sept ouvriers tisseurs de flanelle, ne pouvant augmenter leurs salaires, essayèrent de diminuer leurs dépenses en achetant en gros tout ce qui servait à leur consommation. Dans ce but et

Telle est la raison pour laquelle il convient, à l'exemple de l'Église, de développer dans la classe des travailleurs l'esprit d'honnêteté, de sobriété et d'économie (1). Aussi doit-on encourager les Cercles ouvriers et par dessus tout ceux qui s'inspirent de l'esprit chrétien, parce que l'esprit chrétien, et lui seul, est source d'une véritable et sincère fraternité (2). Les sociétés de patronage et autres institutions du même genre ne sont pas

---

pour former le capital nécessaire à cette entreprise, chacun d'eux préleva chaque semaine une faible somme sur son salaire. Au bout de 18 mois ils possédaient 800 frs. Les acquisitions faites, il ne leur resta que 350 francs, mais ils avaient ce qui ne manque que trop souvent aux autres : l'énergie, la persévérance et la foi dans l'avenir. Ils eurent de nombreuses luttes à soutenir, mais la droiture de leurs intentions, surtout celle de ne faire tort à personne, finit par triompher de tous les obstacles. Ainsi en 1845 ils purent étendre leurs affaires et acheter, pour les revendre ensuite aux associés, d'autres produits de consommation, comme le thé et le tabac. Leur progrès fut constant et si rapide qu'en 1879 l'association comptait 7000 ouvriers avec un capital de 4 millions et un roulement de 7 millions d'affaires par an. Les bénéfices distribués dépassèrent 800,000 fr. V. *Institutions qui protèg.*, p. 85-86. — A ceci nous pouvons encore ajouter un exemple plus récent. Dans la ville d'Oldham, Angleterre, il existe actuellement 75 fabriques coopératives de rouets à filer mécaniques avec un capital de 5,000,000 L. st. Ces fabriques sont entièrement dirigées par des ouvriers; leur capital se compose d'actions de 5 L. st. chacune, versées par les ouvriers. Dans les dix dernières années elles ont donné des dividendes qui varient entre 10 et 45 %. Ces sociétés, dans le sens strict du mot, sont plutôt en commandite que coopératives, mais, composées exclusivement d'ouvriers, elles leur offrent d'une manière efficace et utile une participation au capital industriel du pays, et c'est là précisément ce dont on a besoin. A Oldham il y a un millier de rouets mécaniques en activité d'une valeur de mille à deux mille sterlings chacun; à côté des filatures sont des sociétés coopératives de consommation, de construction et autres, avec un capital total de trois millions et demi de sterlings. Au moyen de ces systèmes on élargit la zone des participants à la propriété et l'espérance d'un meilleur avenir se développant chez les ouvriers sert de stimulant à leur activité. V. Rae, *Ouv. cité*, p. 395.

1. « Et que l'on ne pense pas que l'Église se laisse tellement absorber par le soin des âmes qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle. Pour ce qui est en particulier de la classe des travailleurs, elle fait tous les efforts pour les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur. Et, certes, ce n'est pas un faible appoint qu'elle apporte à cette œuvre, par le fait seul qu'elle travaille, par paroles et par actes, à ramener les hommes à la vertu. Les mœurs chrétiennes, dès qu'elles sont en honneur, exercent naturellement sur la prospérité temporelle leur part de bienfaisante influence ; car elles attirent la faveur de Dieu, principe et source de tout bien ; elles compriment le désir excessif des richesses et la soif des voluptés, ces deux fléaux qui trop souvent jettent l'amertume et le dégoût dans le sein même de l'opulence ; elles se contentent enfin d'une vie et d'une nourriture frugale et suppléent par l'économie à la modicité du revenu, loin de ces vices qui consument non seulement les petites, mais les plus grandes fortunes et dissipent les plus gros patrimoines ». Epist. Encycl. *Rerum novarum*.

2. Rae n'a pas de peine à reconnaître ouvertement qu'en France, en Allemagne, en Belgique — et nous ajouterons même en Italie — on a créé beaucoup de cercles catholiques pour améliorer le sort des ouvriers, les formant spécialement à l'économie et cherchant à ce que les patrons les traitent bien. « Cela a toujours été, dit-il, l'idéal de l'Église catholique d'établir des relations patriarcales entre patrons et ouvriers », et il ajoute que ces cercles constituent une véritable association internationale d'ouvriers catholiques dans un but excellent. V. *Ouv. cité.*

moins utiles, pourvu qu'elles aient en vue la moralisation de l'ouvrier, la manière de lui faire passer chrétiennement et avantageusement les jours de fête et qu'elles lui aplanissent la voie pour trouver un travail sain, stable et rémunérateur. Nous dirons la même chose des sociétés de tempérance qui cherchent à arracher l'ouvrier aux tentations de la débauche (1), et des Caisses d'épargne qui forment l'ouvrier à l'habitude de l'économie, et en même temps se chargent du fruit de ses épargnes, afin d'en disposer de la manière la plus utile pour tous. Toutefois il faut que ces Caisses soient décentralisées le plus possible et qu'elles ne cèdent jamais sous aucun prétexte à la tentation de faire un emploi risqué de l'argent qui leur a été confié (2).

---

1. La haute et difficile mission des sociétés de tempérance ressort du passage suivant du programme publié en Angleterre par le *Temperance party* : « Nous avons chez nous, au cœur de la nation, un ennemi acharné et inhumain qui tue chaque année de 90,000 à 100,000 personnes ; qui prélève sur elles un impôt direct annuel de *trois milliards et demi* de francs (c'est à ce chiffre que monte la consommation annuelle des boissons alcooliques) auxquels il faut ajouter la dépense colossale qu'il leur impose indirectement par les frais de police, tribunaux, prisons ; sans compter la perte de forces vives et de travail utile que les habitudes d'intempérance entraînent après elles. Cet ennemi seul, a, pendant le cours de ce siècle, fait couler plus de larmes, et a entassé plus de ruines et de hontes que tous nos ennemis extérieurs réunis ensemble. Il a imprimé sur le nom de l'Angleterre, qu'il a fait appeler une nation d'ivrognes *(a drunk nation)*, une tache plus désastreuse que n'auraient pu le faire tous les échecs diplomatiques et militaires ». V. *Journal de Genève*, mercredi, 25 août 1880 : *De l'alcoolisme en Angleterre.*

2. Pour que les Caisses d'épargne puissent rendre tous les services qu'on en attend, il faut qu'elles soient libres, autonomes et indépendantes. Si l'État s'en mêle, et s'il entend, au lieu d'une simple protection bienveillante, déterminer lui-même les affaires auxquelles doit être consacré l'argent déposé, on court sérieusement le risque de voir tout aller à vau-l'eau, l'État pouvant être tenté — et malheureusement on en a eu des exemples — de se servir de cet argent pour ses besoins personnels. Les Caisses d'épargne ne doivent donc pas subir les vexations du pouvoir ni réunir l'épargne populaire pour la jeter dans les caisses du Trésor. Elles doivent au contraire préférer à un emploi uniforme des fonds, les placements divers tels que prêts hypothécaires, obligations de villes et de province, titres industriels et commerciaux, constructions de cités ouvrières, dans les centres vraiment industriels, offrant ainsi une sécurité complète aux propriétaires des épargnes et se mettant à même de former un fonds de réserve solide. Elles doivent veiller en outre à ce que l'argent provenant d'une région, reste en circulation dans cette même région. Par conséquent elles feront bien de concourir au développement des institutions sociales locales : des sociétés de secours mutuel, de consommation, de production, de crédit. En Italie, généralement parlant, les Caisses d'épargne, surtout les anciennes, ont jusqu'ici bien rempli leur mission, et nous citerons, entre autres, comme dignes d'éloges la Caisse d'épargne de Milan et celle de Rome, qui ont employé les capitaux confiés à leurs soins d'une manière profitable à tous. En Allemagne les meilleures sont les Caisses d'épargne de Cologne, de Francfort, de Dresde, de Hambourg. En France on peut citer la Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône qui a construit des maisons pour ouvriers, a fait des prêts hypothécaires, a favorisé l'épargne pour le paiement des loyers, et a encouragé la société des habitations salubres et à bon marché de Marseille, la Société coopérative d'épargne et de construction, etc. Elle a en outre créé à Marseille l'*assistance au moyen du travail* et, finalement, persuadée

Ce qui est très utile aussi, surtout parce que cela fournit à plusieurs ouvriers réunis le moyen d'entreprendre des travaux qu'ils n'auraient jamais pu exécuter isolément, c'est l'organisation du crédit personnel qui a pour base l'épargne de chaque individu et s'exerce au moyen des Banques populaires.

De telles institutions seraient de beaucoup plus éloquentes que les paroles pour montrer, que les privations volontaires ne sont pas stériles et que si l'épargne d'un seul est impuissante à améliorer les conditions de l'ouvrier, l'épargne accumulée du grand nombre y réussit merveilleusement. Ainsi se trouvent constitués une foule de petits capitaux dont les bénéfices s'étendent à chaque individu, car tout ouvrier est mis à même de constater personnellement les avantages du rôle que joue le capital honnête dans une société bien organisée. Et s'apercevant en même temps que l'épargne n'a pu s'associer qu'en proportion de la confiance générale dans la garantie qu'offre la moralité, le talent, l'énergie, l'activité, la persévérance du travailleur, celui-ci apprendra à estimer ceux qui sont doués de ces qualités et se convaincra qu'elles sont utiles à l'homme non seulement au point de vue spirituel, mais encore au point de vue matériel.

Les Banques populaires actuelles sont de type différent ; en Allemagne on a celles de Schulze-Delitzsch, qui fut le premier à se servir du principe coopératif sous cette nouvelle forme (1).

---

qu'on doit encourager par tous les moyens possibles l'économie chez les ouvriers, elle a mis à la disposition de sa clientèle des timbres-épargne de 10 centimes. Dix de ces timbres, attachés sur un papier spécial, fourni gratis, sont reçus comme numéraire et inscrits comme dépôt d'un franc. V. à ce sujet : E. Rostand, *La Réforme des caisses d'épargne françaises*. Paris, 1891.

1. Le succès des Banques populaires Allemandes a été considérable. Schulze, appelé Delitzsch, du nom de la petite ville de Saxe où il naquit, fonda en 1850 la première Banque populaire, après avoir abandonné l'assemblée nationale de Berlin aux travaux de laquelle il prit une large part en 1848 et où il fit preuve d'une grande capacité surtout comme président de la commission chargée de l'étude de la question ouvrière. Lassalle l'attaqua violemment dans son opuscule : *Herr. Bastiat-Schulze von Delitzsch*, etc. Il lui reprochait d'être un plagiaire de Bastiat, de vouloir faire mettre en commun par les ouvriers des économies qu'ils n'ont pas, de faire les affaires des capitalistes et d'accorder à l'État le simple rôle de police de nuit, surveillant les opérations des capitalistes. Ces accusations n'ont point empêché le développement des Banques en question ; au nombre de 183 en 1859 et comptant 18,676 associés, elles étaient au nombre de 2160 en 1888 et comptaient 461,356 membres. En 1893, elles s'élevaient à 4971, avaient 512,000 associés et étaient reliées entre elles par la Banque centrale, fondée en 1864 par ces mêmes Banques locales qui lui fournirent le capital. La centrale est actuellement leur point de réunion, escompte leurs papiers et en cas de crise pourrait leur fournir les capitaux nécessaires. Les prêts effectués par ces diverses Banques s'élevaient en 1891 à

Il y a aussi celles qu'imagina le Père Ludovic de Besse, capucin, et qui ont servi de modèle à Luzzatti pour fonder les siennes en Italie (1). Toutefois qu'elles soient faites sur le même modèle ou non, l'essentiel est qu'elles ne sortent jamais de leur propre sphère et ne deviennent pas la proie de spéculateurs

---

1,923,793,000 fr. Les bénéfices nets furent la même année de 11,082,000 fr. Ces Banques, dont l'indépendance et l'autonomie a été jusqu'ici respectée par l'État, ont été blâmées, et non à tort, pour avoir laissé l'ouvrier trop étranger à son patron, et en même temps pour avoir favorisé, soit directement, soit indirectement, le développement de théories matérialistes parmi les ouvriers. On a encore reproché à leurs règlements de rendre solidairement responsables tous les associés les uns des autres, non en raison de la quote que chacun paie, mais de tous les engagements que la Banque peut prendre, de manière que si cette dernière s'endettait au-delà de ce qu'elle possède, les associés devraient combler le déficit. De là de graves inconvénients surtout à Düsseldorf, où l'on a eu par le passé à enregistrer plusieurs faillites. Pour obvier à ces graves inconvénients, les catholiques allemands ont introduit dans les règlements des Banques populaires, plusieurs modifications importantes : 1° En y faisant entrer des représentants des classes dirigeantes non pour jouir de plus grands avantages, mais pour en supporter au contraire les charges. Ils doivent en effet prendre soin de l'administration de concert avec les ouvriers et se charger avec eux, de l'admission des nouveaux associés ; être actionnaires fondateurs sans jamais emprunter, mais prêter au contraire leur concours gratuitement. 2° En divisant le capital social en actions d'une valeur d'au moins 50 fr. 3° En rendant responsables les actionnaires non fondateurs, c'est-à-dire les ouvriers, seulement pour le montant des actions souscrites par eux. 4° En excluant de leur sein les ouvriers qui ne remplissent pas leurs engagements ou qui font douter de leur solvabilité ou de leur moralité. 5° En permettant au Conseil d'administration d'accorder toute sorte de prêts avec ou sans hypothèque, jusqu'à concurrence du total des actions souscrites par les fondateurs. 6° En donnant aux simples actionnaires associés 1 °/₀ de plus sur les bénéfices qu'aux fondateurs, mais sans dépasser jamais 6 °/₀. Le surplus, s'il y en a, reste à la disposition du conseil d'administration pour amortir les actions ou pour constituer une réserve extraordinaire à employer dans l'intérêt des membres de la société. 7° En ne permettant d'emprunter qu'aux actionnaires qui ont réellement payé au moins une partie de leurs actions et qui appartiennent à l'association déjà depuis trois mois. 8° En ne tolérant pas que le crédit accordé à l'actionnaire associé puisse dépasser le double du total de ses actions. — Pour obtenir une somme supérieure il faut la garantie d'un autre membre de la Société qui ne réponde pas en même temps pour un troisième membre. 9° En ne prêtant pas une somme inférieure à 20 fr. ou supérieure à 5000 fr. et, en tout cas, en ne donnant jamais à un actionnaire associé, quoique cautionné par un autre, plus de 5 fois son avoir dans la société. 10° En déposant pour caution du prêt l'action ou une partie de cette action dans la caisse de la Banque, y ajoutant une obligation ou billet à ordre signé par l'emprunteur au profit de la société. 11° En n'accordant pas un second prêt à l'associé, qui n'a pas amorti sa dette antérieure. 12° En faisant attention, non seulement au chiffre des actions possédées par l'emprunteur, mais encore à sa probité, à son esprit d'ordre, à son activité, intelligence et aptitude professionnelle. 13° En interdisant toute spéculation. 14° En rappelant que les Banques populaires ont été créées pour les petits, et par conséquent ne doivent point rechercher les grands emprunteurs, qui sont les clients naturels des banquiers, etc., etc , V. *Statuts* et projets de nouveaux statuts des principales Banques populaires d'Europe ; entre autres ceux de la Banque de Bruxelles et d'Angers. V. *Institutions qui protègent*, etc., p. 106-107-147 à 172 ; Henry W. Wolff, *People's Bank*, et P. Leroy Beaulieu, *Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1893.

1. D'après les dernières statistiques (1892-1893) les Banques populaires en Italie s'élèvent à 1000.

sans scrupules, comme cela est arrivé malheureusement déjà plus d'une fois. Ici la mission de l'État est très claire: encourager le développement de ces institutions, les laisser autant que possible indépendantes et exemptes de charges, veiller seulement — à défaut des corporations qui le feraient beaucoup mieux — à éloigner de leur sein les hommes cupides, et à les protéger, au moins indirectement, en cherchant à y faire affluer les capitaux au lieu de les faire absorber par des établissements administrés par l'État, comme les Caisses d'épargne postales. Si les capitaux accumulés dans ces dernières étaient consacrés à une destination vraiment avantageuse au bien public, rien de plus acceptable, mais malheureusement il n'en est pas ainsi ; il vaudrait donc beaucoup mieux les laisser affluer dans les Banques populaires et autres établissements semblables, pourqu'ils viennent en aide aux diverses industries, surtout à l'agriculture, s'abstenant de tout jeu et secourant ceux qui le méritent réellement.

Avant d'en finir avec cette question, nous citerons encore les Caisses de prêt et d'épargne de Raiffeisen appelées aussi *Caisses rurales* (1), parce que, tout en partant de l'association mutuelle, elles ont pour but spécial de rendre le crédit accessible aux classes populaires des campagnes, en prenant pour base le crédit personnel de chaque associé (2). Aussi l'avance est-elle faite en vertu de la responsabilité solidaire et illimitée que contractent entre eux les membres de la caisse rurale, car dans le cas où l'un des membres lui manquerait de parole, elle obtiendrait satisfaction de tous les autres.

1. Raiffeisen, né à Hamm, petit village de la province Rhénane, d'abord élève officier d'artillerie, devint ensuite bourgmestre de Weyerbuch et de Flammersfeld. Dans l'exercice de cette fonction il ne tarda pas à constater d'une part les abus de l'usure et de l'autre les avantages que pouvaient offrir, pour obvier à ces abus, de petits groupes de familles rurales ou urbaines unies journellement entre elles par des rapports d'amitié ou d'intérêt. Aussi fonda-t-il en 1849, à Flammersfeld, la première Caisse rurale, où l'on faisait aux agriculteurs des avances remboursables en cinq années pour acheter des bestiaux. En 1854, il fondait une seconde Caisse à Heddesdorf-Neuwied. Dès lors les Caisses, malgré d'injustes et nombreuses attaques, surtout de la part de Schulze-Delitzsch, ne cessèrent de prospérer, d'autant plus que le clergé rural des provinces Rhénanes, n'ayant pas tardé à en deviner toute l'importance morale et économique, se consacra avec zèle à leur développement. Il n'est pas inutile de remarquer que Raiffeisen, pour faire réussir ses Caisses, alliait deux grandes forces sociales : le patronage du grand propriétaire au profit du faible et l'association qui unit et conserve les forces.

2. Quelquefois, par exception et dans le cas de longues échéances, les *Caisses rurales* accordent des prêts sur hypothèque, mais seulement là où, comme en Écosse et en Suisse, l'inscription, la radiation et même le transfert d'une hypothèque est d'un mécanisme aussi facile que de faire une lettre de change.

La confiance personnelle, qui est le fondement de ces caisses, rend même tout gage inutile. Qu'importe le gage, en effet, quand on sait que quiconque manquera à ses engagements sera en butte au mépris des compagnons frustrés par son fait d'une partie de leur avoir? Du reste, ces Caisses ont généralement à leur tête un curé zélé qui leur sert de centre et qui mieux que tout autre, est à même de se rendre compte de la moralité de chacun. On a donc de sérieuses garanties contre les risques éventuels, ce qui permet de pouvoir prêter à très petit intérêt.

Prospères en Allemagne (1), ces Caisses ont été récemment inaugurées en Italie, notamment dans la Vénétie et la Lombardie, grâce au zèle éclairé d'un jeune prêtre de Gambarare, don Luigi Cerutti, qui, en ayant compris leur haute utilité, a cherché et cherche avec une ardeur vraiment apostolique à les propager en tout lieu (2).

Très utiles par leurs avances au développement des petites industries dans les centres ruraux et aux améliorations à introduire sur de petites étendues de terre, les *Caisses rurales* aident en outre le paysan à se procurer des semences, du bétail, des engrais, etc. Elles contribuent donc à la conservation et à la diffusion de la propriété et opposent une barrière infranchissable à l'usure, qui dans les campagnes fait peut-être plus de ravages que partout ailleurs (3). On voit clairement par ce que

1. Les Caisses rurales allemandes s'élèvent actuellement à *deux mille*, dont 1175 sont rattachées à la direction ou *Caisse centrale* de Neuwied et ont un roulement d'affaires d'environ 100,000,000 fr. La *centrale*, fondée en septembre 1876, a un capital d'un million de marcs (1,25 fr.) en actions de mille marcs. Chaque Caisse doit être actionnaire pour pouvoir avoir le droit de déposer à la Caisse centrale l'excédant de ses dépôts, ou pour obtenir l'ouverture d'un compte courant.

2. Les Caisses rurales catholiques fondées vers le milieu de 1892 par Cerutti s'élevaient le 15 mai 1895 à 239, dont le plus grand nombre en Vénétie, plusieurs en Lombardie et quelques-unes en Piémont, en Ligurie, en Sardaigne, dans les Abruzzes et la province de Rome. Citons encore plusieurs Caisses rurales fondées par Wollemborg à partir de 1883 et administrées tout autrement que celles de Cerutti. Elles ont eu assez de peine à vivre, et douze d'entre elles ont préféré se transformer en catholiques.

3. Il est bon de faire observer que les Caisses rurales exercent leur action sur des territoires restreints, où tous se connaissent entre eux, et où chacun sait les affaires qui se font. On y a donc toutes les garanties possibles pour la responsabilité qu'assument solidairement et individuellement les membres de l'association. Puis, grâce aux garanties qu'elle offre à cause de la solidarité de ses membres et au crédit qui en résulte pour elle, la Caisse peut se constituer sans capital propre et l'emprunter dans les proportions nécessaires. Elle reçoit les économies des associés et donne aux déposants l'intérêt fixé par les règlements. Elle prête, à intérêt, généralement à longue échéance (5 à 10 ans), et se réserve le remboursement immédiat moyennant un préavis de 30 jours. Les intérêts provenant de la différence entre le taux payé pour le prêt et les intérêts donnés aux déposants, sont capitalisés et constituent un fonds de réserve intangible.

nous venons de dire combien il est à désirer que cette belle institution obtienne la plus grande diffusion possible, car elle constitue l'un des meilleurs remèdes contre la propagation des doctrines subversives.

Outre ces Caisses et Banques, il faut favoriser le développement de tout ce qui sert à assurer à l'ouvrier la sécurité de son existence ; aussi est-il utile d'établir de bons systèmes d'assurances, des Caisses de prévoyance et de secours mutuel, des sociétés d'utilité publique d'après le type suisse (1), des patronages pour les enfants des deux sexes, pour la jeunesse, pour les adultes, pour les femmes (2), en un mot, de prendre toutes les mesures qui peuvent mettre l'ouvrier, autant qu'il est possible, humainement parlant, à l'abri des fâcheuses conséquences des accidents, de la maladie, de la vieillesse, ou d'un manque de travail momentané et involontaire (3).

La différence entre les Caisses et la Banque populaire, type Schulze, consiste en ceci, que les premières ne font pas payer de taxes d'entrée ni de quotes mensuelles, qu'elles prêtent à longue échéance, qu'elles se bornent aux prêts agraires sans distribuer de dividendes et constituent une protection mutuelle contre l'usure et les abus du crédit.

1. Disons de suite qu'en Suisse l'égalité sociale entre patrons et ouvriers est plus grande que dans les autres contrées d'Europe. Dans la plupart des cantons, les ouvriers sont propriétaires ou reçoivent de la commune de petites parcelles de terre qu'ils cultivent dans les moments libres et qui leur sont utiles quand le travail diminue ou subit un temps d'arrêt. Les sociétés suisses d'intérêt public sont dignes d'attention, et leurs attributions prennent chaque jour une extension plus grande. Chaque canton a la sienne. Elle donne le branle à des projets d'amélioration de toute sorte, écoles enfantines, écoles de dessin, caisses d'épargne, hôpitaux pour les pauvres, pour les malades, pour les sourds muets, sociétés de chant, salles de récréations pour le dimanche, bibliothèques populaires, maisons d'ouvriers, enfin entreprises industrielles, qui malgré de sérieuses difficultés promettent de devenir avantageuses. L'une des meilleures institutions qu'elle ait établies est l'entrepôt industriel ou *bazar*, où les ouvriers reçoivent des prêts qu'ils garantissent par leurs salaires ou par des objets de leur propre fabrication que l'on conserve en dépôt en faisant une avance en proportion de la valeur de l'objet. Si ensuite cet objet est vendu au *bazar*, le prix en est remis au déposant moins la somme qui lui avait été avancée et une petite commission pour les frais. V. RAE, *Ouv. cité*, p. 46-47.

2. « En dernier lieu, les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution de la question ouvrière, par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre sont les sociétés de secours mutuel, les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités, et les patronages qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits. » Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

3. A propos des Caisses pour la vieillesse et des Caisses de prévoyance, on a remarqué qu'il en existe déjà quelques-unes en Belgique, en Espagne, en Allemagne, aux États-Unis, en Suisse et en Italie, contrées dans lesquelles elles revêtent un caractère régional. Or, c'est ce même caractère que nous voudrions voir aux différentes sociétés d'assurance; ce serait une manière d'utiliser les éléments locaux qui aujourd'hui, à défaut d'emploi,

En un mot, il faut non seulement étudier la manière de soulager la misère, mais encore et surtout aviser aux moyens de la prévenir efficacement.

A ce sujet nous partageons pleinement l'opinion de Brentano ; d'après lui, le véritable principe fondamental du système

---

restent souvent inactifs et stériles. Elles devraient, en outre, comme cela a lieu sur plusieurs points de l'Italie, se rattacher aux Caisses d'épargne de la région pourvues généralement d'un personnel de choix. Libres dans l'emploi de leurs capitaux, soumises à un simple contrôle de l'État, les Caisses régionales pourraient faire refluer les fonds reçus en dépôt sur la région même qui les a fournis. Ainsi on obtiendrait la circulation des capitaux de toute une région, circulation qui profiterait à ceux qui n'en ont pas.

Quant aux Caisses d'assurance contre le chômage, c'est là un point très important, car le désœuvrement forcé est une des causes les plus fréquentes de perturbation et de désordre. Nous parlons, bien entendu, de l'arrêt involontaire du travail, qui se produit inopinément quand l'offre surpasse la demande et qu'un ensemble de causes variées, comme la surabondance de la main d'œuvre, le besoin de diminuer les frais généraux, les perfectionnements industriels, les législations économiques mal conçues, rendent aujourd'hui plus fréquent et plus aigu. Il est une menace perpétuelle pour tous ceux qui vivent de leur travail, et en même temps une cause de ruine pour tous. Ainsi, qui ne se rappelle les innombrables déprédations commises récemment aux États-Unis par l'armée des désœuvrés ? Il ne faut donc pas s'étonner si l'on a songé à porter remède à ce fleau. Un économiste distingué, Eugène Rostand, au dernier Congrès international sur les accidents du travail, tenu à Milan, a fait une importante communication qui mérite d'être examinée sérieusement. Il a exprimé la conviction que le désœuvrement serait plus rare si l'on pouvait empêcher l'émigration des paysans dans les villes ; limiter transitoirement le travail au lieu de le suspendre et cultiver des industries accessoires en temps de mortes saisons. Mais le remède vraiment efficace est, à son avis, dans l'assurance à base de mutualité, comme on le pratique déjà dans certains pays. En Angleterre les *Trade's Unions* accordent de larges subsides non seulement pour le chômage en cas de grève, mais encore pour le chômage involontaire. On en eut un exemple en 1892 ; 298 unions, composées de 745,648 membres, versèrent à titre de secours aux désœuvrés 9,674,325 fr. Une association du même genre est celle des *Travailleurs unis*, établie à Bruxelles en 1893, par M. Mabillon, directeur général de la Caisse d'épargne et des pensions en Belgique. Au moyen d'offrandes privées et de cotisations de membres honoraires, on a formé un capital avec lequel on paie aux désoccupés des indemnités proportionnées au dernier salaire qu'ils recevaient. Les cotisations des ouvriers inscrits à la compagnie sont de 50 centimes par mois.

On a fondé à Bâle, en 1893, une caisse d'assurance contre le manque de travail. Les assurés payent 40 centimes par mois, mais la caisse est alimentée par les subventions des patrons et des dons volontaires et la commune s'est engagée à couvrir le déficit éventuel qui pourrait se présenter au 1er avril 1895 jusqu'à concurrence de 5,000 fr.

Une Caisse analogue a été fondée encore à Zurich ; enfin le gouvernement cantonal de Bâle a soumis récemment au grand conseil un projet pour établir l'assurance obligatoire contre le chômage involontaire. D'après ce projet tous les ouvriers salariés, suisses ou étrangers, établis depuis un an au moins sur le territoire d'un canton, sont soumis à cette obligation, quand ils travaillent dans des ateliers régis par la loi fédérale sur les fabriques. L'obligation commence à l'âge de quatorze ans et cesse pour les ouvriers dont le salaire annuel dépasse 2,000 fr. L'assurance ne couvre que les risques découlant du chômage involontaire. Les fonds de la Caisse proviennent de trois sources: les cotisations des assurés, les contributions des patrons et une subvention de l'État. Les cotisations des ouvriers varient avec les métiers et avec les risques plus ou moins grands qu'ils présentent au point de vue du manque de travail. Les ouvriers sont partagés en deux grandes catégories, subdivisées en plusieurs classes. Leur cotisation va

d'assurances des ouvriers doit être celui-ci : toute société industrielle doit être une société d'assurances pour sa propre industrie, parce que, d'une part, toute industrie a ses risques particuliers et requiert par conséquent une prime spéciale d'assurance, et parce que, de l'autre, les maladies feintes, les demandes pour perte d'emploi occasionnée par des fautes personnelles et une foule d'autres inconvénients ne peuvent être frappés et réprimés que par l'administration locale à laquelle appartiennent les requérants (1).

---

de 20 à 60 centimes par semaine. Pour les patrons il n'y a que deux contributions de 10 à 20 centimes par semaine et par ouvrier, selon qu'ils appartiennent à la première ou à la seconde catégorie. L'État accorde à la caisse une subvention annuelle de 25,000 fr. et prend à sa charge les frais de gestion. La caisse est administrée par le conseil du gouvernement et est contrôlée par un conseil de surveillance composé de neuf membres : trois nommés par les patrons, cinq par les ouvriers assurés, et un président nommé par le conseil d'État du canton. Les indemnités de chômage varient, suivant les catégories des assurés, de 80 centimes à 2 fr. par jour. Toutefois les pères de famille perçoivent une plus forte indemnité que les célibataires, quoique les versements hebdomadaires soient les mêmes.

Telle est, sommairement, la législation de la Suisse sur le chômage involontaire. Nous la donnons ici d'après le *Popolo Romano* du 15 janvier 1895, sans nous prononcer absolument à son sujet, n'ayant pas les éléments nécessaires pour juger avec pleine connaissance de cause de ses avantages ou inconvénients. Mais, à notre avis, la mission de fonder et de protéger ces sociétés d'assurance rentre plutôt dans les attributions des administrations locales que dans celles de l'État, car ce serait charger celui-ci d'une responsabilité trop grande.

1. Lujo Brentano, professeur d'économie politique à Breslaw, est l'un des plus capables et des plus modérés parmi les socialistes de la chaire. Son ouvrage le plus important est consacré aux *Trade's Unions*, et a pour titre : *Die Arbeiter der Gegenwärt.* — I vol. *Zur Geschichte der Englischen Gewerkvereine.* — *II. Zur Kritik der Englischen Gewerkvereine.* L'idée mère de son travail, c'est qu'il convient de donner à l'industrie moderne une organisation qui réponde à ses besoins comme l'organisation des anciennes corporations répondait à l'industrie des premiers temps. Pour atteindre ce but, Brentano conseille de les faire revivre du moins sous certains rapports. Il fait relativement peu appel à l'État. D'après lui, l'élévation de la classe ouvrière sera le fruit de ses propres efforts, à la condition qu'ils soient bien dirigés et non interrompus, et il n'a pas assez d'éloges pour les *Trade's Unions*, parce que dans la question des salaires elles ont toujours réussi à transformer la question *du moins* que l'ouvrier peut demander, en celle *du plus* que l'entrepreneur peut donner, c'est-à-dire qu'elles ont passé du *minimum* au *maximum* que permet l'état du marché.



CHAPITRE XXIV.

REMÈDES.

Participation aux bénéfices. — Limites et méthodes diverses. — Facilités d'acquisition des petites propriétés. — Liberté de tester. — Réforme des lois. — Modifications du système parlementaire actuel. — Le développement agraire. — Instruction agraire au moyen des congrégations religieuses. — Les Frères de l'Instruction chrétienne. — Unions rurales. — Leurs buts multiples. — Réforme des crédits fonciers. — Les crédits agraires. — Les prix d'encouragement. — L'*Homestead-exemption law*. — Modification de la législation sociale actuelle.

AUX mesures déjà indiquées qui tendent au bonheur des ouvriers, il convient d'en ajouter encore une non moins utile que les autres : elle consiste à présenter un but efficace à leur activité, leur montrant qu'ils peuvent s'élever de la condition de simples salariés à une situation qui leur permette d'avoir part, dans une certaine mesure, au capital industriel du pays, et d'améliorer ainsi largement leur sort et celui de leurs familles.

Qui ne voit à quel point ce moyen rehausserait le niveau général de la classe ouvrière ? Bientôt se formeraient dans son sein des hommes intelligents et adroits, capables de servir de guide et d'encouragement aux autres, et qui, se souvenant d'être parvenus laborieusement et par degrés à un état de plus grand bien-être, sauraient en jouir sans s'adonner à l'oisiveté et sans renoncer à cette activité personnelle, à cette sobriété et à ce sage esprit d'économie qui a été le secret de leur élévation.

Il ne nous appartient pas d'énumérer ici tous les moyens propres à atteindre ce but vers lequel devraient converger toutes les forces morales et intellectuelles de la société ; nous en indiquerons cependant quelques-uns. Celui qui se présente le plus naturellement à l'esprit, c'est de faire en sorte que le

salaire permette de donner une plus large part à l'économie ; cependant, pour une foule de raisons faciles à comprendre — et dont la principale est qu'on se sent plus difficilement porté à l'économie quand elle ne devient possible qu'en épargnant de très faibles fractions de salaire — nous en préférerions un autre : la participation aux bénéfices. Participation que nous voudrions non obligatoire, mais venant spontanément de l'initiative des entrepreneurs ou des capitalistes, qui ne peuvent pas ignorer que ce serait là le moyen de donner aux ouvriers plus de zèle et de les stimuler à s'intéresser plus vivement au succès de l'entreprise. Il s'agirait donc de décerner une récompense aux meilleurs d'entre eux, en vue précisément des bénéfices résultant, pour chaque industrie, de la plus grande perfection et rapidité avec lesquelles ses produits seraient exécutés.

Quant aux industries organisées au moyen de sociétés par actions, nous irions jusqu'à proposer d'assigner, au bout d'un certain temps, à titre de récompense, aux ouvriers réputés les meilleurs, des actions de la société qui les emploie, pourvu, bien entendu, que celle-ci soit solide et consacrée à une industrie utile et remunératrice, car autrement quelle valeur pourraient représenter les actions (1) ?

Avec ce système, comme nous l'avons indiqué un peu plus haut, on amènerait infailliblement l'ouvrier à se passionner pour le succès de l'entreprise qui le fait travailler (2). Mais cela exige d'une part que les ouvriers soient honnêtes, probes, laborieux; de l'autre, que les patrons, les entrepreneurs, les chefs d'atelier s'inspirent de sentiments d'humanité, de modération et de charité. A ce prix on verrait se reformer les liens qui unissaient autrefois les deux classes et l'on arriverait par là à faire renaître cette confiance qui est la condition de toute paix profonde et durable.

1. Puisque nous parlons ici des industries alimentées par des capitaux fournis au moyen d'actions, nous devons remarquer que les sociétés anonymes sont utiles et nécessaires dans tous les cas qui exigent de gros capitaux, car de cette sorte les risques sont partagés à l'infini et l'on peut ainsi tenter des entreprises raisonnables quoiqu'aléatoires auxquelles un particulier pris individuellement ne se déciderait qu'avec peine, et pour lesquelles du reste son capital ne suffirait pas. Les sociétés anonymes ne sont donc pas condamnables en soi ; elles ne le deviennent que quand elles s'appuient sur des capitaux imaginaires et sur des entreprises destinées simplement à dissimuler des vols et des fourberies.

2. En Belgique, en Angleterre et ailleurs, quand une société industrielle par actions possède de bons ingénieurs, ou d'habiles chefs d'atelier, il est d'usage, pour ne pas les laisser échapper, de les intéresser à l'industrie en leur offrant gratis un certain nombre d'actions.

Ce serait toutefois une erreur que de vouloir réaliser cette participation, en faisant dépendre de la plus ou moins grande quantité des bénéfices de l'entreprise, la mesure des salaires et celle des bénéfices des ouvriers. Car de la sorte, l'ouvrier se trouvant associé aux pertes, risquerait souvent de voir non seulement le bénéfice lui échapper, mais encore sa part de salaire fortement compromise.

Pour éviter ces inconvénients plusieurs méthodes ont été proposées ; celle qui a nos préférences et qui nous semble le mieux répondre à son but, consiste à fixer outre un *minimum* de salaire — et nous avons dit lequel — une participation aux bénéfices ou profits, basée sur le prix de vente et sur la quantité des produits vendus (1).

Mais, nous le répétons, en tout cela nous voudrions toujours l'action spontanée, libre des patrons, sans que les ouvriers aient droit à une ingérence directe dans la fixation des bénéfices, autrement de graves inconvénients seraient à craindre pour les uns et pour les autres et la participation perdrait malheureusement le caractère de récompense qui en est la véritable base. Aussi importe-t-il d'en bien comprendre le sens et de la mettre en pratique en l'adaptant aux lieux, aux temps, aux personnes et aux différents métiers, et alors elle deviendra réellement une institution telle que la dépeint Babbage (2), une institution qui développe et encourage les aptitudes de chaque ouvrier, le forçant pour ainsi dire à prendre à cœur les progrès et les résultats de son industrie, en lui montrant que sa part de bénéfice éventuel est en raison directe de la valeur du produit.

Ce système offre encore un autre avantage ; il supprime, ou du moins rend incomparablement moins fréquentes les causes de coalition. Ouvriers et capitalistes seront en effet si étroitement associés, l'intérêt commun, leurs difficultés et leurs peines seront si bien comprises de part et d'autre, qu'au lieu de se mettre sur un pied d'hostilité, comme cela n'arrive que trop souvent, ils se rapprocheront les uns des autres, s'uniront de

---

1. La participation aux bénéfices peut avoir lieu de trois manières : la première, quand la jouissance est immédiate, c'est-à-dire que le dividende des bénéfices est distribué de suite ; la seconde, quand la jouissance est différée, c'est-à-dire que le dividende est distribué à une époque future, mais déterminée ; la troisième, enfin, quand la jouissance est mixte, c'est-à-dire quand le dividende, ayant pour objet de subvenir aux besoins présents et futurs, est distribué en partie de suite, en partie plus tard.

2. *Économie des machines et des manufactures*, 3e éd., ch. XXVI.

plus en plus, afin de résister efficacement aux ennemis communs et de se tirer de leurs communs embarras.

Mais ici les faits valent mieux que les raisonnements, et les faits démontrent que toutes les fois que la participation a été introduite et pratiquée avec de sages précautions, les résultats ont toujours été excellents; en effet, tout en améliorant le sort des ouvriers, elle a suscité en eux un tel attachement pour les établissements industriels auxquels ils appartenaient, que ni les grèves ni les mouvements révolutionnaires n'ont été capables de leur faire abandonner leur poste (1).

Un autre moyen non moins efficace dans le cas présent consiste à faciliter à l'ouvrier l'acquisition de la propriété privée. Léon XIII, après avoir observé que si l'ouvrier reçoit un salaire suffisant, il songera, s'il est sage, à réaliser des économies pour les consacrer à l'achat de quelque petite propriété, suivant en cela le conseil de la nature, ajoute : « Il importe donc que les lois favorisent l'esprit de propriété, le réveillent et le développent autant qu'il est possible dans les masses populaires. Il en résulterait de grands avantages; et d'abord, une répartition plus équitable des biens nationaux. La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un immense abîme. D'une part, un groupe, qui, maître de l'industrie et du commerce, exploite à son exclusif avantage les sources de la richesse et exerce aussi une grande influence sur la marche de l'État. De l'autre, une multitude misérable et faible, à l'âme ulcérée et toujours prête aux désordres. Eh bien! que l'on stimule l'industrieuse activité de cette multitude par la perspective d'acquérir des propriétés stables et l'on verra se combler peu à peu l'abîme qui sépare l'opulence de la misère et s'opérer le rapprochement des deux classes (2). »

1. Dans les dernières grèves des ouvriers typographes, la maison française Chaix a constaté que parmi ses ouvriers — 600 environ — 30 seulement de la classe flottante et par conséquent non encore admis à la participation, avaient quitté l'établissement. D'autres industriels affirment qu'aussitôt après la Commune, pas un seul des ouvriers participant ne manquait à l'appel, et même que les ateliers furent considérés par eux comme une propriété commune sur laquelle ils veillèrent attentivement durant toute la période révolutionnaire et incendiaire. Il a été encore observé par plusieurs chefs d'ateliers qu'ils gagnent au moins 30 % sur les bénéfices distribués aux ouvriers par la seule économie que ces derniers font sur une partie du matériel qu'ils ont coutume d'employer. V. L'*Union Économique*, 1er nov. 1880.

2. Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

Qui ne voit la sagesse de ces conseils? Qu'on accorde au travailleur la facilité de devenir propriétaire, qu'on le persuade qu'il ne s'agit pas ici d'une possibilité éphémère, et on le verra certainement avec son bon sens inné préférer la propriété privée à la propriété collective.

Et pourquoi dans les campagnes où le système de métayage, ou d'emphytéose est en vigueur, le métayer, l'emphytéote, le tenancier font-ils une opposition si énergique aux socialistes et aux anarchistes? Parce qu'ils se considèrent comme quasi propriétaires, et à ce titre ils n'entendent absolument pas échanger leur sort contre le fameux collectivisme qui se présente à leurs yeux comme une sorte de fantasmagorie grossière préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir, qui blesse les droits naturels de l'individu, dénature les fonctions de l'État, et trouble la tranquillité publique (1).

Dans les grands centres industriels une des meilleures choses à faire est de faciliter aux ouvriers le moyen de devenir propriétaires de la maison qu'ils habitent. Il faudrait aussi disposer les choses de manière qu'ils n'en négligent pas l'entretien, qu'ils puissent facilement la transmettre à leurs enfants et même l'aliéner, si pour de justes raisons il leur plaisait d'aller se fixer ailleurs. On éviterait ainsi que les ouvriers soient presque forcés de se grouper tous sur certains points déterminés.

On a déjà essayé avec succès dans plusieurs contrées de rendre les travailleurs propriétaires de leurs maisons au moyen de sociétés constituées uniquement à cette fin, et si le résultat n'a pas été le même partout, il ne faut ni s'en étonner ni s'arrêter dans cette voie, quand il s'agit de centres industriels véritables et non fictifs, comme il y en a eu malheureusement dans quelques parties de l'Italie (2).

1. Epist. Encycl. *Rerum novarum*.

Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de le remarquer, les socialistes et les anarchistes se plaignent amèrement du peu de sympathies qu'ils trouvent dans les campagnes, quoique, pour les gagner, ils aient fait semblant de modifier leurs programmes. La raison n'en est pas seulement dans l'honnêteté relative et l'esprit de foi qui règne parmi les paysans, mais aussi dans l'espoir assez légitime qu'ils ont de devenir propriétaires, ou au moins de participer à beaucoup des avantages de la propriété, et dans la constatation presque journalière qu'ils peuvent faire des grands services que rend le capital privé employé suivant de bons principes économiques.

2. Citons, entre autres, la société de patronage de Mulhouse, fondée en 1853, grâce à l'initiative de M. Jean Dolfus. En 1864, cette société avait construit 630 maisons, dont 560 ont été vendues et 50 déjà entièrement payées. La valeur des maisons varie de 2650

Dans les campagnes il sera bon de faciliter l'acquisition de petits domaines en fournissant le moyen de les cultiver dans les premières années par des avances semblables à celles que font les caisses rurales et les crédits agraires. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, il faut de toute nécessité que des impôts exagérés ne privent pas l'ouvrier, ni le paysan de leurs épargnes ou de la propriété qu'ils ont acquise, et ne rendent pas illusoires les avantages qu'ils en attendent. « Le droit de propriété privée (et les épargnes sont certainement une propriété) dérivant non des lois humaines, mais des lois de la nature, l'État n'a pas le droit de l'abolir; tout ce qu'il peut faire, c'est d'en tempérer l'usage et de le concilier avec le bien commun. C'est pourquoi il agit contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôts, il grève outre mesure les biens des particuliers (1). » Car dans ce cas ce serait l'État lui-même qui le premier mettrait en pratique les théories du socialisme, et c'est ce que l'on ne voit que trop fréquemment de nos jours (2). Pour

---

à 3000 francs. Chaque maison est livrée à l'acquéreur contre un premier versement de 300 à 400 francs, auquel s'ajoutent des versements réguliers de 18 à 20 francs par mois, et cela pendant une période de 13 à 14 ans, au bout desquels l'ouvrier propriétaire n'a plus rien à payer et devient maître absolu de son fonds. Cet exemple a trouvé des imitateurs dans le Haut-Rhin. Les frères Japy ont construit en 1861, à Beaucourt, près Belfort, 125 maisons isolées, que les ouvriers de leurs fabriques se sont empressés d'acheter avec leurs économies au prix de 2000 francs. Depuis 1871 M. Japy a bâti 42 maisons plus grandes et plus commodes, qui, vendues au prix de 2500 francs, sont très recherchées par les ouvriers horlogers. En visitant Beaucourt on s'aperçoit que, grâce au dévouement de M. Japy, les ouvriers ont obtenu une amélioration notable non seulement au point de vue matériel mais surtout au point de vue moral ; aussi serait-il à désirer que cet exemple trouvât de plus nombreux imitateurs. En Italie on a formé une société reconnue d'utilité publique par décret du 7 septembre 1879. Elle a pour but d'établir à Milan des maisons pour les ouvriers, et jusqu'ici elle a obtenu un grand succès. La société a partagé 712 actions de 50 francs entre 150 actionnaires et a acheté une grande maison pour y établir le siège de nombreuses associations.

A Rome le sénateur Rossi a élevé, comme à Schio, des maisons sur l'Esquilin pour les ouvriers, et la *Société artistique ouvrière de charité réciproque* a voulu faire la même chose au quartier du Testaccio. Si le résultat en a été médiocre, la faute n'en est pas à ceux qui ont eu cette excellente idée, mais aux conditions de Rome, qui se prête mal à devenir une cité industrielle. Aussi les ouvriers y sont-ils dépaysés, et n'ont-ils ni la volonté ni les moyens de s'y établir d'une manière définitive.

1. Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

2. L'abolition des fiefs, des propriétés transitoires, des substitutions fidéicommissaires, des biens ecclésiastiques et communaux, abolition effectuée graduellement par plusieurs États sous prétexte de substituer de meilleures formes de propriété aux anciennes, a constitué toute une série d'actes qui ont eu comme conséquence logique le développement et la justification du socialisme. Si en effet l'État a agi ainsi en invoquant la nécessité de changer en mieux la propriété, comment peut-il s'opposer aux socialistes quand ils proposent à leur tour de remplacer cette nouvelle forme de propriété par une autre encore meilleure? *Qui gladio ferit, gladio perit!*

les mêmes raisons il faut que l'État n'apporte aucune restriction à la liberté de tester, et il faut aussi que le régime fiscal, dans les successions directes de père à enfants, ne soit pas assez déraisonnablement constitué pour obliger ceux-ci à vendre la terre dont ils héritent afin de payer les frais de mutation.

« Les petits foyers de Mulhouse, remarque Le Play, constitués au prix de tant d'efforts, sont détruits par la loi ou par ses agents, après avoir prospéré par le moyen du travail et de la vertu. Beaucoup de maisons ont été vendues aux enchères à la mort de l'ouvrier propriétaire, et les capitalistes qui les ont achetées les louent aujourd'hui. Certains hommes, qui se sont consacrés au bien-être des classes inférieures, ont tenté de réagir en Alsace contre ce déplorable résultat. Tous leurs efforts ont été inutiles en face des tyranniques prescriptions du Code civil. Ils sont cependant arrivés à une conclusion, désormais évidente, à savoir que le régime imposé par la révolution est absolument incompatible avec l'amélioration de la condition des classes malheureuses [1]. »

Il est donc prouvé que, sur ce point, il faut que la loi subisse une réforme absolue, et nous dirons la même chose d'une foule d'autres lois, à propos desquelles nous ferons remarquer, en règle générale, puisque l'occasion s'en présente, que le change-

---

1. *La Réforme sociale*, vol. 2e, liv. III, chap. 25, p. 18-19. — Dans une excellente étude économico-sociale : *La proprietà fondiaria e le classi rurali nel Medio Evo e nella Età Moderna*, publiée en 1891 à Pise, M. Jules Bianchi propose de réformer ainsi le droit de succession : « Une terre de dimensions moyennes — celles-ci varieront naturellement suivant les diverses conditions du sol et du climat... — qui requiert le travail assidu d'une famille de cultivateurs, et suffit à lui procurer l'aisance, ne devrait point être divisée par voie de succession héréditaire, mais devrait passer intégralement à un seul héritier... La terre avec ses dépendances... devrait être estimée, en cas de conflit entre les cohéritiers, suivant des règles spéciales fixées par la loi, de manière que les légitimes ne soient pas trop onéreuses à l'héritier... L'héritier garde le fonds avec ses dépendances et verse dans la masse héréditaire les 2/3 de sa valeur, telle qu'elle ressort de l'estimation faite. Ces deux tiers de la valeur du fonds et les autres biens de toute nature, qui peuvent être compris dans l'héritage, sont divisés en parties égales entre tous les héritiers... Pour donner promptement satisfaction aux frères, qui se sont déjà ouvert ou vont s'ouvrir une autre voie en dehors du toit paternel, et par conséquent ont besoin immédiatement d'un capital en argent et ne peuvent attendre... l'héritier aura recours à une opération de crédit foncier, empruntant aux établissements créés dans ce but, avec le système d'amortissement, la somme nécessaire pour payer ses frères... Très utile aussi serait le système d'assurance sur la vie, par lequel un père de famille s'assurerait un capital, qui à sa mort servirait à l'héritier pour désintéresser ses frères sans contracter de dettes ». P. 249-251. En ce qui concerne ce système d'assurance, qui fonctionne déjà avec succès en Allemagne, à l'instigation de la ligue des paysans de Westphalie, on peut consulter Claudio Janet : V. *Le socialisme d'État*, ch. II, Par. 2me.

ment perpétuel des lois et l'instabilité du gouvernement sont une nouvelle cause de perturbation et de malaise, parce qu'elles engendrent la défiance, notamment pour les capitaux, qui, ne sachant plus quel avenir leur prépare le législateur, renoncent à tout emploi productif et ne demandent qu'à émigrer. Et voici la principale raison de ce désordre: la plupart des Parlements tels qu'ils sont constitués aujourd'hui, ne représentent plus les intérêts des différentes classes sociales, mais les intérêts privés d'un ramassis d'individus dont on ne sait ni la provenance ni le but ; il n'y a plus personne qui soit en état de pourvoir aux véritables besoins du pays, absolument ignorés de ceux qui prétendent le représenter [1].

1. A propos des représentations parlementaires actuelles la *Koelnische Zeitung* (août 1894) fait la curieuse remarque que voici : « Le Reichstag, dit-elle, représente les phénomènes d'une maladie plutôt que l'intelligence et la force de la nation. L'égalité du droit électoral ne repose pas sur un principe absolument réprouvable, mais plutôt sur une conception idéale du droit des individus à prendre part à la solution des grands problèmes de l'État. Toutefois l'égalité du droit électoral ne tient pas compte du fait que ce droit n'implique pas en même temps la capacité de l'exercer et qu'il y a une distance immense entre l'intérêt de chaque citoyen et la manière dont les représentants du peuple résolvent les questions. Il en résulte que l'intelligence cède le pas à la prépondérance des masses, ce qui doit nécessairement abaisser l'État et la société au-dessous du niveau de notre civilisation. L'essentiel — après ces observations générales qui s'appliquent aussi aux autres États — c'est de tirer au clair le but véritable de la réforme électorale. Celle-ci doit briser la *tyrannie du nombre*, elle doit assurer aux *personnes instruites et modérées* plus d'influence qu'elles n'en ont eu jusqu'ici ; elle doit mettre une barrière au progrès d'un parti sans patrie, qui nie toutes les bases de l'État, de la société et de la religion, et faire en sorte que son influence parlementaire ne puisse plus faire pencher la balance dans les questions décisives. Quand la société est menacée, c'est elle-même qui doit faire entendre sa voix, et c'est à elle que revient l'initiative de la réforme. L'état est simplement un organe de la société humaine ; il n'a fait qu'assumer une partie des devoirs de celle-ci, dont le plus élevé consiste à assurer le développement de la civilisation. Les bases de la société, la religion, la morale, la famille, la propriété sont beaucoup plus profondes que celles de l'Etat, et la démocratie sociale trouverait en elles une barrière infranchissable contre la réalisation de ses utopies, quand bien même se réaliserait pour quelques instants son rêve de prendre en main par voie légale ou par la violence, le gouvernail de l'État.

« Le principe du droit universel et des élections directes pourrait — conclut la *Koelnische Zeitung* — rester fixe. Mais le principe de l'égalité de la valeur arithmétique des votes est insoutenable, parce qu'il est en contradiction ouverte avec les exigences légitimes de la civilisation et conduit nécessairement à des résultats électoraux par lesquels se manifeste moins le niveau intellectuel de la nation, que les passions et les idiosyncrasies des masses. Et c'est ici que l'on voit l'importance de la réforme électorale pour la vie politique et intellectuelle de l'Allemagne. » — De son côté voici ce qu'écrit Prins : « Les Chambres sont aujourd'hui disparates et bigarrées ; il y a des hommes politiques de toutes les couleurs qui représentent des influences locales et personnelles qui se rapprochent ou se séparent suivant les circonstances et résolvent les questions les plus hautes en se servant de mobiles très bas. C'est parmi ces éléments que le gouvernement est réduit à chercher la majorité, il est forcé de tenir compte avant tout des questions personnelles et des diverses ambitions et appétits. La capacité, les talents et l'indépendance nécessaires y font également défaut. » *Ouv. cité*, p. 193.

Or, si l'on ne remédie pas par de sages réformes au système parlementaire actuel, nous continuerons à voir les ingénieurs se vouer aux finances, les avocats à l'agriculture, les médecins à la politique, on verra en un mot un gouvernement de déclassés, soutenu par d'autres déclassés qui vivent tous dans un monde fictif et artificiel (1).

Et alors voici ce qui arrive : là, par exemple, où l'agriculture est la base de toute la richesse nationale et le point d'appui de plusieurs industries qui naissent d'elle, on oublie souvent que c'est sur elle précisément que doivent se concentrer tous les efforts et les soins du législateur. Celui-ci devrait diriger les choses de manière à ce que les gros capitaux trouvent dans les placements agraires la même sécurité sinon une plus grande, que dans les autres emplois, et qu'ils en tirent le profit qu'ils obtiennent aujourd'hui avec moins de soucis et de fatigue et par des moyens quelquefois illicites, en se livrant à un genre tout différent d'entreprises et d'industries.

Si les gouvernements n'avaient pas souvent entravé le développement agraire, si au contraire, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer, ils avaient poussé les banques elles-mêmes à lui consacrer une partie de leurs capitaux, gas-

1. « Les nations se trouvent actuellement en présence de deux politiques : il y a d'un côté la politique de Rousseau, du contrat social, de la centralisation, du suffrage universel et de la législation directe... Elle nous mène à la dissolution. De l'autre côté il y a la politique des groupes sociaux... qui dort dans la poussière des archives ; il faut la réveiller et peut-être nous rendra-t-elle un jour ce sentiment de droit, de justice et de responsabilité, cet idéal de dignité, de solidarité et de cohésion, auquel tendent nos vœux, nos aspirations et nos espérances. » Prins, *Ouv. cité*, p. 208-209.

A ces paroles sensées répondent parfaitement celles de l'illustre économiste belge M. Perin : « Le droit politique, dit-il, dérive du droit qu'ont les membres de la société d'être gouvernés selon la justice et de la nécessité de garantir leurs libertés par l'ingérence des gouvernés dans le gouvernement à cause de la faiblesse humaine. Ainsi donc l'intérêt général de la société, la capacité des individus à répondre à ce qu'elle demande d'eux, telle est la mesure du droit politique. Par conséquent, si, parmi le peuple, tous avaient cette capacité, rien de plus légitime que le suffrage universel... Mais un sort semblable n'est encore échu à aucune société, parce que, si grande que soit la puissance de perfectionnement moral et intellectuel que donne au peuple le christianisme, on ne peut imaginer qu'il puisse jamais mettre l'homme dans une telle condition... » *Les lois de la société chrétienne*, t. II, liv. IV, p. 45. — Nous ajouterons à ceci une dernière observation : quel que puisse être l'avenir réservé à la forme parlementaire actuelle, il faut surtout que le gouvernement soit fort et stable et que les chefs d'Etats, sans être des tyrans, se rappellent qu'ils sont au gouvernail de la chose publique pour être les premiers à la diriger, que leur rôle ne se réduit donc pas à celui de marionnettes, qui reculent aussi bien devant les droits que devant les devoirs de la souveraineté, car alors rien de plus naturel que les peuples, ne comprenant pas la raison d'avoir de tels chefs, finissent par les croire absolument inutiles et veulent s'en débarrasser à tout prix.

pillés trop souvent dans des spéculations ruineuses, les particuliers se seraient davantage et mieux occupés de la culture du sol et seraient restés en plus grand nombre à la campagne, ce qui aurait été tout profit non seulement pour l'agriculture, mais encore pour la morale privée et publique.

Voilà donc ce qu'il ne faut pas perdre de vue et où il faut en venir, car c'est dans les campagnes qu'est l'ancre de salut la plus sûre pour la société contemporaine (1). Le mal moral dont nous souffrons réclame le même remède que l'on conseille souvent pour un mal physique obstiné : l'air de la campagne. Certains gouvernements ne veulent pas s'en convaincre et pensent à tout, excepté à l'agriculture. Il n'est question que des ouvriers, et l'on dirait que les ouvriers seuls doivent être l'objet de leur sollicitude, comme si les agriculteurs ne constituaient pas en beaucoup d'endroits le plus grand nombre et n'étaient pas le facteur le plus solide et le plus puissant du bien-être commun (2).

Qu'on revienne donc aux champs, mais en les dégrévant des charges exagérées et en prenant soin du bien moral et physique de ceux qui en forment la population. Qu'on favorise dans ce but les écoles rurales, soit élémentaires communales, soit libres et spéciales, où l'on enseigne aux enfants non seulement à lire, à écrire et à compter, mais encore à connaître les éléments de l'agriculture ; le laboureur en retirera, entre autres avantages, celui d'apprendre à estimer sa profession comme elle le mérite et il verra ainsi combien il aurait tort de vouloir l'abandonner

---

1. « Nous savons, dit Rae, que l'un des axiomes du socialisme continental est qu'une révolution n'aurait aucune chance de succès, malgré l'appui des ouvriers des villes, si les paysans étaient contents de leur sort et refusaient d'y prendre part. Le mal le plus sérieux chez la plupart des grandes nations chrétiennes est actuellement la misérable condition dans laquelle est tombée la classe agricole, et l'impossibilité où elle se trouve d'en sortir. Le salut de l'Europe, on peut le dire, consiste dans la plus grande quantité de paysans qui prospèrent ; l'obstacle à la révolution est la petite propriété... Le petit fermier est plus stable, c'est-à-dire plus capable de traverser une crise agricole que le gros fermier, parce qu'il produit plus, dépense moins et consacre à son travail toute son activité. Le système de la petite ferme continuera probablement à maintenir, sinon à augmenter sa place dans l'agriculture moderne, et s'il s'affermit, il constituera l'une des meilleures barrières contre la révolution sociale. » *Ouv. cit.*, p. 32-33.

2. En Italie la moitié environ de la population s'occupe d'agriculture ; en France, il y a 17,465,000 personnes qui vivent de l'agriculture, 9,582,000 de l'industrie, 3,961,000 du commerce, 699,000 des fonctions publiques, 1,114,000 de professions libérales, 2,186,000 de leur revenu. Or, en France comme en Italie, l'agriculture est représentée dans des proportions dérisoires au Parlement. Ce qui montre que du moins chez les peuples latins le parlementarisme sert à tout, excepté aux intérêts du pays.

pour aller ailleurs à la recherche de gains toujours incertains et le plus souvent illusoires (1).

En restant dans le même ordre d'idées, nous voudrions voir encourager toujours avec ardeur la fondation et le développement d'*Unions rurales* locales où accourent, sous la conduite de curés zélés, les propriétaires ruraux et en général les agriculteurs de toute catégorie: métayers, emphytéotes, censitaires, tenanciers, fermiers, régisseurs ou gérants de campagne, ainsi que journaliers, qui, réunis tous ensemble, forment la constitution organique et la représentation permanente de la classe rurale, lui inspirant et maintenant en elle l'esprit de solidarité et établissant ou favorisant des mesures et des institutions utiles (2). Les plus importantes de ces mesures, à notre avis, sont les suivantes : favoriser le maintien et le développement des sentiments religieux et de la moralité dans les campagnes (3) : répandre parmi les agriculteurs de solides connaissances agricoles, au moyen de conférences agraires, journaux et opuscules techniques, et particulièrement au moyen de l'enseignement agricole donné, comme nous l'avons dit, aux

1. Au Congrès catholique régional tenu à Rome en juin 1894, nous nous permîmes d'émettre le vœu, qui fut approuvé, que les prêtres, appelés à exercer leur ministère dans les campagnes, reçussent au moins dans les grandes lignes une instruction générale agraire, avec laquelle ils puissent servir de guide au paysan, qui souvent n'a d'autre appui et conseiller que son curé. A ce propos nous devons citer l'exemple de l'un de nos compatriotes, le curé Paoletti, qui soutenait au siècle dernier notre manière de voir ; nous citerons aussi un livre *Le Curé de campagne*, de M. Ardant de Paris, ouvrage très fidèlement traduit par le chanoine Ambroise Grosso de Gènes, et qui résume d'une manière remarquable la plupart des services que peut rendre un curé de campagne.

2. Notre proposition sur la constitution des *Unions rurales* fut amplement discutée et fut approuvée au Congrès régional toscan tenu à Fiesole, septembre 1894, et au Congrès général réuni à Pavie, peu de jours plus tard. L'un des plus chauds partisans de la proposition fut l'illustre professeur Toniolo de l'Université de Pise, qui nous a prodigué ses lumières et ses conseils. Puisque nous parlons de lui, nous tenons à recommander à tous la lecture de son admirable *Programma dei cattolici di fronte al socialismo*, qui fut discuté dans l'assemblée de l'*Unione per gli studi sociali in Italia*, tenue à Milan le 2-3 janvier 1894, programme qui retrace et résume parfaitement toute l'action catholique dans cette question épineuse.

3. A propos de la moralisation non seulement des agriculteurs mais encore de tous les ouvriers, nous ferons une observation. Puisqu'il y a des manuels pour un grand nombre de professions afin d'enseigner la manière d'exercer un art donné, pourquoi n'y en aurait-il pas pour enseigner — en considérant les diverses professions au point de vue moral — quels sont les devoirs spécialement inhérents à chacune d'elles, la manière de les remplir et les avantages à retirer de leur accomplissement? On aurait ainsi une plus juste et plus haute idée de son état, lequel apparaîtrait comme un moyen d'accomplir les destinées fixées à la nature humaine et comme un moyen de devenir meilleur et d'être utile aux autres. Ce qu'il faudrait montrer surtout, c'est qu'il n'y a pas de condition si basse et si modeste qu'elle soit, qui ne permette d'être utile aux autres, au moins par la parole,

enfants des écoles, et, autant que possible, avec le concours d'un institut religieux, comme, par exemple, celui des *Frères de l'Instruction chrétienne* (1). On obtiendrait ainsi une instruction qui serait saine et en même temps qui ne coûterait que fort peu.

D'autres mesures excellentes que pourraient prendre les Unions rurales seraient : de faciliter le petit crédit à la classe agraire, au moyen de caisses rurales ou autres institutions identiques; d'établir et d'organiser les assurances agricoles en général, de coordonner et d'étendre celles déjà existantes, et de fonder des sociétés coopératives tant pour l'achat collectif, à bon marché, de denrées alimentaires, semences, engrais et instruments de travail, que pour la vente collective des produits agraires ; de patronner en outre toutes les institutions de prévoyance parmi les populations rurales; de favoriser le maintien et la propagation des bons systèmes de location entre propriétaires et cultivateurs, surtout celui du fermage partiel — métayage — qui représente la forme la plus rationnelle et équitable de la distribution du produit (2).

---

1. L'Institut français des *Frères de l'Instruction chrétienne* que nous avons indiqué ci-dessus et dont la maison-mère est située à Ploërmel-Morbihan s'est proposé le noble but d'enseigner l'agriculture dans les écoles primaires. Ce qui a surtout engagé ces bons religieux à entrer dans cette voie, c'est la persuasion qu'ils empêcheraient de cette manière la dépopulation des campagnes. Ils ont voulu convaincre dès l'enfance les paysans que le travail des champs est pour ainsi dire l'état normal de l'homme ici-bas, celui auquel est appelé le plus grand nombre. Pour propager cette vérité dans les écoles ils se sont appuyés sur l'enseignement de l'agriculture raisonnée et ont eu soin qu'il y eût, dans le voisinage de l'école, un champ modèle appartenant à un propriétaire intelligent et entendu, où leurs élèves puissent aller voir souvent de quelle façon la pratique doit répondre à la théorie. De cette manière ils deviennent experts dans les labours, les élaguages, les greffes, bêchottages, dans l'horticulture et dans le jardinage. Les *Frères de l'Instruction chrétienne* qui dirigent à présent les écoles primaires de la campagne, ont obtenu en peu de temps des résultats splendides. Ainsi la Bretagne seule possède actuellement cent écoles libres d'où sont sortis en août 1894, 2,200 jeunes gens aptes à recevoir un *certificat d'études agricoles*, c'est-à-dire un diplôme créé par l'association des *Agriculteurs de France*. Cet excellent exemple pourrait être utilement imité dans les autres pays et surtout chez nous, Italiens, qui dans nos districts ruraux n'avons pas d'écoles du tout ou en avons de telles qu'il vaudrait mieux n'en pas avoir. Or il faudrait transformer celles qui existent et en créer d'autres sur le modèle des écoles bretonnes et les confier, à défaut des *Frères de l'Instruction chrétienne*, à une congrégation du même genre, par exemple, à l'institut déjà si célèbre des Salésiens, qui seraient tout à fait en état d'entreprendre cette tâche.

2. Le ministère de l'agriculture et du commerce, au moyen des données fournies par le dernier recensement du royaume, a dressé un tableau intéressant des progrès du métayage en Italie. Il en ressort que chez nous le métayage suit pas à pas le progrès de l'agriculture, et que partout où celle-ci est florissante, celui-là se développe, et qu'il diminue au contraire dans les régions où la propriété est moins divisée et l'agriculture

Elles pourraient encore prévenir et retrancher d'une manière énergique et efficace les causes de la dépopulation des campagnes ; aider et conseiller les membres des *Unions* dans toutes les questions d'ordre juridique qui peuvent les intéresser, soit dans leurs rapports mutuels, soit dans leurs relations avec les tiers ou avec les pouvoirs publics (1) ; provoquer et diriger le

---

moins prospère, pour disparaître tout à fait là où l'on voit d'énormes étendues de terrains réparties parmi un trop petit nombre de propriétaires. En effet, il y a en Lombardie 148,000 propriétaires agriculteurs, 98,000 fermiers et 132,000 métayers ; dans la Vénétie 118,000 propriétaires agriculteurs, 595,000 fermiers, 67,000 métayers ; en Piémont 361,000 propriétaires agriculteurs, 28,000 fermiers, 32,000 métayers ; en Ligurie 87,000 propriétaires agriculteurs, 12,000 fermiers, 25,000 métayers ; dans l'Emilie 63,000 propriétaires agriculteurs, 28,000 fermiers, 186,000 métayers ; en Toscane 47,000 propriétaires agriculteurs, 12,000 fermiers, 259,000 métayers ; dans les Marches et en Ombrie les chiffres sont presque les mêmes qu'en Toscane. Dans les autres provinces le nombre des métayers va toujours en diminuant, jusqu'à disparaître entièrement dans les Abruzzes, les Pouilles, la Basilicate, la Campanie, la Calabre et le Latium, où existent des propriétés foncières d'une extension énorme.

Quant aux îles, il n'existe pas de métayage en Sardaigne, et en Sicile et il n'y a que quelques métayers dans la province de Messine. V. *Osservatore Romano*, 4-5 avril 1895. A propos du métayage, Bianchi, après avoir observé que Mortara voudrait rendre ce système obligatoire pour toute l'Italie, ajoute : « Sans partager cette opinion extrême, il est certain que le métayage offre de grandes qualités économiques et sociales, qui dans certaines conditions lui donnent le pas sur tout autre type de contrats. Toutefois pour que ce système donne les bons résultats dont il est capable, il est indispensable que le propriétaire s'occupe de la culture personnellement ou au moyen d'un agent entendu... Le propriétaire concourt à la production par l'intelligence et le capital, le métayer par un travail d'autant plus diligent et assidu, qu'il est fait dans son propre intérêt ; ainsi le métayage associe ces facteurs de la production dans une heureuse union et peut donner d'excellents résultats... Les avantages sociaux de ce système sont encore plus évidents. Nombre de gens veulent y voir la solution du problème social. Ce qui est certain en tout cas, c'est que le métayage préserve de la misère les cultivateurs et souvent les met dans une situation aisée, leur donnant même les moyens de devenir propriétaires... Il contribue à établir des relations de bienveillance mutuelle qui facilitent l'exercice du patronage... Ainsi disparaît l'antagonisme entre les classes élevées et les classes ouvrières dans les campagnes, faisant place à un heureux accord qui assure la paix sociale. De plus il relève dans le métayer le sentiment de la dignité personnelle, car celui-ci se considère comme un associé du patron et presque comme copropriétaire. » *Ouv. cité*, p. 163, 164, 165. V. encore : Bastiat, *Sur le métayage*, et Luzzatti, *La Pace sociale all' Esposizione di Parigi*. (*Nuova Antologia*, 16 décembre 1889.)

1. Les catholiques devraient redoubler de zèle pour favoriser le développement de ces *Unions rurales*, encouragées par les éloges que Léon XIII adressait aux œuvres de ce genre déjà établies. « Il faut louer hautement — écrivait le Pape — le zèle d'un grand nombre des nôtres, lesquels, se rendant parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain, pour y découvrir une voie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière. S'étant constitués les protecteurs des personnes vouées au travail, ils s'étudient à accroître le bien-être domestique et individuel de cette classe, à régler avec équité les relations réciproques des patrons et des ouvriers, à entretenir et à affermir dans les uns et dans les autres le souvenir de leurs devoirs et la pratique des préceptes divins, préceptes qui, en ramenant l'homme à la modération et en condamnant tous les excès, maintiennent dans les nations, et parmi les éléments si divers de personnes et de choses, la concorde et l'harmonie la plus par-

cas échéant une agitation légale pour obtenir du gouvernement des réformes législatives ou financières basées sur la justice et visant les intérêts de la classe agricole; elles pourraient enfin agir efficacement pour la suppression des impôts injustes ou disproportionnés qui appauvrissent la classe rurale, et pour l'introduction au contraire de mesures utiles à ses intérêts.

Mais que les classes rurales ne prétendent pas étendre leurs prétentions au delà des limites permises, ni les faire valoir aux dépens d'autrui. Qu'elles favorisent la fédération des différentes Unions locales, qu'elles leur laissent une pleine autonomie avec la liberté d'initiative et l'usage de moyens pratiques opportuns à chacune, suivant la teneur de ses statuts, mais qu'elles ne le fassent jamais qu'à la condition qu'ils ne soient pas contraires aux principes fondamentaux indiqués ci-dessus (1). L'État, de son côté, est en devoir de seconder, d'encourager le développe-

---

faite. Inspirés par ces pensées, des hommes de mérite se réunissent fréquemment en congrès, pour se communiquer leurs vues, pour unir leurs forces, pour fixer des programmes d'action. D'autres s'occupent d'unir en corporations les ouvriers de divers métiers; ils aident ces derniers de leurs conseils et de leur fortune et leur procurent un travail honnête et fructueux. Les évêques, de leur côté, les encouragent et les prennent sous leur patronage; par leur autorité et sous leurs auspices, des membres du clergé, tant régulier que séculier, se vouent en grand nombre aux intérêts spirituels des corporations. Enfin, il ne manque pas de catholiques riches qui, épousant la cause des travailleurs, ne regardent à aucune dépense pour fonder et propager des sociétés, où ceux-ci puissent trouver non seulement le moyen de pourvoir par leur travail à leurs besoins présents mais encore de s'assurer pour l'avenir un repos honorable et paisible. — Tant de zèle, tant et de si industrieux efforts ont déjà réalisé parmi les peuples un bien très considérable et trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler en détail. »

Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

Puisque l'occasion s'en présente, nous tenons à citer le *Secrétariat des pauvres*, fondé récemment à Turin sur l'initiative de quelques catholiques distingués et qui commence à donner d'heureux résultats. Il serait utile de voir se propager en Italie une institution qui, ailleurs, est déjà très florissante.

1. En Allemagne les associations agricoles catholiques, propagées d'une manière toute spéciale, ont donné ces derniers temps d'excellents résultats. Ceux qui se font inscrire, en payant une minime cotisation annuelle, reçoivent une ou deux fois par mois des brochures, où sont exposées les meilleures méthodes agricoles à suivre et la teneur de leurs droits personnels. Pour tous les renseignements et conseils dont l'agriculteur a besoin, les instituts susdits tiennent ouverts des bureaux particuliers où sont analysés gratuitement les engrais qui conviennent le mieux à chaque culture. Ils procurent en même temps des engrais et des semences d'excellente qualité et à prix marchand. En outre l'association a ses tribunaux d'arbitres, une méthode de procédure rudimentaire mais rapide et commode pour résoudre les questions, et si le paysan se trouve en querelle avec des adversaires qui ne sont pas de la société, celle-ci lui fournit des avocats habiles et entendus. En contractant ses diverses assurances par l'intermédiaire de la société catholique, le paysan obtient des compagnies de notables rabais, et il peut compter sur l'assistance de la société dans tous les actes importants de sa vie. De cette manière ces associations sont l'organe le plus efficace de la résistance contre le socialisme agraire.

ment de ces Unions, de les défendre contre les agitateurs de profession ; mais là doit se borner son action, car en allant plus loin son entremise donnerait lieu aux défiances et aux soupçons et rendrait leurs efforts stériles. L'État a en revanche une plus noble tâche à remplir, c'est-à-dire le devoir de coopérer au bon succès des grandes entreprises que se proposent les *Unions*, provoquant certaines réformes très utiles qui dépendent plus directement de lui, comme serait la transformation des *Établissements* actuels de *crédit foncier*, de manière à ce qu'ils répondent réellement à leur destination naturelle, c'est-à-dire à la *conservation* et à l'*amélioration* de la propriété (1). Il doit par conséquent les modifier profondément et en perfectionner le développement au moyen de ramifications locales qui aboutissent à un institut central (2). Il doit ensuite les dégréver le

1. On dirait aujourd'hui que les crédits fonciers ont un but tout différent : *l'expropriation*, non la *libération* de la propriété. Ceci parce qu'on ne considère pas comme une usure flagrante de faire payer un taux excessif d'intérêt, taux qui n'empêche pas seulement la reconstitution du capital emprunté, mais laisse en outre le pauvre emprunteur, à chaque échéance, dans une position de plus en plus difficile à cause des intérêts qu'il doit payer en même temps que des quotes-parts d'amortissement. Si l'on ajoute encore à cela la diminution naturelle du premier capital, produite par l'action du temps, on voit qu'il est impossible à l'emprunteur de procéder aux améliorations qui seules seraient aptes à lui faire supporter les énormes charges qui pèsent sur lui. Osera-t-on prétendre qu'un emprunteur auquel la terre ne rapporte que 3 ou 3 ½ pour °/o, et auquel on demande 7 °/o, sinon plus, ait encore de l'argent de reste à consacrer aux bonifications ? C'est là un désordre fâcheux, qui, si l'on n'y remédie pas promptement, amènera de graves et douloureuses conséquences.

2. L'organisation la plus propre, suivant quelques-uns, à répondre aux différents besoins du crédit foncier serait celle qui comprendrait un grand nombre d'associations mutuelles locales, reliées à un institut central et qui émettrait des billets suivant les besoins de chaque association. Celles-ci se borneraient d'ordinaire à remplir le rôle d'intermédiaire et céderaient les crédits hypothécaires, qui répondraient aux conditions voulues, à l'Institut central, dont l'administration et la garantie seraient constituées par les associations locales. Ces dernières revêtiraient des formes diverses ; s'adaptant aux circonstances locales, elles se prêteraient à toutes les opérations de crédit mutuel et se maintiendraient en rapport constant avec tous les organes centralisés du crédit : banque nationale, caisses d'épargne, etc. Elles exécuteraient, sous leur responsabilité, les opérations hypothécaires et ne s'adresseraient à l'Institut central que lorsque l'intérêt de leurs membres le requerrait. Ainsi naîtrait la concurrence entre les diverses associations, concurrence à laquelle on permettrait de se développer librement en accordant à chacune les mêmes faveurs et facilités. L'organisation des associations devrait être laissée à l'initiative des intéressés, auxquels il incomberait de constituer solidement la responsabilité de ces associations, soit par un système de solidarité collective comme dans les caisses rurales de Raiffeisen, soit en fixant une certaine responsabilité limitée. Dans ce dernier cas l'engagement, au lieu de versement de fonds, pourrait consister en une forme hypothécaire ou privilégiée, qui permette éventuellement à l'association d'émettre des billets de gages en exécution de sa garantie. Si la responsabilité des associations était solidement établie, surtout si elle était collective, elles pourraient faire des emprunts à l'Institut central du crédit foncier, qui émettrait comme contre-partie autant de billets. Ainsi on obtiendrait une organisation de crédit en même temps centralisée et

plus possible des taxes fiscales, et veiller à ce qu'ils restent dans leur sphère naturelle, qu'ils dépasseraient certainement s'ils accordaient des prêts pour un but étranger aux questions économiques, qui sont la raison d'être du crédit foncier, ou encore s'ils se livraient à des jeux de bourse ou à d'autres spéculations aléatoires. Il serait bon d'ailleurs de confier la gestion des *fonciers* à des instituts qui se trouvent à même de prêter à des conditions non seulement raisonnables, mais les plus douces possible, de sorte que l'emprunteur, sauf dans des cas extraordinaires, puisse tirer du fond hypothéqué non seulement de quoi payer les intérêts et la quote d'amortissement, mais encore de quoi vivre.

De même l'État, tout en faisant surgir et en encourageant des associations spéciales, imitées de celles qui servirent au siècle dernier en Allemagne à conserver les biens des petits propriétaires, doit se préoccuper de soumettre à une sage discipline les *crédits agraires*, notamment en ce qui concerne les prêts ; il doit exiger qu'ils soient faits dans de justes proportions, à des personnes d'une probité reconnue et dans un but déterminé et productif. De leur côté ces diverses associations, comme aussi les Caisses rurales, toutes les fois qu'elles ont constaté que les sommes qu'elles ont prêtées ont été véritablement consacrées à

---

décentralisée. La centralisation permettrait d'échapper aux vues et aux calculs individuels et de tirer profit des conditions économiques qui naissent de la détermination et des fluctuations de la valeur dans la société. La décentralisation servirait à établir un mouvement continuel entre les parties et le centre de ces associations et à étendre ainsi ses avantages à tous ses membres. Nous sommes obligés de nous limiter à un rapide aperçu de ces questions, mais nous ne voulons pas cependant renoncer à dire un mot d'un projet économique financier concernant spécialement l'Italie, et proposé par l'avocat Malatesta Covo de Milan. Voici quels en seraient les points principaux : la remise de toute la dette hypothécaire qui grève la propriété privée en Italie — environ 10 milliards et demi — moyennant l'émission d'un papier-monnaie inconvertissable que l'État donnerait en paiement aux instituts des crédits hypothécaires dont il prendrait la place. De la sorte, tout en réduisant le taux de l'intérêt à 4 °/o (outre l'amortisation), l'État réaliserait un bénéfice énorme, plus de 400 millions par an, qui lui permettrait de combler le déficit actuel du budget et de dégréver la propriété foncière d'au moins 250 millions d'impôts. Ces 250 millions joints à 100 millions au moins d'intérêt, desquels serait également allégée la propriété, donneraient une économie totale à son profit de 350 millions, sans que l'État supportât pour cela aucune nouvelle charge, ayant au contraire trouvé le moyen d'équilibrer son budget et de ne pas surcharger les contribuables. Le papier-monnaie émis serait éteint dans l'espace de 50 ou de 75 ans, par l'amortissement que les propriétaires paieraient en même temps que l'intérêt. Ce projet, qui a coûté beaucoup de travail à son auteur et qui présente incontestablement des côtés très séduisants, offre en même temps plusieurs difficultés d'une solution ardue ; il réclame pour le moins une étude beaucoup plus approfondie avant qu'on puisse définitivement se prononcer à son sujet.

des bonifications, devraient accorder, autant que possible, sous forme de prime, une diminution ultérieure des intérêts.

L'État devrait aussi appliquer partout, au moins à titre provisoire, l'*Homestead-exemption law*, c'est-à-dire faire que les biens de famille ne soient pas susceptibles d'être séquestrés, pour quelque motif que ce soit, pas même au profit du fisc (1). Sous cette dénomination de biens de famille, on entend une propriété rurale de moyenne grandeur, suffisant à pourvoir aux besoins d'une famille de cultivateurs et comprenant l'habitation, les locaux de travail, grenier et granges, le bétail, les instruments agraires et les produits nécessaires jusqu'à la prochaine récolte. Cette propriété est inaliénable par le chef de famille, s'il n'a l'approbation de l'autre conjoint et des enfants majeurs, et elle reste absolument inaliénable, tant qu'il y a un mineur dans la famille. Elle ne peut être grevée de dettes qu'avec l'autorisation des autorités compétentes, avec le consentement du père de famille, jamais pour plus de la moitié du revenu habituel, seulement pour une durée limitée et uniquement quand la récolte a manqué ou a été très maigre, ou quand on veut procéder à des bonifications (2).

---

1. L'extension de la loi dite des biens de famille — *Homestead-exemption law* — à l'Italie a été demandée au Parlement par le député Pandolfi, qui y a joint plusieurs sages et importantes considérations. Toutefois, avant lui elle avait été réclamée à Gènes par l'*Union Catholique pour les études sociales en Italie*, qui, par l'organe de son président Toniolo, formulait, en 1893, la proposition suivante : « Favoriser la diffusion de la petite propriété en la préservant des dangers du morcellement et des charges hypothécaires qui ne cessent de la détruire, et cela moyennant une modification du *régime successoral* — qui oblige aujourd'hui au morcellement à l'infini — et par l'exonération d'un *minimum* de propriété de toute expropriation forcée pour dettes privées ou fiscales. » Le projet de loi sur la systématisation des grandes propriétés foncières en Sicile, présenté par le ministère Crispi (février 1895), porte l'application de l'*Homestead*. En Allemagne elle a été soutenue par le centre et les libéraux nationaux.

2. L'*Homestead-exemption law* a été imaginée et introduite en Amérique après la crise commerciale de 1837, quand on vit le plus grand nombre des petits propriétaires ruinés par le séquestre de leurs domaines à un moment où la terre ne trouvait d'acquéreurs qu'à vil prix. On songea alors à donner plus de stabilité et de sûreté à la propriété rurale en la rendant au moins en partie insaisissable. Aujourd'hui l'*Homestead* est appliquée dans tous les États-Unis et sur 49 États, il n'y en a que cinq — Rhode-Island, Pennsylvanie, Delaware, Oregon, Colombie — qui ne l'ont pas introduite dans leur législation. Il y a au contraire dix-huit États qui en ont fait un article de leur constitution particulière. Dans la plupart de ces derniers l'*Homestead-exemption* s'obtient de droit sans déclaration spéciale à l'autorité. Il suffit d'être propriétaire ou usufruitier de la propriété, d'être chef de famille, même sans avoir d'enfants, mais seulement des frères, des sœurs, ou simplement des pupilles, d'habiter dans un lieu exempté du séquestre et d'être citoyen américain.

Sous le nom d'*Homestead* on comprend encore aux États-Unis une autre institution,

Nous avons appelé cette mesure un moyen provisoire, parce que, à envisager la question dans son ensemble, nous sommes persuadé que l'État doit faire un pas beaucoup plus décisif et doit avant tout procéder à une juste décentralisation en partant de ce principe, que c'est la Commune qui doit intervenir là où l'action privée ne sait, ou ne veut, ou ne peut suffire; que la Province, qui représente précisément l'union des Communes, doit accomplir ce que ne peut faire la Commune laissée à elle-même; que le Gouvernement central enfin doit prendre sur lui ce qui dépasse les forces des différents groupes qu'il embrasse. L'État, en effet, n'est pas et ne doit pas se regarder comme un moteur général, comme une force centrale, qui imprime une direction unique dans tous les domaines de l'activité nationale. Il doit au contraire être considéré dans sa triple organisation, communale, provinciale et centrale et son intervention doit se mesurer d'après les besoins de ces divers départements. On ne peut donc faire de lui l'État-Providence destiné seul à guérir tous les maux, car il n'aurait pas le moyen d'y réussir et se trouverait poussé malgré cela à s'attribuer toute chose, ce qui paralyserait ou arrêterait toute autre activité que la sienne au plus grand préjudice de tous (1). Un autre pas à

en vertu de laquelle tout citoyen américain, ou quiconque a déclaré vouloir le devenir, peut occuper, à titre gratuit, 160 ou 180 hectares de terres publiques encore inoccupées. C'est par ce système qu'a été peuplé et cultivé l'Ouest de l'Amérique, c'est-à-dire 55 millions d'hectares dans l'espace de 25 ans ! V. à ce sujet, Claudio Janet, *Les États-Unis contemporains ; — Le socialisme d'État.*

1. « En principe, dit Garofalo, on ne devrait concevoir l'existence de l'État que pour la sauvegarde de tous les droits, c'est-à-dire pour empêcher ou réprimer la violation des lois, et pour la défense de la société contre ses ennemis extérieurs ou intérieurs. Telle est la véritable mission de l'État, parce que telle est sa raison d'être ; c'est dans ces limites seulement qu'il devrait faire usage de la force ; ce n'est que pour remplir cette tâche qu'il devrait soumettre les citoyens à payer un impôt. Ceux qui ont des intérêts dans une institution spéciale peuvent pourvoir à toute autre fin par des associations et cotisations volontaires. Et Spencer est allé jusqu'à soutenir la légitimité de la résistance des citoyens, quand les impôts ont un but différent. » *Ouv. cité*, p. 59-60. Prins ajoute de son côté : « Et ce qui est à craindre, ce n'est pas l'autorité, mais l'autorité centralisée. Le gouvernement local est bien loin de présenter les inconvénients de l'État unitaire.... La décentralisation est la seule expression de l'autorité qui concilie l'ordre et la démocratie, et empêche celle-ci de devenir le tyran d'une majorité... Ce qui manquait au moyen âge, c'était l'unité ; ce qui aurait pu venir du moyen âge, si un développement régulier lui avait permis de donner tout ce qui était en lui, c'est la consécration définitive des libertés locales.... Les fonctions, au lieu d'être concentrées au sommet, doivent être distribuées dans les organes fondamentaux du corps social, les citoyens doivent reprendre une partie de la tâche actuellement confiée à l'administration professionnelle et doivent concourir avec elle à l'accomplissement des devoirs sociaux. Tel est le caractère du gouvernement local... Dans l'État décentralisé les groupes locaux arrivent à résoudre très simplement les questions qui de prime abord semblent extraor-

faire, non moins important que celui-ci, serait d'en venir résolûment à une modification radicale de toute la législation sociale, surtout en ce qui regarde le système fiscal.

dinairement ardues et inquiétantes... Le secret de la force de résistance des États-Unis est dans la décentralisation grâce à laquelle l'initiative, l'énergie, l'activité, le sentiment de la responsabilité et de l'indépendance sont répartis sur tout le territoire ». *Ouv. cité*, pp. 58-59, 63-75. — La nécessité de la décentralisation a encore été remarquablement étudiée par HUMBOLD, *Essai sur les limites de l'activité de l'État.* — JULES SIMON, *La liberté.* — DUCPÉTIAUX, *La mission de l'État.* — NOVICOW, *Les gaspillages des sociétés modernes.* — H. SPENCER, *L'individu par rapport à l'État.*



CHAPITRE XXV.

REMÈDES.

Réforme des impôts. — Abaissement des droits de succession, d'enregistrement, de constitution et radiation des hypothèques, des frais de notaire, etc. — Économie sur les frais d'administration, sur les tribunaux, sur les universités et sur les écoles. — Économies sur les armées. — La politique des armements et ses effets désastreux. — La paix et les arbitrages. — Le véritable arbitre. — La Franc-maçonnerie, le bien-être des masses et les corporations religieuses. — Les grandes propriétés foncières. — La mission de la presse. — Nécessité d'examiner avec impartialité les conditions réelles des différentes classes sociales. — Nécessité de renoncer à fausser systématiquement l'état des choses. — Retour à la vérité.

NOUS avons déjà indiqué ailleurs quels sont, à notre avis, les plus acceptables des impôts et quels principes il convient de suivre dans leur répartition, nous ne reviendrons donc pas sur ce point, mais plutôt, élargissant la question et parlant sans ambages, nous affirmerons bien haut ce qui, à nos yeux du moins, est une vérité incontestable.

La principale modification à faire dans le système des impôts consiste en ce que l'État, se souvenant de l'obligation qui lui incombe de travailler, dans la plus grande mesure possible, au bonheur de chacun des membres du corps social, revienne au principe fondamental de régler ses besoins d'après ses revenus et non ceux-ci d'après ceux-là.

Qu'il se garde donc de dépenser à la légère et qu'il dirige les choses de manière que toutes les classes — chacune dans une juste proportion — soient dégrévées des charges immodérées qui les frappent et qui sont pour chacun une cause inévitable de ruine (1). Il est certain que ce serait prendre une mesure

1. Léon XIII parle de cette question en ces termes : «... Ce qui fait une nation prospère, c'est la probité des mœurs, les familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice, les *impôts modérés* et une répartition *équitable* des taxes, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture *florissante*

excellente que de diminuer les droits de successions en ligne directe, des contrats en général et de ceux d'achat et de vente en particulier; de modifier les dispositions fiscales sur la constitution ou la radiation d'hypothèque, les frais de notaire, ceux de timbre, d'enregistrement et autres (1). Il ne serait pas moins utile de réaliser des économies sur les fonctions administratives, sur les tribunaux, prétures, préfectures, universités et écoles, tant supérieures qu'inférieures (2). Cependant toutes ces économies ne seront toujours que de simples palliatifs d'une utilité douteuse si l'on n'attaque pas le mal à la racine, c'est-à-dire si les États d'Europe ne changent pas du tout au tout la tendance militaire actuelle, la politique dite d'armements, qui les a tous envahis, comme une sorte de contagion et qui fait de nous une société de frénétiques (3).

---

et autres éléments du même genre, toutes choses qui plus elles augmentent, plus elles rendent les peuples heureux. De même donc que, par tous ces moyens, l'État peut se rendre utile aux autres classes, de même il peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière et il a parfaitement le droit de le faire sans avoir à redouter le reproche d'ingérence; car, *en vertu même de son office, l'État doit servir l'intérêt commun.* Et il est évident que plus se multiplient les avantages, résultant de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs... C'est pourquoi parmi les graves et nombreux devoirs des gouvernants qui veulent pourvoir comme il convient au bien public, celui qui domine tous les autres, consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite *distributive.* » Epist. Encycl., *Rerum novarum.*

1. L'impôt dit du *timbre et enregistrement*, qui semble destiné à empêcher tout acte de la vie civile, devrait être profondément modifié. La constitution ou radiation d'hypothèque devrait être facile et peu coûteuse, de manière qu'on puisse s'en servir aussi comme d'une petite garantie pour les avances des Caisses rurales. Les notaires devraient devenir les auxiliaires intelligents et les conseillers désintéressés de leurs clients, surtout des associations locales de crédit, et leurs honoraires ne devraient jamais dépasser le 2,70 ou tout au plus le 3 °/o.

2. A propos des tribunaux il faut observer qu'en Angleterre, au lieu de trois ou quatre juges pour trancher une question, il n'y en a qu'un seul, qui, pris parmi les meilleurs, est absolument indépendant et échappe à toute pression politique ou privée. Il est largement rétribué, mais en retour il a une immense responsabilité à laquelle il ne peut se dérober pour aucune raison, et en vertu de laquelle il doit répondre à tous de ses arrêts, encourant la réprobation publique s'il se laisse entraîner en dehors des sentiers de la justice.

3. Il suffit, pour avoir une idée de la voie fausse dans laquelle s'est engagée l'Italie, de jeter un coup d'œil sur l'éloquente statistique qu'a publiée la *Gazetta del Popolo* de Turin (15 sept. 1894), et qui met en regard les dépenses de l'administration centrale italienne de la guerre avec celles des ministères de la guerre autrichien, français et allemand.

Les recherches approfondies de ce journal ont donné le résultat que voici :

Italie : 794 employés effectifs (civils et militaires), qui comportent une dépense annuelle de 2,221,877 fr.

Autriche-Hongrie : 743 employés, avec une dépense de 2,405,697 fr.

France : 691 employés, avec une dépense de 2,644,039 fr.

Allemagne : 483 employés, avec une dépense de 2,415,662 fr.

Cependant cette paix armée coûte des sommes folles. Ce sont des millions, des milliards même qu'on prélève sur les fonds et surtout sur les labeurs du peuple, pour les engloutir dans les préparatifs d'armes et d'armées, destinées les unes et les autres à porter tôt ou tard le carnage et la désolation parmi ceux-là mêmes dont les lourds sacrifices en font tous les frais (1). Sacrifices qui peuvent d'un moment à l'autre devenir tout à fait inutiles, car le progrès des études dans l'art de la guerre et les découvertes incessantes applicables à son développement, ont souvent pour conséquence de nécessiter des modifications dans l'organisation militaire et de faire renouveler les instruments d'offensive et de défensive. Tout le travail antérieur est alors complètement perdu, et de nouvelles dépenses sont inévitables. N'est-ce pas là ce que nous voyons se produire en Europe depuis 1870 ? Mais cette marche des choses est fatale et elle conduit à une ruine inévitable.

On dit, il est vrai, que les peuples s'ingénieront de plus en plus, qu'ils apprendront à tirer meilleur parti de leur travail, et auront ainsi le moyen de continuer à vivre et de faire face aux nouvelles charges.

Mais c'est là une vaine illusion ; l'activité productive de la moitié de ces peuples et peut-être de plus de la moitié est absorbée, année par année, par le service militaire permanent, qui l'enlève au travail et qui souvent sert en même temps d'école de corruption. Mais sans parler de cet inconvénient, comment l'industrie, l'agriculture peuvent-elles prospérer, comment le capital peut-il affluer de leur côté, quand au moindre

---

Relativement au nombre comparé de soldats, l'administration centrale coûte :

Italie	11 fr. 95	par homme.
Autriche-Hongrie	7 fr. 06	id.
France	5 fr. 18	id.
Allemagne	5 fr. 47	id.

C'est-à-dire que l'Italie est l'État qui a le plus grand nombre d'employés et qui dépense le plus pour son administration militaire, quoique la moyenne des soldats soit sensiblement au-dessous de celle des autres États. Ceci sans préjudice de tout ce qui est dépensé pour l'armée proprement dite.

1. Il n'est peut-être pas inutile de le rapporter ici : grâce à un travail de Sherman, secrétaire du trésor aux États-Unis, on a pu constater que, dans la guerre de Sécession, les frais de guerre proprement dits, et les pertes dérivant des intérêts des dettes contractées et autres supportées par l'État fédéral, s'élevèrent à 6,190,000,600 de dollars, soit à 31 milliards de francs. Quant aux soldats, on compte que sur 1,124,000 enrôlés par la confédération du sud, 600,000 furent tués ou blessés. Les pertes de l'armée fédérale des États du Nord furent à peu près les mêmes. V. *Journal de Bruxelles*, 16 sept. 1880.

progrès qu'elles font l'État intervient et trouve mille manières d'en confisquer la meilleure part ? C'est là un système auquel nul ne peut résister longtemps ; en effet, pour peu qu'on vive au milieu des multitudes et qu'on en étudie sérieusement les conditions, on voit que cette pernicieuse méthode d'appauvrissement systématique est partout en vigueur et que tous la mettent en pratique, État, Provinces, Communes. Aujourd'hui pour faire face aux exigences militaires, les gouvernements enlèvent à tous les citoyens, riches ou non, la moitié au moins de leur avoir et veulent qu'avec ce qui leur en reste ils vivent comme auparavant, qu'ils créent même de nouvelles industries et qu'ils entreprennent de nouveaux travaux. La cause du malaise social, affirment-ils, provient de l'inertie des citoyens. Cette assertion serait vraie, si des impôts exorbitants n'appauvrissaient pas le contribuable au point de l'obliger à se débattre au milieu des plus cruelles privations. Qu'on parcoure les campagnes, qu'on étudie sérieusement l'état des choses, et l'on verra les propriétaires condamnés à subir d'une part la baisse du prix de vente des produits, de l'autre l'augmentation constante et progressive des taxes foncières, provinciales, communales ainsi que des surtaxes et pour finir, le retour fréquent d'accidents tels que la grêle, l'incendie, la foudre, la sécheresse, les inondations — accidents dont on ne tient plus compte aujourd'hui pour dégréver jusqu'à un certain point les contribuables; aussi les propriétaires ne savent où donner de la tête et tremblent toujours pour le lendemain. Le même fait se reproduit dans les villes, où chacun est forcé de restreindre ses dépenses ; par conséquent, là encore il y a diminution de travail, diminution d'emplois domestiques et ainsi de suite.

Taxez plus fortement les riches, a-t-on répondu. Soit, mais qui ne voit que les grandes fortunes sont relativement peu nombreuses, et que de plus, elles se trouveront de plus en plus réduites [1]?

1. D'après une statistique soigneusement dressée en France on a constaté que le nombre des personnes vivant de leurs rentes s'y élève à 2,168,000 ; elles représentent par conséquent 6% du total de la population. Le reste de la nation vit ou de l'agriculture, ou du commerce, ou de l'industrie, ou des professions libérales. On voit par là que lorsqu'on prétend remédier aux misères sociales par l'impôt sur la rente, on se fait illusion, car dans la réalité cet impôt ne pourrait jamais donner ce qu'on en attend. Et il n'est pas vrai non plus, comme l'affirment quelques-uns, que si l'on répartissait entre tous les individus les millions que possèdent quelques-uns tous auraient de quoi

TABLEAU DES DÉPENSES MILITAIRES DES ÉTATS D'EUROPE EN L'ANNÉE 1893

(en francs).

	EXERCICES.																	FLOTTE	
	Frais d'administration.	Partie technique.	État major.	Intendance.	Instruction.	Solde.	Subsistance.	Fourrage.	Service médical.	Transport.	Habillements.	Remonte.	Département de l'artillerie et fournitures des armes.	Génie et ses fournitures.	Dépenses diverses.	TOTAL.	Dépenses extraordinaires.	Dépenses ordinaires.	Dépenses extraordinaires.
Autriche-Hongrie	3,206,555	7,609,233	4,899,787	3,746,977	4,200,600	102,953,999	80,000,000		8,262,837	»	47,000,000	7,669,049	220,000	6,000,000	407,259	276,175,696	50,358,874	24,781,700	6,412,500
Allemagne	3,729,875	1,648,250	8,243,880	2,746,552	7,503,626	148,052,589	148,210,355		8,167,852	8,160,171	26,404,087	11,893,084	34,149,827	4,278,705	123,027,270	535,216,123	196,406,300	61,120,311	49,946,564
Italie	2,199,000	2,174,700	4,030,000	3,190,300	4,766,400	113,390,900	34,514,200	17,711,700	2,386,000	»	17,985,800	4,906,800	5,174 800	5,997,800	21,198,128	239,626,528	4,900,000	99,739,269	»
Russie...	41,159,056	»	»	»	29,552,868	225,342,500	151,775,648	64,196,456	14,423,188	27,540,360	79,548,684		35,462,460	»	262,746,900	931,748,120	118,428,000	199,571,212	»
France..	3,841,090	1,383,720	12,518,146	14,344,588	12,877,359	221,639,598	98,775,330	70,193,682	9,332,276	13,895,560	64,492,030	17,516,850	13,727,810	15,923,572	11,674,520	582,136,131	52,474,000	255,600,430	»
Belgique	492,000	»	1,112,410	309,500	199,341	27,244,108	6,582,790	4,029,194	1,229,700	100,000	1,044,450	997,950	1,368,825	1,550,000	540,885	46,801,153	17,160,891	»	»
Bulgarie	»	»	»	»	»	11,305,761	7,150,000		»	»	2,200,000	»	155,000		2,435,788	23,246,549	»	»	»
Angleterre	7,280,475	»	1,099,500	3,100,000	2,795,375	170,000,000	42,162,000	13,100,225	7,083,925	14,536,000	30,489,500	1,970,150	40,344,000	4,646,700	97,423,455	436,032,305	»	356,002,500	»
Grèce	190,000	»	»	»	412,500	8,839,000	1,000,000	950,000	»	»	1,145,000	»	»	»	1,827,730	14,364,231	»	»	»
Danemark... ...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14,711,753	1,379,019	9,380,094	982,750
Espagne	15,354,416				2,096,862	74,202,970	11,488,627		2,569,969	1,031,000	»	2,007,653	4,176,365	3,874,400	20,838,735	140,640,997	»	»	»
Hollande	532,243	»	418,488	140,768	1,477,754	23,164,528	1,027,738	2,992,850	1,968,151	428,240	1,084,624	510,019	2,031,702	1,549,497	3,543,786	40,870,488	6,332,482	33,444,930	»
Norwège	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10,092,929	650,937	»	»
Portugal	136,746	»	463,540	»	»	19,281,043	3,639,401		»	»	999,040	»	3,225,179	»	1,356,384	29,101,133	227,200	14,035,706	3,010,400
Roumanie	1,049,060		1,487,043	716,670	931,000	20,331,800		3,350,000	1,091,209	600,000	4,541,000	594,000	2,516,200		1,464,000	38,691,982	»	1,732,090	»
Serbie...	89,713	42,618	162,210	109,949	374,811	3,100,173	3,462,133		149,950	»	1,633,512	1,607,774	221,428	373,213	»	11,327,484	»	»	»
Suisse...	599,845	236,100	»	»	9,329,815	»	»	»	»	»	9,379,558	1,712,956	5,459,790	3,296,117	1,889,500	31,903,681	12,654,058	»	»
Suède	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	29,286,883	2,834,488	9,089,335	2,764,862
															TOTAL...	3,431,974,166	463,806,249	1,064,497,577	63,117,076

N. B. Ce tableau est extrait du n. 229 (15 oct. 1893) du *Bulletin de la presse et de la bibliographie militaire*, publié par les soins de la première division du Ministère de la guerre de Belgique.

En Europe il y a vingt-cinq ans que la misère va grandissant graduellement, presque en proportion mathématique des énormes impôts rendus nécessaires par la paix armée [1]. Qu'on

vivre. D'après les calculs qu'on a fait, chacun n'en retirerait qu'une somme insignifiante, à peine suffisante à le faire vivre pendant un jour. Où en serait donc l'avantage? V. pour la statistique sur la rente en France le journal la *Voce della Verità*. Rome, 17 janv. 1895. Voir encore à ce sujet un très bel article publié par M. Alberto Guidi dans la *Rivista internazionale di scienze sociali e discipline ausiliarie* (Rome, sept. 1895) et qui a pour titre : *Carlo Marx e la legge storica dell'accumulazione capitalistica*. Dans son travail l'éminent écrivain, s'appuyant sur les statistiques de l'impôt sur le revenu en Prusse, remarque que l'impôt sur les revenus supérieurs à 3000 marcs ne frappait en 1878-79 que 609,000 personnes sur 26,356,866. Aussi, après avoir observé que, par suite de l'impôt, les divers revenus se partagent en six catégories et après avoir encore observé que les contribuables des deux premières catégories, c'est-à-dire de la catégorie qui possède de 400 à 525 marcs et de 525 à 2000, ont entre leurs mains plus des deux tiers du revenu annuel national, il arrive graduellement à cette conclusion significative, que « la sixième catégorie, formée des revenus supérieurs à 100,000 marcs... ne comprend qu'un total de revenus de 101,770,000 marcs. » Ainsi les individus de cette catégorie formée des rois de la finance, des Crésus modernes, des grands capitalistes qui, selon Carlo Marx, sont actuellement en possession de presque toute la richesse, ne possédaient en 1878 en Prusse que 1,26 % du revenu national... Et l'auteur a soin d'avertir que, si l'on compare les chiffres de l'année 1878-79 avec ceux des années suivantes, on trouve que, sauf de légères oscillations, la proportion dans laquelle le revenu annuel se répartit entre les différentes classes, est restée la même.

1. A ce propos, il est bon de considérer combien, en quelques années, s'est accrue la dette publique en Europe et de combien se sont augmentées les dépenses pour en payer les intérêts, sans perdre de vue que *la plus grande partie* de ces dettes a été contractée pour l'*entretien des armées, des flottes et des fortifications*.

Dans les dix dernières années la dette publique *s'est accrue de 28 milliards*. Les dépenses militaires se sont élevées à *5 milliards et 300 millions par an*. La dette collective de l'Europe atteint la somme fabuleuse de *116 milliards*. En calculant seulement à 4% l'intérêt que l'on doit payer pour cette dette, *cela fait presque 5 milliards par an*, et en réalité on en paye davantage. En ajoutant les 5 milliards de dépenses militaires aux 5 milliards des intérêts de la dette publique, on paie annuellement en Europe la somme énorme de *plus de 10 milliards*. Ces chiffres nous semblent suffisamment éloquents. Quant à l'Italie prise séparément, voici les chiffres qui représentent le montant de la dette publique sur plusieurs exercices passés, et en particulier dans les derniers exercices de 1887-88 jusqu'à maintenant. Cette dette, y compris les pertes du trésor, la dette contractée envers la Banque Nationale pour le cours forcé et, quand celui-ci a été supprimé, pour les billets d'État, et la diminution progressive des biens de l'État dépendant de l'aliénation des biens domaniaux, de l'exemption des redevances et de la rentrée des fonds, suit la progression suivante :

1862	3,561,517,674
1867	7,550,596,190
1872	10,173,753,531
1877	12,025,051,592
1882	12,388,064,105
1887-88	13,121,688,349
1888-89	13,926,120,706
1889-90	14,113,207,639
1890-91	14,583,847,963
1891-92	14,732,864,423
1892-93	14,814,873,406
1893-94	14,861,707,653

La dette publique italienne a donc été en progression continue, et le paiement des

additionne tous ces milliards si malencontreusement dépensés, que l'on compte ce qu'ils auraient rapporté s'ils avaient été consacrés à l'industrie et à l'agriculture, et que l'on voie si les résultats définitifs, surtout après les progrès et inventions de date récente, n'auraient pas mis actuellement l'Europe dans un état de prospérité telle que la misère y serait diminuée et le bien-être augmenté autant qu'il est possible. Mais, malheureusement, c'est le contraire qui est arrivé et alors est-il étonnant que le désespoir de la misère, venant s'ajouter au relâchement ou à l'extinction des principes religieux et moraux, prépare la voie à l'invasion barbare de l'anarchie?

Signalons encore une autre erreur : la franc-maçonnerie, qui a pris presque partout possession du gouvernement de la chose publique, dédaigneuse des intérêts d'autrui, préoccupée uniquement d'atteindre son principal but, la destruction du credo religieux, a juré une guerre à mort aux corporations religieuses qui étaient les meilleurs soutiens de ce credo et n'a eu ni repos ni trêve qu'elle ne les ait chassées de toutes parts et dépouillées de tous leurs biens (1).

Et cependant, c'étaient les religieux qui donnaient de quoi vivre à tous ces pauvres gens impropres au travail, qui aujourd'hui, grâce à la philanthropie maçonnique, meurent de faim !

Et ce sont encore ces religieux qui, pendant de longues années, ont consacré leurs ressources à faire avancer la civilisation et à augmenter le bien-être général au moyen d'études

---

intérêts absorbe actuellement la moitié environ des recettes. Quant aux forces militaires les voici : en 1869 l'Europe avait en temps de paix 2,195,000 soldats ; en 1891 elle en comptait 3,500,000. Actuellement nous sommes à environ 4,000,000 et rien ne prouve que nous en resterons là !

1. Pour qu'on ne nous accuse pas de prêter à la franc-maçonnerie des sentiments et des intentions qu'elle n'a pas, voici le programme présenté par le grand maître Adrien Lemmi à la conférence maçonnique, tenue à Milan le 20 septembre 1894, à laquelle assistaient les principaux représentants de la franc-maçonnerie italienne : « Soumission de l'Église au joug de la loi commune ; pour cela abolir les garanties papales, loi supprimant radicalement les corporations religieuses qui recommencent à pulluler, révision de la loi sur les œuvres pies pour en faciliter la centralisation (c'est-à-dire pour s'emparer de leurs derniers revenus au profit des francs-maçons grands et petits) ; réforme laïque de l'instruction primaire. » Lemmi, parlant ensuite de la question sociale, affirmait que « la solution devra s'inspirer d'une bienveillante concorde entre les classes sociales, limitant le droit de mal user de la propriété ». Et il ajoutait que « la franc-maçonnerie doit s'appliquer à inaugurer une nouvelle ère de fraternité et d'amour pour le genre humain » (!). Dans les complications de la situation présente, il voyait, disait-il, « une crise préparant l'avenir », mais il juge que le catholicisme a fait son temps et blâme les hommes d'État, qui, « d'après le vieil adage, reconnaissent en Dieu le meilleur gendarme ».

scientifiques et d'utiles découvertes, s'appliquant au ministère de l'enseignement, fertilisant les terres incultes, les bonifiant, les rendant habitables, de sorte qu'elles devenaient des sources de travail et de production pour des populations entières (1). Et que n'ont pas fait, jusqu'à nos jours, les bénédictins, les cisterciens, les trappistes, les franciscains, les jésuites, les dominicains et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici (2)?

Mais les corporations religieuses abolies, qui les a remplacées? L'État, qui a rendu l'instruction obligatoire, et qui l'appelle gratuite, quoiqu'il la fasse payer très cher aux contribua-

1. Quand les moines avaient accompli sur une terre les travaux de bonification qui auraient dépassé les forces d'un simple particulier et l'avaient rendue propre à l'agriculture, ils y élevaient une maison et la donnaient en emphytéose à des métayers. Quant au commerce, dans ces temps où les routes étaient peu sûres, les voyages longs et difficiles et les habitations rares, les monastères ouverts à tout voyageur offraient aux marchands un asile sûr et facilitaient les communications. Les couvents étaient le rendez-vous des marchands ; là, à l'occasion des fêtes religieuses, se tenaient les foires et les marchés. A l'ombre protectrice des monastères se développèrent les premières industries, se groupèrent des bourgs populeux, et souvent naquirent des cités florissantes. » V. Bianchi, *Ouv. cité*, p. 41. — Brants, *Essai historique sur la condition des classes rurales en Belgique*. Louvain, 1880, p. 111. — Janssen, *L'Allemagne à la fin du moyen âge*. Paris, 1887, p. 282 sq.

2. On a dit que la révolution du siècle dernier a donné la terre aux paysans, mais c'est là une erreur d'histoire. Ceux qui ont commencé à donner la terre aux paysans, ce sont les moines bénédictins et autres qui, entre le IVe et le Ve siècle, leur apprirent la manière d'en tirer parti. Cela s'est reproduit partout, en Italie, en France, en Allemagne, en Espagne. Ainsi les missionnaires qui prêchèrent le christianisme en Allemagne, furent en même temps les apôtres de l'agriculture. En Norwège la culture des fleurs fut introduite par des moines. Les travaux d'irrigation de la Lombardie et en général toute la nouvelle agriculture d'irrigation est due, comme l'a constaté Jacini, aux moines cisterciens de Chiaravalle près Milan au XIIe siècle. Le nord de la Belgique a été colonisé presque en entier par des congrégations religieuses. L'abbaye de Tongerloo dans le Brabant, à elle seule, défrichant le terrain par petites parties et le louant à des paysans, a fondé plus de 70 villages. Ce travail bienfaisant a été interrompu par les révolutionnaires, les soi-disant amis du peuple, qui ont ainsi empêché la continuation et le développement d'un bien incalculable. En effet la propriété rurale une fois constituée, on a rendu un immense service à la cause de la conservation sociale en plaçant à ses côtés des petites propriétés de paysans.

On réunissait ainsi deux classes très puissantes dans la société, et, quoique le gentilhomme campagnard gardât une sorte de suprématie sur le petit cultivateur propriétaire, leurs intérêts se trouvaient si intimement unis, bien que chacun d'eux conservât son entière indépendance, qu'ils se sont trouvés amenés à travailler en commun, au bien social, presque à leur insu. Aujourd'hui la propriété est démembrée, les antiques liens de fraternité sont rompus et la lutte de classe est l'état normal de notre société, grâce à la législation actuelle qui est fille de la révolution. En terminant nous rappellerons que les papes ont encouragé, protégé, aidé constamment l'œuvre des moines, faisant défricher, à leurs frais, les terres cultivables, desséchant les terrains marécageux et autres. Citons, parmi eux, Clément VII, qui a bonifié la vallée du Musone dans les Marches, aujourd'hui très fertile et anciennement marécageuse, et Pie VI, qui a desséché les marais Pontins.

bles, tandis qu'il néglige presque entièrement l'enseignement pratique dans les petits centres et qui laisse les terres incultes ou mal administrées, ou encore qui les vend, le plus souvent au-dessous de leur valeur réelle, à un petit nombre de spéculateurs auxquels il permet de les transformer en de trop vastes propriétés foncières plus ou moins improductives (1). Aussi là, où vivaient anciennement des centaines et des milliers même de familles, règnent aujourd'hui la solitude et la désolation; aussi la misère frappe-t-elle à la porte de tous (2). Nous citerons un exemple tout récent, tiré de notre pays, et qui nous semble venir ici fort à propos. Au monastère de Saint-Pierre à Pérouse les bénédictins donnaient presque gratuitement une excellente instruction agraire à une centaine de jeunes gens, et par là même fournissaient de quoi vivre honnêtement à environ deux cents familles de la contrée. Or, il y a cinq ans, le gouvernement, ayant expulsé les derniers de ces religieux et s'étant emparé de leurs biens, convertit le monastère en école agraire. Voici quelle en a été la conséquence : le nombre des élèves s'est réduit, à partir de cette époque, à un minimum des plus petits; l'immense patrimoine a passé on ne sait où, et les deux cents familles qui trouvaient un moyen de subsistance dans l'antique institut, n'en trouvant point dans le nouveau, sont aujourd'hui plongées dans la misère (3). Les cas de ce genre ne sont mal-

1. Au siècle dernier les lois publiques avaient réglé que les domaines seraient partagés entre les paysans pauvres et que les terres domaniales réservées au pâturage seraient réparties entre les possesseurs de troupeaux. On le voit donc : les anciens législateurs comprenaient les choses un peu mieux que nos grands génies modernes !

2. « Je ne dirai qu'un mot, écrit Bianchi, de la bienfaisance exercée par les moines, et de l'instruction à laquelle ils étaient seuls à se consacrer. Il y avait dans les monastères un fonctionnaire spécial qui s'occupait exclusivement des œuvres de bienfaisance et qu'on appelait *eleemosynarius* ou aumônier. Les revenus du couvent étaient divisés en trois parts : l'une était destinée à l'entretien des religieux, la seconde aux frais du culte, la troisième aux pauvres...... Non seulement les moines exerçaient largement la charité, mais encore ils étaient passés maîtres dans l'art de la faire, ce qui a presque la même importance ». *Ouv. cité*, p. 42. V. encore : DARESTE DE LA CHAVANNE, *Histoire des classes agricoles en France.* Paris, 1858, p. 176. — MONTALEMBERT, *Les moines d'Occident.* Paris, 1860. Introd., p. 69.— JACINI, *Atti della Giunta per l'inchiesta agraria*, vol. VI, t. I, p. 100 sq. — PÉRIN, *De la richesse dans les sociétés chrétiennes.* Paris, 1882, liv. VI, chap. IX, Par. 12.

3. Pour ne pas être taxé d'exagération, nous citerons le passage suivant que nous empruntons au *Popolo Romano* du 22 octobre 1895 : « L'administration de la *Fondation pour l'instruction agraire* dans l'ancien couvent de Saint-Pierre (Pérouse), est arrivée après une gestion de cinq ans à avoir à peine 2000 fr. d'argent comptant, tandis que, sous l'administration des moines, les revenus patrimoniaux suffisaient à entretenir environ 300 jeunes gens de la colonie, ce qui faisait 1500 en cinq ans, lesquels ne pouvaient coûter moins de 1 fr. 50 par jour, tout compris, ce qui ferait en 5 ans une dépense de

heureusement pas rares, et on en trouve aussi ailleurs qu'en Italie.

C'est donc une source féconde de bien-être que l'on a fait imprudemment disparaître, et ni les armées, ni les canons ne peuvent en compenser la perte. Les canons et les armées ne nous procurent qu'une paix mal assurée au dehors, et nous laissent vivre dans des transes continuelles à l'intérieur, car nous ne voyons que trop aujourd'hui les chefs d'État devenir le point de mire du poignard des assassins ; de paisibles citoyens tomber victimes des bombes et de la dynamite et tous les pays, non seulement de l'Europe, mais encore des deux Amériques, dévastés du nord au sud et de l'est à l'ouest par d'effroyables incendies, dont les auteurs ne prennent plus la peine de se cacher. Voilà les effets de la paix menteuse que nous donne la politique actuellement en vogue.

Éviter absolument et toujours la guerre est aussi impossible que de détruire les passions humaines et d'établir sur la terre le règne de la justice absolue, inaltérable, universelle. Mais il est certain que le progrès de la civilisation chrétienne rendra de plus en plus odieux, et par conséquent de plus en plus rares, les conflits armés. Un État prévoyant et prudent peut donc et doit même entretenir sur pied une certaine force armée, mais celle-ci doit se borner à répondre aux besoins de défense et ne doit jamais dépasser les véritables ressources économiques du pays. Qu'il ait aussi, s'il le veut, une réserve à laquelle il puisse recourir en cas de danger, mais dans les conditions ordinaires qu'il laisse les citoyens qui formeront cette réserve vaquer à leurs affaires.

Du reste un désarmement universel procurerait bien certainement la paix et les inestimables bienfaits qu'elle porte à sa suite.Si on pouvait mettre en pratique la généreuse idée de ceux qui voudraient que l'on déférât à un tribunal suprême, que l'on prendrait pour arbitre, les difficultés qui pourraient surgir entre les différents peuples,qui ne voit l'avantage qui en découlerait pour tous, et les progrès qu'aurait à enregistrer la cause de la civilisation ?

821,250 fr. en chiffres ronds. Il est vrai que, d'après le compte rendu, 78,000 fr. restent encore engagés, mais si l'arithmétique n'est pas une opinion, on est forcé de reconnaître que la différence est un peu trop forte. Qu'une partie, une grande partie même des revenus ait été consacrée à des améliorations, rien de mieux, mais que l'énorme fruit de tout le vaste patrimoine doive ainsi disparaître, voilà ce qu'on ne peut admettre. »

Nous n'avons pas l'intention de nous étendre ici sur ce point; nous nous bornerons à constater que dans notre société chrétienne, il ne serait certainement pas difficile de constituer un pareil tribunal et, qui plus est, de trouver quelqu'un qui puisse le présider dignement. Il y a quelques années, dans une question épineuse avec l'Espagne, le prince de Bismarck, s'adressant au Pape, l'indiquait à tous les peuples civilisés comme le médiateur, l'arbitre naturel des litiges internationaux. La sérénité de jugement qu'il trouva en cette occasion chez Léon XIII ne fera jamais défaut ni à lui, ni à tous ceux qui lui succéderont dans le suprême ministère apostolique. En effet, les Papes, en raison de la haute dignité dont ils sont revêtus et à cause de la mission spirituelle qu'ils exercent sur la terre, offrent les plus grandes garanties possibles d'impartialité. En outre leur autorité, qui est sans égale ici-bas parce qu'elle est surnaturelle, et qu'elle ne connaît ni limites de temps, ni limites d'espace, étant universelle et perpétuelle, rend plus acceptables leurs oracles. Personne ne sera plus incapable qu'eux de céder à des prétentions ou à des influences illégitimes, et personne mieux qu'eux ne saura conserver les principes de vérité, de justice, d'amour, qu'ils ont pour mission de maintenir parmi les hommes. Ils n'auront donc qu'une seule chose en vue : réunir doucement par les liens de charité fraternelle ceux que les passions humaines ont déjà divisés ou qu'elles menacent de diviser [1].

En terminant cette importante question de la diminution des dépenses militaires, nous ferons observer combien il est nécessaire que la presse concoure à cette œuvre salutaire, en se gardant bien d'attiser les haines ou de fomenter les jalousies ou les rivalités de peuple à peuple. Elle a une mission beaucoup plus noble à remplir, celle de pacifier les esprits et de moraliser les masses; et, si elle y manquait, l'État devrait intervenir dans l'intérêt de tous et l'arrêter, se rappelant, comme nous l'avons observé ailleurs, que la licence n'est pas la liberté et que la liberté même ne doit jamais dépasser les limites que lui imposent le véritable bien public et les lois sacrées de la morale chrétienne.

1. Dans notre ouvrage : *Arbitrati e mediazioni papali* — Befani, édit. 1885, — nous avons cité les nombreux arbitrages exercés par les Papes et nous avons montré que, dans cette noble et délicate mission, ils ont toujours agi de la même manière, c'est-à-dire en s'inspirant aux sources les plus pures de vérité et de justice.

Et c'est précisément en vue de cette considération que nous conseillerions, avant l'application de tout remède, de procéder partout à une étude sereine et impartiale des conditions réelles des différentes classes ouvrières On a souvent moins écouté jusqu'ici la voix du jugement et de la réflexion que les inspirations du sentiment et on a souvent dépeint, sans un sérieux examen préalable, sous des couleurs exagérées la misère des ouvriers d'une part, l'arrogance et la cruauté des capitalistes de l'autre.

On a ainsi augmenté et envenimé les haines des uns contre les autres, et on a donné prétexte aux ouvriers de se dire et de se croire victimes des capitalistes, qu'on leur a représentés comme des tyrans. Aussi les ouvriers ont-ils été poussés à des actes de violence qui ont provoqué à leur tour des réactions fâcheuses, et ont créé des défiances presque invincibles qui forment assurément le plus grand obstacle à toute possibilité de réconciliation [1]. Tout cela grâce à nos auteurs humanitaires, qui se sont bien gardés d'admettre que, s'il y a de mauvais capitalistes, il peut y en avoir — et il y en a — d'excellents, et que tous les ouvriers ne sont pas bons et n'ont pas toujours droit à ce qu'ils demandent.

Ils n'ont même pas consenti à admettre qu'il puisse y avoir des cas de force majeure dans lesquels un malheureux entrepreneur est obligé de suspendre le travail ou de diminuer le nombre des ouvriers, et aussi qu'il puisse y avoir des ouvriers incapables ou inhabiles, soit parce qu'ils ont embrassé une profession qui ne leur convenait pas, soit encore parce qu'ils n'ont pas l'instruction nécessaire pour bien exercer l'art ou le métier qu'ils ont embrassé. Pour ces écrivains, le nom d'ouvrier comporte toujours l'idée de souffrance et de bonté, tandis que l'égoïsme et la tyrannie sont les attributs inévitables du capi-

---

1. Un journal, qui n'est assurément pas conservateur, la *Tribuna* de Rome, écrivait dernièrement : « Personne ne pourra protester de bonne foi contre les lois et les mesures du gouvernement qui tiennent en respect les professeurs sans chaire, les avocats sans cause, les mauvais ouvriers exploiteurs des bons, tous les déclassés, les charlatans politiques qui se travestissent en apôtres pour tromper et trahir le peuple ; qui fassent cesser le spectacle scandaleux de leur impunité contrastant avec les poursuites dont sont victimes leurs inconscients adeptes ; qui établissent une fois pour toutes une distinction précise entre les doctrines scientifiques et la propagande de haine et de guerre civile. Il faut défendre, contre lui-même et contre les autres, le travailleur du sol, qui est le seul vrai producteur, et que nous avons laissé en abandon non depuis des années mais depuis des siècles (22 janvier 1895). »

taliste. Or ce procédé n'est pas de nature à amener une solution satisfaisante de la question ni une amélioration sérieuse dans le sort des ouvriers. En effet, cela dénature systématiquement l'histoire et si celle-ci doit toujours s'inspirer d'un parfait esprit d'impartialité et de justice, à plus forte raison ne doit-elle pas s'en écarter, quand il s'agit de retracer la vie des ouvriers, qui se déroule continuellement au grand jour, et qui, si on l'examine soigneusement et consciencieusement, indiquera infailliblement des conclusions d'autant plus sûres et efficaces qu'elles s'appuieront sur l'évidence des faits.

Qu'on fasse donc une étude approfondie des maux de la classe ouvrière, mais qu'on aille loyalement jusqu'au fond ; qu'on en examine toutes les causes et les circonstances qui les accompagnent, et qu'on voie si elles proviennent d'intentions malveillantes ou de cas imprévus et inévitables. Qu'on ne craigne pas de soulever tous les voiles, de considérer les misères méritées des uns, le vice, l'oisiveté et la fainéantise des autres, et quand on aura pu dire aux ouvriers: votre condition est critique, mais la mauvaise conduite, l'imprévoyance ou l'imprudence de beaucoup d'entre vous y est pour quelque chose, alors on pourra plus efficacement élever la voix contre les capitalistes ou les entrepreneurs inhumains et leur prouver que certains actes n'augmentent pas, mais au contraire détruisent toute richesse, et qu'il est des résultats plus enviables que celui d'avoir plongé une ou plusieurs classes d'individus dans un état de désespoir immérité.

Bref, pour ne pas nous étendre davantage, disons en terminant, que la question sociale étant, par l'immensité du champ qu'elle embrasse, aussi complexe que vaste, et les moyens de la résoudre variant à l'infini, selon les métiers, la diversité de lieux, de temps, de nature, de race, d'aptitudes, de mœurs, d'éducation, d'instruction, de condition de chaque individu, il conviendra d'abord d'examiner un à un tous ces points. Et comme un examen de ce genre peut difficilement aboutir entre les mains des particuliers, c'est à l'État d'y contribuer en prenant l'initiative des recherches et des enquêtes, que des individus intelligents accompliront sous sa direction ou — ce qui serait encore mieux — sous celle des différentes corporations. Qu'il ait soin principalement de rechercher si les maux de la société proviennent de causes naturelles ou accidentelles, loca-

les ou générales, permanentes ou transitoires, politiques ou économiques et, après les avoir classées, de proposer les remèdes qui répondent le mieux à chaque circonstance.

Il faut recourir à des mesures provisoires quand le mal est transitoire ; permanentes, quand il est permanent ; considérer les différences de nature, de circonstances, de lieux, de mœurs, dont nous parlions tout à l'heure, et leur appliquer des remèdes correspondants ; voir s'il n'est pas nécessaire de modifier certaines dispositions des lois ou d'en combler les lacunes ; suivre, en un mot, le système plein de sagesse du monde Romain dont la législation sert encore maintenant de base et de modèle à toutes les autres ; c'est-à-dire ne pas avoir foi en des mesures absolues, applicables toujours et indistinctement à tous les pays ou à tous les peuples, mais à des remèdes relatifs, temporaires, répondant à des cas isolés et partant diversement applicables.

Il ne faut pas être absolu ou exclusif en pareille matière, mais se persuader que le même remède, qui est bon pour un lieu ou un temps déterminé, peut ne pas l'être pour un autre pays, pour une autre époque, pour une autre population et que, s'il est impossible de découvrir une panacée universelle à tous les maux physiques, il en est de même pour le monde moral, en ce qui concerne, bien entendu, le domaine économique et social. En effet, si l'on passe à un ordre de choses plus élevé, non seulement le remède à tous les maux moraux existe, mais encore il est capable d'adoucir sensiblement les maux matériels eux-mêmes. En quoi consiste-t-il? C'est ce que nous allons voir, en examinant quelle est, à notre avis, la cause première de la crise dont souffre actuellement toute la société.



CHAPITRE XXVI.

La cause première du socialisme. — Le mouvement philosophique allemand au commencement de ce siècle. — Le système hégélien et la divinisation de l'humanité. — Élasticité de ce système. — La mission des quatre peuples : Oriental, Grec, Romain et Allemand. — Les transformations hégéliennes et leurs rapports avec le socialisme. — L'unité allemande et la tactique des socialistes hégéliens. — Mazzini, Proudhon et l'humanisme de Feuerbach. — La statolâtrie et le concept utilitaire de la richesse. — La corruption de l'économie politique. — La fraternisation universelle et l'humanisation de l'État. — Hégel, Feuerbach, Marx. — Qui fera la révolution sociale ?

QUELLE est la cause première du socialisme? Varie-t-elle avec les temps, les lieux et les hommes, ou est-elle toujours et partout la même ? Quelle affinité a-t-elle avec les causes accidentelles et quelle proportion y a-t-il entre elles ? L'homme peut-il y apporter un remède efficace ? Telles sont les questions que nous nous proposons de résoudre, en terminant notre modeste travail et pour y parvenir, il suffit, à notre avis, sans remonter aux doctrines et aux manifestations du socialisme dans le passé, de borner notre étude au socialisme actuel dans sa forme la plus complète, c'est-à-dire, comme nous l'avons déjà vu, tel qu'il s'est développé en Allemagne.

A vrai dire, si l'on considère les différentes et nombreuses accusations lancées par les socialistes contre l'organisation sociale actuelle, et la multiplicité des remèdes proposés par les économistes, il faudrait en conclure que le socialisme a plusieurs sources originelles.

Mais c'est là une erreur. Nous savons déjà quelles sont les causes accidentelles du socialisme : elles tirent leur existence des défauts de la situation économique actuelle. Mais la cause première, la cause efficiente, la véritable source de tout le

malaise social, est dans l'abandon des principes chrétiens [1], dans l'apothéose de l'humanité, en un mot, pour nous tenir toujours au monde allemand, dans la substitution de l'idéalisme hégélien et de l'humanisme de Feuerbach aux vérités surnaturelles, communiquées à l'homme par la révélation divine. Peut-être ne sera-t-il pas inutile, pour mieux expliquer notre pensée, de jeter un rapide coup d'œil, sur le mouvement philosophique allemand du commencement de ce siècle.

Schelling, marchant sur les traces de Fichte, avait dit que Dieu ne passe à l'état de personnalité vraie que dans ce monde-ci, qu'il n'existe donc et ne se personnifie que dans l'homme.

L'idéalisme de Hégel a perfectionné le système en niant l'homme aussi, du moins en tant qu'individu [2]. Il mit complètement de côté tous les attributs particuliers de l'homme, s'appliqua à considérer son être d'une manière purement abstraite, et soutint que cet être trouve sa personnification dans l'*Idée*, et se manifeste au moyen de l'ensemble collectif de tous les hommes, ou pour mieux dire, dans l'humanité. Cette *Idée-humanité* devient ainsi la seule chose existante, réelle, universelle, l'alpha et l'oméga du monde entier. Elle est Dieu, elle est homme, elle est tout et se développe dans la pensée et dans la connaissance de l'homme, aussi bien que dans l'histoire des nations et du genre humain par un mouvement immanent dont l'*Idée* est en même temps le sujet et l'objet [3].

1. « ... Le principe chrétien a été méconnu. Nous devons ce beau résultat aux lois scolaires. Les lois organiques accordent égale protection au Dieu des chrétiens comme à celui des Juifs, sans toutefois protéger tous les dieux. Je me sers de ces paroles en vue de la génération païenne qui tend à nous remplacer et qui pourrait bien en venir à nous proposer un jour l'adoration de Jupiter... Nous nous plaignons que dans l'école on ôte la foi à la jeunesse ; l'État chrétien et le sentiment chrétien ne peuvent subsister sans la liberté de l'Église chrétienne, et vous l'avez rendue et vous la rendez encore esclave. Vous vous étonnez que le scepticisme fasse des progrès dans toutes les classes sociales. Et le gouvernement ne fait rien pour éloigner ce malheur. Il prend parti pour le Kulturkampf, c'est lui qui l'a fait naître, c'est donc lui qui est la cause de la perte du christianisme dans l'esprit du peuple... » Discours de Windthorst à la séance du parlement allemand, du 20 novembre 1880. Voir *Journal de Bruxelles*, 23 novembre 1883.

2. Guillaume-Frédéric Hégel naquit à Stuttgard en 1770. En 1805 il fut nommé professeur extraordinaire à l'université d'Iéna, puis à celle de Heidelberg et enfin à celle de Berlin. Ses principaux ouvrages sont : *Différence entre les systèmes de Fichte et de Schelling — Phénoménologie de l'esprit — Philosophie de l'Histoire et Philosophie du Droit — Philosophie de la Religion — Logique.* — Comme nous aurons occasion de le dire, les doctrines de Hégel, qui ne sont autres que les théories perfectionnées et retouchées de Kant, de Fichte et de Schelling, ont été la cause véritable du pervertissement des esprits en Allemagne et ailleurs. Hégel mourut en 1831.

3. *Phénoménologie de l'esprit, philosophie de l'Histoire et philosophie du Droit.*

L'histoire sacrée elle-même ne représente pour Hégel qu'une des phases de la constante évolution de l'*Idée*, une des manières individuelles et psychologiques d'exprimer l'idée de Dieu et de la nature dans le style propre des temps passés, manières qui, pour être comprises actuellement dans leur vrai sens, demandent à être traduites dans la langue philosophique et critique des temps modernes ([1]). Les différentes religions en honneur ici-bas sont autant de formes de cette évolution, elles sont comme les phases et les degrés parcourus par l'esprit divin, afin de se manifester, tout entier, dans l'humanité et rien que dans l'humanité. Le christianisme est la plus sublime de ces déterminations de la divinité, et les dogmes de la Trinité et de l'Incarnation sont des voiles qui laissent entrevoir les transformations successives de l'esprit, transformations qui dureront jusqu'à ce que le christianisme, dégagé peu à peu de ses formes particulières, finisse par se confondre avec la philosophie, car celle-ci, de préférence à la religion, est le dernier terme du développement de l'*Idée ;* puisque la religion ne s'adresse qu'à la foi, c'est-à-dire au sentiment, qui est chose passagère, tandis que la philosophie, au contraire, s'appuie sur le raisonnement ; c'est donc une science dialectique, un fruit de la raison pure, une chose éternelle et immuable ([2]).

Avant d'aller plus loin, nous nous arrêterons pour faire observer que Hégel, en exposant son système, procéda toujours sans éclat et réduisit Dieu au rang de chose mortelle avec une telle apparence de respect pour le passé que son système, tout en partant de la plus grande et de la plus irrationnelle des négations, put faire l'impression d'être vrai, réel, juste, capable de résoudre les différends entre les diverses doctrines religieuses, scientifiques, morales et politiques de tous les siècles, puisqu'il affectait de respecter toutes les vieilles croyances, toutes les opinions,toutes les lois,et qu'il prétendait se borner à en chercher seulement l'explication transcendentale. En effet, il ne condamna rien comme absolument faux ou mauvais, il ne proposa rien comme immuablement vrai et bon ; il supprima, au contraire, la distinction entre le bien et le mal, la remplaçant par une autre distinction, entre ce qui est imparfait et inopportun et ce qui est plus parfait et plus opportun. Toute chose impar-

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*

faite, affirmait Hégel, se perfectionnera et deviendra bonne [1]. Il n'y a pas de parti ni d'école qui ne puisse s'accommoder de cette thèse, et, en effet, les idées hégéliennes servirent aux systèmes socialistes les plus contradictoires, à ceux qui exaltent, à leur manière, le christianisme, et à ceux qui le blasphèment ouvertement; à ceux qui admettent Dieu et à ceux qui le nient; à ceux qui désirent la tyrannie de l'État et à ceux qui appellent de leurs vœux le règne de la démagogie la plus effrénée, au milieu du communisme et de l'anarchie. Pour arriver à un tel résultat, Hégel — ce serait folie de le contester — fit preuve d'une merveilleuse habileté. Au lieu de nier avec une critique impitoyable le dogmatisme et les sciences morales, au lieu de supposer une période dépourvue de justice et de vérité, d'où l'humanité se serait, par de lents et pénibles efforts, élevée jusqu'à la science et à la civilisation, il admit la bonté de ce qu'avaient produit les siècles antérieurs, le regardant comme un développement imparfait de son *Idée.*

A l'appui et comme conséquence nécessaire de ses théories, Hégel imagina quatre mondes représentant quatre principes, mondes dans lesquels l'Esprit universel va se développant toujours plus vigoureux et plus net, et dans lesquels l'Idée revêt des formes de plus en plus pures [2]. Quatre peuples ont eu la mission historique de représenter dans ces quatre mondes une *Idée* nécessaire et de développer en eux un principe auquel leur vie même est inaliénablement unie, puisqu'ils ne sont pas autre chose que des agents du développement de l'esprit universel. Ces peuples sont l'Oriental, le Grec, le Romain et enfin l'Allemand, lequel, étant le dernier et partant le plus parfait, se présente au genre humain comme le plus sublime développement de l'Idée, comme l'exterminateur des contradictions créées par les trois mondes précédents, comme le guide de l'humanité vers la religion de l'avenir, qui sera la plus splendide expression de la philosophie, et vers la civilisation qui sera le plus vaste champ de la liberté et du droit [3].

Arrivé à ce point Hégel s'arrête un moment pour observer, comme incidemment, que les peuples honorés de semblables missions historiques produisent toujours des hommes qui les

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

accomplissent, malgré eux et à leur insu, et qu'en face d'eux les autres peuples restent sans force et sans droit (1).

Il ajoute ensuite, en rentrant plus directement dans la question, que si dans les trois grandes époques écoulées jusqu'ici, trois idées se sont succédé, développant chacune mieux que la précédente l'unique, la grande Idée; et si trois formes de religion et de morale, dont le christianisme est la dernière, y ont correspondu, de même trois formes de vie civile, se sont succédé jusqu'ici: la famille d'abord, la société civile ensuite, l'État plus tard, et aujourd'hui finalement — nous entrons dans la quatrième époque et dans la quatrième forme — la société humanitaire qui sera constituée par l'Allemagne, quand elle sera arrivée à la période que lui assigne la destinée historique pour régner sur le monde entier (2).

Remarquons dès maintenant, puisque l'occasion s'en présente, combien ces diverses transformations du principe social sont faites pour aplanir la voie au socialisme. La société civile, en effet, doit absorber la famille, qui est destinée à disparaître, mais la société civile, dont la base véritable est la famille, est remplacée à son tour par l'État, le grand accapareur, auquel succédera ensuite, quand l'heure en sera venue, la société humanitaire. C'est donc le communisme qui commence à paraître et qui tend à établir le socialisme universel. Étrange société, où l'individu sera tout et en même temps ne sera rien; puisque d'un côté, en tant que centre et fin de l'univers, il aura droit à toute la considération, à tout le respect possible; de l'autre, en revanche, en tant que simple molécule du grand tout *humanité*, il devra sacrifier à celui-ci tous ses besoins ou désirs individuels ! C'est ce qui explique et fait comprendre comment le même système a pu donner naissance à l'anarchie et au socialisme. L'anarchie, en effet, s'appuie tout entière et de préférence sur l'apothéose de l'individu qu'elle proclame Dieu, auquel elle attribue un caractère de perfection et de raison d'être finale; le socialisme, au contraire, considère l'individu comme une parcelle du Dieu-humanité auquel elle veut le soumettre, le condamnant à être tyrannisé d'abord par l'État et plus tard par la société universelle, qui constituera sûrement un ensemble non moins tyrannique et impitoyable.

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*

Ce qui est certain, c'est que l'on vit toute espèce de gens adopter plus ou moins les doctrines hégéliennes; incroyants, démagogues, révolutionnaires y trouvèrent ou crurent y trouver le moyen d'arriver sans peine à exécuter leurs desseins. Aussi vit-on découler de la même source différents systèmes, les uns ouvertement antichrétiens, d'autres pseudo-chrétiens, qui devinrent, jusqu'à un certain point et pour quelque temps du moins, philosophie d'État, acquérant ainsi les moyens d'étendre leur influence délétère non seulement sur toutes les institutions qui en dépendaient, mais encore sur tous les rangs de la société, et de se propager non seulement en Allemagne mais encore dans toutes les autres nations. Ainsi en France nous retrouvons des doctrines presque identiques chez Proudhon, qui s'en servit pour poser les bases de l'anarchie, protestant non seulement contre la société, telle qu'elle est organisée actuellement, mais encore contre toutes les sociétés idéales, imaginées par les philosophes et par les socialistes ses prédécesseurs. Quant aux systèmes de ces derniers, il en stigmatisa les côtés faibles d'une manière parfois heureuse, mais pour nous offrir en échange une nouvelle organisation sociale qui renferme la quintessence de ce qu'a jamais pu rêver de plus impie et de plus absurde un esprit dévoyé: il y met l'impiété comme base philosophique de tout l'ordre idéal et fait de l'anarchie la plus pure la formule sociale. Cette impiété il la pousse jusqu'à la haine formelle de Dieu en tant que tel, de même qu'il pousse l'anarchie jusqu'au point de vouloir la société sans aucune sorte de lois ni de droit, ni de propriété, soit individuelle, soit commune; l'État sans aucune autorité, ni souveraineté, propre ou déléguée, ni dans les mains d'un souverain, ni dans celles du peuple; sans aucun pouvoir, ni législatif, ni exécutif. La révolution devient pour lui une protestation contre la société actuelle et une recherche de la science nouvelle, de la science anarchique [1].

---

1. « Dieu et l'humanité sont deux ennemis irréconciliables, par conséquent, le premier devoir de l'homme éclairé et intelligent est de chasser *sans trêve* de l'esprit et de la conscience, l'idée de Dieu. L'athéisme doit désormais faire la loi dans les mœurs et dans les intelligences. L'athéisme de Spinosa et de Hégel et non l'athéisme grossier, sans respect pour la justice et l'humanité, en un mot, l'athéisme qui est l'*idéalisme élevé à sa plus haute puissance*, le point culminant ! Rappelez-vous seulement et n'oubliez jamais que *la piété*, *le bonheur*, *la vertu* et de même *la patrie*, *la religion*, *l'amour* ne sont que des masques. Les prêtres doivent se persuader que le seul *vrai péché*, *c'est la misère*... La propriété est une idée contradictoire, et la négation de la propriété entraînant celle de l'autorité, j'ai déduit de ma définition « la propriété est le vol », un corol-

De son côté Mazzini se mit à propager en Italie des théories presque identiques à celles de Hégel, dans le but d'arriver un jour à la formation d'une république humanitaire universelle. « L'humanité, disait-il, est le Verbe vivant de Dieu; l'esprit de Dieu la féconde et il s'y manifeste toujours plus pur, toujours plus actif, d'une époque à l'autre; un jour par le moyen d'un individu, une autre fois par le moyen d'un peuple. De travail en travail, de croyance en croyance, l'humanité acquiert, peu à peu, une notion plus claire de sa propre vie, de sa *mission*, de Dieu et de la loi. Dieu s'incarne successivement dans l'humanité... Nous croyons à l'humanité, seule interprète de la loi de Dieu sur la terre... le peuple est en communication directe avec la divinité sans intermédiaire de prêtre, ni de maîtres ou souverains... les idées de nationalité et d'unitarisme ne sont que des mots *féconds* et *magiques*, comme les espérances et les formes des monarchies constitutionnelles sont des *moyens* de marcher vers le bien-être et le progrès indéfini, sont le *vestibule du temple de l'unitarisme humanitaire*, *de la république idéale humanitaire* (1).

En Allemagne l'œuvre entreprise par Hégel fut complétée par son disciple Feuerbach. Le maître avait transformé le monde transcendental en rationnel; Feuerbach, comme l'a très bien remarqué Rae, abolit ce qui lui paraissait être du transcendentalisme dans le domaine de la raison (2). Il admit donc avec Hégel que le ciel et Dieu n'étaient que des illusions subjectives, des projections fantastiques de l'être humain, mais il ajouta que l'intelligence prise comme une entité abstraite, et la raison, considérée comme un principe unique et universel, étaient

---

laire non moins paradoxal, à savoir, que la *vraie* forme de gouvernement est l'*anarchie*... Adieu Pape, adieu Roi, adieu Dictateur, adieu Empereur ! Désormais il n'y a plus d'autorités ni temporelle, ni spirituelle, ni révolutionnaire, ni légitime... J'ai toujours travaillé à décatholiciser le peuple et surtout à renverser, avec le trône de Pie IX, le trône de S. Pierre, parce que, la papauté démolie, le catholicisme reste sans vigueur, *la bête morte, plus de venin !*... Notre principe est : *l'athéisme en religion, l'anarchie en politique et la non-propriété en économie politique !* » V. *De la création de l'ordre dans l'humanité. — Système des contradictions économiques ou Philosophie des misères. — Confessions d'un révolutionnaire*, par I. Proudhon. Paris, 1843, 1846, 1849.

1. MAZZINI, *Prose.* — Art. *Dio-Legge. Della Giovane Italia.*

2. Louis-Marie Feuerbach, né à Anspach (Bavière), en 1804 et mort en 1872, fut l'un des plus fervents disciples de Hégel. Il écrivit beaucoup sur la philosophie, ne laissant passer aucune occasion d'attaquer la propriété et la religion. Ses principaux ouvrages sont : *L'Histoire de la Philosophie moderne*, 1833; *La Philosophie de Leibnitz*, 1837; *La Philosophie et le Christianisme*, 1839; *L'Essence du Christianisme*, 1841; *La Philosophie de l'avenir*, 1863.

également des illusions. Il n'y a rien de réel en dehors de l'homme de chair et d'os, qui sent et qui pense, aussi conclut-il en ces termes : « Dieu fut ma première pensée, la raison la seconde, l'homme la troisième et dernière (1). »

Dans *La Religion de l'avenir*, qui est le résumé de ses idées rédigé par son frère Frédéric et qui forme le véritable catéchisme des socialistes et des anarchistes, il dit : « L'homme seul est notre Dieu, notre père, notre juge, notre rédempteur, notre vraie demeure, notre loi et notre règle, l'alpha et l'oméga de notre vie et de notre œuvre politique, morale, publique et domestique. Il n'y a de salut que par le moyen de l'homme... la nature humaine est sainte, *saint est l'instinct qui nous pousse au plaisir;* tout ce qui le procure est saint, chaque homme est destiné au bonheur, y a droit, et tout le monde doit l'aider à l'atteindre (2). »

Et maintenant nous pouvons, pour ainsi dire, toucher du doigt toutes les conséquences socialistes et anarchistes qui découlent tant de l'idéalisme que de l'humanisme. En effet, partout où ont été appliqués ces deux principes inséparables, on est arrivé en peu de temps à ne plus reconnaître ni Dieu, ni aucun principe d'autorité, ni propriété, ni devoir. Et pouvait-il en être autrement ? Quels que fussent les systèmes pratiques édifiés sur cette doctrine philosophique, ils devaient nécessairement être tous et sans exception démoralisateurs et dangereux au plus haut point, puisqu'ils reposent tous sur une théorie qui supprime toute antithèse entre la vérité et l'erreur, qui nie la distinction entre le bien et le mal, détruit la responsabilité et la peccabilité de l'homme, circonscrit le bonheur uniquement à ce monde et, détruisant tout droit individuel, fait de l'homme social la véritable unité, l'essence humaine; en fait l'unique Dieu, créateur de lui-même, et lui donne une indépendance souveraine, qui ne saurait tolérer aucun frein, aucune loi. L'individu vient ainsi se fondre dans la communauté, la propriété privée dans le collectivisme, tandis que l'égoïsme, prenant le nom d'amour universel, exige que les individus isolés lui soient impitoyablement sacrifiés (3).

1. *La Philosophie et le Christianisme; L'Essence du Christianisme; La Philosophie de l'avenir.*

2. *La Religion de l'avenir*, par FRÉDÉRIC FEUERBACH. Anspach, 1852.

3. « Sans la philosophie allemande, notamment sans la philosophie de Hégel, a dit son disciple Frédéric Engels, le socialisme allemand, le seul socialisme scientifique qui ait jamais existé, ne se serait jamais produit... » Et il ajoute ailleurs que : « tous les communistes de 1845 étaient des adeptes de Feuerbach et qu'en Allemagne la majeure

Ici se présente une question toute naturelle : comment une philosophie aussi nébuleuse, a-t-elle pu être comprise des masses au point qu'elles en soient devenues les fidèles adeptes ? La réponse est simple, quoiqu'elle doive embrasser plusieurs côtés de la question. Et tout d'abord ce qui est certain, — et l'histoire le montre fréquemment — c'est que toute idée, toute théorie commence par rester dans un petit groupe, qui s'en empare, la transforme au gré de ses caprices et la rend plus ou moins compréhensible aux autres. Ce n'est qu'alors qu'elle descend et pénètre graduellement dans les masses, non que celles-ci puissent en mesurer la valeur intrinsèque, mais parce qu'il leur paraît que sa physionomie générale et le groupe qui s'en fait le champion, sympathise avec leurs aspirations, réponde à quelque besoin, encore vague et obscur peut-être, mais qu'elles sentent sourdre en elles. Elles acceptent donc la nouvelle théorie sans se soucier d'examiner si elle est conforme à la raison et à la justice, et il leur suffit de voir que d'autres l'ont embrassée pour s'en prévaloir comme d'un droit ou méconnu jusque-là ou nouvellement acquis. Or dans le cas qui nous occupe la nouvelle théorie, quoiqu'en réalité elle n'ait pour objet que l'humanité et non tel ou tel individu, peut néanmoins, grâce surtout aux enseignements de Feuerbach, être comprise dans un sens différent. En effet, tous ceux qui sont habitués à descendre des théories générales et abstraites aux cas concrets et particuliers, peuvent facilement y voir une sorte d'apothéose de l'homme pris individuellement, d'où ils concluent logiquement que chaque individu porte en lui le principe de toute autorité, qu'il est la source de sa propre félicité et, comme tel, qu'il doit être indépendant, autonome, maître de briser toute entrave qui se trouverait sur son chemin et l'empêcherait d'arriver à ses fins (1). Ainsi se trouve flattée et encouragée la plus

---

partie de ses adeptes étaient communistes ». Ce à quoi Stein ajoute que : « l'idéalisme hégélien a engendré d'abord le système le plus sensualiste de l'humanisme, qui à son tour a engendré le socialisme ». V. Frédéric Engels, *Les conditions des classes ouvrières anglaises.* Leipsick, 1845. — *Les revendications ouvrières*, etc., et Rae, *l. c.*

1. Cette différente interprétation du concept hégélien et de celui de Feuerbach, concorde parfaitement avec ce que nous avons dit, savoir que le même principe a donné naissance au Socialisme et à l'Anarchie. Ceux, en effet, qui ont vu dans ce principe la divinisation de toute l'humanité prise en masse, ont abouti sans peine à la statolâtrie et au collectivisme. Ceux, au contraire, qui y ont découvert la divinisation de l'homme pris individuellement ont été amenés facilement à lui reconnaître la somme de tous les droits et à défendre que personne pût jamais en restreindre l'exercice pour quelque raison que ce soit. De là l'individualisme anarchique.

universelle et en même temps la plus funeste des convoitises, celle à laquelle fit appel le serpent quand il dit à nos premiers parents : « Vous serez comme Dieu ».

Ainsi donc la responsabilité des tendances novatrices qui menacent de bouleverser la société contemporaine, retombe principalement sur ceux qui les suscitent chez les autres au moyen de théories propres à séduire et à corrompre. Ce sont les philosophes matérialistes, les économistes athées qui, en mettant leur gloire dans le doute et dans la négation absolue de certains principes souverains de morale et de religion, viennent ébranler les fondements de l'ordre social et civil, et indiquent aux passions des multitudes la route à suivre. Le peuple, plus logique que ses maîtres, ne s'arrête pas à mi-chemin, comme ceux-ci le voudraient, mais en tire toutes les dernières conséquences, parce qu'il croit avec raison que, si l'on approuve ceux qui ont imprimé la première impulsion, on n'a pas le droit de condamner celui qui se propose de continuer le mouvement et de lui faire achever son cycle. On le voit donc : généralement parlant, ce ne sont pas les multitudes qui font les grandes révolutions. Elles en sont les agents et les instruments matériels, mais elles ne jouent ce rôle que parce qu'elles sont entraînées et éblouies par de coupables doctrines. Il devient chaque jour plus évident que les révolutions dans l'ordre des faits sont précédées d'une révolution dans l'ordre des idées. Le peuple, en général, n'y regarde pas de si près ; pour lui toutes les questions sociales se réduisent en somme à ces deux termes extrêmes : obéir ou commander ; croire et accepter un frein religieux ou ne pas croire et n'en accepter aucun.

Pour l'immense majorité des hommes — quoi qu'on en pense ou qu'on en dise — tout le dilemme consiste à choisir entre le paradis des chrétiens et celui des épicuriens. Suivant que l'on préfère l'un ou l'autre, on sera patient et on supportera les traverses et les sacrifices en vue de biens impérissables et éternels, auxquels la pauvreté conduit plus facilement que la richesse, ou bien l'on ne voudra tolérer ni peines, ni privations d'aucune sorte, mais on mettra au contraire tous ses efforts à égaler, à vaincre, à surpasser ceux que l'opinion appelle généralement les heureux. Or, le paradis que Hégel, Feuerbach, et tous leurs adeptes offrent au peuple, ou du moins celui que ce dernier a choisi par une corruption logique et naturelle, lorsqu'il s'est vu

affranchi, par suite de leurs enseignements, de tout autre lien moral, est précisément le paradis des épicuriens.

Mais que de travail et d'adresse n'a-t-il pas fallu pour séduire et entraîner les foules! Le premier soin de Hégel fut de flatter l'amour-propre national, et c'est à cela que visa la grande mission historique que nous l'avons vu assigner à l'Allemagne. Il parvint ainsi à exciter une passion, un sentiment des plus naturels chez tous ceux qui se sentent animés d'intentions généreuses et patriotiques, et qui ont la conscience de pouvoir amener leur pays à atteindre son propre bonheur en faisant par là-même celui des autres. Cette passion, idéalisée, dépouillée de tout ce qui pouvait être en opposition avec le progrès de l'époque, alluma au cœur de la jeunesse allemande le désir de travailler à la reconstitution philosophique encore plus que politique d'une Allemagne qui serait le modèle, le guide, la source de la régénération universelle.

Mais cette tentative, facile et généreuse à première vue, finit par miner l'ordre religieux et social de l'Allemagne tout entière. En effet, tandis que, dans le domaine de la philosophie et de la politique, la lutte pour la propagation des idées hégéliennes s'abritait habilement sous les dehors du respect pour les ordres constitués, religion, souveraineté, état, famille, propriété ; dans les classes inférieures de la société on procédait au contraire très rapidement à un vaste travail de démolition, avec le concours des sectes démagogiques, qui toutes — la *jeune Allemagne* en premier lieu, — semaient à pleines mains l'incrédulité et la rébellion. Alors on vit surgir une foule considérable de matérialistes et de révoltés, dont le nombre grossissait sans cesse, grâce aux ouvriers allemands qui, revenant de France et de Suisse, en rapportaient souvent des théories révolutionnaires qu'ils inoculaient au cœur de leurs compagnons.

Un autre élément de propagande fut l'*Internationale*, dont il a déjà été question ; elle prit le plus grand soin de faire pénétrer l'esprit nouveau dans les fibres les plus intimes du prolétariat. Aussi, s'il y a quelque chose qui doive nous étonner, c'est l'état de tranquillité relative dont les multitudes ne se départirent pas, en Allemagne du moins, de 1849 à 1870, malgré le travail constant et intense auquel Marx et Lassalle vinrent donner le dernier coup de main, en lui imprimant un caractère concret et pratique.

On en trouve l'explication dans le fait, que les principaux fauteurs du socialisme allemand voulaient que ce mouvement socialiste fût la conclusion dernière d'une évolution philosophique de la société entière, conclusion qui ne pouvait, par conséquent, se manifester qu'avec une lenteur, dont ils s'accommodèrent du reste peut-être très volontiers, afin de ne pas susciter trop de soupçons ni de défiance. Aussi leur fallut-il beaucoup de temps pour achever leur œuvre, d'autant plus que les théories hégéliennes elles-mêmes assignaient comme premier but à atteindre, la formation d'un monde germanique, œuvre qui ne pouvait être accomplie d'un coup. Assurément tous ne concevaient pas de la même manière ce nouveau monde germanique: l'un voulait l'ériger en monarchie, l'autre en république ; ceux-ci y voyaient un acheminement à la prépondérance sur les différents peuples, ceux-là un état transitoire devant aboutir à la future société universelle, mais, si chacun partait d'un point de vue différent, néanmoins tous y donnaient également leur adhésion précisément à cause de la souveraine élasticité du système, qui leur permettait d'espérer chacun ce qu'il voulait.

L'attention générale se tourna donc vers la constitution de l'unité du pays et fit en apparence oublier le reste, nous disons en apparence, parce qu'en réalité on travaillait sourdement en faveur du socialisme. En effet, les socialistes allemands, comme ceux des autres contrées, ne se souciaient guère de l'idée nationale et patriotique ; leur principal but était de se servir de la partie sentimentale, poétique de ce mouvement, pour faire passer sous son égide, en contrebande, une marchandise bien différente [1]. Ils comptaient que l'enthousiasme populaire ne se refroidirait pas de si tôt, et que, le but déterminé une fois

1. Voici, selon Marx, partisan chaleureux de Feuerbach et de Hégel, la méthode à adopter pour réussir en Allemagne et ailleurs, dans l'entreprise projetée : « On ne peut grouper les masses que sous le drapeau de la négation. Quand vous présentez des projets entachés de particularisme, vous soulevez des controverses, vous semez des divisions ; vous tombez dans la même erreur que les socialistes français, qui dispersèrent leurs forces imposantes, pour avoir essayé d'adopter des systèmes nettement formulés. Nous nous contentons de poser les fondements de la révolution. Nous lui rendons les plus grands services, en excitant la haine et le mépris contre les institutions actuelles, nous faisons la guerre à toutes les idées dominantes de religion, d'État, de patrie et de patriotisme. L'idée de Dieu est la clef de voûte d'une civilisation pervertie, et il faut la détruire ». V. Marx, *Les Sociétés secrètes de la Suisse.*

atteint, il en resterait encore assez pour s'en servir à d'autres fins ([1]).

Aussi arriva-t-il que, l'unité du pays à peine achevée, les forces du socialisme allemand reparurent comme par enchantement et tentèrent de parvenir d'emblée à constituer un État tout-puissant, un Dieu-État, en abattant tous les obstacles au moyen d'hommes tels que Nobiling et Hoedel. Si on n'y réussit pas, ce fut parce que l'organisme social n'était pas affaibli et ébranlé au point qu'on le supposait, quoique l'œuvre de destruction fût déjà commencée ; elle l'était même si bien que l'Allemagne et l'Europe, sans être encore arrivées à une forme de gouvernement socialiste, représentaient déjà un type de société païenne utilitaire, où les faibles sont victimes des forts.

Ceci du reste n'était que logique, car, la personnalité humaine une fois abolie au profit du grand tout humanité, celui-ci devait se substituer à elle et finir par abolir tous ses droits ou peu s'en faut. Les intérêts individuels commencèrent donc à être entièrement méconnus et furent remplacés par ceux de l'humanité; mais comme celle-ci devait nécessairement trouver une personnification, elle s'identifia avec l'État devenu ainsi moteur et centre de toute chose.

Mais quelle ligne de conduite et quelles lois pouvait-on attendre de la part de cet État? Aurait-il pu devenir le défenseur des opprimés, le protecteur des faibles? Tout au contraire. Ayant admis avec Hégel qu'il n'y a rien au delà du tombeau, et que les destinées de l'humanité sont circonscrites au monde présent, où leurs fins dernières consistent en la plus grande somme de jouissance possible, l'État devait naturellement s'appliquer à diriger les choses de manière à ce que l'humanité personnifiée en lui, concentrât son action, ses efforts, uniquement sur ce point. Et de cette façon elle se trouve lancée en plein dans la lutte pour acquérir la plus grande quantité possible de jouissance et, par conséquent, la plus grande quantité possible de richesse, qui est le moyen le plus apte à se la pro-

1. « Il est impossible, disait Lassalle, de créer une révolution ; on ne peut qu'effectuer et sanctionner une révolution qui est déjà dans les conditions réelles de la société... Chercher à créer une révolution, c'est une folie digne d'hommes peu mûrs, qui ne prennent pas en considération les lois de l'histoire ; pour la même raison, il est également prématuré et puéril de chercher à empêcher une révolution, qui est déjà accomplie dans le cœur de la société. Quand une révolution existe de fait on ne peut éviter qu'elle finisse par exister aussi dans les lois. » V. *Henr. Bastiat*, etc.

curer [1]. Mais puisque la richesse naît de la production, et que celle-ci est le résultat du travail d'autrui, qui a droit à être rémunéré, il s'agit de régler les choses de manière à ce que les fortunes puissent augmenter avec le minimum de sacrifices possible. Ce qui s'exprime dans le langage économique par la formule, *qu'on doit tirer des bras d'autrui un maximum de travail en le rétribuant avec un minimum de salaire.*

Or, l'*économie politique*, dont le but est précisément de donner des lois pour régler convenablement la richesse de la société, l'économie politique, une fois basée sur ces maximes [2], on devine sans peine combien sera funeste la manière de résoudre les points les plus graves du problème social actuel, c'est-à-dire la question du salaire, des heures de travail, du repos du dimanche, du travail des femmes et des enfants, des accidents, des maladies des ouvriers et ainsi de suite par une progression continuelle qui aboutit en dernier lieu à une haine furieuse entre riche et pauvre, entre patron et ouvrier. Ce dernier, sans même soupçonner qu'un si grand mal est la conséquence immédiate de la première application sociale des doctrines hégéliennes, croit, parce qu'il est imbu personnellement des mêmes théories, que pour lui, l'unique planche de salut consiste dans la *rénovation sociale* des socialistes hégéliens, c'est-à-dire dans la *transformation de la société actuelle en une communauté idéale et universelle* de tout le genre humain ; communauté à laquelle on arrivera par l'abolition des anciennes institutions, à commencer par la religion, abolition que Feuerbach résume en ces termes : « Les souverains sont des dieux, et par conséquent doivent en partager les destinées. La *dissolution* de la théologie en anthropologie dans le domaine de la pensée, est la *dissolution* de la monarchie en *république* dans le domaine de la politique. L'État doit être *humanisé*, doit devenir un instrument aux mains de tous pour le bien-être de tous.

1. Aristote a été l'un des premiers à condamner cette doctrine utilitaire, au sujet de laquelle il s'exprime ainsi : « Ceux qui songent à vivre *dans les délices* au lieu de vivre *honnêtement*, désirent augmenter *infiniment le plaisir*. Aussi pour eux tout l'art de bien administrer leurs biens, consiste-t-il dans *l'art de les augmenter*, afin d'augmenter par là même leurs jouissances ». *Politic.*, liv. I, ch. IX-X.

2. Que ce soit là la fin principale de l'*économie politique*, nous le voyons par la signification même du mot *économie*, emprunté à la langue grecque : Νομος τοῦ οἴκου, *loi de la maison*, ou, si l'on aime mieux, *science régulatrice des biens*. Ce mot a été ensuite employé pour désigner la science régulatrice de la fortune publique, des *biens de la cité*, en grec πολις, d'où l'adjonction au mot *économie* de l'adjectif *politique*.

Quant à la propriété, comme l'essence de l'homme est l'homme *social*, il convient qu'elle *devienne sociale*, puisque, actuellement, elle est complètement séparée et ne répond pas du tout aux besoins de l'homme social [1].» Ce à quoi Grün, en bon disciple, ajoute : « Faites avec le dieu pratique, avec l'argent, ce que Feuerbach a fait avec le dieu théorique, *humanisez-le*, faites de la propriété une *possession inaliénable* du genre humain, de tout homme en tant qu'homme [2]. »

Quant aux armes matérielles, nécessaires à l'accomplissement de toute cette révolution, c'est, dit Marx, le prolétariat qui les fournira. « Il fera une révolution qui ne sera pas utopique, car elle sera universelle et uniforme, faite au nom de la société tout entière, puisque le prolétariat est une classe qui est revêtue d'un caractère universel et embrasse toutes les autres classes. Il est la seule classe qui ait à sa base un titre humain, au lieu d'un titre historique. Ses douleurs mêmes et les torts qu'il a soufferts n'ont en soi rien de spécial ou de relatif ; ce sont les grandes douleurs et les torts qu'a soufferts l'humanité entière. Et ses prétentions sont de même nature, puisqu'il ne demande ni privilèges ni prérogatives spéciales, mais seulement ce que le monde entier peut partager avec lui. Toutefois comme le système actuel est fondé sur l'affirmation de la propriété privée, le prolétariat est contraint par la société à embrasser le principe opposé, c'est-à-dire la négation de la propriété privée, et naturellement, il introduira ce principe, qui est essentiel à sa vie, dans toute société, à mesure qu'il y acquerra du pouvoir, ce qui est en train de s'accomplir rapidement et inévitablement... La seule émancipation pratique pour l'Allemagne serait une émancipation qui prenne pour base la théorie d'après laquelle l'homme est l'être le plus élevé pour l'homme... En Allemagne un lien ne peut être rompu sans que se rompent tous les autres. L'Allemagne est par sa nature encore trop conservatrice pour pouvoir faire une révolution sans que celle-ci naisse d'un principe fondamental, et sans qu'elle suive ce principe jusqu'à ses dernières conséquences ;

1. V. *La Philosophie de l'avenir* et *La Religion de l'avenir.*

2. Rae, *l. c.*, p. 123. — Avant d'achever notre ouvrage, nous tenons à recommander encore une fois la lecture de l'excellent ouvrage de Rae. C'est chez lui aussi bien que chez le P. Taparelli et le P. Liberatore que nous avons puisé le plus souvent. Quant à Rae nous avons été surpris et charmés de trouver chez un protestant une si grande conformité de vues avec nous.

voilà pourquoi l'émancipation de l'Allemagne sera l'émancipation de l'homme. La tête de cette émancipation est la philosophie, son cœur le prolétariat... La Réforme fut l'œuvre d'un moine, la Révolution sera l'œuvre d'un philosophe (1). »

1. *Deutsche-Französische Jahrbücher*, 1843-44. — V. article de Marx, *sur la philosophie hégélienne du Droit.*



CHAPITRE XXVII.

Le retour au christianisme. — Responsabilité de ceux qui l'ont combattu. — L'œuvre du christianisme dans les temps passés. — L'erreur de Laveleye. — La lutte entre le principe hégélien et le christianisme. — La force régénératrice de ce dernier. — Solution du différend entre les riches et les pauvres, entre le capital et le travail. — La nécessité de la religion dans tous les temps. — Bismarck, l'Église catholique et les aveux du député socialiste Liebknecht. — Le Kulturkampf et les progrès des socialistes allemands. — Leurs idées religieuses. — La vérité du catholicisme et la nécessité de revenir à lui. — L'Union des Églises. — Les instructions de Léon XIII. — Ce que peut craindre et espérer l'Italie dans le conflit social actuel. — Qui triomphera du nouvel Attila.

En présence d'un si grand désordre intellectuel, moral et matériel, il y a une question qui se présente tout naturellement : existe-t-il une barrière suffisamment forte pour arrêter le torrent dévastateur qui menace d'emporter, non seulement l'Allemagne, mais le monde civilisé tout entier ? Or, il n'y a qu'une seule barrière, un seul remède essentiel, efficace, auquel on peut en joindre beaucoup d'autres, mais sans lequel aucun autre ne sera jamais vraiment salutaire ; ce remède consiste à revenir à Dieu et à son Église, en réédifiant ce qu'on a détruit, en brûlant ce qu'on a adoré.

Ce remède paraîtra peut-être étrange, mais le fait est que s'il peut y avoir quelque part une espérance raisonnable de salut, elle est là et pas ailleurs. Quant à ceux qui ont cru pouvoir violer impunément les principes fondamentaux de toute société bien ordonnée, Dieu veuille qu'ils n'aient pas à toucher du doigt trop tard et avec de trop vifs regrets la grave erreur qu'ils ont commise et la terrible responsabilité qu'ils ont encourue. Ils ont exigé ou toléré que l'État reniât l'Église, au moins de fait ; qu'il déclarât qu'elle était son ennemie, qu'elle usurpait les libertés publiques, qu'elle tyrannisait les peuples,

qu'elle combattait tout progrès, mais, après l'avoir frappée d'ostracisme, ils n'ont su et ne sauront jamais trouver autre chose à lui substituer. Ils se contentèrent d'offrir à l'homme une pure négation qui est pleine de dangers. Avant tout, elle ne saurait le contenter, puisqu'il cherche la vérité et par conséquent a besoin d'affirmations; en second lieu, elle le laisse sans armes contre la plus grande et la plus pernicieuse des aberrations de l'esprit humain, c'est-à-dire contre la divinisation de l'homme, contre la théorie qui fait de l'homme son propre but final et qui est, comme nous l'avons vu, le dogme fondamental de toute l'école hégélienne.

Ce dogme est la plus catégorique antithèse de tout système religieux, notamment de celui qui est le seul parfait, le seul raisonnable, parce qu'il est le seul vraiment divin, du dogme catholique. Celui-ci se base sur la conviction que la fin dernière de l'homme, ainsi que de toutes les créatures, consiste dans la glorification de Dieu: d'un Dieu existant par lui-même, absolu, parfait, infini dans ses perfections, duquel tous les êtres dépendent comme de leur cause première et vers lequel ils sont ordonnés comme vers leur but final. L'homme concourt à cette glorification par sa parfaite union avec la divinité, union qui s'opère au delà de la mort, lorsque, admis à jouir de la vue de son créateur, il mettra toute son intelligence, toute sa volonté uniquement à se conformer en toute chose à Dieu et qu'il puisera dans l'amour de son Créateur toute sa joie et sa béatitude.

Mais pour atteindre une si grande et une si noble fin, l'homme doit constamment y tendre par l'intelligence et par la volonté, pendant le cours de sa vie mortelle, qui est pour lui un temps d'épreuves, ou, si l'on veut, une voie par laquelle l'homme, sorti des mains de Dieu, mérite de retourner à lui. Toutefois, comme la nature humaine ne pourrait jamais s'élever par elle-même à une telle hauteur, Dieu, après avoir créé l'homme, l'éleva, par la grâce, au-dessus de son être naturel et rendit l'esprit humain capable d'avoir avec la Divinité, moyennant l'assistance divine, ce commerce intime, qui, ébauché ici-bas, aura son complément là-haut, quand l'homme se trouvera face à face avec Dieu. Mais la première faute n'ouvrit pas seulement l'accès à toutes les misères qui nous environnent, à la révolte des sens, à la maladie, à la mort, elle produisit encore

pour l'homme le plus grand des malheurs, la perte de la grâce, le faisant ainsi déchoir de l'état surnaturel auquel l'avait élevé la bonté de son Créateur. De là, la nécessité d'une réparation que l'homme devait, mais qu'il n'aurait jamais pu donner pleine et entière s'il était resté livré à lui-même. De là, la rédemption opérée par le Verbe de Dieu, qui éleva l'humanité à une union personnelle avec lui-même, et comme gage suprême de son infinie bonté et de son amour ineffable pour les hommes, naquit et vécut pauvre au milieu d'eux. Par la prédication de l'Évangile, il restaura tout à la fois et perfectionna la révélation primitive ainsi que la loi donnée autrefois à l'homme, et après avoir établi dépositaire de l'une et de l'autre l'Église visible, dont il demeure toujours le chef invisible, il accomplit, en mourant sur un gibet, le rachat du genre humain par le sacrifice le plus sublime qui se puisse concevoir, le sacrifice sanglant de l'Homme-Dieu. Ainsi l'humanité fut rendue à ses destinées surnaturelles, et cette œuvre de réparation fut non seulement efficace et proportionnée au préjudice causé par ce péché, mais encore elle conféra à la nature humaine une dignité nouvelle et inconnue jusque-là. Car en JÉSUS-CHRIST et par JÉSUS-CHRIST la nature humaine a été associée à la Divinité et s'est assise sur le trône même de Dieu.

Or on ne saurait jamais imaginer sublimité semblable à celle-là. Que dire alors de Hégel et de ses adeptes qui ont essayé de la détruire, et de réduire tout l'être de l'homme à une chose terrestre et périssable, plutôt que de reconnaître l'existence de Dieu en dehors et au-dessus de l'humanité, et de croire que son amour pour elle a été tel qu'il l'a rachetée au prix du sang de son Fils unique ?

Et il faut remarquer à ce propos, combien JÉSUS-CHRIST, en accomplissant cet acte d'amour immense, a respecté la liberté de l'homme, et comment il a voulu qu'il concourût de lui-même à sa propre rédemption, et qu'il participât librement par la foi en son Rédempteur, par la croyance à sa révélation et par l'observation de la loi, à l'acte accompli sur le Golgotha.

De là découle, tracée dans ses moindres détails, toute la vie chrétienne, qui se résume dans les vertus morales individuelles et sociales, et embrasse aussi bien la vie intime de l'âme que les rapports des hommes avec l'Église et avec leurs semblables. En effet le Sauveur, en rappelant l'homme à ses hautes

destinées, lui a encore indiqué la route à suivre dans la vie présente, considérée comme un moyen d'obtenir la béatitude éternelle. Aussi lui a-t-il donné une loi d'amour telle que l'esprit humain n'en pourrait imaginer une plus pure, plus juste et plus bienfaisante ; et en vérité, comparée à toute autre législation humaine, elle reste toujours la plus complète et la mieux appropriée aux besoins de notre nature. Elle y répond, parce qu'elle coordonne dans une merveilleuse harmonie toutes les facultés, toutes les aptitudes, depuis les plus basses jusqu'aux plus hautes, les faisant converger vers le but suprême auquel tend l'être humain. Et parce que cette loi répond et s'adapte à la nature humaine tout entière, l'individu y trouve une règle complète et sûre, non seulement pour ses actes personnels, considérés par rapport à lui-même et à sa fin dernière, mais encore pour ses relations avec ses semblables.

L'homme, en effet, vivant en société reçoit de celle-ci des secours de toute nature pour son perfectionnement individuel, mais il contracte en retour des devoirs envers ses semblables, devoirs auxquels est essentiellement lié tout l'ensemble de l'ordre social.

Or, cette formule divinement simple, qui, suivant la parole du Christ, résume la loi et les prophètes, *Vous aimerez Dieu sur toute chose et votre prochain comme vous-même*, dirige l'esprit humain vers sa fin dernière et le place par là-même dans l'ordre qui lui convient vis-à-vis de ceux avec lesquels il est uni par les liens de la société humaine et civile. D'où il ressort que la loi apportée par JÉSUS-CHRIST, tout en ayant principalement et directement en vue le règne des Cieux, produit en même temps des biens spirituels et temporels (1). En effet, en vertu de cette loi tous tendent à la même fin, sans que l'un empiète sur les droits de l'autre ; chacun a les moyens de se mouvoir dans sa propre sphère, et les différentes formes de la vie sociale au milieu desquelles se déroule la vie individuelle se tempèrent et s'équilibrent mutuellement de façon que, sans

1. Ce que nous avons dit et ce que nous ajouterons encore montre clairement combien est profond et vrai le sens de la divine promesse faite par le Christ aux hommes, quand il disait à ses disciples : « *Verumtamen quærite primum regnum Dei et justitiam ejus ; et hæc omnia adjicientur vobis.* » (S. Luc., XII, 31.) Et en effet, rien qu'en recherchant sincèrement le royaume des cieux, on aura plus facilement le moyen de trouver une part de bonheur même ici-bas.

perdre de vue la félicité éternelle, chacun puisse honnêtement désirer et obtenir la prospérité qui est possible ici-bas.

C'est qu'en effet le christianisme, loin de mettre obstacle au développement de la fortune publique, au progrès et aux découvertes de la science, aux commodités raisonnables de la vie, les encourage au contraire et les bénit, même au point de vue terrestre, car elle fait un devoir strict du respect de la propriété d'autrui, et pose comme une loi inviolable et universelle l'amour du travail et la nécessité de l'ordre. Le christianisme se prête merveilleusement à la splendeur des arts, à la magnificence des villes, à l'esprit d'association, aux progrès de l'industrie et de l'agriculture, et par conséquent à la production de la richesse. Il possède encore l'avantage de diriger tous les appétits suivant la raison, de régler l'usage des richesses, de modérer la soif des jouissances. Il recommande tout ce qui peut rendre le travail plus profitable, l'économie plus utile, les rapports entre les hommes plus solidement pacifiques et fraternels, et ce qui peut nous rendre nous-mêmes plus vigoureux dans le développement de notre activité. Il veut en outre que la richesse et le bien-être soient plus équitablement répartis non seulement au moyen de la justice et de la charité, mais encore au moyen du travail et de la prévoyance; que les divers liens sociaux soient respectés; que les droits de la conscience et de la liberté humaine soient sacrés et inviolables; que l'autorité légitime soit reconnue et respectée; que chacun contribue dans la mesure de ses forces au bien d'autrui en s'inspirant de la charité qui adoucit les misères des uns, réprime l'égoïsme des autres, et affermit au nom de Dieu, les bases de la vraie fraternité.

Aussi comprend-on combien Montesquieu avait raison de s'écrier : « Chose admirable, la religion chrétienne, qui semble avoir pour unique objet le bonheur de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans la vie présente [1]. » Et à vrai dire, en y regardant bien, tout ce qu'il y a de bon, de beau, de grand au sein de la famille humaine, n'est pas autre chose qu'un rayon direct ou réfléchi du christianisme. C'est lui qui est la base de

1. *Esprit des lois*, liv. XXIV, ch. II. — Le Play, à son tour, écrit : « Les enquêtes sur le passé, faites avec le concours des historiens compétents, aboutissent toutes à ce résultat : à toutes les époques de l'histoire... on a remarqué que les peuples, pénétrés des plus fermes croyances en Dieu et dans la vie future, se sont toujours élevés rapidement au-dessus des autres par la vertu et le talent comme par la puissance et la richesse. » *Réf. sociale*, vol. I, ch. IX, p. 111, 112.

tout droit véritable, de tout sage système politique et social, de toute législation, de la famille, de la propriété, enfin de toutes les libertés civiles et politiques, qui, réduites maintenant à de vaines apparences par les païens modernes, leur servent de prétexte pour combattre l'Église et pour la déclarer ennemie de ces libertés, comme si ce n'était pas elle qui, dans les temps les plus éloignés, notamment au moyen âge, s'efforça de les implanter, de les propager et de les défendre, toujours et partout où elle en eut les moyens. L'abolition de l'esclavage, le respect de la personnalité humaine, la dignité reconquise de la femme, l'égalité de chacun devant les lois divines et humaines, la lutte constante contre tout ce qui est oppression et tyrannie, la défense du faible contre le fort et tant d'innombrables bienfaits du même genre, à qui doivent-ils être attribués sinon à l'action de l'Église ?

Que les doctrines économiques s'inspirent des grands principes chrétiens, et l'on verra refleurir toutes les institutions de la vie civile ! Quand on aura, par exemple, ravivé chez tous les hommes la certitude d'une vie future et éternelle, et la croyance au dogme de la chute originelle, qui entraîne la condamnation de gagner son pain à la sueur de son front, l'homme se sentira naturellement porté à ne pas se laisser corrompre par les tentations de la richesse. La richesse sera à ses yeux ce qu'elle est réellement en elle-même, un moyen et non une fin. Le travail, les privations, les douleurs ne seront plus que les suites de la première faute et la loi de la vie humaine, loi salutaire, parce qu'elle est un moyen d'expiation (1).

1. Remarquons ici que la punition, ou mieux l'expiation, consiste dans la peine qui accompagne le travail. Ce dernier en effet ne comporte pas nécessairement la fatigue, car, comme Léon XIII l'a si bien dit : « L'homme même dans l'*état d'innocence*, n'était pas destiné à vivre dans l'oisiveté ; seulement ce que la volonté aurait embrassé librement comme un exercice agréable, a été imposé par la nécessité, après le péché et a été accompagné de fatigue et de peine, afin de servir d'expiation selon cet oracle divin : *La terre est maudite dans ton œuvre ; ce n'est qu'avec beaucoup de travail que tu te nourriras d'elle tous les jours de ta vie.* (Gen., III, 17.) De même la douleur ne manquera jamais sur la terre, parce que les funestes fruits du péché sont amers, âpres et durs à supporter et qu'ils accompagnent nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir. Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité, et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir complètement de la terre, ils n'y réussiront jamais, quelques ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu. Ceux qui prétendent pouvoir le faire et qui promettent aux foules pauvres une vie exempte de toute souffrance et de toute peine et pleine de repos et de perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le peuple et l'entraînent dans une voie qui le mènera à des misères plus grandes. Le meilleur parti consiste à voir les choses telles qu'elles sont et, comme nous l'avons dit, à chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux. » — Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

Quant aux biens de la terre, toujours selon la conception chrétienne, ils devront être utiles, en premier lieu, à ceux qui les possèdent, ensuite à ceux qui en sont dépourvus, parce que nous sommes liés à eux par des devoirs, soit de charité, soit de justice (1).

D'ailleurs, éclairés comme nous le sommes par l'esprit de justice chrétiennement compris, nous ne nous départirons jamais, lorsqu'il s'agira de récompenser le travail d'autrui, du principe d'une équitable équivalence, de façon avant tout à ce que l'ouvrier puisse toujours avec le fruit de ses peines subvenir à ses besoins, et de plus obtenir, au moins en certaines circonstances, une honnête aisance.

Tels sont les résultats du système chrétien ; voyons mainte-

---

1. Voici en quels termes Léon XIII met en lumière ce point si important : « Sur l'usage des richesses, voici l'enseignement d'une excellence et d'une importance extrême que la philosophie a pu ébaucher, mais que l'Église seule a pu nous donner dans sa perfection, et qu'elle a su faire descendre du domaine de la spéculation intellectuelle, dans celui de la vie, afin qu'il soit mis en pratique. Le fondement de cette doctrine est dans la distinction à faire entre la possession légitime des richesses et leur légitime usage. La propriété privée, nous l'avons vu plus haut, est pour l'homme de droit naturel ; l'exercice de ce droit est chose non seulement permise, surtout à qui vit en société, mais encore absolument nécessaire. *Il est licite*, dit saint Thomas, *il est même nécessaire à la vie humaine que l'homme ait la propriété des biens.* Mais, si l'on demande en quoi il faut faire consister l'usage des biens, l'Église répond sans hésitation : *Sous ce rapport, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais bien pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : Ordonne aux riches de ce siècle... de donner facilement, de communiquer leurs richesses.* Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance lui imposent : *Nul en effet ne doit vivre contrairement aux convenances.* Mais, lorsqu'on a suffisamment donné à la nécessité et au décorum, c'est un devoir que de secourir les pauvres avec son superflu. *Faites des aumônes avec votre superflu.* C'est un devoir non pas de stricte justice, sauf les cas d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne. On ne peut pas en poursuivre l'accomplissement par les voies de la justice humaine, mais au-dessus des jugements de l'homme et de ses lois, il y a la loi et le jugement de Jésus-Christ, notre Dieu, qui nous persuade de toutes les manières de faire de généreuses aumônes, nous enseigne qu'*il est plus heureux de donner que de recevoir*, et nous dit qu'il tiendra pour faite ou refusée à lui-même, l'aumône qu'on aura faite ou refusée aux pauvres. *Chaque fois que vous avez fait l'aumône à l'un des moindres de mes frères que vous voyez, c'est à moi que vous l'avez faite.* — Du reste, voici en quelques mots le résumé de cette doctrine : Quiconque a reçu de la divine bonté une plus grande abondance soit des biens externes et matériels, soit des biens spirituels, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et, tout ensemble, en qualité de ministre de la Providence, à l'avantage des autres. *C'est pourquoi si quelqu'un a de l'intelligence, qu'il prenne garde de ne pas se taire ; s'il a une surabondance de biens, qu'il ne laisse pas la miséricorde s'engourdir au fond de son cœur ; s'il a un métier qui le fait vivre, qu'il ait soin de faire participer son frère de cette connaissance et des avantages qu'elle peut procurer.* »

Epist. Encycl. *Rerum novarum.*

nant combien ils diffèrent de ceux du système hégélien. Celui-ci, en proposant à l'homme comme unique fin sa propre personne, lui enlève, d'une part, tout ce qui l'élèverait vers un but surnaturel, et de l'autre, le porte à un point qui lui fait manquer sa destinée terrestre elle-même. En effet, cette théorie, qui veut que l'homme trouve en lui-même sa fin dernière, doit s'appliquer soit à l'individu humain, soit à l'humanité en général. Dans le premier cas, cette théorie mène à la lutte de l'homme contre l'homme, c'est-à-dire à l'effort de chaque individu pour obtenir la plus grande somme de satisfactions possible, ce qui aboutit nécessairement à l'oppression des faibles, c'est-à-dire à l'immolation du grand nombre au profit de quelques-uns. De là l'esclavage ; de là l'état d'infériorité dans lequel la femme a été tenue ; de là l'oppression des peuples faibles par les forts ; de là l'abus inhumain qui consiste à exploiter les besoins des autres, et à ne pas rétribuer leur travail à sa juste valeur. — Si c'est l'humanité au contraire qui est considérée comme terme final, alors l'individu est condamné à disparaître vis-à-vis de l'espèce, et le prétendu perfectionnement et progrès de celle-ci arme l'État d'un pouvoir absolu et tyrannique, qui subordonne le bien-être et la liberté des individus au bien abstrait de l'humanité. Par conséquent, dans ce cas aussi, le résultat final est la tyrannie de quelques-uns et l'esclavage de tous.

Ce serait une illusion de croire que parmi les différentes écoles socialistes, il puisse s'en trouver qui permettent d'organiser la société de manière à éviter ces funestes conséquences. En effet, comme nous l'avons démontré, si l'on ne veut pas ramener la société à la barbarie, il faut dans n'importe lequel de ces types d'organisation socialiste conférer à quelques-uns le droit d'exercer un pouvoir exagéré sur tous les autres. Si le même défaut ne se présente pas dans une organisation sociale chrétienne, c'est que le christianisme, assignant à l'homme comme fin dernière, non lui-même mais Dieu, et lui faisant trouver uniquement en Dieu sa perfection et sa félicité complète, il ne sera jamais nécessaire qu'un individu soit sacrifié au profit d'un autre, puisque la fin dernière est à la portée de tous et de chacun, et que personne pour l'obtenir n'a besoin qu'un autre la perde. Toutefois comme cette fin est Dieu et que ce n'est pas dans ce monde qu'on y arrive, il s'ensuit que, dans la vie présente, la condition pour arriver à la fin dernière ne

peut plus être la lutte de l'homme contre l'homme, ni le sacrifice des individus à l'espèce humaine, mais est, au contraire, et doit être, l'aide mutuelle, l'assistance réciproque, en un mot, le respect du droit de tous dans la justice et dans la charité, qui en est l'heureux et digne couronnement. Assurément on ne tarira pas par là toutes les larmes, on ne supprimera pas toutes les misères humaines ; mais celles-ci, tout en étant un souvenir et un effet de la première faute, nous donnent en même temps un moyen efficace de l'expier.

La douleur dans la vie de l'humanité serait un mystère affreux et inexplicable sans le dogme chrétien du péché et de son expiation, qui s'est opérée dans la douleur divine du Christ et que chacun de nous accomplit également toutes les fois que nous nous servons de nos souffrances pour participer au sacrifice du divin Rédempteur. Aussi devons-nous nous estimer heureux si, sachant nous unir aux intentions du Sauveur, nous savons recueillir le fruit de ce sublime sacrifice (1).

Voilà comment dans le christianisme et par le christianisme se trouvent expliquées toutes choses : aussi bien l'origine de nos douleurs, de nos peines, de notre déchéance, la cause des imperfections de notre nature, que le moyen par lequel elle peut arriver à la perfection. Nous saisissons ainsi la raison du perpétuel antagonisme entre le bien et le mal, la vérité et l'erreur ; et, tandis que nous voudrions à tout prix notre part de jouissance, de félicité terrestre, nous nous trouvons arrêtés dans nos désirs, et nous sommes portés à tolérer et nos défauts et ceux des autres, parce que nous nous reconnaissons non pas

---

1. Voici avec quelle clarté de termes, le Pape expose cette vérité : « JÉSUS-CHRIST, qui nous a largement rachetés par la rédemption, n'a toutefois pas supprimé les afflictions, qui forment presque toute la trame de la vie mortelle ; il en a fait des stimulants de la vertu et des sources de mérite ; en sorte qu'il n'est point d'homme qui puisse prétendre aux récompenses éternelles s'il ne marche sur les traces sanglantes de JÉSUS-CHRIST. *Si nous souffrons avec lui, nous régnerons avec lui.* D'ailleurs, en choisissant lui-même la croix et les tourments, il en a singulièrement adouci l'amertume, et il nous a rendu la souffrance plus supportable, non seulement par son exemple, mais encore par sa grâce et par la promesse d'une récompense sans fin. *Car le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie produit en nous le poids éternel d'une gloire souveraine et incomparable.* Ainsi, les fortunés de ce monde sont avertis que les richesses ne les mettent pas à couvert de la douleur, qu'elles ne sont d'aucune utilité pour la vie éternelle, mais plutôt un obstacle ; qu'ils doivent trembler devant les menaces sévères que JÉSUS-CHRIST profère contre les riches ; enfin qu'il viendra un jour où ils devront rendre à Dieu, leur juge, un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur fortune. » Epist. Encycl. *Rer. nov.*

innocents mais coupables, coupables d'origine, d'inclination et, malheureusement, aussi de fait.

Nous comprenons alors que les défauts inséparables de toute institution humaine ne sont pas imputables à Dieu ; il a su, au contraire, par un effet de sa miséricorde, les faire tourner à notre avantage en en faisant jaillir les deux grands principes d'activité et d'expiation, les deux grands mobiles, l'un de la vie naturelle, l'autre de la vie surnaturelle.

Cependant, le christianisme ne nous donne pas seulement une sainte loi à accomplir, mais il nous procure encore la grâce qui confère le pouvoir de l'accomplir. Le Christ étend son action constante, intime, universelle sur tous les membres du corps mystique dont il est la tête, c'est-à-dire sur tous ceux qui croient en lui. Grâce à cette action perpétuelle il devient possible à la nature humaine, malgré sa fragilité et ses imperfections, d'observer cette loi ; d'arriver même sous sa conduite jusqu'aux plus merveilleux sacrifices, jusqu'au parfait renoncement de ce que nous désirons le plus vivement, pour la gloire de Dieu et pour le bien des autres hommes.

Or, l'instrument, dont le Christ se sert pour exercer cette merveilleuse action sur l'humanité, est l'Église, et elle seule. C'est elle qu'il a constituée dépositaire de sa foi, interprète de sa loi, et dispensatrice, par les sacrements, de sa grâce. Aussi l'unique système qui s'oppose avec efficacité aux théories subversives des hégéliens, est-il le système de l'Église catholique, qui, au moyen de la doctrine du Christ qu'elle a gardée et gardera toujours pure et intacte, pénètre les fibres les plus intimes et les plus délicates du corps social. Et quand nous disons le système catholique et non un autre, ce n'est pas que nous entendions rejeter l'honnête et loyal concours de nos frères séparés, mais parce qu'on chercherait vainement dans toute leur intégrité en dehors du catholicisme la vérité et l'efficacité divine du christianisme [1]. C'est pourquoi, toute âme droite saluera avec une joie reconnaissante le zèle et les efforts avec

1. « La religion... demeure aujourd'hui ce qu'elle a été dans tous les temps, le premier besoin de l'homme. *C'est à son influence que les peuples libres et prospères doivent leur prépondérance actuelle.* Le christianisme s'adapte *merveilleusement aux convenances des régimes de liberté.* Le catholicisme, en particulier, a tout à gagner d'une évolution sociale qui substituerait à l'intervention des pouvoirs publics l'initiative et l'action des citoyens. Je ne cesserai de le répéter,... la force des peuples est dans la pratique de la vraie religion, c'est donc nous catholiques qui sommes responsables de l'avenir. » LE PLAY, *Réf. soc.*, vol. I, liv. I, ch. II, p. 200-201 ; ch. II, p. 159.

lesquels Léon XIII travaille à l'union des églises séparées. Qui pourrait dire combien d'avantages en résulteraient même sous le rapport des biens matériels (1) ? Quant aux biens politiques et civils on n'a qu'à voir ce qui se passe dans les États modernes. Par exemple, où la liberté est-elle le plus exposée à faire place à la tyrannie et au despotisme? Là précisément où la législation, les institutions et l'esprit public tendent à rompre avec le véritable esprit chrétien; elle est au contraire respectée

---

1. Les actes récents par lesquels le Souverain-Pontife invite à l'union les églises de Russie, d'Orient et d'Angleterre, sont autant de pas faits dans cette voie. Assurément la semence jetée ne germera pas de suite, mais la sainteté du but poursuivi permet sérieusement d'espérer qu'elle ne manquera pas de porter tôt ou tard le fruit désiré. A propos de cette union et des inconvénients de la désunion, on nous permettra de citer ici deux passages importants, l'un de Rae, l'autre de Brunetière. « Dans les églises protestantes, dit le premier, il ne s'éleva jusqu'en 1870 aucune voix sur la question sociale. Leur dépendance absolue de l'État leur fait du tort, et elles sont devenues des chaires de docteurs et de professeurs, sans aucun intérêt pratique ni esprit d'initiative, et sans cette forte sympathie populaire d'un genre spécial, qui est presque nécessairement répandue dans l'atmosphère d'une église comme l'Église catholique. Celle-ci peut s'opposer aux États, sachant que le pouvoir qui lui permet d'agir ainsi se base, en dernière analyse, sur l'influence qu'elle exerce sur le cœur du peuple. La Société des Missionnaires discuta bien la question de temps en temps... ils cherchèrent à présenter le christianisme comme l'ami du travailleur. Les chefs de ce mouvement furent des hommes d'une valeur très inférieure à celle des champions du mouvement catholique correspondant. » *Loc. cit.*, p. 257. — Brunetière à son tour s'exprime ainsi : « Pour tous ceux... qui ne pensent pas qu'une démocratie puisse se désintéresser de la morale, et qui savent d'ailleurs qu'on ne gouverne pas les hommes à l'encontre d'une force aussi considérable que celle que représente encore la religion, il ne s'agit plus que de choisir entre les formes du christianisme celles qu'ils pourront le mieux utiliser pour la régénération de la morale, et je n'hésite pas à dire que c'est le catholicisme. Non pas du tout que je méconnaisse la haute valeur (?) du protestantisme, sa raison d'être (?) historique, et les exemples de vertu qu'il a donnés, qu'il donne encore tous les jours ; mais le catholicisme a sur lui de grands avantages, dont le premier sans doute est d'être, selon le mot de Renan, « la plus caractérisée et la plus religieuse de toutes les religions ». Le catholicisme est un gouvernement, et le protestantisme n'est que l'absence de gouvernement. C'est ce que prouve son histoire, qui n'est, à proprement parler, que l'histoire de ses divisions. Représentez-vous une armée, dont les soldats refuseraient l'obéissance à leurs officiers, parce qu'ils diffèrent avec eux d'opinion sur une question de discipline ou de service : telle est l'image du protestantisme... En d'autres termes, faute d'être un gouvernement, le protestantisme, dont on est convenu d'admirer la souplesse, perd à jamais ses moindres hérétiques, mais le catholicisme, dont on a si souvent méconnu la « plasticité », absorbe d'ordinaire,... réussit à utiliser ses adeptes, parce qu'il est un gouvernement. N'est-ce pas une grande chose pour gouverner, que de commencer par être un gouvernement? Étant un gouvernement, il est aussi une « doctrine », et une « tradition », dont j'ai connu récemment toute la force en lisant le dernier écrit de Tolstoï sur *La guerre et l'esprit chrétien*. Combien, me disais-je, le catholicisme n'a-t-il pas été sage et politique même, en refusant toujours de livrer l'Écriture aux interprétations individuelles?... J'entends maintenant ce qu'on voulait dire autrefois quand on réduisait toute la querelle entre protestants et catholiques à la « matière de l'Église ». La notion même et, pour ainsi dire, le concept d'une Écriture ou d'un Livre ne se sépare pas de l'institution d'une autorité qui l'explique. » V. *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1895. Article : *Après une visite au Vatican.*

et inébranlable partout où les lois, les institutions, les mœurs sont imbues de cet esprit et s'en inspirent (1). C'est là la meilleure réponse à faire aux écrivains, tels que Laveleye, qui prétendent que les pays protestants sont supérieurs aux catholiques, précisément parce qu'ils sont protestants. Cette supériorité, quand on étudie les choses à fond sans se laisser prendre aux apparences, est très douteuse; mais, ne le fût-elle pas, elle serait le fruit naturel du concept chrétien que certains États protestants ont maintenu et maintiennent avec une sage prévoyance dans leurs institutions, tandis que la plupart des gouvernements, restés catholiques seulement de nom, ont au contraire maladroitement banni des institutions civiles tout principe surnaturel, toute idée religieuse (2). Ainsi, par exemple,

1. « Si l'Europe chrétienne a dompté les nations barbares et les a fait passer de la férocité à la mansuétude, de la superstition à la vérité ; si elle a repoussé victorieusement les invasions musulmanes ; si la civilisation a pris le dessus en frayant le chemin au reste du monde et en lui apprenant tout ce qui pouvait tourner à l'honneur de l'humanité ; si elle a gratifié les peuples de la vraie liberté sous ses diverses formes ; si elle a très sagement fondé de nombreuses institutions pour soulager les hommes dans leurs misères, il est hors de contestation qu'elle en est grandement redevable à la religion qu'elle a eue comme inspiratrice pour entreprendre tant d'œuvres considérables et comme auxiliaire pour les mener à bonne fin... Oui, en vérité, les institutions les plus capables de contribuer au bien général dans l'État, toutes celles qui ont pour but soit de protéger les peuples contre les caprices tyranniques des princes, soit d'empêcher le pouvoir central d'intervenir d'une façon importune dans les affaires municipales ou domestiques ; toutes celles qui élèvent la dignité de la personne humaine ou sont de nature à garantir à chaque citoyen l'égalité des droits, l'Église catholique les a établies, ou prises sous sa protection, ou conservées : les monuments historiques des âges précédents sont là pour l'attester. D'ailleurs, toujours conséquente avec elle-même, si d'une part elle proscrit une liberté immodérée, se traduisant, pour les individus et pour les peuples, en licence ou en servitude, d'autre part elle accepte de grand cœur les progrès que chaque jour fait naître, lorsqu'ils contribuent réellement à la prospérité de la vie présente, laquelle n'est qu'une étape sur le chemin qui conduit à la vie future et immortelle. » Epist. Encycl. *Immortale Dei (De Civitatum Constitutione Christiana).* 1er novembre 1885.

2. Voici ce que dit à ce sujet le célèbre écrivain anglais Cobbet, membre de la Chambre des Communes : « D'où est venue la liberté civile ? D'où sont venues les lois admirables qui constituent le droit de tout Anglais, les lois dont il est appelé à jouir dès sa naissance ? Est-ce le protestantisme qui les lui a données ? Est-ce le protestantisme qui a introduit dans l'administration de la justice l'admirable organisation à laquelle l'Angleterre doit en grande partie sa gloire et sa puissance ? Oh non ! toutes ces institutions remontent à l'époque ténébreuse où la suprématie du Pape était en vigueur. Elles ne sont un don ni des banquiers écossais ou hollandais, ni des grenadiers du landgrave de Hesse, ni des luthériens, ni des calvinistes ; elles nous ont été léguées par nos ancêtres catholiques, lesquels, en dépit de leur ignorance et de leur superstition, s'entendaient parfaitement en législation... Dans les siècles catholiques le peuple et ses droits étaient toujours défendus par l'Église, et personne n'ignore qu'il n'y avait ni roi, ni ministres, ni parlements, qui osassent défier la puissance de l'Église. Toute notre histoire témoigne que l'Église se montra toujours la protectrice du peuple, et que ce fut à son assistance que nos pères durent les victoires si éclatantes et si célèbres qu'ils remportèrent sur l'orgueil des rois et des nobles. L'Église n'agissait ainsi que parce qu'elle était

que l'on compare aujourd'hui la constitution anglaise à la constitution italienne, telle que l'ont faite les gouvernants modernes, et l'on trouvera la première meilleure, parce qu'elle est demeurée plus fidèle aux traditions religieuses qui l'inspirèrent [1]. Mais l'abandon absolu des principes chrétiens serait plus funeste dans une nation protestante qu'ailleurs, car on y est moins prémuni contre le venin de certaines doctrines.

Du reste, sur toute cette question, nous avons le témoignage des socialistes eux-mêmes, qui, dans le but de renverser les ordres constitués, commencent par attaquer de toutes leurs forces l'Église catholique. Œuvre criminelle mais logique : en effet, du moment qu'ils veulent façonner d'après leurs rêves une société nouvelle, il leur faut d'abord détruire l'ancienne ; et comme l'ancienne est fondée sur les droits de Dieu, c'est-à-dire sur la religion, la première chose à faire pour réussir dans leur entreprise est de détruire celle-ci et avec elle les droits de l'homme entendus suivant la justice. — Voilà pourquoi quiconque combat le christianisme, comme le fait la franc-maçonnerie, par exemple, aboutit par là-même à favoriser le socialisme, puisqu'il ôte à la société l'arme de résistance la plus puissante [2].

Du reste qu'on interroge l'histoire autant qu'on le voudra, on n'y verra jamais que des philosophes dignes de ce nom, des

---

indépendante des rois et des nobles; et parce qu'elle reconnaissait à son pouvoir une autre origine. Nous avons perdu aujourd'hui sa protection, et quelle compensation avons-nous obtenue? » Cobbet, lett. 3 et 18, sur l'*Histoire de la Réforme*, année 1824. — Nous croyons utile de faire suivre ces affirmations du passage d'un discours prononcé en octobre 1880 à Madrid par un autre personnage non moins illustre, Castelar : « Il n'y a qu'en vivant, comme je l'ai fait moi-même, dans le sein de démocraties aussi avancées que celle de Suisse, qu'on arrive à comprendre combien la foi religieuse peut servir à consolider une vraie liberté. » V. *Nouvelliste de Lyon*, octobre 1889, n. 288.

1. La grande Charte anglaise — il est bon de le rappeler quand on parle tant de la décadence des races catholiques — fut principalement l'œuvre du Pape Innocent III et de son Légat le cardinal Guala Ricchieri, et les Anglais ont eu le rare bon sens de ne point la changer.

2. On voit aujourd'hui peut-être mieux qu'à toute autre époque combien les Papes, Pie IX et Léon XIII surtout, ont été bien inspirés, quels services ils ont rendus à la société, même au point de vue de ses intérêts temporels, en mettant en garde les honnêtes gens contre la franc-maçonnerie. Celle-ci, en effet, a contribué puissamment par sa propagande antireligieuse persévérante et impie, si ce n'est par d'autres moyens, à développer les idées socialistes et à laisser la société sans défense contre ce mal dangereux. N'est-ce pas la franc-maçonnerie qui a dit la première : *plus de Dieu?* Or de là à ajouter : *plus de maîtres*, il n'y avait qu'un pas, comme il n'y en avait qu'un également pour traduire d'une manière plus positive et plus accentuée l'autre principe d'après lequel ils ont prétendu et prétendent *détruire une vieille société* pour en former *une nouvelle*.

politiques, ou des législateurs sérieux se soient imaginé pouvoir fonder d'une manière stable une société sur l'athéisme, ou sur le matérialisme (1). Sans parler des exemples du passé, nous rapporterons textuellement ces paroles du Prince de Bismarck : « J'espère vivre assez longtemps pour voir le navire des fous (Das Narrenschiff), qui porte notre société actuelle, se briser contre l'écueil de l'Église (2). » Il ne faut pas croire que des paroles si graves lui aient échappé à la légère. Il connaissait déjà à fond la merveilleuse organisation et la vertu souveraine de l'Église, et il fut à même de la mieux connaître pendant le

1. A l'appui de notre assertion, citons les importants témoignages que voici : « *In hominibus nulla gens est neque tam immansueta, neque tam fera, quæ non, etiamsi ignoret qualem habere Deum deceat, tamen habendum sciat.* » Cicéron : 1ª *De Legibus.* — « Sans Dieu pas de loi sur la terre, pas de gouvernement, pas de société, mais une solitude sauvage, grossière et scélérate. » J.-B. Vico, *Science nouvelle.* Et Guizot, dans son opuscule publié en 1848, se demandant quelles doivent être les conditions de la paix sociale, écrit ces paroles mémorables : « Toutefois ni l'esprit de famille, ni l'esprit politique ne suffiraient pour pacifier et raffermir la société sur ses fondements. Il leur faut le secours d'un autre esprit plus élevé et qui pénètre encore plus profondément les âmes, le secours de l'esprit religieux. C'est le propre de la religion, et de la religion seule, d'avoir de quoi parler à tous les hommes et de se faire comprendre de tous, des grands comme des petits, des heureux comme des malheureux ; de monter et de descendre sans effort dans tous les rangs, dans toutes les classes de la société. Et c'est ici un des traits admirables de l'organisation chrétienne, que ses ministres soient répandus et présents dans la société tout entière, vivant à côté des chaumières comme des palais, en contact habituel et intime avec les situations les plus humbles et les plus élevées, consolateurs et conseillers de toutes les misères et de toutes les grandeurs. Puissance tutélaire, qui, malgré les abus et les fautes où sa force même et son extension l'ont entraînée, a pendant tant de siècles veillé et travaillé plus qu'aucune autre pour la dignité morale et pour les intérêts les plus précieux de l'humanité... Que les sociétés modernes ne craignent pas la religion et ne lui disputent pas avec âpreté son influence naturelle, ce serait une terreur puérile et une funeste erreur... Je dirai, après comme avant : « ne disputez pas âprement avec la religion ; ne craignez pas les influences religieuses, les libertés religieuses, laissez-les se déployer *grandement, puissamment ;* elles vous apporteront, en définitive, plus de paix que de lutte, plus de secours que d'embarras. » — De son côté, Napoléon Ier s'exprimait ainsi : « L'expérience a ouvert les yeux aux Français et les a convaincus que la religion catholique est celle qui plus que toute autre s'adapte à toute espèce de gouvernement... Sans la religion, l'homme est obligé de marcher toujours dans les ténèbres ; la religion catholique seule, avec sa lumière infaillible, découvre à l'homme son principe et sa fin. Une société ne peut subsister sans morale, il ne peut y avoir de bonne morale là où il n'y a pas de religion. Ainsi toute société ne peut avoir que de la religion son appui et son soutien. Une société sans religion est semblable à un navire sans boussole, comme celui-ci est toujours incertain de sa route et sans espoir d'entrer au port, de même une société sans religion est toujours agitée et secouée par le tourbillon des plus furieuses passions et se trouve absolument en proie aux fureurs d'une guerre intestine qui la précipite dans un abîme de maux, lesquels, tôt ou tard, la réduisent nécessairement à périr... » NAPOLÉON Ier, *Harangue aux curés italiens*, 1er juin 1800. V. DELLA MOTTA, *l. c.*, p. 317, 318. Machiavel dit à son tour : « De même que l'observance du culte divin est une source de grandeur pour les républiques, de même son abandon est pour elles une cause de ruine. » *Discours sur la première décade de Tite-Live*, liv. I, c. XI, p. 64.

2. V. *Die Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, année 1871.

Kulturkampf. Et voilà pourquoi, secondé par la sagesse de son auguste maître, il déposa enfin les armes, et entrant dans une autre voie, conclut la paix avec l'Église qui lui avait résisté avec tant d'intrépidité. En cela il faisait preuve de prévoyance politique et de patriotisme. On voit, par les aveux mêmes des socialistes allemands, que Bismarck a visé juste. Ceux-ci, que les sérieuses mesures de répression n'avaient nullement découragés, faisaient publiquement entendre par la bouche d'un de leurs chefs, Liebknecht, ces paroles significatives : « *Heureusement*, en même temps qu'il nous persécute, Bismarck persécute aussi les ultramontains (les catholiques) et *travaille* ainsi *à notre profit*. Les ultramontains *nous disputaient avec avantage l'esprit du peuple; le Chancelier lui-même nous délivre de cet ennemi!* En voici le résultat: en 1871 nous obtenions en tout 140,000 voix; en 1877, au bout de quatre années de lutte civilisatrice contre l'ultramontanisme, nous en recueillons 600,000 (1) ! »

Et les faits ultérieurs ne firent que montrer de plus en plus que le mouvement dont parlait Liebknecht, n'était pas un phénomène accidentel et passager. En effet les voix obtenues par les socialistes en 1887 s'élevèrent à 774,128 ; en 1890, à 1,342,000, et en 1893, à 1,786,738. En présence de ces chiffres il n'y a que les catholiques qui tinrent bon : en 1890, par exemple, ils recueillent 1,420,000 voix. Ainsi la progression était celle-ci : sur cent électeurs — dont 29 étaient représentés par les conservateurs, les polonais et la fraction dite des sauvages — 16 étaient progressistes, 16 nationaux-libéraux, 20 catholiques et 19 socialistes (2). On le voit donc, c'est là un symptôme

1. Discours prononcé au Congrès socialiste de Gand par Liebknecht en 1878. V. *Actes du Congrès de Gand* et *les Actes officiels de la Chambre des représentants de Belgique*. Séance du 19 nov. 1878, discours du député catholique Thonissen, où se trouve reproduit tout ce passage. D'accord avec Liebknecht la *Nouvelle Gazette* de l'Église évangélique faisait cet aveu remarquable : « Il n'y a que l'Église catholique qui sache soustraire les ouvriers à l'influence des partis socialistes... » V. Le journal *Le Monde*, 2 mars 1881.

2. V. *Les luttes entre sociétés humaines*, par J. Novicow. Paris, Alcan, éd., 1893, p. 732-33. — En 1893, les socialistes allemands envoyaient au Parlement 45 députés. V. *Voce della Verità*, 26-29 mai 1895. — Quant aux fonds dont ils disposent, ils s'élevaient en 1894 à environ 10 millions de marcs répartis comme il suit : honoraires aux 50 chefs du parti, 10,000 marcs pour chacun, soit 500,000 marcs ; indemnités à 300 agitateurs, 5000 marcs en moyenne à chacun, soit 1,500,000. Les députés socialistes du Reichstag reçoivent 120,000 marcs ; 3,500,000 marcs sont consacrés à la propagande électorale dans 350 collèges, et 1,880,000 servent à subventionner les journaux du parti. Enfin 1,000,000 de marcs est distribué à titre de secours aux grévistes et aux socialistes qui se trouvent dans le besoin. V. *Osservatore Romano*, 8 août 1894.

des plus graves, surtout si l'on songe que les socialistes ont obtenu cette prépondérance en dépit de tous les obstacles qu'on avait opposés à leur propagande (1).

La chose nous semble donc suffisamment démontrée : pour combattre efficacement le socialisme, il faut faire volte face et revenir, comme le disait naguère l'empereur Guillaume Ier, aux enseignements de l'Église (2), c'est-à-dire au christianisme (3). Sans lui on aura beau recourir aux théories libéristes et protectionnistes ; on aura beau chercher à se rendre maître du mouvement socialiste pour le transformer en socialisme d'État ; tous ces efforts demeureront stériles, parce que, comme le faisait justement observer Reichensperger, «... Si les masses perdaient l'espoir d'une récompense future que leur promet la justice divine, elles ne seraient plus retenues par aucun frein et, se rendant parfaitement compte de leur nombre et de la force de leurs bras, elles se soulèveraient et renverseraient l'ordre social (4) ». Le socialisme donc, ne sera vaincu que par le principe catholique, et une gloire impérissable attend l'homme d'État qui aura le courage de déclarer ouvertement ce que tant d'autres pensent aujourd'hui dans le fond de leur cœur, à savoir que non seulement les doctrines économiques, surtout dans

1. Dans une statistique dressée récemment sur le *Développement du socialisme allemand au Reichstag*, M. Adolphe Reumann-Hofer a démontré que les mandats législatifs ont été conquis par les socialistes dans les grandes villes et dans les grands centres industriels, tandis que les campagnes ont voté pour les conservateurs, pour le centre et pour les libéraux nationaux. Nous ajouterons que parmi les représentants socialistes au Parlement, un seul a déclaré appartenir à la religion catholique. Les autres ont déclaré, presque tous, n'appartenir à aucune confession religieuse.

2. « La génération actuelle est entièrement gâtée, il faut en élever une autre avec des meilleurs sentiments. Ceci est l'affaire du clergé ; *les maîtres d'école sont en général les auteurs* des maux qui nous accablent. » Discours du roi de Prusse, depuis empereur d'Allemagne, Guillaume Ier, au clergé de Coblentz. V. l'*Ami de la Religion*, 16 novembre 1849. — L'empereur est revenu à plusieurs reprises sur le même sujet.

3. Dès 1846 le savant Staudenmajer écrivait : « Le monde européen, et en particulier l'Allemagne, est sur le bord d'un abîme, lequel est plus obscur et plus profond que celui qui s'ouvrit béant à l'époque de la révolution française. Il est encore possible d'échapper au plus épouvantable des maux, mais le monde semble ne pas connaître, ni vouloir connaître le seul mode de son salut qui lui reste et qui est un retour sincère, intime, affectueux au christianisme. Lui seul sera notre salut, comme il a été le salut du monde entier ; lui seul sauvera notre siècle, lui seul est pour tous les siècles éternellement salutaire. » *Zum religiösen Frieden*, etc. : *A la paix religieuse de l'avenir*, etc., par le docteur FR. STAUDENMAJER, professeur de théologie à Fribourg en Brisgau, 1846. — Ce travail très intéressant n'a pas été, croyons-nous, traduit dans son entier.

4. Winterer, *l. c.*, p. 198. — Il n'est pas inutile de rapporter ici ce que l'anarchiste Henry, exécuté à Paris, répondit au juge qui lui demandait s'il croyait en Dieu : « Si j'avais cru à la Divinité, je ne serais pas devenu anarchiste ».

leur application pratique, mais encore la société tout entière ont besoin de redevenir catholiques.

Il faut revenir à Dieu sincèrement, pratiquement, et les premiers à y revenir doivent être les riches, parce que c'est d'eux, de leurs mauvais exemples, qu'est parti le mouvement de la révolution sociale. Ils ont pensé, comme autrefois leurs ancêtres, à la veille de la révolution française, que la croyance en Dieu et la pratique de la religion n'étaient que de simples expédients, adroitement imaginés pour tenir le peuple dans la voie du devoir et de la justice. Il est temps qu'ils s'aperçoivent que ce sont eux au contraire qui, croyant avoir compris et deviné les ressorts les plus cachés du monde physique et de l'âme humaine, sont restés aveugles devant les plus hautes vérités proposées par Dieu à l'homme. « Non, — leur dirons-nous à notre tour en empruntant les paroles d'un savant et illustre prélat de l'Église de France, le regretté cardinal Pie, — non, n'attendez rien de l'impiété, rien excepté votre ruine et un désastre universel. Vous donc qui vous réjouissez de posséder une certaine supériorité spéciale, voulez-vous la conserver? Reconduisez à Dieu le peuple dont vous êtes les guides et les modèles. — Nous l'avons tenté, dites-vous, la société avait entrepris cette cure, nous n'avons pu y réussir. — Je vous réponds : Vous n'avez employé aucun moyen efficace ; il est temps de substituer les remèdes aux palliatifs et, pour votre part, de revenir les premiers à Dieu... [1]. »

1. *Œuvres de Mgr le Cardinal Pie*, Évêque de Poitiers, 4e édition. Poitiers, Henry Oudin, lib. édit., 1873, t. 1er, p. 140, 141, 153. — Traitant plus amplement la question du retour à Dieu, Léon XIII s'exprime ainsi : « Passons en revue des faits et des choses qui sont hors de doute : la société a été transformée de fond en comble par le christianisme ; cette transformation a été non seulement un réel progrès pour le genre humain, mais une véritable résurrection, et un perfectionnement tel qu'on n'en avait jamais vu de semblable avant et qu'on ne peut en espérer un second égal dans l'avenir. C'est JÉSUS-CHRIST qui est le principe et la fin de ces bienfaits ; car, de même que tout est parti de lui, ainsi tout doit lui être rapporté. Aussi quand l'Évangile a rayonné dans le monde, quand les peuples ont appris le grand mystère de l'incarnation du Verbe et de la rédemption des hommes, la vie de JÉSUS-CHRIST, Dieu et homme, pénétra la société et l'imprégna tout entière de sa foi, de ses maximes et de ses lois. C'est pourquoi, si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme. A qui veut régénérer une société quelconque en décadence, on prescrit avec raison de la ramener à ses origines. Car la perfection de toute société consiste à poursuivre et à atteindre la fin en vue de laquelle elle a été fondée, en sorte que tous les mouvements et tous les actes de la vie sociale naissent du même principe qui a donné naissance à cette société. Aussi, s'écarter de ce principe fondamental, c'est aller à la mort ; y revenir, c'est reprendre la vie. Et ce que nous disons du corps social tout entier, s'applique également à la classe ouvrière qui en forme la très grande majorité ». Epist. Encycl., *Rerum novarum.*

La grande question religieuse et civile du temps présent se ramène à rejeter tous les principes antichrétiens, à mettre en lumière, dans toute son intégrité, le véritable principe chrétien, de manière à ce que son triomphe soit complet et universel dans la science et dans le sentiment, dans la vie privée et dans la vie publique, dans la famille et dans la société, dans les arts et dans tous les domaines de la pensée humaine, afin que l'individu comme la famille, le peuple comme l'État, deviennent absolument chrétiens, et que la politique devenant religieuse au lieu que la religion soit esclave de la politique, elles fassent toutes deux de concert régner partout la justice et l'amour.

Quant à la part qui revient dans cette grande œuvre de réédification sociale aux pouvoirs publics et aux catholiques de tout état et de toute condition, ecclésiastiques et laïques, elle est admirablement tracée par Léon XIII, qui avait comme une intuition des maux à venir, quand il disait dès les premiers jours de son pontificat : « Nous, à qui le gouvernement de toute l'Église est confié présentement, nous avons montré, dès le commencement de notre Pontificat, aux peuples et aux princes, ballottés par la violence de la tempête, le port où ils trouveraient un refuge assuré, et maintenant de nouveau émus du péril extrême qui les menace, nous faisons encore une fois retentir à leurs oreilles la parole apostolique, et nous les prions, nous les conjurons avec instance pour leur propre salut et pour le salut de la chose publique, d'accepter docilement les enseignements de l'Église, qui a si bien mérité des États au point de vue de la prospérité publique, et de bien comprendre que les intérêts de l'État et de la religion sont unis de telle sorte, que tout ce qu'on enlève à cette dernière diminue d'autant la soumission des sujets et la majesté du pouvoir. Et comme ils savent que, pour détourner la contagion du socialisme, l'Église du Christ possède une force que n'ont jamais eue ni les lois humaines, ni les répressions des magistrats, ni les armes des soldats, qu'ils rendent à l'Église une condition et une liberté telles, qu'elle puisse exercer cette force si salutaire pour le bien commun de toute la société humaine.

« Pour vous, vénérables Frères, qui connaissez l'origine et le caractère des maux qui nous menacent, appliquez-vous de toute la puissance et de tout l'effort de votre esprit, à répandre et à faire pénétrer profondément dans les âmes la doctrine

catholique. Faites en sorte que tous les chrétiens s'habituent, dès les plus tendres années, à aimer Dieu d'un filial amour et à révérer sa puissance, à s'incliner devant la majesté des princes et des lois, à refréner les passions et à garder soigneusement l'ordre que Dieu a établi dans la société civile et dans la société domestique. Il faut, en outre, que vous travailliez à ce que les fils de l'Église catholique, sous aucun prétexte, ne s'affilient ni ne protègent la secte abominable. Qu'ils montrent, au contraire, par de belles actions et par l'honnêteté de leur conduite en toutes choses, combien la société humaine serait heureuse, si chacun de ses membres brillait par la rectitude de ses actions et par ses vertus (1). »

Quelques années après, le Pontife ajoutait ces autres paroles, qui sont comme l'explication et le développement de sa pensée : « Le sort de la classe ouvrière, telle est la question qui s'agite aujourd'hui et dont la bonne ou la mauvaise solution intéresse grandement les États. Or, les ouvriers chrétiens la résoudront dans le meilleur sens, si, unis en sociétés et conduits par une direction prudente, ils entrent dans la voie dans laquelle cheminèrent leurs pères et leurs ancêtres pour leur plus grand bien et pour celui de la société. Quelle que soit dans les hommes la force des préjugés et des passions, si une volonté perverse n'a pas entièrement étouffé le sentiment du juste et de l'honnête, il faudra que tôt ou tard la bienveillance publique se tourne vers ces ouvriers, qu'on aura vus, laborieux et modérés, mettre l'équité au-dessus du gain et préférer à tout le sentiment du devoir. Cela aurait aussi pour heureux résultat d'offrir l'espoir et de grandes facilités de salut aux ouvriers qui vivent dans le mépris de la foi chrétienne, ou dans des habitudes qu'elle réprouve. Ils comprennent d'ordinaire, ces ouvriers, qu'ils ont été le jouet d'espérances trompeuses et d'apparences mensongères. Car ils sentent par les traitements inhumains qu'ils reçoivent de leurs maîtres, qu'ils n'en sont guère estimés qu'au poids de l'or produit par leur travail ; quant aux sociétés qui les ont circonvenus, ils n'y trouvent que des discordes intestines, compagnes inséparables de la pauvreté orgueilleuse et incrédule. L'âme brisée, le corps exténué, combien n'y en a-t-il pas qui voudraient secouer un joug si humiliant ! Mais, soit respect humain, soit crainte de l'indigence, ils ne l'osent pas.

1. Epist. Enc. *Quod Apostolici muneris*, 28 décembre 1878.

Eh bien ! on ne saurait exprimer à quel point, les sociétés catholiques peuvent leur être utiles, si, les voyant hésitants, elles les invitent à venir à elles et le leur rendent facile, et si, quand ils seront devenus plus sages, elles leur assurent l'appui et l'aide, dont ils auront besoin. Vous voyez, vénérables Frères, par qui et par quels moyens cette cause si difficile demande à être traitée et résolue. Que chacun remplisse le rôle qui lui est assigné, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave. Que les gouvernements s'y prêtent au moyen de lois utiles et de sages mesures ; que les riches et les patrons se rappellent leurs devoirs ; que les ouvriers dont le sort est en jeu poursuivent leurs intérêts par des voies légitimes, et puisque la religion seule, comme nous l'avons dit dès le début, est capable de détruire le mal dans sa racine, que tous se rappellent que la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles même les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces seront peu aptes à produire de salutaires résultats. Quant à l'Église, son action ne fera jamais défaut et sera d'autant plus féconde qu'elle aura pu se développer avec plus de liberté ; ceux dont la mission est de veiller au bien public, doivent se pénétrer plus que tous autres de cette vérité. — Que les ministres du sanctuaire déploient toutes les forces de leur âme et toutes les ressources de leur zèle, et que, sous l'autorité de vos paroles et de vos exemples, vénérables Frères, ils ne cessent d'inculquer aux hommes de toutes les classes les maximes de l'Évangile ; qu'ils travaillent de tout leur pouvoir au salut des peuples, et par dessus tout qu'ils s'appliquent à nourrir en eux-mêmes et à faire naître dans les autres, dans les plus élevés, comme dans les plus humbles, la charité, reine et maîtresse de toutes les vertus. C'est, en effet, d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut ; nous parlons de la charité chrétienne, qui résume tout l'Évangile et qui, toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, est un antidote assuré contre l'arrogance du siècle et contre l'amour immodéré de soi-même (1). »

---

1. Epist. Encycl. *Rerum novarum.* — Nous avons été ravis de voir renouveler ce magnifique appel à la charité chrétienne, par un illustre économiste italien, non catholique, Luzzatti. Dans un petit opuscule, paru ces jours-ci, dans lequel il résume les diverses

Et nous voici arrivés, à la suite de Léon XIII, à la conclusion de notre ouvrage. Avant peu, par l'infiltration immanquable de l'hégélianisme dans tout le corps social, il ne subsistera plus que deux principes : la vérité chrétienne et la doctrine socialiste. Suivant que la génération que nous voyons grandir, s'attachera à l'un d'eux ou à l'autre, on verra se résoudre le problème dans l'un ou l'autre des deux sens. Si c'est dans un sens favorable à l'ordre, on jouira d'une vie sociale tranquille et prospère ; si c'est dans le sens contraire, tout le fruit de longs siècles de civilisation sera perdu, et il ne restera debout sur les ruines universelles qu'une population matérielle et violente (1), et cette population qui ne voudra tolérer aucun joug et qui repoussera le concours de la vraie classe dirigeante, sera

---

méthodes proposées par la prétendue science moderne pour résoudre d'une manière complète et rassurante le grave problème social, il invoque, comme moyen efficace, la sublime méthode employée par saint François d'Assise et affirme qu'au milieu d'une lutte si acharnée de classes, de partis, d'intérêts, elle est la seule qui puisse se montrer véritablement féconde. « Que de sagesse, s'écrie-t-il, n'était pas renfermée dans ce sublime moine ignorant ! Comme il rappelle ces autres illustres ignorants de la Galilée, qui dans leur humilité triomphaient des doctes pharisiens de Jérusalem, des splendeurs philosophiques d'Athènes, de la civilisation de Rome, et préparaient les gloires des âges renouvelés ! » Et continuant sur le ton de l'enthousiasme l'apologie de la civilisation chrétienne, l'auteur de l'opuscule fait des vœux pour qu'aujourd'hui encore, tandis que les uns enveniment les rivalités de classes, et les élèvent au rang d'une fatalité historique ; tandis que les autres divisent en camps ennemis les enfants d'un même pays, et que les représailles du travail se heurtant contre celles du capital, mettent en péril l'unité morale de la patrie qui se brise au milieu de tant de haines ; l'auteur, disons-nous, fait des vœux, pour que ressuscite le Saint d'Assise et que son ombre vienne consoler l'Italie privée de lumière. Lui seul, affirme l'auteur, puisque la science paraît jusqu'ici impuissante, peut faire sentir aux riches qui voudraient s'imposer avec leur opulence et aux pauvres qui voudraient dominer par la force du nombre, la nécessité du pardon, la douceur de l'assistance mutuelle. Lui seul peut fondre ces cœurs endurcis par l'intérêt, tirer de ces pierres l'étincelle d'amour, faire jaillir de ces yeux courroucés une de ces larmes qui enseignent aux mortels les éternels principes de tolérance, de charité, de secours mutuel. Et il conclut : « Oh ! comme il nous trouverait prêts à l'écouter, nous fatigués, nous rongés par le doute scientifique. » V. *Prolusione al corso di Economia politica nella Università di Perugia*, par Louis Luzzatti. Février 1895.

1. Nous devons ajouter que le gouvernement allemand semble se préoccuper beaucoup du réveil de la foi religieuse dans le peuple. Ainsi, dans une correspondance envoyée d'Alsace au *Soleil* et reproduite par l'*Osservatore Romano* (1, 2 avril 1895), nous lisons l'entrefilet suivant : « C'est l'époque des confessions et des communions pascales pour les soldats catholiques. Il faut rendre cette justice à l'armée allemande : toute facilité est accordée aux soldats pour remplir leurs devoirs religieux. Il y a plus : tout ce qui a rapport à l'armée est rigoureusement réglé, et il en est ainsi des confessions pascales. A des heures déterminées, les soldats sont conduits par escouades aux églises désignées. Là, après avoir entendu une instruction de leur chapelain, ils se rendent aux confessionnaux : presque tous se confessent. Les communions se font également en commun. Du reste, l'esprit religieux est maintenu dans l'armée par l'obligation qu'ont les soldats d'assister à la messe les dimanches et les jours de fête. »

victime de quelques individus ambitieux et audacieux, qui, plus forts que la populace et ne pouvant se frayer un chemin que par l'astuce et les flatteries, se serviront des plus mauvaises passions populaires pour s'approprier ne fût-ce que pour quelque temps et au mépris de toutes les lois, la plus grosse part du butin (1).

Tel est l'avenir qui se présente à nous. Si tous doivent s'en préoccuper, car l'Allemagne n'est pas la seule qui court ce risque, à plus forte raison devons-nous le faire, nous, Italiens (2). On parle souvent de notre bon sens qui nous préserve des doctrines exagérées. Cela est vrai, et la raison en est, que les Italiens, du moins la plupart, restent toujours catholiques au fond de leur âme. Mais laissez l'irréligion et l'athéisme se propager impunément dans nos provinces, et nous donnerons au monde entier le spectacle de la conduite la plus insensée, ce qui serait pour nous d'autant plus honteux et plus triste que nous aurions méprisé la grâce singulière que Dieu nous a faite en nous plaçant autour du centre de la vérité et de la lumière, c'est-à-dire autour du Pontificat Romain (3).

---

1. « Lorsque, pendant nos jours de révolution, d'énormes butins furent offerts au peuple pour l'exciter à la révolte, quel profit tira la portion pauvre de la société, de tant de délits et de tant de spoliations? La propriété, il est vrai, changea de mains et fut divisée entre un plus grand nombre de possesseurs, mais la plus grande partie du peuple ne fit qu'assister au partage du butin et perdit en outre ces trésors et ces effusions de charité qui le faisaient participer à la fortune des anciens propriétaires. Nous avons acquis un plus grand nombre de propriétaires, mais combien de pauvres n'avons-nous pas aussi en plus! » A. DE VILLENEUVE-BARGEMONT, *Économie politique*, etc., t. I, liv. I, p. 421.

2. Plusieurs pensent qu'il n'existe pas en Italie de parti socialiste proprement dit. Malheureusement il n'en est pas ainsi, et Boglietti l'a fort bien démontré dans un article publié par la *Nuova Antologia*, septembre 1894. Il en ressort que le socialisme italien, organisé d'abord en *parti ouvrier*, en 1880, s'est transformé en *parti socialiste* au Congrès, tenu à Milan en août 1891. On déclara alors qu'il fallait s'organiser pour revendiquer les terres et les capitaux au profit de la collectivité des travailleurs. En 1892, au Congrès de Gênes, le parti s'est appelé *parti de classe*, indépendant, prêt à attaquer toutes les autres classes qu'il espère abolir quand le prolétariat triomphera. La lutte est donc engagée, et nous en avons des symptômes alarmants non seulement dans les récentes insurrections de Sicile, de Massa, de Carrare et d'autres lieux, mais surtout dans le résultat des dernières élections législatives — 26 mai 1895 — grâce auxquelles les socialistes italiens ont pu envoyer au Parlement dix de leurs adeptes.

3. « Si l'Italie n'a pas encore été souillée par de si grands excès elle doit avant tout l'attribuer à un bienfait spécial de Dieu, mais il y en a incontestablement une autre cause: c'est que les Italiens sont demeurés inébranlablement attachés à la religion catholique, c'est pourquoi la licence des maximes impies dont nous avons parlé n'est point parvenue à triompher. Du reste, si les remparts qu'offre la religion venaient à être renversés, l'Italie serait immédiatement en proie aux calamités qui ont depuis longtemps frappé les nations les plus grandes et les plus florissantes. En effet, les mêmes principes ne manquent pas de produire les mêmes effets; et les germes étant mauvais ne peuvent

Et cependant, nous Italiens, nous sommes les fils de cette terre sur laquelle s'est déroulée la plus glorieuse des histoires. Les Romains de l'empire, type d'une civilisation purement humaine, qui porte dans sa prospérité même et dans l'excès de sa puissance le principe et la cause de sa dissolution, donnèrent un grand exemple de résurrection morale. Ce furent eux qui, accueillant d'un esprit docile les vérités chrétiennes et versant héroïquement leur sang pour en rendre témoignage dans les cirques et les amphithéâtres, rajeunirent et renouvelèrent la vieille Europe, contribuant à la doter, sous la conduite sûre et pacifique des Papes, d'une civilisation inconnue jusque-là, civilisation qui puise directement au ciel sa force et son inénarrable fécondité. Ses œuvres ne s'écrouleront que si l'on renie l'esprit qui les a créées; car elles ne sont pas le fruit de l'égoïsme individuel ou collectif et, comme telles, destinées à périr avec leurs auteurs, mais elles demeurent la noble et légitime conquête de l'incessant travail de l'homme que la volonté divine a établi roi de la création, afin qu'il s'en serve comme d'un instrument, et non qu'il en fasse son but final.

Quant à ceux qui parmi nous, Italiens, n'auraient pas encore le bonheur de voir et de comprendre la force bienfaisante et vigoureuse de l'inspiration chrétienne, qu'ils s'instruisent en interrogeant l'histoire et en contemplant le spectacle des tendances actuelles. Qu'ils voient l'utilitarisme, le sensualisme, les instincts égoïstes qui envahissent de toutes parts le monde civilisé; qu'ils voient l'anarchie athée et altérée de jouissances, s'avancer au fracas des bombes et au crépitement des incendies; qu'ils se rappellent les désordres et les scènes sanglantes qui ont tout récemment attristé l'Italie et l'Europe! Et cependant ce n'est là encore qu'une faible image des maux qui nous me-

---

produire que des fruits de même nature. De plus le peuple italien abandonnant la religion catholique, devrait s'attendre à un châtiment plus terrible, parce qu'il mettrait par l'énormité de l'apostasie le comble à l'énormité de l'ingratitude. Car ce n'est ni le hasard ni la volonté des hommes qui a donné à l'Italie le privilège d'avoir été admise à prendre part, dès l'origine, au salut apporté par JÉSUS-CHRIST; d'avoir abrité dans son sein le siège de Pierre; d'avoir pendant le cours des siècles joui des immenses et divins bienfaits, qui par eux-mêmes découlent du catholicisme. Aussi devrait-elle grandement craindre pour elle l'effet des menaces adressées par l'Apôtre aux peuples ingrats: *Lorsqu'une terre est souvent abreuvée de pluie et produit des herbages utiles à ceux qui la cultivent, elle reçoit la bénédiction de Dieu; mais quand elle ne produit que des ronces et des épines, elle est en aversion, et menacée d'être maudite, et destinée au feu.* » Epist. Encycl. *Etsi nos* — aux Évêques d'Italie — 15 février 1882.

nacent, si l'on ne met à temps un frein à ce déchaînement de convoitises audacieuses et subversives ! Celui qui peut efficacement les contenir et les abattre est au milieu de nous.

Le fléau du socialisme ne sera arrêté et vaincu que par le même pouvoir et la même vertu qui jadis arrêtèrent et vainquirent Attila : par le Pape et la Croix.



APPENDICE I.

Réponses de Son Éminence le cardinal Zigliara à quelques questions sur l'interprétation à donner à certains passages sur le salaire, de l'Encyclique « Rerum novarum ».

Dans l'Encyclique *Rerum novarum* il est dit: « Que le patron et l'ouvrier fassent tant et de telles conditions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire, au-dessus de leur libre volonté il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. »

On demande 1°. — Est-ce que par ces mots « justice naturelle », on doit entendre la justice commutative, ou plutôt l'équité naturelle ?

Réponse : A proprement parler, on doit entendre par là la justice commutative.

Explication. — Certes, le travail d'un ouvrier diffère extrêmement d'une marchandise, de même que le salaire diffère du prix. Car le travail de l'ouvrier procède de la liberté humaine, et par cela même il revêt un caractère de mérite et donne droit à une récompense ou salaire. C'est pourquoi il est beaucoup plus noble que la marchandise et le prix, qui se réduisent à un simple échange. Néanmoins, pour plus de clarté, le travail d'un ouvrier est considéré comme une sorte de marchandise, et le salaire ou récompense comme une sorte de prix. Et ce n'est pas à tort qu'il en est ainsi ; car bien que le travail de l'ouvrier soit quelque chose de plus noble qu'une marchandise, il garde cependant tout le caractère d'une marchandise si on le considère par le côté qui fait que celle-ci est l'objet du prix. Le raisonnement de saint Thomas est donc très juste, quand il dit (I-II, Q. CIV, art. I) : « On appelle salaire ce que l'on donne à quelqu'un en rétribution de son travail ou labeur, comme une sorte de prix du dit travail. Aussi, de même que c'est un

acte de justice de donner à quelqu'un le juste prix pour une chose que l'on en reçoit, de même c'est un acte de justice de donner le salaire d'un travail ou labeur. » Acte de justice commutative, disons-nous. Car le travail et le salaire de même que l'achat et la vente, servent à l'utilité commune des contractants, puisque l'un a besoin de la chose ou du travail de l'autre, et *vice versa*. Or, ce qui doit répondre à l'utilité commune ne doit pas se faire plus au détriment de l'un que de l'autre, et c'est pourquoi, entre le maître et l'ouvrier, il doit s'établir un contrat de justice conformément au principe d'équivalence, qui est le propre de la justice commutative. (II-II, Q. LXVII, art. I.)

Que si l'on cherche le *criterium* au moyen duquel devra être établie cette équivalence entre le travail manuel de l'ouvrier et le salaire que le maître doit lui donner, nous répondons que l'Encyclique dit qu'il faut chercher ce *criterium* dans la fin immédiate de l'ouvrier qui lui impose le devoir naturel ou la nécessité de travailler, à savoir dans le vivre et le vêtement dont il a besoin pour sustenter convenablement sa vie et que le travail manuel a pour but premier et principal d'obtenir (*Ib.*, Q. CLXXXVII, art. 2). Toutes les fois donc que le travail est tel qu'il permette à l'ouvrier d'accomplir ce devoir naturel, c'est-à-dire d'obtenir le but immédiat de son labeur et que le salaire n'est pas suffisant pour obtenir cette fin, qui est le vivre et un vêtement convenable, alors, à proprement parler et vu la nature des choses, il y a inégalité objective entre le travail et le salaire et, par suite, lésion de la justice commutative.

Cependant il faut, sur ce point, considérer d'une manière générale deux choses. La première, c'est que, comme le prix des choses vénales n'est pas ponctuellement déterminé par la loi de la nature, mais consiste plutôt dans une certaine estimation commune, il en est de même du salaire en général. C'est pourquoi, en respectant les exigences qui découlent du but du travail, savoir d'obtenir une nourriture et un vêtement convenable, il y a, ou du moins il peut y avoir, par l'estimation commune, sans manquer à la justice, une légère augmentation ou diminution du salaire de l'ouvrier, de même qu'une légère augmentation ou diminution du prix des marchandises, d'après l'estimation publique, ne semble pas contraire à l'égalité de la justice (II-II, Q. LXXVII, art. I, ad. I). La seconde chose à

considérer c'est que, pour déterminer l'égalité de justice entre le salaire et le travail manuel, l'estimation commune prend pour base non seulement la qualité et la quantité du travail, mais aussi sa durée, de même que le prix des choses que l'ouvrier doit acheter pour se nourrir et se vêtir convenablement ; car ces prix ne sont pas les mêmes partout.

Enfin s'il arrive qu'un maître, sans avoir lésé la justice, ainsi qu'il a été dit, tire un grand profit de son travail, il peut, spontanément et louablement, donner quelque chose de surplus à son ouvrier ; mais c'est là une affaire de bienveillante équité, et il n'y est pas tenu de par la justice. Dans ce cas, il faut appliquer les principes dont on use pour le juste achat et la juste vente (*Ibid.*, in corp. art.).

On demande 2°. — Le maître péchera-t-il s'il paie un salaire suffisant à la sustentation d'un ouvrier, mais insuffisant à l'entretien de sa famille, soit que celle-ci comprenne une femme et de nombreux enfants, soit qu'elle ne soit pas nombreuse ? S'il pèche, contre quelle vertu pèche-t-il ?

Réponse : Il ne péchera pas contre la justice, mais il pourra parfois pécher soit contre la charité, soit contre l'équité naturelle.

Explication. — Lorsque l'on observe l'égalité entre le salaire et le travail, comme il a été déclaré en réponse à la première question, on satisfait pleinement aux exigences de la justice commutative. Or, le travail est l'œuvre personnelle de l'ouvrier, et non de sa famille ; ce travail ne se rapporte pas tout d'abord et en soi à la famille, mais subsidiairement et accidentellement, en tant que l'ouvrier partage avec les siens le salaire qu'il a reçu. De même donc que la famille, dans le cas en question, n'ajoute rien au travail, de même elle ne peut pas prétendre au nom de la justice que l'on doive augmenter le salaire mérité par le travail par égard pour elle.

Cependant il pourra pécher contre la charité, etc. ; non pas généralement et en soi, mais accidentellement et dans certains cas. C'est pourquoi la réponse porte : « parfois ».

Il pourra pécher *contre la charité*, non seulement de cette manière générale dont on peut pécher contre la charité envers son prochain, mais encore d'une façon particulière. Car le travail de l'ouvrier tourne à l'avantage du maître. Toutes les fois donc que celui-ci est tenu par le précepte de la charité d'exercer les devoirs de charité et dans chacun des cas où il y

est tenu, il est tenu aussi d'observer l'ordre de la charité. Or, de par cet ordre, les ouvriers qui font pour l'utilité du maître un travail prolongé, lui sont plus prochains que les autres pauvres qui ne font rien pour lui. C'est pourquoi le maître qui est en situation de faire la charité, doit l'exercer de préférence en faveur de ses ouvriers, en leur donnant largement par charité ce qu'il n'est pas du tout tenu de faire en justice, afin que le salaire ainsi accru par la charité soit moins insuffisant pour la sustentation de la famille de l'ouvrier. Tout cela, d'ailleurs, doit être dit au sens général et théorique ; car dans la pratique on ne doit pas décider témérairement si le maître pèche ou non contre la charité.

Il pourra pécher aussi *contre l'équité*, dont le propre est de rétribuer spontanément et non par obligation de justice. Ici nous n'entendons point parler de cette équité qui amène la gratitude par suite du bienfait reçu, car le travail de l'ouvrier n'est pas un bienfait, puisque, par le salaire, il est récompensé conformément à l'égalité de la chose ; mais, du moment que le maître tire du travail de l'ouvrier beaucoup de bénéfice et d'avantage, dans les cas où cela a lieu, il est tenu, par une certaine équité naturelle, de le récompenser d'une certaine manière par surérogation, ainsi qu'il a été dit au paragraphe « Enfin, s'il arrive » de la réponse à la première demande ; mais il est clair que l'ouvrier n'a aucun droit à cette surérogation.

On demande 3°. — Les maîtres pèchent-ils, et pour quelle raison pèchent-ils, quand, sans user de violence ou de fraude, ils donnent un salaire moindre que ne le mérite le travail fourni et que ne le réclame une honnête sustentation, et cela parce que de nombreux ouvriers se présentent, qui se contentent de ce petit salaire ou qui y ont consenti librement ?

Réponse. — A proprement parler, ils pèchent contre la justice commutative.

Explication. — Il a été dit que le travail de l'ouvrier, bien qu'il ne soit pas proprement une marchandise, peut néanmoins, pour plus de clarté, se comparer à une marchandise, parce que, par rapport à l'égalité du salaire, il présente les mêmes caractères que présente la marchandise par rapport au prix et même quelque chose de plus. Par conséquent, l'on peut étendre justement les mêmes raisonnements du moins au plus. Or, dans un achat, il n'est pas permis, à proprement parler, d'ache-

ter une chose à un prix moindre qu'elle ne vaut d'après l'estimation commune, étant donnés les temps et les lieux. *A fortiori* n'est-il pas permis, et est-il contre la justice, de donner un salaire moindre que le travail fourni ne le mérite, c'est-à-dire suffisant pour une honnête sustentation. Sur ce point voir l'*Encyclique*, pp. 38 et 39.

Nous avons dit : « à proprement parler », car accidentellement il peut y avoir des cas particuliers où les maîtres peuvent engager licitement des ouvriers qui se contentent d'un salaire non adéquat. Par exemple, si le maître ne retirait aucun bénéfice, ou si son bénéfice était tout à fait insuffisant pour sustenter convenablement sa vie en donnant un salaire adéquat, et à plus forte raison si par ce salaire il était mis en perte. Dans ce cas, en effet, et dans les cas pareils, bien qu'il s'agisse, à première vue, d'une question de justice, en réalité c'est plutôt une question de charité par laquelle le maître pourvoit à ses besoins et à ceux des autres (Cf. explication de la réponse à la première demande, au paragraphe « Cependant il faut considérer deux choses ».)

N. B. Le savant cardinal de Lugo, dans la question que l'on cite, ne se trouve jamais en contradiction avec ce qui a été posé jusqu'ici mais au contraire l'approuve ouvertement.



APPENDICE II.

PROGRAMME DES CATHOLIQUES EN FACE DU SOCIALISME

(tracé dans l'assemblée de l'Union pour les études sociales en Italie, tenue à Milan les 2 et 3 janvier 1894).

Ce que les hommes les plus éclairés et les plus sages avaient prévu, se réalise aujourd'hui sous nos regards surpris et épouvantés. Le mouvement socialiste s'étend de toutes parts, même aux nations les moins préparées à de telles convulsions, comme l'Italie, même aux classes les moins prêtes à y entrer, comme la classe rurale. Tout récemment, le socialisme agraire a rejoint chez nous d'un pas rapide celui qui depuis quelque temps fermente dans les villes et dans les centres industriels. Il oblige l'Italie, ce pays catholique par excellence, à regarder en face et à toucher d'un doigt tremblant les formidables problèmes qui depuis longtemps étaient devenus pour ainsi dire familiers aux nations hétérodoxes.

Mais il y a plus.

Le pseudo-doctrinarisme, qui, érigé en système avec tout l'apparat du savoir moderne, aspire à la dignité de science et gouverne les masses au delà des Alpes, commence aussi parmi nous à acquérir un développement précoce, et à s'affirmer. Professeurs, doctrinaires, hommes cultivés des différentes classes sociales, soutiennent non seulement les légitimes revendications, mais encore les illusions des masses inquiètes et souffrantes ; leur témoignent une complaisance coupable et leur offrent une direction qui se prévaut du drapeau de la science.

Si le premier aspect de ce déplorable phénomène blesse la conscience des catholiques et des patriotes, le second s'impose à l'attention des hommes d'étude; les uns et les autres proclament hautement que c'est un crime que de se croiser les bras et de fuir la mêlée dans un moment de suprême péril pour la

religion et pour la société et que c'est un devoir absolu dicté par les circonstances actuelles que d'y apporter les lumières de la science chrétienne. C'est pourquoi l'*Union catholique pour les études sociales en Italie*, qui entretient des relations suivies avec toutes les associations adonnées à l'étude pratique de la question sociale au nom du catholicisme, croirait manquer gravement à sa tâche si elle ne s'empressait d'adresser un mot d'encouragement à la nouvelle et plus vigoureuse initiative de ceux qui entendent s'inspirer de la gravité des circonstances présentes et surtout des principes les plus élevés de la science chrétienne.

Sans cela nos adversaires pourraient nous objecter que les doctrines sociales de l'Église, aujourd'hui si magistralement rajeunies et exposées, n'ont pas la vertu intrinsèque de s'appliquer aux problèmes concrets qui journellement se dressent devant nous ; et les masses agitées et souffrantes pourraient s'arrêter à la conviction que nul autre que le socialisme ne prend à cœur la cause du peuple et que les catholiques qui s'intitulent les disciples de celui qui prononçait le *misereor super turbam*, n'ont pas à leur disposition de meilleurs expédients et de meilleurs appuis pour défendre leurs droits et adoucir leurs maux.

Il est logique que les uns et les autres, en présence d'un groupe voué à l'étude des problèmes sociaux, lui posent les questions suivantes :

I. Que doit-on penser, au point de vue chrétien, du socialisme moderne pratique et théorique en Italie ?

II. Quel programme les catholiques peuvent-ils opposer à celui des doctrinaires socialistes ?

III. Par quels moyens et sur quelles bases doit-on en poursuivre pratiquement la réalisation ?

La réponse à ces légitimes et impatientes questions peut offrir tout un exposé de principes et de propositions concrètes, qui nous servira de justification en même temps qu'il aidera à unifier la pensée et l'action commune.

I. Que doit-on penser du socialisme actuel en Italie ? — Il importe d'établir une distinction entre les causes et le but final. Sous le premier aspect le socialisme est l'expression d'un malaise réel, général, ancien, lequel, à son tour, est la dernière conséquence d'une suite prolongée de violations de l'ordre

social chrétien fondé sur la justice et sur la charité. En ce cas les intérêts du peuple souffrant sont les intérêts mêmes des catholiques, et ses agitations actuelles sont une preuve de plus de la légitimité de leurs anciennes protestations.

Le but de cette agitation, par le fait qu'il se confond avec le programme du socialisme, tout condamnable qu'il soit, atteste toutefois qu'il n'y a place désormais que pour la révolution sociale ou pour une restauration sociale chrétienne.

II. Et quel programme les catholiques peuvent-ils lui opposer ? — Proposer des adoucissements et des correctifs partiels, ce ne serait pas se montrer à la hauteur de la gravité du mal.

L'agitation des populations rurales n'est pas demeurée isolée, mais est venue se joindre à une foule d'autres manifestations morbides qui s'attaquent aux classes et aux agglomérations industrielles et qui corrompent et minent toutes les vertus et les qualités de la classe marchande. Les théoriciens du socialisme, de leur côté, ne se contentent pas de proposer des modifications partielles de l'ordre social actuel, mais ils veulent inaugurer un plan radical et complet de réformes.

Les catholiques seuls sont vraiment en situation de puiser aux éternels principes du christianisme et aux traditions historiques de la civilisation qui en découle, des règles et institutions pratiques qui répondent aux besoins et aux revendications du présent, en préparant un meilleur et durable avenir. A cet effet :

1. Il faut proclamer que la loi du devoir chrétien doit régner en souveraine sur toutes les classes indistinctement, et que cette loi dans les rapports économiques se traduit par la loi du travail, à laquelle nul n'échappe, si ce n'est pour la remplacer par un autre genre d'activité plus élevée et profitable à tous. Et précisément cette loi commune du travail, c'est-à-dire d'une activité utile et méritoire, doit être celle qui relie et affermit les relations des classes aujourd'hui divisées et en lutte les unes contre les autres.

2. Dans la propriété en général, et en particulier dans la propriété foncière, il faut ajouter à son caractère essentiellement individuel et privé un caractère et des attributions qui en développent en même temps le rôle social collectif. Ainsi il est nécessaire : — de réveiller le sentiment du devoir moral et chrétien, par lequel la jouissance de la propriété privée,

lorsque les besoins relatifs de la classe qui possède auront été satisfaits, doit tourner au profit de tous, surtout à celui des pauvres et des déshérités ; — de sauver les derniers restes et de recomposer autant que possible les patrimoines collectifs des entités morales juridiques, des œuvres pies, des corporations religieuses, de l'Église, qui furent toujours regardés comme le trésor réservé au peuple ; on peut encore y ajouter les biens et les propriétés collectives des communes, des provinces, de l'État, qui devraient être conservées et profiter au bien public ou être cédées aux prolétaires pour être cultivés — favoriser le développement de la petite propriété en la préservant des risques du morcellement et des charges hypothécaires, qui précipitent sa ruine, et cela par une modification du régime successoral ([1]) et par l'exonération d'un *minimum* de propriété de toute expropriation pour dettes privées ou fiscales ([2]) ; — quant aux moyennes et aux grandes propriétés, faire participer le plus possible le travailleur à la permanence et à la productivité progressive du sol, par le développement du métayage ou par le petit fermage à longue date et avec droit d'indemnité pour les amendements — ou enfin par l'emphytéose, à introduire dans les grandes propriétés incultes même de force en vertu d'une loi d'utilité publique ; — tout cela garanti par l'exonération d'impôts de la partie de revenu rigoureusement nécessaire à la vie.

3. Dans la propriété industrielle et dans ses entreprises il faut remettre en rapport direct le capitaliste qui fournit les fonds avec l'entrepreneur-industriel et ensuite l'entrepreneur avec les ouvriers. Il faut par conséquent transformer le capitaliste qui prête à l'industriel, en associé qui partage avec lui tous les risques de l'entreprise sous forme de commandite, restreignant ainsi le nombre des simples capitalistes prêteurs. Pareillement il faut restreindre la classe précaire et misérable

---

1. Quand un petit propriétaire a trois hectares de terre à partager à sa mort entre six enfants ne laisse-t-il pas tous ces derniers dans la misère? Pourquoi n'aurait-il pas le *droit* de laisser la terre à un seul, à son choix, sauf à lui imposer l'obligation de faire apprendre un état à ses frères, d'entretenir ses sœurs qui ne sont pas mariées, etc. ? — Cette loi existe dans plusieurs contrées d'Europe.

2. Quelque précaire que puisse être la situation d'un propriétaire, on ne peut pas le dépouiller de force, de la hutte ou maison paternelle qui lui sert d'abri pendant la nuit, ou du jardinet, dont il tire le pain indispensable à sa subsistance et à celle de ses enfants. Telle est l'institution du fameux *homestead* dont les Américains du nord sont si fiers.

du simple salariat ; et pour cela, le juste salaire, c'est-à-dire le salaire correspondant au produit du travail une fois établi, il faut accorder à l'ouvrier le surplus de sa rémunération, moins sous forme fixe, qu'à titre de participation aux profits ; et enfin appeler l'ouvrier à participer au capital qu'il fait fructifier par la conversion des épargnes en actions nominatives de l'entreprise.

4. Dans le mouvement complexe et vertigineux de la vie commerciale,il est nécessaire de se prémunir contre le monopole du crédit au profit de quelques spéculateurs et au préjudice universel. Aussi faut-il renouveler sous des formes modernes la répression légale de l'usure — soumettre les opérations de Bourse à une loi sévère — et faire, de la dispensation du crédit au moyen de banques d'émission, une institution sociale, confiée non pas à une société de spéculateurs, mais à un établissement autonome avec patrimoine impersonnel et administrée dans un but d'utilité publique (1).

III. Dans quel esprit, par quels moyens, dans quel but soutiendrons-nous ce programme concret ?

Les catholiques le soutiennent d'abord et surtout comme une œuvre de justice et ensuite de charité sociale. Les catholiques se garderont bien de restreindre le rôle de la charité dans la société civile, car ils savent combien elle est nécessaire, utile et féconde dans la vie sociale surtout aux époques où les conflits sociaux deviennent aigus. Mais l'ordre des devoirs et le sentiment de dignité personnelle qu'a enseigné le christianisme et qui est devenu très vivace aujourd'hui au milieu des tristes expériences du peuple, commandent également que l'on n'accorde pas à titre de condescendance et par une générosité qui pourrait bien être intéressée ce qui est dû rigoureusement en

1. La *monnaie* et les *billets de banque*, comme instruments universels de circulation, influent sur toute la vie économique des producteurs et des consommateurs.

Tant que les banques d'émission dépendent de sociétés d'actionnaires, auxquels doivent revenir les dividendes, ceux-ci échapperont difficilement dans leurs opérations à la tentation de se laisser conduire par des motifs d'intérêt au préjudice de la nation. Si, au contraire, on en faisait une institution d'État, elle deviendrait un organe de la finance. De là l'idée d'une banque dont le patrimoine n'appartiendrait à personne en particulier ; qui serait une entité juridique dirigée sans aucune vue intéressée et administrée par des hommes indépendants, dans l'intérêt public. Nous avons des modèles de ces établissements, sauf certaines modalités, dans les anciennes Banques circulantes, dans la Banque de Naples, dans la Caisse d'épargne de Milan, qui sont autant d'établissements autonomes créés dans l'intérêt public. Ceci est plus urgent pour le rôle de l'émission.

justice. C'est là un côté caractéristique et décisif de l'époque actuelle. Aussi, sans exagérer le rôle civil et économique des pouvoirs publics dans les conditions normales de la société, ce qui serait du socialisme d'État, les catholiques réclament que l'action des lois civiles s'exerce d'une manière exceptionnelle et transitoire, avec une intensité proportionnée aux besoins d'une organisation sociale en dissolution et à cause du danger d'une conflagration désastreuse. L'État lui-même a assez contribué de longue date au désordre actuel par des lois et mesures ou criminellement défectueuses ou sciemment démoralisatrices pour que l'on ait le droit d'exiger de lui une grande *restitutio in integrum* du *droit social*.

Mais la garantie la plus solide de restauration, ils la cherchent dans la reconstitution des Unions professionnelles (ou corporations) à la ville et à la campagne, où des groupes distincts présentent aux grands et aux petits une grande solidarité d'intérêts et de sentiments dans tout ce qui touche le but commun de la vie civile, et où les classes ouvrières en particulier trouvent une protection et jouissent du sentiment de leur propre dignité. Ces unions professionnelles n'ont pas seulement un but économique, mais elles visent dans leur résultat à la recomposition organique de la société aujourd'hui désagrégée par un individualisme général et mauvais.

Si les classes supérieures des propriétaires et des capitalistes répugnent à former des associations mixtes avec les classes inférieures (ce qui serait l'idéal de l'organisation que proposent les catholiques), en ce cas ceux-ci acceptent que les travailleurs se groupent en Unions professionnelles exclusivement ouvrières et procèdent par la voie d'une résistance légale à la revendication de leurs droits, sans toutefois en principe fermer leurs rangs dans l'avenir aux classes actuellement hésitantes ou ennemies. En d'autres termes, en épousant la cause des travailleurs, nous ne perdrons jamais de vue la société entière et son assiette normale.

C'est pourquoi il faut tenir haut et ferme devant nous le but suprême et final que nous poursuivons, qui n'est autre que la reconstitution du noble et stable édifice de l'*Ordre social chrétien catholique*, et de lui seulement, avec ses éternels principes constitutifs, avec son sublime idéal, avec ses bases indestructibles, avec ses merveilleux développements historiques.

Nous ne demandons pas de consolider tel ou tel point de l'édifice social qui chancelle et croule de toutes parts et qui se nivelle dans une désagrégation atomistique sous le honteux esclavage de la plutocratie.

Nous ne demandons rien au socialisme doctrinal, qui sous prétexte d'émancipation prépare une plus terrible et universelle servitude, et nous repoussons jusqu'au nom de socialisme catholique qu'on nous attribue ou qu'on nous reproche parfois, parce que le socialisme est la négation instrinsèque du christianisme, et son programme est l'antithèse du nôtre. Le socialisme est *athée*, et nous sommes religieux ; il supprime la propriété particulière, et nous voulons la raffermir et l'étendre ; il est destructeur, nous voulons reconstruire l'*ordre hiérarchique* et par là la liberté légitime, l'égalité proportionnelle, la solidarité dans le but final de la vie civile.

Nous ne voulons pas entendre parler d'un certain *néo-christianisme* social vaporeux et trompeur qui est une parodie du christianisme. Nous aspirons à recomposer l'*ordre social* que seule l'Église catholique peut nous donner, et pour cela nous demandons que l'Église rentre en possession de la *liberté extérieure sociale* qui lui permette de reprendre le gouvernement de la société et de la civilisation.

Et si, pour atteindre cet idéal, qui porte avec lui les garanties de la plus brillante époque de l'histoire, qu'on a appelée les *siècles du peuple*, nous devions à notre grand regret faire bande à part avec le *peuple*, nous n'hésiterions pas un instant entre les faibles et les pauvres d'une part et les forts et les riches de l'autre.

Mais nous ne pourrons jamais oublier que notre but final n'est pas la *guerre* mais la *paix*, celle que doit nous apporter la *démocratie chrétienne du XX*e *siècle.*

Puisse alors toute la hiérarchie sociale se raffermir sur la large base du peuple et se couvrir de gloire au nom du Christ ; puisse-t-elle se faire l'apôtre et l'instrument de l'élévation des classes ouvrières !

La présidence
de l'Union catholique pour les études sociales :

J. Toniolo, prof. à l'Université de Pise.
Comte S. Medolago Albani, de Bergame.
Marquis Laurent Bottini, de Lucques.
Comte César Sardi, de Lucques.
L. Olivi, prof. à l'Université de Modène.

Nous empruntons à un rapport tout à fait récent de M. Camille Mancini les chiffres suivants concernant les dépenses que s'imposent les divers États de l'Europe pour encourager l'agriculture (1).

	Par habitant et par an.
France	0,60
Angleterre...	0,55
Belgique et Suisse	0,40
Allemagne..	0,35
Autriche-Hongrie	0,30
Russie et Espagne	0,20
Italie...	0,20

Par contre, d'après Mancini, voici quelle est, dans ces États, la quote de l'impôt foncier :

Suisse...	3 %
Angleterre..	5 %
Allemagne..	7 %
France..	8 %
Autriche	10 %
Russie..	12 %
Italie...	30 %

1. Cf. *La Vera Roma*, 19 janvier 1896.



TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE XXVI.

CHAPITRE XXVII.

APPENDICE I.

APPENDICE II.



Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie.


University of
Connecticut
Libraries

